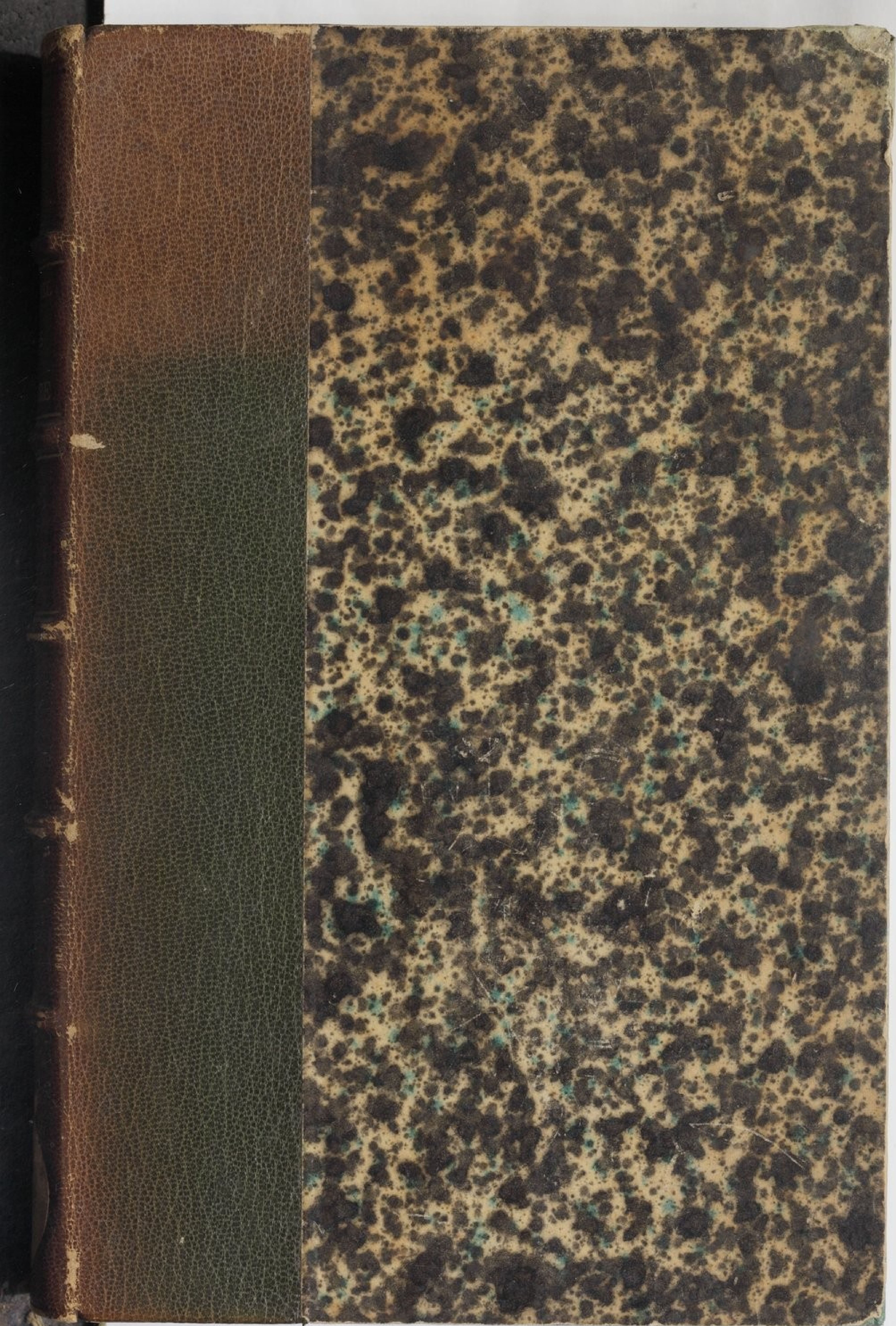
Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire...







Mémoires de Batterel :

LES PÈRES DE L'ORATOIRE

qui ont vécu sous

le R. P. de Ste-Marthe, 5e Supérieur Général

Documents pour servir à l'Histoire religieuse
des XVIIe et XVIIIe siècles

Mémoires domestiques

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE L'ORATOIRE

LES PÈRES DE L'ORATOIRE

recommandables par la piété ou par les lettres

qui ont vécu sous le P. de Ste-Marthe, 5e supérieur général

PAR

LE P. LOUIS BATTEREL

Publié par

A.-M.-P. INGOLD et E. BONNARDET



PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS
82, Rue Bonaparte, 82

1905

PRÉFACE

Malgré de trop nombreuses causes involontaires de retard, l'impression de ce 4ᵉ et dernier volume des Mémoires domestiques *du Père Batterel se trouve enfin terminée.*

Notre dessein n'est pas d'exposer ici longuement l'intérêt que peut présenter en particulier ce dernier volume : la Table générale et analytique des matières, *aussi détaillée que possible, que nous espérons pouvoir imprimer avant la fin de cette année, fera connaître, plus complètement que la meilleure des préfaces, la richesse de notre publication toute entière.*

Toutefois, nous ne paraîtrons pas exagéré en affirmant que le 4ᵉ tome est plus intéressant encore que ses trois devanciers.

Voici d'abord les biographies de quelques Oratoriens de haute valeur, restés célèbres par leurs travaux sur l'histoire, la philosophie ou l'exégèse : les Pères de Sainte-Marthe, cinquième supérieur général de la Congrégation, Bordes, Lamy, Le Vassor, Malebranche, Poisson, Quesnel et Richard Simon(1)*; biographies très complètes et qui seront consultées avec le plus grand profit, malgré des ouvrages récents, qui prétendent cependant avoir épuisé la matière.*

Voici encore, puisque nous en sommes au chapitre Biogra-

(1) La notice sur R. Simon attirera l'attention. Sans aucun parti pris, l'annaliste oratorien met le fameux critique en assez mauvaise posture. Ce qui ne sera pas pour plaire à ses modernes admirateurs, devenus ses imitateurs dans sa guerre à la doctrine catholique, car il faut appeler les choses par leur nom. On a surnommé quelquefois R. Simon, qui fut exclu de l'Oratoire dès la publication de son *Histoire du Vieux Testament*, le père de l'exégèse : oui, de l'exégèse protestante, ou plutôt rationaliste, mais point de l'exégèse catholique, loin sans faut. A. I.

phie, *des détails typiques sur des personnages assez complexes ou dont l'influence fut considérable : le Père de la Chaise (59), Bossuet (50), les archevêques ou évêques Le Tellier de Reims (40, 209), Le Camus de Grenoble, Harlay (40, 296) et Noailles (562) de Paris, le Grand Arnauld (101), Nicole, les pasteurs Claude et Vignes (386), les ministres Colbert, Pontchartrain et Le Tellier, le président de Lamoignon et le policier de La Reynie (passim).*

Celui qui osera un jour entreprendre l'histoire du Jansénisme, fera ample récolte à travers les notices Sainte-Marthe, Bordes, Dubois, Du Breuil, Le Porcq, Le Vassor, Malebranche, Passavant, Poisson, Quesnel et Thorentier. Ceux qui voudront raconter avec quelle rapidité se répandirent les doctrines de Descartes, trouveront, eux aussi, quelques détails inédits ou du moins peu connus dans les vies des Pères Lamy, Malebranche et Poisson. Et que de choses intéressantes pour l'histoire des grands Ordres religieux, depuis les Jacobins de la rue Saint-Jacques à Paris (14), les Augustins de la province de Berri (19), les Bénédictins de Saint-Maur (38), jusqu'aux Sulpiciens (219) et aux Jésuites (66,111, 132 etc...) !

A qui n'envisage que la vie politique générale de notre pays, notre volume offre de curieux récits sur la campagne de Hollande (131), le siège de Candie (146), l'arrestation de Fouquet (135), la mort de Turenne (149), les missions françaises envoyées en Turquie alors que M. de Nointel était ambassadeur auprès du Grand-Turc (536), les prédications faites aux protestants, sans dragonnades, après la révocation de l'édit de Nantes (36, 149, 228, 311, 559) et la façon dont étaient traités les condamnés politiques, du temps de la Bastille et des lettres de cachet (85, 190, 506, 551).

Notons encore une contribution importante pour l'histoire locale et plus spécialement pour l'histoire des résidences oratoriennes d'Angers (551), Beauvais (70), Caen (67), Embrun (561), Grenoble (230, 386), Langres (218), Lyon

(51, 54, 169), Salins (527), Saumur (38), Toulon (314) et Toulouse (172).

Signalons enfin aux amateurs de piquantes anecdotes : l'émotion insensée soulevée chez les fameux Confrères de l'Hermitage par les prédications du Père du Breuil en l'église de Saint-Pierre à Caen (67), les disputes entre ce même Père du Breuil et les chanoines de Beauvais (70), sans oublier l'émouvante évasion du Père Quesnel retiré de vive force des prisons de l'archevêque de Malines à Bruxelles (461), ni les procédés d'hydrothérapie ou d'hydraulique *par lesquels le Père Malebranche échappait victorieusement aux* « incommodités qu'il sentait venir », *procédés grâce auxquels* « il poussa jusqu'à l'âge de 77 ans. »

*
* *

La Table générale analytique des matières, *dont la préparation s'avance rapidement, formera un cinquième volume, qui sera distribué, nous l'espérons, avant la fin de l'année. Nous nous faisons un devoir d'en prévenir nos lecteurs.*

E. B.

Juilly, 28 août 1905.

I. — Le Révérend Père Abel-Louis de Sainte-Marthe,

5me Supérieur général de l'Oratoire,

Entré en 1642, Supérieur général en 1672, mort en 1697.

La famille de Messieurs de Sainte-Marthe s'est distinguée par les grands hommes qu'elle a donnés à la République des lettres et à l'Etat. Sans remonter jusqu'au règne de François Ier, dont Gaucher de Sainte-Marthe fut médecin et renommé entre les savants de son temps, le célèbre Gaucher, dit Scévole de Sainte-Marthe, maire et capitaine de Poitiers, puis trésorier de France dans la Généralité de cette ville, savait le latin, le grec et l'hébreu, fut tout à la fois, orateur, jurisconsulte, poète, historien zélé pour sa patrie, et toujours fidèle à la religion et à son prince. La réduction de Poitiers, qui se remit sous l'obéissance d'Henri IV, fut un des plus signalés services qu'il lui rendit ; et la ville de Loudun, qu'il sauva de la ruine dont elle était menacée par l'amiral de Joyeuse, le considère encore comme le Père de la Patrie, et lui en a conservé le nom. Scaliger, Juste Lipse, Casaubon, M. de Thou, Etienne Pasquier et plusieurs autres savants parlent de lui avec éloge ; mais il est encore plus connu par ses propres ouvrages, dont le plus considérable a pour titre : *Galorum doctrinà illustrium qui nostrà Patrumque memorià floruerunt elogia.*

Scévole était l'aïeul de notre Père de Sainte-Marthe. Il eut trois fils : Abel, l'aîné, qui mourut conseiller d'Etat et garde de la bibliothèque du roi, et ses deux puînés, Scévole et Louis de Sainte-Marthe, frères jumeaux, tous

deux conseillers du roi et historiographes de France, très semblables de corps et d'esprit, qui passèrent leur vie ensemble dans une parfaite union, occupés aux mêmes travaux littéraires.

Or, du mariage de Scévole de Sainte-Marthe, le deuxième de ces trois frères, avec Elisabeth du Moulin (1), naquit en 1621, et fut baptisé à Paris le 13 août, dans l'église de Saint-Benoît, Abel-Louis de Sainte-Marthe, qui fut aussi le deuxième de leurs trois enfants. Dès son bas âge il fit paraître beaucoup de vivacité et de pénétration d'esprit, une mémoire heureuse, une grande ouverture pour les lettres, une inclination particulière pour les hautes sciences, l'histoire, la philosophie, les mathématiques (2), beaucoup de goût pour les arts. Plein d'émulation pour les exemples domestiques que lui offraient son aïeul, son père, ses deux oncles et ses deux frères, qui tous cultivèrent les lettres, il fréquenta quelque temps le barreau ; puis, renonçant à toutes les espérances du siècle, et résolu de se consacrer au ministère des autels, où il était déjà initié par la tonsure, il se présenta à l'Oratoire, et fut reçu à l'Institution de Paris le 14 Octobre 1642, à l'âge de vingt-et-un ans (3). Il fit les exercices de l'Institution sous le saint prêtre, le Père Nicolas Jourdain, avec une ferveur qui ne se démentit jamais, et fut fait prêtre au mois de septembre 1645.

Après son Institution, il étudia la théologie à Saumur en 1644 et 1645 ; de là, il fut à Nantes jusqu'en 1651 (4), enseignant, à ce qu'on prétend (5), les humanités. C'est alors vraisemblablement, qu'il composa une espèce de poème

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) Cloyseault, *Recueil des vies* [T. III, p. 2.]

(3) *Registre de l'Institution de Paris.*

(4) *Registre du Conseil.*

(5) Cloyseault [T. III, p. 3.]

latin que j'ai vu (1) imprimé en deux feuilles in-4°, et qui se trouve quelquefois avec le 1er Tome du *Gallia Christiana*. Il l'a intitulé :

Sanctorum Galliæ regum et principum Sylva historica, ad Ludovicum XIV. Il roule principalement sur l'éloge de Saint Louis. Il fit paraître, par cette pièce, qu'il aurait pu se distinguer dans la poésie aussi bien que ses ancêtres, s'il n'avait pas préféré des occupations plus sérieuses à ces sortes d'amusements.

En effet, en 1652, le père Bourgoin l'attira à la maison de Paris (2) pour y faire une leçon de théologie scholastique à dix de nos confrères, entre lesquels je vois qu'il eut pour disciples les Pères Mauduit, Fourré et Grossy ; mais ce ne fut pas pour longtemps.

Le besoin d'un bon supérieur à la maison de N. D. des Ardilliers, où était le fort de nos études, le fit juger encore plus nécessaire dans cette maison, vers 1654, attendu qu'il ne respirait que zèle pour le maintien du bon ordre et de la discipline. Pendant qu'il y était, il conçut, et fit goûter à nos Pères du Conseil le dessein d'augmenter le bâtiment de l'église (3), bien fâché d'être obligé de laisser à son successeur le Père de Roncherolles le soin de l'exécuter ; car sa grande passion était de contribuer à l'embellissement des maisons consacrées au culte divin. Mais un travail utile à l'Eglise de France exigea de lui qu'il quittât cette maison, après ses trois ans, et qu'il vint faire sa résidence au séminaire de Saint-Magloire (4).

Outre l'*Histoire généalogique de la maison de France*, que les deux frères jumeaux, Scévole de Sainte-Marthe et Louis, son oncle, avaient donnée au public en deux volumes in-f°, ils préparaient le grand ouvrage de la *Gaule*

(1) Lelong : *Bibl. hist.* p. 968.
(2) *Registre du Conseil*, d'oct. 1652..
(3) Cloyseault *Ibid.*, [p. 6.]
(4) *Registre du Conseil*.

Chrétienne, qu'ils avaient assez avancé, lorsqu'ils furent surpris de la mort, le premier en 1650, le second en 1656. Alors les trois frères, fils de l'aîné, savoir : Pierre Scévole, notre Père Abel Louis de Sainte-Marthe et Nicolas Charles, ajoutèrent ce qui manquait à cet ouvrage, le publièrent en 1656 à Paris, où notre Père de Sainte-Marthe s'était rendu pour veiller à cette édition, et le présentèrent au Clergé de France sous ce titre :

Gallia christiana quâ series omnium archiepiscoporum, Episcoporum et abbatum Franciæ, vicinarumque ditionum, ab origine Ecclesiarum ad nostra tempora, per 4 tomos deducitur et probatur ex antiquæ fidei manuscriptis Vaticani, regum, Principum, Tabulariis omnium Galliæ cathedralium et abbatiarum. Opus fratrum gemellorum Scevolæ et Ludovici Sammarthanorum ; auctum et primo in lucem editum a Petro, Abelio et Nicolao Sammarthanis, Scevolæ filiis, Ludovici nepotibus. Lutetiæ Parisiorum, Pepingue. 1656, 4 vol. in-folio.

Le Clergé, par l'ordre duquel il travaillait à cet ouvrage, lui fit, par reconnaissance, une pension ainsi qu'à ses frères. Il fit, avec un d'eux, la visite d'un grand nombre de cathédrales et d'abbayes du royaume pour tirer de leurs archives les secours nécessaires pour perfectionner leur dessein, et ils l'augmentèrent d'un quart sur ce qu'en avaient fait leur père et leur oncle. Il est bien vrai que Claude Robert, archidiacre et grand vicaire de Chalon-sur-Saône, leur en avait donné la première idée par ce qui avait paru de lui sur cette matière dès 1626. Mais il n'y a pas de comparaison entre le travail de celui-là et ce qu'y ont ajouté ceux-ci , soit par les plus amples recherches, soit du côté de l'exactitude. Ils y auraient fait eux-mêmes de grandes augmentations et corrigé diverses fautes, suites inévitables de ces discussions de faits, où il faut s'en rapporter à tant de différentes personnes, s'ils avaient pu donner l'édition nouvelle qu'ils en promettent

dans la préface. Ils avaient quantité de nouveaux secours pour la rendre plus complète. Mais, d'une part, les occupations survenues au Père de Sainte-Marthe, dans la suite de sa vie dans l'Oratoire, et la mort de son frère cadet, Nicolas-Charles de Sainte-Marthe, prieur de Claunai, aumônier du roi, arrivée en 1662, suspendirent tous leurs projets. Celui-ci tomba malade dans notre maison de Boulogne, au retour du voyage qu'il venait de faire en Angleterre, sur la fin de 1661 ; et le Père de Sainte-Marthe y accourut aussitôt pour lui rendre tous les services que son bon cœur et sa religion exigeaient de lui en pareil cas.

Depuis, le Père François Maximilien de Sainte-Marthe, son parent (1), voulut quelque temps se charger de cette nouvelle édition ; mais, éprouvant que ce n'était pas le travail d'un homme seul, et étant mort de bonne heure en 1707, à la maison de Paris, nos Pères donnèrent la communication des manuscrits du Père de Sainte-Marthe et de sa famille au Père Denys de Sainte-Marthe, religieux et puis général de la Congrégation de Saint-Maur, lequel, avec un nombre d'autres religieux de son ordre qu'il avait associés à son travail, et joignant aux lumières de ces manuscrits leurs propres recherches, ont donné, depuis 1717, la nouvelle édition du *Gallia christiana*, dont nous avons déjà 4 volumes, quoiqu'ils ne contiennent que l'histoire de 11 métropoles.

A la fin du 4[e] Tome de la 1[re] édition, après l'histoire des abbayes, le Père de Sainte-Marthe n'oublia pas d'insérer celle de M[r] le Cardinal de Bérulle, comme chef et instituteur de la Congrégation, ainsi que de ses deux supérieurs généraux, ses successeurs, les Pères de Condren et Bourgoing, et d'en parler en homme pénétré de vénération pour ceux que Dieu lui avait donnés pour chefs et pour maîtres.

(1) Il y a diverses additions de sa main sur les manuscrits du Père de Sainte-Marthe, qui ont été communiquées aux Bénédictins ainsi que le reste de ses mémoires.

Le *Gallia Christiana* n'était pour lui que le prélude d'un plus vaste travail, qui devait embrasser toutes les Eglises du monde chrétien.

On lui a ouï dire qu'en recherches nécessaires pour l'achever, il en avait coûté plus de dix mille écus à sa famille (1). Il y travailla fort assidûment pendant qu'il était supérieur de Saint-Magloire, d'où notre Assemblée de 1663 le tira pour le faire assistant du Révérend Père Senault. Pour inviter les savants à lui communiquer, à lui et à son frère ainé, tout ce qu'ils pouvaient avoir de mémoires sur cette matière, il donna l'année suivante au public un Prodrome de leur dessein, conçu sous ce titre: *Orbis christianus, opus a Sammarthanis edendum.* Parisiis 1664, in-folio. Simon dit avoir vu dans sa chambre grand nombre de livres imprimés concernant les Eglises d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, qu'il prétendait faire entrer dans son projet, en les refondant et les abrégeant (2); il y voulait aussi faire entrer toutes les Eglises de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Europe. C'est pour cela qu'il conférait, autant qu'il pouvait, avec tout ce qui venait d'Orient à Paris, dans l'espérance d'en tirer quelques éclaircissements, et qu'il ramassait avec soin les anciennes notices des Eglises les plus éloignées ; il en avait une, entr'autres, des Eglises d'Arménie qui dépendent du Patriarche arménien résidant à Egmiathin. Mais il n'était pas toujours bien servi des correspondants qu'il était obligé d'employer ; il ne trouvait pas toujours tous les accès aussi libres qu'il eût été à souhaiter qu'il les eût eus, dans toutes les grandes bibliothèques du monde ; et son frère et lui, quelque ardeur qu'ils eussent pour la perfection de leur dessein, ne purent parvenir à amasser qu'une partie des matériaux qui devaient entrer dans une

(1) Cloyseault, *Ibid.* [p. 5.]

(2) Simon, *Bibl. critique,* T. 1, ch. 10.

si vaste structure. Il y en a sept volumes de manuscrits in-folio, outre deux autres de l'Espagne catholique. Le Père de Sainte-Marthe, seul héritier de tous les manuscrits de sa famille, en a fait présent à la bibliothèque de Saint-Magloire, ainsi que de plusieurs autres venant de la même source, qui concernent l'histoire civile et surtout les généalogies des plus illustres maisons du royaume.

Des exercices plus de son goût et de son état servaient de pâture à son zèle. Il s'employait à la direction des âmes avec beaucoup de bénédicion. J'ai une grande lettre de deux feuilles qu'il écrivait à la comtesse de Béthune, sa pénitente, et dame d'atour de la feue reine Marie-Thérèse d'Autriche. Elle est pleine de beaux principes de religion pour se conduire chrétiennement à la Cour, et il lui en promet une autre, n'ayant pu tout dire dans celle-là, qui est sans date d'année, mais avant 1683, époque de la mort de la reine.

Son estime pour M. Arnauld et pour toute sa famille, l'avait fort lié aux filles de Port-Royal, où il avait une de ses sœurs religieuse, et son cousin, M. de Sainte-Marthe, directeur de ce monastère. Il y travaillait aussi selon ses lumières et ses talents; et voici ce qu'on nous en a conservé dans les relations imprimées de cette maison, qu'on nous a données ces dernières années (1).

La sœur Anne-Eugénie, qui se nommait dans le monde Madame de Saint-Ange, ayant été transférée à la Visitation de Chaillot, le Père de Sainte-Marthe fut la voir pour la confesser et pour la disposer à recevoir les sacrements, dont elle était privée depuis 8 mois. Elle lui témoigna qu'elle ne se sentait pas pour lors disposée à signer le formulaire; mais qu'elle désirait sincèrement de connaître quelle était sur cela la volonté de Dieu et de se prêter à tout ce qu'il demanderait d'elle; ce qui parut suffisant au

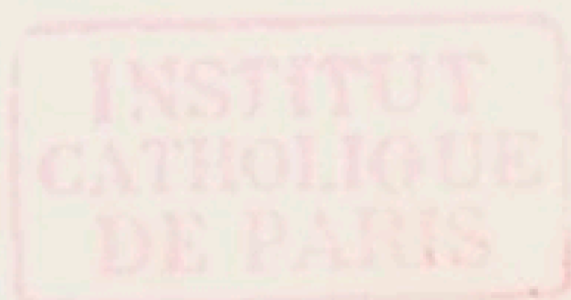
(1) *Relations de Port-Royal*, page 25.

Père de Sainte-Marthe pour l'admettre à la participation des sacrements. Aussi se loue-t-elle fort de sa douceur et de sa charité envers elle.

Il vit aussi la sœur Marie-Angélique de Sainte-Thérèse Arnauld, fille de Mr d'Andilly, enfermée avec sa tante, la Mère Agnès, aux Saintes-Maries du faubourg Saint-Jacques. Sur la fin du mois de Décembre 1664, cette fille, qui avait signé, le fit demander à M. de Péréfixe pour confesseur, afin de la disposer à approcher des sacrements. Depuis qu'il n'y avait plus d'obstacles pour elle, elle s'expliqua à son directeur des peines qu'elle ressentait de la démarche qu'elle avait faite. Le Père de Sainte-Marthe n'oublia rien pour la consoler et pour calmer son esprit, en l'assurant que, non seulement elle n'avait point offensé Dieu, mais qu'elle avait même très bien fait de rendre son obéissance à l'Eglise, et l'exhorta fort à communier plus souvent pour prendre les forces dont elle avait besoin dans l'état où elle se trouvait. Elle dit de lui dans ses relations (1) : « *Ce Père eut un soin de moi qui n'est pas croyable. Il me venait confesser tous les 8 jours. Il me donnait tout le temps que je voulais, sans me témoigner le moindre ennui de mes peines. Il me témoignait même de la joie à être employé à servir une personne affligée. Il me portait toujours à la patience, à l'humilité et au support du prochain. Toutes les instructions qu'il donne sont solides, et je ne lui aurais pas trouvé beaucoup de différence de conduite à celle de nos anciens directeurs sans le point de la signature; car, pour cet article, il y en a peu qui y portent plus que lui. Je crois, néanmoins, que si c'était à lui d'ordonner, il aurait de la condescendance; car il m'a dit qu'étant allé voir une fois l'archevêque, il lui dit en parlant de ma sœur Françoise-Agathe* (2) : «En vérité, Monseigneur, ces pauvres filles sont plus dignes de compassion que de sévérité. »

(1) *Ibid.*, p. 50,

(2) De Sainte-Marthe, la sœur de ce Père.



En 1665, quand Mr de Péréfixe fit son mandement pour faire souscrire au formulaire d'Alexandre VII, le Père de Sainte-Marthe fit tous ses efforts pour persuader à la sœur Marie-Angélique Arnauld de le signer (1). Il lui dit, à ce qu'elle conte, toutes les raisons ordinaires de se soumettre aux puissances ecclésiastiques. Il lui allégua son exemple, l'assurant qu'il avait déjà souscrit plusieurs fois, et qu'il était prêt de le faire trente autres, s'il le fallait. Il lui dit en une autre occasion : On attribue à vos sœurs de Port-Royal des papiers injurieux à M^r l'Archevêque. Ils n'épargnent personne. On en a trouvé un entre les mains d'une religieuse contre notre Congrégation, qui est tout rempli de calomnies et de faussetés. On y juge de nos intentions secrètes ; M^r l'Archevêque me l'a remis. Le Père de Sainte-Marthe en était fort indisposé. Son grand raisonnement contre les filles de Port-Royal était qu'elles condamnaient tout le monde, le Pape, leur Archevêque, les Evêques, les corps entiers, toutes les religieuses qui signaient ; qu'on les regardait tous comme ayant prévariqué ; qu'on croyait qu'il n'y avait de salut qu'à ne point signer ; et que craignant si fort de faire un jugement téméraire contre M^r d'Ypres, on ne se faisait point de scrupule de juger et condamner toute l'Eglise.

Sa sœur, la mère Françoise-Agathe, n'échappa pas aux empressements de son zèle sur cet article. L'on voit, par deux lettres rapportées dans ces relations, qu'il entreprit fort sérieusement de la convertir, et qu'elle s'y plaint fort, en deux endroits, de la manière vive et pressante dont son frère de l'Oratoire la sollicitait de se rendre aux volontés de M^r l'Archevêque.

Après que le Père de Sainte-Marthe eut été six ans assistant, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée de 1669, la maison de l'Oratoire à Douai, qui était de l'Institut de

(1) *Ibid.*, p. 58.

Saint-Philippe-de-Néri, établie dans ce pays-là par un évêque d'Arras en 1629, désira s'unir et être incorporée à notre Congrégation. Le P. Senault leur envoya le Père de Sainte-Marthe, fondé de procuration du Conseil pour traiter de cette union avec eux, et il en règla et signa, le 26 Octobre de cette année, les articles conjointement avec les six prêtres qui composaient alors cette maison, auxquels il accorda quelques privilèges, comme l'élection de leur supérieur, jusqu'à ce qu'ils ne fussent plus que deux des anciens de la maison avec lesquels il traitait; et tous ces articles qu'il rapporta à Paris, le mois suivant, furent ratifiés par le Père Senault et son Conseil.

Cependant nous perdîmes le Père Senault en 1672, et depuis que M. de Harlay eut fait donner par le roi l'exclusion au Père du Brueil, pour être son successeur, les suffrages furent un temps partagés, parce que Mr de Paris, qui avait ses créatures dans l'Assemblée, souhaitait qu'elle choisit le Père de Saillant. Mais enfin, au deuxième scrutin, le Père Abel-Louis de Sainte-Marthe, qui était premier consultant, fut élu supérieur général de la Congrégation, le 3 Octobre 1672, par les deux tiers des vocaux qui se trouvaient au nombre de 48.

Il employa bien des résistances (1), des excuses et des raisons qui tendaient toutes à ne point accepter cette charge. Mais l'Assemblée ne voulut point y avoir d'égard. Il s'absenta à la session d'après, et écrivit à nos Pères une lettre cachetée qu'on lui renvoya sans l'ouvrir de peur d'y trouver quelque acte de démission. Son refus constant et sincère dura trois jours. Dans cet intervalle, il fut voir Mr l'Archevêque, et lui confirmant ses dispositions à ne point se rendre à ce que nos Pères voulaient de lui, il le voulut engager à le soutenir contre les instances qu'on lui faisait pour se charger du fardeau. Mr de Paris n'était pas

(1) *Actes de l'Assemblée de 1672*, session 10.

fâché de le trouver si opposé à son élection, se flattant que nous serions obligés d'en revenir au Père de Saillant. Il craignait d'ailleurs la droiture et l'esprit ferme du Père de Sainte-Marthe, et Mr de Sainte-Beuve qui travaillait avec lui à la réformation du Bréviaire de son Eglise, lui prédit dès lors qu'il se repentirait un jour d'avoir fait donner l'exclusion au Père du Brueil (1). Le prélat se formalisa d'abord de ce mot comme d'une menace qu'il semblait que l'on eût voulu lui faire. Mais le docteur, développant sa pensée, lui fit comprendre qu'il n'avait voulu dire autre chose, sinon que le Père du Brueil, étant un esprit plus liant et de facile composition sur les affaires, il lui aurait été plus aisé de compatir avec lui qu'avec le Père de Sainte-Marthe, dont l'esprit raide et ferme dans ses pensées ne laissait pas présumer la même déférence pour les volontés du prélat. M. de Harlay aurait donc voulu qu'il eût toujours refusé, et il y comptait tellement qu'il se crut joué, et conserva du ressentiment contre le Père de Sainte-Marthe, quand il apprit que ce Père avait enfin accepté.

Il ne le fit cependant que par la juste crainte que lui inspirèrent les députés, qu'il ne jetât la Congrégation qu'il aimait si tendrement, dans de fâcheux embarras, en donnant lieu à la Cour, par son refus obstiné, de nommer d'office quelqu'un à sa place qui ne convint point du tout. On le pressa donc tant qu'il parut devant l'Assemblée le 5 Octobre; et, après avoir de nouveau fait les plus grandes instances que son humilité lui put inspirer, après s'être prosterné aux pieds des députés, et avoir essayé pendant longtemps de les porter à faire élection de quelqu'autre, il se rendit enfin à la constance invincible des députés qui, ne voulant ni approuver les raisons qu'il alléguait pour ne pas se rendre, ni consentir à révoquer jamais le décret de son élection, l'obligèrent enfin de céder, tant à leurs prières,

(1) *Mémoires manuscrits des petits Pères.*

leurs larmes et leur tendresse, qu'aux pressants mouvements de la grâce de J. C., qui lui faisait une obligation de conscience de se soumettre. Ce fut un grand sujet de joie, quand ils le virent se laisser fléchir et prendre sa place. Alors il leur fit un discours tout plein du feu de la charité, puis, se jetant à leurs genoux, il les embrassa chacun en particulier, et donna à chacun des députés des assurances de son amour et de sa bonté; après quoi, on fut chanter solennellement le *Te Deum* à l'église où se trouvèrent Mrs les évêques d'Autun et de Béziers avec grand nombre de personnes de condition.

Il ouvrit la session suivante en disant que le premier pas que J. C. avait fait dans le monde, avait été un acte d'obéissance : « *Ingrediens mundum, dixit : ecce venio ut faciam,..* » puis ajouta : « *J'avoue que je n'ai pas tenu d'abord la même conduite*; *mais, touché de l'exemple du Fils de Dieu, et voulant imiter son obéissance, comme lui je dis maintenant :* ecce venio. »

Dans la session 18, s'étant absenté selon la coutume, il fit proposer à l'Assemblée de supprimer le statut qui fait prévaloir sa voix dans le Conseil en cas de partage; mais on n'y voulut rien changer, et il ne reçut de cette proposition que des éloges de son humilité et du zèle ardent qu'il marquait dès lors, et qu'il soutint si bien jusqu'à la fin de sa vie, de se sacrifier pour le service de la Congrégation, et de lui donner en tout l'exemple de l'humilité, de la régularité et d'une parfaite observance de la discipline.

« *Votre corps*, lui écrivait M. de Grenoble, (1) *peut être très utile à l'Eglise sous la conduite d'un général aussi zélé et aussi éclairé que vous êtes. J'espère que vous ranimerez ce 1er zèle des Bérulles et des Condrens dans tous ceux qui vous sont soumis, et qu'on y verra reluire ce premier esprit de missionnaires apostoliques et de secours perpétuels des*

(1) *Lettre de Mgr Le Camus, évêque de Grenoble*, du 18 nov. 1672.

Evêques dans leurs fonctions, que vous avez toujours fait paraître en votre personne. Si j'ai quelque peine, c'est que je n'aie point encore de part à ces grands biens dans mon diocèse. Mais j'espère que Dieu nous en donnera les ouvertures, et que vous aurez assez de charité pour les accomplir.»

A la prière de l'Assemblée, il fit une lettre circulaire pour exhorter tous les sujets de la Congrégation à se renouveler dans l'esprit et les règles exactes de leur état. Elle est du jour de la Saint-Martin 1672.

Il dit: « *J'observerai toujours nos statuts comme les règles assurées de ma conduite, étant plus obligé que personne à m'y soumettre et à les faire exactement observer. Pour cet effet, je serai toujours uni aux sentiments et au zèle des Pères Assistants et encore à celui des Visiteurs et des Supérieurs de nos maisons pour faire observer nos règlements.*» Il souhaite que les inférieurs s'adressent à eux dans les affaires qu'ils auront à lui communiquer, les assurant qu'il aura le même égard à leurs intérêts qui lui seront exposés par ces canaux que s'ils l'étaient à lui en droiture, et se proposant par là d'unir tout le corps de la Congrégation en tenant tous les membres dans une liaison et une dépendance mutuelle les uns des autres, selon la subordination qui convient. Il dit aussi que le roi lui a fait l'honneur de le chager par deux fois de faire en sorte que la paix, qu'il a procurée à l'Eglise, soit maintenue dans la Congrégation, et lui a commandé de ne point souffrir qu'elle soit troublée de part ou d'autre,

Il écrivit ensuite au Pape, selon l'usage pratiqué par ses prédécesseurs, pour lui donner part de son élection et lui faire compliment d'obédience. Clément X, au lieu d'un bref en réponse, ainsi que nos autres supérieurs en avaient reçu jusque là des précédents Papes, lui fit écrire de sa part par le Cardinal Altieri une simple lettre, mais obligeante. Il y était dit entr'autres choses :

« *Magnopere lœtatur Sanctitas Sua creatum te esse præ-*

positum Congregationis Oratorii, quæ sub tam præclaro duce militatura non solum tueri, sed etiam augere poterit, pasta huc usque decora instauratæ ecclesiasticæ disciplinæ, propagatæque religionis.» (1).

L'année suivante, 1673, le Père de Sainte-Marthe fut chargé par le roi d'une commission qui lui fit honneur. C'était de travailler à mettre la réforme aux Jacobins de la rue Saint-Jacques, conjointement avec les autres commissaires nommés pour cela.

Il fut rapporteur de cette affaire ; et, comme tel, on a trouvé parmi ses papiers toutes les pièces qui la concernent, qu'on conserve encore parmi les manuscrits de la bibliothèque de Saint-Honoré. Dès 1667, le Parlement avait donné un arrêt pour la réforme des Mendiants (2), et le roi avait pris le parti, comme plus doux, de demander à leurs généraux des commissaires français pour travailler en leur nom à cette réforme. Mais cela n'avait rien produit de durable, et le Père Lepat, délégué du général des Dominicains, n'avait éprouvé que de la peine de la part du couvent de Saint-Jacques, en sorte qu'il fallut toute l'autorité de la Cour afin de l'y faire reconnaître comme supérieur. Je vois même, par le rapport du Père de Sainte-Marthe (3), que depuis 174 ans les rois de France et les Papes s'étaient mêlés de mettre quelque ordre dans cette maison sans que jusque-là on en eût vu aucun fruit. Il rapporte en détail les différentes mesures qu'ils avaient prises. Mais la source du désordre subsistait toujours dans l'élection du prieur et des officiers de cette maison qui, nommés par la cabale des religieux qui la composaient, ne songeaient d'ordinaire qu'à favoriser la licence ou à y conniver comme pour récompense des suffrages de ceux qui les avaient promus

(1) Lettre du 6 décembre 1672.

(2) *Mémoires chronologiques et dogmatiques pour l'histoire du 17e siècle.* T. 3, p. 15.

(3) *Mémoires du P. de Sainte-Marthe.*

à ces charges, et par là rendaient inutiles tant l'autorité que les bonnes intentions des généraux de l'Ordre, lesquels ne pouvaient veiller de loin sur cette maison que par le ministère de ces mêmes supérieurs qui les trompaient. De ces élections ainsi faites s'en suivaient des divisions intestines qui allaient souvent à de grands scandales ; et tel était l'état du couvent en 1673, à l'occasion d'un nouveau prieur nommé le Père Urvoy, que le parti relâché s'était donné, et dont l'élection était contredite par une autre bande tant pour la forme que pour le fond des mœurs de l'élu. Le général, à qui les plaintes en furent portées, fit d'abord casser cette élection par un de ses officiers généraux, puis nomma d'office un autre prieur, le même qui avait été le concurrent du Père Urvoy, et n'avait eu que deux voix de moins. Sur cela, le parti du premier prieur élu s'était pourvu au Conseil d'Etat, dont était intervenu un arrêt de surséance du décret du Général des Dominicains ; puis la Cour, ouvrant les yeux sur la faveur qu'elle donnait au parti du relâchement, par un second arrêt du 5 novembre 1673, le roi, étant en son Conseil, avait ordonné que les partis se retireraient par devers M. de Harlay, archevêque de Paris, le sieur Descontes, conseiller d'Etat, grand vicaire du diocèse, le P. Ferrier, jésuite et confesseur de Sa Majesté et le Père de Sainte-Marthe, général des Pères de l'Oratoire, pour, eux ouïs, être par les dits commissaires prononcé sur les dits différends, circonstances et dépendances ; et ce qui sera par eux ordonné sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques dont, si aucunes interviennent, Sa Majesté s'est réservé à soi et à son Conseil la connaissance.

En conséquence de cet arrêt, les commissaires s'étant assemblés à l'archevêché dès le 14 novembre, ils convinrent d'abord entre eux de donner au Père de Sainte-Marthe le soin d'instruire ce procès et d'en être le rapporteur ; et en cette qualité la plupart des Jacobins de Saint-Jacques

comparurent plus d'une fois devant lui pour produire leurs dits et leurs contredits.

Il eut la consolation de voir que toutes ses conclusions furent suivies. Il dressa plusieurs règlements nécessaires pour la paix et le bon ordre de ce couvent, lesquels étant depuis envoyés à Rome furent ratifiés par le Général. Celui-ci en composa un décret qu'il dressa pour cette maison, et le fit confirmer par un bref du Pape du 26 mars 1675.

Cependant, comme le Général s'était écarté en quelques points de ce que l'on voyait sur les lieux être absolument nécessaire pour le maintien de la discipline, le roi, par un nouvel arrêt du Conseil du 20 mai 1676, ordonna que les règlements dressés par le dit Général seraient modifiés, observés et exécutés en la manière suivante, qui était celle des conclusions du Père de Sainte-Marthe, à savoir :

1° Que le Général affilierait 14 religieux au couvent de Saint-Jacques, gens d'une probité exemplaire, connus et agréés pour tels par Sa Majesté, qui seraient tirés des six provinces de l'ordre, qui sont en France, et rempliraient seuls tous les offices et charges de la maison.

2° Que ces 14 ainsi choisis composeraient le conseil du couvent et collège de Saint-Jacques, à l'exclusion des bacheliers, excepté un seul qui serait présenté de la licence et n'aurait que voix active.

3° Qu'ils feraient seuls les prieur, sous-prieur, maître de novices, régents de théologie; feraient seuls les nominations aux grades et généralement toutes les fonctions qui donnent quelque sorte d'inspection et d'autorité sur les autres.

4° Qu'aucun des 14 ne pourrait être tiré du couvent de Saint-Jacques pour être fait prieur ailleurs, mais seulement pour être fait provincial.

5° Qu'il n'y aurait que le provincial de Paris, s'il était du nombre des réformés, qui pût faire la visite du dit cou-

vent; et, s'il ne l'était pas, le vicaire de la réforme; sans que l'un ou l'autre pût rien changer au présent règlement, ni tirer aucun religieux du dit collège, si ce n'était pour faute grièvе et dans les cas de droit selon la forme ordinaire de leurs statuts.

6° Qu'une des 14 places venant à vaquer, les 13 vocaux restants la remplaceraient par un autre sujet idoine, tiré de la même province, auquel le Général serait tenu de donner, trois mois après, au plus tard, des lettres de confirmation et d'affiliation dans la maison de Saint-Jacques, faute de quoi, le dit temps passé, l'élu serait censé bien affilié.

7° Qu'il n'y aurait au plus que 100 religieux étudiants dans le dit collège jusqu'à ce que ses revenus fussent jugés suffisants par Sa Majesté pour en porter un plus grand nombre, et qu'ils payeraient, en attendant, la pension ordinaire.

8° Qu'aucun autre religieux ne serait reçu dans le dit couvent à titre d'hôte, sinon pour un temps limité.

On juge assez comment ces statuts si sages allaient à la source du mal en établissant dans cette maison 14 personnes des plus graves et des plus vertueuses de l'Ordre, pour y faire régner la discipline régulière, surtout le roi s'étant réservé le choix de ces 14 premiers qui devaient être comme le levain destiné à purifier toute la masse. Il commença par en mettre 14 excellents indiqués par le Père de Sainte-Marthe qui les connaissait sur le témoignage des plus sages religieux des maisons de Paris, et leurs règlements avaient déjà opéré plusieurs bons effets.

Le Général des Dominicains, qui ne devait voir qu'avec peine la contrainte où l'arrêt du Conseil du roi le mettait d'agréer tous les sujets qui lui seraient présentés, s'avisa d'en nommer un de son chef; et aussitôt intervint un nouvel arrêt qui cassait la nomination et remplissait 4 places restantes pour autant de sujets que le roi nommait. Ceci se passait vers la fin de 1676, et le Père de Sainte-Marthe

fut chargé de lui faire goûter la conduite que la Cour venait de tenir. Dans sa lettre, qui est du 24 décembre, il dit à ce Général, qui était alors le Père de Roccarberti, que le roi ne pouvait agréer l'élection du Père de Marigny ; que Sa Majesté lui a fait ordonner par M. Colbert, ainsi qu'il y paraît par la lettre de créance jointe à la sienne (1), de travailler incessamment à terminer l'affaire de la réforme et à remplir les trois places vacantes par des sujets capables d'être les pierres fondamentales de cet édifice spirituel qu'on veut réédifier, afin qu'il soit un temple saint et consacré au Seigneur, d'où se répandent ensuite mille bénédictions sur tout l'Ordre par les bons sujets qui se sont formés dans cette maison. Il ajoute que, pour ménager les choses avec prudence, il a proposé, ensuite de sa nouvelle commission, aux Pères conventuels de Saint-Jacques ou de nommer eux-mêmes ou de lui indiquer ceux qu'ils connaîtraient être les plus recommandables dans les provinces par leur doctrine et par leur piété afin qu'il les fit nommer par le roi ; qu'ils ont pris ce dernier parti ; et qu'il lui expose ceux qu'on lui a indiqués afin que sa Révérendissime Paternité leur envoie au plus tôt des lettres d'affiliation pour répondre aux intentions de Sa Majesté qui, dans tout ceci, n'a en vue que le vrai bien de l'Ordre et du couvent, et à celle de M. Colbert, protecteur de cette maison, qui a bien voulu dicter lui-même sa lettre de créance qu'il lui adresse.

Et cela nous fait entendre pourquoi le Père de Sainte-Marthe, qui ne fut jamais bien venu ni auprès de M. de Harlay, ni auprès des Pères Jésuites, se trouve néanmoins

(1) La voici : « *Le roi ayant résolu, ainsi que vous en êtes instruit, tout ce que Sa Majesté a estimé nécessaire de faire pour le rétablissement de la maison de Saint-Jacques, et le R. P. de Sainte-Marthe ayant donné ses avis à Sa Majesté, je vous prie de lui donner créance sur ce qu'il vous écrit concernant cette matière, et comme tout ce qu'il vous écrit est très avantageux à cette maison et conforme aux intentions de Sa Majesté, je crois pouvoir vous assurer que vous ne pouvez rien faire qui soit plus avantageux à votre Ordre.* » Signé Colbert, 18 décembre 1676.

uni dans cette affaire tant avec le Père Ferrier qu'avec ce prélat. C'est que M. Colbert, qui l'estimait beaucoup, et fut un temps sous sa direction, l'avait fait nommer commissaire par l'intérêt particulier qu'il prenait à cette maison, à titre de protecteur.

Le Père de Sainte-Marthe finit par ces mots : « *C'est ainsi que vous donnerez la dernière main à ce grand ouvrage que cinq de vos illustres prédécesseurs ont tenté d'exécuter en venant eux-mêmes en France sans pouvoir en venir à bout. C'est ce qui vous attirera mille bénédictions de Dieu et des hommes. Pour moi, je ne prétends rien dans cette affaire que l'honneur que j'ai eu de recevoir les ordres du roi et de vous donner des marques que je suis avec...*, etc. »

Je ne trouve point la réponse du Général, mais seulement une lettre de son successeur, qui signe *F. Antonius de Monroy*, en date du 3 août 1677. Elle est on ne peut plus honnête et plus pleine de sentiments de reconnaissance pour les services rendus à l'Ordre. Et comme le Père de Sainte-Marthe avait pris occasion de ce commerce formé entre eux de lui demander l'union des deux corps, vu le rapport qui était entre eux pour les sentiments de doctrine, le Général des Dominicains ajoutait : « *Verum, Reverendissime Pater, summâ cum reverentiâ et animi lœtitiâ, initæ cum prædecessore meo et meam cujus spem facitis, societatis amicitiæ, et thomisticæ doctrinæ conjunctionem et necessitudinem suscepi. Id enim votorum meorum maximum, ordinem meum viris doctis et piis, Christique Domini vineam dilatantibus operariis, placere ; ut ambulantes cum consensû ad castra Ecclesiæ militantis, sapientes hujus sæculi confundant, eorumque perdant sapientiam, idque omnibus officiis et obsequiis assequi conabor* ».

Le succès avec lequel le Père de Sainte-Marthe avait travaillé à la réforme de Saint-Jacques, le fit encore choisir par le roi pour une pareille bonne œuvre à l'égard des Pères Augustins de la province de Saint-Guillaume, ou

autrement dits de la province de Berry,c'est-à-dire ceux du faubourg Saint-Germain et du couvent de la reine Marguerite. Mais je ne sais pasle détail de ce qu'il y fit.Le Général de tout l'Ordre, nommé *F. Nicolaus Oliva, generalis Sancti Augustini,* lui en écrivit du 29 mars 1677 une lettre de remerciement qu'il commence ainsi :

« *Vestram erga me et provinciæ meæ Sancti Guillelmi, aliàs communitatis Bituricensis, fratres, religiose mihi subditos et obtemperantes, piam sollicitudinem, necnon in controversiis quæ diu dictam provinciam aliàs inter ordinis florentissimam et mihi dilectam perturbaverant et perturbant, sopiendis, curam et impensum affectum accepi cum ingenti animi mei lætitiâ et plurimâ vestræ Reverendissimæ Paternitatis existimatione* ».

Le Père de Sainte-Marthe, dans sa réponse du 10 juin 1677, lui dit entre autres choses : « *Vehementer lœtor eam mihi a christianissimo rege demandatam esse provinciam quâ vestros in Christo filios revocarem, ut possem, ad debitæ vobis reverentiæ et obsequii pietatem. Feci quod in me fuit ut simul regis christianissimi votis et mandatis responderet impensa vestris rebus cura et Sanctissimo Pontifici Nostro Innocentio XI placeret, cui nos et nostra semper probari vehementissime experimus* ».

Il avait encore plus de zèle pour rétablir la discipline dans l'Oratoire que partout ailleurs. Dans cet esprit, il entreprit la visite générale de nos maisons, en 1674 et 1675. Pour prêcher la modestie par son exemple, il ne voulut jamais souffrir qu'on remît sur pied le carosse entretenu pour l'usage des Généraux, qu'il avait été le premier à faire supprimer dans l'assemblée où il fut élu ; et, quoiqu'on lui représentât que la dépense serait beaucoup moindre à le rétablir que d'en prendre de louage, comme on y était quelquefois obligé pour certains devoirs qu'il avait à rendre : « *N'importe*, disait-il, *il faut que nous soyons sim-*

ples et modestes par vertu, non par intérêt (1) », maxime cependant dont il a reconnu l'abus dans la suite, au sujet de son successeur à qui il fit rétablir l'équipage.

Pour lui, tout son train dans ses longs voyages fut de monter à cheval, accompagné d'un frère ou d'un de nos Pères, presque toujours habillé plus pauvrement qu'eux, sans porter de gants ni hiver ni été, sans vouloir souffrir qu'on lui servît jamais rien d'extraordinaire; et, quand on voulait lui faire entendre qu'il poussait trop loin la simplicité, et ne gardait pas assez les bienséances convenables à un homme en place, il répondait : « *Je connais mieux le monde que vous ne pensez. Il aime fort la simplicité dans les supérieurs ecclésiastiques. Tant qu'ils l'ont conservée dans leurs personnes, ils n'ont pas eu besoin d'autre chose pour s'attirer les respects et l'obéissance des peuples; et ils n'ont emprunté tous les ornements dont on se pare aujourd'hui qu'au défaut de leur première vertu. Pour moi, je prie Dieu, et ne cesserai de lui demander que nos supérieurs généraux fassent profession de conserver l'antique simplicité. Bien loin que cela leur fasse aucun tort, ou diminue leur autorité, je suis convaincu qu'il n'y a point de général d'ordre qui soit obéi avec plus de fidélité et de plaisir qu'eux. J'en ai tous les jours des exemples, dont je ne suis pas moins édifié que surpris.* »

Il ne cessait d'inculquer que nous étions tenus par état d'être un modèle accompli pour le clergé séculier par nos mœurs, par nos maximes, par tout l'extérieur de notre conduite. Il souhaitait fort qu'on étudiât la discipline de l'Eglise, et plus encore qu'on s'y conformât. C'est pour cela qu'il introduisit, autant qu'il put, dans nos maisons l'usage des conférences d'études publiques ou domestiques, dont il proposait pour objets les conciles et les divers points de discipline.

Dans une lettre circulaire qu'il composa en 1684 sur la

(1) CLOYSEAULT, *Ibid.* [p. 14].

modestie cléricale dont nous devons faire profession, il entra dans les derniers détails sur le point des habillements et des meubles. Il ne se pouvait souffrir à la maison de Saint-Honoré, parce qu'il croyait trouver trop de propreté dans les ameublements de quelques-uns et point assez de régularité dans d'autres. Il déchargea plusieurs fois son cœur sur cet article avec sa franchise ordinaire, et il écrivait de Saint-Paul-aux-Bois à ses assistants la lettre suivante sur ce sujet :

« *Mes Révérends Pères,*

Ma solitude me donne du temps plus qu'à Paris pour demander la grâce pour nous tous de remplir fidèlement les devoirs de nos charges. Un des principaux est le soin que nous devons avoir que notre communauté de Saint-Honoré soit l'exemple de la piété, régularité et de toutes les vertus que doivent pratiquer les véritables prêtres de l'Oratoire pour les répandre ensuite dans toute notre congrégation. Cependant nous sommes tous obligés d'avouer avec beaucoup de douleur, qu'encore qu'il y ait un nombre considérable de ces excellents prêtres qui répandent la bonne odeur de JÉSUS-CHRIST en tous lieux, la plus grande partie est déréglée, sans assister fréquemment à l'oraison, au chœur, aux premières communautés, aux conversations, gens qui sortent fréquemment sans permission et sans compagnon, comme vous me l'avez vous-mêmes témoigné devant et durant ma visite, et votre désir de voir notre communauté réglée et qu'elle fasse cesser les sujets de plaintes de nos assemblées générales. C'est ce qui m'oblige, mes Révérends Pères, de vous prier et supplier tous trois, comme mes assistants, de me donner vos bons avis et conseils et de me promettre votre secours. Obtestor ego vos coram Deo : 1° *De me déclarer par une lettre particulière les corrections que nous sommes obligés de faire, chacun par le devoir de nos charges, par nos statuts ;* 2° *les remèdes efficaces pour empêcher que ces dérangements continuent ;* 3° *que vous me*

promettiez votre appui et votre secours effectif (1) *pour parvenir à cette fin que nous nous proposons de rendre notre communauté de Saint-Honoré un exemple de vertu, de piété, de régularité selon nos statuts, que tous seront obligés d'observer fidèlement et persévéramment.* »

Tout occupé de ce même objet, il avait aussi fort à cœur de mettre la réforme parmi nos frères.

« *Une grande partie d'entr'eux*, écrivait-il à ses assistants, *ne vient dans la congrégation que* ut quærant panem Christi, non Christum panem. *Je serais donc d'avis de n'en plus recevoir que très rarement et d'excellents sujets, comme font les Bénédictins, qui ont des six valets contre un frère, et qui se trouvent bien de cette conduite. J'avais défendu au tailleur de la maison d'habiller de noir les frères non encore vêtus, mais de grosse serge brune. Maintenant tous sont habillés de belle et bonne serge de Londres, comme nous, et avec des collets de toile claire. Dorénavant nous devons défendre aux Visiteurs de leur donner la soutane, et ne leur plus permettre qu'une soutanelle, après un long temps de service. Pour moi, je n'ai jamais donné la soutane qu'à un seul frère, dont je me suis fort repenti.* »

Si repenti qu'on dit que, pour lui faire honte de ce qu'il la portait plus longue qu'il ne convenait à un frère, il la lui prit un jour par le bout, et, prenant en main le couteau de la cuisine, il la lui coupa lui-même sur le billot; trait qui fait voir le caractère d'esprit du Père de Sainte-Marthe et de quel zèle il était dévoré.

En voici un autre à peu près dans le même genre qui ne le caractérise pas moins. Il écrivait à ses Assistants : « *J'ai signé l'ordre pour le Père Cappé ; et, s'il change encore, sans*

(1) « Il a été résolu unanimement dans le Conseil que le R. P. Général déclarerait à toute la communauté assemblée dans la salle que tous ceux qui ne voudront pas suivre les règlements dans la maison de Paris, seront envoyés avec ordre dans d'autres maisons pour y résider, et cela a été déclaré le même jour. » (*Registre des délibérations*, du 17 juin 1689).

vouloir l'exécuter, je suis résolu à ne pas changer ma résolution, et d'aller moi-même à Laon suppléer pour lui. Je n'ai plus que cette ressource pour fournir aux emplois qu'on refuse. On aura beau me représenter de belles raisons humaines, je répondrai qu'un saint Paulin a quitté son évêché pour se rendre esclave en un pays barbare. Voilà ma résolution que je crois que JÉSUS-CHRIST *m'a inspirée depuis longtemps, et j'espère qu'il me fera la miséricorde de l'exécuter fidèlement.* »

Son amour si connu pour la hiérarchie, pour la pureté de la doctrine et de la morale de l'Eglise et sa profonde vénération pour l'épiscopat le mirent en grande recommandation auprès de plusieurs prélats. C'est ce qui nous valut la plupart de nos séminaires : ceux de Grenoble, d'Arles, de Vienne, de Soissons, de Laon, de Rieux, d'Agde, de Lectoure, de Châlons-sur-Marne, de Nevers et de Dijon, presque tous perdus de nos jours. Il les avait acquis dans les dix premières années de son gouvernement.

On lui offrit aussi de tous côtés des collèges : à Sisteron, à Digne, à Saint-Claude, à Abbeville, à Noyon, à Saint-Quentin, à La Fère, à Saint-Maixent, à Verneuil, à Mayenne, à Laval, à Grasse. Mais il n'avait garde de se prêter à ces propositions, où l'intervention de la Cour était nécessaire, ni de songer à faire de nouveaux établissements en ce genre, tandis que nos anciens étaient en péril et couraient risque d'être supprimés. Car, sous prétexte qu'il y avait trop de collèges en France, on avait mis dans l'esprit du feu roi d'en diminuer le nombre, moyen sûr pour nos ennemis de faire sauter la plupart des nôtres, étant d'une part assez en crédit pour que le retranchement ne tombât pas sur les leurs ; et nous, d'autre part, assez décriés pour les fréquentes affaires de doctrine qui nous venaient de tous côtés, coup sur coup, et qu'il était fort aisé de rendre odieuses.

En effet, la Congrégation n'avait point été jusque-là aussi exercée qu'elle le fut, dans nos collèges, sous le Père de

Sainte-Marthe. A peine fut-il en place, qu'il nous fallut faire face presque partout, pour repousser les divers coups qu'on nous portait. A Marseille, à Toulon, à Saumur, au Mans, à Angers, c'était tous les jours nouvelles affaires : des censures de thèses ou de cahiers, des lettres de cachet, des privations de classes, des interdits signifiés à des professeurs, des censures. Le détail s'en trouve sous l'histoire générale de ce temps-ci. C'était quelquefois pour des questions théologiques et souvent aussi pour des opinions de philosophie. En général, on en voulait à nos Pères, ou pour des sentiments exacts pour le fond, mais énoncés durement ; ou parce qu'ils enseignaient Descartes, que les Jésuites avaient fait proscrire par la Cour ; ou parce que nos professeurs avaient la manie de faire alors de leurs écrits de philosophie, de vrais traités de théologie par le grand nombre et la qualité des questions dogmatiques qu'ils y mêlaient. Peut-être que le dévouement qu'on savait au Père de Sainte-Marthe, tant au dehors qu'au dedans de l'Oratoire, à être un augustinien déclaré et à favoriser, autant qu'il pouvait, tout ce qui avait rapport à cette doctrine, de quoi il faisait gloire hautement, contribuait jusqu'à un certain point à rendre les nôtres un peu plus hardis et à réveiller les préventions de nos ennemis ; outre qu'ils ne pouvaient ignorer qu'étant mal avec M. de Paris, il ne pouvait être bien dans l'esprit du roi, et qu'ainsi tout accès nous étant fermé, ils auraient bon compte de nous dans tout ce qu'on nous susciterait d'avanies.

Pour arrêter le cours de ces mauvaises affaires, le Père de Sainte-Marthe employa deux expédients qui eussent été d'un merveilleux secours, si le succès avait répondu à la tentative. Le premier fut de faire un court exposé des sentiments dont la Congrégation faisait communément profession sur les questions de la grâce, de l'envoyer dans une lettre à ceux d'entre les évêques de France qui pensaient bien et nous étaient plus particulièrement attachés, de

leur demander, comme juges-nés dans cette matière, s'ils l'approuvaient, et les engager par là à nous mettre sous leur protection et à prendre en main le fait et cause pour nous, quand on nous ferait de mauvais procès pour ne nous point écarter de cet exposé. Le second, de composer pour nos collèges et autres maisons d'études une espèce de formulaire ou de précis de doctrine, dont lui et ses assistants firent une loi à tous nos professeurs de ne se point écarter dans leurs leçons et dans leurs cahiers. Mais, de ces deux expédients, le premier ne réussit point, et le deuxième tourna contre lui.

De tous les évêques, auxquels il s'adressa, parmi lesquels étaient NN. SS. d'Alet, de Pamiers, de Luçon, de la Rochelle, de Grenoble, les archevêques Grimaldi d'Aix, Grignan d'Arles, Henri de Villars de Vienne, le seul M. de Lectoure, Hugues de Bar, fit une réponse claire et précise, telle que nous aurions voulu la dicter. M. d'Arles tortilla la sienne, quoique des plus gracieuses ; mais il ne se trouva pas un seul mot des autres.

Quant au précis de doctrine dressé pour l'usage de nos collèges, il fut reçu par la plupart avec joie, parce que, dressé par les PP. Quesnel et du Juannet, le conseil intime du Père de Sainte-Marthe et les promoteurs de tout ce projet, il autorisait les sentiments communément reçus parmi nous, et commençait entr'autres articles par établir « *qu'il ne serait pas permis d'abandonner la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, mais qu'au contraire on serait obligé de la suivre et de l'enseigner.* »

Mais tous ne pensaient pas de même alors parmi nous : les uns par système s'en étaient fait un plus mitigé que celui de la grâce efficace par elle-même; d'autres par prudence, craignant de rendre la Congrégation odieuse par la profession ouverte d'une doctrine attaquée par gens puissants et en faisant parade d'un parti pris; d'autres enfin, par ressentiment ou prévention pure contre la personne

d'un supérieur qui, déjà fort raide sur la conduite, gênait jusqu'aux sentiments; et, au lieu de tenir la balance égale entre les sujets, était, disaient-ils, déclaré pour certain parti, n'avait de faveurs que pour ceux qui s'y enrôlaient, écartait des lieux et des postes les plus gracieux ceux qui ne parlaient pas comme lui; et il était vrai que, dès qu'il fut général, il fit sortir de Saint-Magloire les Pères Thomassin, Bordes, Claude Céloron, bon gré, mal gré.

A ces mouvements du dedans se joignirent les agitations du dehors, qui ne faisaient qu'augmenter par les nouvelles affaires qui nous arrivaient. Le roi lui en fit faire des plaintes, et le Père de Sainte-Marthe, ne pouvant lui aller rendre ses devoirs ordinaires au commencement de 1678 à cause d'une maladie qui le retint à Saint-Paul jusqu'au mois de juillet, lui écrivit la lettre suivante :

« *Sire, j'ai reçu, avec un très profond respect et avec les sentiments d'une reconnaissance parfaite pour Votre Majesté, les témoignages de son extrême bonté pour nous et les avis qu'elle m'a fait l'honneur de me donner par le Père de Saillant. Je me suis senti obligé de redoubler mes soins pour empêcher que ceux de notre Congrégation ne donnent désormais aucun sujet de mécontentement à Votre Majesté; ni à ceux que la jalousie de nos emplois anime depuis si longtemps contre nous, aucun prétexte raisonnable de nous rendre, comme ils ont fait, de mauvais offices auprès d'Elle* ». Il disait ensuite : qu' « *ayant appris qu'un de nos professeurs* (1) *avait enseigné, contre les ordres du roi et les siens, quelques sentiments de Descartes, il l'avait puni de la peine de l'exclusion ; qu'il avait toujours été pareillement très fidèle à faire condamner toute doctrine contraire aux constitutions des Papes et arrêts de sa Majesté, lorsqu'il en avait eu connaissance avec la liberté et le temps de faire sur cela son devoir; qu'il continuerait d'en user de*

(1) C'était le Père Carrier, au Mans, neveu du Père du Breuil. Il fut rétabli peu après à la considération de son oncle et du consentement de M. de Harlay.

même, s'il plaisait au roi d'ordonner que ceux qui ont intérêt de nous décrier et de nous perdre, lui communiquassent les sujets de plainte qu'ils pouvaient avoir, si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, nous leur en donnions de légitimes. Et je supplie très humblement, ajoutait-il, *votre bonté royale de considérer qu'étant établi pour faire justice de ceux des nôtres qui pourraient tomber en quelques fautes, je ne puis satisfaire à mes obligations, si l'on prévient mes soins par des accusations secrètes et pratiquées. Que si V. M. m'accorde cette grâce que je lui demande avec toute l'instance et l'humilité possible, nous tâcherons de lui faire paraître qu'Elle n'a point de sujets ni plus soumis à ses volontés, ni plus inviolablement attachés aux droits de sa couronne, ni plus fidèles à prier Dieu pour sa conversion, sa prospérité et sa gloire.* »

Sa lettre n'effaça point les préventions ordinaires ; et, à la prochaine Assemblée qui se tint cette même année, il eut le déboire de voir renverser son ouvrage. Car ce fut là que M. de Harlay fit dresser par les Pères de Saillant et Thorentier le nouveau formulaire de doctrine théologique et philosophique, dont le premier article fut de casser le statut fait dans la précédente en faveur de celle de saint Augustin et de saint Thomas et de déclarer que la Congrégation, n'épousant pas en corps aucune opinion, ni aucun système, il y serait libre à tous les sujets de tenir toute doctrine non condamnée, et conséquemment d'être aussi aisément moliniste qu'augustinien. Les suites de ce formulaire oratorien furent encore plus tristes pour lui par les divisions intestines qu'il en vit naître, par le recours, qu'eurent ceux qui en étaient les promoteurs, aux puissances pour faire qu'on s'y soumît ; par l'introduction d'un député du roi dans nos Assemblées, qui débuta en celle de 1681 par exercer contre lui une espèce d'inquisition, en l'obligeant de rendre compte de la manière dont il avait puni ceux qui ne voulaient point de ce nouveau joug et avec lesquels on l'accusait de s'entendre ; par les

ordres venus de la Cour en 1684 d'y faire souscrire tous nos sujets ; ordres qui nous en firent perdre plusieurs excellents, et, entr'autres, ses deux fidèles les Pères du Juannet et Quesnel, celui-là relégué par ordre du roi en Provence, et celui-ci se retirant de lui-même en Flandre ; par le décri du public, où il avait la douleur de voir l'Oratoire, le plus cher objet de sa tendresse, traité par les uns de prévaricateur et de lâche, qui avait abandonné la bonne doctrine, et par les autres de boute-feu qui n'en répandait pas moins partout la mauvaise ; enfin, par l'ascendant qu'il voyait prendre de tous côtés sur nous à nos ennemis, habiles à se prévaloir des conjonctures du temps pour continuer à nous harceler.

Il essaya de les rendre traitables par les mêmes voies de douceur, que ses deux derniers prédécesseurs avaient essayées. Il reçut de belles paroles du général des Jésuites, à qui il s'était ouvert de ses griefs dans une fort longue lettre. Il en écrivit une, de son côté, en 1679, dans toutes nos maisons pour exhorter à vivre en paix et en bonne intelligence avec eux, pour enjoindre aux nôtres de les prévenir par toutes les marques possibles d'estime et d'amitié qui sont dues, disait-il, à leur bienveillance pour nous, à leur vertu, à leur science et aux grands mérites et travaux qui rendent cette compagnie et ses dignes sujets si considérables à l'Eglise, ordonnant même à nos Supérieurs de prévenir les Recteurs de leurs maisons par une visite d'honnêteté et réitérant ses intentions sur l'observation du nouveau formulaire, et déclarant que, si quelqu'un ne voulait pas s'y soumettre, lui et son conseil ne le pourraient regarder comme véritable sujet de la Congrégation, et seraient obligés de le traiter comme un ennemi de la paix et de la charité. Rien de tout cela n'apaisa, ni ne changea les bons Pères. Le décri et la persécution continuèrent avec la même violence qu'auparavant. Le Père de Sainte-Marthe n'en fut pas moins ni odieux, ni suspect à ses ennemis.

Monsieur de Grenoble lui écrivit, du 23 février 1680, pour le consoler. « *J'apprends de temps en temps les affaires qu'on veut susciter à votre Congrégation ; mais, comme elles sont sans fondement, Dieu les dissipera, quand cet exercice ne vous sera plus nécessaire. L'estime que tous les évêques de France font de votre corps, est d'un plus grand poids que toutes les calomnies dont on tâche de le noircir. J'apprends que les cardinaux et les évêques n'en sont pas plus exempts que vous.* Si hæc in viridi, in arido quid fiet? *La vue que Dieu vous donne de rétablir les missions chez vous, sera d'un grand avantage pour l'Eglise et pour votre Congrégation. J'admire votre zèle infatigable à procurer la gloire de Dieu et le salut des peuples d'une infinité de manières différentes. On ne peut être plus satisfait que je le suis de vos Pères.* »

Le Père de Sainte-Marthe, de son côté, n'avait pas de plus sensible consolation que de s'expliquer sur ses peines et sur la conduite violente dont on usait envers l'Oratoire. Son caractère franc et ouvert ne lui permettait pas de dissimuler sur ce point. Ses lettres circulaires pour indiquer nos assemblées ne respirent qu'exhortations à souffrir en paix les mauvais traitements qu'on nous faisait. Dans celle de 1678, prenant occasion de la personne du Fils de Dieu ne venant au monde que pour souffrir, il disait :

« *Il a vu les persécutions qui devait lui être suscitées par les Juifs, par les Gentils, par le démon ; il a connu l'envie et les calomnies des Scribes et des Pharisiens, des méchants prêtres qui devaient un jour conjurer contre lui, l'accuser d'être un séducteur, un factieux contre l'Etat, un destructeur de la loi et du temple.* » Il ne laissait pas même à deviner l'application de son principe. Car, après avoir ajouté que tel était l'exemple que Jésus-Christ nous avait laissé à imiter, il ajoutait : « *Ah ! que nous serions heureux, si Jésus-Christ par sa miséricorde sur notre Congrégation, nous faisait la grâce de lui devenir semblables par la souffrance des croix, des injures, des calomnies et du bon usage de tout cela ! Faites*

surtout réflexion sur ces paroles de saint Paul, que nous devons nous appliquer dans ce temps de persécution : Tempore accepto exaudivi te.... Nemini dantes ullam offensionem... Sed in omnibus exhibeamus nos in multa patientia, in tribulationibus, in angustiis... per infamiam et bonam famam... ut seductores et veraces. *Demandons ces grâces à JÉSUS-CHRIST d'aimer sa croix et ceux qui nous calomnient, de prier pour eux et d'obtenir pour nous la patience et la confiance dans son secours.* »

Dans la suivante, pour l'Assemblée de 1681, continuant toujours sur le même ton, il faisait remarquer à nos Pères que « *JÉSUS-CHRIST qui aimait tant ses apôtres, ne leur avait promis que des croix; qu'il avait exigé de tous ses disciples, pour première démarche dans son service, de porter tous les jours la leur, et d'être prêts à renoncer à tout pour l'amour de lui.* » Et tout roulait sur le même point. Il y disait à la fin : « *Qu'il espérait quitter bientôt sa solitude de Saint-Paul-aux-Bois, où le mauvais état de sa santé l'avait obligé de venir,* » et où je vois qu'il passa, à cause de son asthme et de sa mauvaise poitrine (1), le printemps des années 1680 et 1681.

Il s'y plaisait, et s'y tenait le plus qu'il pouvait, non seulement pour le bon air qu'il avait besoin de respirer, celui de la maison de Saint-Honoré étant trop épais pour un asthmatique; mais principalement pour se tenir à l'écart le plus qu'il pouvait, voyant qu'il n'était pas le maître de conduire la barque comme il aurait voulu, et qu'il ne pouvait conjurer l'orage. On ne laissait pas de lui reprocher que, quand il était à Paris, il en faisait toujours à sa tête, il n'avait pas assez d'égard aux remontrances de ses assis-

(1) « Vous savez, Monsieur, le retour du R. P. Général, et je ne doute point que vous n'en ayez de la joie. Ses incommodités troublent toutefois la nôtre. Elles étaient la plupart guéries dans sa retraite, et elles ont toutes reparu, quand il s'est montré. Il ne peut plus se coucher, à peine peut-il se faire entendre, et ses oppressions sont si grandes et si continuelles, que je ne puis m'empêcher de craindre pour l'avenir. » — *Lettre du P. Duguet à M. Daguesseau,* Tome VIII, lettre 45.

tants. Le parti, qui lui était opposé, ne cessait de souffler cela aux oreilles de Monseigneur l'archevêque, et Monseigneur de Harlay, qui nous gouvernait alors, croyant que tout en irait bien mieux à son gré, si le Révérend Père Général ne se mêlait point du tout des affaires, lui fit signifier en 1682, par le Père d'Urfé, alors visiteur, comme de la part du roi, qu'il ferait bien, tant pour l'avantage du corps que pour le sien propre, de se retirer tout à fait du gouvernement, comme de lui-même.

Le P. d'Urfé, n'osant ou faisant semblant de n'oser le lui dire en face, le lui écrivit à Saint-Paul, du 27 juin 1682. Il lui mandait que « *M. l'archevêque l'avait chargé de lui dire que les volontés du roi étaient qu'il restât à Saint-Paul-aux-Bois, et qu'il ne se mêlât plus des affaires de la Congrégation; qu'il la laissât gouverner par les Assistants et les Visiteurs*; *qu'à la vérité le Conseil pourrait lui communiquer les affaires et lui faire signer des ordres à l'ordinaire ; mais que l'intention du roi était qu'il ne pût s'y opposer ni contredire ses Assistants dans les résolutions dont ils conviendraient, tant pour le bien de la Congrégation que pour la satisfaction de Sa Majesté ; qu'il pourrait aussi aller et venir et faire partout ses visites, selon que bon lui semblerait ; mais qu'il ne pourrait paraître à Paris sans en avoir obtenu l'agrément du roi.* » Le P. d'Urfé lui disait en finissant : « *Donnez-moi part, s'il vous plaît, aux bénédictions que vous attirera le bon usage que vous ferez de tous ces désagréments. La soumission parfaite que vous m'avez toujours inspirée pour le chef de l'Eglise, pour nos seigneurs les Prélats et pour les volontés de notre incomparable monarque, me donnent lieu de croire que vous bénirez Notre-Seigneur d'avoir une nouvelle occasion de nous édifier et de nous apprendre la fidélité avec laquelle il faut obéir aux puissances qui sont les images de J.-C. sur la terre. Je suis en lui etc.* »

Dans une autre lettre (1), qu'il écrivit le lendemain au P. Bordes pour lui faire part de cette nouvelle, il disait à son ami : « *Il est vrai qu'après deux heures de pourparler,*

M. l'archevêque consentit que je ne signifierais la chose au Père Général que quand il voudrait contre vent et marée venir à Paris ; mais, comme le bruit de tout ceci s'est répandu, j'ai été obligé de dire tout au Père général qui l'a reçu de la manière du monde la plus chrétienne. Tout cela vient de la visite qu'il a faite à Saint-Magloire, où M. l'archevêque prétend qu'on n'a pas bien traité ses boursiers, et tout cela me met hors des gonds. » Le P. de Sainte-Marthe avait fait toucher au doigt que ces boursiers étaient la ruine de la maison, et on l'obligea depuis de déchirer cet acte de visite et d'en mettre un autre à sa place sur le registre.

Il ne s'ennuyait point à Saint-Paul, où tout son temps était partagé entre la prière et l'étude. Il avait avec lui quelques confrères d'élite, qu'il y élevait.

Tel fut le Confrère Guillaume Douglas, fils de Guillaume, comte et pair d'Ecosse, et des meilleures maisons de ce pays-là, auquel il donna l'habit à Saint-Paul même, au mois de juin 1680, étant déjà diacre et ayant fait ses études sous les Jésuites, partie en Flandre, partie à Rome, puis dans nos séminaires de Laon et de Soissons (1). Cela, et la direction d'une demoiselle Stuart, princesse du sang d'Angleterre, qu'il conduisit avec beaucoup de sagesse, le mit en relation avec son cousin, le cardinal anglais de Norfolk, qui en conçut beaucoup d'estime et de reconnaissance pour sa personne. Il parlait de lui fort avantageusement à Rome, où l'on voit par les lettres du P. Le Blanc que le Pape plaignait son malheur, et aurait voulu le servir dans sa disgrâce à la cour de France, si lui-même n'y avait pas été aussi brouillé qu'il l'était. Ce fut encore une grande consolation pour lui d'avoir à Saint-Paul le Confrère Bignon, entré dans l'Oratoire en 1684, et qui, alors dans une grande ferveur, goûtait à longs traits dans la solitude sous un si saint maître toutes les

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

consolations de la plus solide piété et les douceurs de l'étude, dont il avait de si beaux exemples.

Nous avons deux ou trois lettres des mois d'août et de septembre 1683 par lesquelles on voit que nos Pères lui témoignaient, comme à l'ordinaire, tout ce qu'ils faisaient au Conseil, et il le fallait bien, puisque, comme le Père d'Urfé l'avait déclaré à M. l'archevêque, le gouvernement ne pouvait subsister sans lui. On y voit combien il goûtait cet éloignement des affaires et la solitude dont il jouissait pour s'occuper de Dieu plus sérieusement. Dans la première il dit : « *Pour ce qui concerne mon retour, j'en ai déjà dit cent fois mes pensées à mes amis à cœur ouvert. Je n'y pense point ; je ne le désire point. Ce n'est pas manque d'amour pour notre congrégation ; mais plutôt parce que je l'aime jusqu'à lui vouloir sacrifier mille vies, si je les avais. Ce n'est point aussi pour l'amour de ma santé que tout le monde me reproche de négliger trop, et je m'en soucie encore moins que jamais, puisque je n'ai point de plus grand désir que de me préparer à la mort. Dieu m'a fait ici tant de miséricordes que je ne puis douter qu'il ne m'y ait mis que pour le servir, faire pénitence et me préparer à paraître devant lui.* »

Et dans une autre, du mois de septembre, le Père Bahier ayant encore insisté sur les désirs de son retour à Paris, il répond : « *Je vous ai mandé plusieurs fois et à nos RR. PP. du Conseil, il y a bien du temps, et depuis peu au Père Chancelier, mes dispositions sur mon retour. Dieu m'inspire plus fortement que jamais de préférer la retraite à l'embarras de Paris ; et je suis persuadé que je sers moins mal Dieu et la congrégation dans la solitude que dans un lieu où je n'ai jamais assez de temps à donner à la prière et à travailler aux affaires de mon emploi. Cependant je ne laisse pas de revoir avec toute la gratitude possible toutes les marques d'amitié et d'honnêteté que vous me donnez, et dans celles que vous me marquez dans votre lettre qu'a pour*

moi le Père Dubois, que je supplie très humblement, lorsqu'il aura l'honneur de voir M. l'archevêque de Paris de l'assurer de mes très humbles et très profonds respects, et de ma soumission parfaite à tous ses ordres, le respectant toujours comme celui qui tient la place de J.-C., et pour lequel j'aurai toute ma vie une vénération singulière. *Je vous prie aussi d'assurer le Père Dubois que je chercherai incessamment un Confrère qui puisse le soulager dans ses travaux de l'histoire de l'Eglise de Paris* ; *et que je crois que ce Confrère en sera bien récompensé par le profit qu'il fera sous sa conduite dans ses études.* »

L'année suivante 1684, qui était celle de notre Assemblée, M. de Paris se laissa fléchir sur le Père de Saint-Marthe, dont la présence était si nécessaire au Conseil pour y disposer les affaires. Il écrivait de Saint-Paul du 1er février au Père de la Mirande : « *J'espère me rendre bientôt à Paris, suivant la permission que le roi m'en a accordée par l'intercession de M. l'archevêque, lequel a témoigné une bonté extrême pour notre congrégation et pour moi qui lui en suis très obligé* (1). »

Il se flattait que ces caresses du Prélat étaient sincères et il mandait, aux approches de l'assemblée, au Père Mignot (2) pour l'inviter de s'y rendre : « *J'espère que celle-ci se passera très pacifiquement, car M. l'archevêque nous donne toujours de très grandes marques de sa bonté; et, ayant eu l'honneur de le voir hier, il le fit encore avec plus d'effusion de cœur que jamais.* »

(1) « *Vous savez que le Père Général a été rappelé avec beaucoup d'honneur sans qu'on ait mis aucune condition à son rappel, ni aucunes bornes à sa liberté ; que M. l'archevêque l'a reçu avec mille témoignages d'une bonté et d'une confiance particulière* ; *qu'il l'a mis bien dans l'esprit du roi, et qu'il se fait un grand plaisir d'avoir rendu cet important service à la congrégation, dont il dit tous les biens du monde, et dont il est résolu d'appuyer dans les occasions les justes intérêts. C'est une nouvelle obligation que j'ai de le respecter et de ménager par mes assiduités la bonté qu'il a pour moi.* » (Dugué, *Lettres*. T. IX, lettre 67 du 11 février 1684.)

(2) Lettre du 13 août 1684.

L'événement lui fit voir combien il s'abusait de compter sur les compliments du prélat : car, quoique tous les visiteurs assurassent que tout paraissait tranquille dans nos maisons sur le nouveau exposé de doctrine, et que les députés eussent consenti à renouveler le statut, qui en ordonnait l'exécution, le Père Dubois, député du roi, exigea, à l'instigation de M. de Harlay, que le nouveau formulaire fût enregistré dans tous les livres de visites de nos maisons pour être signé par tous les particuliers qui les composaient à la diligence des visiteurs, qui seraient tenus d'en rendre compte au Conseil. Ce qui ayant passé parce que tels étaient les ordres du roi, lui fit traîner une triste vie de se voir obligé de faire ce qu'il croyait préjudiciable à la congrégation, selon que j'en ai déjà représenté les fâcheuses suites.

Il n'eut de consolant, depuis ce temps-là jusqu'à son nouvel exil, que les missions qu'il fit faire à nos Pères par ordre du roi aux catholiques dans un grand nombre de diocèses, aux années 1685 et 1686. La lettre circulaire, qu'il leur adressa pour les y préparer, me semble fort lumineuse y posant des sages maximes pour les faire en esprit de paix et avec de solides fruits. Aussi, réussirent-elles pour la plupart d'une manière satisfaisante. J'en donne des preuves sous l'histoire générale de ce temps-ci. Il partit au mois de mai 1688 pour achever ce qui lui restait à faire de ses visites, commença par Provins, et finit par la Franche-Comté, étant de retour au mois d'août (1).

L'âge et les chagrins augmentant ses infirmités, il fut obligé, en 1689, d'aller aux eaux de Bourbon ; et de là, je pense, visiter encore au retour les maisons de Franche-Comté, où ses affaires et sa santé ne lui avaient pas encore permis d'aller. Car, pour celles de Flandre, qu'il voulut se mettre en devoir, dix années auparavant, d'aller reconnaî-

(1) *Registre des délibérations.*

tre, il fut arrêté, sur le point de se mettre en route, par une lettre du Père Piquery, leur prévôt, du mois de septembre 1679 qui le priait de ne pas pousser de Douai, où il s'était déjà rendu, jusqu'à Mons, de crainte que sa venue n'échauffât encore plus contre eux les Pères Jésuites, qui leur donnaient alors assez d'exercice dans ce pays-là.

Il aimait l'action, et il lui en fallait à cause de son génie vif et actif. Celle de bâtir était plus de son goût. Il en avait beaucoup pour l'architecture, dont il avait même, dit-on (1), inventé un nouvel ordre composé de tous les anciens, mais de différente manière que celui qu'on nomme le composite, et il le nommait l'ordre français. Pendant qu'il était supérieur à Saint-Magloire, il avait donné le dessin du grand escalier, qui passe pour un des plus beaux et des plus hardis de Paris. Quand il se vit général, cette passion de bâtir se tourna en lui en zèle de religion pour la construction et l'embellissement des églises, et il aurait fort voulu que toutes les nôtres eussent répondu, par leurs ornements et par leur structure, à la majesté du Maître qui les habite. Il faut l'entendre s'expliquer lui-même sur celle de N.-D. des Vertus, où, par ses instances réitérées, il parvint à faire orner la chapelle de la Sainte-Vierge en l'état où nous la voyons. Il écrivait sur cela à ses assistants (2): «*Je crois plus que jamais nécessaire de rendre l'église des Vertus propre et d'une manière qui satisfasse à la dévotion des peuples qui nous nourrissent et nous enrichissent. J'ai fait une visite exacte de tout ce qui s'est passé dans cette maison depuis 60 ans, et j'ai vu que nous avions touché des bienfaits des peuples plus de douze cent mille livres ; qu'on en a employé plus de 50 mille écus en bâtiments et en acquisitions ; tout le reste à nous vêtir et à nous nourrir, sans qu'on puisse justifier que nous ayons mis à la décoration de l'église 40 pistoles ; ce qui nous couvre*

(1) Cloyseault [T. III, p. 6.]
(2) Lettre de 1678.

de confusion. Depuis 6 ans que je suis en charge, j'ai toujours fait instance là-dessus. Le Père d'Urfé (1) *est aussi de ce sentiment. Il y a peut-être quelques-uns de cette maison plus attachés à leurs commodités, qui craignent toujours que terre leur manque, qui s'opposeront à cela; mais ceux qui gouvernent, doivent régler les choses suivant les obligations, et non selon le caprice des personnes.*» Il fait ensuite voir que l'ornement des églises a toujours été une des premières destinations des fidèles dans leurs offrandes; cite l'exemple des Bénédictins de Saint-Maur, qui, quoique pauvres au commencement de leur réforme, ont commencé presque partout par relever leurs églises; celui des Jésuites qui se sont ruinés en bien des endroits pour cette raison; enfin celui de notre très honoré Père, qui a ordonné la dépense de notre église de Saint-Honoré, laquelle nous a endettés de 400 mille livres durant un grand nombre d'années; et cela, sans écouter les oppositions, ni les murmures de quelques-uns soit de Paris, soit dans les provinces. Après quoi il dit : « *Et après cela nous voudrons nous défendre de donner à la Vierge notre superflu et une année de notre superflu pour son autel et pour faire plus décemment le service divin, pour nous séparer de tant de femmes qui se mêlent avec les prêtres, et qui s'asseyent à leurs côtés ? Et nous voyons cela depuis 60 ans avec une indifférence indigne de prêtres de l'Oratoire.* »

Le même zèle le dévorait pour la dévotion de Notre-Dame des Ardilliers. Il en trouvait avec raison l'église trop étroite pour la multitude des pélerins qui y abordent de tant d'endroits. Il y voulut donc faire un dôme (2). Il en dressa lui-même le plan, et y fit entrer tous les ordres ; mais, consultant plus son génie, qu'il avait noble et magnifique, que l'état des finances de la maison, on en glosa, on en murmura.

(1) Alors supérieur.

(2) Cloyseault, [T. III, p. 6]. Ce dôme avait déjà été commencé par M. Servien, le surintendant, à qui la mort ne permit pas de continuer.

Il obtint de l'agrément de l'évêqne d'Angers et de celui de la Cour que l'intendant de Touraine lui fit avoir la permission de convertir en cet édifice une partie de l'argenterie du trésor de cette église; autre matière à murmures, de la part surtout de ceux qui lui étaient déjà opposés. Le supérieur de la maison, qui était alors le Père Michel David, s'en plaignit plus haut que tout autre. Il avait pour lui les trois assistants, qui étaient les Pères de Roncherolles, Gaume et Bordes (1), et qui, en cette occasion non plus qu'en bien d'autres, ne vivaient pas d'un grand concert avec le Père de Sainte-Marthe, et pensaient fort différemment. Aussi M. de Harlay avait-il beaucoup influé dans leur élection. Car, quoiqu'au commencement de 1690 et après la mort du Père Fourré, entre deux sujets qui furent présentés suivant l'usage au Père général pour remplacer cet assistant mort, il eût choisi le Père Bordes,(ce qui fait honneur à la générosité du Père de Sainte-Marthe, eu égard à ce qu'il pensait de ce Père) il put bien s'y être déterminé dans la vue de vivre en paix avec M. l'archevêque, en lui donnant cette marque de complaisance pour ses souhaits.

Quoiqu'il en soit, il partit contre le gré de ses assistants pour aller faire travailler à Saumur au dôme avant Pâques de cette année 1690. Aussitôt, les assistants en allèrent porter leurs plaintes à l'archevêque. Le Père de Sainte-Marthe en fut informé; il se plaignit à son tour à M. de Paris des oppositions de ses assistants, allèguant que le Père Gaume s'était laissé gagner et prévenir par le supérieur de Saumur, son compatriote, et que le Père de Roncherolles, qui était alors supérieur de la maison de Paris, ferait beaucoup mieux de s'occuper de la réforme de sa maison, réforme que le Père général avait toujours fort à cœur. Les assistants répliquèrent à cette lettre, qui leur fut communiquée par le

(1) Le Père Bordes fut celui des trois qui se montra le moins contraire dans cette affaire. (Bordes, *Lettre manuscrite au P. de Sainte-Marthe*, en 1690).

prélat, par d'autres reproches ; et outre les dépenses excessives qu'ils craignaient devoir être la ruine de la maison de Saumur, ils rappelèrent les vieilles querelles des bâtiments faits à Saint-Magloire, dont cette maison se sentait encore.

Ces altercations réciproques, suites naturelles d'autres préventions plus anciennes et plus profondes, nées dans la diversité de sentiments, ou tout simplement de conduite et de langage sur la doctrine, firent dire par M. de Paris au Père Bordes que, puisque le Père de Sainte-Marthe ne s'accordait pas avec ses Pères assistants, et ne tenait pas les paroles, qu'il avait données à son retour de Saint-Paul, de vivre d'un grand concert avec eux, il fallait qu'il en reprît le chemin. Alors le Père Bordes lui proposa un expédient qui fut qu'à la prochaine assemblée qui devait se tenir cette année-là, on donnât au Général un 4me assistant ; ce qui tempérerait son autorité en l'obligeant d'en avoir deux de son sentiment pour faire prépondérer son suffrage dans le conseil ; et qu'outre cela on réglât encore qu'il serait tenu de faire sa résidence à Saint-Honoré, d'où il s'absentait fort souvent sous prétexte de sa santé; au fond parce qu'il n'était pas content de cette maison, se plaisant plus à Saint-Magloire et partout ailleurs. M. de Harlay, goûtant ce projet qu'il jugeait devoir faire moins d'éclat et le rendre moins odieux qu'un second exil, engagea le Père Bordes à le lui donner par écrit. Celui-ci le fit aux approches de l'assemblée. Il l'envoya par la poste à M. de Paris, qui était alors à Versailles ; et la Providence voulut qu'ayant mis au-dessus pour toute adresse : « *A Monseigneur, Monseigneur l'archevêque en Cour* » son paquet, au lieu d'être remis à celui de Paris, tombât entre les mains de l'archevêque de Reims, lequel, ami de la congrégation et du Père de Sainte-Marthe, lui en fit donner la communication par le canal du Père Moet, homme sûr et judicieux, avec toutes les précautions du secret, qu'un pareil cas exigeait.

L'assemblée s'ouvrit au temps ordinaire; et, à la 6me session, le 18 de septembre 1690, le Père Soanen, nouveau député du roi suggéré à M. de Paris par le Père Bordes dans son mémoire et depuis de vive voix, prié par les consultants de dire comme les autres tout ce qu'il pouvait avoir à représenter touchant la conduite du général, qui s'était absenté, selon l'usage, pour laisser cette liberté, représenta d'abord qu'avant de passer outre, il n'avait que des éloges à lui donner sur sa piété, son zèle, son désintéressement ; mais que, touchant l'aiticle de sa résidence dans la maison de Paris, il était obligé de remontrer qu'elle était nécessaire pour le bien de la congrégation, que nos statuts anciens l'avaient décidée; que la pratique de tous nos généraux l'avait confirmée ; que c'était le droit et le privilège de la maison principale, et qu'enfin c'était l'intention du roi, lequel souhaitait que, pour donner une autorité plus inviolable à ce règlement, toutes les décisions du Conseil ne fussent terminées que dans cette maison, à peine de nullité ; et même que l'on ne pourrait rien décider au contraire dans l'occasion sans savoir auparavant les intentions de sa Majesté, et ce nouveau statut, qui fut biffé de dessus le registre en 1696, lors de l'élection du Révérend Père de La Tour, M. l'archevêque de Paris, de Noailles, l'ayant fait trouver bon au roi, passa tout d'une voix dans cette assemblée sous le nom de sa Majesté et par respect pour ses ordres.

A son retour, le Père de Sainte-Marthe déclara aussi qu'il se faisait honneur et plaisir de se soumettre aux intentions du roi et aux désirs de l'assemblée. Mais croyant reconnaitre là des fruits du mémoire dressé par le Père Bordes, il ne put s'empêcher dans la session du 26 septembre de le désigner en pleine assemblée et de faire entendre qu'il y avait des faux-frères qui livraient la congrégation (1). Le Père Bordes nia le fait à la faveur d'une

(1) Bordes, *Lettre mss. apolog. à Sainte-Marthe*, 1690.

restriction mentale, parce que, comme il dit depuis, son mémoire ne portait point la peine de nullité sur les ordres émanés du Général hors de la maison de Paris ; il fut même le lendemain chez le Père de Sainte-Marthe pour se justifier dans les formes. Mais celui-ci n'eut pas de peine à le confondre par la lecture qu'il lui fit de la copie de son mémoire, qu'il montra encore à ses assistants.

Sur l'éclat que fit cette affaire, le bruit en parvint bientôt jusqu'à M. de Harlay qui en jeta feu et flammes. Il fit menacer le Père de Sainte-Marthe, s'il ne lui rendait incessamment la lettre et le mémoire en question, croyant que ce Père avait encore l'original. Le Père Gaume lui écrivit à l'Institution pour le conjurer d'écarter l'orage et de prévenir le coup, avant qu'il fût une fois frappé, en donnant au prélat toute la satisfaction qu'il pourrait. Le Père de Sainte-Marthe lui fit la réponse suivante du 2 Octobre 1690 :

« *Mon R. Père. La grâce de J.-C. etc... Je suis très affligé d'apprendre que M. l'archevêque de Paris, pour lequel j'ai eu toute ma vie un très profond respect, n'est pas content de ma conduite. J'en ai toujours eu une franche et sincère sans déguiser mes sentiments ; vous le savez par cent expériences. Or, je suis prêt d'affirmer sur les saints évangiles ce que je vais vous écrire. Il est vrai qu'un homme prosterné à mes pieds dans le secret de la confession* (1), *m'a apporté et donné deux papiers, me disant qu'il était important que j'en prisse connaissance, à condition de lui rendre les originaux, après en avoir pris copie, m'obligeant à un secret inviolable de ne le jamais nommer ; ce que je lui promis ; et, pour ne pas rendre cet écrit public, j'en ai fait la copie moi-même sur les originaux, en suite de quoi je les lui ai remis ; et je proteste encore que je suis prêt d'affirmer sur les mêmes Evangiles que je n'ai aucune connaissance, comment les dits*

(1) C'était le Père Moet.

écrits ont été tirés du cabinet de M. l'archevêque ou du Père Bordes directement ou indirectement. Mon intention était de ne les point rendre publics, mais le Père Bordes, étant venu à ma chambre se plaignant que j'avais avancé quelque chose contre lui, qui n'était pas véritable, je fus obligé, malgré moi, de lui lire avec toute la civilité et la charité possibles la copie des dits papiers, qu'il avoua être véritables devant le Père Chancelier, s'excusant néanmoins sur sa bonne intention, et nous assurant que M. l'archevêque n'avait point reçu les dits papiers; et que, s'il les avait eus, les choses se seraient passées plus doucement dans notre assemblée. Sur quoi je me levai ; et l'embrassant je lui dis : « Prions Dieu, mon cher Père, qu'il nous fasse à tous deux miséricorde. »

Vous savez le reste, mon Révérend Père, de ce qui se passa le lendemain matin à notre conseil à l'occasion de la lettre que le Père Bordes vous écrivit pour s'excuser... Voilà la vérité sincère. S'il y a quelque chose à faire, je suis très disposé à suivre vos bons avis et ceux de nos Pères assistants, ne souhaitant rien plus ardemment sinon que Jésus dirigat corda nostra in charitate Dei et patientia Christi. »

Une déclaration si précise ne satisfit point M. l'archevêque. Il voulait, ou qu'on lui rendît les originaux, ou qu'on lui apprît comment on les avait eus ; ce qu'on n'avait garde de faire jusqu'à ce qu'un des deux archevêques, ou de Paris ou de Reims, fût mort. Sur ce refus il cria partout qu'on les lui avait enlevés de son cabinet, où en sa conscience il savait fort bien qu'ils n'étaient jamais entrés, et qu'il fallait que le Père de Sainte-Marthe lui eût suborné quelqu'un de ses gens. Il en porta ses plaintes au roi, et lui en parla sur le même ton, en sorte qu'avec les vieilles préventions que Louis XIV avait déjà contre ce Père, comme étant trop vif et peu propre au gouvernement, il ne fut pas mal aisé de faire expédier contre lui la lettre suivante(1) :

(1) *Lettre de cachet au P. de Sainte-Marthe* du 4 octobre 1690.

« *Très Révérend Père, quelques raisons particulières me faisant désirer que vous vous absentiez pour quelque temps de ma bonne ville, je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous rendiez incessamment à votre maison de Saint-Paul, et que vous y demeuriez jusqu'à nouvel ordre. A quoi m'assurant que vous satisferez ponctuellement, je prie Dieu, Très-Révérend Père, qu'il vous ait en sa sainte garde.* » *Ecrit à Versailles le 4e jour d'octobre 1690*. Signé, Louis et plus bas Colbert.

Elle lui fut signifiée le lendemain 5 octobre ; et dès le même jour, sur les 7 heures du soir, le Pére général se mit en route pour aller coucher hors de Paris. Il ne fut pas longtemps à Saint-Paul, parce qu'ayant eu encore besoin, le printemps de l'année suivante 1691, d'aller prendre les eaux de Bourbon, la Cour le lui permit, et lui assigna la maison d'Effiat pour exil. Cet exil fut encore changé dans le cours de la même année en celui de Notre-Dame de Grâces en Forez, aux instances du Père de Chevigny, un des assistants, qui jugeait que cette maison de dévotion à la Sainte Vierge, et d'ailleurs maison plus nombreuse, lui rendrait sa retraite moins ennuyeuse. Car pour lui, il mandait (1) du 24 octobre 1691 :

« *Je n'ai eu aucune part au changement de ma demeure. Je me tenais en patience à Effiat, ayant même prié ceux des nôtres qui voulaient par bonne amitié pour ma santé travailler à me faire changer, de ne rien remuer pour cela. On n'a pas laissé d'en parler à quelqu'un de mes amis intimes et très puissants en crédit et au roi qui a accordé ce changement avec beaucoup de bonté. Mais quand il a fallu déterminer la maison où j'irais, quelqu'un de nos Pères a nommé celle-ci, où je suis venu pour obéir, et non pour aucun désir de changer. Ce m'est une double consolation d'y être sous la protection de la Sainte Vierge que je ne cesse de supplier jour et*

(1) *Lettre mss du P. de Sainte-Marthe au P. Le Blanc* du 24 décembre 1691.

nuit et de lui dire : Memento congregationis tuæ, quam possedisti ab initio. *Je sais bien que ceux qui nous exercent, sont bien aises de me voir hors de tout commerce de lettres, ce qu'ils ne peuvent empêcher, car j'ai appris de bonne part que les PP. Thorentier et Bordes sollicitent pour faire établir le P. de Roncherolles vicaire-général de l'Oratoire. Si je savais que ce fût pour le bien de la congrégation, et qu'une assemblée libre le jugeât ainsi, j'y consentirais pour marquer mon obéissance ; mais, comme je sais que le corps ne juge pas que ce soit son bien, je ne puis consentir à ce choix, s'ils le font, et je dois espérer que le corps de la congrégation sera de mon avis.* »

Cette idée creuse resta dans la tête de ceux qui l'avaient conçue. On nomma seulement quelqu'un pour visiter les maisons autour de Paris, du district du R. P. Général. Ce fut le Père de La Mirande ; et le Père de Sainte-Marthe lui écrivit du 12 Janvier 1692 avec sa franchise ordinaire : « *J'avais soupçonné que vous étiez de la partie de ceux qui commencèrent à troubler la paix de notre congrégation à l'assemblée de l'Institution* (*1*) ; *et cependant je vous y fis continuer visiteur ; ce qui vous devait servir de preuve manifeste que je n'étais pas persuadé que vous fussiez lié aux trois autres* (2). *Depuis bien du temps je vous ai toujours excepté ; mais si vous voulez persuader la congrégation que vous êtes bien éloigné des sentiments de ceux qui ont excité les derniers troubles, vous pouvez et vous devez charitablement leur représenter le grand tort qu'ils se font à eux-mêmes et à notre commune Mère, mille fois plus qu'à moi-même, puisque je puis vous protester, comme si j'étais prêt de mourir, que leur ayant pardonné de bon cœur, Dieu m'a ôté toute sorte de peine, touchant ce qui me regarde, ne m'étant jamais senti si heureux que de jouir de la solitude que j'ai désirée*

(1) En 1681.
(2) Les Pères Dubois, Bordes et Thorentier.

depuis 50 ans, avec un ardent désir de vivre, comme je fais, solitaire et sans visiter personne, n'allant qu'une fois à la conversation pour la proposition du matin, en telle sorte qu'il me semble que je n'ai jamais été vraiment content que depuis qu'on m'a exilé. La seule chose qui m'afflige, ce sont mes péchés et de voir souffrir la congrégation ; mais l'affliction que nous souffrons pour l'amour de Dieu, nous devient plus douce que toutes les joies du monde. »

Et, dans une autre lettre du 21 Juillet 1692 écrivant au même Père de La Mirande : « *Depuis mon bienheureux exil à Saint-Paul, à Effiat, ici, j'ai été nécessité de recevoir des visites de tout le voisinage et la plupart gens de qualité. Je les ai tous priés de ne pas trouver mauvais que je ne leur rendisse pas de visites. On m'a fort blâmé de ce que je n'allais pas souvent à la Cour y voir mes amis puissants en faveur ; mais j'ai sans cesse dans le cœur les paroles de notre bienheureux Père prêt à mourir. On le sollicitait de voir s'il ne serait pas nécessaire d'envoyer à la Cour, et il répondit :* « Non, hélas ! ce n'est que vanité. » *Plût à Dieu que tous les nôtres aient cette parole avant dans le cœur, et qu'ils fuyent le monde, comme il a fait.* »

Et encore : « *J'ai quelquefois été trop véhément en corrigeant le mal. J'avoue ma faute ; car la douceur vaut beaucoup mieux. C'est une des raisons qui me fait chérir ma solitude et le silence... Je ne crois pas que vous trouviez dans vos visites que j'aie pris de l'argent de nos maisons pour mes besoins. Cela, grâce à Dieu, ne m'est jamais arrivé ni dans l'Oratoire, ni de personne de dehors. Je crois même qu'un confesseur ferait mal de recevoir pour lui des présents.* » Et encore dans une autre du 17 septembre : « *Je serai bien aise que vous alliez à Saint-Paul, et que là, vous vous informiez de tout ce qui me regarde, surtout sur le Jansénisme ; car on prétend toujours que je conserve en certaines maisons les prétendus jansénistes de l'Oratoire. C'était là le fort de votre commission ; mandez-le moi donc nettement, je vous en*

supplie; avez-vous trouvé des Jansénistes dans vos visites? Qui sont-ils? Quelles preuves en avez-vous? et surtout de moi, comme étant leur auteur? »

Sur la fin de cette année les Pères Gaume et de Chevigny, de ses assistants les plus affidés, lui écrivirent chacun une lettre pour l'exhorter à se démettre du généralat sur la connaissance qu'ils avaient des dispositions de la Cour obstinée à le laisser mourir en exil, plutôt que de lui laisser reprendre le gouvernement des affaires. Le premier lui disait : « *A quoi bon garder une charge que l'on ne peut exercer? Ceux qui vous conseillent de la garder, s'imaginent que vous serez rétabli tôt ou tard. Mais nous, qui voyons de plus près l'état des affaires, jugeons qu'il n'y a aucune apparence. Ayant vu que toutes les tentatives que l'on a faites, se sont trouvées inutiles, et que toutes les portes sont fermées à votre retour, nous croyons que ni vous ni nous, ne le devons plus espérer; et partant, nous vous conseillons, mon R. P., comme vos assistants et vos bons amis, de vous démettre de votre charge entre les mains de nos Pères qui seront dans l'assemblée prochaine. On vous permettra de la convoquer et indiquer à la manière ordinaire, mais à condition que vous direz dans la lettre circulaire que vous ferez votre démission entre les mains des Pères assemblés, et que vous leur donnerez un plein pouvoir d'élire un autre Supérieur Général à votre place. Nous vous parlons ainsi avec douleur, mon R. P., mais avec une science certaine que vous ne gagnerez rien en gardant votre charge; et que vous nuirez beaucoup à la Congrégation, en croyant lui faire du bien. Nous attendons une réponse prompte et positive à cette lettre. Si elle ne fait l'impression qu'elle doit faire sur votre esprit, l'on vous enverra un de nos Pères qui vous dira cela encore plus clairement et plus fortement.*

N'obligez pas ce Père à ce voyage et à cette fatigue, à cette dépense dans le temps misérable où nous sommes. »

A cette manière dure de s'énoncer, on sent le style du

Père Gaume, quand nous n'en aurions pas son écriture pour preuve. La lettre est du mois de novembre 1692.

Le Père de Sainte-Marthe leur fit une réponse commune. (1) Après un préambule où il dit : « *qu'il peut leur protester devant Dieu qu'il ne désire rien dans ce monde que de faire sa volonté ; qu'il ne sent dans son cœur aucune inclination plus forte que celle de lui obéir et de se soumettre à tout ce qu'il plairait à la Providence d'ordonner* » ; il ajoute « *qu'ils sont les seuls qui lui aient fait une pareille proposition, au lieu qu'un très grand nombre des nôtres et des principaux, gens de probité, de sagesse et d'expérience, sont unanimement d'un avis contraire et lui disent de tenir bon ; que s'il n'avait à suivre en ceci que son propre goût, il est aujourd'hui le même et plus fort encore pour la retraite et la vie privée qu'il ne le fit connaître au temps de son élection par les violences qu'ils savent bien qu'il fallut lui faire pour le faire plier sous le joug. Mais enfin,* continue-t-il, *je proteste sincèrement devant Dieu que si j'étais dans une assemblée qui fût véritablement libre et non pas comme la dernière ni comme les précédentes, que vous savez bien tous deux ne l'avoir nullement été, j'aurais la plus grande joie du monde de me démettre ; mais ni vous, ni moi, n'avons guère sujet d'espérer cette grâce.* »

En effet, il n'y avait point d'apparence que tant que M. de Harlay serait en crédit, il renonçât à la possession où il s'était mis de nous dominer ; et c'est pour cette raison que le Père de Sainte-Marthe ne voulut jamais, durant la vie du prélat, quitter son poste, non par attache, mais par tendresse pour l'Oratoire, à qui il craignait de voir donner un chef de la façon du prélat.

L'année suivante, 1693, il indiqua à l'ordinaire notre 21e assemblée à la maison de Paris, quoiqu'il n'eût pas voulu promettre sa démission, et qu'en effet il n'en dise mot dans sa lettre circulaire. Elle est datée de Notre-Dame-de-Grâ-

(1) *Lettre mss. de Sainte-Marthe aux Assistants*, de janvier 1693.

ces du 11 avril et non du 25 mars, selon l'usage constant pratiqué jusqu'alors et depuis. Peut-être qu'il y eut quelques mouvements pour l'empêcher de faire cette convocation, et que la crainte de donner lieu à un schisme dans la Congrégation en s'y opposant, fit qu'on lui laissa faire malgré son refus de quitter sa charge. Cette lettre ne dit pas un mot des persécutions ni des croix, matière ordinaire dont il remplissait les autres ; elle ne parle que d'union et de paix pour servir l'Eglise et la congrégation, et ajoute : « *Je ne puis douter que vous ne soyez tous dans la même disposition à mon égard, ayant reçu de toute la congrégation en mille manières des marques trop sincères de sa trop grande charité pour moi, de laquelle je suis très indigne, et dont je vous rends à tous mes très humbles et cordiales actions de grâces. Je vous supplie d'être tous persuadés que je tâcherai d'y correspondre de toutes mes forces, et que je vous porte tous sans exception dans mon cœur. Je le fais sans manquer, tous les jours, au saint autel de J.-C., dans lequel je vous sacrifie tous avec moi, le suppliant de toute l'ardeur de mon cœur qu'il vous fasse* omnes nos unum in Christo Jesu *pour toute l'éternité.* »

L'assemblée se tint sans lui, mais non sans le regretter. C'est par là que le Père d'Origny, comme le plus ancien prêtre, en fit l'ouverture. C'est la plus courte qu'on eut tenue jusque-là, n'ayant occupé que 9 sessions, et la moins nombreuse, plusieurs députés ayant refusé de s'y rendre.

Au commencement d'octobre, le Père de Sainte-Marthe apprit que M. Pinette, conjointement avec les PP. de Berziau et de la Mirande, s'était employé pour le faire sortir d'exil. Il crut devoir l'en remercier, et lui dit dans sa lettre (1) : « *Qu'il n'a jamais joui d'une si parfaite tranquillité que depuis qu'il est en exil ; qu'il a ouï dire que M. de Bérulle avait prédit qu'après lui, il s'élèverait dans la Congrégation*

(1) Lettre du 1er octobre 1693.

bien d'autres tempêtes que celles qu'il avait essuyées de son temps ; qu'en effet, depuis 40 ans, il s'en était excité plusieurs dans la congrégation ; mais qu'elles étaient presque finies par la mort de celui qui les avait excitées et entretenues jusqu'à sa fin. » Il veut parler du Père de Roncherolles, mort au mois de juin 1693. Il ajoute que cet homme-là n'a cessé de le calomnier comme janséniste et fauteur des jansénistes ; qu'il a voulu même le prouver par un écrit plein de cent faussetés, où entr'autres il disait que le Père de Sainte-Marthe n'était entré dans le généralat que par la porte de l'infidélité, et en manquant à la parole qu'il avait donnée à son archevêque de ne le pas accepter ; et qu'à la vérité ce fut le parti des jansénistes qui en fut cause en l'obligeant de se rendre, afin qu'il pût trouver en lui un chef et un protecteur. « *Voilà,* continue-t-il, *les paroles de cet écrit ; mais vous savez, Monsieur, que ce fut vous, avec le feu Père Bouchard et le Père Berziau qui m'obligeâtes de me soumettre à l'ordre de Dieu, qui m'était signifié par le consentement unanime de l'assemblée, auquel je ne pouvais résister sans résister à Dieu même. Cet écrit me fut envoyé à Saint-Paul au mois de mai 1691 ; et, comme il ne contenait que l'accusation du prétendu jansénisme et d'avoir maltraité ceux qui s'y opposaient dans notre congrégation, je le mis dans une cassette sans l'avoir jamais fait lire à qui que ce soit. Je n'ai point aussi fait mon apologie, ni voulu la laisser faire par de très bonnes plumes de l'Oratoire qui auraient couvert de confusion ceux qui ont été cause de l'exercice qu'on nous a donné ; n'ayant point cherché la consolation et la protection des hommes, mais seulement celle de* JESUS *en croix par l'intercession de la Sainte Vierge et de notre bienheureux Père, lesquels m'ont obtenu la grâce d'une paix et d'une joie la plus douce que j'ai ressentie de ma vie. C'est aussi ce qui m'a obligé d'empêcher mes amis très puissants auprès du roi pour me servir. C'est ce qui m'a obligé, lorsque notre Très Saint Père le Pape m'a donné sa protection par un pur effet de sa charité pater-*

nelle, sans que j'aie eu la moindre pensée de la rechercher, qu'en remerciant Sa Sainteté d'un si grand bienfait ; c'est, dis-je, ce qui m'a obligé de prendre la liberté de lui témoigner que j'étais très content dans mon exil et que je la suppliais seulement de m'examiner et toute notre congrégation sur l'accusation de jansénisme que nous condamnons très sincèrement ; de quoi Sa Sainteté est très persuadée. J'ai eu l'honneur d'écrire la même chose au Roi que jamais je n'avais été janséniste, ni n'avais favorisé les jansénistes ; mais que, pour lui prouver ma soumission à ses ordres, bien loin de solliciter mon retour, je passerais volontiers le reste de ma vie dans l'exil. Cela, Monsieur, vous prouve évidemment que jamais je n'ai eu la moindre pensée d'employer mon parent auprès de M. l'archevêque. J'ai même ignoré, jusqu'à votre lettre du 17 septembre, l'obligation que je vous avais ; et, si j'avais su votre dessein, je vous en aurais détourné, et surtout d'y engager celui que vous avez jugé à propos. »

Il lui dit en finissant : « *Je suis obligé de quitter ma solitude pour quelque temps afin de donner ordre à quelques affaires que j'ai à Lyon pour un tabernacle que j'offre à la Sainte Vierge dans son église de Saumur, où elle me fit pressentir ce qui m'est arrivé depuis 40 mois ; de quoi je ne puis assez la remercier et vous de toutes les bontés et honnêtetés que vous avez pour celui qui est...* etc. »

Il fit plus d'un voyage à Lyon et même assez de séjour pour le sujet dont il parle dans cette lettre. Il avait fort envie d'avoir du marbre de Sicile, qui est fort beau, et il avait écrit au Père Mignot pour lui en faire venir par la voie de Marseille ; mais la guerre, que nous avions alors, fut un obstacle à la sûreté du trajet, et il se contenta de celui qu'il trouva à Lyon. Il en acheta 50 colonnes de rencontre, et les fit travailler pour son dessein par un excellent ouvrier. Je le vois par plusieurs de ses lettres au P. Mignot. Il lui mandait de Lyon, le 6 mai 1694 : « *Vos bonnes prières m'ont obtenu une meilleure santé que je ne l'ai eue depuis 20*

ans. Il est vrai que l'air de Lyon m'est cent fois meilleur que celui de N.-D.-de-Grâces ; mais, quand il plaira à nos Maîtres, il y faudra retourner. »

Au mois d'avril 1695, il obtint d'eux de faire un voyage à Saumur, mais seulement pour trois mois, afin de déposer lui-même le tabernacle qu'il avait fait faire et de presser l'ouvrage du dôme, auquel il faisait travailler à force, autant que les finances le permettaient. Il y gardait une espèce d'*incognito*, sans faire ni recevoir des visites, pour ne pas donner d'ombrage à ses ennemis. Le terme des trois mois expiré, on lui accorda une prorogation pour trois autres, et insensiblement, on s'accoutuma à l'y laisser résider.

Sur ces entrefaites, M. l'archevêque de Paris vint à mourir, et sur la fin de novembre de cette année 1695, M. l'archevêque de Reims, Le Tellier, se donna de grands mouvements pour le retour du Père de Sainte-Marthe. Il en vint jusqu'à montrer au roi l'original de la lettre et du mémoire du Père Bordes tombés entre ses mains par méprise, et qui avait été l'occasion de la disgrâce du Père Général.

« *J'eus l'honneur de dire au roi ces jours passés que je vous fis remettre en 1690 l'original de la lettre du Pères Bordes à feu M. l'archevêque de Paris, et je pris en même temps la liberté d'expliquer à Sa Majesté la manière dont cette lettre me tomba pour lors entre les mains. Tant que feu M. de Paris a vécu, j'ai cru qu'il était absolument nécessaire de garder ce secret ; mais, depuis sa mort, j'ai cru être obligé de faire connaître au roi la vérité de ce fait, dans lequel feu M. de Paris avait imposé à Sa Majesté, en l'assurant que cette lettre avait été entre ses mains, et qu'elle avait été prise dans sa chambre. Cela est très faux, car il ne l'a jamais eue ni tenue. J'ai conté cette histoire à M. l'archevêque de Paris*(1), *qui ne ressemble en rien à son prédécesseur. Je lui ai confié l'original de la lettre du Père Bordes. Le secret inviolable que vous m'avez*

(1) de Noailles.

gardé dans cette occasion, tel que je vous l'avais fait demander par le Père Moët, mérite que je vous en remercie, comme je le fais de tout mon cœur. Vous conviendrez aisément que, si je l'avais plus tôt révélé, j'aurais fait une grande imprudence, et je conviens de mon côté que, si je l'avais gardé plus longtemps, j'aurais fait une injustice dont je suis, Dieu merci, incapable. Je suis entièrement à vous. »

Le roi ne revint point pour cela des préventions qu'on lui avait inspirées contre la personne du Père de Ste-Marthe. On espérait aussi que M. de Noailles qui, dans ce même temps, venait d'être transféré à l'archevêché de Paris, et qui était alors en grande faveur et outre cela, ami sincère de l'Oratoire, réussirait à lui faire rendre son chef. Ce fut tout aussi inutilement qu'il s'y employa. Le roi dit, à ce qu'on prétend, au mois de mars 1696, parlant de ce Père : « *Il est trop Janséniste, qu'il aille où il voudra dans mon royaume ; je ne m'y opposerai point ; mais qu'il ne vienne point à Paris.* »

On s'intéressait à Rome même à son rétablissement, et le nonce Cavalerini avait eu ordre d'Innocent XII d'en parler au roi, selon qu'il verrait du jour à le faire efficacement. Le Père Honoré le Blanc écrivait de ce pays-là : « *Maintenant qu'il est nommé cardinal, et qu'il n'a plus rien à espérer et à craindre, il devrait bien lui rendre les offices qu'il ne lui a pas rendus par des considérations trop humaines. Et ne pourrait-il pas, avant de sortir de France, témoigner au roi qu'il ne pourrait rien faire de plus agréable à Sa Sainteté que de remettre en honneur un si excellent homme ? On le révère ici comme un saint ; et les cardinaux distingués savent bien mieux toutes les singularités de sa vie que nous-mêmes.* » Ensuite le Père Le Blanc, entrant dans un accès de zèle contre l'auteur du mémoire qui occasionna la disgrâce, s'écrie : « *Qu'il mériterait que cette même mère, qu'il a si lâchement trahie, le secouât de son sein comme une vipère. Mais j'espère*, ajoute-t-il, *qu'il en fera pénitence le reste de*

ses jours, et que J.-C., qui s'est servi d'un mauvais disciple pour la rédemption du monde, se servira de lui pour la sanctification de l'Oratoire et pour celle de notre illustre général. Je verse des larmes en vous écrivant ceci dans le souvenir de tous les malheurs que cet homme nous a causés par cette conduite. » Et peu après : « *N'oubliez pas de faire tirer le portrait de notre saint exilé : il nous a fait graver celui de N. T. H. P. Mais je puis vous dire qu'on n'aurait pas moins de plaisir de voir le sien dans cette Cour.* » C'est lui, en effet, qui fit graver à ses dépens cette même année, étant à Lyon, sur un portrait de M. de Bérulle qu'il y trouva, la grande estampe que nous avons de lui dans toutes nos maisons, dédiée à M. de Bérulle, premier président au parlement de Grenoble et petit-neveu du saint cardinal.

L'inutilité de toutes les tentatives qui s'étaient faites pour son retour, fit qu'au commencement de 1696, qui était une année d'assemblée, on fit au Père de Ste-Marthe de nouvelles propositions de renoncer au généralat sous l'assurance d'une liberté entière, de la part de la Cour, pour le choix de son successeur. Mgrs les archevêques de Paris et de Reims lui écrivirent qu'ils lui conseillaient de prendre ce parti-là. On ajoute encore M. Bossuet. On lui envoya, après Pâques, les Pères François Gouin (1), supérieur de

(1) Le Père Gouin était chargé d'une lettre de créance de M. l'archevêque de Paris et datée du 21 avril, où il disait : « *J'ai entretenu le Père Gouin amplement de vos affaires, et l'ai prié de vous rendre compte de tout ce que je lui ai dit. Aussi, je n'entrerai dans cette lettre en aucun détail. Je vous dirai seulement, R. P., que les préventions que l'on a données contre vous, sont si fortes, qu'il n'y a qu'une chose qui puisse les effacer. Je suis très fâché qu'il faille pour cela un remède si violent, et je ne me résoudrais point à vous le proposer, si je n'y voyais en même temps le bien de votre congrégation et le vôtre particulier.* » M. de Reims lui écrivit aussi le 28 mai 1696 : « *Je n'ai point douté que, dans la conjoncture présente des affaires de votre congrégation, vous ne prissiez le parti unique qui vous restait pour la tirer de l'horrible précipice où feu M. de Paris l'avait jetée. Je me réjouis avec vous de tout mon cœur de ce que vous vous êtes si sagement déterminé à suivre le conseil de son successeur et le mien. Ce prélat vous estime autant que vous le méritez ; et il aime si véritablement l'Eglise et votre congrégation que vous ne pouvez mieux*

l'Institution de Paris, et confesseur de M. Pontchartrain, contrôleur général des finances et secrétaire d'état de la marine, depuis chancelier de France et le Père Etienne Gombault, tous deux ses amis, qui furent séparément à Saumur pour le disposer à sa démission et concerter avec lui la manière de l'exécuter. Le 1er en rapporta une lettre à M. de Pontchartrain, qui renfermait des assurances précises de démission.

Le Père de Ste-Marthe avait d'abord hésité quelque temps, frappé des sujets de crainte qu'on lui inspirait contre la liberté du choix de son successeur ; mais M. de Reims, à qui il s'en ouvrit, le rassura par sa lettre du 18 juin 1696, où il lui dit : « *Ceux qui vous écrivent ou vous parlent pour vous détourner de suivre le conseil que nous vous avons donné, M. l'archevèque de Paris et moi, ne connaissent pas comme nous l'état de vos affaires. Nous sommes tous deux à la source; nous aimons véritablement votre personne et votre congrégation, vous n'en doutez pas ; pourquoi donc vous serions-nous suspects? Nous voulons essayer d'effacer le caractère de réprobation que feu M. de Paris avait donné à votre congrégation et la rendre enfin, s'il se peut, utile à l'Eglise, qui trouverait chez vous d'excellents ouvriers dont elle a besoin. Nous vous inspirons en connaissance de cause le seul parti qui peut amener les choses à ce point. Je vous conjure donc de demeurer ferme dans votre résolution et de faire au pied de la lettre tout ce que M. de Paris vous conseillera... Il faut, s'il vous plait, que vous commenciez par lui envoyer une démission de votre généralat entre les mains de votre congrégation ; le plus tôt sera le meilleur... J'espère qu'après que vous aurez fait le pas faire que de vous abandonner entièrement entre ses mains. Je vous conjure de demeurer ferme dans votre résolution, de prendre une confiance parfaite en M. de Paris, qui ne fera rien en ceci que de concert avec moi. Nous désirons tous deux passionnément de voir votre congrégation en pleine liberté, par la bonté du roi, de servir l'Eglise partout aussi utilement qu'elle l'a fait dans les diocèses où nos confrères l'emploient.* »

que je vous conseille, tout se fera canoniquement et honorablement pour vous. Le roi informé, comme il le sera, des règles, et équitable comme il l'est, est incapable de vouloir que cela se passe autrement. »

Ce ne fut point par M. de Pontchartrain que la démission fut présentée au roi, mais bien par M. de Noailles qui fut le canal de tout. En voici la preuve dans deux de ses lettres. La première, du 17 juin 1696, porte : « *Je parlai avant-hier, R. P., amplement de vos affaires au roi. Sa Majesté est toujours bien contente, et vous sait très bon gré de la résolution que vous avez prise ; et, si vous l'exécutez, j'espère que vous serez aussi content à votre tour, et que vous aurez la consolation de voir votre place bien remplie, et votre congrégation rentrer en grâce auprès du roi. J'ai déjà obtenu de Sa Majesté une chose importante, dont je vous demande un grand secret, qui est que vous viendrez faire votre fonction à votre assemblée, c'est-à-dire y présider et y faire une élection canonique, après y avoir confirmé votre démission. Mais il faut, pour cela, que vous le fassiez incessamment au lieu où vous êtes, et que vous me l'envoyiez par une voie sûre. Faites-le donc, je vous conjure, le plus tôt que vous pourrez, afin qu'on ne doute pas de la sincérité des paroles que j'ai données de votre part.* » Le Père de Ste-Marthe suivit ce conseil, puisque M. l'archevêque lui dit dans une autre lettre, du 26 juin : « *J'ai reçu votre lettre du 20 avec votre démission : l'une et l'autre m'ont fait grand plaisir, quoique je sois bien fâché que l'on ne puisse que par ce moyen rétablir les affaires de votre congrégation. J'espère que vous aurez la consolation de voir que vous ne pouviez lui rendre un plus grand service, et qu'elle ne vous a jamais eu de plus grande obligation.* » Le cardinal le Camus le félicita de cette généreuse résolution par cette lettre (1) du 9 juillet 1696 : « *J'avais déjà appris la résolution que vous*

(1) [*Lettres du Cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble*, publiées par le P. Ingold. Paris, Picard, 1892, page 581.]

aviez prise de vous démettre de votre charge pour déférer aux volontés du Roi et pour donner la paix à votre congrégation. Comme vous suivez en cela les lumières et les conseils de M. l'archevêque de Paris, qui est très éclairé et très zélé pour vos intérêts, je n'ai rien à vous dire si ce n'est que j'admire le courage et le désintéressement avec lequel vous vous déposez de votre emploi, comme un saint Grégoire de Nazianze qui veut jouir sur la fin de ses jours d'un commerce secret avec Dieu. J'espère que, comme un autre Jonas, en vous précipitant pour donner le calme à vos frères, vous trouverez le port et le repos pour le reste de vos jours. Rien ne fait mieux connaître combien vous étiez digne d'être général que la générosité avec laquelle vous quittez cette qualité »

En conséquence, le Père de Sainte-Marthe convoqua l'assemblée à l'Institution de Paris, et s'y rendit de Saumur. Il s'y rendit, il est vrai, que tard et en conséquence d'une nouvelle lettre de cachet qui révoquait celle de l'exil. M. de Paris lui mandait du 22 juillet 1696 : « *Il faut que vous attendiez un ordre du roi en forme pour venir à votre assemblée. Je le solliciterai ; mais il est bon que vous n'en témoignez pas trop d'impatience, afin qu'on ne croie pas que vous voulez venir cabaler pour faire une élection. Il faut tâcher de finir heureusement vos affaires ; et pour cela, il faut plus de prudence que vous ne sauriez croire* ». Cet ordre ne fut expédié que le 27 août. Il portait : « *Très R. Père, les raisons qui m'avaient obligé de vous éloigner de Paris ayant cessé, je vous écris cette lettre pour vous dire que je trouve bon que vous y retourniez, et que vous alliez partout où bon vous semblera, de même que vous auriez pu faire avant mon ordre du 9 juin 1691. Sur ce, je prie Dieu, Très R. Père, qu'il vous ait en sa sainte garde. Ecrit à Versailles le 27 août 1696. Signé Louis, et plus bas, Phélypeaux* ». Cet ordre était accompagné d'une lettre de M. de Paris qui lui répétait qu'il « *était bon que l'expédition n'en eût pas été plus prompte, et qu'il n'eût pas trop de temps pour arriver avant l'assemblée, sans quoi on*

n'aurait pas manqué de dire qu'il se hâtait pour venir continuer sa cabale ; qu'il lui conseillait donc de faire en sorte qu'il n'arrivât à Paris que le 12 septembre, et qu'il ne manquât pas de l'aller voir dès le lendemain, parce qu'il était nécessaire qu'il le vît pour le bien de ses affaires ».

Dès la seconde session, le Père de Sainte-Marthe dit qu'à l'exemple de Jésus-Christ, qui s'était dépouillé de sa gloire en venant au monde, il voulait quitter une charge qu'il n'avait acceptée que malgré lui ; que les instances qu'on pourrait vouloir lui faire de la garder, seraient inutiles contre une résolution formée depuis longtemps ; qu'il faisait sa démission de bon cœur et d'une volonté pleine ; qu'il suppliait nos Pères de l'accepter, afin d'être libres de procéder à l'élection d'un successeur, qui serait plus selon le cœur de Dieu. Puis il se mit à genoux pour offrir de nouveau à Jésus-Christ le sacrifice qu'il venait de faire, et remit entre les mains du premier consultant son acte de démission par écrit, daté de Saumur du 20 juin 1696, où il reconnait la nécessité où est la congrégation d'être régie par son général présent avec ses assistants et les maux qui arrivent, lorsqu'ils ne le sont pas. Lequel acte accepté par les députés, il leur proposa de procéder sur le champ à l'élection de son successeur, qui fut élu, comme on sait, d'un consentement presque unanime, ayant eu 42 voix sur le nombre de 47 députés, dont l'assemblée était composée, lui compris.

Aussitôt que le Père de La Tour fut nommé, le Père de Sainte-Marthe s'alla jeter à ses pieds, et lui demanda sa bénédiction ; le nouveau général ne voulant pas la lui donner par respect, l'ancien serrant ses genoux, lui dit : « *Non dimittam te, nisi benedixeris mihi* », et on prétend qu'il ne se serait jamais démis, s'il n'avait eu sujet d'espérer que tous les suffrages se porteraient à faire un si digne choix(1).

(1) *Mémoires mss. des p. Pères.*

L'assemblée désirant donner au Père de Sainte-Marthe des marques publiques de sa considération et de la reconnaissance que lui devait la congrégation pour ses longs services, ordonna dans la session suivante qu'il aurait, durant sa vie, la qualité de député né aux assemblées générales; qu'il y aurait rang immédiatement après le Père général ; et que, dans les maisons où il se trouverait, il précèderait les assistants, les visiteurs et même les supérieurs des maisons ; enfin qu'après son décès, on ferait dans toutes nos maisons un service solennel pour lui, comme il est d'usage à l'égard de nos supérieurs généraux.

J'ai vu quelque part (1) que la congrégation lui assigna aussi pour son entretien une pension annuelle de 600 livres à lui qui avait, à ce qu'on ajoute, 4.000 livres de rente de son patrimoine. Mais cela n'est nullement croyable après l'aveu que nous lui avons déjà vu faire qu'il n'avait jamais voulu recevoir quoi que ce fût de nos maisons, jusqu'à faire ses visites annuelles à ses dépens. Il avait l'âme très généreuse, et, quand il apprit que le Père Le Vassor s'était retiré dans les pays étrangers pour apostasier, dans la crainte que la misère ne l'eût jeté dans ce parti de désespoir, il lui fit écrire qu'il lui abandonnerait volontiers la pension (2) que le clergé lui faisait pour le *Gallia christiana*, s'il voulait revenir en France et se réunir à l'Eglise : offre de sa part d'autant plus noble et plus charitable que, dans le séjour que Le Vassor fit dans l'Oratoire, il fut un de ceux qui donnèrent plus d'exercice, et qui se montrèrent plus opposés au Père de Sainte-Marthe.

Dès que le Père de la Chaize sut l'élection du Révérend Père général, il vint lui faire une visite à l'Institution, et elle fut longue et gracieuse de part et d'autre (3). Il demanda aussi à voir le Père de Sainte-Marthe, auquel il voulut per-

(1) *Mémoires mss. des Petits Pères.*

(2) Le P. Cloyseault dit tout son bien. [T. III, p. 20.]

(3) *Mémoires mss. des Petits Pères.*

suader qu'il était de ses amis. Le Père de Sainte-Marthe lui répliqua : « *Vous m'en avez donné, mon Révérend Père, d'étranges marques* », et il lui reprocha, en présence de quelques-uns de nos Pères, qu'il y avait trente ans que sa Compagnie cherchait notre péché, c'est-à-dire le Jansénisme sans avoir pu le trouver. J'ai ouï dire en effet que la conversation s'échauffa beaucoup entr'eux deux, et qu'on entendait du couloir le Père de Sainte-Marthe déchargeant son cœur au Père de la Chaize avec autant de feu que de liberté.

Il quitta Paris aussitôt après, s'étant rendu à Raroy dès le 29 septembre. Le bruit courut que c'était par ordre secret de la Cour et pour les discours tenus au Père confesseur; mais on assura depuis qu'il était parti de son gré, et parce qu'ayant alors la fièvre tierce, il avait cru trouver du soulagement à son mal en allant respirer l'air de la campagne.

On croyait qu'il choisirait pour son séjour ordinaire la maison des Ardilliers; mais il alla reprendre sa chére retraite de Saint-Paul-aux-Bois, où il ne survécut que six mois à sa démission, y étant mort la nuit du 7 au 8 avril 1697, après avoir célébré la sainte messe et assisté à tous les offices de l'église du jour de Pâques, veille de sa mort, avec les mêmes sentiments de piété et de patience, dont il avait donné tant de grands exemples durant le cours de sa vie. Il était alors dans sa 77ᵉ année, ayant 55 ans de congrégation et 25 ans de généralat (1).

Il était sujet à un asthme si violent qu'il ne pouvait se tenir couché, il était obligé de passer toute la nuit dans un fauteuil et d'aller dire la messe quelquefois dès deux heures du matin, toujours du moins avant quatre heures, afin de pouvoir prendre après quelque nourriture (2). Dès que nos Pères de la maison de Paris eurent avis de sa

(1) *Nécrologe de l'Oratoire.*
(2) Cloyseault, [T. iii, p. 22.]

sa mort, ils députèrent à Saint-Paul-aux-Bois le Père de Mainville, qui, de l'agrément de Mgr l'évêque de Soissons, fit exhumer le corps, en tira le cœur, et le rapporta à Paris, où, le 15avril, nos Pères firent pour lui un service solennel auquel tous nos amis furent invités; mais sans oraison funèbre, ainsi qu'il avait lui-même fait statuer, dans l'assemblée de 1672, où il fut élu, qu'il ne s'en ferait plus pour nos supérieurs généraux qui en avaient tous eues jusque-là. Dans notre assemblée de 1699 (1), l'on fit lecture d'une lettre contenant l'éloge des vertus dont il avait donné de si grands exemples, laquelle fut fort applaudie des députés. C'est ainsi qu'en parlent les actes. Elle valait donc bien la peine d'être conservée; mais je n'ai pu la trouver.

On a dit du Père de Sainte-Marthe que, s'il n'avait jamais été notre supérieur général, nul d'entre nous n'aurait jamais été jugé plus digne de l'être (2). Il fut jusqu'à la mort d'un génie extrêmement vif qui lui causait des insomnies continuelles, d'une droiture incapable de déguisement, simple et modeste dans tout son maintien, n'aimant la magnificence que dans les temples et les édifices publics. Il avait beaucoup de goût pour les arts aussi bien que pour les sciences, et il en parlait en bon connaisseur. Sa conversation était vive, agréable; et il fait paraître en tout un génie vaste qui ne se bornait pas aisément. Enfin il donna des marques continuelles d'une âme généreuse, désintéressée et pleine de religion (3). Certainement on ne soupçonnera pas le Père Bordes, auteur de ce caractère, d'avoir voulu flatter son portrait.

Quelqu'un des nôtres lui fit cette épitaphe, qui n'est pourtant pas sur sa tombe (4).

(1) *Session 9e.*

(2) Cloyseault, [T. III, p. 25].

(3) Bordes, *Mém. mss. sur les auteurs de l'Oratoire.*

(4) [Voir : Ingold, *Découverte et réinhumation du corps du P. de Sainte-Marthe, 5e supérieur général de l'Oratoire*, Paris, Sauton, 1880.]

Hic jacet R. P. Abel Ludovicus de Sainte-Marthe,
Ejusdem nominis gemellorum filius et nepos,
Eruditissimorum fratrum œmulus et studiorum socius,
Paterni cohœres et particeps operis quo Gallia Christiana mirifice illustrata est ;
Congregationis Oratorii Dni Jesu prœpositus generalis V.
Dignitatem quam illi detulerant et ipsius merita et omnium vota,
Suscepit invitus, strenue gessit, patiens operis,
Honoris impatiens, spontè abdicavit, lugentibus suis.
Gaudens seipso dignum sufflci antè fata successorem.
Nec prosperis elatus, nec fractus adversis,
Ita didicit vivendo mori.
Ut visus sit mortem non tam pati quam venientem amplecti ;
Et quod felix faustumque sit immortalitatis augurium,
Obiit eadem die quâ Chritus surrexit,
Anno 1697, die 7â aprilis, ætatis anno 77.

II. — Le Père Maximilien François de Sainte-Marthe

Le Père Maximilien-François de Sainte-Marthe, proche parent du susdit Père Général, fut trouvé mort dans son lit le 29 janvier 1707 en la maison de Paris. Il avait hérité de sa famille l'esprit, la piété, l'amour pour les sciences. Il savait plusieurs langues, et possédait l'histoire ecclésiastique et la profane, ainsi que la nouvelle philosophie. Il fut fort regretté, étant encore dans la vigueur de son âge.

III. — Le Père Jean-Baptiste du Brueil,

Entré en 1629, sorti en 1682, mort en 1696.

Le Père du Brueil, que l'on nommait en son temps « *les délices de l'Oratoire* », était un homme plein de droiture et de probité (1). Il parlait bien, et avait une conversation engageante, plus de fonds d'esprit que de savoir, et une admirable facilité pour faire tout ce qu'il voulait (2), jointe à une grande intelligence pour les affaires et à une application singulière à tous ses emplois. Avec ces talents, il se fit universellement honorer et considérer tant au dehors qu'au dedans de la Congrégation. Il fut jugé digne de parvenir à toutes ses charges et même au Généralat, auquel il ne tint pas à nous qu'il ne fût élevé; et Dieu, pour le consommer et en faire un de ses élus, lui ménagea en même temps des traverses qui lui firent finir les 14 dernières années de sa vie en sept différentes prisons avec de très saintes dispositions de foi, de patience et de charité, ainsi que nous allons voir dans ce petit détail de ses aventures.

Il naquit à Saint-Rambert (3), petite ville du comté de Forez, à une lieue de Notre-Dame de Grâces et à deux de Montbrison, entra dans la Congrégation à l'âge de 16 ans à la maison de Paris (4), le 20 janvier 1629, et prit la robe le 1er de février.

Sa jeunesse fut employée aux cours ordinaires des humanités, que je vois par nos registres (5) qu'il professait

(1) Simon.

(2) Abbé Duguet.

(3) *Ancien catalogue.*

(4) Erreur du P. Bougerel qui dit à la Maison d'Aix.

(5) *Registre du Conseil.*

en 1638 à Nantes et en 1639 à Condom. Il fit la réthorique à Montbrison en 1640 et un cours de philosophie à Marseille les deux années suivantes.

Il fut envoyé en 1645 à Avignon pour y faire l'ouverture du nouvel établissement que nous venions d'y avoir et être le premier supérieur de cette maison naissante. Le talent qu'il avait pour la chaire, dont il était un des principaux ornements de son temps, ne permit pas de le laisser longtemps à Avignon. Au mois de novembre de la même année, il eut ordre d'aller prêcher à Pézenas pendant la tenue des Etats de Languedoc. Je le vois ensuite, en 1647, destiné à être un des professeurs de théologie du séminaire de Saint-Magloire. Mais je doute qu'il ait rempli cette destination, le trouvant l'année suivante à Toulouse (1), et ayant continué depuis de remplir diverses stations de province, comme à la Rochelle en 1652, étant alors supérieur de Montbrison.

Il l'était de Lyon, et y prêchait avec beaucoup de succès (2) en 1654, lorsqu'il fut appelé par nos Pères du conseil à Paris, à dessein de lui faire remplir la station de l'Avent et du Carême suivant dans notre église. Mais c'était apparemment de leur part un expédient pour le retirer de Lyon par une porte honorable, forcés qu'ils y furent par les préventions insurmontables que les Jésuites de ces pays-là avaient inspirées contre lui à l'archevêque de cette ville. Ce que M. Hermant nous raconte ainsi en plus grand détail dans son Histoire manuscrite du Jansénisme (3).

« *La Congrégation de l'Oratoire eut de nouvelles preuves dans le reste de cette année (1645) en la personne du Père du Brueil de ce qu'elle devait attendre des Jésuites, depuis leur prétendue réconciliation avec elle. Comme la ville de Lyon est une des villes de France où ils ont plus de crédit, et où leurs maximes relâchées sur l'intérêt et le commerce sont plus*

(1) *Liste des députations pour l'Assemblée de 1648.*

(2) *Registre du Conseil*, mai 1654.

(3) Hermant, *Histoire manuscrite du Jansénisme*, 1re Part., liv. 13, ch. 10.

en vogue, ils n'y voient pas avec plaisir l'établissement qu'y ont les Pères de l'Oratoire, qui y vivent en bonne odeur et dans une réputation de piété et de suffisance solidement établie. C'est pour la soutenir que le Père Bourgoing eut dessein d'en remplir la supériorité de la personne du Père du Brueil, l'un des plus recommandables sujets de ce corps par sa piété, par sa science et par l'applaudissement général qu'il avait remporté des excellentes prédications qu'il avait faites dans les plus considérables villes du royaume.

Mais il ne fut pas plutôt établi en cette charge que les Jésuites eurent soin de le faire passer dans toute la ville pour un célèbre janséniste, disant qu'il était en liaison avec les principaux du parti, et qu'il affectait de prêcher toutes les maximes les plus effrayantes de la morale sévère. Ce bruit ne laissa pas d'ébranler d'abord quelques honnêtes gens, amis de la paix et même de l'Oratoire, qui se rassurèrent néanmoins dès qu'ils virent ce Père par eux-mêmes, et furent témoins de ses sentiments.

Aussi parut-il bientôt que le vrai Jansénisme du Père du Brueil était la crainte qu'avaient les Jésuites qu'en se montrant en chaire et dans les compagnies, il ne leur enlevât bien des créatures dans un lieu où ils avaient dessein de dominer seuls et souverainement dans les directions et les chaires. C'est pour cela qu'après avoir empoisonné l'esprit du peuple de mille préventions calomnieuses contre ce Père, ils employèrent les plus puissants de leurs amis pour les faire couler jusque dans l'esprit de M. Camille de Neufville, nouvel archevêque de Lyon, et frère du maréchal de Villeroy, père de celui d'aujourd'hui, lequel n'ayant pas de passion plus forte que celle de maintenir son Eglise hors d'atteinte aux disputes de doctrine de ce temps-là, se pâmait au seul nom de jansénisme que l'on prononçait devant lui. Aussi suffit-il de lui avoir fait craindre que le Père du Brueil en fût entiché. Sans vouloir se donner la peine d'examiner si ces soupçons qu'on lui inspirait, avaient d'autre fondement que la malignité de ceux qui les

lui donnaient, il écrivit aussitôt au Père Général de l'Oratoire pour lui demander un autre supérieur de la maison de Lyon.

Vainement le Père Bourgoing mit aux trousses du prélat des personnes très distinguées pour lui rendre très bon témoignage du Père du Brueil et le faire revenir de sa prévention, tout ce qu'on en tira, fut une déclaration très précise qu'il le tenait pour un excellent prédicateur, un très habile homme, un homme d'esprit, un homme même de foi orthodoxe, et qu'il chérissait ; mais que, comme il préférait à tout le calme de son Eglise, il voulait absolument un autre supérieur, et il demeura si inébranlable dans sa résolution qu'il fallut lui accorder sa demande. »

Le Père du Brueil eut beau céder et se soustraire à ses ennemis, leur prévention s'attacha dès lors à lui pour toujours et le suivit en tous lieux. En 1658 (1), M. de Bayeux le choisit pour prêcher l'Avent et le Carême à Saint-Pierre-de-Caen. Ils ameutèrent leurs partisans de ce pays-là contre lui. On sait quelles gens c'étaient que les confrères de l'Hermitage ! Non seulement ils leur firent prendre la résolution en pleine assemblée de n'aller jamais l'entendre, mais encore de détourner le monde d'assister à ses sermons, autant qu'ils pourraient, publiant partout que c'était un janséniste avant même que ce Père eût ouvert la bouche ; et, comme quelqu'un louait un jour ce prédicateur dans une assemblée, un zélé de l'Hermitage dit tout haut qu'il aimerait mieux être brûlé tout vif que d'avoir assisté à un de ses sermons. L'emportement de quelques autres de cette cabale fut tel qu'ils firent enlever les bancs qu'ils avaient dans l'église de Saint-Pierre, de peur que personne s'y plaçât pour entendre le prédicateur, disant qu'ils coopéreraient en quelque manière au péché qu'il y avait à l'entendre, s'ils laissaient leurs sièges dans l'église pendant qu'il prêchait.

(1) *Mémoire imprimé sur la Compagnie de l'Hermitage de Caen.*

Au sortir de Caen, il fut travailler à une mission que nos Pères faisaient dans le diocèse de Rouen, et dont il était le chef. On voulut lui faire des affaires auprès de l'archevêque, comme ayant enseigné une mauvaise doctrine et exercé le rigorisme. Ce prélat, à qui il présenta requête, lui rendit justice pour cette fois. C'était François de Harlay, avec qui il n'était pas encore brouillé. J'ai vu l'Ordonnance ou Déclaration imprimée, qu'il rendit à ce sujet en notre faveur. Elle est du 9 septembre 1658, et porte en substance : « François... etc... savoir faisons que, sur la requête à nous présentée par le Révérend Père J.-B. du Brueil, prêtre de l'Oratoire, narrative que certaines personnes, par un zèle prétendu auraient contre toute sorte de vérité et de charité tâché de discréditer la mission faite de notre autorité à Gournay par ledit J.-B. du Brueil, par quelques autres prêtres de l'Oratoire, ses confrères, et par d'autres ecclésiastiques aux mois de juin et de juillet derniers ; et pour cet effet auraient semé plusieurs discours en public et en particulier capables de troubler les consciences et ruiner tout le fruit de ladite mission, accusant malicieusement lesdits prêtres d'avoir prêché des maximes erronées et contraires à la foi, comme aussi d'avoir agi contre l'ordre et pratique de l'Eglise en différant l'absolution à quelque pénitent ; sur quoi nous aurions ordonné que le sieur Gaulde, Docteur de Sorbonne, chantre et chanoine de notre église et notre grand vicaire, se transporterait sur les lieux pour informer desdits faits. Ce qu'ayant exécuté par les voies canoniques et selon les règles ordinaires, ladite information nous ayant été envoyée et communiquée à notre conseil, nous avons dit et déclaré que « *tout ce qui s'est dit, fait et prêché par lesdits prêtres de l'Oratoire est très orthodoxe, conforme à la foi, selon les bonnes mœurs et la piété chrétienne, dans l'ordre et selon les règles de la discipline de l'Eglise, approuvons, autorisons et confirmons ladite mission* ; *déclarons tous les discours qui ont été faits pour la discréditer,*

faux et calomnieux. » Et en conséquence le prélat défend à toutes personnes d'en tenir de semblables sous les peines de droit, et ordonne que cette déclaration sera publiée aux prônes tant à Gournay que dans les villages voisins.

Cette même année 1658, se tint en notre maison nouvelle de l'Institution de Paris notre neuvième assemblée générale, à laquelle le Père du Brueil assista comme député de la maison de Rouen, et il était un des consultants. On y reçut d'une commune voix, à ce que disent les *Actes*, les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII sur les cinq propositions avec le formulaire dressé par l'assemblée du clergé et présenté par ordre de la Cour à nos Pères par l'archevêque d'Embrun. Le Père de Brueil signa donc comme tous les autres purement et simplement, lui qui, sur la fin de l'année précédente, n'avait voulu signer qu'avec distinction un formulaire encore plus mitigé, de la façon du Père Bourgoing, envoyé par lui dans toutes nos maisons dans l'espérance de prévenir et d'arrêter par là les signatures que l'on voudrait exiger de nous. Car, au lieu de souscrire la formule envoyée par notre conseil, je trouve ces paroles écrites au bas de la copie envoyée à Caen, où le Père du Brueil résidait, et de la propre main du Père du Brueil, qui la souscrit avec les autres Pères de la maison :

« *N'ayant point d'autres sentiments que ceux de la grâce efficace par elle-même, expliquée par saint Augustin et saint Thomas ; ceux de l'Eglise gallicane et de la doctrine commune des théologiens, même de Bellarmin, touchant les décisions des Souverains Pontifes, sur les questions de fait, nous recevons avec le respect et la soumission que nous devons, les deux bulles marquées ci-dessus, tenant sincèrement pour hérétiques les cinq propositions condamnées, et pour le fait nous protestons de n'enseigner point le contraire* ».

Il fut fait visiteur dans l'assemblée de 1658, et confirmé pour trois autres années dans celle de 1661. Cet emploi lui convenait fort et à nous aussi. Car il aimait fort les voya-

ges(1). Et, comme il avait une intelligence singulière pour les affaires, il mit un grand ordre dans les papiers et dans l'état du temporel des maisons par où il passa. On convient que ses états de visites sont un modèle achevé pour tous ceux qui ont fait la même fonction après lui. Il entreprit même un travail utile pour nos Pères du conseil; ce fut de dresser un état de l'établissement de nos maisons, fondé sur les titres et pièces originales qu'il avait devant ses yeux, et les revenus, charges, fondations jusques au temps qu'il composait cet état. Le tout est énoncé dans les termes mêmes des contrats et autres actes qui en font le titre et cela avec une précision et une exactitude qui ne laissent rien à désirer. Ce recueil compose un assez gros volume in-4°, et c'est bien dommage qu'il ne contienne que les deux premiers départements, les seuls qu'il ait visités, et que pas un des visiteurs après lui n'ait continué son travail pour y comprendre le troisième département et conduire les deux autres jusqu'à notre temps.

En 1660, il prêcha le Carême à la cathédrale de Beauvais (2), dont l'évêque, Mgr de Buzanval, l'aimait fort; et, dans un sermon du 24 janvier, ayant parlé de l'autorité des évêques, et dit qu'ils étaient les juges naturels de la doctrine, et que les chanoines n'étaient du corps hiérarchique de l'Eglise qu'autant qu'ils étaient unis à leur prélat (3), le chapitre, qui était depuis quelque temps en guerre ouverte avec son évêque au sujet du formulaire de l'Assemblée du Clergé dont le doyen avait fait une loi pour tous les chanoines, appuyé sur des arrêts du conseil et des ordres exprès de la Cour, le chapitre, dis-je, fut vivement piqué du discours du prédicateur et prit le parti de n'aller plus à ses sermons, le sieur Carlier, promoteur, en ayant détourné tous ceux qui voulaient aller l'entendre. Mais le sieur

(1) L'abbé Duguet.

(2) Hermant, *Histoire manuscrite du Jansénisme*, 2e partie.

(3) Ce sont les propres termes de M. Hermant, de qui je tire ce fait.

Chailloux, leur doyen, leur ayant mandé de Paris qu'il était à propos qu'ils continuassent d'y assister, ils recommencèrent d'y venir le premier jour de février, et ils eurent la confusion d'entendre le prédicateur s'élever avec vigueur contre le scandale que quelques-uns avaient pris de ce qu'il avait avancé ci-devant, l'appuyant de nouvelles preuves et souhaitant à ses auditeurs plus de lumière, de justice et de charité pour juger sainement de la doctrine qu'il prêchait.

Quand il déclamait ainsi contre ces chanoines, il parlait en quelque manière contre lui-même puisqu'il venait d'être pourvu de la charge de Théologal et de Grand Pénitencier de Notre-Dame-de-Rouen (1). Il l'avait eue du Père Toussaint Thibault, qui l'avait exercée les quinze dernières années de sa vie, et même, pendant quelque temps, celle de vicaire-général substitut de l'archevêque de Rouen, et qui, à sa mort arrivée au mois de janvier 1660, l'avait résignée au Père du Brueil et pour plus grande sûreté s'en était encore démis en sa faveur entre les mains de l'Ordinaire.

Cette nomination faite de sa personne pendant qu'il était visiteur, fit un fâcheux incident qui le brouilla avec nos Pères du conseil. Il leur demanda un consentement (2) pour conserver son nouveau bénéfice avec la qualité de prêtre de l'Oratoire, et il lui fut répondu qu'il ne lui en serait donné aucun par écrit à cause des conséquences, cela ne s'étant fait nulle part ailleurs.

Bien plus, le Père Bourgoing, qui ne l'aimait pas à cause de la vivacité de ses sentiments, ayant jugé sa charge de pénitencier et de théologal de Rouen incompatible avec celle de visiteur de la Congrégation, regarda celle-ci comme vacante, et nomma pour la remplir à sa place, le Père Bertad (1) ; ce qu'il fit agréer sans peine à tout son conseil, composé de ses créatures.

(1) *Registre de la Maison de Rouen.*

(2) *Registre du Conseil* du 25 juin 1660.

Il lui fit ensuite signifier (1) par le Père Thyersault, son secrétaire, qu'il ne lui serait pas accordé de consentement du conseil à l'acceptation qu'il avait faite de la grande pénitencerie de Rouen jusqu'à ce qu'il fût demeuré d'accord de l'incompatibilité de ce bénéfice, qui demandait résidence, avec l'exercice de celle de visiteur (2) ; sur quoi cependant il n'y avait point encore alors de statut précis parmi nous.

Loin que le Père du Brueil en convint, on eut des avis certains, le 28 juillet 1660 (3), qu'il était parti depuis quatre jours de Paris, et avait été rencontré sur le chemin de Troyes, allant visiter les maisons de son département, nonobstant les remontrances que le Père Général et son conseil lui avaient faites de renoncer à cette fonction, et la nomination des Pères Berthad et Parisot qui avaient commission du conseil d'en partager entre eux l'exercice. Aussitôt il fut résolu d'envoyer un ordre dans les maisons où il devait passer pour les avertir de ne le point reconnaître en qualité de visiteur et de déclarer nul par avance tout ce qu'il ferait.

Il reçut cet ordre à Troyes où il faisait sa visite. Il la cessa aussitôt, et écrivit une lettre respectueuse au Père Bourgoing, où, commençant à déclarer qu'il se soumettait à ses volontés, il lui exposait les raisons sur lesquelles il pouvait se croire bien fondé de ne pas s'y rendre, et lui mandait qu'il partait de Troyes pour se rendre dans les autres maisons de son district, qu'il se proposait de visiter, s'il n'y trouvait un pareil ordre à celui qui venait de l'en empêcher à Troyes. Mais le Père Bourgoing tint ferme, et je vois des commissions expédiées pour le reste de cette année et la suivante pour faire visiter le deuxième dépar-

(1) *Registre du Conseil*, 9 août 1660.
(2) *Ibid.*, 23 juillet 1660.
(3) *Ibid.*, 28 juillet 1660.

tement qui était celui du Père du Brueil par d'autres personnes que lui.

Cependant notre assemblée de 1661, à laquelle ce différent fut porté, décida à la vérité que les bénéfices demandant résidence étaient incompatibles avec toutes les charges de la Congrégation (1); mais ne laissa pas de confirmer le Père du Brueil, au grand regret du Père Bourgoing et de ses partisans, dans la charge de visiteur, sur la parole expresse qu'il donna de se défaire de sa pénitencerie dans l'intervalle de quatre mois de délai qu'on lui accorda pour cela.

Ce terme expiré, il fut sommé par le conseil (2) de dégager sa parole avant que de se mettre en route pour ses visites, et il présenta au mois d'avril 1662 un mémoire à nos Pères (3), où il exposait qu'il avait fait toutes les diligences possibles pour se défaire de son bénéfice par toutes les voies légitimes ; que, comme son plus grand soin avait été de le mettre entre les mains d'un bon sujet, ce choix qui demandait du temps, l'avait jeté malgré lui dans des longueurs dont la nécessité faisait son excuse ; qu'il avait traité avec quatre différentes personnes qui, sur le point de conclure, avaient rompu le traité; qu'il avait été jusqu'à l'offrir purement et simplement à un honnête ecclésiastique de Caen, qui l'avait refusé ; qu'il venait enfin de conclure avec le sieur de la Fosse, doyen de Notre-Dame la Ronde de Rouen, moyennant quelques bénéfices simples que celui-ci lui cédait ; qu'il avait même produit le concordat passé entre eux du 12 avril; que, par ce moyen, il croyait avoir pleinement satisfait au désir de la dernière assemblée; et que, néanmoins, pour l'exercice de sa charge de visiteur, il s'en rapportait à la volonté du conseil. Sur quoi nos Pères, contents de cette démarche, déclarèrent

(1) *Actes de la 10e Assemblée*, session 18.
(2) *Registre du Conseil* du 3 février 1662.
(3) *Registre du Conseil*, avril 1662.

qu'il était libre de l'exercer et lui recommandèrent seulement de se dépêcher de partir.

Il ne devait être guère avancé dans le cours de ses visites, quand un ordre, bien plus pressant que celui qu'il avait reçu du conseil, il y avait deux ans, l'arrêta tout court. C'était une lettre de cachet qui le reléguait à la Ciotat en Provence, comme le Père du Juannet, son collègue dans la visite, l'était en même temps à Langres par un pareil ordre, et le Père Séguenot, un des trois assistants, à Boulogne. On trouvera ailleurs l'histoire et les causes secrètes de cette disgrâce. Il suffit de dire ici qu'on les avait fait passer à la Cour pour grands jansénistes et arrêtant les bonnes intentions du Père Bourgoing. Cet ordre fut signifié au Père du Brueil vers le mois de juin 1662.

Aussitôt, nos Pères du conseil, qui, dans la caducité du Père Bourgoing, gouvernaient seuls la congrégation, présentèrent une requête au Roi pour disculper ces trois Pères de la tache du Jansénisme, et ils disaient en particulier au sujet du Père du Brueil « *qu'il avait signé le Formulaire comme les deux autres; qu'il avait même rendu compte de sa signature par un écrit* (1) *qu'il avait composé, lequel avait été combattu par quelques Théologiens du dehors, qui n'étaient pas de son sentiment; qu'outre cela, il avait prêché avec une grande édification dans les paroisses de Saint-Paul et de Saint-Séverin; et que ses auditeurs répondraient, s'il le fallait, de sa doctrine et de sa conduite* ».

Les sollicitations et le crédit du Père Senault obtinrent, non sans peine, le rappel de ces trois Pères; mais sous la condition expresse que dans la première assemblée qui se devait tenir l'année suivante 1663, ils n'auraient de voix ni active, ni passive; ce qui fut exécuté,

Madame la duchesse de Longueville, qui, depuis sa conversion, avait toute confiance au Père du Brueil, et en fai-

(1) Je n'ai vu cet écrit nulle part, et ne sais s'il a jamais été imprimé, ou s'il est resté manuscrit.

sait un cas singulier, l'engagea à accompagner un des Princes, ses enfants, dans un voyage d'Allemagne et d'Italie pour faire connaître à ce jeune seigneur les cours et les intérêts des Princes. On croit (1) que ce fut le cadet qu'il accompagna, connu dans le monde sous le nom de comte de Saint-Paul, et qui fut tué depuis au passage du Rhin, et qu'ils entreprirent ce voyage avant l'expédition de Candie, en 1668, où ce Prince fut aussi, ayant encore avec lui, selon les désirs de sa vertueuse mère, notre Père de Chevigny. Je ne vois donc point de temps plus convenable pour placer ce voyage du Père du Brueil que dans l'intervalle de notre assemblée de 1663, à laquelle il lui était défendu d'assister et la suivante tenue à Lyon en 1666, où, à la vérité, il ne se trouva point présent; mais où on ne laissa pas de le nommer visiteur ; ce qui le suppose en France et de retour de son voyage.

Il s'excusa de l'être à cause de sa santé, et donna sa démission au conseil, conçue en ces termes :

« *Quoique j'aie reçu avec tout le respect que je dois l'honneur que la dernière assemblée tenue en notre maison de Lyon m'a fait, en me nommant un des visiteurs, et que je conserve avec un sincère désir d'en marquer ma reconnaissance par toutes les justes soumissions qui me seront possibles, la Providence divine a néanmoins permis que je me trouve en un état* (2), *qui m'oblige de supplier, comme je fais, le très Révérend Père Général et ses assistants de me dispenser de l'exercice de cette charge et d'y commettre tel autre de nos Pères qu'ils jugeront à propos ; et cela, pour des raisons considérables qui leur sont assez connues, et auxquelles je suis persuadé que l'assemblée eût eu égard, si elles lui eussent été exposées* ».

(1) Abbé Duguet,

(2) Je m'explique cela de sa santé, quoiqu'il pourrait s'entendre de quelque autre raison, comme du besoin que Madame de Longueville avait de sa personne auprès d'elle.

Ensuite, il promit de prêcher l'Avent de 1667 et le Carême de 1668 à Bourges ou à Limoges (1).

Il assista (2) à notre treizième assemblée, qui se tint en 1669 à la maison de Paris, et il y fut nommé assistant; mais il ne voulut pas consentir de l'être, ayant représenté au Révérend Père Général et à plusieurs particuliers de l'assemblée les raisons qu'il avait de ne pas accepter; ce qui obligea de procéder à l'élection d'un autre à sa place; mais en même temps on le fit visiteur, ce qu'il voulut bien se charger de faire; et c'est dans le cours de ces trois années de visite, qu'il acheva de dresser cet état des établissements de nos maisons, dont j'ai parlé ci-dessus.

Il faisait sa visite à Saumur (3), au mois d'août 1672, lorsqu'on y apprit la mort du Père Senault. Aussitôt, comme notre assemblée était déjà indiquée pour le mois suivant, la voix publique ne donna parmi nous d'autre successeur au feu Révérend Père Général que le Père du Brueil. On en fit même, ce semble, un peu trop de bruit, jusqu'à lui en faire d'avance des compliments dans une thèse, où il assista, pendant la visite de cette maison.

Cependant, aux approches de notre assemblée (4), les Pères Séguenot, de Sainte-Maure, de Saillant et de Saumaise furent donner avis au roi de la mort du Père Senault et lui demander son agrément pour la tenue de l'assemblée. Le roi les reçut très bien, et leur dit : « *Je suis fâché de la mort du Père Senault; j'espère que vous élirez quelqu'un qui gouvernera bien votre Congrégation, et je vous suis obligé des sentiments que vous avez pour moi* ».

Nos Pères, contents de cette réponse qui les laissait dans une pleine liberté de choix, furent aussi rendre leurs devoirs

(1) *Registre du Conseil.*
(2) *Actes de la 13e Assemblée*, session 17.
(3) *Mémoire du Père Jean de la Place.*
(4) P. Saumaise, *Mémoire manuscrit.*

à Mgr l'archevêque de Paris, et lui demandèrent à l'ordinaire sa bénédiction pour l'assemblée.

Ce prélat qui était François de Harlay, ci-devant archevêque de Rouen, n'aimait pas le Père du Brueil, parce que, tandis que celui-ci avait été grand pénitencier de Rouen, il s'était brouillé avec lui au sujet de quelques droits du Chapitre, où ce Père s'était cru obligé de s'opposer aux prétentions du prélat (1). Or, sachant bien que nos Pères songeaient au Père du Brueil pour la charge de général, il leur déclara que l'intention de Sa Majesté était que nous fissions choix d'aucune personne suspecte sur l'article de la doctrine, leur insinua que ce Père passait pour l'être, et qu'à ce titre, le Roi entendait que de nous-mêmes nous lui donnassions l'exclusion ; et pour couvrir encore mieux son ressentiment, il ajouta que le roi ne voudrait pas davantage qu'on jetât les yeux sur le Père Amelotte, ou sur tel autre qui passerait pour être déterminé en faveur du parti contraire.

On se doutait bien qu'en tout cela M. de Harlry avait parlé de son chef ; mais ayant, autant qu'il l'avait, l'oreille du roi, il fallait plus que du soupçon pour ne tenir aucun compte de cet avis et oser passer outre à la nouvelle élection. Aussi fut-il conclu parmi nos Pères qu'ils feraient une seconde députation à la Cour. Et c'est là, cette occasion importante pour laquelle il est dit dans les actes de l'assemblée de 1672, session 5[e], que les Pères assistants engagèrent les Pères de Sainte-Marthe et Aymond d'aller à Versailles.

Ils présentèrent un placet au roi pour le faire expliquer plus précisément. Ils y disaient « *que l'archevêque de Paris leur ayant porté quelques paroles de la part de Sa Majesté touchant l'élection du futur général, ils venaient la supplier*

(1) Saumaise, *Mém. mss.*

de leur laisser la liberté de la faire en la forme qu'ils ont accoutumé de pratiquer, à moins qu'il ne plût à Sa Majesté de donner l'exclusion à quelqu'un, à quoi ils obéiront avec soumission et respect ».

Par le moyen de M. Colbert, pénitent alors du P. de Sainte-Marthe et qui leur avait dressé le placet, ils eurent une audience favorable, et le roi leur dit, après beaucoup de témoignage de bonté : « *Allez, mes Pères, vous êtes tous des gens de bien, faites selon Dieu ce que vous jugerez meilleur pour le bien de votre Congrégation.* »

Si d'abord, après cette réponse, nos Pères avaient procédé à leur élection, ils l'auraient faite telle qu'ils la souhaitaient, et le Père du Brueil aurait été sûrement élu général. Mais le Père de Sainte-Marthe, premier consultant, ayant amusé le tapis à proposer plusieurs points qui concernaient la personne de celui qui serait élu, comme entr'autres s'il continuerait d'avoir un carrosse, M. de Paris eut le vent du succès de notre dernière députation à Versailles, informé peut-être secrètement par ceux des nôtres qui ne portaient pas le Père de Brueil (1), et ne voulant pas en avoir le démenti, fit un voyage à la Cour où il prévint tellement l'esprit du roi, qu'il s'en revint de Versailles avec des ordres précis et bien réels de faire donner l'exclusion au Père du Brueil, s'il n'était pas encore nommé général. Quelque diligence qu'il fit, il craignait d'avoir été prévenu, attendu que le roi avait laissé toute liberté à nos Pères le lundi 26 septembre, et qu'il ne rapportait ce contr'ordre que le mercredi 28. Aussi il commença par envoyer à toute bride avant lui un de ses gens à la maison de Paris pour demander, avant que lui, archevêque, parût, si l'élection était faite. Cet officier rencontra par hasard dans la cour de Saint-Honoré le feu Père de la Place, de qui je tiens tout ceci, lequel

(1) Dufossé, *Mémoires*, p. 468.

ayant répondu qu'on y procédait actuellement, et qu'elle ne l'était point encore, le prélat, qui était resté au bout de la rue, parut peu de temps après, fit appeler les Pères Séguenot, de Sainte-Marthe et Saumaise, leur signifia les ordres et les intentions postérieures du roi, savoir « *qu'on n'eût à élire aucun de ceux qui passaient pour être à la tête des deux partis* » ; et tel est le sens de ce que disent les actes de cette assemblée. Il les chargea expressément de déclarer à nos Pères de la part du roi et de la sienne que les ordres de sa Majesté n'avaient aucun rapport au jansénisme, dont sa Majesté entendait qu'on ne fit aucune considération, et qu'il n'en fût plus parlé parmi nous. C'en était assez pour faire échouer tous les projets qu'on avait faits sur le Père de Brueil. On se rabattit alors sur le Père de Sainte-Marthe, sur lequel, au deuxième scrutin, les suffrages se trouvèrent suffisamment réunis pour le nommer général.

Pour se consoler d'avoir manqué son coup, l'assemblée voulut du moins faire le Père du Brueil assistant : elle le nomma à la 20e session. Mais il se leva aussitôt, et déclara qu'il ne pouvait, et ne devait consentir à cette élection pour plusieurs raisons qu'il ferait savoir au Père général et à ceux qu'il plairait à l'assemblée de lui nommer pour l'entendre, et il laissa sur le bureau la même déclaration par écrit, sur laquelle on nomma le Père de Saillant à sa place.

On peut croire qu'une des raisons du Père du Brueil pour ne s'arrêter pas à Paris, était de n'être pas sous les yeux de M. l'archevêque qui ne l'aimait pas. Mais la principale sans doute était de ne pas quitter Rouen et la Normandie où il séjournait depuis 14 ans, parce que Madame de Longueville ne pouvait se passer de lui. Les deux traits suivants en seront la preuve.

L'année suivante 1673, nos Pères avaient un extrême besoin de lui pour l'envoyer prêcher à une grande mission

que M. le Camus nous faisait faire en son diocèse (1). Il fallut employer auprès de cette princesse tout le crédit de M. le Curé de Saint-Jacques du Haut-Pas, son confesseur, pour obtenir qu'elle le laissât aller à cette mission. Elle écrivit à ce Curé : « *L'affaire du Père du Brueil ne me sera pas si aisée à décider, car je ne vous cèle pas que le Père du Brueil est l'homme du monde en qui j'ai plus de confiance et qui m'est le plus nécessaire pour mon secours dans mes terres. Mais j'ai bien peur d'être obligée de demeurer d'accord que le secours, qu'il peut donner à un évêque, tel que M. de Grenoble, est préférable à celui que j'en reçois. Cependant je pense me devoir cette charité à moi-même d'examiner avec vous si je me dois priver de mon nécessaire pour procurer un plus grand bien ; et je vous prie de ne rien répondre sur cela jusqu'à ce que je vous aie exposé la chose comme elle est. Après quoi, je consentirai à tout ce qui sera de mon devoir. Car je comprends fort bien qu'un secours, que je garderais contre l'ordre de Dieu, ne m'en serait point un solide, mais seulement à mon amour-propre.* ».

Elle consentit pourtant au voyage du Père du Brueil. Il se rendit à Grenoble au mois d'Octobre pour la mission, et reçut en outre une commission particulière du Conseil pour écouter les propositions d'un séminaire, que M. de Grenoble pensait à fonder pour nous. Ce prélat fut si ravi de l'avoir, qu'il songea à l'arrêter à Grenoble l'année suivante 1674, pour l'ouverture du Séminaire : « *J'ai trouvé tant de bonnes qualités dans le Pére du Brueil que je souhaite extrêmement que vous le donniez entièrement à ce diocèse ; et que, si vous trouvez bon qu'il soit mon grand Vicaire, je crois ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour ce diocèse et pour mon particulier. Si c'est une chose qui se puisse, je vous demande cette grâce avec toute l'instance*

(1) *Registre du Conseil*, octobre 1673.

possible (1) ». Jugeant bien que Madame de Longueville serait le seul obstacle qui pût déranger son projet, il supplia cette Princesse d'y donner les mains. La Providence en disposa autrement, car le Père Desmarets, titulaire depuis de longues années de la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen, une des plus considérables de Rouen, se mourant sur ces entrefaites, et ne voulant résigner sa cure à personne autre qu'au Père du Brueil, parce qu'il ne connaissait pas un sujet qui en fût plus digne (2), il fallut faire revenir à Rouen pour cela le Père du Brueil, et Madame de Longueville fit la réponse suivante (3) à M. de Grenoble : « *Je me remets à M. le Curé de Saint-Jacques à vous apprendre les obstacles qu'il y a au désir que vous avez d'avoir le Père du Brueil, au moins présentement. J'ai tant de connaissance de son mérite, que je comprends mieux que personne que vous souhaitiez de l'avoir auprès de vous; et j'ai trop de vénération pour tous les biens que Dieu vous fait la grâce de vous faire faire, pour être capable de m'opposer à vous donner un secours pareil à celui que le Père du Brueil vous pourrait donner. Ainsi, si Dieu n'eût pas mis des obstacles plus invincibles à votre désir, que celui du besoin que j'ai de ce Père, vous eussiez eu toute la satisfaction que vous pouviez désirer.* »

Le Père du Brueil prit possession de son bénéfice au mois de Janvier 1675, après avoir tâché de le faire tomber sur quelque autre, mais vainement, le Père Desmarets n'ayant jamais pu goûter de résigner à d'autres qu'à lui (4). Mais, à peine y fut-il entré, que, soit à raison de son âge assez avancé, ayant alors 63 ans, soit à cause d'une épiglotte, dont il était incommodé, il n'eut ni repos ni cesse

(1) Le Camus, *Lettre à Sainte-Marthe* du 23 janvier 1673 [Edition Ingold, *ut supra*, page 121].

(2) *Registre de la Maison de Rouen.*

(3) Du 2 avril 1674.

(4) Saumaize, *Lettre* du 11 janvier 1675.

jusqu'à ce qu'il s'en fût dépouillé (1). En effet, il le résigna dans l'année au Père Carmagnole ; mais celui-ci, ayant été fait visiteur dans notre assemblée de 1675, ce fut bien force au Père du Brueil de reprendre son bénéfice, et il en remplit les fonctions pendant 7 ans avec toute l'édification le zèle et le fruit qu'on pouvait attendre d'un homme de son mérite. Il était aimé et respecté universellement dans sa paroisse : il avait l'estime et la confiance des plus distingués de Rouen. La considération singulière qu'en faisait Madame de Longueville et l'accès qu'il avait près de l'Intendant lui donnaient un crédit et une certaine réputation, qui faisait mal au cœur à ceux qui ne nous aiment pas. Il ne s'en servit pourtant que pour protéger et soulager les malheureux et nullement pour ses propres intérêts ou ceux de notre maison de Rouen, car c'était une âme noble et fort généreuse.

Quand la mort lui eut enlevé la protection qu'il trouvait auprès de Madame de Longueville, des gens qui ne pardonnent jamais, et qui épiaient depuis longtemps l'occasion de le perdre, donnèrent des avis secrets à la Cour qu'il se servait du crédit qu'il avait auprès de M. Le Blanc, intendant dans la province, pour faire entrer dans Rouen des livres dangereux et défendus ; et il est vrai que l'estime qu'il avait pour M. Arnauld et pour ses ouvrages fit qu'il se prêta volontiers pour favoriser l'entrée dans le royaume de ceux que ce docteur, alors retiré en Flandres, était obligé de faire imprimer dans ce pays-là.

On arrêta donc quatre ballots, qu'il avait fait venir de Hollande à Rouen, comme ils étaient sur le point d'entrer de Rouen à Paris. C'était une édition presque entière de la seconde partie de l'*Apologie pour les catholiques contre les faussetés et les calomnies d'un livre intitulé : La Politique du clergé de France* (1). Il y avait aussi quelques exemplai-

(1) *Esprit de M. Arnauld*, T. I. p. 27, lettre du 20 octobre 1682 à Du Vaucel.

res de l'ouvrage contre le docteur Mallet au sujet de la lecture de l'Ecriture Sainte, deux exemplaires de la *Morale pratique* et un du *Traité sur la régale.* Mais qu'y avait-il donc dans ces livres de si capable d'irriter la Cour contre leurs distributeurs? Et qui aurait pu se persuader que cette Apologie, où l'on justifie si bien la doctrine des catholiques sur la conservation de la vie des rois et la conduite même personnelle du feu roi sur la manière dont il avait cru devoir traiter les huguenots de son royaume, devint jamais un crime d'Etat ? Cependant on arrêta prisonnier, et l'on mena à la Bastille le prêtre de l'Hôtel-Dieu de Saint-Denis, à qui on avait adressé les ballots, sans égard ni à son caractère, ni à son état de langueur, étant encore détenu au lit pour une grande maladie qui l'avait mis à l'extrémité. On jeta aussi dans les cachots de Rouen la veuve Maubert et son fils unique, un chirurgien, et un des gardes des portes, qu'on soupçonnait d'avoir été d'intelligence pour faire passer ces livres ; en un mot (1), il y eut onze personnes dans les chaînes à ce sujet.

« *En ferait-on davantage,* écrivait sur cela M. Arnauld pour décharger son cœur à un de ses amis, *en ferait-on davantage contre ceux qui auraient été convaincus d'avoir débité les livres les plus impies et les plus préjudiciables à l'Etat et à la religion* ? » (2)

Mgr l'archevêque de Paris, pour justifier cette violence à laquelle ils passaient pour avoir seuls part, le Père de la Chaise et lui, (et cela, uniquement pour mortifier M. Arnauld et le Père du Brueil), M. de Paris, dis-je, répandait dans les compagnies que toutes les vilainies qui s'étaient écrites de lui, étaient contenues dans ces ballots et entr'autres les *Considérations* composées par M. Arnauld contre ce

(1) *L'Eglise de France affligée*, 1688, page 156.
(2) ARNAULD, *Lettre du 20 octobre*.

prélat (1). Mais c'était une calomnie, et il n'y avait autre chose que ce qu'on a dit ci-dessus.

Cependant M. l'Intendant de Rouen eut ordre de la Cour d'arrêter le Père du Brueil ; et il le fut le deuxième d'octobre 1682, et conduit au vieux palais, qui est le château de Rouen, où il fut enfermé deux mois (2). Là, il subit divers interrogatoires ; mais, comme ils n'allaient pas à charger assez rudement le prisonnier, les Jésuites trouvèrent moyen de rendre à la Cour M. l'Intendant et son secrétaire suspects de favoriser le Père du Brueil.

M. le Blanc fut disgrâcié (3) et privé de son Intendance avec défense de se montrer à la Cour et ordre de traduire à la Bastille son secrétaire ainsi que le Père Brueil pour être interrogés par M. de la Reynie.

Avant qu'il partît, le Père supérieur de la maison de Rouen et un autre Père furent chargés d'une commission assez odieuse (4), qui était de lui signifier par commandement exprès de la Cour, adressé à l'Intendant le 27 octobre, qu'il était exclu de la Congrégation. Quelque forcée et involontaire de notre part que fut cette signification, M. Ar-

(1) Idem, *ibidem.*

(2) *Livre historique de Rouen.*

(3) Jurien, *Esprit de M. Arnauld,* Lettre du 29 janvier 1683.

(4) *Livre historique de la maison de Rouen.* Je trouve dans le *Registre des délibérations du Conseil* du 28 octobre 1682 que le Père du Brueil « *ayant donné avis au Père Général de sa détention par une lettre du 22 octobre, dans laquelle il se reconnait coupable de contravention aux ordres de Sa Majesté, et demande d'être exclus de la Congrégation pour une faute si grave, qui pourrait attirer sur le corps de fâcheuses affaires ; il fut résolu dans le Conseil qu'il serait déclaré exclu pour la dite faute ; que l'ordre lui en serait signifié par le P. Perrie, son supérieur, en présence d'un autre prêtre ; qu'on donnerait avis à M. l'archevêque de ce qu'on venait de faire ; qu'on le prierait de vouloir bien en informer la Cour, afin qu'elle vît que nous n'avions point trempé dans la faute du Père du Brueil ; et qu'on lui montrerait même une copie collationnée de son ordre d'exclusion, afin qu'il ne crût pas, ce que quelques-uns de nos ennemis répandaient, que c'était un ordre illusoire.* » Voilà sans doute bien des précautions de la part de nos Révérends Pères fort propres à attirer les réflexions pleines d'indignation de M. Arnauld pour cette conduite.

nauld ne laissa pas de s'en plaindre à un de ses amis comme « *de la dernière infamie, d'avoir ainsi retranché du corps un si excellent sujet, sans avoir même attendu qu'il y eût quelque jugement rendu contre lui* », ajoutant que cette démarche « *était digne du renversement qu'avait fait dans l'Oratoire M. de Paris, en dépouillant notre Général de ses fonctions et le relèguant dans un hermitage* (Saint-Paul-aux-Bois) *qui lui était donné pour prison, et faisant exiler les plus honnêtes gens, en les privant de tous emplois, et mettant toute l'autorité entre les mains de cinq ou six esclaves de ses volontés* ». (1)

Le Père du Brueil jugeait bien plus modérément de notre conduite envers lui ; et, loin d'en avoir du ressentiment, il envoya au Père Supérieur de Rouen, à la veille d'en partir pour être mené à Paris, un acte par lequel il laissait à la maison les meubles de son presbytère et tous ses livres (2), qui étaient considérables et en grand nombre.

Il lui envoya aussi le *Recueil*, qu'il avait dressé avec son exactitude ordinaire sur les pièces originales, *de toutes nos assemblées jusqu'à son temps*, avec un billet ou *mémoire*, écrit de sa main, qui en marquait l'ordre et l'arrangement. Et c'est dommage que ce travail ne se trouve plus nulle part, quelque perquisition que j'en aie faite, soit à Paris, soit à Rouen.

Il partit ensuite de Rouen le 2 décembre pour être conduit à la Bastille, où il était encore six mois après. Je le vois par une de ses lettres à une Madame de Ribouville, qui paraît avoir été une de ses plus ferventes dévotes et des plus sensibles à la perte de son pasteur et de son directeur. J'en ai trouvé quelques-unes qu'il lui écrivait pour la consoler, dans le cours des sept différentes prisons dans les-

(1) Arnauld, *Lettre à Du Vaucel.*

(2) *Livre historique de Rouen.*

quelles nous allons voir qu'on lui fit traîner le reste de sa vie, dès que l'on crut avoir trouvé un prétexte plausible de le priver de sa liberté.

Dans cette première lettre, il la « *prie de demander pour lui à Dieu la grâce de tirer de son état tout le profit qu'il doit, et qu'une clôture assez étroite qu'on lui fait garder depuis six mois, lui apprenne à vivre séparé du monde, à retrancher tant de courses et de conversations inutiles, à se tenir avec plus d'assiduité en la présence de Dieu, à s'occuper de la prière et du soin d'avancer dans la perfection.* » On voit par là que sa prison lui était encore nouvelle, et qu'il se flattait d'en sortir. Il avait lieu de le présumer ainsi ; mais ses geôliers n'étaient pas gens à lâcher leur proie et à renvoyer à Rouen un homme qui y était en trop grande considération.

De la Bastille, après qu'on l'eut examiné et retourné à loisir, on l'envoya prisonnier à Saint-Malo. Ecrivant de là à sa dévote, du 17 janvier 1684, après lui avoir dit que c'est un abus de s'imaginer qu'on servirait mieux Dieu dans un autre état que dans celui où l'on se trouve actuellement, et que Dieu ne nous jugera pas sur les prétendues merveilles qu'il nous plaît de nous figurer que nous ferions, si nous nous trouvions dans telle et telle situation ; mais sur les devoirs qu'il exige de nous dans la condition présente où il nous retient. « *Par exemple, moi,* continue-t-il, *je dois être persuadé que je suis fort inutile à l'œuvre de Dieu dans son Eglise ; qu'il n'a que faire de ma liberté, et que par ma disgrâce et ma détention je dois expier le mauvais usage que j'en ai fait autrefois, et que c'est là l'unique service qu'il attend de moi maintenant. Et de même, vous, qui soupirez après la retraite et l'éloignement des embarras, vous devez croire que ces embarras sont des moyens et des voies, que Dieu vous destine, pour vous conduire au salut.* »

Puis il dit : « *Vous aurez appris à Rouen avec quelles recommandations et quels secours extraordinaires, M. Chartier y est venu pour emporter ma cure. Il a eu du côté de la*

Cour plusieurs lettres, non lettres de cachet, puisqu'elles n'avaient ni le nom, ni le sceau du roi, mais signées d'un secrétaire d'Etat, (M. de Châteauneuf), *ce qui est beaucoup. J'espère que Dieu présidera au jugement, et que par là il déclarera sa volonté à mon sujet.* »

Pour être au fait de ce qu'il dit là de sa cure, que l'on songeait à lui enlever, il faut savoir (1) que, dès la fin de 1679, le Père du Brueil, qui n'avait jamais perdu la pensée de s'en défaire, la résigna en Cour de Rome au Père François Chartier ; mais que, quand l'affaire, qui s'était traitée secrètement entre eux deux, vint à éclater, il ne put la mettre à exécution, vaincu par les vives instances, tant de toute sa paroisse alarmée de perdre un si bon et si charitable pasteur, que par les remontrances du Père de Sainte-Marthe, qui l'engagea à ne pas remettre au résignataire les provisions qu'il avait déjà fait venir et à avoir même recours à la voie du regret pour rentrer dans son bénéfice. Le Père Chartier, que l'on accusait d'avoir abusé de la facilité du Père du Brueil, et qui n'était pas homme à lâcher si tôt prise sur un morceau si friand, prit l'année suivante, 1680, le moment d'une courte absence du Père du Brueil pour venir se mettre en possession de la cure.

Mais il trouva si peu de disposition à la chose qu'à l'archevêché il y avait ordre du prélat, M. Colbert, de lui refuser un visa, et qu'il faillit y avoir à son sujet une émeute dans la paroisse de Sainte-Croix-Saint-Ouen, dès qu'il fit mine de s'y montrer pour déposséder leur curé. Le Père Chartier ne s'étourdit pas du bruit, et, à la faveur de son frère aîné, le Père Pierre Chartier, qui demeurait à Rouen, il se flatta

(1) Je tire ceci d'un mss. de la Bibliothèque de Saint-Honoré qui a pour titre : *Lettre d'un ecclésiastique de Caen à un de ses amis au sujet de la résignation de la cure de Ste-Croix-St-Ouen.* Cette lettre est de la façon du P. François Chartier et toute dans ses intérêts. On y parle assez mal du Père de Sainte-Marthe.

de faire revenir peu à peu, tant le Père du Brueil que les paroissiens. Mais le Père de Sainte-Marthe, qui craignait les menées de l'un et de l'autre, gens adroits et de mérite, natifs de Vire, fit sortir l'aîné de Rouen, et ôta à l'autre la supériorité de Caen ; ce qui les ayant blessés, ils quittèrent l'Oratoire, furent offrir leurs services à M. de Bayeux, leur évêque ; et n'ayant plus rien à ménager avec nous, quand le cadet vit le Père du Brueil disgrâcié et en prison, il crut qu'il n'avait qu'à se présenter pour avoir la cure, et vint plaider au Parlement de Rouen pour faire valoir la résignation. Cependant, malgré les recommandations des Ministres, le bon droit de l'innocent persécuté l'emporta, et je trouve sur les registres de la maison de Rouen, au mois de février 1684, que le Père du Brueil, détenu présentement à Saint-Malo, a gagné son procès à l'audience de la grand'chambre contre le sieur Chartier, et a été maintenu dans le regret dans sa cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen.

Répondant ensuite, du 27 février 1684, à un compliment qui lui avait été fait sur le gain de son procès, il s'humilie, et tremble du pesant fardeau qu'on lui laisse sur les épaules en sorte qu'il voit plus de lieu à la crainte que de sujet de joie dans cet événement (1).

Dans une autre lettre, du 29 septembre, et toujours écrite de Saint-Malo, il dit « *qu'il a assez d'amis dans ce pays-là, tout prisonnier qu'il est, pour procurer bien des lettres de recommandation auprès des juges du Parlement de Rennes à un de ses amis de Rouen, dont il parle; et que, quoiqu'il n'ait point de cure au dehors, il a bien des occupations au-dedans.* » (2)

(1) Du Brueil, *Lettre à Mme de Ribouville.*

(2) « *Il vécut à St-Malo d'une manière qui édifiait extraordinairement tous ceux qui le connaissaient, et sa conversation si charmante lui attirait l'amitié d'un grand nombre de personnes. Mais cet applaudissement général choqua ceux qui lui en voulaient, et ils obtinrent un nouvel ordre pour le faire transporter ailleurs.* » (*Mémoires de* Dufossé, page 469).

J'ai ouï dire en effet que, partout où on le transférait, à peine y était-il arrivé, qu'il y était aimé, considéré, accrédité même dans sa prison et dans la ville ; qu'il se servait de cette considération, qu'on avait pour lui, pour faire bien de bonnes œuvres ; et que la cause de ces fréquentes translations d'une prison dans une autre, était le dépit que ses ennemis en avaient, et l'espérance qu'il n'en serait pas de même partout. Aussi vois-je que, de Saint-Malo, on le fit passer au château de Brest.

Il y était le 13 décembre 1684. Je le vois par une de ses lettres datée de Brest, où il dit : « *Que c'est la quatrième prison où il a été déjà transféré* (le château de Rouen, la Bastille, Saint-Malo, Brest); *mais qu'il n'y a point d'endroit sur la terre qui ne soit une vraie prison pour un bon chrétien ; que, quand on l'aurait renvoyé dans sa maison, il s'y devrait regarder comme un étranger et un banni ; qu'ainsi, prison pour prison, il n'importe, ce n'est pas la peine de s'en inquiéter.* » Il tâche par ce motif de consoler sa bonne dévote de son absence. Il lui dit encore : « *Il n'y a pour le juste de retraite, de lieu de sûreté et de liberté que dans la face et le sein de Dieu... Travaillons pour y être admis et pour nous y tenir à jamais... Qui me donnera des ailes pour voler jusqu'à ce lieu inaccessible à tous les ennemis de mon salut ? Si je suis assez heureux pour y être établi, je serai aussi immobile que Sainte Luce ; et, en quelque lieu que l'on me transporte, mon corps pourra être remué, mais mon cœur ne changera point de place.* » Et peu après : « *J'ai lu dans saint Augustin qu'à la vérité, dans l'état de la vie présente où nous avons à souffrir, il nous faut un peu de consolation ; mais qu'il ne faut pas nous persuader que les consolations que Dieu nous donnera, soient pour nous affranchir de toute souffrance, mais seulement quelques faibles soulagements pour nous aider à porter nos peines... La plupart des gens se trompent sur cette matière, s'imaginant qu'ils ne doivent être consolés que par une délivrance actuelle des maux qu'ils souffrent, ou la*

possession effective du bien qu'ils désirent... Pour nous, portons bien notre misère, et espérons bien. C'est là être suffisamment consolés. »

Tels étaient les sentiments et les dispositions de ce prisonnier de Jésus-Christ en toutes les lettres que j'ai vues de lui, quoique la plupart écrites à des personnes qui étaient dans sa confiance la plus intime. Je n'aperçois nulle part le moindre soupir, la moindre trace de plainte de ses maux, ni contre ceux qui en étaient les auteurs. C'est ce que j'ai surtout observé dans son testament olographe daté du 19 février 1685 du château de Brest. Après, dit-il, qu'on lui a signifié l'ordre de sa translation de ce château dans la citadelle d'Oloron (1), il demande pardon à Dieu de l'abus qu'il a fait de son être et de tous les dons qu'il a reçus de sa bonté ; et en expiation de ces abus, ne pouvant prévoir en quelle situation ou disposition intérieure il se trouvera un jour, lorsqu'il plaira à Dieu de l'appeler à lui, il accepte dès à présent de tout son cœur, avec tout le respect dont il est capable, l'arrêt de mort prononcé déjà contre lui en la personne de notre premier père, et il offre sa vie en sacrifice pour hommage à l'éternité et à la justice de Dieu et en union de la mort de Jésus-Christ, notre Rédempteur, qu'il supplie de le purifier dans son sang. Après les autres déclarations de style ordinaire, il dit : « *que, s'il meurt à Rouen et curé, il désire d'être enterré dans sa paroisse ; et, s'il meurt ailleurs, dans le cimetière de l'Eglise sur laquelle il se trouvera, lors de son décès.* » Il ratifie les dispositions qu'il dit avoir déjà faites de ses biens patrimoniaux, qu'il a employés, partie en fondations de messes et autres legs pies à l'église paroissiale de Saint-Rambert-en-Forez, sa patrie ; partie pour aider à instruire les pauvres filles orphelines, dont les sœurs de la Charité prennent soin au dit Saint-Rambert ; partie en faveur de ses parents.

(1) Là d'abord.

Puis il ajoute : « *Je confesse avec beaucoup de reconnaissance et de sincérité les obligations étroites que j'ai à la Congrégation de l'Oratoire, dans laquelle on m'a souffert avec beaucoup de charité durant 53 ans que j'y ai vécu; et, si on m'en a exclu par l'ordre du roi dans le vieux palais de Rouen en 1682, j'ai cru que je ne devais pas me donner la liberté d'examiner les motifs des supérieurs ; mais que je devais considérer cette exclusion comme un jugement de Dieu sur moi pour punir mes infidélités à l'égard de ma vocation, dont je n'ai pas rempli tous les devoirs, n'ayant pas conformé ma conduite et ma vie à la sainteté de l'esprit et de l'institution de cette Congrégation.* »

Et en signe de reconnaissance, il laisse à l'Oratoire de Rouen, outre les meubles de son presbytère, 100 volumes in-folio et autant in-4° de ceux qui sont dans son cabinet, suivant l'état et le mémoire qu'il en a dressé, comme étant le présent le plus convenable qu'il croit pouvoir faire à cette maison, à laquelle il déclare que, depuis qu'il est curé, il n'a fait d'autre gratification que de 5 ou 600 livres en argent.

Il lègue aussi à M. Laurent Mollin, prêtre, son neveu, quelques livres, et veut que tout ce qui sera trouvé à sa mort lui appartenir en argent monnayé, pièces d'argenterie, meubles et bijoux, soit employé aux frais funéraires, messes et aumônes aux pauvres. Enfin il finit cet acte en souhaitant de finir sa vie dans ces sentiments du Prophète-Roi : « *Non intres in judicium... etc... Si iniquitates... etc., peravit anima mea in Domino. Nonne Deo subjecta erit anima mea? Ab ipso enim salutare meum.* » Il fit son testament en pleine santé, mais dans le doute si ce serait pour longtemps, voyant que de St-Malo où il était bien, on le faisait passer dans la prison d'Oleron, qui devait être pour lui des plus incommodes. Car, au lieu que jusque-là, on l'avait distingué des autres prisonniers en lui donnant un logement séparé, dans sa nouvelle prison, où il était au plus

tard dès le 25 avril 1685 (1), il était mêlé, confondu et obligé de vivre avec tous ceux qui y étaient enfermés avec lui. Il écrit au Père Quesnel en le remerciant du présent qu'il lui avait fait du *Bonheur de la mort chrétienne*, qu'il « *va faire une espèce de retraite pour le lire*; *mais, de quelle manière se fera-t-elle au milieu de près de 1000 soldats? Comment peut-on avoir toujours les oreilles bouchées pour ne point entendre leurs impertinences, leurs jurements, blasphèmes, ordures, chansons, querelles? Il y a aussi 3 ou 4000 ouvriers qui travaillent aux fortifications de la place. On est ici si renfermé, et il faut nécessairement être logé si près des uns des autres que l'on s'entend réciproquement. Nos logements ne sont que des casernes toutes égales, toutes habitées, dont les séparations sont très minces. Ajoutez-y qu'on n'a point d'autre vue que sur la place, où se font toutes les assemblées, tous les exercices et les revues de soldats ainsi que leurs divertissements et leurs jeux.* »

C'est ce que je vois aussi par une lettre que lui écrivait M. l'abbé Duguet du lieu où il s'était retiré depuis sa sortie de l'Oratoire ». (2)

« *Cette liaison avec les méchants*, lui dit cet abbé, *m'a paru pour vous la chose la plus affligeante. Je croyais que votre esprit jouissait de la douceur et de la paix d'une sainte solitude, et qu'il profitait de l'éloignement des hommes pour s'unir plus étroitement à Dieu, et c'est l'esprit au contraire qui a le plus à souffrir.* »

Sur quoi il lui rappelle le souvenir « *du grand St Ignace, martyr, qui, malgré son ardeur extrême pour les souffrances, ne pouvait s'empêcher de se plaindre de se voir au milieu des soldats qui l'avaient en garde, et qu'il appelle des léopards.* »

Nonobstant la dureté de ce traitement, ce saint prêtre souffrit en paix. Voici comme l'en félicite l'abbé Duguet

(1) La preuve en est qu'il passe procuration de pareille date, de la citadelle d'Oleron à un de ses amis de Rouen, pour louer sa maison presbytérale.

(2) Duguet, *Lettre mss.* du 24 mars 1687.

dans une de ses lettres de l'an 1686. « *Qu'on serait heureux, Monsieur, si l'on pouvait être dans une disposition aussi sainte que la vôtre! J'en ai été infiniment édifié, et je n'ai pu lire l'endroit de votre lettre où vous consolez vous même si solidement et si chrétiennement votre bonne amie,* (Madame de Fontpertuys) *sans en être attendri jusqu'aux larmes. Elle a certainement besoin d'une telle consolation. Il n'y a que votre courage qui puisse soutenir le sien, et il n'y a que votre patience qui soit capable de lui en inspirer... Elle brûle d'impatience de le voir finir, au lieu que vous en attendez la fin avec tranquillité. Elle ne pense qu'avec frayeur qu'il peut durer autant que la vie; au lieu que vous offrez à Dieu dans la préparation de votre cœur, un sacrifice qui n'aura d'autres bornes que celles qu'il y voudra mettre.* »

Ses amis se donnaient alors quelque mouvement pour sa liberté, et ils en attendaient du succès, car M. l'abbé Duguet continue : « *Peut-être Dieu ne permettra pas que vos juges se* « *hâtent de vous rendre une justice qu'il s'est réservée; mais* « *il est vrai cependant que toutes les vraisemblances sont pour* « *vous; qu'on touche presque à la conclusion, et que l'affaire* « *est jusqu'ici dans une situation qui permet d'espérer. Mais* « *encore un coup, Dieu en est uniquement le maître; et peut-* « *être, comme vous le dites admirablement, il la fera réussir* « *en permettant que les hommes la fassent échouer... On s'est* « *attaché à demander la liberté. Cette grâce renferme les* « *autres et abrège tout. On verra dans la suite quel usage on* « *en fera; mais il faut vivre avant tout. Les fonctions, les* « *biens, la résidence auront leur ordre et leur temps; et Dieu* « *veuille qu'on en soit à la peine. On n'a pas cru qu'il fût à* « *propos, ni de se justifier sur personne, ni de citer aucun* « *garant. Le premier eût été odieux et le second inutile.* « *Aujourd'hui les amis sont plus prudents que généreux; et* « *peut-être n'ont-ils pas tort. Car il est vrai qu'on sert peu et* « *qu'on se nuit beaucoup* (1). »

(1) Duguet, Tome VIII, lettre 39.

On voulait le lasser par ces mauvais traitements et le forcer à se démettre de sa cure. Les amis mêmes étaient d'avis qu'il y renonçât dans l'espérance que ses ennemis, ne craignant plus son retour à Rouen, ne s'opposeraient pas à ce qu'on ferait dans la suite pour obtenir sa liberté. Le Père Reystoult, alors curé d'Yebleron, lui manda que c'était entr'autres l'avis de M. le coadjuteur de Rouen, Colbert.

Le P. du Brueil répondit qu'un « *docteur de Sorbonne lui avait déjà mandé la même chose*; *que le P. Perrie, supérieur de Rouen, lui avait aussi écrit avoir appris du Père Thomassin que s'il renonçait à sa cure et consentait de ne plus se montrer à Rouen, sa liberté lui était assurée; qu'on lui avait encore écrit depuis 15 jours, de la part d'un évêque qui avait parlé pour lui à un des plus grands prélats du Royaume, que sa cure était un obstacle à sa liberté.*

Qu'il est cependant à observer : 1° que, s'il venait à résigner sa cure dans les circonstances où il se trouvait, il exposerait son Résignataire à être frustré de son droit, attendu qu'il est actuellement occupé à se défendre contre le sieur Chartier, qui s'est pourvu au Conseil du Roi, en cassation de l'arrêt du Parlement de Rouen, et avec l'appui qu'il a trouvé auprès de M. de Châteauneuf, il pourrait bien trouver moyen de se faire mettre en possession de la cure, dès qu'il la saurait résignée à un autre.

2° Que celui qui lui succèderait par voie de résignation ou de démission faite pendant sa prison, aurait toujours lieu de craindre qu'un jour, lui, Père du Brueil, ne se servît, pour rentrer dans son bénéfice par voie de regret, de cette constante maxime des Canonistes, qu'un acte doit être libre pour être bon, et que ceux qui se font dans une prison, sont censés forcés et faits par quelque espèce de crainte.

3° Qu'ayant consulté Dieu dans la prière, il est demeuré convaincu que son bénéfice ne devait pas être le prix de sa liberté. Car après tout, dit-il, qu'est-ce que cette liberté d'aller

et de venir ? Est-elle si estimable que, pour l'acquérir, il faille violer les règles de l'Eglise et agir contre sa conscience en donnant un si mauvais exemple de quitter une vocation divine pour avoir la liberté d'être un prêtre oisif et sans emploi dans le monde ?... Je crois que Dieu m'a appelé à ma cure, puisqu'il m'y a maintenu tout disgracié que je suis, contre toutes les apparences humaines et les puissants appuis de ma partie. Attend-il de moi, après cela, que je la quitte volontairement de moi-même ? Je ne puis pas plus rompre ma condition de curé, que je puis rompre mes liens. L'un et l'autre viennent de Dieu. C'est à lui à les changer, quand et comment il jugera à propos ; de ma part, mon devoir consiste à facere quod possis et petere quod non possis. *C'est état, où Dieu m'a mis, est une conduite d'épreuve. Je ne dois ni m'y opposer, ni contribuer à la faire cesser. C'est à lui seul à le régler, à le terminer en temps et par les voies qu'il jugera plus à propos pour sa gloire et pour mon bien. Cette pensée me donne du repos et de la consolation ; et dans la captivité de mon corps, j'y trouve la liberté de l'esprit.* »

Il conclut donc à ne pas résigner sa cure au Père Perrie, que le Père Reystoult lui avait proposé comme un bon sujet, de la part de M. le coadjuteur de Rouen. Mais tant d'autres personnes vinrent à la charge pour lui donner le même conseil, qu'il résolut enfin de s'en rapporter au jugement de l'abbé Duguet, son cher et illustre compatriote ; et celui-ci lui écrivit du 19 juin 1687 que son sentiment était qu'il résignât.

Il balance d'abord dans sa réponse le pour et le contre ; puis, écartant tout ce qui est étranger à cette question, et la mettant dans son vrai point de vue, il dit : « *Il ne s'agit point ici d'acheter sa liberté par une démission intéressée. Vous avez eu horreur dans tous les temps de cette espèce de simonie, et Dieu vous a fait la grâce de souffrir avec patience et avec joie tout ce que cette fermeté vous a attiré de la part des hommes. Il ne s'agit point non plus de satisfaire par une*

résignation l'injuste désir qu'on peut avoir de vous obliger à quitter la place où Dieu vous a mis. Il s'agit encore moins de les radoucir et de se les réconcilier par cette désertion. Toutes ces vues sont, par la grâce de Dieu, infiniment éloignées d'une personne qui édifie toute l'Eglise par une patience et une humilité qui la rendent la bonne odeur de Jésus-Christ. Vous l'avez trouvé et vous le goûtez dans la croix, et si nous voulions vous en séparer, vous nous répondriez : Tenui eum, nec dimittam ; *et notre injuste compassion ne servirait qu'à redoubler votre courage et votre amour pour la justice.*

L'unique chose, dont il s'agit, est donc de savoir si vous ne devez pas remédier aux maux d'une Eglise qui vous est confiée, et dont un étranger, commis à votre place, ne prend aucun soin, en résignant votre titre à un homme qui en puisse remplir les devoirs... Il est bien vrai que son état ne vous peut être imputé, puisqu'on vous en a arraché par force ; qu'on ne vous laissera peut-être pas libre sur le choix d'un successeur tel qu'il conviendrait ; qu'on pourra expliquer votre démission, après plusieurs années de résistance, comme un effet de lâcheté et la défaite d'un homme qui succombe enfin sous le poids de la persécution. D'ailleurs, on sait maintenant quel est le mystère qui vous retient, et que votre captivité n'est pas seulement une punition d'une faute légère ; mais qu'elle est une espèce de récompense de votre amour pour la vérité, et qu'assurément vous auriez plus de liberté, si vous étiez plus coupable. Or il semble qu'une résignation ne paraît pas si digne d'un confesseur qu'une fermeté de conduite toujours égale. Voilà des raisons pour rester curé, mais en voici d'autres qui me retiennent, puisque vous êtes assez humble pour vouloir que je vous donne mon avis.

1° *La règle unique des Pasteurs, c'est la charité et le salut du troupeau, puisque les âmes qui vous sont confiées sont en danger par la négligence d'un vicaire, et que vous estimez qu'une résignation leur procurerait un pasteur plus éclairé et plus fidèle. La décision paraît aisée. C'est là une de ces occa-*

sions où on renonce par charité à l'exercice même de la charité, et où l'on abandonne son troupeau, qu'on aime, par la raison même qu'on l'aime.

2° On attribuera peut-être cette condescendance à un affaiblissement secret ; mais on pense diversement sur cette démarche. Si les uns voudraient que vous ne la fissiez jamais, d'autres voudraient que vous l'eussiez déjà faite. Dans ce partage, fac quœcumque invenerit manus tua, quia Dominus tecum est.

3° Quand vous conserveriez votre titre jusqu'à la mort, il y a toute apparence qu'il serait donné alors avec assez peu de discernement. Le bruit de votre décès s'étant répandu depuis peu par des personnes mal informées, le cardinal de Bouillon envoya aussitôt les provisions de votre bénéfice au Père de Nans, de l'Oratoire, sans que celui-ci en eût la moindre pensée, et l'on ajoute aussi, sans qu'il eût les qualités nécessaires à un curé. Vous préviendrez donc un mauvais choix par votre résignation. »

M. Duguet porte ensuite son jugement sur trois sujets, qui lui avaient été proposés par le Père du Brueil. Il ne les indique que par les lettres initiales de leur nom, et ne paraît pencher pour aucun des trois. Il ajoute, au sujet du dernier : « *Peut-être trouverait-on mieux dans sa compagnie* (c'est-à-dire dans l'Oratoire). *Mais l'on dit que les gens de bien y sont un peu volontaires, et qu'il y en a peu qui ne soient suspects. Ainsi les premiers refuseront, les autres seront refusés.* »

Le Père du Brueil résigna au Père Robert-Alexis Pollet, qui prit possession de sa cure le 11 septembre 1688. Ce Père venait de travailler les deux années précédentes avec estime et une grande bénédiction aux Missions que nous avions faites aux nouveaux convertis, dans les diocèses de Meaux et d'Amiens, et il soutint la bonne opinion que le Père du Brueil avait conçue de lui, par ses fréquentes instructions, son amour tendre pour les pauvres de sa paroisse,

son application à tous les devoirs de son ministère et une édification singulière dans sa conduite personnelle. Mais il ne garda la cure de Sainte-Croix-Saint-Ouen que cinq ans et demi, étant mort avant le Père du Brueil le 3 décembre 1693, âgé seulement de 48 ans, et ayant résigné, avant de mourir, au Père Daniel Hervé.

Ce changement n'en apporta point, comme on s'en flattait, dans la condition du Père du Brueil, qui semblait au contraire empirer à mesure qu'elle durait. M. Duguet lui écrivait encore à Oléron du 19 juin 1689 : « *L'idée de votre captivité et des tristes circonstances qui en augmentent tous les jours le poids, en est une que je ne puis soutenir... Je désire avec passion que Dieu la finisse. La pauvre demoiselle du Moustier ne pense qu'à cela ; mais jusqu'ici Dieu n'a paru s'appliquer qu'à l'éprouver aussi bien que vous... La vérité est que l'on ne trouve personne qui ose parler ou qui puisse le faire avec succès... Il y a de certaines barrières qu'on trouve partout, et qu'on ne saurait surmonter. Le canal d'ailleurs est unique, et vous savez quel il est. Tous les autres chemins reviennent là, et s'y perdent. L'autorité de toute votre ancienne famille est fort mince et fort tombée. Il n'y a que les premiers supérieurs qui puissent parler, et leur place les rend fort circonspects et plus timides que les autres. Ils n'oseraient même rien tenter sans l'agrément de celui* (1) *qui les gouverne. S'ils le faisaient sans lui, ils perdraient tout; et, s'ils le consultent, qu'avanceront-ils ? On a déjà trop de preuves qu'il n'est pas de cet avis, et je ne vois pas comment on pourrait le faire changer.* »

L'année suivante 1690, on eut encore la dureté de faire changer pour la sixième fois de prison au Père du Brueil et de le transférer d'Oleron à Brescou, qui est une roche dans la mer, vis-à-vis d'Agde, où l'air est si malsain qu'on

(1) L'archevêque de Paris.

est obligé d'en changer souvent la garnison, de peur qu'elle n'y périsse. Il en donna avis à une amie de M. Duguet (je pense que c'était Madame de Fontpertuys), lequel lui écrivit la lettre de consolation suivante du 22 septembre 1690 : « *Rien ne m'a plus affligé, M., que votre nouvel exil ; et je vous assure que c'est votre patience toute seule et la consolation que vous trouvez dans vos maux qui soit capable de m'en donner. Je ne doutais pas que Dieu ne vous eût fait sentir, dans cette nouvelle épreuve, qu'il n'y en a point de trop dures pour les personnes qu'il console et qu'il fortifie ; mais j'avais besoin d'en être assuré par vous-même, et vous ne sauriez vous imaginer combien les sentiments dont votre lettre à Madame de Fontpertuys était remplie, ont contribué à m'en donner de raisonnables.*

Je suppose que vous y parlez avec une exacte sincérité.

Je prends donc à la lettre tout ce que vous y dites à cette bonne amie pour la consoler, et je vous vois ainsi un peu plus en repos que dans votre dernière captivité, parce que vous avez moins de bruit et moins de liaison avec la garnison ; et je vous avoue, M., que je commence à respirer, en ne portant plus cette pensée, dont j'étais accablé, que vous étiez environné de soldats de tous côtés sans pouvoir trouver ni de temps ni de lieu tranquille. Il me semble que rien n'était plus capable de tenter votre patience que de n'avoir jamais d'intervalle de repos et de silence ; une telle épreuve m'aurait fait succomber mille fois, et je ne saurais m'empêcher de rendre grâces à N.-S. de ce qu'il vous en a délivré. Je sais bien que le rocher, où il vous a transféré, n'est qu'un écueil où tout manque jusqu'à un espace pour s'y promener ; mais enfin, vous y êtes sans bruit, sans blasphème, sans distraction et avec un officier qui, par sa piété et sa générosité, vous peut tenir lieu de beaucoup d'amis.

Il est heureux de posséder seul ce que tant d'autres désireraient de partager avec lui. Il est plus heureux encore de bien connaître son bonheur et d'en profiter ; et, en vérité, quoique

je l'honore déjà d'une manière également respectueuse et tendre, je ne saurais m'empêcher de regarder avec envie la consolation qu'il a de vous rendre quelques services et de vous tenir lieu de tous vos amis. Je suis persuadé néanmoins que son attachement pour vous est un effet de sa vertu et de la vôtre ; qu'il n'est sensible qu'à vos intérêts ; qu'il désire aussi ardemment que vous votre liberté ; et qu'il voit, avec la même douleur que nous, tant de mérite enseveli. Il n'y aurait pas moyen de s'en consoler, si l'on ne regardait que les hommes ; mais c'est une sagesse et une bonté infinie qui gouverne tout, et qui fait tout servir au bien de ses élus. »

L'évêque d'Agde, Louis Fouquet, du diocèse duquel Brescou fait partie, lui écrivit en ces termes si obligeants : « *Quand j'appris, Révérend Père, votre translation au rocher de Brescou, j'en eus d'abord un sentiment confus de douleur et de joie ; je vis la plaie de l'Eglise et même de la société civile dans un tel traitement fait à un prêtre de grand mérite et fort âgé ; mais aussi je sentis du plaisir à pouvoir vous offrir mon diocèse en ce qui dépend de moi, et moi-même. Je vous supplie donc, R. P., de prendre dans vos liens la direction de l'Eglise qui a été commise à mon indignité et à ma faiblesse par la permission de Dieu. Je vous donne tout le pouvoir que j'en ai reçu au jour de ma consécration, et qui se peut commettre à un prêtre. Je vous demande vos prières et vos conseils pour mes diocésains d'Agde et pour moi, et d'y ajouter vos bonnes grâces. Je vous en irais supplier moi-même, si je ne craignais de vous déplaire ou d'aggraver vos chaînes. Disposez donc de moi surtout par rapport à vous, sans façon aucune et avec toute liberté. Je voudrais avoir de la faveur pour écrire utilement à la Cour pour votre liberté ; mais je ne suis rien moins bon qu'à cela. Si, toutefois, vous jugez qu'il soit de l'ordre de l'Eglise qu'un évêque écrive sur un prêtre innocent, maltraité dans son Eglise, je le ferais de la manière et à qui il vous plaira, hors à celui à qui je n'ai point voulu écrire pour moi, non que j'en aie de l'aversion, mais je n'ai pas*

cru devoir encenser des inférieurs qui se relèvent sur ceux dont ils doivent dépendre. Je ferai encore le pas qu'il vous plaira auprès de ceux qui vous environnent, car je dois ménager la grande occasion que Dieu m'offre de servir l'Eglise en vous. Mon neveu, en qui j'ai toute confiance, vous expliquera mieux mes sentiments. Je suis... etc. A Agde, le 15 septembre 1690. »

M. Arnauld, apprenant dans sa retraite de Flandres que les rigueurs du traitement fait à son sujet au Père du Brueil ne finissaient point, en témoigna aussi dans ces termes (1) sa sensibilité à Madame de Fontpertuys dans sa lettre du 13 août 1690 :

« *Ce nous a été un étrange contrecoup d'apprendre ce qui est arrivé au pauvre insulaire après les grandes espérances qu'on nous avait données d'un traitement tout opposé. J'en dois être plus touché que personne, puisque c'est à mon occasion qu'il est traité si durement depuis tant d'années. Mais, comme je suis très assuré que c'est Dieu qu'il a principalement regardé dans ce qu'il a fait pour moi, je ne puis douter que Dieu ne lui en tienne compte, et que des souffrances si extraordinaires ne soient la voie par laquelle il a résolu de le faire arriver à une sainteté non commune... Vous voyez bien que cette lettre n'est pas moins pour le cher insulaire que pour vous. Car je n'ai point d'autres pensées sur son sujet, et je ne pourrais lui écrire que la même chose.* »

Ce docteur fit ensuite un acte bien généreux au sujet du Père du Brueil. Comme son neveu, M. de Pomponne, travaillait à ménager le retour de M. Arnauld à Paris, et exigeait seulement qu'en y arrivant, il irait faire une visite à M. l'archevêque, M. Arnauld, qui fut longtemps sans vouloir entendre à cette proposition, témoigna ensuite qu'il n'y avait qu'une condition, sans laquelle il pût se résoudre de voir M. de Harlay, qui est qu'il fit rendre au Père du

(1) Arnauld, *Lettres*. T. VI.

Breuil la liberté, qu'il avait perdue pour lui, et qu'il ne voulait point jouir de celle qu'on lui offrait pour lui-même, si son ami continuait à être privé de la sienne (1).

On fit auprès de ce docteur de nouvelles instances pour qu'il ne mît des obstacles au bien qu'on lui voulait procurer, par les conditions qu'il opposait lui-même à la grâce qu'on lui voulait faire, et il répondit à Madame de Fontpertuys avec sa fermeté ordinaire (2) : « *M. de Pontchâteau m'a conté que, lorsqu'il fut voir l'archevêque de Paris avec Monsieur d'Armagnac, son neveu, le discours tourna sur M. Arnauld, et M. de Paris dit qu'il n'avait tenu qu'à moi de retourner à Paris et d'y être en toute sûreté ; mais que je ne l'avais pas voulu à moins que l'on ne rendît la liberté au Père du Brueil, à qui on ne l'avait ôtée que parce qu'il m'avait rendu service. Sur quoi M. Le Grand dit : Je lui en sais bon gré. C'est agir en honnête homme. Or ne dois-je pas être encore dans la même disposition ?* »

Et encore dans une autre lettre à la même (3) : « *Tout le crime du Père du Brueil a été d'avoir fait entrer pour l'amour de moi dans le royaume* l'Apologie pour les catholiques, *et on sait que feu M. le chancelier* (Le Tellier) *avait dit qu'en prenant les choses dans la plus grande rigueur, on ne pouvait condamner ce Père qu'à quarante livres d'amende ; et voilà six fois qu'on lui fait changer de prison ! Et, à l'âge de plus de 80 ans, on l'a relégué dans une île, où l'air est si méchant qu'on en change la garnison tous les trois mois ! Il y a grande apparence qu'il y a beaucoup de ces duretés dont le roi n'est point informé !* »

J'ai vu une lettre du Père du Brueil écrite de sa prison de Brescou, du mois d'août 1691, à un M. du Bois à Rouen, qui paraît avoir été fort avant dans sa confiance. Il y entre

(1) *Lettre à du Vaucel* du 5 octobre 1691. Tome VI.
(2) *Lettre du 25 mars 1692.* Tome VI.
(3) *Lettre du 3 avril 1692.*

dans un détail de tout ce qui le concerne, à me faire regretter de n'en avoir pas trouvé d'autres écrites au même. Il lui dit donc que sa santé est un peu meilleure, et que l'âge de 79 ans et 8 mois passés diminue à la vérité sa vue, et affaiblit ses forces, s'il fallait marcher beaucoup ; mais que ses plus longues promenades sont bornées à 30 ou 40 pas, ce qu'il peut faire à l'ombre, et lui suffit pour prendre un peu l'air et faire exercice ; qu'il fait assez librement ses autres fonctions, qui ne demandent pas de grandes forces ; qu'il lit et écrit à l'ordinaire, peut-être trop, quoiqu'il lui semble que sa tête n'en souffre point ; qu'au reste, son sort est toujours le même, étant toujours dans le même lieu où il arriva il y a un an ; que, par rapport avec ses occupations, outre celles qui sont de son choix et convenables à son état, depuis plus de deux mois on l'a fait devenir avocat consultant ; que M. l'évêque d'Agde, voulant terminer une affaire fort embrouillée d'un homme protégé par le major de la place, s'en est rendu l'arbitre, et l'en a fait rapporteur ; qu'elle est fort embarrassée par les artifices et la mauvaise foi d'un oncle, qui, pour se rendre maître du bien d'un de ses neveux, a multiplié et falsifié bien des actes ; que, par l'inspection des papiers de cet innocent dépouillé, il a découvert de très grandes injustices de la part de l'oncle et des faussetés si criantes que, si l'affaire était portée devant des juges ordinaires, il en coûterait la vie ou tout au moins les poings coupés à trois ou quatre personnes. Ce qui a porté des personnes qualifiées à supplier le prélat de terminer cette affaire par voie d'arbitrage, et que c'est chez lui que s'assemblent les arbitres choisis par l'évêque pour se mettre au fait de ce procès, que lui, Père du Brueil instruit (1).

Il dit ensuite à ce M. du Bois : « *J'ai écrit au fils de M. de*

(1) Du Brueil, Lett. mss.

la Beaume avec des témoignages d'amitié, et sans lui faire aucun reproche du peu de fidélité dont il usa à mon égard, m'ayant caché un certain fait qu'il déclara dans ses interrogatoires au vieux Palais (de Rouen), *et qui me fut communiqué, au lieu que, s'il me l'eût dit confidemment, nous l'aurions facilement prévenu ; ce qui fut cause qu'il fut arrêté ; ce qui nuisit même à M. l'Intendant* (1), *et donna un air plus fâcheux à mon affaire ; et deux jours après, l'imprudence du sieur Racine, qui fut envoyé à sa place, y mit le comble. Ce sont des circonstances importantes de mon histoire, que peut-être vous ne savez pas, et dont je vous ferai le détail, si vous le jugez à propos. Je ne laissai pas, étant dans le vieux Palais, où était aussi* (enfermé) *le sieur de la Beaume, de lui envoyer à deux fois deux demi-louis pour le soulager ; et, lorsque je fus à la Bastille, où était aussi le sieur Racine, je demandai un jour à M. de la Reynie, mon commissaire, permission de lui envoyer de l'argent pour avoir du linge et du bois ; car c'était en hiver, et M. de la Reynie m'assura qu'on y avait pourvu, et qu'il ne manquait de rien. Je le dis en présence de M. de la Reynie, quand nous fûmes confrontés : outre que, d'abord que je sus à Rouen qu'il avait été arrêté à Saint-Denis, je donnai ordre qu'on fournit chaque jour 8 ou 10 sols à sa mère, et sans compter qu'il ne perdait pas ses rétributions à la paroisse. A son retour* (de prison), *au bout de huit mois, on lui donna 40 écus de mon argent pour l'indemniser.* »

On voit dans ce détail l'attention du Père du Brueil à ne vouloir pas souffrir que l'engagement, où il avait mis quelques personnes dans l'affaire des ballots, leur portât aucun préjudice sans le réparer.

Brescou était un séjour trop incommode pour un homme de l'âge du Père du Brueil. M. de Basville, intendant de Languedoc, fut touché de compassion d'une situation si

(1) M. Le Blanc, père de celui qui est mort depuis quelques mois, ministre d'Etat.

triste et si peu méritée, et obtint de la Cour que le prisonnier serait transféré au château d'Alais. M. de Châteauneuf le recommanda fort au gouverneur, et celui-ci répondit qu'il rendrait sa prison aussi douce au Père du Brueil qu'il le pourrait souhaiter; qu'il était déjà le maître de se promener, quand bon lui semblait, et qu'il le faisait manger souvent à sa table. Il ajoutait : « *M. de Basville me l'a pareillement fort recommandé, me priant de le traiter le plus honnêtement que je pourrais, et prétendant que j'y suis d'autant plus obligé que Dieu m'envoie ce prisonnier pour me mener en son Paradis avec lui malgré le peu d'envie que j'en aie* ». M. de Basville avait une estime et une considération particulière pour ce Père, et on prétend que (1), quand il avait été obligé de passer par Montpellier pour se rendre à sa prison de Brescou, nonobstant la raison d'Etat et la politique, M. de Basville n'avait pu s'empêcher de le distinguer et de ne le traiter rien moins qu'en homme disgrâcié. On dit même, ce qui parait encore plus étrange, qu'en entrant à Agde, les consuls furent le visiter en chaperon, le Chapitre fut le complimenter dans les formes, qu'on tira même du canon, et que chacun s'empressa de lui témoigner le cas qu'on faisait de sa personne et de son mérite.

Je ne sais pas le temps précis qu'il vint à Alais, sa dernière prison. Mais il y était sûrement au mois de septembre 1693, et établi depuis plus d'un an, lorsqu'à l'occasion de notre 21e assemblée générale, qui se tenait à Paris, il crut, en l'absence et pendant l'exil du Père de Sainte Marthe, devoir écrire la lettre suivante au Révérend Père Gaume, supérieur de Saint-Honoré, pour être lue à nos Pères assemblés :

« *Mon Révérend Père,* gratia et pax a Deo Patre et Domino nostro J.-C. *L'extrême affaiblissement où je me trouve en suite d'une troisième maladie en ce lieu depuis 14 mois, semble*

(1) Bougerel, *mém. mss.*

m'avertir assez et me donner sujet de croire que velox est depositio tabernaculi mei. *C'est ce qui m'oblige à rompre le silence, où je me suis tenu à l'égard de ceux qui ont gouverné la Congrégation depuis onze ans qu'il y a que je suis arrêté. J'ai cru que, devant être sensiblement mortifié par les deux disgrâces de ma détention et de mon exclusion qui m'arrivèrent en même temps, elles m'interdisaient aussi un commerce où j'aurais trouvé des douceurs et des consolations qui n'étaient pas convenables à mon état présent. Je considérai ma détention comme un juste châtiment de mon imprudence, de ma curiosité et des autres fautes dont on me jugea répréhensible. Je la regardai aussi comme un effet de la divine miséricorde, qui voulait me retirer des trops grands épanchements extérieurs et de la dissipation à laquelle mon peu de ferveur et de régularité, joint à la diversité de mes emplois et de mes fonctions, servaient d'occasion et de prétexte. La bonté de Dieu a voulu me faire rentrer en moi-même, m'assujettir à la retraite, m'engager à devenir plus pénitent pour expier tant de fautes passées, et enfin m'apprendre à me recueillir ; ce que mon peu de zèle néanmoins à trouvé fort difficile parmi les déréglements d'une soldatesque emportée et au milieu des garnisons, où j'ai toujours vécu en différentes prisons depuis 11 ans, ayant incessamment devant mes yeux, à mes oreilles, à droite et à gauche, du tumulte et des objets scandaleux, choquants et inévitables.*

Pour ce qui regarde mon exclusion, je l'ai regardée avec respect, comme l'effet de l'autorité que la Congrégation avait alors sur moi. Il n'était pas juste que ma disgrâce lui fût en aucune manière préjudiciable, tombant sur une personne qui eût continué d'être un de ses membres et de ses sujets ; et d'ailleurs j'ai cru que Dieu l'avait permise pour punir mes prévarications précédentes et tant d'infidélités à ma vocation, n'ayant pas toujours réglé ma conduite selon la sainteté de son esprit et la droiture de ses réglements, et étant éloigné de la perfection où un autre plus exact et plus fidèle que moi

aurait dû être animé, après avoir été souffert dans cette congrégation avec tant de bonté, de charité et de patience, pendant 54 ans que j'y avais vécu avant ma détention.

Toutes ces considérations m'ont fermé la bouche, et m'ont empêché de vous faire aucune demande, me croyant obligé d'attendre humblement, sans inquiétude et en silence, les ordres de Dieu et prenant pour moi ce que dit le Prophète : Expecta Dominum, viriliter age et confortetur cor tuum et sustine Dominum. *Je n'ai osé former aucun désir; mais, dans la faiblesse où je me trouve maintenant, j'ai cru que je devais rendre témoignage des sincères sentiments de mon cœur, toujours pleins de fidélité, de reconnaissance, de respect et d'amour pour la Congrégation, en la suppliant très humblement que, si je demeure exclu de son corps, je ne sois pas exclu de ses prières, et ne méritant pas d'être considéré comme un de ses enfants, elle daigne au moins me regarder comme un de ces étrangers qu'elle associe, et sur qui elle étend les effets de sa charité, en présence de Dieu et de ses autels.*

Tout misérable que je suis, je ne cesserai point de faire des vœux en faveur de cette sainte Congrégation pour demander à Dieu une abondante effusion sur elle de ce même esprit qui l'a formée et qui la conduit, et de lui souhaiter toutes les bénédictions nécessaires pour la rendre de plus en plus utile à son Eglise et pour la sanctification de tous ceux qui la gouvernent, qui la composent et qui lui sont et lui seront associés par des liaisons spirituelles. Je présente mes très humbles respects à tous ceux du Conseil de la Congrégation, (le Révérend Père Général était alors exilé) *et à ceux de cette assemblée, de qui j'ai l'honneur d'être connu, désirant avoir part aux prières de tous. Faites-moi l'honneur de me croire très sincèrement en N.-S. Jésus-Christ, etc.* »

Il est dit, dans les *Mém. Mss. des pp. Pères,* que c'est au Père de Sainte-Marthe même que la lettre était adressée, que celui-ci l'envoya à l'assemblée, et que l'assemblée répondit qu'on aurait égard aux désirs du Père du Brueil, pour la

participation de nos prières, qu'il souhaitait à sa mort (1). Je ne sais si l'on s'en souvint alors ; mais notre *Nécrologe* ne fait point mention de lui.

L'année suivante, 1694, on parlait (2) fort de voir revenir tous les exilés à la sollicitation du pape Innocent XII. On aurait écrit de la Cour à tous les Intendants pour savoir l'état des uns et des autres, et on savait que M. de Basville (3) était très favorable au Père du Brueil ; mais ses espérances s'en allèrent bientôt en fumée. Un ministre d'Etat ayant pris un jour la liberté de parler au roi et de lui représenter l'état de souffrances où le Père du Brueil était depuis si longtemps, obtint de sa Majesté la grâce de son élargissement. Mais la nouvelle en étant venue aux oreilles de M. de Paris avant que les ordres pour la liberté fussent exécutés, le prélat alla trouver le roi, et lui fit révoquer les ordres sur la noire peinture qu'il lui fit du caractère du Père du Brueil (3).

Ses ennemis montrèrent au roi une de ses lettres, où il parlait de son état avec cette paix du Saint-Esprit qui fait goûter les maux de cette vie comme des biens très avantageux, et ils s'en servirent pour lui persuader que ce Père était content de demeurer au lieu où on l'avait mis (4).

M. Arnauld mourut peu de mois après dans sa retraite de Flandres. Le Père Quesnel, son compagnon de fortune, donna aussitôt avis de cette mort au Père du Brueil, et après une narration assez détaillée des circonstances, il ajoute : « *Je ne dis pas pour raison combien il nous honorait et combien votre état lui était sensible*; *vous le savez ; il*

(1) J'en doute : il y aurait eu quelques lignes de civilité particulière pour lui, et il n'était pas naturel de s'adresser à un homme qu'il savait bien alors être exilé à plus de 200 lieues de l'endroit où se tenait l'assemblée.

(2) Arnauld, *lettre Du Vaucel*, 22 avril 1694, T. 7.

(3) Du Fossé, *mém.*, p. 470.

(4) Idem, *ibid.*, p. 471.

respectait vos liens, il les portait avec vous, et il n'y a rien qu'il n'eût fait pour vous en décharger. Mais, comme Dieu a voulu qu'il eût l'honneur de mourir dans son exil volontaire pour sa cause, il y a aussi sujet de croire qu'il ne rompra vos liens qu'en rompant ceux qui empêchent votre âme d'aller se réunir à lui. Je crois que votre foi, vive et animée comme elle est, vous fait dès maintenant connaître le prix des souffrances endurées pour la cause de Dieu, et vous fait regarder avec actions de grâces la miséricorde qu'il semble vous préparer, de mourir comme notre Sauveur sur la Croix (1). »

Ce fut en effet dans sa prison du château d'Alais qu'il consomma son sacrifice. J'en ai vu une relation imprimée. En voici le titre :

*Lettre de M*** contenant une relation de la mort du Père du Brueil, prêtre de l'Oratoire, décédé au château d'Alais, lieu de son exil, le... septembre 1696.* Cologne, 1697, in-12 de 40 pages.

Elle a été composée par un de ses neveux, présent à sa mort. C'était le sieur Mollin, qui dit (2): qu'ayant été mandé par son oncle, dès la mi-août, il partit du séminaire de Lyon pour venir le joindre et le trouver le 28 du même mois extrêmement affaibli d'une diarrhée, ayant déjà reçu le viatique en présence de tout le chapitre d'Alais en surplis. Il apprit de lui-même que, pour le faire plus décemment, il s'était fait mettre hors de son lit et à genoux, appuyé contre une petite table, qu'il avait devant lui à cause de sa faiblesse; et d'autres personnes, qui étaient présentes, l'avaient assuré que, dans cette posture, le Père du Brueil avait parlé près de trois quarts d'heure et d'une manière si enlevante, qu'il n'y avait pas eu jusqu'à un Père Jésuite qui, s'étant trouvé à Alais et ayant voulu assister aussi en surplis à la cérémonie, ne fondît en larmes comme

(1) *Testament et autres pièces touchant la mort de M. Arnauld,* 1696, in-16.

(2) Du Mollin. *Relation de la maladie du Père Du Brueil.*

tous les autres assistants ; qu'il fit sa profession de foi en prononçant anathème contre tous ceux qui s'écartaient tant soit peu des vrais sentiments de l'Eglise romaine et contre lui-même, s'il en avait jamais eu la pensée, et s'il ne mourait dans son sein comme il y avait toujours vécu.

Il conserva toujours, continue son neveu, une grande liberté d'esprit, et fut occupé jusqu'au dernier instant de sa vie des sentiments les plus tendres et les plus fervents. Il récita son bréviaire jusqu'à la veille de sa mort, il répondit à toutes les prières de l'Extrême-Onction, et se fit lire, avant de la recevoir, le chapitre de l'épître de saint Jacques, où il est parlé de son institution. A la place de son bréviaire, que les médecins ne voulurent plus qu'il récitât, il se mit à dire son chapelet, qu'on lui trouva à la main, lorsqu'il expira, et il rendit l'esprit en prononçant le saint nom de Jésus, d'une manière paisible, sans effort, sans grimace et comme un enfant qui s'endort, le 5 septembre 1696, après plus de quinze ans de persécution et âgé de 84 ans moins deux mois.

Il ne manqua jamais de prier Dieu tous les jours, non seulement pour le roi, mais encore en particulier pour feu Mgr l'archevêque de Paris, François de Harlay, pour le Père de La Chaise et pour tous ses ennemis. C'est de quoi son neveu dit avoir été témoin oculaire pendant huit mois qu'il avait ci-devant passés avec lui dans sa prison ; et, lorsque celui-ci apprit à son oncle la nouvelle qu'il venait de recevoir de la mort de M. de Harlay, il dit qu'à l'instant, le Père du Brueil se mit à genoux, et fut plus d'une demi-heure à prier pour le repos de l'âme de ce prélat, qu'il regardait, ainsi que le public, comme le véritable auteur de ses liens et de la durée de sa prison.

Son âge et ses infirmités ne le purent jamais porter à se dispenser d'observer le Carême ni les autres jeûnes et abstinences de l'Eglise.

Il avait un tel amour pour la pureté qu'il ne put jamais souffrir, durant le cours de sa maladie, qu'aucune femme touchât tant soit peu son corps, quelque nécessité qu'il y eût. Une heure même avant sa mort, une de celles qui le servaient, ayant voulu le remuer, il lui fit signe de la tête de se retirer, et ne voulut jamais qu'elle l'approchât.

Il ne cessait de parler de Dieu et de s'occuper de l'Éternité. Jamais on ne l'entendit se plaindre, ni de son mal, ni de personne. Jamais il ne voulut rien demander de ce qui pouvait lui faire plaisir et le soulager. Jamais aussi il ne refusa rien de ce qu'on lui présenta, quelque dégoût qu'il en eût.

Il était aimé et honoré de tous les honnêtes gens d'Alais, comme il l'avait été dans ses autres prisons et partout. Il fut enterré dans l'église cathédrale, dans le caveau et auprès de M. le marquis de Gaujac La Fare et de feu M. le Gouverneur, ses intimes amis. Toutes les communautés religieuses assistèrent à son convoi, et presque toute la ville ne se lassait point d'admirer son visage bien plus vermeil qu'il ne l'avait, lorsqu'ils lui avaient vu dire la messe au Château.

Le neveu finit sa relation par nous raconter que deux Pères Jésuites, qui se trouvaient alors à Alais, vinrent aussitôt au Château pour s'informer d'une dame si le mort avait laissé beaucoup d'argent, quels livres il avait, en quoi consistaient ses meubles ; que, rabroués par la dite dame, qui en vint même à leur reprocher qu'ils étaient la cause des persécutions et de la mort de ce saint homme, ils eurent encore le front de s'adresser à lui-même qui écrit ceci, le corps du défunt se trouvant encore dans sa chambre, et de lui faire bien des questions impertinentes, comme si le Père du Brueil était toujours de l'Oratoire, et d'où vient qu'en étant, il ne portait point le collet ; ajoutant qu'à sa physionomie il avait l'air d'avoir été un homme d'esprit ; à quoi le neveu répondit assez brusquement, leur

tournant le dos. Il ajoute qu'il tint même du Prieur des Jacobins d'Alais et de quelques personnes de considération, que ces deux Révérends Pères avaient été faire instance auprès du Gouverneur pour l'engager à faire arrêter les livres et les papiers du Père du Brueil, prétendant qu'on y trouverait de quoi justifier la conduite que le roi avait gardée à son égard en le faisant tenir en prison, et qu'un autre Jésuite, qui avait prêché le dernier Carême à Alais, lui proposa d'acheter de lui la bibliothèque de son oncle pour leur collège de Nimes, s'il voulait lui donner auparavant un état de ses livres, et que, sur ces indices, il crut devoir se transporter incessamment à Montpellier, comme il fit, auprès de l'Intendant, pour s'assurer la dépouille de son oncle, de peur que le titre de prisonnier ne devînt un prétexte de confiscation dont les Jésuites eussent le profit; et M. de Basville lui dit, en présence d'un chanoine et du Père Fressinaud, supérieur de l'Oratoire, que le Père du Brueil était un martyr de feu Mgr l'Archevêque de Paris et du Père de La Chaise ; qu'il pouvait être assuré d'avoir un saint dans sa famille et qu'il n'avait rien à craindre pour sa dépouille, qu'en effet il retourna recueillir à Alais.

En effet, le Père du Brueil pria un jour le Père de La Chaise de représenter à Sa Majesté le sensible regret qui n'avait point cessé de pénétrer son cœur durant les quatorze années de sa détention, pour le malheur de lui avoir déplu, et de lui obtenir le pardon de sa faute, afin qu'ayant tâché de se réconcilier avec Dieu par la grâce du Jubilé qu'il venait de gagner, il pût aussi avoir la consolation de mourir réconcilié avec son roi et délivré du malheur affligeant de sa disgrâce. Il finit en lui disant qu'il ne peut souhaiter un plus charitable médiateur pour obtenir cette double réconciliation avec Dieu et avec le roi que Sa Révérence, si elle a la bonté d'offrir pour lui

ses sacrifices à Dieu pour la première, et de faire une très humble supplication au roi, pour la seconde(1).

Voici la réponse du Père de La Chaise :

A Paris, le 11 décembre 1695.

« *Mon Révérend Père, j'ai différé de faire réponse à la lettre obligeante que vous avez pris la peine de m'écrire jusqu'à ce que j'en eus rendu compte au roi ; ce que je fis hier avec M. de Châteauneuf qui, m'ayant communiqué la lettre édifiante que vous lui aviez écrite, en fit la lecture à Sa Majesté en ma présence. Je fis mon devoir en cette rencontre, et n'oubliai rien de ce que la compassion que j'ai des maux que vous souffrez me pût inspirer pour vous obtenir la liberté, que je vous souhaite depuis longtemps. Mais Sa Majesté a cru avoir des raisons pour ne pas écouter ma très humble prière. Ainsi, Monsieur, je ne puis vous dire autre chose, sinon que Dieu vous veut sanctifier par une patience persévérante et une conformité constante à ses saintes volontés. Je suis parfaitement et de tout mon cœur, etc.* »

Le neveu du Père du Brueil apprit que, pendant son absence, les Jésuites étaient encore venus à la charge pour faire saisir les livres et les papiers, qu'il avait eu la précaution de mettre sous clef avant de partir, et que, n'y pouvant réussir, ils avaient décrié sa mémoire autant qu'il leur avait été possible, mais assez inutilement, parce que le secondaire, c'est-à-dire le vicaire de la paroisse, leur avait fermé la bouche, en disant dans toute la ville qu'ayant ouï sa confession générale depuis l'âge de raison, il n'y avait rien trouvé qui lui parût matière à péché mortel ; et que, s'il était possible qu'un ange prît un corps humain, il ne croyait pas qu'il pût vivre plus purement qu'avait fait cet élu de Dieu ; témoignage que le Père Gabriel Le Blanc, qui avait fort connu le Père du Brueil, confirma depuis par le sien.

(1) La lettre est du 2 avril 1695.

IV. — Le Père Gérard Dubois.

Entré en 1650, mort en 1696.

Le Père Dubois, fils de Gérard Dubois, greffier et notaire de la maison de Ville d'Orléans, et de Claudine Gervaise (1), avait 21 ans, lorsqu'il fut reçu à la maison de l'Institution de Paris, sous la direction du saint Père Nicolas Jourdain, son compatriote, le 5 janvier 1650. Il était clerc, et n'avait fait que ses études de philosophie.

Il enseigna d'abord quelques années les humanités dans nos collèges. Il était dans celui de Troyes, en 1658 (2).

Il eut toujours beaucoup de goût pour l'histoire, surtout pour celle de France, qu'il avait étudiée avec soin, et qu'il possédait fort bien (3). Ces talents le firent appeler à la maison de Paris, sur la fin de 1668, pour la direction et les études de nos confrères, dont il y avait alors un bon nombre (4). Il s'y distingua par des conférences sur l'histoire ecclésiastique, qu'il fit par ordre de ses supérieurs, et qui lui firent dans l'esprit des hommes de lettres, la réputation d'un très bon critique (5). Il la soutint encore dans les leçons de théologie positive, qu'il fit ensuite pendant deux

(1) Le P. Bougerel dans sa vie, au 5e Tome du Recueil du Père Niceron, *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres*, l'appelle Gervasi. J'ai suivi nos livres de l'Institution où, dans sa déclaration, il appelle sa mère Gervaise.

(2) *Liste des députations de l'Assemblée de 1658.*

(3) Desmolets, *préface du 2e T. de son histoire de l'Eglise de Paris.*

(4) *Registre du conseil de Nov. 1668.*

(5) Desmolets.

ans à Saint-Magloire, en 1674. Il y attira bien des auditeurs, dont il se fit admirer pour son savoir et son érudition.

Mais, au mois de septembre 1676, le Père de Sainte-Marthe le relégua à Tours avec le Père Bordes, les trouvant l'un et l'autre trop déclarés contre les ouvrages, les maximes et la conduite des disciples de Saint-Augustin. Le Père Dubois trouva bientôt le moyen de se raccrocher à Paris et venir s'établir à la maison de Saint-Honoré, où il fut depuis 1678 jusqu'à sa mort.

Il en fut redevable au Père Le Cointe, son ancien ami, et il nous raconte lui-même, à la fin du 1er Tome de son *Histoire de l'Eglise de Paris*, comment cela se passa. Mgr de Harlay souhaitait fort que quelque habile homme se chargeât du soin de l'écrire ; il pria le Père Le Cointe de lui chercher quelqu'un pour cela, et celui-ci ne manqua pas de lui indiquer le Père Dubois comme un sujet très capable de répondre à ses intentions. Mgr l'Archevêque approuva ce choix, se souvenant de l'avoir vu à Saint-Magloire, faire les conférences avec succès ; et l'évènement a fait voir qu'il ne démentit ni les assurances du Père Le Cointe, ni l'attente de ce prélat.

Mgr de Harlay lui promit de lui faire ouvrir toutes les archives de son Eglise et lui fit assigner une pension de mille livres sur le clergé. Le Père Dubois fouilla lui-même avec soin dans tous les anciens titres du diocèse. Les savants, et surtout M. Vion d'Herouval, lui communiquèrent avec plaisir tout ce qu'ils avaient de monuments antiques pour son dessein ; et, après quatre ans de recherches, il se mit à composer cette histoire. Mais, à peine en avait-il fait quelques pages, que le jour du Vendredi Saint de l'année 1682, pendant qu'il méditait sur la passion du Fils de Dieu, il fut saisi d'une attaque de paralysie, qui se jeta sur la moitié de son corps du côté gauche, lui laissant néanmoins l'esprit et la langue libres. Après deux ou trois mois de repos, il se remit au travail.

Mais, pour commencer par quelque chose de moins pénible, il donna d'abord au public le 8me Tome des *Annales ecclésiastiques de France* du Père Le Cointe, que la mort de celui-ci, arrivée l'année d'auparavant, ne lui avait pas permis de faire paraître. Le Père Dubois y fit une Epitre dédicatoire au roi, et une préface qui contient un abrégé de la vie de son ami, qui l'avait fait héritier de ses papiers et de ses livres même quant à l'usage, la propiété en ayant été laissée à la maison de Saint-Honoré, dont il devint par cette mort bibliothécaire.

Après cet essai, le Père Dubois songea à reprendre son premier travail, et nonobstant ses infirmités habituelles, qui lui restèrent de son attaque, se vit en état de donner le 1er volume, où il a poussé l'histoire de l'Eglise de Paris depuis son commencement jusqu'au règne de Louis VI, c'est-à-dire en 1108.

Historia Ecclesiæ Parisiensis, autore Gerardo Dubois, Aurelianensi, congregationis Oratorii D. N. J. C. presbytero, et in insigni Ecclesia Sancti Martini Turonensis præposito de Sodobrio (1). Parisiis, Muguet, 1690, un vol. in-f° de 800 pages.

L'Epître dédicatoire à Mgr de Harlay, qui est à la tête, est de 47 pages. C'est un panégyrique dans les formes de ce prélat. Elle est écrite avec beaucoup d'esprit et de délicatesse.

Il a mêlé dans ce volume l'histoire civile avec l'ecclésiastique, sans quoi il n'eût pas été si long. Mais ces digressions qu'il fait, en augmentant son ouvrage, l'ont rendu fort intéressant, en y répandant plus de variété et plus de clarté. Il y a aussi fait entrer quelques dissertations savantes pour discuter divers points d'histoire, ce qui donne encore du prix à son livre. Il écrit fort bien en latin. La noblesse et la pureté de son style, jointe à une grande

(1) C'est-à-dire prévôt de Suève.

exactitude pour le fond des faits et à diverses recherches curieuses, relèvent le mérite de cette histoire.

Il avait promis dans la préface du 8me Tome des Annales du Père Le Cointe, de donner au public une nouvelle édition de Grégoire de Tours, que celui-ci avait revue, corrigée et transcrite sur onze anciens manuscrits avec plusieurs autres ouvrages de ce Père. Sur quoi le journaliste de Paris, annonçant au public ces promesses du Père Dubois, formait le souhait qu'il jouît d'une santé assez parfaite pour être en état de nous faire part et du travail de son ami et de ses propres ouvrages, dont, ajoute le journaliste, « *une partie lui avait déjà attiré tant de réputation et d'estime.* »

Mais, bien éloigné de pouvoir mettre la dernière main aux œuvres d'autrui, il ne put achever le sien, dont il laissa seulement un 2me volume assez imparfait. Ses infirmités habituelles l'ayant repris, et ayant même porté à la tête, nous l'enlevèrent le 15 juillet 1696, âgé de 67 ans ; et le 2me Tome de son histoire parut quatre ans après, sous ce titre :

Historia Ecclesiæ Parisiensis, autore Gerardo Dubois congreg., etc. Tomus secundus, opus posthumum, opera et studio quorumdam ex eadem congregatione sacerdotum, nunc demum prodit in lucem. Parisiis, e typographia viduæ Francisci Muguet, 1710, in-f°, un vol. de 681 pages.

Ce volume ne pousse l'histoire de l'Eglise de Paris que jusqu'aux obsèques du roi Jean, le 5 mai 1364 (1), et non pas jusqu'au XVe siècle, comme dit M. Dupin.

Le Père Barthélemy de la Ripe (2), chargé de la révision,

(1) Lelong, *Bibl. hist. T. IV*, dit qu'il va jusqu'en 1283. Il s'est trompé.

(2) Le Moréri de 1725 copiant, comme il lui est ordinaire, M. Dupin et jusqu'à ses fautes, dit : « Le Père Ripe, au lieu de Père de la Ripe, est chargé de revoir ce 2e Tome et de le donner au public. » Ne pas savoir en 1725 que ce volume parut depuis 15 ans, est une bévue qui n'est pas pardonnable à ces MM. les réviseurs.

le trouva imparfait, plein de fautes, et se donna bien des soins pour le rétablir. Pour cela, il eut recours aux originaux qu'il conféra avec le manuscrit de l'auteur. Mais il abandonna bientôt son travail. On voulait qu'il le continuât jusqu'à notre temps; il était très capable de l'entreprendre ; mais je lui ai ouï dire qu'il n'aurait su comment se tirer de ces derniers temps, et que, prévoyant qu'il ne lui serait pas libre de parler exactement la vérité, il aimait mieux se taire et laisser ce soin à quelqu'autre, outre qu'il n'entendait point parler de pension, secours nécessaire pour se mettre en état d'achever.

Alors, le Père Desmolets se chargea de l'édition du 2[me] volume, et eut soin de corriger un nombre considérable de fautes, qui s'étaient glissées dans l'impression, surtout depuis la page 15 jusqu'à la 41. Il rectifia aussi divers endroits défectueux à la faveur d'un long *errata* qui est à la tête, et fit l'Epître dédicatoire à Mgr le Cardinal de Noailles, la préface et les tables.

On a encore dans la biliothèque de Saint-Honoré 2 vol. in-f° mss. des *Conférences* du P. Dubois *sur l'histoire ecclésiastique et sur les conciles* (1).

Il était, depuis 1671, Prévôt de Suève dans l'Eglise de Saint-Martin de Tours (2) ; mais ce bénéfice ne l'obligeait point à résidence (3).

En 1681, Mgr de Harlay ayant persuadé au roi de nommer un Père avec la qualité de son député dans nos assemblées, jeta les yeux sur le Père Dubois pour lui faire exercer cette fonction. C'était un homme à lui et nullement au Père de Sainte-Marthe. C'était juste ce qu'il fallait au prélat. Le Père Dubois signala son entrée dans l'assemblée, en sa nouvelle qualité de député du roi, par exiger que

(1) Bougerel, *Vie de Dubois*, au 5° Tome du recueil du Père Niceron .

(2) *Registre du conseil du 20 février 1671.*

(3) Bougerel.

les Pères Visiteurs seraient tenus de déclarer par écrit si, dans le cours de leurs visites, ils n'avaient point trouvé de contraventions au nouveau formulaire oratorien, introduit en 1678, dans la précédente ; et le Père général et les assistants, quelle justice ils en avaient faite, lorsqu'ils en avaient été avertis, pour le tout être présenté au roi (c'est-à-dire à l'Archevêque), qui le souhaitait ainsi ; et il en fallut passer par là. En 1684, il exigea, en la même qualité de député du roi, que l'assemblée ordonnât la signature du formulaire par tous les sujets de la congrégation sur le registre des visites de chaque maison, à quoi les visiteurs seraient tenus de veiller et d'en rendre compte ; et ainsi fut fait, nonobstant les suites fâcheuses qu'il était aisé de prévoir de cet asservissement. Enfin, en l'assemblée de 1687, il voulait encore obliger les visiteurs à *déclarer par serment* s'ils avaient vu, dans le cours de leurs visites, quelques contraventions au dit formulaire (ce qui était bien étrange ;) aussi nos Pères se contentèrent-ils, (sans jurer, pour un aussi mince sujet), d'assurer qu'ils ne connaissaient aucun des nôtres qui n'eût donné des marques de son obéissance, et satisfait à son devoir par la souscription.

Tout cela faisait jouer au Père Dubois un personnage bien odieux et bien violent. Mais ses infirmités ne lui permirent plus de se montrer sur la scène. Dès la 6me session, il écrivit à l'Assemblée pour la prier d'agréer qu'il substituât à sa place le Père de la Mirande, attendu qu'il se trouvait indisposé, et qu'il avait pouvoir, en cas d'infirmité, de se nommer un substitut.

V. — Le Père François-Ignace de Saillant,

Évêque de Tréguier, puis de Poitiers,

Entré en 1655, évêque en 1679, mort en 1698.

François-Ignace de Baglion de Saillant naquit à Lyon, selon nos livres (1), et à Agen, selon la nouvelle édition du *Gallia christiana*. Son père était Léonor de Baglion, baron de Jons, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il eut pour mère Françoise de Henry, fille d'Artus Henry, seigneur de la Salle, maître d'hôtel chez le roi et de Denise de Bellièvre, fille du chancelier de ce nom.

Au sortir de ses études de philosophie, il prit quelque temps le parti des armes. Il fut capitaine d'une compagnie et se distingua. Mais, touché de Dieu, il se retira du service, et entra dans l'Oratoire à l'Institution de Paris le 5 juillet 1655, âgé de 23 ans (2).

Sa piété, sa science, sa douceur, sa bonne conduite l'élevèrent bientôt aux principaux emplois de la Congrégation, et il s'en fallut peu qu'il ne fût élu général après la mort du Père Senault.

D'Amiens, où il résidait en 1659, il vint à Paris voir M. son frère, le comte de la Salle, prévôt des marchands de la ville de Lyon (3), et on le fit supérieur et curé de Montmorency, quoiqu'il n'eût encore que quatre ans de congrégation (4). Il fut ensuite procureur général après

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) *Ibidem.*
(3) *Registre du Conseil,* 8 mai 1659.
(4) *Ibid.*, 8 juin 1659.

la mort du Père Gassot, dont il avait été nommé adjoint à l'assemblée de 1666 tenue à Lyon ; puis assistant et supérieur de la maison de Paris, à celle de 1672, pendant six ans.

Le Père de la Chaise, qui l'aimait et l'estimait comme son compatriote, le fit nommer, vers ce temps-là, commissaire du roi pour mettre l'ordre et la paix dans la maison des Jacobins de la rue Saint-Jacques, alors fort brouillés entre eux, et on prétend que le Père de Saillant fit un rapport a Sa Majesté, si net et si judicieux, de sa commission, que le roi conçut dès lors beaucoup d'estime de sa capacité, et s'en expliqua en termes avantageux au Père confesseur, qui ne manqua pas d'en prendre occasion de faire observer au roi que c'était un sujet digne de l'épiscopat (1).

Mais ce qui acheva de le porter à cette dignité fut la commission dont le chargea notre assemblée de 1678 d'aller présenter à Louis XIV en son nom le formulaire de doctrine que nous avions été obligés d'y dresser, avec la lettre de notre assemblée au roi sur ce sujet. C'est un fait notoire que le Père Thorentier et lui en avaient été les principaux promoteurs, ayant concerté cette pièce avec M. de Harlay, dont le Père de Saillant avait l'oreille et la confiance.

Il fut donc nommé évêque de Tréguier au mois de mars de l'année suivante, 1679, étant encore alors supérieur de la maison de Paris et procureur général (2). Il eut la bonté de témoigner à nos Pères qu'il désirait être toujours censé de la Congrégation et être compris dans les listes de nos assemblées. De quoi il fut résolu qu'on lui marquerait la satisfaction particulière et la reconnaissance que le Conseil avait de l'honneur qu'il voulait bien faire à l'Oratoire.

(1) J'ai avancé ce fait sur le témoignage du feu Père de la Place, qui m'a dit en être très assuré. Mais je dois ajouter que j'en doute, son nom ne se trouvant point dans l'arrêt par lequel le roi établit ces commissaires, et seulement celui du Père de Sainte-Marthe.

(2) *Gallia christiana.*

Je ne le trouve cependant depuis sur aucune de nos lettres d'assemblées à titre d'évêque.

C'est que, lorsqu'il fut question de dresser la liste, on hésita si on le mettrait à la tête des maisons du district le plus voisin de son diocèse ; ou si on le placerait hors de rang à la tête de toute la liste avec les autres prélats qui étaient alors de la congrégation ; ou enfin si, pour éviter les distinctions d'avec les autres dits seigneurs, ses confrères, qui peut-être ne seraient pas bien aises de s'y voir compris, il ne serait pas plus à propos de ne pas même faire mention de lui. On lui proposa donc tout simplement ces difficultés ; il les trouva bonnes, et conclut pour le dernier parti, auquel on se tint (1).

Il se fit sacrer dans notre église de Saint-Honoré par M. l'archevêque de Paris le 23 juillet de la même année (2), et ne démentit jamais les sentiments d'estime et d'union avec lesquels il fit profession, en se séparant, de vouloir toujours vivre avec nous. Notre assemblée de 1681 ordonna qu'il serait remercié par une lettre signée du R. P. Général et du secrétaire au nom du corps, de la tendresse et de l'affection qu'il avait fait paraître tout récemment en faveur de notre maison de Nantes (3) ; et pareils remerciements lui furent décernés dans la suivante, en 1684, pour la lettre pleine d'affection et d'estime envers la congrégation, qu'il avait écrite au Père Merey, supérieur de Nantes, lequel fut chargé d'y faire réponse (4).

Il souhaitait même, en bon Père de l'Oratoire, qu'on lui adressât tous les statuts de nos assemblées, les lettres circulaires du R. P. Général, les listes de nos morts, et tout ce qui pouvait lui servir à entretenir commerce avec la

(1) *Registre du Conseil*, 29 juin 1681.
(2) *Gallia christiana.*
(3) *Actes de la 17e assemblée*, session 4.
(4) *Actes de la 18e assemblée*, session 11.

congrégation, et le Père Bahier s'étant une fois acquitté de ce soin, je vois qu'il lui répond de Tréguier, du 14 mars 1685, qu'il a lu avec bien de la satisfaction tant de saintes et bonnes choses ; qu'il ne se contente pas de cette première lecture ; qu'il en fera plus d'une fois le sujet de sa joie et le motif de sa conduite ; qu'à chaque fois qu'il apprend qu'il est mort quelqu'un des nôtres, il fait faire pour lui des prières dans son diocèse ; qu'à présent qu'il en a la liste générale, il en va faire faire dans ses paroisses et dans les communautés religieuses, qui sont en grand nombre à Tréguier ; qu'au reste il ne prétend pas se faire un mérite auprès de lui, en lui racontant cela ; mais qu'il le regarde comme une obligation dont il s'acquitte avec joie.

Il lui dit encore que, « *dès qu'il aura achevé de payer ce qui lui reste à acquitter pour les réparations et acquisitions qu'il a cru devoir faire pour rendre ce séjour plus agréable à ses successeurs, il se propose de faire une somme par laquelle il puisse témoigner sa reconnaissance à la maison de Saint-Honoré des secours qu'il en a reçus et obtenir qu'à sa mort on veuille bien faire pour lui les prières ordinaires et qu'on accorde à ceux des nôtres qui meurent dans cette maison.* » Ce que je ne sache pas pourtant qu'il ait exécuté.

Au mois d'août 1686, le roi le transféra à l'évêché de Poitiers, dont il fut longtemps à obtenir les bulles à cause des démêlés de la Cour avec le Pape Innocent XI. Il n'en prêta le serment de fidélité que le 8 janvier 1694, et mourut quatre ans après dans son Eglise le 26 janvier 1698, âgé de 64 ans, ayant conservé jusqu'à la fin un attachement inviolable pour l'Oratoire et lui en ayant donné des preuves fort tendres dans la lettre qu'il en écrivit au Père Bahier en 1696 et qui fut lue en pleine assemblée.

On lui fit une oraison funèbre, qui a été imprimée. Ce fut le Père Chesnon, jésuite, recteur du collège de Poitiers, qui la prononça. Il insista sur la bonté de ce prélat comme ayant fait le propre caractère de sa vertu, et la fit envisa-

ger sous trois faces : 1° Bonté éclairée et conduite par les lumières de la plus haute sagesse ; 2° Bonté généreuse et soutenue par une grandeur d'âme qui ne s'est jamais démentie ; 3° Bonté victorieuse, qui lui a gagné l'amour de son peuple.

Dans son premier point, il dit que le roi le nommait avec complaisance le grand prélat, l'évêque de son choix, l'homme selon son cœur ; qu'il s'est fait une loi d'obliger tout le monde, un art de régner par les seuls conseils de la charité, et un système d'aller à tout par les voies d'une douceur bienfaisante (1).

Qu'il était d'une famille distinguée entre les plus nobles de la France et de l'Italie ; illustre par la gloire des archevêques, des primats des Gaules, des premiers princes de l'Eglise, des premiers présidents des cours souveraines, des chevaliers des ordres du roi, des chanceliers de France, des gouverneurs, des généraux d'armées, des souverains de Pérouse, qu'elle a produits ; — enfin, maison illustre par les services qu'elle a rendus à l'Etat, services si considérables que le roi François Ier voulut bien allier les armes de France avec les armes des seigneurs de Baglion pour être un monument éternel de leur fidélité et d'une gloire qui leur est commune avec la plus auguste maison de l'univers. Ses armes sont en effet un champ d'azur au lion-

(1) Chesnon, pages 5 et 6. C'est aussi le portrait qu'on fait de lui dans un de ses éloges en vers imprimés étant encore évêque de Tréguier :

Non ullus melior vobis, non lenior unquam
Contigerit dominus superis, nec amicior ullus ;
Quippe illum non tam quæ crines infula vestit,
Sacræ non tam illum trabeæ, quam candida morum
Temperies commendat, et ignea pectore in alto
Vis animi, quæ multa oculis frontique sereno
Elucet, facilis mellitæ eloquentia linguæ,
Et molles fandi illecebræ, blandique nitores
Eloquiis, quibus illa potens adducere mentes
Quo velit, arcanaque accendere pectora motus.

ceau d'or surmonté de trois fleurs de lys en chef et d'un lambel d'or aussi en chef (1).

Il parle ensuite de la tendresse avec laquelle M. de Saillant a travaillé à regagner à JÉSUS-CHRIST les brebis errantes de son troupeau dans un temps où l'infection de leurs corps et la rébellion de leurs cœurs les rendaient inaccessibles à tout autre qu'au plus charitable des pasteurs et au meilleur des pères (2).

Il traitait comme ses enfants tous ceux qu'il avait à son service. Il leur donnait tous les jours l'exemple d'une tendre dévotion envers Dieu et envers la Vierge, sa Mère. Il leur inspirait cet air de modestie, de pudeur et d'honnêteté qui faisait si bien connaître à qui ils appartenaient. Il entretenait dans tout son domestique un ordre si beau, si édifiant, qu'on n'entrait jamais dans son palais, qu'on ne crût entrer dans un lieu saint et dans la maison de Dieu.

Etant capitaine, il maintenait sa troupe dans une exacte discipline, et le soldat était aussi content de sa bonté que soumis à ses ordres. Ce fut à cette occasion qu'une femme charmée d'une conduite, dont on voit si peu d'exemples, lui dit dans une espèce de transport : qu'heureuse était la mère qui l'avait mis au monde ; qu'il serait évêque, et que le Ciel avait de grands desseins sur sa personne (3).

Il connut, en effet, quelque temps après, que Dieu le voulait faire quelque chose de plus grand qu'un héros. Il entre dans la «*sainte Congrégation de l'Oratoire.*» Il y est reçu avec toute la complaisance qu'on a pour les sujets dont on se promet le plus ; il emploie son zèle et sa charité à rendre tout ce qu'il peut de service à *son ordre* ; et il en eût été Général, «*si le Ciel n'eût fait tomber sur lui le sort de nos illustres prélats qui ont fait et qui font encore aujourd'hui tant*

(1) CHESNON, p. 7.
(2) Page 9.
(3) Page 11.

d'honneur à l'Eglise de France, et qui sont sortis de l'Oratoire, après avoir appris dans une si bonne école à remplir dignement tous les devoirs de l'épiscopat.» Je parle de la promotion à l'évêché de Tréguier, qui fut son premier siège.

(Il est vrai qu'en 1672, Monsieur de Harlay et ceux des nôtres qui lui étaient attachés, songeaient à faire le Père de Saillant Général plutôt que le Père de Sainte-Marthe ; mais il ne fut nommé évêque de Tréguier que sept ans après, en 1679).

Il faut l'avouer, cette charité si forte et si sage a trouvé quelquefois d'aimables reproches parce qu'on ne pouvait comprendre qu'un prince de l'Eglise eût quelquefois de si grands épanchements pour des personnes d'une condition obscure et d'un rang peu considérable dans le monde (1). Interrogé un jour pourquoi il s'exposait avec si peu de précautions, pour qui que ce fût, aux maux contagieux, il répondit avec un air d'apôtre et d'un ton que la dissimulation ne saurait imiter : « *Qui doit donc s'exposer aux dangers, si je ne le fais pas ?* »

2e Point. Bonté généreuse. — Dès qu'il se vit évêque de Tréguier, parce que, faute de savoir la langue du pays, il ne pouvait traiter avec son peuple aussi librement qu'il l'aurait voulu, pour lever cet obstacle, il dévora toutes les difficultés d'une langue qui n'a rien de commun avec le français, et l'apprit en peu de temps si parfaitement que, dans l'usage qu'il en fit, soit en prêchant, soit dans la conversation, on eût dit qu'elle lui était naturelle ou infuse par un don du Saint-Esprit. Toute la France applaudit à cette merveille ; le roi même ne put refuser son admiration à cette espèce de prodige,et l'on dit partout « *qu'ailleurs les enfants apprenaient la langue de leur père, mais qu'à Tréguier un père avait appris la langue de ses enfants.* »(2)

(1) Page 15.
(2) Page 19.

« *Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes,* » disait-il quelquefois à des esprits ardents, qui lui conseillaient d'être plus sévère. (1)

Il prenait toutes les nuits quelques heures sur le temps de son sommeil pour vaquer à la contemplation des vérités éternelles. De là, cette dévotion si tendre qui lui a fait verser tant de larmes, lorsqu'il prêchait, ou qu'il écoutait la divine parole; de là, cette majesté sainte qu'il portait à l'autel ; de là, ce généreux mépris du faste, des pompes et des plaisirs du siècle. Cet attachement qu'il avait pour l'oraison était si fort que, quelques-uns lui ayant représenté que de si longues veilles pourraient nuire à sa santé, il répondit qu'il « *aimait mieux prendre le temps de son oraison sur son sommeil, que de prendre le temps de son sommeil sur son oraison, et que le jour n'étant pas trop long pour traiter avec les hommes, il était juste qu'il prît une partie de la nuit pour traiter avec Dieu.* » (2)

Admirable vigilance! Incomparable exactitude, mais qui nous eût coûté cher s'il eût exécuté le dessein qu'elle lui inspira de quitter son Eglise et de se démettre d'un ministère que son humilité lui faisait paraître au-dessus de ses forces. Il s'en ouvrit au roi, et lui demanda son agrément; mais ce prince l'honora d'un refus, qui fut un éloge pour lui et une faveur pour nous, et répondit qu'il « *connaissait son mérite, et que, tant qu'il serait en vie, il ne lui serait pas possible de le remplacer.* »

Mais, hélas! le Ciel ne nous a pas laissé jouir longtemps de la grâce que le roi nous a faite... Il ne nous souvient que trop des tristes circonstances dont sa dernière maladie fut accompagnée; de ces cruelles opérations dont la seule vue était un tourment qu'on ne pouvait soutenir sans frayeur. Dans un état si douloureux, entouré d'une foule

(1) Page 22.
(2) Page 24.

d'affligés qui fondent en larmes, il ne paraît occupé que de leur peine: il les anime, il les console, il leur redouble ses caresses, et leur donne jusqu'à la fin un si grand spectacle.

3e Point. Bonté victorieuse. — Nous pouvons dire sans exagérer que, depuis la fondation de l'Eglise, il n'y a pas eu d'évêque qui ait été plus aimé que lui, ni qui ait plus mérité de l'être (1).

Il n'eut pas demeuré longtemps à l'Oratoire qu'il y gagna l'estime et l'affection de tous ses frères ; et, quoique le métier de soldat, qu'il venait de faire, semblât demander qu'on prît des précautions envers lui, on lui confia les plus grands intérêts de la congrégation ; on lui en donna les premières charges, et il en eût été le chef, si le roi ne l'eût nommé pour évêque (2).

C'est une chose surprenante que, parmi des occupations dont tout un ordre regarde le succès, il trouvait encore du temps pour prêcher si souvent et toujours avec applaudissement, dans les plus grands auditoires ; pour faire, comme il le fit quelquefois, la fonction de pasteur, pour prendre la direction d'une infinité de personnes qui venaient écouter ses oracles et mettre leurs cœurs entre ses mains.

Pour lui donner des marques d'affection et d'estime, les Etats de Bretagne, pendant qu'il était évêque de Tréguier, le députèrent vers le roi pour en obtenir des grâces ; et on obtint en effet par son moyen ce qu'on désirait ; mais le roi, ne voulant pas céder à ses sujets à marquer son estime et son affection pour un prélat, qui en était si digne, le nomma à l'évêché de Poitiers. (3)

Puisque chacun est en droit de ne céder à personne la gloire d'avoir plus aimé cet illustre défunt, je proteste, au

(1) Page 28.

(2) J'ai déjà observé cet anachronisme.

(3) Page 30.

nom de tous mes frères et du Corps dont je suis, que, comme on ne peut rien ajouter à cette bonté qu'il a eue pour nous pendant sa vie, on ne peut aussi rien ajouter à la douleur que nous avons ressentie, ni à la reconnaissance que nous aurons à jamais de ses bienfaits, ni à la profonde vénération que nous conserverons éternellement pour sa mémoire. (1)

On mit cette épitaphe sur son tombeau :

Hic situs est D.-D. Franciscus Ignatius
De Baglion de Saillant,
Perusiæ principum prosapià et regio diademate clarus,
Ex militari præfecturà in Oratorii D. Jesu
familiam adlectus ;
A suis sodalibus superior generalis expetitus ;
Ludovici Magni nuncupatione
ad Trecorensem primum deinde ad Pictaviensem
episcopatum assumptus ;
In quocumque gradu statuque summus,
Virtutibus omnibus
pastorali imprimis charitate absolutus,
Deo hominibusque valde dilectus,
Obiit Pictavii, die januarii 26
Anno Domini 1698

---

(1) Page 36.

VI. — Le Père Nicolas Guyet de Chevigny.

Entré en 1664, mort en 1698.

Le Père de Chevigny, ci-devant capitaine aux Gardes, parisien, fils de Nicolas Guyet, secrétaire du roi, et de Geneviève Cropet, après avoir demeuré près de quatre ans à l'Institution de Paris, parmi les pieux solitaires de cette maison et dans des habits laïques, y prit l'habit de l'Oratoire, le 5 août 1664, âgé de 40 à 42 ans (1), et mourut à la maison de Paris, le 12 janvier 1698 (2).

Au sortir de ses premières études, il avait pris tout jeune le parti des armes, et s'était trouvé en diverses expéditions périlleuses, où il signala son courage ; il avait le corps couvert de blessures ; il était très entendu dans le métier de la guerre, d'une réputation de droiture, de sagesse et de probité universellement reconnue, chéri et considéré des principaux officiers et en passe de parvenir avec le temps par son mérite, à ce qu'il y avait de plus élevé dans les troupes.

En 1653, il fut aide-major des Gardes françaises, dont il était déjà capitaine. Son brevet (3) est du 20 septembre, donné par Bernard de Foix, duc de La Valette. Je vois par plusieurs lettres, que lui écrivait le duc, qu'il était son protecteur, et qu'il l'aimait fort ; que M. de Chevigny

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Nécrologe.*

(3) Ce brevet et toutes les autres lettres et pièces citées ci-après jusqu'à son entrée dans l'Oratoire sont à la Bibliothèque de l'Institution de Paris dans un portefeuille.

était en 1658 commandant pour le roi, dans Ypres ; que sa compagnie était des plus lestes et des plus complètes ; et lui, un des plus braves et des plus sages officiers du royaume ; qu'il était raide pour faire observer la discipline aux soldats, ne souffrant point impunément qu'ils sortissent de la place pour aller piller et voler aux champs, et qu'il les faisait pendre irrésistiblement pour cela. Cette sévérité s'accordait en lui avec un grand fonds d'attention pour tous leurs besoins, les visitant, les consolant fort assidûment, et leur donnant jusqu'à des chemises, lorsqu'ils étaient blessés ou malades (1). La religion avait autant de part que l'humanité à cette conduite, et l'on prétend qu'ayant été blessé devant une place, dont nous faisions le siège en Hollande, dès qu'il se vit tout en sang, la première parole qu'il dit, fut : « *Que je serais heureux, si ce sang avait été répandu pour la foi !* » A quoi le chirurgien, qui le pansait, ayant répondu qu'il était glorieux pour lui d'être ainsi blessé pour son roi : « *Oui, mon ami,* lui répliqua-t-il ; *mais il est encore bien plus glorieux pour un chrétien de mourir pour son Dieu, qui est mort lui-même pour nous* (2) ».

En 1659, il commandait dans Oudenarde, et je vois par plus de vingt lettres du maréchal de Turenne, qu'il faisait un cas singulier de lui. Il y en a aussi du maréchal de Fabert, des ducs de Grammont et de Saint-Aignan, de MM. d'Humières et de Bellefonds, depuis maréchaux de France, toutes pleines d'estime pour sa personne et de confiance en son intelligence et ses attentions à faire exactement le service.

Pendant que M. de Chevigny était à Oudenarde, Dieu le toucha d'une manière très vive, et il se mit sous la direc-

(1) CloysEault, *Vie de Chevigny*.

(2) Cloyseault.

tion du Recteur des Jésuites de cette ville, nommé le Père Charles-Alexandre de La Forge, flamand. Le Père lui fit faire ce qu'ils appellent *ses exercices*, ou, comme nous parlerions, une retraite sous sa conduite, et il crut voir clairement, dans la ferveur et toutes les autres dispositions de son pénitent, que Dieu, demandait absolument de lui qu'il quittât le monde, qu'il se fît religieux et qu'il fût jésuite. Il lui fit même promettre qu'il le serait ; la chose alla si avant qu'il fut sur le point de lui faire vendre cette année même sa compagnie, dont il lui faisait trouver une somme considérable, et jamais vocation, depuis qu'il se mêlait de diriger, ne lui avait paru plus marquée que celle de M. de Chevigny, pour devenir jésuite (1).

Mais la paix ayant attiré son pénitent à Paris l'année suivante, soit que M. de Chevigny n'eût jamais bien goûté la proposition de son directeur, soit que son désir se fût ralenti, il crut devoir l'avertir de ne pas compter qu'il augmentât le nombre de ses confrères ; et sur cela le jésuite lui écrit de grandes lettres in-folio, pour tâcher de ramener au bercail cette brebis égarée, lui parlant en homme inspiré, et qui aurait eu une espèce de révélation que Dieu ne le voulait sauver que chez eux. Il lui écrit par exemple (2) : « *Je m'étonne comme vous doutez encore de la volonté de Dieu, l'ayant vue si clairement. Pour moi, je n'en puis non plus douter que de la mienne, dont je suis bien assuré. Si vous n'êtes appelé de Dieu* (à être jésuite), *il n'y a religieux au monde qui le soit, ni même Saint Augustin, ni Saint Ignace, ni aucun qui soit en vie. Il ne faut pas attendre un ange du Ciel, voire cela me serait plus suspect que les lumières, les mouvements et les motifs que Dieu vous a donnés dans votre retraite. Néanmoins, si vous en doutez encore, venez reprendre seulement pour six jours vos exer-*

(1) *Lettre du Père de la Forge à M. de Chevigny.*
(2) Le 16 mars 1660.

cices ». Il combat ensuite la peine qu'il pourrait avoir à son âge à s'aller confiner dans un noviciat pour vivre avec des enfants et s'assujettir aux mêmes pratiques qu'eux, par l'obligation que Jésus-Christ nous a imposée de vivre tous dans l'enfance chrétienne. Dans une autre lettre du 2 avril, répondant à ce que M. de Chevigny lui avait mandé qu'il se proposait, et se flattait même avec la grâce de Dieu de vivre en bon chrétien dans le monde, après l'avoir prêché de son mieux, il la finit par cette prière : « *Grand Dieu, ouvrez les yeux de votre serviteur, que vous avez choisi entre tant de millions de braves âmes, afin qu'il puisse connaître la singulière grâce que vous lui avez faite et vous aimer d'un amour digne du vôtre ! Sainte Vierge, ouvrez lui votre sein miséricordieux et amoureux, et continuez lui vos faveurs !* »

Et comme M. de Chevigny lui avait encore opposé une réponse de son Père Provincial, qui le dégageait de la parole qu'il lui avait donnée à Oudenarde d'entrer dans la Société, le directeur lui réplique du 9 juillet : « *Qu'il ne peut s'ôter de l'esprit que Dieu demande cela de lui ; que le Père Provincial ne lui a écrit de la sorte que pour éprouver sa persévérance, ou parce qu'il l'avait vu vaciller ; mais que, s'il eût su comme lui les faveurs que Dieu lui avait faites, et combien fortement il l'appelait à la retraite, il eût parlé d'une autre sorte* ».

Cependant M. de Chevigny lui apprit qu'il avait pris le parti de se retirer dans notre maison de l'Institution en qualité de laïc, pour y vivre dans la piété, comme les autres solitaires qui y demeuraient pour lors, savoir M. Pinette, M. l'abbé de Rancé, M. l'abbé de Bérulle. Le Père Jésuite lui répondit du 10 septembre 1660 : « *Je vous avouerai franchement, avec la candeur que l'on doit à un autre soi-même, que votre dernière résolution m'a d'abord touché le cœur de vous voir frustré d'un bonheur que je préfère à tous les sceptres, et auquel il me semblait que Dieu vous appelait par des*

faveurs et des grâces célestes non communes, qui vous tirèrent et à moi des larmes bien chaudes produites par le feu du Saint-Esprit, qui semblait alors avoir consumé dans votre âme toute affection humaine et mondaine, vous croyant très heureux d'être choisi du ciel pour être de la Compagnie d'un Dieu Incarné. » Il prend ensuite à témoin ce même Dieu, qui sera son juge à sa mort, que, dans tout ce qu'il lui a proposé, il n'a eu d'autre but que sa gloire et la perfection de l'âme de son pénitent, sans aucune vue intéressée ; et dit que c'est pour cela que sa mère, ses sœurs et un grand nombre de belles âmes, qu'il avait mises en prières pour le succès de ses bonnes intentions, disaient tous les jours des *Ave*, faisaient des neuvaines, et qu'il avait fait dire des messes de l'argent qu'il lui avait donné, sans celles qu'il a dites lui-même, et fait dire par ses Pères.

Dans une autre du 3 décembre, il lui dit : « *Dieu m'est témoin que je ne cherche que sa divine volonté, sa gloire et la perfection de votre âme, pour laquelle je voudrais endurer mille tourments, et, depuis votre départ, j'ai fait tous les jours la discipline pour vous.* » Il voudrait fort qu'il retournât faire ses exercices sous lui ; après quoi il serait content. Il l'exhorte donc à faire de nouveau le voyage de Flandres, puis lui dit : « *Je vous jure, foi de religieux et de prêtre, que je ne vous inciterai point de ma part à un côté plutôt qu'à un autre, laissant cela à Dieu seul et à son esprit. Vous diriez qu'il y a je ne sais quoi en ma conscience et en mon âme qui me pousse à prier sans cesse pour vous. Je ne sais ce que cela veut dire, sinon que Dieu veut de vous quelque chose d'extraordinaire. Ou vous devez faire quelque chose de grand dans le monde, ou bien dans la religion.* »

Et encore : « *Si j'étais à moi, il y a longtemps que vous m'eussiez vu au lieu où vous êtes. J'avoue qu'il n'y a personne au monde que j'aime plus que vous, pour vous avoir engendré en J.-C., et je vous jure que si vous étiez au milieu des barbares au bout du monde, et que vous eussiez affaire de*

mon aide, je n'épargnerais ni peines ni travaux pour venir à votre secours. » Il lui fait ensuite remarquer ce trait de ressemblance de sa conversion avec celle de M. de Chevigny que, quand Dieu lui eût inspiré à lui, Père Jésuite, de quitter le service, de vendre sa compagnie et de se retirer de la Cour de Bruxelles, il lui inspira aussi, comme à M. de Chevigny, d'aller faire un an de retraite chez les Pères de l'Oratoire de ce pays-là, de la maison de Notre-Dame de Montaigu ; mais qu'elle se termina par s'aller faire Jésuite. Et ce dernier trait, qui manquait à la justesse du parallèle, il le laisse à entrevoir et à tirer à son pénitent. Mais M. de Chevigny, qui se confirmait de plus en plus tous les jours dans la résolution de ne l'imiter point jusque-là, lui manda qu'il se trouvait bien à l'Institution, et qu'il ne comptât point sur lui pour un second voyage de Flandres ; et le bon Père, désespérant de ramener sa brebis, lui fit, dans une dernière lettre du 8 avril 1661, de tendres et pathétiques reproches, dont je ne rapporterai que ce trait : « *Je voudrais bien,* lui dit-il, *n'avoir pas tant d'affection pour vous, je serais plus à mon aise.. Oh ! le déloyal ami, qui s'éloigne si longtemps et si opiniâtrement de celui qui l'aime tant ! Adieu donc, adieu pour toujours !... N'était que l'affection, que j'ai pour vous, est en Dieu, j'en aurais bien du scrupule ; mais je pourrais dire au Seigneur : parce que vous avez mon cœur, et que je vous aime, c'est pour cela que j'aime les âmes que vous avez tant aimées vous-même.* »

Au mois de septembre 1661, Louis XIV s'étant transporté à Nantes, où, sous prétexte de tenir en respect et en paix les Etats de la Province, il fit arrêter M. Fouquet, prisonnier, M. de Chevigny fut obligé de suivre le roi, et eut ordre de s'aller saisir de Belle-Ile, et il y resta comme commandant de la place jusqu'à la fin de 1662. Là, plein de ferveur et des principes de religion qu'il avait sucés dans sa retraite de l'Institution, il se conduisit plus en père qu'en maître, fit observer la plus exacte discipline à sa troupe,

qui y était en garnison, veilla sur les mœurs et la religion du soldat jusqu'à se donner le soin de les faire aller à la messe et au catéchisme et de s'y trouver le premier pour les y contenir en respect, procura aux habitants de l'île toutes sortes d'assistances, et se fit bénir de tout le monde, du peuple et du roi. Voici ce que lui en écrivit M. de La Meilleraye, gouverneur de Nantes du 29 septembre 1661 : « *Il faut que je vous congratule des relations que l'on me fait journellement de vous. Tous les peuples vous donnent des bénédictions, qui ne sont pas imaginables. Les acclamations en vont jusqu'au roi d'avoir mis, au poste où vous êtes, un homme qui fait tant de bien. Je ne doute point que vous n'en receviez récompense de Dieu et des hommes.* »

M. le premier Président de Lamoignon, qui lui avait recommandé un de ses parents, officier de la garnison, lui mandait aussi du 27 janvier 1662 : « *Il nous a dit des choses de vous que l'on aurait de la peine à croire, si l'on vous connaissait moins ; mais tout ce qu'on peut dire d'un fort honnête homme, devient aisément croyable, quand c'est de vous qu'on le dit.* »

Et encore un homme de la maison, et ami de M. le premier Président : « *Il n'est bruit ici que de la douceur de votre règne de Belle-Ile au prix de la violence des précédents. Si vous étiez d'humeur à devenir un peu ivrogne, je crois que les Bretons vous canoniseraient, et qu'il y aurait bien des saints en paradis, qu'ils ne fêteraient pas si tôt que vous.* » Et ensuite : « *Ne perdez pas sur mer les bonnes coutumes que vous avez prises au faubourg Saint-Jacques. Souvenez-vous toujours que vous êtes hôte de M. Pinette et voisin de l'Institution. Continuez à tromper le monde avec votre visage mortifié ; soutenez la réputation de sainteté, que vous avez acquise parmi les Bretons. Faites de votre île un séjour plus fortuné que celui des îles fortunées par votre modération et par votre sage conduite.* » Et enfin, prenant un ton plus sérieux, il lui dit dans une autre lettre : « *On ne peut être plus touché que je le suis, de la*

régularité de votre vie, de la douceur de votre gouvernement, de vos charitables occupations, et enfin du secret que vous avez trouvé d'employer si utilement et si solidement le temps dans un séjour, où des gens moins sages que vous n'ont pu passer un moment sans ennui. Je connais un de vos proches, qui se récrie à ce propos sur votre simplicité : Beaucoup de gloire et peu de profit ! Au lieu, dit-il, d'avoir là deux bons brigantins et quelques barques armées pour aller en course deux fois la semaine, et de maintenir les droits établis dans l'île par le prédécesseur au profit du gouvernement, le bon commandant s'amuse à faire des prières matin et soir, à régler une garnison de soldats, comme un séminaire de Pères de l'Oratoire, employant le revenant bon du gouvernement à entretenir des hôpitaux, et je ne sais combien d'autres choses contraires à la profession de capitaine et de gouverneur de place. Votre parent recommence là-dessus son dicton : Beaucoup de gloire et peu de profit ! Mais je maintiens moi qu'il n'y a point de gain qui vaille cette réputation, et qu'il est impossible que ceci ne vous porte à de plus grandes choses. »

Le désintéressement de M. de Chevigny allait jusqu'à s'oublier lui-même. Il y avait huit mois qu'il était à Belle-Ile, sans avoir touché un sol du roi, et sans s'être encore avisé de se faire assigner des appointements. M. Pinette, qui lui écrivait fort souvent, lui en faisait des reproches, et s'offrait d'en faire parler à M. le Tellier par M. le Pelletier qui fréquentait alors la maison. M. de Chevigny témoignait à M. Pinette bien plus d'inquiétude des distractions où le jetaient ses diverses occupations et du peu de loisir qu'elles lui laissaient de penser à Dieu. Sur quoi M. Pinette lui répliquait en homme fort intérieur, et qui savait bien que ces peines ne venaient que de la délicatesse de conscience de son néophyte ; et l'on sent, à travers la manière tendre et religieuse dont ils s'écrivirent l'un à l'autre, que c'était vraiment et uniquement l'amour de Dieu et le désir mutuel de leur salut qui avaient uni ces deux cœurs.

Ce que le roi attendait principalement de M. de Chevigny dans Belle-Ile, c'est qu'il fit d'exactes perquisitions de tous les effets que M. Fouquet y avait laissés, des munitions de guerre et de bouche qu'il y avait dans la place, de l'or et de l'argent, de la vaisselle et autres meubles précieux, qu'on s'était imaginé que le surintendant y avait amassés en grande quantité, et qu'il fit fouiller partout pour déterrer ces trésors ou savoir par quelles voies ils avaient été détournés et mis à couvert (1). Mais, quelques mouvements qu'il se donna, il se trouva, comme il parait par l'état qu'il en envoya à la Cour (2), qu'un sac de 1000 louis d'or, un autre de 1000 pistoles, un autre encore de même valeur avec une promesse du Père Recteur des Jésuites de Vannes de 91 louis d'or, qui avaient été tirés de ce sac pour lui être prêtés ; un sac de 2000 livres en argent blanc, assez peu de vaisselle, des meubles peu précieux, et une petite quantité d'artillerie et de munitions. Bien plus, M. de Chevigny interrogea au lit de la mort l'ingénieur qui avait travaillé aux fortifications de la place, et qui avait aussi été l'architecte de la maison de l'Institution, pour savoir de lui s'il n'avait point pratiqué dans Belle-Ile de caches secrètes pour les prétendus trésors; et celui-ci lui protesta qu'il n'en savait point.

M. de Chevigny eut encore ordre d'arrêter diverses personnes, qu'on soupçonnait être en état de donner des éclaircissements sur ce fait; il le fit, et n'ayant encore rien pu découvrir par cette voie-là, il s'employa à obtenir leur élargissement, qu'il accorda, en effet à quatre personnes. On le chargea ensuite de tirer et de dresser un plan détaillé de la place, dont on voulait raser une partie des ouvrages, comme ayant besoin de trop de troupes pour les défendre.

On ne voulut prendre sur cela aucune résolution fixe à la

(1) *Lettre de Le Tellier à Chevigny.*
(2) *Réponse de Chevigny à Le Tellier.*

Cour sans son avis, qu'il donna, mais en suppliant par modestie M. le Tellier, de ne le pas suivre qu'il n'eût envoyé sur les lieux quelque officier plus habile que lui pour décider s'il convenait de s'en tenir à son sentiment.

Il se fit autoriser de la Cour pour régler bien des différents qui troublaient les habitants de Belle-Ile, dont les uns étaient débiteurs, les autres créanciers de M. Fouquet. Or ceux-ci souffraient de sa détention, parce qu'ils n'avaient plus de recours pour être payés, et les autres se croyaient dispensés de payer depuis qu'ils le voyaient détenu; et M. de Chevigny fit acquitter ceux-là des deniers qui étaient dûs par ceux-ci.

Il fit encore une autre œuvre excellente dans ce pays-là, en contribuant de tout ce qu'il put tirer de l'île et de ses propres deniers, à y fonder un petit hôpital, dont il donna la conduite à des Filles de la Charité; et en quittant l'île, il supplia M. Le Tellier de maintenir un établissement si utile, et le ministre lui répondit du 13 décembre 1662 : « *Monsieur, j'ai rendu compte au roi du soin que vous avez pris de maintenir à Belle-Ile un petit hôpital que vous avez trouvé commencé, et de faire lever pour son entretien un écu sur chaque barrique de vin qui se consomme dans l'île. Sa Majesté qui a facilement reconnu l'utilité que la garnison et les habitants en reçoivent, trouve bon et désire que cet établissement soit continué, et que l'on y retienne les trois Filles de la Charité, qui s'y emploient utilement.* » Et, comme ces bonnes filles n'avaient subsisté que des libéralités de M. de Chevigny pendant son séjour, il leur laissa, en partant, de quoi vivre pendant deux ans, et leur envoya encore depuis des sommes considérables. Ce qui, par comparaison avec son successeur, qui ne tenait pas tout à fait la même conduite, contribua beaucoup à le faire regretter de tout le pays.

Le plus mortifié de son départ fut le recteur des Jésuites de Vannes, à qui le sieur de Chouppes, nouveau comman-

dant de Belle-Ile, tenait l'épée dans les reins pour lui faire rendre les mille livres de leur promesse (1), au lieu que M. de Chevigny avait pris patience. Il fit plus, car il s'employa efficacement à la prière dudit recteur auprès de M. Le Tellier pour qu'on lui donnât du répit pour s'acquitter de sa dette.

Pendant le séjour de Belle-Ile, il avait fait connaissance avec ce Père, parce qu'il était allé faire une retraite dans une nouvelle maison qu'ils avaient depuis peu à Vannes, outre le collège, uniquement destinée à ces exercices. Là, M. de Chevigny s'était mis sous la direction d'un Père Huby, lequel, durant tout le cours de l'année 1663, entretint ensuite commerce de lettres avec lui après son retour à l'Institution de Paris. On en peut tirer quelques faits assez curieux.

J'y vois d'abord que, dès que ce Père eût appris que M. de Chevigny s'était défait de sa charge de capitaine aux Gardes, jugeant bien que cela allait à renoncer entièrement au monde, il voulut lui persuader de se lier d'amitié à un de leurs grands dévots de Paris, qui pensait à leur fonder une mission dans le nouveau monde et de s'associer à cette bonne œuvre en y mettant une partie du prix de sa compagnie (1). Il le pressa fort, dans cette vue, d'aller faire une retraite à leur maison professe de Saint-Louis sous le Père Bagot ou le Père Ragueneau, dont il lui fait de grands éloges. Il le conjure d'examiner de nouveau si Dieu qui, dans sa retraite d'Oudenarde, l'avait si vivement pressé d'entrer dans la Société, n'exigeait pas à présent qu'il tînt sa parole, puisqu'il lui a donné le courage de renoncer aux espérances du siècle, en vendant sa charge. Il croit enfin que, quand Dieu ne voudrait pas à son âge qu'il portât son sacrifice jusqu'à prendre l'habit de Jésuite, il exigera peut-

(1) *Lettres de Chevigny et du recteur de Vannes.*

être de lui qu'il en suive l'esprit, les règles, les exercices, comme tant d'autres font sous l'habit laïque, et qu'il s'applique aux mêmes fonctions que les Jésuites, selon et autant que son état le comportera, et sans sortir de sa condition. Il finit en le priant bien fort de tenir ce conseil et cette lettre secrète, ajoutant, ce qui est vrai, qu'il lui en écrit une autre, de même date, qu'il pourra produire sans conséquence.

M. de Chevigny lui répondit nettement et d'une manière à lui ôter la pensée de revenir à la charge. Aussitôt le bon Père change de ton, et ne cessa depuis dans toutes ses lettres suivantes de louer M. de Chevigny sur sa retraite, de le féliciter des grands avantages qu'il y trouvait, de faire l'éloge de M. Pinette, du Père de Saint-Pé, « *votre cher et éclairé directeur* », lui écrivait-il, du Père de Berziau et des autres habitants de l'Institution, comme s'il les avait fort connus par lui-même et autrement que par ce que M. de Chevigny lui en avait dit. Il se rabat seulement à l'entretenir fort au long de tout le bien qui se fait journellement à Vannes dans leur nouvelle maison d'exercices, « *où c'est*, dit-il, *une foule prodigieuse de curés, de prêtres, de séculiers qui viennent se retirer, et il s'y fait des conversions étonnantes.* » Et le fruit de cet étalage est d'exciter la charité de M. de Chevigny, qui avait déjà fait des aumônes considérables pour l'entretien de cette bonne œuvre, et qui continue d'y envoyer des livres et des estampes de dévotion.

Je remarque en une de ces lettres, que, sur le point d'exécuter son dessein d'entrer parmi nous, M. de Chevigny le communiqua au Père Jésuite, lequel, dans sa réponse, l'approuve et le loue fort. Mais, M. de Chevigny lui ayant mandé dans une lettre suivante qu'il se sentait assez ébranlé et irrésolu sur ce qu'il ferait, parce que quelques amis sages lui conseillaient de peser davantage, à l'âge où il était, une pareille démarche, le Père Huby répliqua aussitôt « *qu'il pense comme eux : que c'était par pure condes-*

cendance et par une espèce de compliment qu'il lui avait parlé autrement la dernière fois ; qu'il en avait eu du scrupule d'abord après lui avoir écrit, craignant d'avoir prévenu les desseins de Dieu. » Et puis, quand il apprend que la chose est faite, et que M. de Chevigny, malgré ce qu'en dira-t-on, s'est fait enfin confrère de l'Oratoire, il lui écrit sur cela avec une aussi grande effusion de joie que s'il avait été un des nôtres, et ne fait plus que l'exhorter à bien prendre l'esprit de son nouvel état et à y faire une entière profession de docilité et d'obéissance, le priant seulement de conserver toujours avec lui la même union et le même commerce de lettres, et lui conseillant de se mettre, d'abord après son Institution, deux ans entiers à étudier les cas de conscience, après quoi il se trouvera en état de rendre service au prochain.

Mais nos Pères disposèrent de ses études un peu autrement. Il fit son Institution en 1664 et jusqu'au mois d'août de l'année 1665 avec la ferveur non d'un commençant, mais d'un homme qui avait déjà de si heureuses avances. La prière était son exercice continuel et sa plus douce consolation. Il s'en était fait un modèle, que j'ai trouvé écrit et raturé de sa main et qui, étant une expression fidèle des sentiments de son cœur, et écrit d'ailleurs avec une noble simplicité, m'a paru digne d'être ici transcrit tout entier, quoiqu'un peu long.

« *Souverain Créateur du ciel et de la terre, bien que vous soyez admirable en toutes vos œuvres, si l'êtes-vous principalement en vos miséricordes. Car vous ne méprisez personne, et vous ne rejetez aucun pécheur, lorsqu'il veut retourner à vous ; ce qui fait, Seigneur, que moi, misérable pécheur, digne de tout châtiment et de toute haine, j'ose me présenter à vous pour vous demander des grâces, n'ayant mérité que des peines. J'ai mérité la mort, et je vous demande la vie ; mais, ô Dieu très clément, ce sont les exemples de vos miséricordes, qui me donnent tant de hardiesse et de confiance. J'ai mille*

et mille fois péché, et vous l'avez souffert ; j'ai continué dans mon péché, et vous m'avez supporté. Si je me repens, vous me pardonnez. Si je retourne à vous, vous me recevez. Si je diffère d'y aller, vous m'attendez ; mais hélas ! Grand Dieu, il faut bien que votre patience soit infinie, vu la paresse de mon âme et la pesanteur avec laquelle je marche dans le chemin du salut, dont je me suis si souvent et si malheureusement égaré. Mais, que dirai-je maintenant que je suis en votre présence ? Avec quel front soutiendrai-je la Majesté de mon Dieu, de mon Roi et de mon Juge ? L'orgueil, l'envie, l'avarice, la médisance, l'impureté, tous les désordres de ma vie passée, ma conscience et tous mes sens m'accusent, et me condamnent. Ce sont, Père débonnaire, les conseillers que j'ai crus et les maîtres que j'ai servis ; et maintenant ce sont mes accusateurs, mes témoins, mes juges et mes bourreaux. O moi misérable ! qui ai habité avec les habitants de Cédar ! ô âme criminelle et insensée que n'es-tu outrée de douleur en la présence de ton Dieu ! Les anges tremblent, Seigneur, et vous adorent ; et moi, pécheur abominable, je ne montre aucun étonnement ! Pourquoi n'ai-je pas le cœur abattu, les yeux noyés dans mes larmes ? Je le veux, et le désire, Seigneur ; mais il m'est impossible de rien faire qui vous soit agréable sans un prompt secours de votre grâce. Car, si vous ne prévenez le méchant par votre miséricorde, il ne pourra jamais s'amander. Vous avez dit, Seigneur, que l'on ne pouvait venir à vous, si l'on n'y était appelé par votre Père. Instruit par votre sainte parole, je vous conjure, ô mon Dieu, de toute mon âme, de me tirer à vous. J'y viens, Seigneur, avec l'esprit humilié, l'âme affligée et touchée de tout le repentir que peut ressentir ma faiblesse soutenue de votre divine main. Ayez donc pitié de moi selon votre grande miséricorde ; effacez mes iniquités ; sauvez par votre grâce celui que vous pouvez perdre par votre justice ; et, puisque vous ne voulez pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive, convertissez-moi, et me faites vivre, vous qui êtes la voie, la vérité et

la vie. Eclairez mes ténèbres, et faites-moi la grâce de ne me jamais endormir dans la mort du péché. Dieu tout-puissant, renouvelez-moi en tout, et éclairez mon entendement. Réglez ma volonté, tempérez mon cœur, réformez mes sens, conduisez-moi dans les voies de mon salut. Faites, ô mon Dieu, que je vous cherche, que je vous trouve, que je vous aime de tout mon cœur, de toute mon âme, de toutes mes forces ; et qu'en vous aimant, je garde avec fidélité vos commandements, et je ne vous offense jamais. Inspirez-moi, Dieu tout bon et tout aimable, ce qu'il faut que je pense de vous. Apprenez-moi les paroles pour vous invoquer. Rendez-moi faciles les œuvres qui vous sont agréables. Eteignez tous sales désirs en mon âme et y faites luire le feu de votre saint amour. Faites mourir en moi l'esprit d'orgueil, d'avarice, d'envie, de médisance, et de tout péché. Donnez-moi ce précieux don de la foi, sans lequel on ne peut vous plaire. Faites que je n'aie d'espérance qu'en votre bonté et en votre miséricorde. Je vous aime, mon Créateur ; faites que je vous aime encore davantage et que, pour vous plaire, j'aime mon prochain comme moi-même, et que je vive dans la pratique de toutes les vertus. Enfin, Seigneur, je vous recommande mon âme et mon corps, mes paroles, mes pensées, et mes actions, le cours et la fin de ma vie, le repos de tous mes parents, amis et bienfaiteurs tant vivants que trépassés, auxquels je vous supplie de faire miséricorde, les recevant et moi avec eux dans votre héritage, afin qu'un jour nous puissions tous ensemble jouir parfaitement de vous, ô mon Dieu, qui êtes la souveraine félicité, qui vivez et régnez aux siècles des siècles. Ainsi soit-il.»

Pendant qu'il était ainsi à l'Institution, le Père Alix, saint prêtre de l'Oratoire (1), qui, demeurant depuis longtemps à Marines, était fort affectionné au bien de cette paroisse, crut voir dans les bonnes inclinations de deux

(1) P. Alix, *lettre à Chevigny.*

jeunes enfants du bourg, qu'on en pourrait faire de bons ministres des saints Autels ; mais leurs parents n'avaient pas les moyens de les faire étudier. Il proposa donc au confrère de Chevigny de prendre sur lui cette dépense, connaissant son zèle et ses facultés qui allaient à bien près de 5.000 livres de rentes. Le confrère de Chevigny embrassa de bon cœur l'occasion de cette bonne œuvre après que son zèle éclairé eût auparavant pesé les inconvénients qu'il pourrait y avoir de tirer ces enfants d'une condition abjecte à un état si relevé, et s'il ne serait pas mieux de leur faire apprendre un métier, et il paya leur pension chez un saint curé du voisinage de Marines, qui s'appliquait à former des clercs.

Il s'engagea aussi à payer 600 livres de pension pour lui dans toutes les maisons de sa résidence (1) ; et, du prix de la vente de sa compagnie, il fit un présent à l'Oratoire de dix mille livres pour fonder la maison naissante de Montpellier, en mit une autre partie en rentes viagères sur l'Hôtel-de-Ville de Lyon, et garda le reste pour ses affaires (2).

Au mois d'août de l'année 1665, son institution étant finie, il fut faire un tour en Flandres dans nos maisons (3). De retour, il passa le reste de l'année à Notre-Dame des Vertus et jusqu'au milieu de l'année 1666, qu'il ne crut point au dessous de lui d'aller comme un jeune confrère étudier sur les bancs en théologie à Saumur ; et comme ses blessures ne lui permettaient point de continuer à écrire ses cahiers sans s'incommoder notablement, il eut l'humilité de ne s'en vouloir point dispenser de lui-même et sans une permission expresse du Conseil (4) de se les faire copier par une main étrangère. Il prit ensuite le sous-

(1) De Chevigny, *Déclaration de son état donnée par lui-même.*
(2) Cloysesault.
(3) *Registre du Conseil.*
(4) *Registre du Conseil du 17 juin 1667.*

diaconat au carême de 1667 (1), et à la Pentecôte de la même année, la prêtrise des mains de Mgr l'évêque d'Angers, Henri Arnauld, ayant dispense des interstices (2). Il ne pouvait donner à ses supérieurs une plus grande marque de sa déférence pour leurs lumières. Car, s'il s'en était rapporté aux siennes, il avait une si haute idée de ce caractère auguste qu'il ne s'en fût jamais revêtu (3), souhaitant n'être jamais dans l'Oratoire que simple frère, et se tenant encore trop heureux de l'être.

L'année suivante, 1668, notre noblesse française s'ennuyant déjà de la paix d'Aix-la-Chapelle, que le roi venait de conclure au mois de mai avec l'Espagne, alla chercher la guerre en Candie, que les Turcs assiégeaient sur les Vénitiens. Le duc de Rouannet, connu depuis sous le nom de Maréchal de la Feuillade, assembla 200 gentilhommes et 400 soldats, qu'il amena au secours de la place. Ils étaient divisés en quatre brigades, dont le comte de Saint-Paul commandait la première. Or sa mère, Madame la duchesse de Longueville, souhaita que le Père de Chevigny accompagnât ce jeune prince dans son voyage. Il accepta la proposition avec d'autant plus de joie que c'était une occasion d'exercer son zèle. Il s'alla donc embarquer avec un autre de nos Pères et un de nos Frères entendu dans la chirurgie, que le Père Senault lui donna pour l'aider, l'un dans les exercices de piété, qu'il se proposait de faire observer parmi cette troupe ; l'autre par les secours que son art pouvait lui fournir au besoin. L'attestation que leur donna en partant le Père Senault, est du 26 août 1668, et porte : « *Nous, prêtre et supérieur général de l'Oratoire, certifions à tous, etc., que désirant contribuer au service du public, nous envoyons les Pères Nicolas de Chevigny et Jacques*

(1) *Registre du Conseil, Février 1667.*
(2) *Déclaration de son état.*
(3) Cloyseault, *Vie de Saint-Pé*, p. 228.

Brunnet, pour assister les troupes françaises qui vont en Candie, par les missions, conférences, exhortations et administration des sacrements avec la permission de Mgrs les Archevêques et Evêques des lieux, comme aussi le Frère François Herbet, de la même Congrégation, pour la direction des hôpitaux, l'assistance des malades et autres bonnes œuvres. En foi de quoi, etc. »

Ils arrivèrent au mois d'octobre en Candie. Pendant la route, l'estime que tous ces jeunes seigneurs avaient pour le Père de Chevigny, les contint dans la piété et dans le devoir. Il leur faisait la prière matin et soir ; le jour se passait à les entretenir de propos utiles avec tant d'agrément, d'insinuation et d'honnêteté, qu'il n'y eut parmi eux ni aucun excès, ni division, ni désordre. Ils aimaient à le faire parler sur la guerre et les actions où il s'était trouvé ; et lui, à en discourir avec eux pour en prendre occasion de leur inspirer doucement de bonnes maximes et surtout une grande horreur pour les duels (1). Ils trouvèrent la place vivement pressée. Le nouveau renfort, que le roi y envoya sous la conduite du duc de Beaufort l'année suivante, ne put la défendre. Ils firent sur les Turcs de rudes sorties, où le Père de Chevigny se trouva le crucifix à la main pour les animer et pour assister les blessés au secours desquels il courait avec un zèle intrépide ; mais enfin la place fut emportée, et ils s'en revinrent en France.

A peine le Père de Chevigny fut-il à Paris que, sans prendre aucun repos, il s'alla joindre à une troupe de nos Pères qui faisaient la mission dans le diocèse de Sens. Cet exercice était extrêmement de son goût. Il s'y consacra par religion toute sa vie. Il y parlait de Dieu d'un air enflammé, qui triomphait des cœurs les plus endurcis. Il y a fait des conversions éclatantes, où nos plus habiles gens auraient échoué.

(1) Cloyseault, *Vie de Chevigny.*

En 1682, il alla avec l'agrément du conseil (1) et à la prière de M. le marquis de Chamilly, jusqu'à Strasbourg, passer quelque temps avec ce seigneur, afin d'y travailler au règlement de sa famille pour la piété et à l'instruction des soldats de la garnison. Il prit pour compagnon et aide de ses travaux le Père Duguet. Ils furent si goûtés dans ce pays-là, que M. le Prince Guillaume de Furstemberg, évêque de Strasbourg, voulant établir un séminaire dans sa ville, fit écrire par le marquis de Chamilly au Père de Chevigny, qu'il avait jeté les yeux sur l'Oratoire pour cet établissement, et qu'il souhaitait qu'on lui envoyât quelqu'un pour régler tout. Alors le Conseil lui dépêcha le Père Gardey, qui demeurait à Nancy, pour entendre les intentions du prince; mais le supplier en même temps, ainsi que M. de Chamilly, de ménager cette affaire eux-mêmes en Cour, pour obtenir l'agrément, de manière que le roi eût lieu de croire que nous ne nous étions pas ingérés, et lui déclarer que nous ne pouvions nous engager qu'à ces conditions (2).

Le Comte de Santenas, si fameux par sa retraite et sa sainte mort à la Trappe, sous le nom de Frère Palémon, dès qu'il se sentit touché de Dieu, vint de Flandres à Paris consulter le Père de Chevigny et se mettre sous sa conduite pour cimenter l'ouvrage de sa conversion, qui n'était encore qu'ébauchée. Le Père de Chevigny le mena, et le tint quelques mois à l'Institution pour lui donner le temps de s'éprouver et de mettre ordre à ses affaires; et, par les progrès qu'il lui fit faire dans la vertu, le conduisit à un point de perfection tel, que rien ne lui parut trop austère pour expier la vie qu'il avait passée dans le monde et assurer l'ouvrage de son salut.

C'est encore à lui que s'adressa M. Davignon, ancien

(1) *Registre du Conseil de janvier 1682.*
(2) *Registre du Conseil du 12 juin 1682.*

lieutenant-colonel, pour lui indiquer un lieu de retraite, où il pût vaquer au soin de l'éternité, et il l'envoya à N.-D. des Ardilliers, dont ce saint guerrier a été de longues années l'édification par les exemples de ferveur et de pénitence qu'il y a donnés. Car, tout couvert qu'il était des plaies qu'il avait reçues au service, non seulement il était tous les jours le premier à l'oraison du matin, mais il assistait ensuite jusqu'à onze heures à toutes les messes qui se disaient et qu'il entendait à genoux.

Enfin, au mois de décembre 1681, le Père de Chevigny ramena à la foi catholique un Luthérien, horloger de profession, dont il reçut l'abjuration dans la maison de l'Institution, après l'avoir bien instruit.

A la mort du maréchal de Turenne, quand le roi, par distinction, voulut le faire enterrer à Saint-Denis, il choisit le P. de Chevigny pour aller quérir son corps en Allemagne. Il fit le voyage avec beaucoup de piété et d'édification ; et après qu'il eut remis ce précieux dépôt aux religieux de l'abbaye, il apporta encore son cœur au grand couvent des Carmélites de Paris, où ce prince avait deux nièces, sœurs du cardinal de Bouillon, qui souhaitèrent avoir la consolation que le cœur de leur oncle fût enterré dans leur église.

Dans les missions que nous fûmes chargés de faire en 1686 aux nouveaux convertis, le Père de Chevigny n'avait garde d'être oublié parmi les ouvriers que nous employâmes à cette bonne œuvre. Il se rendit en Languedoc avec ses deux neveux, le Père Guibert et l'abbé Robert, chanoine de Chartres, ci-devant confrère de l'Oratoire, et le Père Moët, habile controversiste. Il eut pour son partage Sommières, petite ville à la porte des Cévennes. Il y fut près de deux mois sans voir paraître aucun fruit solide de ses travaux ; quand ses prières et sa patience, jointes à un moyen dont il s'avisa, furent couronnées des succès les plus consolants.

Ce moyen fut qu'il cita devant lui tous les bourgeois, chacun à son tour par des billets particuliers, s'ils n'aimaient mieux comparaître devant le lieutenant du roi et les Consuls, et qu'il les somma, et exhorta si tendrement et si efficacement tout ensemble, ou à faire leurs devoirs de bons catholiques, ou à s'éclaircir auprès de lui de leurs doutes et des peines qui leur restaient, qu'ébranlés d'une proposition si sage et si raisonnable, ils ne sortaient point d'auprès de lui sans prendre jour et heure pour se confesser : ce qu'ils exécutèrent ponctuellement ; et depuis ce temps, ce fut une bénédiction sur ses travaux au-delà de ce qu'on peut dire.

Le Père Guibert mandait (1) : « *Je ne crois pas qu'il y ait un endroit dans le Languedoc où les sujets soient mieux disposés ; le Père de Chevigny les a tous visités en particulier, et les a si bien gagnés par cette douceur d'esprit et cette effusion de cœur qui lui sont si naturelles, qu'il les a presque tous réduits. Ils le viennent voir au nombre de 20 ou 30 par jour. Nous ne faisons que deux sermons dans l'église ; mais ce cher oncle en fait chaque jour une douzaine dans sa chambre, où il tient ses assises, expliquant à ces bonnes gens l'avantage qu'il y a de s'approcher des sacrements, les embrassant, leur promettant toutes sortes de secours, leur offrant son bien, louant ceux qui sont le mieux intentionnés, encourageant les faibles, prenant quelquefois un ton de capitaine avec les mutins, qui lui demandent ensuite pardon. Les conférences ne finissent point, qu'il ne leur ait fait choisir un confesseur et un jour pour se confesser. Il en est toujours pour la douceur. S'il écrit à M. l'Intendant, qui lui donne tout crédit, ce n'est que pour obtenir des grâces. Comme on avait envoyé des dragons chez un homme qui avait parlé insolemment, le commandant dit au Père de Chevigny qu'il les retirerait volontiers sur le champ à sa prière, pourvu que le bourgeois*

(1) P. Guibert, *lettre au Père de Sainte-Marthe.*

donnât 3 ou 4 écus pour consoler cette nation affamée, qui sans cela ne lâcherait pas sa proie volontiers. Aussitôt le Père de Chevigny tira les 4 écus de sa poche, et les donna aux dragons pour les faire décamper ; ce qui toucha tellement le bourgeois qu'il vint se jeter aux pieds de son libérateur, lui promettant d'être bon catholique. »

Outre cela, il distribuait libéralement des aumônes à un grand nombre de familles nécessiteuses ; il habillait beaucoup de pauvres, et payait des pensions dans des couvents à plus de 40 filles. Il faisait donner à manger, à ses dépens, à plus de 300 pauvres, trois fois par semaine, dans une espèce de maison de charité qu'il avait établie, prenant plaisir d'aller quelquefois manger avec eux et de les servir de ses propres mains. Il distribua encore près de cent pistoles en livres de dévotion, le tout de ses propres deniers.

Le fruit de tous ces soins et d'une charité si généreuse, fut que tout le monde se confessa avec religion, qu'un très grand nombre s'approcha de la Sainte Table, et plusieurs même, jusqu'à deux fois ; et le plus consolant, c'est que tout parut se faire de la part de ce peuple très sincèrement, parce que tout se passait de la nôtre en douceur, sans violence, sans avoir recours aux dragons, comme il se pratiquait ailleurs, et qu'il ne tenait qu'à eux de faire. Il disait quelquefois en plaisantant qu'après les instructions nécessaires un écu donné à propos valait bien un argument de docteurs pour ces bonnes gens (1).

Sur la nouvelle de ces succès, M. de Bâville voulut attirer le Père de Chevigny à Montpellier, où le Père Bourdaloue était venu travailler avec d'autres de ses confrères ; mais il ne jugea à propos de se rendre aux instances réitérées de Mgr l'Intendant que pour lui faire agréer qu'il retournât à Sommières, où il était de la dernière importance de soutenir une œuvre en si bon train, au lieu qu'il crai-

(1) Bordes, *Suppl. au Traité des édits*, p. 752.

gnait de ne pas travailler en paix avec de tels compagnons. Il s'en expliqua ainsi dans une lettre qu'il écrivit au Père de Sainte Marthe : « *M. de Bâville*, dit-il, *m'a témoigné avoir envie de nous attirer à Montpellier. Je doute que cela plût aux Jésuites ; et je m'aime autant ici que partout ailleurs, puisque Dieu nous a confié ce peuple : on est trop heureux d'être utile à quelqu'un, et l'on ne réussit que là où Dieu nous envoie. Ma santé roule : j'ai néanmoins toujours une jambe gênée de mes blessures ; je mets fourrures sur fourrures, et me soutiens ainsi le mieux que je puis. Le travail ne me fatigue pas, et il y a longtemps que vous m'avez appris que le bonheur et l'ambition d'un prêtre doivent être de mourir dans le travail. Je prie Dieu qu'il m'en rende digne et de profiter des bons exemples que j'ai reçus dans la Congrégation.* »

Il dit, parlant des aumônes qu'il se croyait obligé de faire dans ce pays-là : « *Vous ne sauriez croire combien elles servent à persuader ces peuples que nous marchons dans la vérité, puisque la charité anime si fort notre ministère. Ils se sont rendus assez facilement pour la confession. Ils ont plus de peine à se résoudre de communier ; mais, quand ils ont une fois fait cette démarche, ils sont déterminés et en paix. On conduit tout cela le moins mal qu'on peut. Je ne doute pas qu'on y fasse beaucoup de fautes ; mais il faut beaucoup s'abandonner à la miséricorde de Dieu ; et s'il reste des opiniâtres, nous avons la consolation de voir le plus grand nombre converti de très bonne foi et d'une manière à persévérer, si l'ouvrage est entretenu.* »

On dit qu'il parlait de Dieu d'une manière si tendre, que les larmes lui coulaient malgré lui des yeux; ces peuples avouaient qu'à la vérité les ministres les entretenaient aussi souvent que lui de Jésus-Christ ; mais qu'il y avait cette différence dans la manière dont ils le faisaient et celle du Père de Chevigny, que c'étaient des hommes qui parlaient par leurs bouches, mais que c'était Jésus-Christ même qui parlait par la bouche du Père de Chevigny.

Il quitta enfin Sommières au mois de mai 1686, et vint à Montpellier, où M. l'intendant lui fit venir plusieurs médecins pour consulter sur la faiblesse de sa jambe ; et, de leur avis, il alla prendre huit jours les eaux de Balaruc, qui sont souveraines pour ce mal ; après quoi, il s'en revint à Paris.

M. l'évêque de Nîmes, qui était un Séguier, l'accompagna d'une lettre pour le Père de Sainte-Marthe, auquel il mandait : « *On ne peut rien ajouter au zèle et à la prudence que le Père de Chevigny a fait paraître dans sa conduite. Il emporte avec lui l'amour et l'estime du bas Languedoc, et particulièrement de mon diocèse. Il a bien voulu me témoigner qu'il était satisfait de moi ; mais je le suis beaucoup plus de lui. Il m'a témoigné aussi qu'il était disposé à retourner en automne* ; *et, si la Providence le permet ainsi, je l'en bénirai en particulier.* »

Les prélats n'étaient pas les seuls à honorer singulièrement le Père de Chevigny. Feu M. le duc d'Orléans, frère unique du roi Louis XIV, se plaisait aussi à le distinguer. Ce prince venait aux offices de notre église de Saint-Honoré toutes les bonnes fêtes de l'année; et, comme le Père général à la tête de la communauté ne manquait pas de l'aller recevoir à la porte, d'abord en entrant, Son Altesse demandait le Père de Chevigny, lui faisait ou lui disait quelque chose de gracieux, le prenait par la main, et l'entretenait en particulier, quoiqu'il s'aperçût fort bien que ces distinctions blessaient sensiblement la modestie de ce saint prêtre, qui aurait voulu pouvoir se cacher dans ces occasions. Car, depuis qu'il eut une fois quitté le monde, il conçut une extrême horreur pour tout ce que les gens du monde désirent le plus, et il ne rougissait pas d'en faire l'aveu devant eux. Il ne voulait avoir de commerce avec eux que dans l'espérance d'en gagner quelqu'un à Dieu. Il ne les jetait pas d'abord sur des discours de piété ; mais il ne manquait jamais, après s'être insinué un temps dans leur esprit par

des entretiens convenables à leur profession, de leur couler quelques bons principes et de les mettre sur l'affaire de leur salut éternel ; et il disait que, s'ils l'écoutaient volontiers, ils en deviendraient meilleurs ; et que, s'ils ne prenaient pas plaisir à l'entendre, ils ne reviendraient plus le voir.

Il fut fait assistant en notre assemblée de 1690 (1). Cette charge lui convenait fort et à nous par le caractère de son esprit judicieux, modéré et impartial dans un temps assez orageux. Car c'est cette même année que le Père de Sainte-Marthe fut relégué à Saint-Paul-aux-Bois. Ainsi, les six ans que le Père de Chevigny gouverna, étaient une espèce de temps d'anarchie (2). Il s'employa fort et utilement en 1692 auprès de Madame Desmarets, sœur de M. Colbert, pour obtenir que, par le crédit de cette dame auprès de M. le duc de Beauvilliers, l'exil du Père de Sainte-Marthe à Effiat fût commué en celui de Notre-Dame-de-Grâces en Forez.

Passant un jour par la petite terrasse, qui est sur la sacristie de l'église Saint-Honoré, il tomba et se cassa la jambe ; accident que Dieu permit sans doute pour achever de purifier et de préparer sa victime par la patience, la foi et la soumission avec laquelle il se vit depuis sensiblement dépérir jusqu'au 12 janvier 1698, qu'il consomma son sacrifice, âgé de près de 76 ans, la 35me année de sa retraite.

---

(1) *Actes de l'assemblée de 1690.*
(2) M., M., P., P.

VII. — Le Père Jacques Estienne,

Entré en 1684, mort en 1698.

Ce Père était natif de Chalon-sur-Marne (1). Il entra tard dans l'Oratoire, étant déjà depuis longtemps prêtre, bachelier de Sorbonne et versé dans les sciences ecclésiastiques.

L'archevêque de Besançon, Antoine-Pierre de Grammont, prélat bien intentionné et fort attentif au bien de son diocèse, l'employa sept ans dans son séminaire d'abord en qualité de professeur en théologie, puis de supérieur de la maison. C'est là qu'il connut l'Oratoire et résolut de s'y retirer. On le reçut à bras ouverts à l'Institution de Paris comme un bon sujet tout formé, et qui avait déjà fait ses preuves de capacité, de vertu et de zèle. Il y entra le 27 mai 1684, âgé de 52 ans, et vécut encore seize ans.

On l'envoya d'abord supérieur dans le séminaire de Rieux, et il travailla fort utilement en 1686 dans ce diocèse aux missions des nouveaux convertis. Il fut aussi trois ans supérieur du séminaire de Grenoble (2) sous le saint cardinal Le Camus, et travailla huit ans avec fruit dans nos missions (3). Il mourut à la maison de Marines le 27 mai 1698. (4).

Outre le catéchisme de Besançon, livre excellent, qui est sûrement de lui, on le dit (5) auteur de quelques ouvra-

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) *Registre du Conseil.*
(3) *Registre de l'Institution de Paris.*
(4) *Nécrologe.*
(5) Bordes, *Mém. mss.*

ges de piété, qu'on ne nomme pas, et dont je ne connais que celui-ci :

Des fondements de l'état et de l'esprit clérical, et des obligations des ecclésiastiques, principalement pour ce qu'ils doivent faire. Besançon, chez Rigoine, 1672, in-12. En deux parties, la première, de 416 pages ; la seconde, de 427 pages, a pour titre :

Des obligations communes et particulières des ecclésiastiques principalement pour le regard de leur extérieur et de ce qu'ils doivent éviter.

Cet ouvrage composé originairement par M. Cosme Lambert, prêtre, curé du diocèse de Besançon, avait paru d'abord sous le titre de *Clerc tonsuré sans tonsure*, et une seconde fois sous celui de *Clerc éclairé*. La vogue qu'il eut, fit que l'archevêque engagea M. Estienne, travaillant alors dans son diocèse, à donner à ce livre la perfection qui lui manquait pour être encore plus utile ; et, à force de retrancher, d'ajouter, de donner un nouvel ordre et un nouveau jour aux matières qui y sont traitées, notre auteur digéra et refondit si bien tout l'ouvrage, que, sur le plan de l'ancien, il en forma un tout nouveau. Et le prélat, dans l'approbation qui est à la tête, où il le qualifie d'ecclésiastique très zélé, assure qu'il a très bien rempli son dessein et parfaitement exécuté ses intentions.

Il entre, en effet, dans un grand détail sur les mœurs et l'extérieur du clergé, s'exprime avec bien du zèle, mais d'un style qui me paraît un peu plat, employant des preuves et applications de l'Ecriture, qui ne sont pas toujours assez justes, ni assez choisies.

Son *Catéchisme* est son chef-d'œuvre (1). Il s'en est fait un très grand nombre d'éditions, et le débit en a été fort

(1) Bordes, *Mém. mss.*

grand, surtout jusqu'à la naissance de celui de Montpellier, dans nos provinces méridionales. Tout s'y trouve, la brièveté, la clarté, l'exactitude, l'onction, la solidité.

Il s'en fit une édition en 1685, à Fribourg en Suisse, qui s'y distribua tout entière, et jeta une grande lumière dans ce canton. On en est redevable à notre Père Dominique de Forell (1), originaire de ce pays-là. Ce saint prêtre, vivement touché de l'ignorance qu'il savait bien qui régnait dans sa patrie sur le fait de la religion, crut que Dieu demandait de lui qu'il se consacrât à la détruire. Il communiqua son dessein au Révérend Père de Sainte-Marthe, qui l'approuva fort (2). Il s'alla donc établir à Fribourg, et se mit à faire continuellement le catéchisme au peuple, à qui cet usage était inconnu. Ce qu'il fit avec une si grande satisfaction et une bénédiction visible du ciel. Et pour perpétuer ses instructions, qu'il tirait du catéchisme de Besançon, il en fit faire une édition, qui fut toute débitée dans le pays et presque toute à ses frais. L'évêque de Lauzanne le fit son grand vicaire à Fribourg, qui est de son diocèse. Après la mort de cet évêque, il fut un de ceux que les seigneurs de ce canton proposèrent au Pape pour lui succéder. Sa vie exemplaire le faisait considérer de tous comme un saint. Il mourut dans ce pays-là le 1er novembre 1711.

---

(1) Le Père Jean-François Forell mourut aussi au mois de septembre 1720 à Lausanne, où il était grand-vicaire, après y avoir, dit le *Nécrologe*, travaillé longtemps avec zèle et bénédiction.

(2) Cloyseault, *Ménologe*, mss. p. 425.

VIII. — Le Père Josse-Pierre Reynold.

Entré en 1675, mort en

Le Père Josse-Pierre Reynold, natif de Fribourg en Suisse, et fils du Bailli de Ruz, entré à l'Institution de Paris le 19 février 1675, étant déjà prêtre depuis 1670, mandait au Père de Loras en 1680 de ce pays-là :

« *Le malheur m'en a voulu que le bénéfice de recteur de Notre-Dame vint à vaquer. Monsieur de Lauzanne l'ayant appris, m'écrivit que, sous peine de désobéissance, j'eusse à me rendre promptement à la ville. J'y vins la veille de l'élection. Le sort tomba sur moi et je fus élu. Enfin, me voilà lié. Monseigneur a fait ce qu'il désirait ; mais non pas moi, car je voudrais être aux antipodes. Plusieurs ecclésiastiques et religieux ont tâché de me consoler, me disant que c'était la volonté de Dieu. Je souhaite qu'ainsi soit ; autrement je serais bien malheureux, puisque je me vois engagé dans un bénéfice, quoique sans charge d'âmes, bien difficile à desservir à cause des inspecteurs. Et de plus, je serai peut-être exclu de la congrégation, vu que ceci s'est fait sans le consentement du Père Général.* »

On avait garde de lui faire un crime d'une élection si canonique. Ecrivant ensuite au Père de Sainte-Marthe en 1685, il lui apprend que M. de Lauzanne étant mort, il a été contraint par l'internonce d'accepter la fonction de vicaire apostolique, le siège vacant. L'on voit par sa lettre qu'il faisait de grands biens dans ce diocèse pour la réformation du clergé, qu'il souhaitait avec passion d'y établir un séminaire sous la conduite de l'Oratoire et de rentrer ensuite dans quelqu'une de nos maisons y vivre dans la retraite.

Il le fit, et je l'ai vu à Toulon en 1694 et 1696; mais il fut depuis obligé de retourner dans son pays, où il est mort.

IX. — Le Père Louis Dorigny,

Entré en 1643, mort en 1699.

Louis Dorigny, né à Troyes, fut reçu dans l'Oratoire à la maison de Paris en 1643, à l'âge de 21 ans (1), fut fait prêtre en 1647, et mourut à Notre-Dame des Vertus, le 12 octobre 1699, étant un des plus anciens prêtres de la Congrégation, où il a donné des exemples de piété et de zèle (2).

C'est en cette qualité de plus ancien prêtre, qu'en l'assemblée de 1693, où il était député, il fit, en l'absence du Père de Sainte-Marthe, alors exilé, le discours d'ouverture de l'assemblée, qui ne respire que douceur et humilité.

Il fit presque toute sa vie la fonction de supérieur en différentes maisons. Je le vois (3) supérieur de Dieppe en 1661, de Tours en 1663 et 1666, d'Avignon en 1669 ; premier supérieur du nouveau séminaire de Laon en 1674, et il se trouva si fort au gré de Mgr le Cardinal d'Estrées pour sa douceur, sa régularité, sa sagesse, que ce prélat n'en voulut plus d'autres que lui : en sorte que, depuis 1674 jusque vers 1690, il fallut, contre l'usage ordinaire, lui laisser la conduite de cette maison, dont il a été, ainsi que le Père Barbey à l'égard du séminaire de Soissons, le fondateur et le Père tant pour le temporel que pour le spirituel : *Sic vos non vobis etc.* Il n'en serait même pas sorti après un si long séjour, sans les instances qu'il fit pour qu'on lui laissât quelque intervalle de repos entre la vie et

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) *Nécrologe.*
(3) *Listes des députations.*

la mort, afin de songer uniquement à l'éternité. Car, à son occasion et pour pouvoir satisfaire Nos Seigneurs les prélats qui étaient bien aises de conserver toujours les bons sujets qu'ils avaient, le Père de Sainte-Marthe avait obtenu en 1685 un bref d'Innocent XI, dérogatoire en faveur des seuls séminaires à l'article de nos statuts qui porte que nos supérieurs ne seront point proregés au delà de leurs bans.

Le Père Bordes assure qu'il y a de lui des *Conférences de piété* imprimées, mais il n'ajoute pas chez qui ; précaution néanmoins sans laquelle il est bien difficile de discerner ce livre de tous les autres qui portent le même titre, un des plus communs et sous lequel il y a le plus paru d'ouvrages de morale en ces derniers temps. Ce sont, sans doute, celles qu'il faisait aux ecclésiastiques du séminaire de Laon.

X. — Le Confrère Antoine Arcère,

Entré en 1681, mort en 1699.

Le Confrère Antoine Arcère, natif de Marseille et fils d'un artisan, fut reçu dans l'Oratoire à l'Institution d'Aix, le 18 octobre 1681, âgé de 18 ans, au sortir de ses études de philosophie (1).

Son talent et son inclination dominante se déclarèrent en lui de bonne heure pour l'étude et la connaissance de presque toutes les langues. Aussi, savait-il les principales qu'on parle en Europe, et on a trouvé parmi ses papiers des grammaires de toutes ces langues, qu'il s'était faites lui-même (2).

Dans le cours des humanités qu'il fut destiné à professer, il s'attacha aux langues latine, grecque et hébraïque. Il étudia ensuite l'arabe, le turc et le persan. Après son cours de belles-lettres, on lui accorda de venir passer un an à la maison de Paris pour se perfectionner dans ses connaissances. Il y fut connu et estimé de quelques savants, entr'autres de M. l'abbé Bignon, quoiqu'il n'aimât guère à se produire, sa passion pour l'étude des langues augmentant de jour en jour.

C'est pour la satisfaire que, de retour à Marseille, il engagea ses parents à faire un effort pour le mettre en état de faire dans le Levant un voyage qu'il méditait depuis longtemps, et nous eûmes avis du mois de juin 1690, que le

(1) *Registre de l'Institution d'Aix.*

(2) Moréri, *édit. de 1725.*

confrère Arcère s'était retiré de la Congrégation dans le dessein de s'embarquer pour Constantinople et d'aller se perfectionner dans ce pays là dans la connaissance des langues et des mœurs des Orientaux (1), comme aussi pour y acheter des livres et des manuscrits propres à son dessein (2) ; à quoi il réussit.

Ses provisions faites, il revint à Marseille, et se mit tout entier à composer un *Dictionnaire français et turc* qui aurait été fort utile pour la religion et pour le commerce, et auquel il travailla huit ans. Ce n'eût pas été un simple vocabulaire. Il aurait été plus curieux, plus ample et d'un moins difficile usage que celui de Meninsk, qui commence par le turc, traduit ensuite en latin et en allemand. Le dictionnaire du confrère Arcère commençait par le français et faisait voir le rapport qu'ont les proverbes turcs avec la langue française, la grecque et même avec l'Ecriture Sainte. On y aurait vu des remarques curieuses sur leur histoire, leur religion, leurs cérémonies, leur discipline, parce que les différentes phrases des Turcs sur le même mot, faisant bien souvent allusion à tout cela, lui donnent lieu d'en parler et de les expliquer. Il était si appliqué à cet ouvrage, qu'il ne se permettait pas même les délassements les plus permis, et n'accordait pas à son corps ce qu'il lui eût fallu de repos et de sommeil pour réparer ses forces épuisées par un travaii continuel. Aussi, tomba-t-il dans un état de langueur et dans une fièvre qui le conduisirent au tombeau, son ouvrage étant fort avancé, quoique informe, et presque tous ses matériaux étant prêts. On espère qu'il se trouvera quelqu'un qui se chargera du soin de les mettre en ordre et d'achever ce dictionnaire.

Il mourut à Marseille, le 22 janvier 1699, âgé seulement de 35 ans.

(1) *Registre du Conseil de juin 1690.*
(2) Moréri.

XI. — Le Père César Le Blanc,

Entré en 1635, mort en 1699.

Nous avons eu trois Pères Le Blanc, de Marseille, qui ont été parmi nous trois frères pleins de mérite, fort affectionnés au service de la Congrégation, à laquelle ils ont tous trois consacré une longue vie.

Le Père César Le Blanc (1), le moindre des trois, et je pense aussi le cadet, entra dans l'Oratoire en 1635 et y fut fait prêtre en 1642. Les maisons où il a le plus demeuré sont Toulouse, Clermont et Marseille, où il mourut le 2 octobre 1699 (2).

Il résidait dès 1649 à Toulouse, où il composa (3), et donna au public la

Vie de Sainte Fleur, Toulouse, 1649, in-4°, qu'on dit (4) être peu de chose.

On a encore de lui un petit ouvrage intitulé :

Le Jour du Chrétien (5) imprimé à Lyon en 1665, in-12.

Il fit (6) la vie de sainte Fleur à la prière des religieuses de Saint-Jean de Toulouse, appelées les filles malthoïses, qu'il dirigeait. Les Jésuites, qui avaient aussi quelque accès dans cette maison, furent jaloux de cette préférence et

(1) Bougerel, *Mém. mss.*
(2) *Catalogue universel.*
(3) Lelong, *Biblio. Hist.* N° 6399.
(4) Bougerel, *Mém. mss.*
(5) Cloyseault, *Catalogue.*
(6) Hermant. *Hist. mss. du Jansénisme*, 3e partie, année 1661.

de voir qu'insensiblement ces dames se passaient d'eux, et secouaient peu à peu le joug de leur direction. Pour écarter donc ces nouveaux venus, qui les troublaient dans leur possession, ils crièrent au Jansénisme.

Les Pères Foumier et Mercier, Jésuites, demeurant l'un à Rome, l'autre à Montpellier, déférèrent la vie de sainte Fleur au Grand Maitre de Malte, de Lascaris, sous la juridiction duquel ces dames sont. Ils lui en envoyèrent des extraits. Mais, après avoir fait examiner cette vie par un des plus fameux théologiens d'Italie et avoir vu son approbation, le Grand Maitre en fut si content, qu'il écrivit une lettre de remerciement à l'auteur, quoique les Jésuites aient publié le contraire.

Ce moyen ne leur ayant pas réussi, sans se rebuter et en gens prudents, ils eurent recours à un autre qui leur tourna à souhait. Ce fut de faire intenter une accusation de Jansénisme contre ce couvent par celle des religieuses, qui étaient encore à leur dévotion, et pensaient comme eux. Ensuite, ils se remuèrent tant qu'ils obtinrent enfin de faire nommer M. de Marca commissaire et visiteur de ce couvent, au nom du Grand Maître. Ce prélat ne put s'empêcher de rendre bon témoignage à ces filles sur l'article de la foi ; mais, de concert avec un commandeur de Malte, son adjoint dans la visite, il leur interdit tous autres prédicateurs et confesseurs que les Jésuites et les Capucins ; l'exclusion fut même donnée nommément aux Pères de l'Oratoire, Bénédictins, Jacobins, et autres communautés, qui font profession de ne point penser sur la morale comme les Jésuites. Par là devenus, comme ils le voulaient, seuls maîtres du tripot, ils firent aussi censurer par quelques docteurs de l'Université de Toulouse quelques écrits tirés des mains de ces filles qu'on vérifia n'être pour la plupart que des extraits des œuvres de saint François de Sales, du cardinal de Bérulle, du Père Arnoux, du Père de Saint-Jure, du Père Bourgoing, le tout pour rendre

odieuse la conduite de leurs premiers directeurs. Ceci se passa vers 1661, et j'ai vu trois ou quatre brochures de cette année-là sur cette dispute, tant de la part des Jésuites que de la nôtre ; entr'autres :

Lettres d'un Ecclésiastique à l'auteur de l'Ecrit intitulé : Réponse au directeur inconnu. Brochure de 20 pages in-4°, qui pourrait bien être du Père Le Blanc, comme la réponse au Directeur est sûrement d'un Jésuite. Sur ces anonymes, on ne peut que conjecturer ; mais, est-ce les Jésuites qui avaient mis ces filles en goût de dogmatiser en les voulant rendre Molinistes, ou les Jansénistes qui avaient voulu les faire entrer dans ces disputes ? C'est de quoi les uns et les autres se défendent, et s'accusent respectivement dans ces écrits.

Le Père Le Blanc fut obligé de sortir de Toulouse (1), et nos Pères l'en retirèrent en 1663 pour le mettre à Clermont (2), où il fut ensuite supérieur, et depuis encore de Toulouse. Au commencement de 1676 (3), il eut une commission du conseil pour aller parcourir toutes nos maisons du second département, afin de mettre en ordre tous les titres et papiers importants, en dresser des inventaires exacts et faire un rentier qui servît de guide aux supérieurs des maisons. Il avait l'esprit net et fort entendu pour les affaires temporelles ; et de plus, écrivait très bien. Il exécuta donc sa tâche, on ne peut pas mieux ; et, quand il eut fini sa tournée, il fut prié (4) de prendre le même soin dans le premier département et remercié dans l'assemblée de 1681 de s'être si bien acquitté de sa commission (5). Il

(1) *Registre du conseil, du 9 août 1663.*
(2) *Liste de l'Assemblée de 1669.*
(3) *Registre du Conseil du 31 janvier 1676.*
(4) *Ibid. 2 oct. 1678.*
(5) *Assemblée de 1681, session 4e.*

demeura aussi deux ans à notre résidence de Rome (1) depuis la fin de 1664, jusqu'au commencement de 1667.

Il mourut fort âgé à Marseille (2) le 2 octobre 1699.

(1) *Reg. du Conseil, Nov. 1664.*
(2) *Nécrologe*

XII. — Le Père Gabriel-Marseille Le Blanc,

Entré en 1634, mort en 1703.

Gabriel-Marseille Le Blanc, l'aîné des trois frères, était fils de François Le Blanc et de Marguerite de Seillans. Il fut nommé Gabriel du nom de son parrain (1) et Marseille du nom de sa marraine, parce qu'étant venu au monde une année que son père était consul de Marseille, il fut, selon ce qui se pratique en pareil cas dans ce pays-là, tenu sur les fonts au nom de la ville.

Après ses études d'humanité, il entra à l'Oratoire à l'Institution d'Aix au mois de novembre 1634, étant déjà acolyte. Il eut pour supérieur le Père de Retz, et pour directeur le Père Antoine Perrin. Il fut fait prêtre le 20 mars 1638 par M. de Bretel, archevêque d'Aix.

Au sortir de l'Institution, il fut envoyé étudier en philosophie à Marseille. Il professa ensuite six ans les humanités, un an à Pézenas, ensuite à Marseille. Après cela, il commença à prêcher les Dominicales, par celles de notre église d'Orléans, dont le Père Senault était alors supérieur. Formé de main de maître, après l'intervalle des deux ans qu'il alla ensuite étudier à Saumur sous les Pères Bonnefoy et Foucquet, il se trouva immédiatement après en état de prêcher le Carême en notre église de Saint-Honoré, et depuis, sans discontinuer, presque tous les ans dans les meilleures et principales stations de Paris et de la province ; en sorte qu'il déclarait, le 20

(1) Le Blanc, *Déclaration de son état donnée par lui-même.*

juin 1673, qu'il avait déjà prêché vingt-deux avents et carêmes, comme dans Paris aux Saints-Innocents, à Saint-Eustache, à Saint-André des Arcs ; un à Beaune, Langres, Mâcon, Notre-Dame de Rouen; trois dans Toulouse; deux à Marseille ; un à Arles; un à Aix ; cinq dans Lyon, et il n'avait encore alors que 59 ans, selon sa déclaration.

Le poète, son compatriote, Balthazard de Vias, lui a dédié un poème sur la mort de J.-C., où il le regarde comme un des fameux prédicateurs :

Quem suada et pietas merito dignantur honore,
Dum patriam docto Blance lepore trahis,
Insinuatque animis pia dum facundia numen,
Et famæ applaudunt gallica templa tuæ.

Il avait toutes les qualités naturelles pour réussir dans cet emploi-là. C'était un homme d'une taille très avantageuse et très bien fait de corps, dont la grâce et la bonne mine inspiraient tout à fois du respect et de la vénération pour sa personne. Ces dehors étaient soutenus par beaucoup d'esprit, un sens droit, un jugement mûr et solide, une mémoire prodigieuse (1). Aussi avait-il jusque-là excellé en tout, bon humaniste, bon philosophe, bon théologien, homme de bon conseil, parlant, écrivant et chantant fort bien, faisant les délices des compagnies où il se trouvait ; avec cela grand homme de bien, plein de religion et de christianisme, et ce n'est pas sans fondement qu'on a présumé que, s'il eût fait son séjour ordinaire dans nos maisons de Paris, il se fût aisément, insinuant et aimable comme il l'était, fait de puissants amis à la Cour. Il eût été par là en état de rendre de bons services à l'Oratoire, et plus d'une fois en passe d'être supérieur général.

Mais il s'était comme fixé à la maison de Lyon, où il a demeuré plus de 40 ans, et a été supérieur à diverses reprises. C'est lui qui en a fait bâtir l'église. Il était fort attaché

(1) Cloyseault, *Ménologe* page 315.

à la maison de M. de Fléchère, lieutenant-général du Présidial, et on usait à son égard d'un parfait retour. L'archevêque, M. de Neufville, qui n'aimait pas ce magistrat, offrit au Père Le Blanc de faire bâtir pour nous le grand séminaire, appelé de Saint-Irénée, où il plaça depuis les Sulpiciens, s'il voulait renoncer à cette maison et se donner tout à lui. Ce que ce Père, quoique sensible aux intérêts de la Congrégation et à l'honneur de notre séminaire, qui était le plus ancien du diocèse, ne crut pas devoir néanmoins acheter aux dépens de la fidélité qu'il devait à de bons amis et à une respectable famille.

Il conserva jusqu'à l'âge de 90 ans son bon sens et sa gaieté, et mourut à Lyon avec beaucoup de sentiments de piété et d'humilité, le 20 mars 1703. Il avait été visiteur depuis 1663 jusqu'en 1669.

XIII. — Le Père Honoré Le Blanc,

Entré en 1641, mort en 1712.

Le Père Honoré Le Blanc naquit à Marseille, au commencement de 1627. Il fut reçu à Aix en octobre 1641, prêtre en décembre 1652 et après son cours d'Humanités, prêcha pendant 14 ans, Avents et Carêmes à Orléans, à Tours, à Saumur, à La Rochelle, à Troyes, à Rouen, à Paris, à Lyon et à Toulouse (1). Il mourut à Rome, le 30 novembre 1712, dans notre résidence de Saint-Louis. Il a vécu 86 ans, et en a passé 40 à Saint-Louis de Rome, à servir la Congrégation avec bien du zèle et utilement par la considération qu'il s'était acquise dans cette Cour et la sagesse de sa conduite. Sa présence y faisait ombrage à nos ennemis. Il éclairait de trop près leurs démarches, et parait trop bien les coups qu'ils méditaient contre nous. Ils machinèrent de le faire sortir en le rendant suspect de servir secrètement près d'Innocent XI, les prélats français qui étaient mal à la Cour, comme on verra sous l'histoire générale.

(1) *Visite de Marseille en 1674.*

XIV. — **Le Père Joseph Morel,**

grand Vicaire de Toulouse, et Curé de la paroisse de la Dalbade dans cette ville,

Entré en 1650, mort en 1704.

Le Père Joseph Morel, qu'on appelait communément dans Toulouse le Père Joseph, tout court, était du diocèse de Lyon (1), et entra dans l'Oratoire, l'an 1650, au mois de mars. Il fut ordonné prêtre au mois de décembre 1658.

Je me hâte de le placer à Toulouse qui a été son grand héâtre. Il en fut nommé curé (2) en 1667, supérieur de la maison en 1669. C'était un esprit délié et insinuant, qui avait gagné toute notre paroisse de la Dalbade, surtout l'esprit de M. de Montpezat, archevêque de cette ville, qui en fit son bras droit et son grand vicaire.

Obligé de représenter en sa nouvelle qualité, il avait demandé et obtenu (3) du conseil, en 1676, la permission de prendre la perruque, selon l'ordonnance des médecins. Or le Père de La Mirande, faisant sa visite à Toulouse en 1679, lui trouva trop de propreté et des airs mondains, lui en fit à lui-même des plaintes amères, et en écrivit au Révérend Père de Sainte-Marthe. Le Père Morel fut blessé

(1) Le Père Cloyseault s'est trompé dans son *Ménologe*, page 335 et son *Catalogue*. La visite de 1675 par le Père du Juannet le dit baptisé en l'église paroissiale de St-Paul de Lyon l'an 1632, fils de Pierre Morel et de Constance Chevrier ; et qu'après le cours de ses humanités et des études théologiques, il resta trois ans aux Ardilliers pour confesser, et de là fut envoyé à Toulouse.

(2) *Registre du conseil de Mars 1667.*

(3) *Ibid. de décembre 1676.*

de voir qu'on eût prévenu l'esprit de son général ; et, pour le désabuser de tous les griefs intentés, lui écrivit au mois de septembre et d'octobre deux lettres apologétiques qui nous apprennent bien des faits sur son compte, et d'où je vais extraire tout ce qui suit.

Le Père de La Mirande a prêté indiscrètement l'oreille à un ecclésiastique du pays, constitué en dignité, ennemi capital du Père Morel, depuis qu'il a rompu un mauvais commerce que cet abbé avait avec une femme mariée de sa paroisse. Cet homme artificieux s'est prévalu sans peine de sa crédulité pour lui persuader tout ce qu'il a voulu. Le bon Père a encore trop écouté les autres grands vicaires du diocèse, collègues du Père Morel, qui ont quelque peine de la confiance particulière que Mgr l'archevêque a prise en lui, surtout au sujet de ses *Statuts Synodaux* qui viennent d'être publiés.

Il y a apparence qu'il fit faire en 1694, une nouvelle édition de ces Statuts et du Catéchisme, dont il sera parlé plus bas. Le Père Thorentier, à qui il adressa ces deux ouvrages pour le prier de lui en dire son sentiment, lui répond du 13 juin « *qu'il a lu avec une grande satisfaction les Ordonnances Synodales et le Catéchisme, où il a renfermé,* dit-il, *toute la science ecclésiastique qui est partagée entre la doctrine et la discipline.*

Les Ordonnances *renferment une discipline si parfaite, qu'un diocèse, où elles seront fidèlement observées, sera un des plus réglés de toute l'Eglise de Dieu. Comme il n'y a rien d'omis, aussi n'y a-t-il rien d'outré. La prudence et le zèle, l'exactitude et la modération y vont toujours d'un même pas, et s'y prêtent toujours la main pour rendre non seulement possible, mais facile, tout ce qui est ordonné.*

Le Catéchisme *est une théologie abrégée, qui instruit non seulement les laïcs, mais aussi les ecclésiastiques, et qui explique avec tant de clarté les mystères les plus élevés, qu'il les rend même intelligibles aux enfants. J'estime fort, en-*

tr'autres choses, la méthode avec laquelle vous avez accommodé les différentes histoires de l'Ecriture Sainte aux différentes matières qui y sont traitées. C'est le jugement sincère que la vérité et non l'affection et l'estime que j'ai pour l'auteur, m'oblige de porter de ces deux ouvrages. »

Après quoi il ajoute quelques observations critiques, qu'il a faites sur l'un ou l'autre et, en plus grand nombre, sur le dernier, où, par exemple, il ne voudrait pas qu'on eût prescrit la récitation du chapelet durant la messe à ceux qui ne savent pas lire, y substituant néanmoins une autre méthode qui, à peu de chose près, revient là ; qu'on eût parlé de la Conception Immaculée, dans un Catéchisme, en s'exprimant comme si c'était le sentiment de toute l'Eglise, quoiqu'il la croie pieusement, et qu'il l'ait toujours prêchée. Il aurait aussi voulu, qu'on n'eût point parlé des différents chapelets, qui ne sont que des pratiques de dévotion particulière, dont les nouveaux convertis du diocèse peuvent trouver mauvais qu'on ait fait mention dans un Catéchisme.

C'est moi, répond le Père Morel, qui ai eu ordre de composer et dresser ces *Statuts synodaux* « tout seul », sans que M. l'archevêque ait voulu les faire passer par un autre examen ; ce qui a fait si mal aux cœur à mes ennemis, qu'ils les appellent par dérision le « Code Morel ».

C'est lui aussi qui a composé un *Catéchisme* pour le diocèse, et qui a dressé les *Règlements de la nouvelle Confrérie de la Charité*, qu'il a érigée dans sa paroisse et dans plusieurs autres du diocèse ; ce qu'il a fait à la prière de M. l'Intendant d'Aguesseau, père du Chancelier d'aujourd'hui.

Il avoue qu'il s'est servi quelque temps du carrosse de M. l'archevêque pour faire ses visites de ville ; mais ses fréquentes palpitations de cœur et le grand nombre de personnes qu'il a à voir, surtout dans les couvents, lui ont rendu ce soulagement nécessaire ; et depuis plus de

six mois qu'il a renoncé à presque toutes les directions de couvents, il ne va plus guère qu'à pied.

Il a aussi mangé quelquefois chez M. l'archevêque, où il convient que les parents du prélat tenaient à table des propos bien libres ; mais il avait reconnu que sa présence les retenait, et les empêchait de s'échapper, autant qu'ils eussent fait sans cela. Cependant, depuis qu'il a su qu'en ville quelques-uns avaient été mal édifiés de cette conduite, quoique le motif en fût si pur de sa part, il s'est absolument interdit cette table, pour ne plus donner sujet de scandale à qui que ce soit.

Ce qui lui a attiré plus d'ennemis, c'est qu'étant presque le seul des grands vicaires qui confesse, et se tenant les dimanches et fêtes presque tous les jours au confessionnal, plusieurs pesronnes se sont venues ouvrir à lui de divers désordres qui se passaient entr'elles et des prêtres séculiers et réguliers avec permission d'en parler au prélat pour remédier aux abus ; ce qu'il n'a pu faire sans s'attirer la haine de ceux qu'il a fallu écarter.

Il lui a fallu aussi déposséder divers curés incapables d'exercer, ou scandaleux, faire mettre en prison quelques mauvais prêtres incorrigibles, chasser de sa paroisse une demoiselle entretenue par le frère de M. l'archevêque, dont il est venu à bout non sans peine, à force de monitions canoniques, mais au grand regret du dit Monsieur ; et il ne sait comment on ne l'a pas vingt fois lapidé, après tant d'exécutions vigoureuses.

Au reproche que les soins du grand vicariat lui faisaient négliger sa paroisse, il avoue que, par la crainte de cet inconvénient, il fut six mois à se défendre auprès de M. l'archevêque d'être grand vicaire; mais il se rendit après une consultation de M. de Sainte-Beuve, qui fut d'avis que cet emploi n'était pas incompatible avec le soin de sa cure, et qu'il devait s'en charger. Feu M. de Cahors lui réprésenta aussi que l'expérience qu'il avait des fonctions

curiales, le mettait dans l'état de faire plusieurs biens dans les paroisses de campagne, et d'y appuyer, par son autorité de grand vicaire, celui qu'y feraient les curés ; que sur ces décisions, il accepta, et qu'il partagea son temps de manière qu'il donne tous les ans deux mois à l'examen des confesseurs, deux mois à la visite d'une partie du diocèse, un jour de chaque semaine à une assemblée pour les affaires générales du diocèse, et tout le reste de son temps à la conduite de sa paroisse. Or il y faisait tous les dimanches la mission pendant le carême, prêchant et faisant lui-même le catéchisme à 4 ou 5 heures du matin. Il avait, depuis un an, ajouté à ces exercices une méditation au peuple tous les vendredis. Il voyait tous les jours une partie de ses malades, surtout les pauvres auxquels il portait lui-même les sacrements ; et, s'il ne voulait pas les confesser lui-même, c'est parce que, leur faisant lui-même l'aumône, il craignait de les rendre hypocrites, et qu'ils ne s'expliquassent pas assez nettement à lui. Chaque semaine, il les visitait tous, et tous ses malades ; et il avait établi depuis un an une compagnie de Messieurs et de Dames préposés pour accorder les différents qui survenaient entre ses paroissiens.

On le taxait de vanité, parce qu'il cachetait ses lettres avec le cachet de M. l'archevêque. Il avait cru pouvoir le faire dans celles qu'il écrivait comme grand vicaire, afin d'y donner plus de poids. S'il l'a fait en d'autres sujets, il se condamne, et ne le fera plus que dans le cas de nécessité.

Il ne niait point qu'il fût en commerce avec le Père de la Chaise, depuis que de proches parents de ce Père, venus à Toulouse pour y plaider, lui avaient appris, ce qu'il avait ignoré jusque-là, que la grand'mère de Sa Révérence était sortie de la maison du Père Morel ; et qu'en conséquence, le Père confesseur lui avait écrit sur cette alliance. Il avouait qu'il avait été d'autant plus aise d'avoir cette

occasion de lier avec le Père de la Chaise, qu'il avait appris que ce Père sachant que M. de Toulouse avait pris un Père de l'Oratoire pour son grand vicaire, avait été faire des plaintes d'un tel choix à M. l'archevêque de Sens. Les autres relations qu'il a avec M. Bossuet et M. Pélisson, c'est au sujet de quelques conversions d'huguenots de ce pays-là, et nullement par des vues d'ambition, ni comme aspirant à l'épiscopat, ainsi qu'il plaisait à ses envieux de le publier, et au bon Père visiteur de le croire.

Il a pris la taxe des curés pour son droit de visite, à un écu par tête, selon que M. l'archevêque l'avait réglée; mais cela n'a duré qu'un mois, ayant représenté au prélat que, s'il ne fournissait lui-même aux frais de visite, il ne voulait plus s'en charger; et, depuis qu'il l'a fait aux dépens de M. l'archevêque, il n'a jamais voulu souffrir qu'il n'en coûtât un sol aux curés, pas même pour des étrennes à son valet.

On lui reproche d'être trop propre dans ses meubles et ses habits. Il y a cependant 7 à 8 ans qu'il n'a touché à sa chambre, qui est telle qu'il l'avait avant que d'être grand vicaire. Sa charge l'oblige à garder certaines bienséances, et M. l'archevêque ne cesse de lui faire la guerre sur le défaut contraire.

Quant aux bénéfices qu'on l'accuse d'avoir brigués, tout se réduit à posséder deux chapelles qui valent en tout 190 livres, ce qui n'est pas trop pour subvenir à ses besoins. Il a postulé une des deux; mais, en même temps, il est notoire qu'il a refusé la théologale, dont les provisions lui furent offertes, et un autre bénéfice de 2.000 livres; le tout, parce qu'aimant la Congrégation, où il a le bonheur de vivre depuis 30 ans, il veut avoir la consolation de mourir dans son sein.

De ce que dessus résulte le tort qu'on a eu de le décrier et de le croire coupable si légèrement, car M. le Masuyer, procureur général du parlement de Toulouse, est un homme

à qui il faisait rendre des arrêts toutes les fois que lui, Père Morel, voulait pour empêcher les foires et la fréquentation des cabarets et des danses les jours de fêtes ; pour confisquer les maisons de débauches, arrêter d'autres maux publics ; et si sa femme et lui qu'il dirige, s'étaient laissés prévenir par les discours du Père de La Mirande, au lieu qu'ils en ont été fort choqués, c'était fait de son crédit auprès d'eux pour faire le bien.

Outre ces abus, il a remédié à bien d'autres. Il y avait 60 ans que la moitié du diocèse n'avait été visitée, et 40 ans de l'autre moitié. Cependant il a fait la visite partout, et des missions à la suite de ses visites ; et, quoiqu'il n'ait pu ôter tout le mal, en ayant trouvé d'épouvantable, il a remédié à plusieurs dans trente églises ; à peine en avait-il trouvé une où le Saint-Sacrement fût en réserve, où l'on chantât vêpres les dimanches, où l'on fît le catéchisme, où l'on eût des fonts baptismaux, des calices et des ciboires d'argent Grâce à Dieu ces abus ne subsistent plus. Il trouva beaucoup de curés d'une ignorance crasse, beaucoup de superstitions grossières parmi les peuples, quelques seigneurs qui avaient des concubines publiques ; et il arrêta tous ces désordres, non sans peine. Il rendit plus de 500 ordonnances pour obliger des bénéficiers à réparer des églises, pour interdire des mauvais prêtres et autres œuvres semblables. On en murmura fort ; mais elles se sont toutes exécutées ; et il n'y a jamais eu appel comme d'abus prononcé d'aucune Il a obtenu des arrêts du Conseil pour faire les consuls et le conseil des villes huguenotes, tout catholiques. Plusieurs gentilshommes ont sollicité M. l'archevêque, naturellement complaisant, contre les dispositions de son grand vicaire, et le prélat n'a jamais osé infirmer aucune de ces ordonnances. Les mécontents l'ont voulu noircir en toute manière dans l'esprit du prélat, lequel l'a toujours soutenu et exhorté d'aller son train sans se mettre en peine des contradicteurs.

M. de Montchal avait voulu établir les conférences ecclésiastiques dans son diocèse. Ses curés en avaient appelé comme d'abus ; au lieu que, sans bruit, lui Père Morel leur en avait fait goûter la proposition durant ses visites. Quant au séminaire, la principale œuvre qui lui restait à faire, M. l'archevêque lui avait promis que, si les défenses qu'il avait reçues de la Cour de nous le donner, cessaient, il nous le donnerait. Nous l'ouvrîmes en effet l'année suivante 1680; mais pas pour longtemps. Notre assemblée de 1684 ayant défendu, sous peine d'exclusion, de porter la perruque, et ôté même au Révérend Père général la faculté de donner dispense de ce statut, le Père Morel, contre qui, principalement, il avait été fait, et qui était à l'assemblée, promit de quitter la sienne ; mais, de retour à Toulouse, temporisait ; puis, sur les sommations du Père de Sainte-Marthe de tenir sa parole, avec ordre exprès du mois de février 1685 de la quitter sous peine d'exclusion, il la mit bas, et arbora sur sa tête chauve la grande calotte à oreilles.

Deux grandes affaires fort odieuses, l'établissement de la Régale à Pamiers et la destruction des Filles de l'enfance, commirent étrangement la réputation de son archevêque, M. de Montpezat, qui fut l'instrument de la Cour pour l'un et l'autre. Il était bien difficile que le Père Joseph ne se trouvât point commis avec quelqu'une des puissances qui étaient en contestation ; car le Pape Innocent XI excommunia M. de Toulouse. On dit cependant que durant l'éloignement de ce prélat, le Père grand vicaire se conduisit tellement en homme d'esprit et de tête dans le gouvernement du diocèse, qu'on ne lui pût reprocher de s'être écarté tant soit peu de ce qu'il devait, soit au Pape, soit au Roi, soit à son prélat, et que la Cour admira sa sagesse. Il mourut à Toulouse le 9 avril 1704. (1)

(1) *Nécrologe.*

XV. — Le Père Jean Bahier.

Entré en 1659, mort en 1707.

Le Père Bahier était de Châtillon au Bas-Maine, fils d'un marchand de ce pays-là. Il était acolythe, et avait fait sa philosophie, quand il fut reçu à l'Institution de Paris le 9 novembre 1659, âgé de 19 ans (1). Il mourut à la maison de Paris le 10 avril 1707, étant secrétaire de la Congrégation depuis trente ans (2), Il s'y distingua par l'affection tendre qu'il eut pour elle toute sa vie, et par les grands services qu'il lui rendit, et les marques solides qu'il lui laissa de son attachement en mourant, ayant légué à la maison de Paris près de 600 livres de rente pour être remises annuellement entre les mains du Révérend Père Général et de son Conseil, afin d'en disposer selon leur prudence et leur charité pour les plus pressants besoins de la Congrégation, comme le soulagement des particuliers bons sujets et peu à leur aise. (3)

Il fut en son temps un des plus habiles humanistes que nous eussions. Au sortir de l'Institution, il régenta 5 ans à Angers, puis professa six années la rhétorique, trois ans à Troyes, un an à Riom, un à Marseille, un an au Mans en 1673. (4)

Nous avons de lui quelques pièces de vers que voici :

In tabellas excellentissimi pictoris, Josephi de Verner, ad nobilem et eximium virum Eustachium Quinot, apud quem

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Nécrologe.*

(3) *Registre du Conseil du 15 octobre 1700.*

(4) Bahier, *Déclaration de son état donnée par lui en 1673.*

illæ visuntur Trecis. Carmen. Trecis, apud Franciscum Jacquard, 1668, in-4°.

Peintures poétiques des excellents tableaux de mignature faits par l'illustre et incomparable Joseph de Verner pour M. Quinot; par le Père Jean Bahier, prêtre de l'Oratoire, à Troyes, chez Jacquard, 1668, in-4°, 30 pages. Il est auteur de l'une et de l'autre, et le poème français n'est que la traduction du latin.

A la tête de la *Monarchie sainte et historique de France,* qui contient en deux volumes in-folio les *Vies des Saints et des Bienheureux sortis de la tige royale de France* et imprimée à Clermont en 1670, sont *deux pièces de vers français* du Père Bahier, alors enseignant la rhétorique à Riom, l'une d'une soixantaine de vers au roi, au sujet de cet ouvrage qui lui est dédié; l'autre d'environ 80 à la louange de deux Carmes déchaussés, auteurs de ce livre.

Illustrissimo Ecclesiæ principi Tussano de Forbin de Janson, massiliensium Episcopo, e sacris comitiis Massiliam redeunti, gratulatur collegium massiliense presbyterorum Oratorii D. Jesu. Massiliæ e Typographia Claudii Garcin, 1671, in-4°, d'environ 500 vers. A la fin est : « *Canebat Jean Bahier, Oratorii D. Jesu Sacerdos.* »

On dit (1) qu'il fit encore à Marseille un poème sur la prison de M. Foucquet : *Fuquetius in vinculis,* que je n'ai pas vu, et que M. le Duc de Vivone gouta fort des vers qu'il fit réciter devant lui, qu'il les voulut avoir par écrit, et que le Père les lui présenta avec des nouveaux vers qu'il avait faits à sa louange.

Illustrissimo Ecclesiæ principi Ludovico de La Vergne-Monténard de Tressan, Cenomanensium Episcopo, regi a sanctio-

(1) Bougerel, *Mém. mss.*

ribus Conciliis, unico Regis Fratri ab eleemosynis primo, ob dedicatum, positumque fundando templo primum lapidem, et procuratam nuper institutamque Theologiæ scholam, ad publicum grati animi monumentum P. P. Oratorii D. I. collegii, seminarii Cenomanensis, prosphonenticum carmen O.D.O. Cenomani, apud Hyeronimum Olivier, 1675, in-4°, 20 pages.

Le Père Saumaise m'apprend que cet ouvrage est encore du Père Bahier. Mais, quant à ce qu'il ajoute que ce Père était alors rhétoricien au Mans, il est démenti par les registres du conseil qui, du 4 septembre 1674 au mois de septembre de l'année 1675, font le Père Bahier supérieur de Salins, qu'il fut en effet un an, étant marqué sous ce titre dans la liste des députations de cette année 1675 ; et il y a apparence que tout supérieur de Salins qu'il était, il fut engagé par nos Pères, à titre de bon poète, d'acquitter envers son évêque diocésain la reconnaissance de la maison du Mans ; et c'est aussi, étant supérieur de Salins, qu'il fit la pièce suivante :

Remerciement à M. le Duc de Duras, pair et maréchal de France, capitaine des gardes du corps du roi et gouverneur de la comté de Bourgogne, etc., par ses très humbles, très obéissants et très obligés serviteurs les prêtres de l'Oratoire de Jésus *du collège de Salins*, in-4°, plus de 400 vers.

Le Père Bahier est le premier poète français que je connaisse parmi nous, et le premier d'entre les latins. Je goûte plus sa poésie latine que la française. Dans celle-ci, il est naturel et coulant, mais n'a pas le tour assez poétique ; au lieu qu'en celle-là il en est même temps clair et énergique. Dans sa description latine des tableaux de M. Quinot, il peint avec sa plume d'après nature, et vous décrit si fidèlement ces tableaux que vous croiriez les voir devant vous.

Il est aussi auteur de l'*Epître dédicatoire à M. le cardinal*

de Noailles, qui est à la tête des *Institutions théologiques du Père Juénin*, et de quantité d'autres pièces semblables, plusieurs ayant recours à lui pour cela, à cause de sa facilité à écrire en prose et en vers. (1)

Le Père de Sainte-Marthe, qui en faisait grand cas, et auquel il fut toujours fort attaché, le fit secrétaire en 1677, à la mort du Père du Sauzey, qui l'était, et son choix fut confirmé par les assemblées suivantes, lesquelles ont plus d'une fois témoigné une considération particulière pour le Père Bahier, et combien elles étaient sensibles au zèle avec lequel il servait la Congrégation, surtout l'assemblée de 1702. En celle de 1705, on proposa de lui donner un adjoint, vu l'état de ses infirmités habituelles, et on lui en laissa le choix par honneur (2). Il mourut (3) deux ans après, âgé de 67 ans, étant né le 16 août 1640.

(1) P. Desmolets.

(2) *Actes de la 24e Assemblée, session 7.*

(3) [Son portrait peint à l'huile était dans la bibliothèque de l'Oratoire de St-Honoré.]

———

XVI. — Le Père Nicolas-Joseph Poisson.

Entré en 1660, mort en 1710.

Le Père Poisson, fils d'un marchand de Paris et de Simonne Helberoy, après trois ans d'études en Sorbonne, fut reçu à l'Institution de Paris le 16 décembre 1660, âgé de 20 ans passés, fut fait prêtre en 1663, et se distingua par son esprit et sa science.

Son inclination pour la philosophie de Descartes et pour l'étude de la physique se déclara de bonne heure. Dans le *Journal des Savants* de 1668 est l'extrait d'une des *lettres du Père Poisson à M. X. X.*, où il agite la question si l'on peut juger de combien de degrés une lumière est plus grande qu'une autre, comme l'on juge de combien de tons un son est plus aigu qu'un autre. Son sentiment est que l'oreille n'a aucun avantage sur les autres sens, et que chaque sens est à son objet, comme l'ouïe est au sien. Il combat en cela l'opinion de M. Auzout qui, dans un écrit du second *Journal des Savants* de l'an 1666, paraît persuadé du contraire. Il inséra ensuite cette lettre dans l'ouvrage suivant, qui parut la même année.

Traité de la mécanique par M. Descartes ; de plus, l'abrégé de musique du même auteur, mis en français avec les éclaircissements nécessaires par N. P. P. D. L. Paris, chez Charles Angot, 1668, in-4° 127 pages.

Le premier de ces traités n'avait pas encore été imprimé. Le Père Poisson, dit le journaliste de Paris, en est le premier éditeur (1). L'autre ne l'avait été qu'en latin, et il

(1) *Journal des savants*, Année 1668, in-4°, page 129.

nous en a donné une traduction française. Il a fait, outre cela, de savantes observations sur l'un et sur l'autre. Sur le *Traité de la mécanique* il développe les raisonnements que Descartes n'avait pu étendre dans un écrit qui n'a que seize pages, au lieu que les remarques du Père en tiennent 36. Il y ajoute plusieurs choses très utiles. Il y traite entr'autres une question difficile dont M. Descartes n'avait rien dit, pourquoi, dans une romaine ou crochet à peser, un poids de dix livres attaché au plus long bras, tient en équilibre un poids de cinquante livres attaché au plus court.

Dans ses observations sur l'*Abrégé de musique*, il explique plusieurs problèmes de cet art, par exemple, pourquoi si l'on touche une corde de luth, elle fait trembler les autres cordes qui sont à l'unisson ; pourquoi un sourd entend le son d'un luth, dont il serre le manche avec les dents. Il demande si, dans le plain chant, on doit faire toutes les notes égales, prétend qu'on le pratiquait ainsi autrefois, et qu'il serait mieux d'en revenir à l'ancien usage. Les observations sont en latin, comme l'abrégé de musique pour lequel elles ont été faites, l'était d'abord, et, quand il s'est vu obligé de traduire ce traité de Descartes, « *il n'a pu gagner*, dit-il, *sur sa paresse d'en faire autant de ses notes.* »

Il était alors à Vendôme. Nos Pères eurent le vent qu'il y allait faire imprimer des *Remarques sur la méthode du traité de Descartes*. Comme c'était le temps qu'on clabaudait fort contre nous au sujet de la nouvelle philosophie, ils lui signifièrent aussitôt défense (1) de donner cet ouvrage au public et ordre, outre cela, d'envoyer au Père Général et à son Conseil ce qu'il avait composé de *Notes ecclésiastiques sur le Bréviaire romain* avant que de continuer son travail sur cette matière. Cette défense venait trop tard par rap-

(1) *Registre du Conseil* du 13 juin 1670.

port à ce premier ouvrage. Il fallut donc se rabattre par un deuxième ordre (1) « *à lui enjoindre d'apporter avec lui en venant à Paris tous les exemplaires, pour être remis au Révérend Père Senault et à son conseil.* » Il y vint, et apparemment qu'il fit entendre raison à nos Pères (2).

Car ils le renvoyèrent à Vendôme le 27 septembre 1670, en le faisant supérieur de cette maison, qu'il conduisit jusqu'en 1676. Son ouvrage se débita dans Paris sous ce titre :

Commentaire ou Remarques sur la méthode de M. Descartes, où l'on établit plusieurs principes généraux nécessaires pour entendre toutes ses œuvres, par le P. N. J. P. P. D. L., imprimé à Vendôme, et se vend à Paris chez la veuve Thiboust, 1671, in-8°, 237 pages.

A la dernière page est un *Avis de l'auteur*, où il déclare que, quoiqu'il ait assez fait connaître dans le corps de ses remarques qu'il n'est pas toujours de l'opinion de M. Descartes ; comme néanmoins ceux, à qui sa condition l'oblige d'obéir, et aux ordres desquels il doit toutes sortes de respect et de soumission, lui ont donné quelques avis sur ce sujet, il déclare encore qu'il ne prétend nullement défendre non seulement ce que l'Eglise, mais même ce que les moindres Universités auraient condamné ; et que, n'y eût-il que l'amour de la paix et de l'union, il aimerait mieux, en certaines rencontres, laisser la vérité sans défense que de l'entreprendre aux dépens de la charité, qui reçoit toujours quelque atteinte dans la dispute.

Ces *Remarques* n'étaient qu'un essai de commentaire qu'il se proposait de faire sur toutes les œuvres de Descar-

(1) *Ibid* du 18 juillet 1670.

(2) Il eut ordre du Conseil d'enfermer les exemplaires à la bibliothèque de Vendôme ; ce qui fut fait à la diligence du Père Visiteur ; mais assez mal observé dans la suite. De quoi je vois que le Conseil se plaint en 1685, et ordonne de nouveau que l'ouvrage ne sera pas distribué, mais bien gardé sous la clef.

tes. Il avait écrit à tout ce qu'il connaissait dedans et dehors du royaume de gens en état de rendre ce service au public, sans y pouvoir jusque-là engager personne. A leur défaut, il commençait par cet ouvrage à s'acquitter de ce soin qu'il ne continua pas néanmoins. Baillet (1) met ces Remarques parmi les ouvrages les plus importants et les meilleurs commentaires que nous ayons sur cette matière.

Bayle (2) dit que ces Remarques l'exposèrent à la persécution des Jésuites, parce qu'il y soutenait les opinions cartésiennes, alors matière à persécution, et entr'autres opinions, que les bêtes ne sentent point

M. Clerselier, persuadé que personne n'était plus capable ni mieux intentionné que le Père Poisson pour M. Descartes, et qu'on ne pouvait avoir plus de zèle qu'il en témoignait, tant pour la personne que pour les sentiments de ce philosophe, l'avait encore sollicité de se charger d'en écrire la vie, et lui avait offert les mémoires et les autres secours qui dépendaient de lui. Le public aurait recueilli, dit Baillet (3), de grands avantages de cette histoire écrite par un homme si versé dans la connaissance des écrits de ce philosophe. Aussi, dans le voyage que le Père Poisson fit à Rome, la reine de Suède, qui s'intéressait tant à la mémoire de Descartes, pressa fort ce Père de composer cette vie, et il y a toute apparence qu'il l'eût entreprise avec joie sans les fâcheuses affaires qu'on lui suscita à l'occasion de ce voyage, qui l'ayant rendu suspect et odieux à la Cour, l'aurait fait chicaner sur tout ce qu'il aurait voulu donner au public sur cette matière alors odieuse. C'est ce que Baillet appelle « *quelques obstacles survenus qui, joints au prétexte plausible de s'occuper de choses moins éloignées*

(1) Baillet, *Vie de Descartes*, in-4°, page 285.

(2) Bayle, *Nouvelles lettres sur l'histoire du Calvinisme de Maimbourg*, page 50.

(3) Baillet, *Vie de Descartes*, préface, page 12.

de la sainteté de sa profession, le firent renoncer à un travail », que Baillet a exécuté à sa place, avouant qu'il doit à ce Père quelques particularités de la vie de ce philosophe que le Père Poisson avait apprises, tant de la bouche de la reine de Suède à Rome, que d'une longue lettre que l'aumônier de notre ambassadeur en Suède lui avait écrite touchant la conduite et l'esprit de M. Descartes, dans le temps qu'il songeait à en écrire la vie.

Or ce voyage du Père Poisson à Rome, il le fit en 1677 (1) sur une simple permission du conseil du 19 avril, et sous le prétexte de satisfaire sa curiosité ou sa dévotion, mais dans le fond pour des affaires de conséquence. Les évêques d'Arras et de Saint-Pons avaient fait composer cette année par M. Nicole une fort belle lettre latine (2) adressée en leur nom au Pape Innocent XI, pour lui demander la condamnation d'un grand nombre de propositions relâchées, qui étaient énoncées dans un mémoire particulier, et c'est le P. Poisson qu'ils avaient choisi pour leur député secret (3). On écrit encore qu'il était chargé auprès du Pape en faveur de M. de Pamiers et d'autres évêques qui étaient dans ses intérêts. Ces commissions étaient délicates, et voulaient être conduites d'un grand secret. Il lui fallut avoir diverses conférences avec des savants de Rome, et ce qu'il y avait de plus distingué du Sacré-Collège. Ces visites d'un Père de l'Oratoire de France rendues à ces Eminences firent ombrage aux Jésuites, qui n'étaient pas alors trop bien dans l'esprit du Pape. Ils soupçonnèrent qu'on machinait quelque chose contre eux ; et le Père de Sainte-Marthe se crut

(1) Erreur de l'abbé Goujet (*Supplément du Moréri*, Tome 2) qui affirme que ce Père alla à Rome quelques années après son entrée (17 ans), et qu'il y fit un assez long séjour. (C'est-à-dire très court, obligé qu'il fut de revenir avant la fin de la même année.)

(2) Nicole, *Lettres posthumes*.

(3) P. Pator nay.

obligé d'écrire au Pére Honoré Le Blanc, supérieur de notre résidence de Saint-Louis, du 18 juin, que, « *si l'on disait à Rome que le Père Poisson était député pour les affaires de notre Congrégation, il n'avait qu'à dire que cela était faux ; que, si l'on avait des affaires à traiter dans cette Cour, on n'en aurait pas chargé d'autre que le Père Le Blanc lui-même ; mais que le Père Poisson, ayant demandé de faire ce voyage pour ses propres affaires, on l'avait seulement chargé que, dans les occasions qu'il pourrait avoir de rendre visite aux cardinaux et aux autres prélats romains, il les assurât que la congrégation conservait et conserverait, comme elle a toujours fait, un sincère respect pour le Saint Siège.* »

Il écrivit aussi au Père Poisson de retour à Lyon, du 10 janvier 1678 : « *J'ai pris toute la part possible à ce que l'on vous a fait souffrir injustement, puisque l'on prétend que vous aviez des ordres pour le service de la Congrégation dans des choses de grande importance, que je suis très assuré que ni nos Révérends Pères Assistants, ni moi ne vous avons point données. Vous demandâtes par le Révérend Père de Saillant d'aller à Rome en dévotion, comme on vous l'avait déjà accordé, il y avait quelques années. J'y consentis de bon cœur, et ne vous donnai d'autre commission que de prier Dieu pour notre Congrégation et pour moi aux pieds des Saints Apôtres. Cependant, on a empoisonné cela, comme on a accoutumé de faire une infinité d'autres choses. Quelques lettres, que vous avez écrites sans y penser, et quelques discours que vous avez tenus, à ce qu'on prétend, ont réveillé de certains qui n'ont d'autres pensées, si ce n'est :* ut sagittant in obsuro rectos corde. »

Le Père Poisson, dit Goujet (1), vit les savants qui étaient de son temps à Rome, à Venise, à Padoue, et mit par écrit ce qu'il put connaître de leurs actions et de leurs ouvrages. Il en fit une *Relation circonstanciée* en 1676, et, l'ayant

(1) Goujet, *Suppl. de Moréri*. T. 2.

retouchée en 1678, il l'envoya à Rome à un de ses amis. Elle n'a jamais été imprimée. Il y distingue ceux dont il parle en cinq classes : 1° des théologiens et savants en droit; 2° des philosophes et mathématiciens ; 3° des médecins ; 4° des poètes et autres savants dans les belles-lettres ; 5° des historiens. Le style est peu correct ; mais il y a beaucoup de particularités qui en feraient désirer l'impression. L'abbé Goujet cite souvent cette relation dans son *Supplément*.

On soupçonna en France le Père Poisson d'avoir, dans ces visites, parlé avec un peu trop de sincérité sur les demandes que quelques cardinaux lui avaient faites touchant l'archevêque de Paris (1), François de Harlay, qui n'était pas déjà en bonne réputation dans la Cour romaine. Un autre accident acheva de gâter les affaires du Père Poisson. Un espagnol, de la plume duquel il se servait à Rome pour faire copier les mémoriaux et autres écrits qu'il avait à présenter au Pape contre la morale relâchée, le trahit, et en alla faire confidence aux Jésuites (2). Sur l'avis qui en fut aussitôt donné dans ce pays-ci, la Cour obligea nos Pères de le faire sortir de Rome, et il eut ordre du 23 juillet, d'en partir incessamment et de se rendre à Lyon jusqu'à nouvel ordre, avec une lettre au Père Le Blanc de tenir la main à la prompte exécution, en cas que le Père Poisson incidentât, parce que le roi l'entendait ainsi, et que ce Père ne devait s'en prendre qu'à lui pour les bruits qui s'étaient répandus touchant sa députation à Rome (3).

Quand il fut prendre congé du Pape, Innocent XI voulut l'arrêter et l'exhorta à rester à Rome, lui promettant de lui donner de l'emploi et de l'appuyer (4). Mais il fut intimidé

(1) Cloyseault, *Ménologe*, page 409.

(2) P. Patornay.

(3) *Registre du Conseil* du 23 juillet 1677.

(4) P. Patornay.

par la crainte qu'on lui donna de voir inquiéter sa famille en France, à son occasion, s'il n'obéissait aux ordres du roi ; et il s'en revint, laissant son œuvre imparfaite, mais en bon train, puisque le Pape censura, le 2 mars 1679, 65 propositions relâchées, censure néanmoins qui ne passa pas en France, parce qu'étant alors ouvertement brouillé avec le Saint-Siège, le roi la fit supprimer par un arrêt du parlement de Paris pour faire dépit à Innocent XI.

De Lyon, où il s'était rendu, on eut avis que le Père Poisson s'en venait *incognito* à Paris, soit pour se justifier, soit pour visiter ses amis. Aussitôt nos Pères lui signifièrent un ordre du 12 octobre d'avoir, sous peine de désobéissance, à retourner à Lyon et s'y tenir sans bouger jusqu'à nouvel ordre ; et, en l'adressant aux supérieurs de diverses maisons qui se trouvaient sur la route, ils les prièrent de le lui donner en secret, s'il passait chez eux, mais de lui bien faire entendre que sa propre sûreté et le bien de la Congrégation demandaient qu'il s'en retournât sans délai. Il le fit ; et, quand il fut à Lyon, nos Pères lui donnèrent encore avis (1) que l'on ouvrait sûrement les lettres de l'Oratoire sur la route de Lyon ; que cela le regardait sans doute, et qu'il prit garde à ce qu'il écrirait et à qui il adresserait ses lettres.

Je ne sais s'il se trouva compromis dans quelqu'une ; mais Mgr de Paris le fit peu de temps après reléguer de Lyon à Nevers. Son ordre est du 10 janvier 1678. Il se déroba vers l'automne pour aller faire un tour à Vendôme, d'où il fallut déloger au plus vite (2) à cause de certains propos qu'on l'accusa d'y avoir tenus avec le curé de Montoire car il avait partout des espions secrets à ses trousses. De retour à Nevers, on écrivait encore contre lui au Père de la Chaise, sur les plaintes duquel nos Pères allaient le reléguer à Notre-Dame de Grâces en Forez par un ordre du mois

(1) *Registre du Conseil* du 30 Novembre 1677.
(2) *Ibid.* 31 oct. 1678.

d'avril 1679, sans les lettres de Mgr de Nevers et du Lieutenant-Général de la ville, qui le justifiaient des griefs intentés, qui étaient d'avoir des sentiments dangereux, de porter Mgr l'évêque à faire la guerre aux réguliers et à les interdire dans son diocèse, (1) et on se contenta de l'exhorter à se tenir en repos.

De Nevers, le Père Poisson crut devoir écrire au Père de la Chaise pour se justifier ; et celui-ci lui répondit, du 9 mai 1679, qu'avant qu'il eût reçu sa lettre obligeante, il avait déjà prié ses supérieurs de ne le plus inquiéter sur le passé ; que Mgr de Nevers lui avait rendu témoignage de sa prudente conduite ; qu'il lui conseillait de n'avoir plus d'inquiétude sur le passé, à quoi on ne pensait plus ; et il ajoutait en finissant : « *Les résolutions que nous avons prises de travailler tous de concert, seront que l'Oratoire de Jésus et la Compagnie de Jésus n'auront plus désormais qu'un même cœur.* »

Le Père Poisson, se fiant à ces promesses, s'adressa quelque temps après au même pour obtenir par son canal la liberté d'aller à Paris et de n'être pas relégué en quelque façon à Nevers. Sa Révérence répondit du 11 septembre 1679. « *Quoique je témoigne à tous ceux qui me parlent de vous, l'estime que je fais de votre mérite, je n'ai pu néanmoins réussir dans la première tentative que j'ai faite pour vous obtenir la permission que vous désirez. On ne m'a pas cependant tout a fait refusé ; mais on s'est contenté de me dire que le temps n'était pas encore venu, et qu'il fallait un peu de délai. Cela ne m'empêchera pas de retourner bientôt à la charge, et j'espère faire en sorte que le roi concevra de si bons sentiments de vous qu'il vous rendra bientôt la liberté qu'il a accordée à tous vos autres confrères.* » C'est ainsi que le Père confesseur l'amusait, et le repaissait d'espérances à cause du crédit qu'il savait bien que le Père Poisson avait sur l'esprit de Mgr de Nevers, dont il craignait le

(1) Poisson, *Lettre du 29 Avril 1679.*

ressentiment envers les Jésuites de cette ville. Le Père Poisson continuant de lui faire sa cour, lui envoya un exemplaire de son édition des actes de l'Eglise de Milan. Le Père de la Chaise loua ce travail, lui faisant toujours espérer qu'un peu de patience raccommoderait ses affaires. Il lui disait cependant (1) : « *On m'avait fait espérer que vous me communiqueriez ce que vous auriez trouvé de nouveau des ouvrages de Saint-Charles avant de les faire imprimer, et je me persuadais qu'il n'aurait pas fallu aisément donner au jour, de notre temps, ce que des gens très sages n'ont pas jugé à propos de faire imprimer en Italie, étant à présumer qu'ils ont eu quelques bonnes raisons de faire choix parmi les ouvrages de ce grand homme de ce qui devait avoir une approbation universelle.* »

Le Père Poisson revenant trois ans après à la charge, le Père de la Chaise lui répondit du 6 août 1683 : « *J'ai toute la bonne volonté possible pour votre service ; mais, pour réussir dans le dessein que vous avez de faire un voyage à Paris, je vous conseille de vous adresser à Mgr l'archevêque de Paris, par l'organe duquel vos affaires ont passé jusqu'à présent ; et, pour vous montrer que je ne manque pas de bonne volonté pour vous, je vais vous faire une confidence dont vous profiterez, s'il vous plait, la chose vous regardant de trop près et peut-être qu'aucun ami ne vous avertit. C'est qu'on reçoit de temps en temps dans ce pays-ci des lettres et des billets, quelques-uns anonymes, d'autres partant de prêtres et ecclésiastiques, que je crois empruntés, qui vous décrient d'une manière qui ne vous est pas avantageuse. La dernière lettre, que j'ai vue, dit que vous êtes le plus intriguant homme du monde ; que vous vous mêlez de tout ; que vous tourmentez tous les ecclésiastiques du diocèse, quoiqu'ils vivent fort bien ; que vous avez à la vérité un extérieur dévot, et que vous prêchez l'abstinence ; que néanmoins vous faites*

(1) *Lettre du 14 avril 1680.*

bonne chère avec certaine dévote, avec laquelle vous êtes à toute heure ; que vous mettez mille vanités dans la tête d'une abbesse qui est dans votre ville ; que vous êtes grand ami du Père du Brueil ; que vous déplorez continuellement ses malheurs ; que vous vous déclarez assez ouvertement pour le parti des novateurs ; et que vous parlez d'une manière horrible de ceux qui contrarient leurs sentiments. Vous pouvez bien croire que, si je n'étais bien de vos amis, je ne vous manderais pas ce détail ; mais il est bon que vous soyez averti que, sous ces prétextes, on demande avec ardeur qu'on vous éloigne de Nevers et de toute la province ; à quoi j'ai déjà paré quelquefois, Mgr de Nevers m'en ayant prié ; et connaissant moi-même que vous êtes tout autre qu'on ne vous a dépeint, il serait cependant bon d'ôter par votre conduite extérieure tous les prétextes qu'on pourrait prendre de vous inquiéter à l'avenir. »

Ces mémoires anonymes firent leur coup. Nous eûmes ordre de le retirer de Nevers. On l'envoya à Notre-Dame de Grâces en Forez, puis à Vienne. Le Père de la Chaise, son refuge ordinaire, le consola ainsi du 22 septembre 1697 : « *Je vous prie de ne me nullement imputer votre nouvelle disgrâce, ni aux Jésuites de Nevers, qui se sont toujours loués de votre conduite à leur égard, et des bons offices que vous leur avez rendus. Je viens d'en parler au roi, et je n'ai rien oublié pour lui persuader de vous accorder une entière liberté. Sa Majesté dit qu'elle a des raisons pour ne pas vous permettre de retourner à Nevers, ni d'approcher de Paris plus près de 40 à 50 lieues. Il permet à votre Père général de disposer de vous partout ailleurs.* »

Sa Révérence envoya un mois après au Révérend Père Général un mémoire qu'elle disait avoir reçu contre le Père Poisson. Sa lettre du 23 octobre 1697 disait : « *C'est, mon Révérend Père, pour vous tenir la parole que je vous ai donnée de vous communiquer tout ce qui me reviendrait des Pères de votre congrégation. L'empressement qu'ont eu quelques*

amis du Père Poisson d'avoir des certificats de sa bonne et vertueuse conduite (1) *en a attirés de fort opposés, dont je vous envoie des extraits, que j'ai bien voulu, dans l'embarras de mes affaires, faire de ma propre main sans les communiquer à personne.*»

Or, dans ces mémoires, il est dit que le diocèse de Nevers a été exempt de la contagion des nouveautés jusqu'à ce que le Père Poisson s'en soit rendu le maître, au lieu qu'il en est maintenant étrangement infecté par les maximes et les intrigues de ce Père; qu'il fut autrefois député à Rome par ceux du parti vers Innocent XI, comme il paraît par les lettres originales de Dorat, qui furent interceptées et envoyées à Sa Majesté; qu'il y intriguait si fort, même contre le service du roi, qu'on fut obligé de le chasser de Rome, ce que le Père Poisson attribua au Père Fabri, Jésuite; qu'il s'est souvent venté du grand pouvoir qu'il y avait, et qu'on lui a ouï dire que, sans les Jésuites, il serait maintenant cardinal; qu'il a fait ôter à Nevers le séminaire aux Pères de Sainte-Geneviève pour en avoir la direction; qu'il promettait des bénéfices à tout le monde, comme s'il eût disposé de tout; qu'il disait ; « *Monsieur, je vous ferai donner un tel canonicat pour votre fils*; » qu'il mettait tout à prix d'argent; que, dans la nouvelle édition du Rituel, il avait supprimé les antiennes et les litanies de la sainte Vierge, celles du Saint-Sacrement, le *salve regina* par l'envie d'ôter à la Vierge le titre de Mère de miséricorde; qu'il donne communément à lire aux séminaristes les *Provinciales*; que les prêtres qui lui sont dévoués, diffèrent longtemps l'absolution et la sainte communion pour des bagatelles; qu'il a voulu introduire la pénitence publique, même pour des péchés secrets, et qu'il l'eût fait si Mgr l'évêque ne s'y était opposé; que les religieuses qu'il dirige

(1) Nous en avons en effet de ce temps-là signés par les Chanoines Réguliers, par les Capucins, et les Carmes déchaussés de Nevers.

ont les livres du parti, disputent au parloir sur la grâce, affectent de soutenir que J.-C. n'est pas mort pour les pécheurs, que les cinq propositions n'ont pas été condamnées au sens de Jansénius ; qu'on ne pouvait exprimer tout le mal qu'il faisait dans le diocèse par la mauvaise doctrine et les mauvais livres qu'il répandait par lui et par ses émissaires, ayant la confiance du prélat et la meilleure part au gouvernement du diocèse ; qu'on y avait été fort alarmé sur ce qu'on assurait que le Père de la Chaise prenait à cœur le rapport de ce Père, dont le retour aurait tout gâté ; mais qu'on était revenu de cette frayeur, depuis que l'on avait su que le Père confesseur n'avait pu obtenir un rappel absolu. Ce Père lui obtint en effet, au mois de mars 1698, permission du roi d'y retourner ; mais seulement pour terminer dans six semaines les affaires qu'il pourrait encore y avoir.

Cet évêque de Nevers, si attaché au Père Poisson, était Edouard Vallot, qui prit tellement en affection le Père Poisson, qu'il ne faisait rien que par son conseil. Il le menait toujours avec lui dans ses visites ; il voulait l'avoir toujours près de lui (1). Il se brouilla irrémissiblement à son sujet avec le Père Vidal, chanoine et théologal de sa cathédrale et son grand vicaire sur le soupçon mal fondé que celui-ci avait écrit au Père de la Chaise contre le Père Poisson (2) ; et, s'il ne nomma pas le Père Poisson son grand vicaire, il lui en fit faire toutes les fonctions, et il ne lui en manqua que le titre qui n'aurait fait qu'aigrir la Cour contre un exilé, en sorte que ce qu'elle avait fait pour le mortifier, tourna à sa gloire. M. Vallot fit bâtir un séminaire ; il nous le donna et en confia la conduite au Père Poisson qui, depuis son voyage d'Italie, avait abandonné les études philosophiques

(1) Cloyseault, *Ménologe*, page 409.
(2) Vidal, *Lettre à Ste-Marthe* de 1679.

pour se tourner tout entier vers les sciences ecclésiastiques et surtout celles de la discipline.

Acta Ecclesiæ Mediolanensis a Sancto Carolo, archiepiscopo mediolanensi condita. Editio nova et emendatior, in quâ quod in aliis italice scriptum erat, latinitate donatum est. Lugduni, Anisson, 2 vol. in-f°; le premier vol. en 1682; le deuxième vol. en 1683. L'ouvrage est dédié à M. Le Tellier, archevêque de Reims. L'épître est sous le nom d'Anisson. Il est curieux pour la multitude de petits ouvrages italiens qu'on y trouve, qui ont le latin à côté.

Il nous rend lui-même compte de ce travail dans une lettre du 24 septembre 1679 au Conseil, où il lui dit qu'il « *a traduit d'italien en latin les actes de l'Eglise de Milan sous le gouvernement de saint Charles, qu'on vient de l'imprimer à Lyon par l'ordre de M. de Nevers en 2 petits volumes in-folio; que, n'y ayant mis ni son nom, ni préface à la tête, et ne s'agissant que d'une simple traduction de plusieurs pièces mêlées, lettres pastorales, mandements, ordonnances, mémoriaux, directoires, règlements, synodes, dont la plupart étaient en italien, il n'a pas cru que la permission du Révérend Père Général, pour imprimer, lui fût préalablement nécessaire; qu'au reste, on peut s'en fier à lui pour la circonspection avec laquelle il lui convient de parler; d'autant plus que, depuis deux ans qu'on l'épie partout en ses discours et en sa conduite, on n'a pu le surprendre en rien, et il n'a encore donné prise à personne; enfin qu'il a même évité à dessein certaines expressions un peu dures de l'original sans intéresser néanmoins l'exactitude du texte.* »

Malgré ces protestations, il fallut qu'il envoyât à Paris et le premier volume déjà imprimé et la préface qu'il fut obligé de faire au second, qui était encore sous la presse, parce que M. l'archevêque de Paris, qui avait été informé de son dessein, voulut voir ce que c'était. Anisson, son libraire, voulait passer outre et prendre sur lui tous les risques.

Mais le Père Poisson, craignant que M. de Harlay ne s'en prît à lui, obéit aux ordres signifiés.

Il écrivait du 18 février 1680 au Père Bahier : « *Je jure devant Dieu que, quoique l'on ait pu dire ou mander à M. l'archevêque, je n'avais pas même pensé à faire une préface.* » Et du 20 février : « *Je n'enverrai que dans trois semaines ce qui me reste à traduire de tout l'ouvrage, que je laisserai reposer jusqu'à ce que M. de Paris agrée qu'on l'achève. On poussera si loin qu'on voudra, son indignation contre moi ; qu'on me laisse ici ou ailleurs sans espérance aucune d'être rappelé. J'en serai sans inquiétude, sachant que je ne me suis point attiré cette peine.* »

Dans les missions que nous fîmes aux nouveaux convertis, le Père Poisson fut d'abord destiné pour le diocèse de Périgueux ; mais M. de Nevers l'arrêta pour le sien, et manda (1) qu'il y travaillait à la conversion des huguenots avec assez de succès ; qu'il devait se servir de lui dans la visite qu'il allait faire de quelques paroisses de son diocèse, où il y avait quelques huguenots ramassés ensemble ; qu'ainsi il n'avait jamais eu plus besoin de lui. Ce Père, en effet, gagna si bien la confiance des habitants du Château-Chinon, petite ville du Morvant, que les nouveaux réunis, qui y demeuraient, offrirent à M. de Nevers de joindre à la cure un fonds de 10.000 livres, si le P. Poisson voulait accepter la démission que le curé lui en voulait faire (2).

M. l'évêque d'Autun l'appela aussi à son secours pour travailler dans son diocèse à la conversion de M. de Montbrun et de Madame de Saint-André. Il réussit à ramener

(1) VALLOT, *Lettre à Ste-Marthe* du 17 oct. 1685.

(2) POISSON, *Lettre à Ste-Marthe du 28 Janvier 1686.* « *Il a*, dit le Registre du Conseil de juin 1685, *accepté une cure sans l'agrément du Conseil, qui ne peut lui permettre de sortir de Nevers, où il est par ordre du roi.* » Il fallait que ce fût une autre, qu'il quitta ensuite. C'était la cure de Creuilly au diocèse d'Evreux.

l'un et l'autre, quoique la dame fût d'une opiniâtreté qui ne cédait en rien à celle avec laquelle feu son mari avait autrefois défendu Candie.

M. de Nevers fit inutilement plusieurs tentatives auprès du Père de la Chaise pour obtenir la liberté du Père Poisson (1). Sa Révérence répondit qu'il l'avait déjà vainement tenté près du roi. Ce Père ne quitta Nevers qu'après la mort de ce prélat. Son successeur, M. Bargedé, le congédia de son diocèse, n'ayant pas hérité des inclinations de M. Vallot, comme il avait fait de son évêché. Il était ci-devant curé dans un canton de ce diocèse. Sur le témoignage avantageux, qu'avait rendu de lui le Père Poisson à M. Vallot, il avait été pourvu d'une des principales cures de Nevers, et avait ensuite cultivé longtemps l'amitié de ce Père, jusqu'à ce que celui-ci l'eût aidé à devenir grand vicaire. Quand il le fut, et assez bien dans l'esprit du prélat pour se passer du Père Poisson, il ne songea qu'à l'écarter comme un témoin incommode; et, se livrant aux Jésuites, fit réussir par leur crédit l'intrigue concertée avec eux pour succéder à M. Vallot; et, pour récompense de leurs services, nous chassa du Séminaire qu'il leur donna (2). Il chassa aussi le Père Poisson de Nevers. La *Gazette de Hollande* en fit mention en ces termes : « *Le fameux Père Poisson, de l'Oratoire, vient d'être envoyé, par ordre de la Cour, de Nevers à Vienne en Dauphiné, après avoir gouverné le diocèse de Nevers pendant vingt ans.* »

Il était venu à Nevers comme relégué en 1678 ; il en avait été nommé supérieur au mois de septembre 1695, et au mois de Janvier 1698, il eut ordre d'aller résider à Vienne. Cela fait les vingt années de séjour, dont parle le gazetier de Hollande.

Alors le Père Poisson alla demeurer à Lyon.

(1) Poisson, *Lettre de 1680.*

(2) Cloyseault, *Ménologe*, page 409.

En 1705, M. l'archevêque, Mgr de Saint-George, tint un grand synode, après lequel il ordonna la signature du formulaire à tous ses curés et à toutes les communautés de son diocèse. Le Père Poisson refusa de signer, et fut interdit. Il fut le seul de nos Pères qui refusa, dit M. Fouillon(1). Cet auteur ajoute : « *C'était un homme distingué dans sa Congrégation par divers ouvrages donnés au public. Le dernier est une ample collection des principaux canons, accompagnée de savantes notes, et dont les savants font grand cas.* »

En voici le titre :

Delectus actorum Ecclesiæ universalis, seu nova summa conciliorum, epistolarum, decretorum SS. Pontificum, capitularium etc. quibus Ecclesiæ fides, disciplina niti solent, cum notis ad canones. Lugduni, sumptibus Joannis Certe, 1706, 2 vol. in-f°

Son dessein, dans cet ouvrage, a été de faciliter la lecture des Conciles à ceux qui n'ont ni assez de loisir, ni assez de bien pour les avoir ou les lire tous en entier. Son abrégé est le plus ample que nous ayons, n'ayant presque fait tomber ses retranchements que sur les canons renouvelés en divers conciles, et sur les actions ou sessions trop diffuses pour avoir place dans un abrégé, sans être serrées. Il a suivi principalement la collection du Père Labbé. De l'avis de plusieurs amis, il a été obligé de faire dans le second volume un supplément de plusieurs canons, qu'il avait d'abord eu la pensée d'omettre, mais qu'on lui a représenté qu'il était à propos d'y insérer. Ils eussent été bien mieux, chacun à sa place ; mais l'édition étant déjà avancée, quand il a reçu ces avis, il n'était plus temps de les placer qu'à la fin. Il eût été encore bien à souhaiter que ses notes, qu'on dit être de bon goût et d'un homme bien versé dans la connaissance de la bonne antiquité et de la

(1) Fouillon, *Histoire du cas de Conscience*, T. VII, p. 288,

discipline de l'Eglise, ne se trouvassent pas aussi jetées en un corps à part à la fin du livre ; mais il y a été comme forcé par le rapport que ces notes ont à la fois, pour la plupart, à divers canons qu'elles expliquent en même temps. Elles eussent été moins lumineuses, s'il se fût contenté d'en faire de très succinctes à la queue de chaque canon, qui pouvait en avoir besoin, ou trop longues et trop fréquentes, s'il les avait séparées. Ce qui toutefois forme un inconvénient dans l'exécution de son ouvrage. Le premier volume qui est de 1780 pages à deux colonnes, finit au cinquième concile de Latran de l'an 1512 ; le second contient la suite jusqu'à nos jours, le supplément et les notes.

On croit que sa trop grande application à cet ouvrage abrégea ses jours. Il mourut à Lyon le 3 mai 1710 (1) car, quoiqu'il eût alors près de 70 ans, il était plein de vigueur et de feu. C'était un vieillard vénérable, qui avait la physionomie d'un homme d'esprit, homme de bon conseil et très réglé dans ses mœurs.

ADDITION

J'ai retrouvé quelques lettres et papiers de ce Père, qui m'apprennent quelques faits de lui que je suis obligé de mettre ici sur les marges, manquant de place ailleurs.

Avant que d'être supérieur de Vendôme, il y fut chargé de l'éducation d'un des fils de M. de Montmorency. Je ne sais pas de quelle branche de cette maison. Le peu d'ouvrages, qu'il y fit paraître de là, le mit en réputation et en grande relation avec plusieurs cartésiens des diverses provinces du royaume. Je le vois par un grand nombre de lettres et de consultations sur divers points de physique et autres phénomènes, qu'on lui exposait, et dont il leur donnait l'explication. Divers professeurs des Académies,

(1) *Nécrologe.*

que les protestants avaient à Saumur et à Sédan, le consultaient et paraissaient fort l'estimer. Il y a de lui une dissertation contre le sentiment de M. Descartes sur la manière dont J.-C. est dans l'Eucharistie, qu'il fait voir être contraire à l'Ecriture-Sainte, aux Saints Pères et surtout au concile de Trente. Il combat aussi fortement l'opinion de Dom Robert Desgabets, bénédictin de Saint-Vannes, sur ce mystère. Ce Père était en grand commerce de lettres avec lui, le consultait souvent, et en faisait beaucoup de cas. Comme il était très bien venu auprès du cardinal de Retz, retiré alors en Lorraine dans sa terre de Commercy, il avait fait connaître à ce cardinal le mérite du Père Poisson et ses lumières sur la nouvelle philosophie. MM. Rohault et Clerselier lui écrivaient aussi fort souvent, et celui-ci le considérait comme l'homme le plus capable de faire un excellent commentaire sur les œuvres de leur commun maître. Un Bénédictin et un Récollet, l'un et l'autre bons cartésiens, avaient de leur côté le même dessein ; mais, sachant que le Père Poisson entreprenait ce dessein, ils n'y pensaient plus pour lui en laisser tout l'honneur, persuadés que ce projet ne pouvait être en de meilleures mains que les siennes.

Le voyage, qu'il fit à Rome en 1677, quoique court, le mit dans la connaissance de plusieurs savants académiciens de ce pays-là, surtout du célèbre Ciampino, avec lequel il conserva un commerce assidu de lettres, où ils se rendaient compte mutuellement de diverses curiosités naturelles et observations de physique, qu'ils découvraient.

Je ne saurais entrer dans le détail des *Dissertations* que ses papiers présentent. Il y en a une adressée à l'intendant d'Orléans pour lui prouver que les armes et machines de guerre des anciens romains, comme leurs épées, leurs flèches et leurs béliers, auraient plus d'effet, et seraient moins incommodes que l'usage de nos longues épées, de nos mousquets et de nos canons. Il en raisonnait selon les principes

des mécaniques et d'une manière plausible et ingénieuse.

Il en adressa une autre à l'intendant de Moulins au sujet d'une intempérie de l'air dans un temps de mortalité.

Dans plusieurs il défend le sentiment de Descartes sur la divisibilité de la matière, sur la définition du corps, sur les expériences du vif argent, par rapport à la pesanteur de l'air. On sent qu'il ne faisait pas son capital de la philosophie, qu'il lisait les Pères et surtout saint Augustin; qu'il avait l'esprit facile et orné ; qu'il regardait la science ecclésiastique comme le principal objet de ses études, et que sa qualité de prêtre lui donnait quelques scrupules du trop d'application, qu'il paraissait donner aux connaissances naturelles. Quand le roi eut défendu d'enseigner Descartes, le Père Poisson, dans une longue lettre à M. Fouquet, président à Rennes, fit voir par onze réflexions les inconvénients de cette défense vague et générale. Elle est écrite avec adresse ; l'érudition y est bien ménagée.

Le Père Poisson a aussi fait la *Vie de Charlotte de Harlay-Sancy*, fille de Nicolas de Sancy, et sœur de nos deux Pères de Harlay, laquelle, après avoir été mariée au marquis de Bréauté, et l'avoir perdu peu de temps après, se fit carmélite au grand couvent de Paris, et y fut une des premières reçues, s'y distingua par sa piété, sa prudence, sa bonne conduite, et y mourut saintement le 22 décembre 1652, âgée de 73 ans. Son nom de religion était la Mère Marie de Jésus. Cet ouvrage est écrit d'une manière judicieuse, plein de réflexions chrétiennes sur la vie religieuse, dégagée de certains petits détails et de minuties, dont ces sortes de vies sont souvent défigurées. Il est manuscrit parmi les papiers de ce Père, qui me sont venus de Nevers, et n'a jamais été imprimé.

XVII. — Le Père Charles Bordes,

Entré en 1655, mort en 1706.

Charles Bordes, natif d'Orléans, fils de Laurent Bordes, notaire de cette ville, et de Marie Salas, entra dans l'Oratoire à l'âge de 17 ans, et fut reçu à l'Institution de Paris le 19 juin 1655. (1)

Il fit ses études de théologie dans le séminaire de Saint-Magloire, d'où il fut envoyé au mois d'octobre 1663 faire un cours de philosophie à Nantes, étant déjà prêtre ; et, après ce cours, revint demeurer à Saint-Magloire, dont le séjour lui plaisait fort par la société d'études et les liaisons de doctrine qu'il y forma tant avec le Père Thomassin, dont il se déclara le disciple qu'avec quelques autres de cette maison assez ouvertement déchaînés contre le parti janséniste, soit zèle, soit prévention, soit qu'il crût servir la congrégation, qu'après tout il ne laissait pas d'aimer. Il se fit un devoir de crier à la bête en toute occasion pendant les huit années qu'il y passa ; et c'est, je pense, dans ce temps-là, qu'il fit imprimer en un volume in-8° un

Recueil des divers arrêts, édits, déclarations du roi et autres monuments semblables donnés au sujet des Bulles et Brefs des Papes touchant l'affaire des cinq propositions et du formulaire. Je l'ai vu à Saint-Magloire autrefois ; mais je ne saurais rappeler l'année de l'impression bien au juste, ni le vrai titre de ce recueil.

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

Une des premières attentions du Père de Sainte-Marthe, quand il se vit général, fut de disperser cette bande. Au mois d'octobre 1673, le Père Bordes eut ordre pour Tours, et il fallut déguerpir, quelque répugnance qu'il eût. On l'en fit quelque temps après supérieur. Il s'insinua dans les bonnes grâces de l'archevêque, Michel Amelot, qui l'employa à divers ouvrages à l'usage de son diocèse. (1)

C'est lui, par exemple, qui est l'auteur des

Instructions à l'usage du diocèse de Tours, qui regardent particulièrement les hôpitaux et les cimetières, et qui furent publiées du temps qu'il était à Tours. Il nous apprend (2) qu'elles ont été imprimées plusieurs fois, et qu'il commença aussi d'y publier en 1675 le

Résultat général des conférences ecclésiastiques de ce diocèse, que M. Amelot l'avait chargé de rédiger et de faire imprimer. Ce travail était de son goût et même de sa compétence, puisque à Saint-Magloire, d'où il sortait, il avait succédé, dès 1668, au Père Thomassin dans la fonction de faire les leçons de scolastique et les conférences de positive, que, par ce moyen, il croyait en quelque sorte continuer. Les Jésuites de Tours, jaloux peut-être que ce soin eût été confié à un homme de notre robe plutôt qu'à eux, firent naitre des incidents, et formèrent diverses difficultés pour arrêter son ouvrage (3). Il mande au Père de Moissey, assistant, qu'ils l'avaient voulu faire suspecter de richetisme par rapport à la manière dont il parle, à la page 15e de Saint Pierre comme représentant l'Eglise ; et qu'ils avaient fait des chicaneries sans fin sur divers endroits pour arrêter, s'ils avaient pu, l'impression ; et, ce qui leur tenait au cœur, c'est qu'il citait avec éloges les *Conférences de Sens*, la *Morale*

(1) Bordes, *Lettre mss.*

(2) Bordes, *Catalogue mss. des auteurs de l'Oratoire.*

(3) Bordes, *Lettre mss. au Père de Moissey.*

de Grenoble et Fagnan, qu'ils regardent comme un ennemi juré de la probabilité; que, quoiqu'il eût affecté de louer leur Saint Ignace, ils n'étaient pas plus content de lui, et disaient que ce n'était que par bienséance pour les endormir et faire passer à la faveur de ces compliments bien des questions qui les choquent, comme ce qu'il a dit de l'obéissance sous peine de péché, et de la force qu'il donne aux résolutions des curés. Il ajoute qu'il répondit à tous leurs griefs d'une manière dont l'archevêque fut satisfait, et qu'on ne peut mettre en question la bonne volonté de ce prélat pour nous donner son séminaire après les marques de bienveillance qu'il ne cesse de lui donner. Il en confia pourtant la direction aux Messieurs de Saint-Lazarre, et non à nous, en 1680, comme on pourra voir sous le chapitre : *Tours*.

Il est vrai qu'alors le Père Bordes venait de quitter ce pays-là, où ses bans de supériorité étaient expirés, et qu'il pouvait attribuer à son absence ce coup manqué. Mais il ne pouvait pas être partout, et l'archevêque de Toulouse, Mgr de Montpezat, l'avait demandé au Père de Sainte-Marthe pour faire des conférences ecclésiastiques dans le nouveau séminaire qu'il venait de nous faire ouvrir. Sa lettre ferait beaucoup d'honneur à la mémoire du Père Bordes, si ce prélat n'avait pas terni la sienne en se prêtant, comme il fit, à la passion des Jésuites par la destruction de la congrégation des Filles de l'Enfance. Elle était conçue en ces termes :

« *La part toute particulière que je prends à votre maison de Toulouse, m'oblige à vous demander un des plus grands sujets de votre Congrégation pour l'instruction des prêtres et autres ecclésiastiques qui rempliront la maison que vos Pères ont achetée depuis peu. Celui que je vous demande, est le Père Bordes, qui est un autre Père Thomassin, qui est dans de très bons sentiments et infiniment éloigné de tout ce qu'on appelle nouveautés, et ce que je cherche dans mon diocèse. Je sais*

l'estime qu'en fait M. l'archevêque de Paris et la plupart des prélats du royaume, et que c'est une grande grâce que vous me ferez de me l'accorder. Mais je vous prie aussi de considérer que c'est ici la seconde ville du royaume, et qu'un homme de cette capacité et de son mérite fera un grand honneur à votre maison, et que je serai fort en repos, sachant que nos ecclésiastiques sont sous la conduite de M. Morel et de son bon ami, le Père Bordes, qui ne leur inspireront qu'une bonne doctrine. »

Le Père Bordes y fut donc, et fit pendant deux ans des conférences ecclésiastiques dans cette espèce de séminaire que nous y avions commencé ; et il y fut même si applaudi et si suivi, à ce qu'il écrit, que la salle de ces exercices étant trop étroite, il fallut les faire à l'église, où abondait régulièrement grand nombre d'ecclésiastiques du dehors, de chanoines et de membres du Parlement (1). C'est, si on l'en croit,à cette occasion que l'évêque de Comminges,Louis de Rechigne-Voisin de Guron, fit une ordonnance pour témoigner à ses ecclésiastiques qu'il serait très aise qu'ils vinssent faire leur séminaire chez nous. Mais tous ces succès ne prévalurent pas dans l'esprit de l'archevêque de Toulouse sur le crédit des Jésuites, qui ne voyaient point de bon cœur la conduite des ecclésiastiques de ce pays-là entre nos mains, et ce nouveau séminaire était presque aussitôt fermé qu'ouvert, le Père Bordes obtint de revenir à Saint-Magloire reprendre son premier exercice des conférences vers le milieu de 1682.

Ce fut pour lui une espèce de triomphe. Il trouva le Père de Sainte-Marthe obligé de se tenir, le plus qu'il pourrait écarté du soin des affaires et comme en exil à Saint-Paul ; et il reprit avec plus de crédit que jamais son premier accès auprès de l'archevêque de Paris, dont il avait l'oreille, et à qui il rendait un compte fidèle des moyens qu'il jugeait uti-

(1) Bordes, *Lettre mss. aux Pères du Conseil* en 1680.

les pour arrêter les progrès du jansénisme dans l'Oratoire. Or, un des plus propres à cet effet était selon lui de tempérer l'autorité du Père de Sainte-Marthe, à qui il reprochait d'en vouloir toujours faire à sa tête, ou de ne prendre conseil que des jansénistes et de n'avoir des caresses et des faveurs que pour eux.

C'est pour cela qu'au commencement de janvier 1690, quand il fallut remplacer le Père Fourré, mort dans l'assistance, M. de Harlay indiqua le Père Bordes pour assistant au Père de Sainte-Marthe (1), à qui il appartenait de s'en choisir un jusqu'à la prochaine assemblée ; et dans la servitude où l'on vivait alors sous le règne de ce prélat, cette désignation fut un ordre. Bientôt survint un sujet de contestation entre le Père Général et ses assistants au sujet du dôme de Notre-Dame des Ardilliers, que le Père de Sainte-Marthe voulait finir, au lieu que deux de ses asistants s'y opposaient fort, prétendant que ce serait la ruine de cette maison. On peut bien juger que le Père Bordes était du parti des contredisants. M. de Harlay, à qui ils portèrent leurs plaintes, selon la mauvaise coutume de ce temps-là de lui aller faire confidence de tout ce qui se passait chez nous, dit au Père Bordes au mois de mai que, puisque le Père Général ne gardait point les paroles qu'il avait données à son retour de Saint-Paul de vivre d'un grand concert avec son conseil, il lui en faudrait faire reprendre le chemin à la prochaine assemblée. Et le Père Bordes prétend que, s'étant fort récrié sur cette ouverture, comme capable de rejeter la Congrégation dans de grands embarras et bien des désordres, si elle avait lieu, il avait fort conjuré le prélat de prendre des voies plus douces et plus sûres pour rétablir l'ordre et la paix parmi nous. Or, ces voies qu'il lui proposa, furent 1° de faire statuer par la prochaine assemblée que désormais le Général aurait quatre

(1) Bordes, *Lettre apologétique*.

assistants, d'où il arriverait que sa voix ne le pourrait emporter dans le conseil qu'autant qu'il aurait de son côté deux des quatre, au lieu que selon le train ordinaire il lui suffit avec sa prépondérante d'avoir gagné un des trois. — 2° Et, pour arrêter les fréquents séjours du Père de Sainte-Marthe à Saint-Magloire, à Saumur et partout hors la maison de Paris, qu'il serait pareillement statué que le Supérieur Général y ferait sa résidence ordinaire. Le prélat goûta ce projet, et lui ordonna de le lui donner par écrit.

Aux approches de l'assemblée, le Père Bordes le dressa, et y ajouta de l'ordre de l'archevêque ceux qui lui paraissaient devoir être mis sur les rangs, soit pour assistants et visiteurs, soit en qualité de député du roi, et il appuya sur le Père Soanen pour cette dernière fonction. Il fit copier son mémoire par un hibernais afin qu'on ne connût pas la main qui l'avait écrit; mais la Providence voulut que, ne trouvant pas cette copie assez nette, il envoyât son original; que M. de Paris étant parti pour Versailles, au lieu de l'audience secrète qu'il lui avait fait demander, où il lui aurait remis son mémoire, il fût obligé de l'envoyer par la poste le jeudi 7 septembre; et qu'enfin, s'étant contenté par inadvertance ou par affectation de mettre simplement à l'adresse de son paquet : *A Monseigneur l'Archevêque en Cour*, ce fatal paquet tombât entre les mains non de M. de Paris mais de l'archevêque de Reims, à qui le facteur le remit. Ce prélat, ami du Père de Sainte-Marthe, crut lui rendre un bon office que de lui faire donner avis qu'il avait dans son corps de faux frères qui le livraient à l'archevêque de Paris. Mais comme il était en même temps d'une extrême conséquence que M. de Harlay ne sût jamais par qui son secret avait été éventé, il fit donner l'avis au Révérend Père Général par le père Moët, son diocésain, homme d'esprit et prudent, avec permission de tirer copie du mémoire, pourvu qu'il ne déclarât jamais par quel canal il l'avait eu. Alors le Père Moët s'alla jeter aux pieds du Père de Sainte-Marthe comme pour se confesser, et lui

découvrit ce mystère, qu'il lui confia sous le sceau de la confession quant à l'article du nom de celui qui le lui avait confié.

Or, quoique M. de Paris n'eût pas reçu le mémoire du Père Bordes, il n'avait pas laissé de faire demander à l'assemblée par le député du roi, que le Général fût obligé de résider dans la maison de Paris, même sous peine de nullité des ordres qu'il ferait expédier partout ailleurs (1). Sur quoi le Père de Sainte-Marthe, croyant reconnaître là l'ouvrage du Père Bordes, ne put s'empêcher le mardi, 26 septembre, de faire entendre à l'assemblée, en désignant assez nettement ce Père, que nous avions des faux frères. Le Père Bordes tant parce qu'il n'avait point de part à la clause de : « *sous peine de nullité des ordres donnés partout ailleurs* », ne l'ayant pas proposée dans son mémoire, que parce qu'il ne s'attendait pas à être décélé, crut pouvoir nier absolument les griefs dont on le chargeait. Bien plus, le jeudi suivant, il fut chez le Père Général lui faire des plaintes des soupçons qu'il avait voulu faire tomber sur lui (2) ; et alors le Père de Sainte-Marthe, prenant la copie qu'il avait faite lui-même du mémoire du Père Bordes, le lui lut tout entier devant le Père Chancelier, qui se trouva présent à cet entretien. Le Père Bordes étonné, comme on peut penser, de voir cette pièce entre les mains de celui contre qui il l'avait dressée, avoua tout, et ne s'excusa que sur l'intention. Sur quoi le Père de Sainte-Marthe, se levant, l'embrassa d'une manière fort affective, et se mettant à genoux sur son prie-Dieu, lui dit : « *Prions Dieu, mon cher Père, qu'il nous fasse miséricorde.* »

Cependant M. l'archevêque, ayant su par ses émissaires que le Père Général avait ce paquet, lui fit dire qu'il voulait savoir comment il était venu dans ses mains ; qu'autre-

(1) Bordes, *Lettre apologétique mss à Ste-Marthe.*

(2) Ste-Marthe, *Lettre au Père Gaume.*

ment il saurait bien s'en faire raison ; et, sur le refus du Père de Sainte-Marthe de s'ouvrir jamais de la vie sur cet article, M. de Paris publia partout que ce paquet lui avait été enlevé dans son cabinet, où il savait bien en sa conscience qu'il ne l'avait point enfermé ; en fit de grandes plaintes à la Cour jusqu'au roi, à qui il en demanda justice, et en obtint sans peine la lettre de cachet qui exila le Père de Sainte-Marthe à Saint-Paul-aux-Bois, exil qui se termina, après six ans de durée, et d'un triste état pour l'Oratoire, à sa démission du généralat, où le roi prévenu ne voulait plus le souffrir. Et telles furent les suites du mémoire du Père Bordes.

Michel le Vassor, alors son grand ami, lui écrivait pour le consoler : « *Il ne faut point se dissimuler que plusieurs tâchèrent de donner un air odieux à ce qui vous regarde dans cette affaire. Mais enfin que diront-ils ; que vous avez eu relation avec le prélat pour mettre des gens dans les charges ? Les personnes de bon sens ne savent-elles pas que le roi veut connaître ceux qu'on y met, et qu'il se sert du prélat pour cela ? Quel mal y a-t-il de lui avoir proposé des gens de bien et de piété ? Les gens raisonnables vous voudront justice dans quelque temps. Vous avez de bons garants, le roi et le prélat, qui sont contents de vous : votre affaire est la leur. Cependant il valait mieux s'en tenir à mon projet. Vous eussiez laissé faire les autres, vous seriez dans les charges, et tout ceci ne serait pas arrivé* .(1) »

Le Père Bordes en fut quitte pour la confusion et la douleur qu'il ne faut point douter qu'il n'en n'eut, ceci étant arrivé contre ses intentions et aimant d'ailleurs son état. On n'avait garde de le tirer encore de Saint-Magloire où il était sous la sauvegarde de l'archevêque. On croyait qu'au moins après la mort de ce prélat on le ferait décamper. Mais le nouveau règne du Père de la Tour, qui suivit de

(1) Le Vassor, *Lettre mss.* du 13 oct. 1690.

près cette mort, était un règne de paix et d'oubli de tout le passé, et le sieur Barat calma sur cela les inquiétudes du Père Bordes qui se tenait à Orléans pendant l'assemblée où le nouveau général fut élu, en lui mandant (1) les heureuses dispositions où se trouvait le Révérend Père Général à son égard, nonobstant les vivacités du Père de Sainte-Marthe. « *L'éclat*, lui ajoutait-il, *avec lequel ce vénérable vieillard s'explique partout sur votre affaire ou la sienne, joint à l'accueil qu'on lui fait et à l'estime qu'on a pour lui (soit dit entre nous), me faisaient craindre que les esprits des chefs de votre Congrégation ne s'aigrissent à votre égard et ne lui accordassent quelque chose par complaisance à votre désavantage* ; *mais lui parti* (pour St-Paul-aux-Bois,) *tout devient pacifique, et les principaux sont pleins d'estime, d'affection et de bons sentiments pour vous.* »

Par le crédit de l'archevêque de Paris (2), le Père Bordes obtint de se faire choisir par les assemblées du Clergé de 1690 et 1695 pour être chargé du soin de continuer les ouvrages du Père Thomassin, qui étaient restés imparfaits ou manuscrits, lorsque l'âge et l'épuisement de l'esprit commencèrent à mettre ce Père hors d'état de les donner lui-même au public. Ces assemblées approuvèrent aussi que le Père Bordes s'appliquât ex-professo à la conversion des hérétiques, à ce qu'il m'en apprend lui-même, et cette double occupation nous valut de lui ce qui suit :

L'édition de la *Méthode* du Père Thomassin *d'étudier et d'enseigner chrétiennement et solidement les historiens profanes*, imprimée chez Roulland, 1693, en deux volumes in-8. Il y a mis du sien un Avertissement en tête, où il a

(1) Barat, *Lettre mss. à Bordes* 9 oct. 1696. M. Le Pelletier, évêque d'Angers, écrivait au Père Bordes, son ami, du 24 janvier 1696 : « *Mandez-moi, je vous prie, si ce que votre Père Général publie, et qu'il m'a écrit à moi-même, de sa justification, est véritable. Pardonnez cette naïveté à un homme qui vous aime, vous estime, et qui est très sincèrement tout à vous.* »

(2) Bordes, *Epitre dédicatoire du Traité de l'aumône.*

fait venir *ab hoc et ab hac* un assez long éloge de son protecteur, Mgr de Harlay, et un Supplément à la préface générale, qui a été mise à la tète de la première méthode sur les poètes pour prévenir quelques objections, qui regardent principalement cette dernière méthode d'apprendre l'histoire. Ce supplément est une préface assez inutile d'une quarantaine de pages sur l'utilité de l'histoire, et elle est écrite d'un style à faire juger que le continuateur du Père Thomassin n'en avait pas le génie. Mais, continuons nous-même.

Il a aussi donné au public :

Le *Traité* du Père Thomassin *de l'aumône*. Paris, Roulland, 1695, 1 volume in-8, et l'a dédié à l'assemblée du clergé par une épître où il dit qu'il se sent pressé de répondre à l'honneur que la dernière assemblée (1) lui a fait de le nommer pour la continuation des ouvrages du Père Thomassin en général, comme ce Père lui-même l'avait souhaité ; ...qu'il espère donner dans peu de temps une autre édition française de la *Discipline de l'Eglise*, selon la nouvelle méthode qui a été trouvée la plus commode dans l'édition latine. Ce qu'il n'a point exécuté, non plus que ce qu'il ajoute : « *Nous réservons pour la fin les conférences sur l'histoire ecclésiastique, sur les Conciles et sur les Pères, que l'auteur a commencées, il y a près de 50 ans, et que j'ai eu l'honneur de continuer, il y en a plus de 30, tant à Paris qu'en divers autres lieux du royaume, soit pour l'instruction des ecclésiastiques, soit pour la conversion des héré-*

(1) Au mois de juillet 1700, M. Mascaron lui écrit qu'il vient d'écrire pour ses intérêts à plusieurs prélats, à Mgrs d'Auch, de Bourges, de Meaux, de Rennes, de Montauban, de Séez ; qu'il est plus mortifié que lui-même des manières de M. de Reims ; mais que peut-être se laissera-t-il fléchir. Et quelqu'autre le félicite le 20 Nov. 1700 d'avoir gagné son procès à l'assemblée ; qu'on lui a rendu justice, et qu'en vérité M. de Reims a paru hardi à entreprendre et peu propre à exécuter. Peut-être que ce prélat voulait lui faire ôter le soin de continuer à donner les ouvrages du Père Thomassin et supprimer quelque pension qu'il avait apparemment pour cela.

tiques ou l'affermissement des nouveaux convertis. » Je vois en effet qu'il fit en 1686 quelques conférences de controverse dans Orléans, en présence de M. l'évêque, le cardinal de Coaslin et devant les huguenots, à qui il laissa la liberté de parler et de lui faire des objections.

Il avait été auparavant envoyé à La Rochelle par le Père Général, lui sixième, pour le même sujet, et voici comme il parle de ses succès (1) : « *J'eus l'honneur de commencer le 9 septembre au siège royal du palais pour s'accommoder à votre faiblesse. Nous remplîmes le reste du mois avec plus de succès que nous n'attendions sans aucune milice. A peine pouvions-nous suffire à ceux qui se présentaient pour leur profession de foi fort détaillée et pour leur absolution. Nous ne procurions que du soulagement avec des instructions à vos frères sur toute la route jusqu'à Orléans, où M. de Coaslin, mon prélat, m'arrêta selon son droit pour des conférences publiques. C'est toute la part que nous eûmes encore aux conversions* (à la dragonne), *m'étant retiré avant l'arrivée des fusilliers pour continuer à Paris mes conférences tant publiques que particulières. On me les fit pousser jusqu'à la Bastille, où je défie tous ceux que j'ai vus, Rochelois et autres, de témoignerque je leur ai causé le moindre déplaisir, mais plutôt toutes sortes de soulagements, comme on l'a marqué même dans les écrits publics.* » Il cite à la marge les *Mémoires* de La Fontaine. « *En voilà plus qu'il n'en faut pour répondre aux reproches de votre historien* (Benoît) *contre les missionnaires de La Rochelle. Ce fut au retour, sur la route, que nous apprîmes la célèbre révocation de l'édit de Nantes.* » Ceci se passa donc au mois de septembre 1685.

Il fut encore l'éditeur du *Traité* du Père Thomassin *du négoce et de l'usure.* Paris, Roulland, 1697, 1 volume in-8, et mit à la tête un Avertissement assez inutile et un Eloge

(1) *Supplément au Traité historique et dogmatique des édits*, page 746.

du feu Père Thomassin, auteur de ce Traité, lequel éloge est de six pages.

L'édition qui aurait pu lui faire le plus d'honneur parmi les œuvres posthumes de son ami, c'est sans doute celle de son glossaire hébraïque.

Glossarium universale hebraïcum quo ad hebraicæ linguæ fontes linguæ et dialecti pene omnes revocantur. Parisiis e typographia regia, 1697, in-f°.

Mais ce travail, qui demandait un homme versé dans la connaissance des langues orientales, fut conduit principalement par le sieur Barat, de l'Académie des Belles-Lettres, ci-devant élève du feu Père Thomassin, à qui il avait été un temps en qualité de lecteur et de copiste ; et il n'y a du Père Bordes que la Vie latine, qui est à la tête : *Vita Ludovici Thomassini, Oratorii D. J. presbyteri,* 12 pages in-f°. Son style obscur et embarrassé et le tour particulier de ses phrases, qui ne cessent de vous présenter des sens louches et des pensées que l'on ne fait qu'entrevoir, le suit et le caractérise dans tout ce que nous avons de lui en français et encore plus en latin.

Le dernier ouvrage qu'il a donné au public du Père Thomassin est son

Traité dogmatique et historique des édits et autres moyens spirituels et temporels qui ont été employés dans tous les temps pour établir et maintenir l'unité de l'Eglise catholique, c'est-à-dire pour ramener et réduire les hérétiques. Imprimé au Louvre en 1703, en 2 volumes in-4°.

Il en a composé les deux préfaces qui sont chacune de près de 40 pages, dressé les tables des chapitres et des matières, et ajouté à la fin du second volume quelques pièces authentiques touchant la vérité de la conversion à la foi catholique des deux frères, les rois d'Angleterre, Charles II et Jacques II, par où le Père Thomassin avait fini son traité. Mais il crut devoir ajouter de son crû un

troisième volume à cet ouvrage et en donner la continuation sous ce titre :

Supplément au traité dogmatique et historique des édits et des autres moyens spirituels et temporels, dont on s'est servi dans tous les temps pour maintenir l'unité de l'Eglise catholique. Où l'on répond à divers écrits séditieux des prétendus réformés, particulièrement à l'Histoire de l'Edit de Nantes, comprenant les huit derniers règnes de nos rois, par un prêtre de l'Oratoire. A Paris, de l'imprimerie royale, 1703, un volume in-4°, de 792 pages, sans la préface et les tables.

Ce livre est divisé en deux parties : la première dogmatique, où le Père Bordes examine les principaux articles de la confession de foi des Eglises prétendues réformées ; la seconde historique, et où il répond aux dernières requêtes et aux autres écrits séditieux des huguenots, où ils demandent ce qu'ils ont fait pour mériter la révocation des édits qui leur étaient favorables et pour leur en attirer de contraires.

S'il n'a pas oublié de parler de lui dans la Préface et de se donner pour un homme qui a toujours dirigé ses études du côté de la contreverse, on ne peut nier en lisant son livre qu'il n'ait acquis assez d'érudition en ce genre et lu tout ce qui le pouvait mettre au fait de la matière. Mais je doute que son style, toujours confus et amphibologique, son tour forcé et peu naturel de dire les choses et son esprit sec et aigre rendent le livre fort propre à faire des conversions. Au reste il y a fait venir l'Oratoire partout où il a pu, et il y parle souvent de M. de Bérulle et de quelques-uns de nos Pères, qui ont eu part aux missions royales, et sa table fort exacte sur cet article me dispense de renvoyer aux divers endroits où il y a fait mention honorable de nous.

En 1704, il donne le

Recueil des oraisons funèbres prononcées par Messire Jules Mascaron, évêque et comte d'Agen, prédicateur ordinaire du

roi. Paris, Dupuys, 1704, 1 volume in-12, et composé la *Vie du Père Mascaron*, qui est à la tête de ce recueil.

Le sieur Benoît, auteur de *l'Histoire de la révocation de l'édit de Nantes*, que le Père Bordes a tant attaquée dans ses ouvrages, se défendit vivement dans un *Mémoire* inséré dans les journaux de Hollande, et le Père Bordes ne voulut point rester sans réplique. Il fit une

Réponse au mémoire inséré dans les journaux de Hollande de 11 pages in-4°, de l'imprimerie royale en 1706.

Il mourut cette même année le 23 mai, à Saint-Magloire, dont il était alors bibliothécaire.

XVIII. — **Le Père Antoine Amat,**

Docteur en théologie,
Chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Langres,
Grand vicaire du diocèse et
Syndic de la Chambre ecclésiastique,

Entré en 1656, mort en 1710.

Le Père Amat était de Pertuys en Provence, fils d'un marchand de cette petite ville et d'Honorade Goüirane (1). Il entra assez jeune à l'Oratoire, et fut reçu à l'Institution d'Aix le 18 novembre 1656, âgé de 19 ans. Il fut fait prêtre étant à Marseille en 1663, et y fit un cours de philosophie en 1665.

Demeurant à Troyes en 1671, il reçut ordre au mois de juillet d'aller régir la maison de Langres, et il y demeura 40 ans de suite, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 27 octobre 1710 (2).

La Congrégation se trouva très bien du long séjour qu'il y fit, et lui-même y trouva son compte (3). Le séminaire de Langres et celui de Dijon lui ont des obligations les plus signalées. Il fit bâtir la maison et l'église de celui de Langres, et donna un tel ordre à ses fonds et à ses revenus que, d'une maison qu'on s'était vu plus d'une fois prêt d'abandonner par disette, elle est devenue une des plus aisées. Il y fit aussi l'établissement de Dijon, acheta las maison où nous sommes, en fit un nouveau séminaire du diocèse de Langres, et nous en fit avoir la conduite.

(1) *Registre de l'Institution d'Aix.*
(2) *Nécrologe.*
(3) Cloyseault, *Ménologe* page 418.

Notre assemblée de 1696 fait mention (1) des grandes obligations que lui a la maison de Langres pour les travaux et les soins qu'il a employés depuis plusieurs années au rétablissement et au bâtiment de cette maison ; et le Père Gonin, supérieur, est chargé de lui en faire des remerciements. Celle de 1699 renouvelle (2) les sentiments de reconnaissance qui lui sont dûs pour les importants offices qu'il continue de rendre à notre maison de Langres et les grands biens qu'il lui a procurés ainsi qu'à notre séminaire de Dijon.

Enfin notre Nécrologe dit que les séminaires de Langres et de Dijon, dont il a bâti le premier et fondé le second, sont des monuments perpétuels de son zèle pour la Congrégation.

Ce fut le fruit de son grand crédit sur l'esprit de Mgr l'évêque Louis-Marie Armande de Simiane de Gordes, et il n'en fallait pas moins ni moins d'habileté et de dextérité qu'il n'en avait pour conduire cette entreprise. Il se fit passer procuration par M. de Langres, du 22 octobre 1679, pour établir à Dijon un séminaire, avec un plein pouvoir à lui accordé tant pour la manière de le placer que pour le choix des sujets à qui il en confierait la direction (3). Son but, en se faisant donner une procuration si ample et si vague, était de se faire ménager par les divers corps qui aspiraient à l'avoir, d'amuser par des lueurs d'espérance les Lazaristes et les Sulpiciens, surtout ceux-ci qui remuaient pour cela, et qui, étant accrédités dans Dijon par les Messieurs Rigolets, originaires de cette ville et sujets de cette communauté, l'auraient pu traverser sans cela dans les acquisitions qu'il avait à faire, et de les faire tomber ensuite d'autant plus sûrement sur nous qu'il aurait

(1) *Session* 3.
(2) *Session* 7.
(3) Amat, *Lettre mss. à Ste-Marthe.*

dérobé avec plus de soin à tous les contendants et à nous-mêmes, au Père Général près, la connaissance de ses intentions. La plupart de nos Pères en avaient de l'inquiétude ; mais le Père de la Mirande, alors visiteur, écrivait de Dijon le 9 avril 1681 que, « *si la Congrégation voulait avoir le séminaire de cette ville, il fallait qu'elle en passât par tout ce que le Père Amat voudrait, qu'elle abandonnât pleinement le succès de cette affaire* (à sa bonne volonté et) *à sa prudence, parce que, autrement, M. de Langres n'approuverait rien* (de tout ce qui lui viendrait par tout autre canal), *et que nos compétiteurs s'établiraient* (à notre place). » On se trouva bien d'avoir fait usage de cet avis. Le Père Amat conduisit son ouvrage à bien ; et, quand il l'eût cimenté, il se déclara en notre faveur, et nous eûmes le séminaire qui nous fut confirmé par M. de Langres.

Ce prélat ne pouvait se passer du Père Amat. C'était un homme extrêmement agissant, et qui lui était entièrement dévoué. Il se donnait toutes sortes de mouvements tant pour les affaires domestiques de son évêque que pour la conduite de son diocèse auquel M. de Gordes, qui était premier aumônier de la reine et, en cette qualité, souvent à la Cour, ne pouvait pas trop s'appliquer par lui-même (1).

C'est pour cela qu'il le fit d'abord son unique grand vicaire, puis, au mois d'août 1685, chanoine et archidiacre de son Eglise, dignité assez lucrative, qui lui donnait une inspection particulière sur les curés et droit de visite dans les paroisses. Il était, outre cela, syndic de la chambre ecclésiastique, en sorte qu'il gouvernait presque tout seul ce grand diocèse. Il avait un petit équipage comme un prélat. François de Clermont-Tonnerre, successeur de M. de Gordes, voyant le Père Amat si accrédité et si entendu dans son diocèse, le continua grand vicaire.

Sur ses vieux jours il prit le parti de quitter le séminaire

(1) Cloyseault, *Ménologe* p. 418.

de Langres pour s'aller loger dans sa maison canoniale. Mais Dieu ne bénit pas cette conduite. Ce fut une espèce de nécessité pour lui de prendre à son service des domestiques des différents sexes, et les ennemis que, dans une si longue administration du diocèse, il n'avait pu s'empêcher de se faire, en prirent injustement occasion de donner atteinte à sa réputation sur l'article qui doit être le plus sensible à un bon ministre. Il s'en tira à la vérité avec honneur, et reçut juridiquement une satisfaction authentique, mais non sans éclat et sans bien des soucis et des peines auxquels il ne put survivre longtemps.

L'affaire fut portée par appel au parlement de Paris duquel intervint un arrêt des plus favorables pour lui du 7 août 1710, l'année de sa mort. Il a été imprimé, et porte condamnation contre Chrétien Michegault, prêtre, curé de Cannes, à comparaître dans la Chambre du Baillage de Langres, l'audience tenant, et la tête nue et à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix que témérairement, malicieusement, calomnieusement, faussement et comme mal avisé, il a proféré, écrit et fait écrire contre l'honneur et la réputation de M. Antoine Amat, son supérieur, les libelles diffamatoires, injures atroces et calomnies contenues dans l'acte du dépôt du 25 janvier 1708, reçu par Gallois, notaire, et dans la requête produite en l'officialité de Langres le 9 février 1708 et aures requêtes et pièces mentionnées au procès ; dont il se repent et demande pardon à Dieu, au Roi, à justice et au dit Amat, lequel il reconnaît pour homme de bien, d'honneur et non entaché des dites calomnies, injures et libelles diffamatoires ; ordonne en outre qu'après que les minutes de toutes ces pièces injurieuses reportées au greffe du Baillage de Langres auront été lacérées en sa présence par l'huissier audiencier du dit Baillage, le dit Chrétien Michegault sera banni pour 9 ans de l'étendue du ressort de Langres et la nommée Claudette Jamoy, pour 3 ans ; et qu'enfin le dit

curé condamné à l'amende et au dommage et intérêts, sera renvoyé aux prisons de Langres jusqu'à l'exécution de l'arrêt (1).

(1) *Arrêt notable rendu en faveur de M. Amat.*

XIX. — **Le Père François Verjus,**

Evêque de Grasse,

Entré en 1656, évêque en 1684, mort en 1710.

François Verjus, fils d'Antoine Verjus, bailli de Joigny et de Barbe du Champregnaut, naquit à Joigny dans le diocèse de Sens, et, après ses études ordinaires et avoir fait trois ans de théologie, entra dans l'Oratoire, âgé de 22 ans, et fut reçu à l'Institution de Paris le 3 août 1656 (1).

Peu après qu'il fut prêtre, il résida dans les maisons de Paris, d'abord à Saint-Magloire en 1662 (2) et l'année suivante à Saint-Honoré (3), où le Père Senault, nouveau supérieur général, l'attira. La considération de ses frères y contribua peut-être bien autant que son mérite personnel.

Il en avait un, aumônier du roi, docteur de Sorbonne et prédicateur. A sa mort, il donna au public l'édition des *Panégyriques des Saints* prêchés par son frère avec un abrégé de sa vie et une préface qui sont à la tête de ce livre imprimé chez Muguet, in-4°, en 1664 (4).

Il avait un autre frère jésuite, homme délié et en grand crédit auprès du Père de la Chaise, confesseur du roi Louis XIV. Il est auteur de la Vie de Saint François de Borgia.

Enfin il en avait deux autres dans le monde qui, par leur intelligence dans les affaires et la connaissance qu'ils avaient des intérêts de l'Etat, se poussèrent à la Cour, et

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Registre du conseil* du 9 août 1662.

(3) *Ibidem, septembre* 1663.

(4) Voyez P. Lelong, *Bibl. hist.* N° 4750.

furent employés en diverses négociations importantes usque là qu'un d'eux, Louis, comte de Crécy, fut un des plénipotentiaires de France à la fameuse paix de Ryswick (1).

C'est à leur considération que le prince de Neubourg, devenu abbé de Fécamp (2), nomma notre Père Verjus pour son grand vicaire dans l'administration du spirituel de cette abbaye, dont l'abbé a une juridiction. Il eut même un procès avec les Bénédictins de Fécamp pour soutenir les droits de l'abbé ; et ce fut le Père Richard Simon qui lui composa son factum, à ce qu'il nous dit (3).

Quant à ce qu'il ajoute (4) : « *qu'on prit prétexte dans l'Oratoire de cette qualité nouvelle de grand vicaire du Père Verjus, pour l'en vouloir faire sortir, comme si elle eût été incompatible avec son état* », il altère à son ordinaire ce fait comme la plupart des autres qu'il rapporte sur notre sujet. Il est vrai qu'au mois de janvier 1679, le Père Verjus étant absent depuis cinq ou six mois sans permission et sans avoir donné aucune de ses nouvelles, nos Pères résolurent, dans leur conseil, d'y mettre ordre, s'il ne reparaissait pas dans quelque temps (5). Il est à croire aussi qu'à son retour, le Père de Sainte-Marthe lui témoigna quelque mécontentement de cette conduite. Mais, que le Père de Saumaise, alors assistant, en soit venu, comme le prétend Simon, jusqu'à lui signifier de la part du conseil de se retirer sans lui en donner d'autre raison que celle de son titre de grand vicaire ; que le Père Verjus, qui ne s'attendait à rien moins qu'à cela, fort embarrassé parce qu'il ne pouvait être appuyé de ses deux frères, qui étaient alors à Berlin envoyés du roi auprès de l'électeur de Bran-

(1) Simon, *Apolog.* page 49.
(2) *Gallia christiana*, T. iii.
(3) Simon, *Apolog*, page 49.
(4) Idem, *ibidem.* p. 51.
(5) *Registre du conseil, janvier 1679.*

debourg, ait été prendre conseil de lui, Père Simon ; et que, malgré les bonnes répliques qu'il avait fournies, à ce qu'il dit, à ce Père, il lui ait fallu sortir, parce que son grand vicariat n'était qu'un prétexte.— En tout cela Simon brode, et veut à son ordinaire se faire de fêtes et parler de lui. Il n'est pas hors d'apparence que les liaisons du Père Verjus tant avec son frère le jésuite qu'avec ceux de nos Pères qui pensaient fort diversement du Père de Sainte-Marthe, le rendaient un peut suspect et formaient des préventions contre lui. Mais on en vint si peu pour cela à l'extrémité dont parle Simon que, au mois d'avril 1680, le Père Verjus demande et obtient permission du conseil de faire un voyage en Allemagne pour ses affaires, c'est-à-dire peut-être pour aller conférer avec le prince de Neubourg au sujet de Fécamp, dont il l'avait fait administrateur, permission qu'il ne se fût pas avisé de demander s'il se fût alors regardé comme étant hors de l'Oratoire. Aussi le nouveau *Gallia Christiana* nous dit que c'est de l'Oratoire qu'il devint évêque de Grasse, « *ex congregatione Oratorii gallicani presbytero renuntiatur episcopus grassensis.* »

Il le fut nommé au retour de son voyage, le 31 mai 1684, ayant déjà l'abbaye de Barbery dans le diocèse de Bayonne. Le crédit de ses frères n'influa pas peu dans cette nomination. Au mois de novembre 1685, avant qu'il eût ses bulles de Grasse, le roi lui échangea cet évêché contre celui de Glandèves, qui vint aussi à vaquer. Mais, au mois d'avril 1686, n'y ayant encore rien de fait à Rome à cause de nos différends avec cette Cour, le roi par une deuxième nomination le remit à Grasse ; et ces différends furent cause qu'il n'eut ses bulles qu'au mois de mars 1692. Il fut sacré le 7 décembre de la même année dans une église de Jacobines, dites les Filles de la Croix, au faubourg Saint-Antoine, par l'évêque de Boulogne assisté des évêques de Marseille et de Vannes. Il fit unir la prévôté de Grasse à la mense épiscopale, ce qui faisait une augmentation de son revenu. Ce fut un des premiers actes de son épiscopat. La

bulle d'extinction de cette dignité, qu'il obtint de Rome, est du mois de juillet 1692. L'autorité du roi la confirma. Mais diverses oppositions survenues ont fait durer cette affaire jusque sous son successeur, le Père de Megrigny, capucin.

Il en usa toujours très bien avec nos Pères de Grasse, et le Père de Sainte-Marthe se loue fort de lui dans quelques-unes de ses lettres. Il écrit de Saint-Paul-aux-Bois, du mois de mai 1686 : « *M. l'évêque de Grasse me témoigne toujours de grandes bontés pour l'Oratoire, et je le crois sincère. Il me recommande une affaire qu'il a fort à cœur, que j'ai déjà recommandée et que je continuerai de solliciter, étant à Paris, m'assurant qu'elle est très juste, et qu'elle le touche beaucoup.* » Et, du mois d'octobre 1689 : « *M. l'évêque de Grasse est fort reconnaissant de ce qu'on lui a accordé le Père Sauvaire.* »

Je pense, en effet, qu'il nous aida fort dans l'établissement de l'Académie que nous avons eue dans ce pays-là jusqu'à son successeur ; et il me semble même avoir ouï dire qu'il voulait nous y donner le Séminaire.

Il mourut dans son diocèse, le 17 décembre 1710, âgé de 76 ans.

XX. — Le Père François Boyer,

Chanoine de Montbrison,

Entré en 1667, sorti en 1687, mort en 1710.

François Boyer, fils d'André Boyer, conseiller au Baillage de Montbrison, et de Catherine Chappuys, n'avait guère que 14 ans, quand il entra dans l'Oratoire le 15 octobre 1667 à l'Institution de Lyon, sous la direction du Père Jacques Perrin (1).

Durant les vingt années qu'il a demeuré dans la Congrégation, il s'y est distingué par son esprit, qu'il avait extrêmement délicat. Un goût exquis sur toutes choses, qui lui avait fait prendre la fleur des sciences et des belles-lettres, et une facilité merveilleuse de s'énoncer avec netteté et avec justesse, tant par écrit que de vive voix, faisaient son caractère distinctif.

Après ses études théologiques qu'il fit à Saumur, il fit son cours d'humanités d'abord à Dieppe (2), où il fut depuis 1670 jusqu'en 1675, puis au Mans (3), à Vendôme (4) et à Soissons (5) jusqu'en 1677. Après ce cours, où, d'après son aveu, sa paresse s'autorisant de la facilité qu'il se sentait, ne lui permettait pas de faire grand chose, il enseigna la philosophie (6) à Notre-Dame de Grâces en Forez ; puis il fut chargé (7) de faire une leçon de théologie dans le sémi-

(1) *Déclaration de son état donnée par lui-même en 1673.*
(2) *Registre du Conseil de Septembre 1670.*
(3) *Ibid, sept. 1675.*
(4) *Ibid. sept. 1676.*
(5) *Ibid. 1677.*
(6) *Ibid. sept. 1678.*
(7) *Ibid. 1679.*

niaire de Châlons, et ensuite dans le séminaire de Lyon jusqu'en 1680. Enfin, il donna dans le métier de la chaire, ayant commencé par prêcher les Dominicales (1) et celles de Notre-Dame des Ardilliers de Saumur en 1684.

La voix publique le mit d'abord sur les premiers rangs. Quoiqu'il composât avec beaucoup de justesse, et qu'il eût l'expression noble et choisie, je lui ai ouï dire qu'il n'écrivait jamais ses sermons qu'au sortir de chaire, ayant la tête encore pleine de ce qu'il venait de dire, composant et ajustant tout dans sa tête avant que de les débiter.

Dans les missions qu'en 1686 nous fîmes comme les autres communautés, dans les diocèses où il y avait des nouveaux convertis, le Père Boyer fut envoyé dans celui de Nîmes, et il travailla au Vigan avec un autre de nos Pères, ayant à leur tête le prieur des chanoines réguliers de Sainte-Geneviève de Paris, accompagné de huit autres de ses religieux. Or ce prieur mande au Père de Sainte-Marthe de très grands biens de nos deux ouvriers, et il lui proteste en particulier qu'ils doivent tous leurs succès aux pressants discours et aux manières engageantes du Père Boyer, qui s'est attiré la confiance et l'estime de tous les peuples. M. de Basville écrit la même chose au Père de Sainte-Marthe du 3 avril 1686, le priant instamment de suspendre les ordres qu'il avait donnés à ces deux Pères de partir, du moins jusqu'à la Pentecôte, attendu les grands biens qu'ils font.

Nous avons aussi deux lettres du Père Boyer, où, rendant compte au Père Général de sa mission, il lui dit qu'ils commencèrent d'abord au Vigan avec beaucoup de bénédiction; mais qu'au bout de trois semaines, ils furent fort étonnés de se voir abandonnés presque tout à coup de leurs auditeurs; qu'ayant enfin découvert que c'étaient les Pères Capucins de ce lieu, qui leur avaient débauché leur monde, piqués qu'on eût donné à d'autres qu'à eux un soin qu'ils

(1) *Ibid. 1680.*

croyaient leur mieux convenir à eux, puisqu'ils étaient à portée, tout se raccommoda par le soin qu'eurent nos missionnaires de leur faire assigner par M. l'Intendant un quartier séparé, où ils pouvaient travailler ; qu'alors le monde revint comme à l'ordinaire. Il conte ensuite que, dans l'une de ses conférences sur le sacrifice de la messe, leur ayant fait voir qu'à remonter seulement depuis saint Grégoire jusqu'aux premiers siècles, on voyait par la tradition qu'il s'était toujours offert dans l'Eglise ancienne, ses auditeurs promirent de se rendre catholiques de bonne foi, si, dans des visites particulières, il leur montrait, pièces sur tables, les preuves de cet article qu'il avançait; ce qu'il avait exécuté avec beaucoup de succès et de fruit pour les nouveaux catholiques, à la faveur des ouvrages des Saints Pères, que les Capucins du lieu lui prêtaient, et dont il montrait les textes cités dans une maison bourgeoise. Il dit encore qu'une autre cause qui l'accrédita dans ce pays-là, c'est que Messieurs les marquis de la Trousse et de Tessé, depuis maréchal, et M. de Basville étant venus au Vigan les voir et les entendre, celui-ci, à la fin du sermon du Père Boyer, y ajouta de sa façon une péroraison des plus pathétiques, déclarant tout haut à ce peuple qu'il ne devait espérer le soulagement que par le moyen de ces Pères ; qu'il leur laissait le pouvoir de destituer les consuls qui ne feraient pas leur devoir, de régler le logement des dragons et d'en décharger ceux dont ils seraient satisfaits, cela, ajoute le Père Boyer, a produit des effets merveilleux ; et nous espérons qu'avant Pâques, il n'y aura ici personne qui ne se confesse, et ne se mette en devoir de communier, allant déjà librement et de grand cœur à la messe, depuis qu'on les a désabusés de leurs préventions que le sacrifice de nos autels fût une invention nouvelle.

Il mande encore du 15 mars que les choses vont de mieux en mieux ; qu'il y a des paroisses entières où tout le monde a communié, et deux où leurs ministres convertis ont donné l'exemple ; qu'outre les cent pistoles d'aumônes que

le Roi leur a fait remettre, M. de Basville, en signe de la satisfaction particulière qu'il avait du bien que nos Pères et spécialement le Père Boyer faisaient dans ce pays-là, y avait fait ajouter 800 livres dont ils étaient les distributeurs; que tout est donc en bon état ; mais qu'il craint étrangement, quand il pense à quels curés ignorants et peu zélés ils seront obligés de laisser le soin d'entretenir de si heureuses dispositions.

Après cette mission des Cévennes, le Père Boyer fut encore travailler, les mois de septembre et d'octobre de la même année 1686, dans le diocèse de Grenoble et sur les terres de la duchesse Lesdiguières. Mais tout échoua faute de finances. Comme ces travaux se faisaient aux dépens du roi, on crut que l'archevêque de Paris, à qui le roi s'en était remis, n'avait pas été fâché de laisser languir et sécher de faim les ouvriers de ce pays-là pour faire dépit à Mgr l'évêque de Grenoble ; et M. Le Camus, de son côté, disait que ce n'était pas à lui, ni à la maison de son séminaire, à porter une dépense que le roi s'était chargé de faire partout, en sorte que nos missionnaires, obligés de subsister à leurs frais dans des lieux forts âpres, et se plaignant de n'avoir pas même été remboursés des avances de leur voyage, murmuraient de cette conduite, s'en prenaient à nos Pères du Conseil, qui les avaient envoyés, et se débandèrent.

Le Père Boyer, piqué comme les autres, se retira dans son pays, où, quelque temps après, ayant été nommé à un des canonicats de l'église collégiale de Montbrison, qui sont de nomination royale, son amour pour la vie douce et tranquille, qui était son inclination favorite, le touchant plus vivement que toute la réputation qu'il s'était faite dans l'Oratoire d'un habile prédicateur et d'un homme de mérite, il nous quitta (1) pour ce bénéfice en 1687, et y vécut jus-

(1) *Registre du Conseil, mars 1687.*

qu'au mois de septembre 1710, qu'il fut emporté par une de ces fièvres malignes, qui furent les suites du rude hiver de 1709, regrettant fort le secours des lumières et des bons exemples qu'il avait eus dans l'Oratoire, et me disant, au lit de la mort, qu'il lui était redevable de l'immobilité de sa foi et de la connaissance qu'il avait si claire de ses devoirs.

Par estime pour le Père Lamy, qu'il avait vu à Grenoble, il traduisit son Introduction. C'est le seul ouvrage que nous ayons de lui.

Introduction à l'Ecriture Sainte, où l'on traite tout ce qui concerne les Juifs, leur origine, toute la suite de leur histoire selon l'ordre des temps, selon la forme de leur... etc..., enrichie de plusieurs figures, traduite du latin du R. Père Lamy, prêtre de l'Oratoire, Lyon, Certe, 1699, in-4°.

Il ne faut pas confondre cette version avec celle que l'abbé de Bellegarde avait déjà fait imprimer chez Pralard de ce même livre sans l'agrément de l'auteur et au préjudice du libraire de Lyon qui, ayant déjà imprimé la version française de ce même livre, lorsqu'il n'était qu'in-8°, prétendait que l'abbé de Bellegarde avait copié sa version, ouvrage de l'abbé Boyer, et n'avait fourni du sien que la traduction des additions nouvelles du Père Lamy. Celui-ci n'autorise et n'avoue que celle du Père Boyer, à qui il écrivit la lettre suivante (1) :

« *La peine, Monsieur, que vous avez prise, m'est une gracieuse marque de votre amitié. Après que vous m'avez revêtu si richement, je ne m'aperçois plus de ma pauvreté. Je dirais même que je ne me reconnais plus dans mon propre ouvrage, si, en même temps que vous avez peint mes pensées avec de si riches couleurs, vous ne leur aviez conservé leurs traits propres, que vous avez seulement embellis. Pouvant être auteur, vous n'avez voulu être qu'interprète, et si religieux qu'avant*

(1) *Lettre du Père Lamy à la tête de son introduction française, in-4°,*

que de mettre votre traduction entre les mains de l'imprimerie, vous vous êtes assujetti à ce que je croirais y devoir changer... Je vous renvoie votre manuscrit chargé de mes remarques, que je soumets à mon tour à votre critique... Il y a à présent de la vanité à dire que c'est mon ouvrage ; mais puisqu'il s'agit de déclarer laquelle des deux traductions est la plus fidèle, je dirai que la première (celle de l'abbé de Bellegarde) *s'est faite sans ma participation ; que l'auteur n'a pas besoin de mon suffrage, sa réputation étant déjà établie par d'autres traductions ayant été bien reçues du public ; mais qu'étant accoutumé à travailler sur les Chrysostomes et les Basiles, il n'a pas cru devoir apporter les mêmes soins pour traduire un ouvrage infiniment au-dessous des écrits de ces illustres morts. C'est ce que le peu de temps qu'il y a employé, marque assez.* »

Sur quoi l'abbé Boyer dit fort joliment que cette manière fine et modeste du Père Lamy de porter son jugement sur cette version, le fait souvenir de la pensée de M. de la Rochefoucauld qu'il y a des reproches qui louent et des louanges qui blâment.

Le Père Lamy continue : « *Pour votre ouvrage, Monsieur, c'est le mien, mais enrichi en vos mains. Je souhaite seulement que l'impression de votre français se fasse avec plus de succès que celle de mon latin.* » Aussi cette édition de Certe est-elle belle et exacte. J'en ai vu une autre du même libraire de 1709, où il y a quelques additions du Père Lamy, lequel ne cessait de retoucher à ses ouvrages, et il avoue que ces augmentations n'ont pas été traduites par l'abbé Boyer, mais par un ami qu'il se trouvait avoir près de lui à Rouen. De quoi il fait une espèce d'excuse, dans sa Préface, à son premier traducteur, n'ayant pu lui envoyer si loin de lui ces augmentations latines pour les traduire.

XX. — Le Père Richard Simon.

Entré en 1659, rentré en 1662, sorti en 1678, mort en 1712.

Pour faire connaitre à fond cet auteur par ses beaux endroits et par ses faibles, il n'y a qu'à le laisser parler. Il s'est assez bien peint dans ses ouvrages, où il a grand soin de nous entretenir de lui-même ; et, quoique dans presque tous il ait affecté d'y cacher son nom en le déguisant, tantôt sous celui de prieur de Bolleville, tantôt sous celui de sieur de Mony, de Recared Sciméon, de sieur de Simonville, de Richard de Lisle, de Jean Reuchlin, d'Origenes Adamantius, de Jérôme a Costa, de Hyeronimus le Camus, il n'a jamais prétendu qu'on le méconnût, et semblable à la Galatée de Virgile,

« *Et fugit ad salices et se cupit ante videri.* »

Ce sera donc lui-même qui nous fera son histoire jusqu'à celle de sa première jeunesse.

Richard Simon naquit à Dieppe le 13 mai 1638 (1) de Joachim Simon, artisan, et de Margueritte Renard (2). Il fit ses études d'humanités et de philosophie chez nos Pères dans le collège de cette ville, s'appliqua à savoir le grec, fit ensuite une année de logique et de morale à Rouen sous les Pères Jésuites (3). Après il entra dans l'Oratoire, par le conseil du Père Fourrier, de cette congrégation, curé de Saint-Jacques à Dieppe (4), et fut reçu à l'Institution de

(1) *Déclaration de son état donnée par lui-même en 1675.*

(2) *Registre de l'Institution de Paris.*

(3) SIMON, *Déclaration.*

(4) *Journal littéraire de la Haye, année 1714.*

Paris le 22 octobre 1659, âgé de 20 ans (1). Mais sa ferveur ne passa pas l'année, au bout de laquelle il quitta. M. de la Roque, aujourd'hui official de Rouen et son intime ami, n'en n'eut pas plutôt appris la nouvelle qu'il le vint trouver à Dieppe, lui persuada de l'accompagner à Paris pour y faire ensemble leur théologie, et lui fournit tous les secours dont il avait besoin pour cela (2).

Il n'en fut pas de même pour son ardeur pour l'étude qui était sa grande passion. Il suivit trois ans celles de Sorbonne; prit des leçons sur l'Ecriture Sainte sous M. le Maître, et de scolastique de MM. Chamillard, Grandin et Le Blond; alla aussi entendre quelquefois aux Jésuites le Père Deschamps, qui y enseignait la théologie. Il étudia en même temps les langues hébraïque et syriaque, lut la *Somme* de saint Thomas avec le *Maître des Sentences* et toute la théologie d'Isambert, dont il fit un abrégé qu'il avait gardé, Gamache et quelque chose de Suarez et de Becan. Telles étaient les sources, où il avait puisé ses sentiments doctrinaux. Il étudia aussi quelques commentaires sur la Bible, plusieurs hérétiques, afin d'être en état de disputer contre les Calvinistes de son pays, comme la *Bible de Tremellius et Junius* avec des notes, *Casaubon contre Baronius*, *Six siècles des Centuriateurs* de Magdebourg, et en même temps l'*Abrégé de Baronius* par Sponde, le *Nouveau Testament avec la paraphrase* d'Erasme, le *Commentaire* de Maldonat, quelque chose de Bellarmin et des hérétiques qui ont écrit contre lui, la *Somme des Conciles* de Coriolan, outre plusieurs études profanes.

Et muni de tous ces secours, il jugea qu'une communauté était la condition pour lui la plus sortable pour les entretenir et les faire valoir. Il demanda à rentrer dans la Congrégation, et y fut reçu de nouveau le 13 septembre 1662, étant alors âgé de 24 ans. (3)

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Journal de la Haye.*

(3) *Registre de l'Institution.*

On dit (1) que la mort du Père Bourgoing arrivée pendant qu'il était à l'Institution et l'élection du Père Senault à sa place donnèrent au confrère Simon la pensée de se faire jésuite ; qu'il postula avec assiduité pour cela à leur noviciat de Paris ; qu'il était sur le point d'y être reçu ; et que le Père Berthad, son supérieur, le détourna de ce dessein. Il peut bien en avoir eu quelque envie ; mais ces postulations assidues sont de l'invention de Simon, après qu'il eut été obligé de se retirer de chez nous. Est-il aisé à un confrère faisant son Institution de faire un pareil ménage ? D'ailleurs, ayant alors 24 ans et entrant chez nous pour la seconde fois, il est de son honneur de croire qu'il le faisait après y avoir mûrement pensé.

Son supérieur, le Père Berthad, un des plus habiles théogiens qu'ait eus l'Oratoire et alors son directeur à l'Institution de Paris, lui permit de donner un certain temps à l'étude, et lui fournit un grand nombre de bons livres. Il commença même, à son occasion (2), à apprendre la langue arabe qu'ils étudièrent ensemble, et qu'il a continuée depuis. Ils prirent une heure par jour pour lire ensemble dans les originaux l'Ecriture-Sainte, quelque chose des Pères, principalement de saint Jérôme et les œuvres des plus habiles critiques (3).

On en glosa à l'Institution, à ce qu'il prétend, quelques dévots zélés n'y trouvant pas bon qu'on fît d'une maison de prières une maison d'études. La cause fut même portée au tribunal du Père Senault, qui, après l'avoir examiné et interrogé dans les formes, le maintint dans sa possession, de l'agrément du Conseil, façon de parler ampoulée qui, réduite à sa juste valeur, veut dire tout simplement que, dans la visite que le Révérend Père Général vient faire ici

(1) *Le Journal littéraire de la Haye, année 1714.*

(2) C'est une vanité ridicule en lui d'oser dire dans cet endroit, parlant du Père Berthad et de lui, que ce Père ne rougit point, à l'âge de 60 ans, de recevoir des leçons d'un jeune homme de 23 ans.

(3) Simon, *Apologie pour l'auteur de l'Hist. crit. du N. T.*

des Confrères à certains temps de l'année, il trouva bon que le Confrère Simon continuât à étudier sous son supérieur, déjà consommé dans ces sciences, la *Polyglotte* d'Angleterre et les critiques sacrés.

Le Père de Sainte-Marthe, son successeur, pour se mettre au fait du gouvernement de la Congrégation, souhaita que tous les particuliers lui rendissent compte de ce qu'ils avaient fait jusque là et de leurs talents par rapport à nos diverses fonctions, et que pour cela ils répondissent, article par article, à un modèle de déclaration imprimée, qu'il avait fait distribuer partout. C'est à ce projet que nous sommes redevables de cet étalage si détaillé de ce que notre homme avait fait dans ses jeunes ans et d'une partie de ce qui va suivre. Et, comme on demandait dans cette formule si le particulier savait le chant, les cérémonies, et avait promis de payer pension, il répond à ces trois questions ; 1° qu'il a appris la musique dès l'âge de 14 ans, ayant peut-être été enfant de chœur quelque temps à Dieppe, mais qu'il l'a oubliée depuis, sa voix s'étant malheureusement changée en pitoyable fausset ; 2° qu'il sait les cérémonies orientales et judaïques et des latines autant qu'il en faut à un prêtre de l'Oratoire qui fait profession des lettres ; 3° qu'il n'a promis aucune pension, et qu'il en aurait besoin d'une pour être plus en état de continuer ses études.

C'est là qu'il nous apprend encore qu'au sortir de l'Institution il fit en 1664 un cours de philosophie à Juilly sous la supériorité du Père de Verneuil, au bout duquel le Père Senault l'appela à la maison de Paris, où il fut deux ans, le Père Dorron étant supérieur, c'est-à-dire en 1665 et 1666, durant lesquels il fit le catalogue d'un grand nombre de livres orientaux qui sont dans notre bibliothèque, et donna des leçons de philosophie à quelques-uns de nos confrères qui y résidaient. Cela lui donna occasion de lire grand nombre de philosophes, surtout de ceux qui convenaient le plus à ses études principales. M. de Lamoignon,

président du Parlement, étant dans ce temps-là venu à Saint-Honoré, fit quelques questions au Confrère Simon sur des matières d'érudition, l'ayant trouvé à la bibliothèque ; et il fut si satisfait des réponses qu'il lui fit, qu'il pria le Père Senault de l'arrêter à Paris ; à quoi ce Père n'eut pas de peine de consentir, s'y sentant porté de lui-même.

Mais le Confrère Simon, craignant d'être à charge à cette maison parce qu'il n'était pas encore prêtre, insista pour retourner à Juilly, où, après avoir fait un deuxième cours de philosophie, il passa encore huit mois sans autre emploi que l'étude. C'est vraisemblablement pendant ce séjour que lui arriva l'aventure rapportée en grand détail par Vigneul-Marville (1), à savoir qu'étant allé se présenter aux ordres à Meaux, le grand vicaire, de mauvaise humeur, et peut-être encore voulant nous faire dépit, voulut essayer de l'embarrasser et qu'après quelques questions ordinaires, auxquelles notre ordinant répondit mieux que l'examinateur n'espérait, celui-ci s'étant avisé de le mettre sur l'Ecriture et sur l'étude de la langue sainte, le Confrère Simon, qui avait beau champ sur son aggresseur, après l'avoir laissé enfiler, retomba à plomb sur son homme et l'accablant de citations des Polyglottes et des rabbins, le poussa, le mena battant, et ne lui fit point d quartier qu'il ne l'eût renversé par terre. L'auteur des *Mélanges* ne s'est trompé qu'en ce qu'il a dit que notre docteur allait pour recevoir la prêtrise, au lieu qu'il ne fut fait prêtre qu'à Paris, de la main de M. de Péréfixe, le 20 septembre 1670.

Il ne quitta plus la maison de Saint-Honoré que pour aller passer quelque temps à Juilly sur la fin de 1671 avec le jeune prince César d'Este de la maison de Modène, et il n'y fut que huit mois sous le Père Jacques de St-Denys,

(1) *Mélanges,* T. I. p. 244.

supérieur. Le désir de revoir sa patrie fit que le prince y retourna, et le Père Simon, à Saint-Honoré. Là, chargé du soin d'aider le Père Le Cointe, bibliothécaire de la maison, il eut la facilité de se procurer des livres. Il étudia l'Ecriture sainte, il fit des analyses des Pères grecs et latins, des histoires ecclésiastiques, des auteurs critiques, des philosophes grecs et latins, enfin des auteurs classiques. Car, qu'est-ce qu'il ne vit point ?

Plein de ce qu'il savait, et aimant assez à le débiter, il brillait surtout par un genre d'érudition qui n'est pas commun, la connaissance non superficielle des langues savantes et l'étude du rabbinage. En 1670, un prêtre chaldéen, nommé Elie, était à Paris pour amasser des aumônes, et voulait passer pour suivre le rite maronite, quoiqu'en effet il fût nestorien. Or, comme il vint dire la messe dans une des chapelles de notre église de Saint-Honoré, le Confrère Simon la lui servit, et fut toujours à ses côtés en qualité de diacre. Comme donc, pour lui répondre, il avait en mains le livre syriaque des maronites, intitulé *Liber ministri*, il s'aperçut qu'Elie s'égara d'une étrange manière à l'élévation de l'hostie que le chaldéen fit, même avant la prononciation des paroles, quoique cette cérémonie ne soit ni dans le rite maronite, ni dans aucun autre des orientaux. Il lui en fit des reproches après la messe. Celui-ci se défendit mal. Il lui demanda à voir son missel et l'autre n'ayant pu le lui refuser, il l'examina assez à loisir pour remarquer qu'il y avait une messe composée par Théodore de Mopsueste et une autre par *Morinestores*, c'est-à-dire par Dom Nestorius, dont il avait raturé la première syllabe *nes* et fait un *jones* des deux dernières pour désigner Saint Jean Chrysostome. Il vit au reste que d'ailleurs cette liturgie ne contenait rien de contraire à la foi, mais il comprit seulement et fit aisément juger par ce trait que ces gens sont d'ordinaire suspects quand ils viennent chez nous pour quêter (1).

(1) SIMON, *Lettres choisies*, T. III, lettre 1.

Cette même année était à Paris un savant juif de Pignerol, qui venait souvent le voir à Saint-Honoré, et à qui il montrait le grand nombre de rabbins, tant manuscrits qu'imprimés de notre bibliothèque. Ils s'y enfermaient des après-dîner tout entières, une fois la semaine, à lire du rabbinage et à disputer sur le commentaire d'un nommé Aaron, fameux caraïte, sur les cinq livres de Moïse, dont notre confrère soutenait la secte et les opinions (1).

Après qu'aux instantes recommandations de notre Père Le Fèvre au lit de la mort, M. Arnauld se fut déterminé à tourner sa plume contre les hérétiques, et que le livre de la *Perpétuité de la foi* eut paru dans le public, M. Dirois, docteur de Sorbonne, ami de M. Arnauld et du Confrère Simon, pria celui-ci de lui en dire son sentiment, et le Confrère Simon, qui n'avait pas besoin d'être prié pour cela, ne lui dissimula point qu'il aurait souhaité que ses amis eussent été plus exacts qu'ils ne l'avaient été en certains points peu importants à la vérité par rapport au corps de l'ouvrage, mais qui ne laissaient pas d'être de quelque conséquence. Alors pressé, à ce qu'il prétend (2), de donner ses difficultés par écrit, il s'en défendit longtemps et n'y consentit qu'après être convenu avec son ami que l'écrit ne serait vu que de M. Arnauld. La chose ainsi exécutée, M. Arnauld, qui allait sortir quand M. Dirois lui remit l'écrit, le laissa entre les mains d'un de ses copistes. Là-dessus vint M. de la Lane qui, ayant jeté les yeux sur ce *Mémoire*, courut sur le champ et à huit heures du soir s'en plaindre au Révérend Père Senault comme une pièce faite exprès pour favoriser le ministre Claude. Le Père Senault écouta ensuite le Confrère Simon, et lui conseilla, sur l'exposé de ce fait, de s'assurer au plus tôt de bonnes attestations de ceux par les mains de qui

(1) *Ibid. Lettre* 2.
(2) *Ibid. Lettre* 4.

avaient passé et son écrit et sa lettre, et qui avaient été les solliciteurs de l'une et de l'autre. C'étaient M. Dirois et M. Berrand, ami commun de ces messieurs et de lui. Ils en donnèrent chacun une des plus précises sur toutes ces circonstances, le premier, en date du 13 août 1669 ; l'autre, du 4 décembre. Et celui-ci ajoutait de plus que, s'il s'était répandu quelques copies de cet écrit, ce n'avait été que depuis que l'original avait été mis entre les mains du copiste de M. Arnauld, et que le Confrère Simon avait fait toutes sortes de diligences pour empêcher qu'elles ne courussent dans le public. Nonobstant cette justification si nette et si simple, le Père Séguenot, alors supérieur de Saint-Honoré, exigea de lui qu'à raison de l'éclat que son mémoire avait déjà fait dans Paris, il en effaçât l'impression par quelque écrit nouveau de sa façon, où il se défendit du soupçon d'avoir eu dessein d'attaquer un si bel ouvrage. Il y consentit encore, et fit courir dans le public une *Lettre* écrite à l'*abbé Berrand*, où, après l'avoir remercié du témoignage qu'il lui avait rendu au sujet du premier écrit, il lui racontait de quelle manière il avait été engagé à composer ce mémoire. Il témoignait ensuite l'estime qu'il faisait du livre de la *Perpétuité de la foi* et le jugement qu'il portait de la faiblesse des solutions du ministre Claude, mais persistait néanmoins à trouver quelques endroits faibles dans la manière dont on l'avait combattu, quoiqu'ils ne fissent rien au fond de la cause. Et il a fait depuis imprimer cette lettre, qui est la cinquième du Tome III de ses *Lettres choisies*.

Comme il n'était pas homme à démordre aisément de ce qu'il avait une fois conçu, nonobstant cette espèce d'excuse, il voulut faire voir au public qu'il pouvait venir à l'appui de la *Perpétuité* et donner un supplément à ses preuves. C'est ce qu'il exécuta l'année suivante par un ouvrage qu'il intitula par cette raison :

Fides Ecclesiæ Orientalis ; Gabrielis metropolitæ Phila-

delphiensis opuscula nunc primum de græcis conversa cum notis uberioribus quibus nationum orientalium persuasio de rebus eucharisticis, ex libris præsertim manuscriptis vel nondum latio donatis, illustratur. Opera et studio Richardi Simonis e Congregatione Oratorii. Parisiis, apud Gasparum Meturas, 1671, in-4°.

La créance des sociétés chrétiennes du Levant sur l'Eucharistie est exposée dans ce livre d'une manière solide et judicieuse, à ce qu'il nous assure lui-même ou pour lui le sieur Barat, son ami (1). Il le publia pour suppléer à quelques défauts de Messieurs de Port-Poyal dans le premier tome de la *Perpétuité*. Le ministre Claude s'était récrié contre leurs citations de Gabriel de Philadelphie, parce qu'ils ne l'avaient cité que sur la foi du cardinal du Perron, et qu'il avait cru les embarrasser en demandant à voir l'original. C'était raisonner à la vérité moins en théologien qu'en procureur du Palais qui gagne du temps à demander qu'on lui produise des pièces; mais cet ouvrage lui ferme la bouche, puisqu'on y donne grecs et latins les opuscules qu'il demandait. On prévient même l'objection que Gabriel était un grec latinisé, dont l'autorité ne devait pas faire foi en notre faveur, en montrant que Gabriel nous est contraire dans les autres points qui nous divisent d'avec les grecs. Tout est ici appuyé non sur des raisonnements, mais sur des preuves de fait.

L'auteur fut obligé d'aller à Juilly passer quelque temps auprès du prince César d'Este, pendant que son livre était sous la presse (2). Il apprit dans cet intervalle que l'on avait communiqué son manuscrit à M. Nicole, qui préparait alors sa réponse générale à M. Claude. Il se transporta aussitôt exprès à Paris, et vint chez lui pour le retirer d'entre ses mains.

M. de Lamet, un des approbateurs de ce livre, y trouvait

(1) Simon ou Barat, *Biblioth. critique*, T. VI, chap. 11.
(2) Simom, *Lettres choisies*, T. II, Lettre 12.

à dire qu'on y eût affaibli les preuves que M. Arnauld tirait du livre d'Agapius dans *la Perpétuité*, ce qui pouvait faire tort à la cause de l'Eglise (1). Notre auteur avoue qu'il a donné Agapius pour un livre rempli d'historiettes, pour ne pas dire de fables ; mais prétend que son témoignage pour la créance commune de l'Eglise grecque, où il vivait, n'est pas moins certain ; que c'est là une chicane que lui ont faite sans sujet les amis outrés de M. Arnauld, et que le Père du Brueil, très attaché à Messieurs de Port-Royal, mais homme droit, et qui ne savait ce que c'était que pateliner, lui avait conseillé d'avoir plus d'égard à l'exacte vérité et aux intérêts de la cause de l'Eglise qu'à celui de ses amis.

Le *Journal des savants* (2) fit un long extrait de cet ouvrage, et M. Dupin (3) ne fait que copier cet extrait dans sa *Bibliothèque*, tant les termes en sont les mêmes.

Dès l'année d'auparavant, le Père Simon avait donné au public un essai de ses productions en faisant un factum en faveur des Juifs de Metz, qui contribua à leur faire gagner au conseil du roi une cause pour laquelle le Parlement de Metz était sur le point de les condamner à être brûlés vifs. Il n'ignorait point combien cette nation nous hait ; mais il croyait devoir leur faire voir que nous exercions même envers eux ce que Notre Maître nous recommande sur l'amour de nos ennemis (4). Ou peut-être était-il flatté du plaisir de traiter un point où il pouvait étaler une érudition singulière. Ce factum fut imprimé in-4° à Paris en 1670. Il contient 18 pages, et a pour titre :

Factum servant de réponse au livre intitulé : Abrégé du procès fait aux Juifs de Metz. — Il y fait la tradition de toutes

(1) *Ibid.* lettre 7.
(2) Année 1672, page 37.
(3) Dupin, *Biblioth. 17e siècle*, T. V. p. 220
(4) Simon, *Lettres choisies*, T. II, lettre 8.

les avanies et fausses imputations de crimes que le faux zèle a faites en divers temps à cette nation, ainsi que des arrêts des rois et bulles des Papes donnés pour la mettre sous leur sauvegarde. Il l'a fait imprimer depuis de nouveau au tome 3 de la *Bibliothèque critique* chapitre 8.

L'*Abrégé du procès*, auquel il répond, est un petit in-16 qui passe pour être l'ouvrage de A. N. Amelot de la Houssaye.

Depuis que le Père Simon se fut mis sur les rangs d'auteur, ses ouvrages se suivirent de près. Nous les allons tous rapporter selon l'ordre du temps auquel ils ont paru, autant que faire se pourra, et faire l'histoire de ses chers enfants, qui n'est autre que celle du père.

Cérémonies et coutumes qui s'observent aujourd'hui parmi les juifs, traduites de l'italien de Léon de Modène, rabbin de Venise, avec un supplément touchant les sectes des Caraïtes et des Samaritains de notre temps. 2e édition revue, corrigée et augmentée d'une seconde partie qui a pour titre : *Comparaison des cérémonies des Juifs et de la discipline de l'Eglise avec un discours touchant les différentes messes ou liturgies qui sont en usage dans tout le monde. Par le sieur de Simonville.* Paris, Billaine, 1681, in-12 de 404 pages (1).

La première édition avait pour titre :

Cérémonies et coutumes des juifs d'aujourd'hui traduites de l'italien de Léon de Modène, par Dom Recared Siméon. Paris, chez Billaine, 1674, in-12.

La veuve Billaine, qui faisait les frais de cette édition, souhaita qu'elle fût dédiée à M. Bossuet. L'épître dédicatoire est de M. de Frémont d'Ablancourt. C'est elle qui engagea ce Monsieur à la faire. Celui-ci dit au Père Simon qu'il allait faire un pompeux galimatias, mais d'ailleurs ne la lui montra pas du tout avant l'impression, parce que l'au-

(1) Simon, *Bibl. crit.* T. iv. Lettre 9. Bayle, *Rép. lettres*, mai 1685, ar. 9 Dupin. *Bibl. 17e siècle*, T. v. p. 222.

teur était parti pour la campagne. On trouve des crochets ou parenthèses en quelques endroits du corps de l'ouvrage dans la seconde édition. Ce sont des additions que M. Pyrot, choisi pour la censure par M. l'évêque de Condom avant d'accepter la dédicace, avait jugé à propos d'y faire, et que l'auteur a voulu faire distinguer de ce qui part de sa plume. Que si cette approbation de M. Pyrot ne paraît point à la tête de cette seconde édition, c'est que le libraire ne jugea pas à propos de l'insérer à cause qu'elle était fort postérieure par la date à celle du privilège du roi obtenu pour la première édition de ce livre.

Il en parut une troisième à la Haye chez Moetjens en 1682 et une quatrième à Lyon en 1684 (1).

Voyage du Mont Liban traduit de l'italien du Révérend Père Jérôme Dandini, nonce en ce pays-là, où il est traité tant de la créance et des coutumes des Maronites que de plusieurs particularités touchant les Turcs et de quelques lieux considérables de l'Orient, avec des remarques sur la théologie des chrétiens du Levant et sur celle des Mahométans, par R. S. P. Paris, Billaine, 1675, in-12 de 402 pages.

Le Jésuite Dandini fut envoyé au Mont Liban en 1596 en qualité de nonce du Pape (2) sur le rapport fait à Rome que les Maronites, malgré leur réunion, étaient dans de grandes erreurs. Or il fait voir dans sa relation qu'on les leur imputait injustement, comme il s'en était assuré en tenant chez eux deux conciles, dont il rapporte les actes. Le Père Simon ajouta à cette relation plusieurs remarques dans lesquelles il éclaircit non seulement l'ancienne croyance des Maronites, qu'il prétend avoir été monothélites, mais aussi celle des autres chrétiens du Levant. Il prétend qu'il y a lieu de croire que l'abbé Maron, qu'ils regardent comme un saint, a été hérétique monothélite. Il ajoute que la plu-

(1) Bayle, *Républ. des lettres.*

(2) M. Dupin dit Urbain VIII ; mais ce pape ne fut créé qu'en 1624. Il a voulu dire apparemment Clément VIII. (Dupin. *Bibl. 17e siècle*, p. 223).

part des hérésies dont on accuse les peuples du Levant, sont imaginaires, et qu'ils ont seulement le malheur de n'avoir pas étudié dans nos écoles ; ce qui fait que, ne pouvant pas s'expliquer en des termes qui approchent des nôtres, nos missionnaires, qui ne savaient de théologie que la scolastique ordinaire, les ont condamnés comme étant dans des erreurs, où ils n'étaient pas en effet. Il y avance quelques autres propositions aussi singulières, selon son goût dominant de mettre en avant des espèces de paradoxes et de penser singulièrement.

La même année, 1675, il composa un *Factum contre les Bénédictins de Fécamp* en faveur de M. l'abbé de Neubourg, qui avait cette abbaye(1), et à la prière de notre Père Verjus, son ami et grand vicaire de cet abbé. Ce factum déplut fort aux moines, qui en portèrent leurs plaintes au R. Père de Sainte-Marthe ; et, à cette occasion, ce Père lui demanda s'il n'aimait pas mieux être à lui, qui était son supérieur général, que d'être aux Pères Jésuites (2).

L'année suivante, 1676, les protestants de Charenton résolurent de faire travailler à une nouvelle version de la Bible, celle de Genève devenant tous les jours ridicule et inintelligible par son vieux style. Ils promettaient douze mille francs à qui entreprendrait ce travail. M. Justel en parla plusieurs fois au Père Simon (3). Cette entreprise lui convenait à cause de la connaissance qu'il avait des langues, et la rétribution attachée n'était pas un objet indifférent dans la situation où il se trouvait. Il répondit donc qu'il y penserait ; qu'il avait déjà beaucoup travaillé sur cette matière ; et en effet, peu de jours après, il donna à M. Justel le plan, qui est imprimé dans son Histoire critique, touchant la méthode à suivre pour faire une bonne version de la Bible. M. Justel ne man-

(1) *Journal littéraire de la Haye*. 1714.
(2) Simon, *Apologie pour l'hist. crit. V. Test.*, page 49.
(3) Simon, *Suppl. aux lettres choisies*. T. III, lettre 2.

qua pas de le communiquer à son parti qui trouva qu'en effet, selon le projet, il fallait donner une Bible qui ne favorisât aucun parti, et qui pût être également utile aux catholiques et aux protestants. On pria le Père Simon de traduire quelques chapitres selon ce plan pour servir de règle. Il le fit; et, ayant trouvé quelque temps après, chez M. Justel, M. Claude et M. d'Ablancourt, il s'entretint avec eux sur le nouveau dessein. Ils lui témoignèrent qu'ils étaient résolus de se partager entre eux toute la Bible, et que chacun en traduirait certains livres.

Vers ce même temps, les ministres de Genève, qui songeaient de leur côté à une pareille version, en envoyèrent le projet avec une feuille imprimée à ceux de Paris. Il fut communiqué au Père Simon qui en fit la critique, et elle fut si bien approuvée de ces Messieurs qu'ils l'envoyèrent à leurs frères de Genève. Ce qui donna occasion à ceux-ci de dire que les ministres de Paris adoptaient les sentiments des Papistes. Mais le plus fort de leur dispute ne roulait pas tant sur la manière dont devait se faire cette traduction que sur un fonds de 60.000 livres qu'un bon suisse avait destiné à cet ouvrage, et que chacun voulait tâcher de tirer de son côté afin de faire travailler à cette version selon ses idées. Or il se pouvait bien faire, dit sur cela notre auteur, que si Messieurs de Charenton en étaient devenus les maîtres, ils auraient reconnu les bons services que le Père Simon leur avait rendus en leur attirant par son travail ce fonds à Paris. Mais il resta dans ce pays-là, et le projet de la Bible nouvelle de Charenton s'en fut à vau-l'eau avec les espérances de notre rabbin, qui conserva toujours contre eux une dent de lait, à ce que lui reproche Le Clerc, de l'avoir ainsi repu de chimères après qu'il s'était mis en frais de travail pour eux. Les catholiques, de leur côté, parurent se scandaliser qu'il eût accepté la proposition de faire une version de l'Ecriture à l'usage des calvinistes. Mais ce fut bien un autre scandale, quand il donna deux

ans après son Histoire critique du vieux Testament, le principal de ses ouvrages, ainsi que celui qui lui a acquis une plus grande réputation, et qui a fait plus de bruit.

Histoire critique du vieux Testament. Cet ouvrage parut pour la première fois au commencement de 1678, imprimé in-4°, chez Billaine. Il est divisé en trois livres. Dans le premier, il traite du texte hébreu de la Bible depuis Moïse jusqu'à notre temps. Dans le second, des principales versions de la Bible. Dans le dernier, de la manière de bien traduire la Bible, et il montre en même temps combien l'Ecriture Sainte est obscure, y joignant aussi la critique des meilleurs auteurs, tant juifs que chrétiens, qui ont écrit sur la Bible.

Ce livre déplut presque également à quelques catholiques et à quelques protestants des plus zélés (1). Ceux-ci l'accusaient d'affaiblir l'autorité du texte sacré pour faire valoir la tradition. Les autres craignaient qu'ébranlant l'autorité des livres sacrés, il ne se servît de la tradition que comme d'un faible appui pour se mettre à couvert des reproches qu'on pourrait lui faire. Quelques amis du Père Simon, pour le réconcilier avec les uns et les autres, faisaient au contraire entendre aux catholiques, d'une part, que son livre était fort avantageux à la religion, parce qu'il établissait partout la nécessité de la tradition pour avoir le véritable sens de l'Ecriture ; et de l'autre, insinuaient aux protestants que ce livre ne leur faisait pas tant de tort qu'ils croyaient ; et que, s'il ne s'accommodait pas avec quelques-uns de leurs principes, il combattait également certaines maximes reçues par presque tous les savants de la communion romaine, comme par exemple, lorsque suivant le sentiment de Hobbes et de Spinoza, il prétend que Moïse n'est l'auteur que des lois et des ordonnances du Pentateuque, et que tout ce qu'il y a d'historique, a été mis par écrit

(1) Dupin, 17e *siècle*, p, 226, 227.

par des prophètes ou écrivains publics destinés à cette fonction, qui nous ont rédigé tout le corps des Ecritures en l'état que nous l'avons aujourd'hui.

Parmi ceux qui ne goûtèrent pas son système, M. Spanheim, alors résident de l'Electeur de Brandebourg à la cour d'Angleterre, ne put s'empêcher cependant de rendre hautement justice à l'auteur et d'avouer qu'il avait mérité les louanges de toutes les personnes équitables, soit pour le choix judicieux des matières, soit pour le bel ordre dans lequel il avait su les ranger, soit enfin pour la manière aisée dont il les explique ; qu'il avait en quelque sorte épuisé la curiosité du lecteur le plus appliqué; qu'il la prévenait même et qu'il la soulageait; que son livre était l'abrégé de plusieurs volumes ou plutôt d'une bibliothèque entière ; qu'on y trouvait même de quoi en faire une avec choix et avec jugement par celui qu'il donne des auteurs et des éditions, ou des bibles en toutes sortes de langues, ou de ses interprètes et de ses critiques de toutes sortes de religions; que tout y était dans sa place, et que ce bel ordre paraissait plus un effet du bon sens et de la justesse d'esprit du Père Simon que d'une méthode apprise au collège.

Il ajoute que l'auteur ne sortait point de son sujet; qu'on n'y trouvait ni digressions ennuyeuses ou inutiles, ni érudition prise de trop loin, ou qui ne paraisse pas propre et familière à l'auteur ; qu'il avait de la franchise et de l'honnêteté ; qu'il ne paraissait pas entêté de tous les préjugés que donne la diversité de la religion, traitant tous les auteurs avec une indifférence assez égale et tâchant de ne faire paraître ni inclination pour les uns ni emportement contre les autres ; que la manière dont il s'expliquait, ne pouvait être ni plus nette, ni plus débarrassée ; qu'il était clair jusque dans les matières les plus épaisses de la grammaire ; que son style n'était point chargé de redites ; qu'il n'était ni pompeux, ni affecté, mais pur et naturel, n'en

disant ni trop, ni trop peu, et tel que la nature et l'importance du sujet le demandaient. (1)

Mais enfin le même M. Spanheim, tournant après la médaille, et portant son jugement sur le fond avec la même candeur, trouvait ce dessein trop hardi pour un particulier et l'exécution trop libre pour un religieux, qui y élevait trop les protestants et, d'autre part, semblait avoir pris à tâche d'exagérer les défauts des écrivains catholiques ; qu'il déférait trop peu aux anciennes versions, soit des Septante, soit de la Vulgate, les croyant plus défectueuses que le texte hébreu ; qu'il entreprenait de réformer le texte de l'Ecriture et d'y donner de nouveaux sens ; qu'il prétendait prouver que Moïse, Jérémie, Josué, etc., ne sont pas les auteurs de la meilleure partie des écrits qui portent leurs noms ; qu'il exerçait une critique trop hardie sur les anciens Pères de l'Eglise ; enfin, qu'en voulant tenir un juste milieu, et éviter les extrémités, il tombait dans la plus grande de toutes, qui était de détruire l'évidence et la certitude de l'Ecriture et de ne donner aucuns principes pour parvenir à la bien entendre, que ceux qui étaient fondés sur les règles de sa critique.

L'ouvrage était imprimé dès le mois de mars 1678, mais ne paraissait point encore parce que le Père Simon, qui comptait de le dédier au roi, attendait pour le lui présenter qu'il fût de retour du siège de Gand et d'Ypres. Le Père de Sainte-Marthe lui écrivit de Saint-Paul pour lui proposer quelques autres sujets pour sa dédicace. Le Père Simon lui répondit du 16 mars :

« *Je voudrais bien qu'il fût encore en ma liberté de dédier aux personnes que vous avez la bonté de me marquer. Mais, si je ne dédie rien au roi, je ne pourrai m'empêcher de dédier à M. le duc de Montausier, à qui je l'avais promis. Il m'a écrit deux fois qu'il me présenterait à Sa Majesté. Je pourrais bien, pour accorder tout cela, ne dédier à personne. Il y aura*

(1) Spanheim, *Lettre imprimée dans l'Hist. crit.*, édition de 1685, Tome 2.

lieu, mon Révérend Père, de vous satisfaire dans un autre ouvrage, que je donnerai bientôt au public, et je vous laisserai le maître de la dédicace. » (1)

Après cela, muni qu'il était de l'approbation en bonne forme de M. Pyrot, censeur de son livre, il demandait à son supérieur général permission d'aller faire un tour à Dieppe pour se défaire d'une cure à 4 ou 5 lieues de là, qu'il avait déjà permutée contre un bénéfice simple, mais que son compermutant, troublé dans la possession de ladite cure, lui avait remise ; ce qui l'obligeait de faire ce voyage pour tâcher sur les lieux de s'accommoder avec quelqu'autre. C'était le prieuré-cure de Bolleville dans le pays de Caux, qu'il garda en effet quatre ans. (2)

Tandis qu'il était dans ce pays-là, son libraire s'avisa de publier par avance la table des chapitres ou sommaires de son livre pour l'envoyer dans les pays étrangers (3). M. Thoinard trouva moyen d'avoir un des exemplaires de cette table sous prétexte qu'il se disait alors ami du Père Simon, qu'il voyait quelquefois. Il vit qu'un des titres portait que Moïse ne peut point être l'auteur de tout ce qui est dans les livres qui lui sont attribués. Il alla sur le champ à M. l'évêque de Condom, qui était à Saint-Germain auprès de Monseigneur le Dauphin. Comme il fut poussé en cela par un de ses amis, et qu'il était en ce temps-là bien aise de faire sa cour à Messieurs de Port-Royal, il n'oublia rien pour engager ce prélat à faire arrêter les exemplaires de l'ouvrage par M. le Chancelier, avant qu'il parût en public.

En effet, sur les remontrances de M. Bossuet, il y eut bientôt un arrêt du Conseil qui le supprima, et les exemplaires furent saisis (4). D'abord la veuve Billaine eut le

(1) Simon, *Lettre mss. à Ste-Marthe* du 16 mars 1678.
(2) *Journ. litt. de la Haye* de 1714.
(3) Simon, *Bibl. crit.* T. 2. chap. 3.
(4) Idem, *Ibid.* T. iv. Lettre 9.

temps d'en mettre plus de 600 à couvert, qui ne furent point déclarés au commissaire. Mais ils lui furent ensuite enlevés parce qu'elle eut l'imprudence de s'en ouvrir à quelqu'un sur la promesse qui lui avait été faite de laisser paraître le livre, quand il aurait été corrigé.

Ce coup lui fut porté, à ce qu'il prétend, par les Jansénistes. Il y avait déjà quelques années, si on l'en croit, qu'un parti, qui tenait son bureau dans le faubourg Saint-Jacques, cherchait une occasion de le faire sortir de Paris, et en voulait à sa personne plus qu'à son livre, piqués contre lui tant au sujet de la lettre qu'il avait écrite sur le livre de la *Perpétuité* que pour le refus qu'il leur avait fait l'année d'auparavant d'aller à Rome être leur agent secret près d'Innocent X, commission que le Père Poisson accepta à sa place. (1)

Mais, de quelque main que le coup partît, sur l'avis que lui en donna à Dieppe le Père de Saillant, supérieur de Saint-Honoré, il fallut s'en revenir au plus vite. D'abord il dressa un

Mémoire instructif touchant le livre qui a pour titre : Histoire critique du Vieux Testament, pour essayer de faire revenir ses juges, et dont il fit tirer très peu d'exemplaires. Il se flatta un temps de leur faire entendre raison. Voici comme il écrivait au Père de Sainte-Marthe, encore à Saint-Paul :

« *Je vous aurais informé plus tôt de mes affaires, si le Père de Saillant ne m'avait dit que vous n'étiez point en l'état de recevoir des lettres. On vous aura sans doute mandé le bruit que M. de Condom a fait de mon livre avant qu'il l'eût lu. Mais la première chose que j'ai faite, a été de vous décharger, comme le Père de Saillant en a été témoin deux fois, ayant fortement insisté sur le certificat de M. Pyrot, et je me suis même offert de prouver invinciblement et par témoins et par*

(1) Idem, *Apologie* page 24-38.

des écrits que je garde, qu'il n'était pas vrai que j'eusse ajouté à mon livre, comme M. Pyrot le prétendait. Mais, comme tout ce bruit est apaisé, et que M. de Condom est venu exprès pour cela à Paris, où il m'a témoigné mille amitiés, il n'est pas besoin que je vous importune davantage. Quand j'aurai appris l'état de votre santé, je ne manquerai pas de vous écrire plus au long. Je suis tellement persuadé que vous avez de la bonté pour moi, que je ne laisserai passer aucune occasion de vous servir, que je ne le fasse avec bien de la joie pour reconnaître tous les bons offices que vous m'avez rendus en mille rencontres, et que vous voulez bien continuer de me rendre. » (1)

En effet, le Père de Sainte-Marthe écrivit pour lui à M. Bossuet. Il craignait aussi que nos ennemis n'impliquassent la Congrégation dans cette affaire en nous faisant tous comptables des sentiments particuliers de ce livre ; mais M. de Condom lui fit la réponse suivante de Saint-Germain (2) :

« *Il n'y a rien dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire qui regarde ni votre personne, ni votre Congrégation. J'ai vu ce matin le Père Simon, j'ai peur qu'il n'ait pas assez vu la conséquence de la doctrine qu'il a enseignée. Il faudra procéder à nouvel examen, et ce ne sera pas moi qui m'en chargerai. Car il faut beaucoup de loisir pour discuter un livre aussi gros et aussi plein de difficultés que celui-là. Je le courrai pourtant, et j'en dirai mon avis à l'auteur. Pour la Congrégation, mon Révérend Père, vous savez combien je la respecte, et avec quel zèle j'embrasserai tous ses intérêts. En votre particulier, je suis... etc.* »

Le Père Simon se flattait toujours qu'il serait quitte pour quelques légères modifications apportées à certaines propositions de son livre ; et, en attendant le retour du roi, il songeait déjà à s'en retourner à Dieppe pour finir l'affaire de son bénéfice interrompue par son retour précipité à

(1) Simon, *Lett. mss. à Ste- Marthe* de Mars 1678.

(2) Bossuet, *Lettre mss à Ste-Marthe*, du 16 avril 1678.

Paris. Il manda donc du 7 mai au Père de Sainte-Marthe résidant encore à Saint-Paul, en homme qui se croyait sûr de son fait :

« *M. le Duc de Montausier m'ayant mandé que je réformasse de mon livre ce que M. de Condom m'avait marqué, je ne vois plus de difficultés à cette affaire, si ce n'est qu'il a aussi dit la même chose au Père de la Chaise qui lui en a parlé, et qui lui a proposé en même temps un autre expédient qui est de mettre mon livre en latin, et qu'on me payerait les frais de l'édition française, à quoi je consentirais aussi très volontiers. Cependant j'attendrai votre réponse pour partir, quand je verrai la fin de cette affaire qui ne peut durer longtemps.* » (1)

Mais en cela le Père Simon s'abusait, et il fallait que les choses fussent bien plus aigries qu'il ne pensait, ou plutôt qu'il contribuât à les aigrir lui-même davantage par son entêtement à ne vouloir pas en passer par tous les changements qu'on lui proposait, puisque, presque en même temps, le Père de Sainte-Marthe écrivit la lettre suivante à M. le chancelier Le Tellier d'un style à faire juger qu'il était sur le point de l'abandonner. Elle est datée du 12 mai 1678 de Saint-Paul-au-Bois :

« *J'ai appris avec une extrême douleur les justes plaintes que M. l'évêque de Condom et M. Pyrot font du livre du Père Simon. Si ma maladie ne me retenait depuis trois mois à la campagne, j'aurais l'honneur de vous assurer, Monseigneur, au nom de toute notre Congrégation, qu'elle ne s'attache jamais à défendre les opinions de ses sujets, et qu'elle se soumet très humblement à ce que vous ordonnerez de ce livre sur le rapport de M. de Condom et de M. Pyrot, dont nous respectons la vertu et l'insigne doctrine.* Et nos Pères assistants et moi, ne souffrirons jamais dans la Congrégation une personne qui s'oppose à ce que vous commanderez, *et que*

(1) Simon, *Lettre mss à Ste-Marthe* du 7 mai 1678.

vous avez si sagement conseillé au Roi et établi pour l'impression des livres. La permission que le général de l'Oratoire donne aux nôtres d'imprimer, n'est jamais fondée que sur l'approbation des docteurs nommés par le roi et sur le privilège que vous accordez ensuite. Ainsi nous ne sommes jamais garant de la doctrine des nôtres. »

Il n'ajoute pas que la dernière assemblée de 1675 avait statué que « *désormais préalablement à l'approbation des docteurs, le supérieur général ferait examiner les livres des nôtres par quelques-uns de nos Pères, et ne donnerait sa permission que sur leur témoignage* », parce que peut-être en cette occasion, s'agissant d'une matière fort savante et assez épineuse, il n'avait pas fait observer cette régle. Il finit en lui disant :

« *J'espère donc, Monseigneur, de votre justice et de votre bonté pour notre Congrégation, laquelle reçoit tous les jours des effets de sa protection, qu'elle ne lui imputera point les fautes des particuliers, ni à celui qui est, par mille obligations, avec un tel profond respect et une parfaite gratitude... etc.* »

L'effet suivit de près les menaces. Six jours après ces menaces je trouve dans nos registres (1) que « *Le Révérend Père Général ayant déclaré le 18 mai en présence des trois Révérends Pères assistants, à Saint-Paul-au-Bois, au Père Richard Simon que M. Pyrot, docteur de Sorbonne, se serait plaint de la mauvaise foi dudit Père Simon, en ce qu'il aurait obtenu par surprise une approbation pour faire imprimer son livre de l'Histoire... etc., et en ce que l'imprimé n'ayant pas été corrigé suivant la censure faite par le dit sieur docteur sur l'original manuscrit, il se serait trouvé rempli de propositions fausses ou dangereuses, desquelles plusieurs mêmes n'auraient pas été soumises à la censure, il a été résolu que le Père Simon serait exclu de la Congrégation.* » Et il fut ordonné du 20 mai que le tout serait enregistré sur le livre des déli-

(1) *Registre du Conseil du 18 mai 1678.*

bérations, et le lendemain, 21 mai 1678, il est dit que « *le Père Richard Simon ayant été appelé dans la chambre du Conseil, l'ordre de son exclusion lui a été signifié.* »

Nonobstant les falsifications que M. Pyrot lui reprochait, et dont lui ne voulait pas convenir, s'il avait voulu acquiescer de bonne foi à tous les changements qu'on lui proposait, cette exclusion n'eût été que comminatoire ; mais son esprit raide et entier ne lui permit jamais de plier sous la volonté d'autrui, et j'ai ouï dire que le Père de Sainte-Marthe ne put pas même obtenir, sous la promesse qu'il lui fit de le faire rétablir lui et son livre, qu'il en changeât du moins le titre d'*Histoire critique du Vieux Testament*, titre qui avait choqué bien des gens surtout parmi les religieux, assez ignorants ou assez malveillants pour répandre qu'ici critique et satire étaient une même chose.

Etourdi mais non abattu du coup, il se retira à son prieuré-cure de Bolleville, d'où il écrivait au Père Le Cointe qu'il vivait, grâce à Dieu, dans un grand repos ; que l'archevêque de Paris, M. de Harlay, lui avait fait dire par notre Père de Sainte-Maure, cousin-germain du duc de Montausier, qu'il ne se retirât point dans la province, et qu'il l'appuyerait de tout son crédit ; mais que, comme il avait de l'aversion pour tout ce qui s'appelle affaire, il aimait mieux vivre en solitude à la campagne que de demeurer en un lieu, où il n'aurait aucune tranquilité d'esprit. (1)

Cependant il persistait toujours à dire que les Jansénistes lui avaient joué ce tour-là. Et, pour le prouver, il disait que le duc de Montausier, frappé de son mémoire justificatif, ayant parlé pour lui à M. de Condom, il eut deux conférences avec ce prélat, l'une à Saint-Germain, l'autre à notre maison de Saint-Honoré, après lesquelles le Père de Saillant, présent à l'une et à l'autre, n'avait pu s'empêcher de lui témoigner qu'il y avait là des ressorts secrets, qui

(1) Simon, *Lettres choisies*, T. 2, Lettre 19.

faisaient remuer les gens qui ne l'aimaient pas. Il ajoutait que M. Nicole avait eu plus de part que tout autre à la suppression de son livre, quoique l'homme de Paris le moins capable de juger d'une sorte d'érudition, où il n'était point du tout versé ; que M. Faure, docteur de Sorbonne et des amis de Port-Royal, l'avait assuré que le vrai motif de la suppression était la manière libre dont il parlait dans son livre de l'autorité de saint Augustin ; ce qui, en effet, pouvait y être entré pour beaucoup. Il protestait, au reste, que les Jésuites n'avaient eu aucune part à son livre ; qu'à la vérité, il s'était servi du canal du Père Verjus, jésuite, dont le frère était de l'Oratoire et de ses amis, pour faire tenir au Père de la Chaise son épître dédicatoire au roi, alors devant Ypres ; mais que la réponse du Confesseur faisait bien connaître qu'il n'avait point eu d'autre liaison avec ceux de la Société. (1)

L'année suivante, 1679, il eut une nouvelle lueur d'espérance de faire passer son livre, M. Colbert lui obtint de le faire revoir par M. Gallois avec promesse d'en promettre le débit selon le rapport qui lui en serait fait. Mais ce rapport ne se trouva point favorable, ce censeur ayant déclaré qu'il ne pouvait donner son approbation à un livre où saint Augustin était maltraité.

Ces défenses réitérées ne firent qu'exciter davantage l'empressement que le public avait de l'avoir. L'auteur en avait déjà envoyé deux exemplaires en Angleterre, l'un à M. de Clarendon, l'autre à M. Compton, évêque de Londres, parce qu'il avait vu à Paris ces seigneurs anglais. Madame la duchesse de Mazarin l'avait fait copier par son chapelain sur un de ces exemplaires et sur cette copie Elzévir, qui depuis la suppression n'avait pu recouvrer l'édition de Paris, en fit une défectueuse, parce que cette copie l'était; c'est celle de 1680 que voici :

Histoire critique du Vieux Testament par le Révérend Père

(1) Simon. *Bibl. crit.*, T. IV, Lettre 9.

Richard Simon, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, suivant la copie imprimée à Paris, 1680, in-4° de 612 pages.

Comme nos Pères furent avertis que l'on se préparait à Rome à censurer l'ouvrage, et que l'examen s'en faisait sur cette même édition, où l'auteur se qualifiait Père de l'Oratoire, le Père Le Blanc, par ordre secret du Conseil, avertit les cardinaux de la Congrégation que depuis deux ans il avait été exclu ; et ils promirent d'y avoir égard, en ne faisant pas mention de ce titre dans leur censure.

On en fit ensuite une traduction latine sur cette même édition d'Elzévir et par conséquent avec bien des fautes, parce que, outre celles de l'édition, le traducteur, qui n'entendait pas assez les matières, y en mit plusieurs de son chef. Elle est de la façon de Noël Aubert de Versé, imprimée aussi à Amsterdam, in-4°, en 1681. (1)

Simon croit aussi que la version anglaise, qui fut encore faite de son ouvrage, le fut sur cette édition d'Ezévir.

La qualité de prêtre de l'Oratoire qu'il se donnait à la tête de toutes ces éditions, ne plaisait pas à nos Pères. Dans notre assemblée de 1681 (2) le Père Général déclara que vainement il se prévaudrait de la permission d'imprimer qu'il lui avait accordée, puisque, outre qu'il s'était exclu lui-même de la Congrégation avant que son livre parût, cette permission avait été révoquée en bonne forme dès ce temps-là ; et en conséquence l'Assemblée chargea le Père Thomassin d'écrire au cardinal Casanata pour le prier d'assurer le cardinal Cibo que la Congrégation désavouait et le livre et l'auteur, qui n'avait pu s'autoriser ni du nom d'un corps dont il s'était retranché lui-même, ni d'une permission surprise et révoquée. Et cette précaution fut prise d'autant plus à propos que la Congrégation de l'Index condamna le 9 février 1683 l'*Histoire critique*.

(1) Lelong, *Bibl. sacrée*, article Richard Simon.

(2) *Session 7e*.

Bayle s'étonne que l'on ait traité avec tant de sévérité en France et à Rome un ouvrage si favorable, ce semble, aux prétentions de la Cour romaine, ou plutôt de l'Eglise romaine, sur l'autorité de la tradition. Il prétend même savoir par plusieurs lettres écrites de Rome à Paris qu'à peu de choses près, cette critique y avait été trouvée très judicieuse, d'un profond savoir et tout à fait conforme aux principes de nos Eglises ; et que plusieurs protestants d'Angleterre se sont trouvés du même avis. Il conjecture donc qu'on a pris l'alarme un peu aisément ; et que, s'agissant d'une matière un peu délicate, on a mieux aimé pécher par trop de précaution que pour en avoir manqué ; et qu'il en sera quelque jour de ce livre comme du travail de saint Jérôme, quand il traduisit la Bible, dont nous lui savons aujourd'hui si bon gré, et dont on fit tant de bruit ; et l'on cria si amèrement contre lui, lorsque l'ouvrage parut. (1)

Il se fit une autre édition de l'ouvrage à Amsterdam en 1680, sous le titre de

Histoire de la Religion des Juifs, qui au fond, au titre près, est la même en tout que les précédentes. (2)

Mais il en parut à Rotterdam, en 1685, une qu'on regarde avec raison comme la plus parfaite de toutes (3), tant parce qu'on présume avec fondement qu'elle s'est faite avec l'aveu et sous la direction de l'auteur, qu'à cause qu'elle est augmentée d'une apologie générale, de plusieurs remarques critiques, d'une table des matières et de tout ce qui a été imprimé pour ou contre à l'occasion de ce livre. La voici :

Histoire critique du Vieux Testament, par le Révérend Père Richard Simon, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire.

(1) Bayle, *Répub. lettres*, année 1684.

(2) Lelong, *Bibl. sacrée*.

(3) Dupin, *Bibl. 17e siècle*,

Nouvelle édition et qui est la première imprimée sur la copie de Paris, augmentée d'une apologie générale et de plusieurs remarques critiques. On a de plus ajouté à cette édition une table des matières et tout ce qui a été imprimé jusqu'à présent à l'occasion de cette histoire critique. Rotterdam, chez Reynier Leers, 1685, in-4° en deux volumes.

Dans le premier, qui contient l'histoire critique, avant la préface de l'auteur, en est une autre sur cette nouvelle édition, préface que quelques-uns attribuent à M. Simon, ainsi que quelques notes marginales ajoutées au bas du texte. Mais Bayle n'en convient pas quant aux notes.

A la fin de ce volume est une *Lettre de M. de Veil, docteur en théologie et ministre du Saint Evangile à M. Bayle* pour prouver, contre l'auteur de l'Histoire critique, que la seule Ecriture est la règle de la foi. Elle est suivie de la réponse de M. Simon sous le titre de

*Lettre à M. J*** S. D. R.*, c'est-à-dire à M. Justel, secrétaire du roi, laquelle est de 6 pages, datée du 16 août 1678 et signée R. de Lisle, prêtre de l'Eglise gallicane.

Après vient la lettre à un ami, qui est le jugement de M. Spanheim, dont j'ai rapporté quelques traits ci-dessus, et le volume se termine par la réponse à cette lettre sous le titre de

Lettre d'un théologien de la Faculté de Paris, qui rend compte à un de ses amis de l'Histoire critique du Vieux Testament, et cette réponse, datée de Paris le 10 septembre 1679, est attribuée à M. Simon.

Tout le volume suivant n'est qu'en pièces semblables pour et contre. En voici l'état :

Réponse de Pierre Ambrun, ministre du Saint Evangile, à l'Histoire critique du Vieux Testament composée par le Père Simon de l'Oratoire de Paris, p. 48.

Richardi Simonis gallicanæ Ecclesiæ theologi opuscula critica adversus Isaacum Vossium anglicanæ Ecclesiæ canonicum. Deffenditur sacer codex ebraicus et D. Hieronymi trans-

latio. Edimburgi, typis Joannis Calderwood, 1685, p. 86.

Dans cet opuscule il y a beaucoup d'ordre, beaucoup d'exactitude et beaucoup d'érudition. C'est un fort bon abrégé de l'Histoire critique du Vieux Testament. Il y justifie fort les Juifs du soupçon d'avoir altéré leurs livres, du moins exprès. Il y examine l'autorité des Septante et celle de la Vulgate. (1)

Ces opuscules critiques de Simon en réponse à Isaac Vossius consistent en deux choses :

1° *Castigationes ad opusculum Isaaci Vossii de sybillinis oraculis et responsionem ad objectiones nuperæ criticœ sacræ*.

2° *Excerpta ex disquisitionibus criticis Richardi Simonis gallicanœ Ecclesiæ theologi.* Nous rapporterons bientôt ces *Disquisitions critiques ;* et, comme Vossius répliqua, Simon lui fit la réponse suivante en changeant de nom :

Hieronymi Le Camus, theologi Parisiensis, judicium de nuperà Isaaci Vossii ad iteratas Patris Simonis objectiones responsione. Edimburgi, typis Joannis Calderwood, 1685, p. 64. La date est ainsi marquée au bas : « *Juliobonæ in caletibus, die 12 januarii 1685.* »

Ensuite est une réponse de 256 pages à M. Le Clerc, dont voici le titre :

Réponse au livre intitulé : Sentiments de quelques théologiens de Hollande sur l'Histoire critique du Vieux Testament par le Prieur de Bolleville. Outre les réponses aux théologiens de Hollande, on trouvera dans cet ouvrage de nouvelles preuves et de nouveaux éclaircissements pour servir de supplément à cette Histoire critique. Il date de Bolleville 15 septembre 1685. Il y établit de nouveau et y développe son système touchant les livres sacrés, et y traite durement son antagoniste.

Lettre à M. l'abbé P. (Pyrot) *docteur et professeur en théo-*

(1) Bayle, *Rép. lettres*, sept. 1684, art. 7e.

logie, touchant l'inspiration des livres sacrés. Elle est de 50 pages, datée du 15 novembre 1686, et il tâche d'y concilier l'inspiration de l'Ecriture avec ce qu'il a dit, dans son livre, des écrivains publics établis chez les Hébreux pour nous en faire l'abrégé, dans les livres qui nous en restent.

Enfin M. Le Clerc répliqua, et Simon ne resta pas sans nouvelle défense :

Réponse au livre intitulé : Défense des sentiments de quelques théologiens de Hollande sur l'Histoire critique du Vieux Testament par le prieur de Bolleville. Cette réponse, la dernière de ce second volume, est de 221 pages et fort vive, comme la première, accusant nettement M. Le Clerc d'être un socinien.

Cependant, comme le public attendait avec empressement qu'il fît aussi paraître l'Histoire critique qu'il avait promise du texte du Nouveau Testament, et qu'elle aurait en effet suivi de près celle de l'Ancien sans les disputes et les orages que celle-ci lui avait suscités, il songea à la finir et à la faire imprimer en Hollande, désespérant d'obtenir un privilège à Paris, après ce qui s'était passé. Il la donna donc dans les trois volumes suivants, à quelque distance l'un de l'autre :

Histoire critique du Nouveau Testament, où l'on établit la vérité des actes sur lesquels la religion chrétienne est fondée, par Richard Simon, prêtre. A Rotterdam chez Reynier Leers, 1689, in-4°, 1 volume de 430 pages.

Il y a ici, comme dans l'autre critique, des sentiments hardis et singuliers, par exemple ce qu'il dit, après les Jésuites de Louvain, qu'il suffit que l'Ecriture soit inspirée quant à la substance, et qu'on ne doit entendre par l'inspiration qu'une direction du Saint-Esprit qui n'a pas permis que les écrivains sacrés soient tombés dans l'erreur. Il fait l'éloge de ces Pères sur la liberté de penser, dont ils font profession, sans s'attacher opiniâtrement aux senti-

ments de saint Thomas ou de saint Augustin (1). On peut voir quelques autres exemples de ces opinions singulières rapportées par M. Dupin. (2)

Dès que l'ouvrage parut, M. l'abbé Renaudot lui écrivit à Dieppe du 17 février 1689 : « *Depuis peu j'ai lu enfin votre nouvel ouvrage. Je vois avec plaisir que le public en est assez satisfait, et M. de Meaux le paraît, quoique d'abord, comme je vous le mandai, il semblât craindre que l'édition de cet ouvrage ne vous attirât de nouvelles affaires. Je suis extrêmement satisfait de la manière dont vous avez traité le chapitre du sens allégorique reçu par les anciens Juifs, car cette matière est nouvelle, et je suis fort aise que nos pensées s'accordent.* » (3)

Histoire critique des versions du Nouveau Testament, où l'on fait connaître quel a été l'usage des Livres Sacrés dans les principales Eglises du monde, par Richard Simon, prêtre. A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1690, in-4°, 1 volume de 539 pages.

C'est ici la seconde partie de son Histoire critique du Nouveau Testament et le supplément de ce qui semblait manquer à celle de l'Ancien, l'auteur ne regardant ce qu'il en a donné que comme un abrégé, parce qu'il avait alors dessein d'en faire une édition latine plus ample avec plusieurs actes. (4)

Comme il a beau champ de parler ici de la Version de Mons, il n'en perd pas occasion, et déclare, dès la préface, qu'il est surprenant que Messieurs de Port-Royal, qui témoignent n'avoir rien oublié pour nous donner une bonne version du Nouveau Testament en notre langue, y aient si peu réussi ; qu'il s'est beaucoup plus étendu sur

(1) Basnage. *Hist. ouvrages savants*. 1688, art. 1.

(2) *Bibl.* 17e *siècle*. T. V. page 248.

(3) Simon, *Lettres choisies*. T. III. Lettre 26.

(4) Simon, *Avertissement*.

leur traduction que sur les autres, parce qu'elle est entre les mains de tout le monde ; qu'il n'a cependant rapporté qu'une partie des fautes qu'il y a trouvées.

Histoire critique des principaux commentateurs du Nouveau Testament depuis le commencement du Christianisme jusqu'à notre temps, avec une dissertation critique sur les principaux actes manuscrits qui ont été cités dans les trois parties de cet ouvrage, par Richard Simon, prêtre. A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1693, in-4°, 1 volume de 926 pag. sans la dissertation qui est de 99 pages.

Basnage, dans le long extrait qu'il fait de ce volume, relève avec soin la liberté de l'auteur à prononcer sans miséricorde sur les Homélies des Pères et les explications qu'ils donnent à l'Ecriture.

Dans le 25e Journal des savants de 1689, est l'extrait d'une *Lettre écrite par M. Simon à M. Thévenot* le 8 juin 1689. Il y fait savoir au public qu'il n'a aucune part à la nouvelle édition de l'Histoire critique du Nouveau Testament qui vient de paraître avec ce titre : *Deuxième édition revue et corrigée par l'auteur*, à Rotterdam, chez Reinier Leers ; que, bien loin qu'on y ait corrigé les fautes de la première édition, on les y a toutes gardées et ajouté de nouvelles, dont il fait l'énumération. Il y dit encore qu'il a corrigé lui-même les fautes qui sont dans la première édition, et qu'il l'a même augmentée de beaucoup à l'occasion de quelques manuscrits grecs de la Bibliothèque du roi, qu'il a trouvés depuis peu, et dont il fera bientôt part lui-même au public dans une nouvelle édition.

Il s'en flattait avec fondement lorsqu'il s'expliquait ainsi, ayant alors deux bonnes cordes à son arc : M. l'archevêque de Paris, de Harlay et M. Bossuet, qui concouraient alors presque également à le servir en cela. Celui-ci, qui s'était montré d'abord si prévenu contre son ouvrage, lui fit dire peu d'années après la suppression que, s'il voulait le réimprimer, en y faisant quelques corrections, il emploierait

pour cela tout son crédit auprès de M. le Chancelier Le Tellier (1). Simon ne pouvait d'abord se persuader qu'on lui eût dit vrai ; mais le prélat le lui confirma de vive voix, quand il eut l'honneur de le voir. Et en effet il présenta lui-même un exemplaire à M. le Chancelier, qui écrivit de plus, de sa propre main, le nom de M. Pyrot, qu'il nommait de nouveau pour reviseur de l'ouvrage. Et Simon déclare qu'il a encore un exemplaire, où il y a quelques corrections de la main de M. de Meaux et de celle de M. Pyrot. M. l'abbé Renaudot lui manda même que, dans un entretien qu'il avait eu avec M. de Meaux et M. Pyrot, celui-ci lui avait paru disposé à l'expédier, et aussi bien intentionné qu'on le pouvait souhaiter, et qu'il avait dit que c'était rendre service à l'Eglise que de donner cours à cet ouvrage.

Je trouve ces faits attestés par M. Renaudot lui-même (2) qui dit : « *M. Simon avait réformé entièrement son Histoire critique du Vieux Testament sur les censures de feu M. l'évêque de Meaux. Il en avait retranché tout ce qui scandalisait les catholiques et même les protestants, et j'avais été en tiers à plusieurs conférences qu'il y eut sur ce sujet.* » Il ajoute immédiatement après : « *M. de Meaux voulant lui rendre service, me dit qu'il fallait occuper cet esprit et lui proposer quelque ouvrage de longue haleine en lui donnant en même temps une pension. Je proposai de l'employer à traduire et à faire imprimer plusieurs traités des grecs schismatiques contre les latins, parce que nos théologiens ne savent ordinairement pas les principaux raisonnements, ni les autorités dont les schismatiques se servent dans les points controversés entre eux et nous. M. de Meaux et feu M. de Reims, auquel j'en parlai aussi, parce qu'il avait la direction de la bibliothèque du roi et de ce qui regardait les lettres, entrèrent dans ma pensée, et me chargèrent de le proposer à M. Simon, qui s'en*

(1) Simon, *Lettres choisies, Suppl.* Lettre 1.
(2) Renaudot, *Perpétuité*... T. IV. Préface.

excusa. » La raison de ce refus, c'est qu'alors notre rabbin avait un autre plan dans la tête, et qu'outre la nouvelle édition de son livre qu'il méditait, « *il songeait à donner une Bibliothèque sacrée en quatre gros volumes in-4°, où il mettrait les pièces originales, dont il n'avait donné que les abrégés dans son Histoire critique. M. de Harlay avait approuvé ce dessein, et lui avait laissé la liberté de se choisir des docteurs, qui fussent au fait de ces matières et sussent les langues.* » (1) Mais ce projet échoua avec celui de la nouvelle édition.

M. Pyrot, que M. le chancelier lui avait nommé pour reviseur, après plusieurs conférences qu'il avait eues avec lui sur les endroits à corriger et à retoucher, lui déclara nettement qu'il avait fait réflexion que, s'il donnait son approbation à son livre, on serait surpris qu'il approuvât à présent ce qui n'avait été ci-devant supprimé que sur son rapport, et lui rendit ainsi le livre après l'avoir gardé près de deux ans (2)

J'ai une lettre manuscrite (3) de M. Simon, où, rendant compte en plus grand détail au Père Bordes de ce que son censeur trouvait à changer, il dit :

« *Je portai hier au soir à M. Pyrot le livre avec ce que j'y avais réformé conformément au mémoire qu'il m'avait donné Il me témoigna qu'il ne pouvait pas le lire davantage, qu'il avait fait son rapport à M. l'archevêque, et que je pouvais voir Sa Grandeur ; que pour le deuxième volume, il ne le pouvait souffrir. Il me parla d'abord d'Aurelius que j'avais maltraité pour défendre le Père Sirmond, de la Faculté de théologie que j'avais aussi maltraitée, en parlant de René Benoist, et de plusieurs autres articles. Je répondis à tout ; et entre autres, sur ce dernier, je lui dis que je n'avais cité que des actes qui étaient imprimés par ordre de l'assemblée du clergé des*

(1) SIMON, *Bibl. critique* T. 2. ch. 3.

(2) SIMON, *suppl. au T. III des Lettres choisies.*

(3) Elle est du 18 février 1694.

années 1660 et 1661. Il souhaite que vous soyez présent à une conférence que nous aurons chez lui là-dessus. Mais je crois que cela est inutile, parce qu'il m'a dit que, quand il s'est chargé de la lecture du livre, c'était pour en dire son sentiment et non pas pour l'approuver. Ce qui l'a mis de mauvaise humeur, c'est que M. l'archevêque lui a communiqué ma dernière lettre, dont il n'a pu cacher le chagrin qu'il en avait. Comme nous avons déjà eu quelques différends personnels, cela ne peut rien produire de bon. Si Sa Grandeur souhaite que je fasse imprimer mes ouvrages, il faut avoir des docteurs plus commodes et qui ne soient pas obligés de leur élévation aux jansénistes. J'aurais repris mes livres sur ce qu'il m'a dit de dur, si ce n'est que je ne veux rien faire que M. l'archevêque ne veuille bien. Je vous prie de le faire consentir à cela et de lui bien marquer que je lui suis infiniment obligé. J'aurai besoin de sa protection parce que le parti sera à l'avenir plus échauffé contre moi. Je suis, mon Révérend, etc. »

Et dans une autre lettre au même du 21 octobre, il dit :

« *Si Monseigneur l'archevêque veut me faciliter un privilège pour mes ouvrages, je suis sûr d'abîmer ces gens-là. Comme ils le savent, ils n'oublieront rien pour me prévenir. Pensez-y, et soyez persuadé que je suis... etc.* »

Cependant tout ce qu'il put obtenir fut un privilège, non pour ce qui avait été déjà supprimé, mais pour une espèce de supplément à ses histoires critiques, lequel il donna sous titre de

Nouvelles observations sur le texte et sur les versions du Nouveau Testament, par R. S. P., Paris, chez Boudot, 1695, in-4° de 599 pages.

Il donna ce titre au lieu de *supplément aux deux premières parties de l'histoire critique du Nouveau Testament*, qu'on lui fit ôter afin qu'il ne parût qu'il avait rapport avec les les deux autres volumes ; ce qui fut, comme il le dit dans l'épître dédicatoire, réformé par les ordres de M. de Harlay,

archevêque de Paris. Ainsi parle M. Dupin (1). Cependant j'ai devant mes yeux ces Observations, et je n'y trouve point d'épître dédicatoire, ni que, dans la préface, l'auteur parle de ce changement de titre ordonné.

Il dit dans sa préface qu'il y avait plus de deux ans que ces Nouvelles Observations auraient vu le jour, sans divers accidents qui l'avaient empêché. C'est dans ce livre qu'il se propose d'*abîmer Port-Royal*, en ayant employé une partie considérable à attaquer de nouveau la Version de Mons et à répliquer à ce que M. Arnauld avait écrit contre lui dans plusieurs de ses difficultés à M. Steyaert.

Mais en revanche on s'aperçoit qu'on l'a obligé d'être plus réservé à l'égard de saint Augustin : « *Je ne dirai rien*, dit-il (2), *de quelques difficultés qu'on m'a proposées, parce que je tâcherai d'y satisfaire dans la nouvelle édition de mes ouvrages, que j'espère donner au public*, (et que néanmoins il ne donna pas). *Je me contenterai de témoigner par avance que mon intention n'a pas été de diminuer, en quoi que ce soit, l'autorité de saint Augustin que j'ai toujours reconnu être* le plus habile théologien des Eglises d'Occident, *et avoir mérité les grands éloges que tant de Papes lui ont donnés. J'aurais pu à la vérité, parlant de ce saint dans mon Histoire des commentateurs, garder plus de modération pour ce qui est des expressions ; et j'ai même rapporté quelques termes du cardinal Sadolet, qui semblent trop durs. Mais je n'ai jamais eu dessein de combattre la doctrine de ce saint docteur, qui a réfuté avec tant de force les hérésies de son temps.* »

L'ordre des matières m'ayant entraîné au-delà de celui des temps, je reviens pour rendre compte des autres ouvrages que notre auteur a donnés dans l'intervalle de l'édition de ses histoires critiques.

(1) *Bibl. 17e siècle*. page 256.
(2) SIMON, *Nouvelles observations. Préface*.

En 1684 il publia

L'Histoire critique de la créance et des coutumes des nations du Levant, imprimé à Amsterdam sous le nom du sieur de Moni. Il se propose d'y faire voir qu'on impute aux chrétiens d'Orient des erreurs qu'ils ne tiennent point, et que l'on condamne en eux des coutumes qui ne sont point blâmables. Il cite un abbé de ce pays-là qui prétend avoir démontré que le Nestorianisme d'aujourd'hui n'est qu'une erreur de nom. Il semble étendre cette réflexion jusqu'aux anciens nestoriens, et dit que, si Nestorius et saint Cyrille se fussent entendus, ils auraient pu concilier leurs opinions et empêcher par là un grand scandale dans l'Eglise. Mais, ajoute-t-il, les Grecs ont toujours été de grands disputeurs. Aussi voyons-nous que la plupart des hérésies sont nées parmi eux ; le plus souvent leurs disputes n'étaient que de pure métaphysique et fondées sur des équivoques, dont ils tiraient des conséquences à leur manière, venant enfin aux injures et par là rendant les choses inconciliables. C'est ce que quelques-uns disent être arrivé dans l'affaire de Nestorius et de saint Cyrille (1). Je n'ai point vu la première édition de ce livre, mais seulement la suivante :

Histoire critique de la créance et des coutumes des nations du Levant, publiée par le sieur de Moni. A Francfort, chez Frédéric Arnaud, 1693, in-12 de 229 pages.

L'ouvrage était prêt dès 1678, et avait été ébauché à l'occasion d'un livre composé longtemps auparavant en anglais et publié en français sous le titre de *Recherches curieuses sur la diversité des langues et religions par toutes les principales parties du monde, par Ed. Brerewood, professeur à Londres, et mises en français par J. de la Montagne*, Paris, Olivier de Varenes, 1640. M. Simon avait fait des remarques sur ce livre pour être insérées dans une nouvelle édition que l'on songeait à en faire. Puis il les retira des mains

(1) Dupin, *Bibl. 17e siècle*, page 225.

du libraire, blessé de ce que celui-ci les avait mises entre les mains d'un réviseur chargé de les retoucher et d'en ôter ce qui pourrait déplaire aux protestants. Ensuite, rassemblant ces remarques et leur donnant la liaison et l'étendue nécessaire, il en forma ce nouvel ouvrage de la créance, etc. » (1)

Il y en a une nouvelle édition sous ce titre d'*Histoire critique des dogmes, des controverses, des coutumes et des cérémonies des chrétiens orientaux, par Richard Simon, ci-devant prêtre de l'Oratoire.* A Trévoux, chez Ganeau, 1711.

Le nom emprunté qu'il a pris, pourrait faire juger qu'il avait dessein de se cacher ; cependant il n'a jamais nié que cet ouvrage fût de lui ; seulement n'a-t-il pas osé l'avouer en tout, parce qu'il n'avait pas été imprimé sur l'original, mais sur diverses copies qui en avaient couru, avant qu'il fût sous la presse. Il est vrai qu'il y condamne le zèle outré de quelques missionnaires qui ont attribué faussement à ces peuples des erreurs qu'ils n'ont point, mais il n'a fait que suivre en cela les plus judicieux théologiens de Rome, qui sous Urbain VIII reconnurent que la plupart des missionnaires et des controversistes de ces pays-là en avaient représenté la croyance autre qu'elle n'est. Mais il a en même temps solidement établi que leur foi est la même que la nôtre sur les principaux points de la religion, et en cela il prétend avoir suppléé à ce qui manquait dans les livres (de la Perpétuité) de Messieurs de Port-Royal. (2)

La même année 1684, il fit imprimer une Histoire de l'origine et du progrès des revenus ecclésiastiques sous le nom de Jérôme de Costa ; mais qui est sûrement de lui, et comme une espèce de supplément au Traité des Bénéfices de Fra Paolo. (3)

Langlet du Fresnoy connait trois éditions de cet ouvrage :

(1) Bruzen de la Martinière, *Vie de Simon*, p. 49.

(2) Simon, *Bibl. crit.* T. I. Ch. 22,

(3) Dupin, *Bibl. 17e siècle.*

l'une comme imprimée à Francfort, mais en effet à Rotterdam en 1684. C'est la première. La deuxième à Francfort, c'est-à-dire à Rouen en 1691. La troisième à Bâle, c'est-à-dire encore à Rouen en 1706 en deux volumes in-12. Ces trois éditions sont différentes. La dernière est la plus simple et la plus correcte. L'auteur, qui était savant et habile, est fort superficiel dans cet ouvrage. Il y a néanmoins du curieux, qui est accompagné, à son ordinaire, de traits hardis et vigoureux (1). Je cite celle que j'ai :

Histoire de l'origine et du progrès des revenus ecclésiastiques, où il est traité selon l'ancien et le nouveau droit de tout ce qui regarde les matières bénéficiales, de la régale, des investitures, des nominations et des autres droits attribués aux princes, par Jérôme de Costa, docteur en droit et protonotaire apostolique. Nouvelle édition corrigée et augmentée. A Utrecht, chez Boxtel, 1697, in-12 de 386 pages.

L'auteur n'y a pas oublié de parler de nous, et il le fait assez bien. Il dit qu'une partie de nos maisons consiste en collèges qui ne cèdent en rien à ceux des Jésuites, si ce n'est en ce que ceux-ci, ayant pris les devants, occupent les meilleurs postes ; au sujet des maisons de Notre-Dame des Vertus et des Ardilliers, que ces dévotions se sont refroidies entre nos mains, et qu'une communauté de moines ou de religieux ferait bien mieux valoir le talent ; au sujet de Saint-Magloire, que les exercices de piété et de science s'y font mieux que dans aucun autre séminaire ; et quant à la congrégation, qu'il peut assurer qu'il n'y a point de lieu où les jeunes gens soient si bien élevés et instruits, tant pour ce qui appartient aux sciences qu'aux exercices de piété ; enfin que cette congrégation surpasse en mérite et en piété toutes les autres communautés séculières qui sont en France. Mais il prétend que les particuliers sont en droit, après avoir passé trois ans et trois mois dans le

(1) Langlet, *Catalogue des auteurs du droit canonique*, T. 1 du Comment. de M. Dupin sur nos libertés.

corps, d'appeler comme d'abus, en cas d'exclusion, des sentences du général et de ses assistants, si elles ne sont pas conformes aux règles du droit commun (1) ; ce qu'il dit par rapport à la sienne, et que je fais voir n'être nullement fondé en expliquant sous notre histoire générale, seconde époque, le statut de la deuxième assemblée, session 18.

Au tome III de la Bibliothèque critique, il a inséré deux chapitres, savoir les 32 et 33ᵉ, qui sont comme un supplément à ce traité de l'origine des revenus ecclésiastiques, d'où il prend occasion de parler assez au long de deux fameux procès que nous perdîmes pour deux successions considérables, un au parlement de Paris en 1619, et l'autre à celui d'Aix en 1675. Car, pour une fois qu'il lui est échappé de dire quelque bien de nous, il se dédommage en bien d'autres, où il s'est abandonné à son humeur maligne et caustique, témoin l'ouvrage suivant :

Antiquitates Ecclesiæ Orientalis clarissimorum virorum card. Barberini, L. Allatii, Luc. Holstenii, Joa. Morini, etc. dissertationibus epistolicis enucleatæ, nunc ex ipsis autographis editæ, quibus præfixa est Joannis Morini, Congregationis oratorii parisiensis P. P. Vita. Londini prostant apud Georg. Wels, 1682, 1 vol. in-12 de 487 pages.

C'est une vie latine du Père Morin, accompagnée d'un recueil de lettres, dont le plus grand nombre est de ce Père (2). Il est bien vrai qu'il désavoue d'avoir eu part à l'édition de ces lettres, qui, quoique faite en Angleterre, est pleine de fautes considérables. Il prétend qu'on n'y saurait remédier qu'en en donnant une plus correcte ; ce qu'il aurait déjà fait, s'il n'avait toujours espéré que M. Stilingfleet, qui a les originaux de ces lettres, voudrait bien les communiquer (3).

(1) Aux pages 370, 376, 377.
(2) Dupin, *17ᵉ siècle* page 247, 272.
(3). Simon, *Lettres choisies*. T. 1. Lettre 26.

Quant à la vie du Père Morin, l'auteur de son apologie, qui n'est vraisemblablement autre que lui-même, dit nettement qu'il n'en est point l'auteur. Il ajoute que M. Bossuet ayant fait devant lui l'éloge de cet ouvrage, il y a plus de deux ans, c'est-à-dire en 1687, à cause de quelques faits curieux qu'il y avait trouvés, lui demanda d'une manière si pressante, s'il n'en était point l'auteur, qu'il n'eût pu le lui cacher, s'il l'eût été en effet ; que ce prélat alla jusqu'à lui promettre de lui tenir la chose aussi secrète que s'il la lui révélait en confession ; mais que M. Simon lui protesta toujours qu'il n'y avait aucune part, ce qui me tient assez en suspens, ne pouvant d'une part me persuader qu'un homme mente si net, et n'osant de l'autre me raidir contre le torrent presque universel qui la lui attribue, et qui croit, non sans raison, y reconnaître son génie, ses sentiments et son style mordant, car le Père Morin y est assez maltraité.

Mais cette vie n'est sûrement point l'œuvre de Le Vassor comme l'assure l'abbé Goujet, qui s'est brouillé visiblement en la lui attribuant (1), puisque Le Vassor, qui en parle mal, comme d'un tissu de médisances, dans la préface de la *Véritable religion*, en prend occasion d'attaquer Simon qu'il en croit l'auteur.

Disquisitiones criticæ de variis per diversa loca et tempora Bibliorum editionibus, quibus accedunt castigationes theologi cujusdam parisiensis ad opusculum Isaaci Vossii de sybillinis oraculis et ejusdem responsionem ad objectiones nuperæ criticæ sacræ. Londini, impensis Richardi Chiswel, in cœmeterio paulino, 1684, in-4°.

Isaac Vossius regardait la version des Septante comme inspirée du Saint-Esprit, et lui donnait la préférence sur le texte hébreu. C'est sur quoi Simon l'attaqua.

J'ai déjà parlé en partie de cet ouvrage et de la seconde

(1) *Suppl. Moréri, Article Simon.*

réponse qu'il fit au même Vossius sous le nom de *Jugement de Jérôme Le Camus.*

On lui attribua dans le public, non sans fondement, le projet d'une nouvelle Polyglotte, qu'il proposa sous le faux nom d'Origène dans une lettre qu'on croit être de lui, ainsi que la réponse à Origène sur le même dessein, qui parut quelque temps après : (1)

Novorum Bibliorum polyglottorum synopsis, Typis Frederici Arnoldi. 1684, in-8° de 31 pages.

Il y propose de donner un abrégé des Polyglottes de France et d'Angleterre seulement en trois langues, l'hébreu, le grec, le latin et en 4 colonnes parce qu'outre notre Vulgate, il y voulait insérer la Version italique ou plutôt celle que Nobilius a donnée sous ce nom. Des autres versions, comme l'arabe, le syriaque, le chaldaïque, qui dans le fond ne sont faites que sur l'hébreu, il prétend n'y mettre que les variantes et les endroits où elles se sont écartées de l'original et les mettre en guise de notes ou sur les marges, ou en bas des pages et de la colonne qui contiendrait l'hébreu et de même des différences notables, qui se trouveraient dans les versions de Symmaque et d'Aquila, d'avec les Septante, au bas desquels elles auraient place. Cet expédient faisait trouver sous les yeux des lecteurs tout ce que les Polyglottes avaient d'utile dans les diversités de leçons et de versions propres à éclaircir le texte sacré, sans l'ennui, la longueur et l'énorme dépense inséparable des Polyglottes ordinaires, où toutes ces versions sont en leur entier (2).

Dès 1681 qu'il s'était retiré à Dieppe, après avoir résigné son bénéfice, il avait mis le Vieux Testament, qui était la principale partie de cette Polyglotte, en état d'être donné au public. Le Père Lelong (3), qui goûte extrêmement ce

(1) Dupin, page 241.

(2) *Journal littéraire de La Haye*, année 1714.

(3) Lelong, *Bibl. sacr.* in-f° T. 1, p. 5.

projet, a grand regret qu'il ne l'ait pas effectué par l'impression, faute de quelqu'un qui se soit voulu prêter aux frais de cette dépense ; mais il ajoute qu'un des amis intimes de M. Simon l'a assuré qu'il avait fini ce travail avant de mourir, et qu'il ne s'agissait plus que de pourvoir aux frais d'impression. Et le bibliothécaire de l'église cathédrale de Rouen, à laquelle M. Simon a légué ses manuscrits, m'a dit à Rouen que celui-ci était de ce nombre, et qu'il était presque fini.

Les manuscrits furent en effet remis, selon ses intentions, dans cette bibliothèque par de La Roque, d'abord chanoine et puis doyen de cette église, avec lequel la conformité de goûts et d'étude l'avait lié dès sa jeunesse, et qui lui avait même fourni tous les secours dont il avait besoin pour les cultiver. On trouve, dans ces manuscrits qu'il a légués, bien des remarques sur l'Ecriture-Sainte, sur les interprêtes, sur les rabbins, sur les saints Pères et autres auteurs ecclésiastiques et profanes, dont il avait fait des extraits employés ensuite en partie dans les ouvrages qu'il a donnés au public, et dont plusieurs n'ont jamais été publiés. On voit par ces recueils, qui contiennent en grand nombre des lettres de cet auteur, qu'il aurait eu de la peine à se reconnaître dans plusieurs de celles qui sont imprimées, tant on y a fait de changements, et elles se trouvent estropiées en plusieurs endroits importants. Il s'en faut même bien que M. de la Martinière, un des derniers éditeurs, y ait apporté l'exactitude nécessaire pour les rendre vraiment utiles au public (1).

Autre projet, qu'il exposa encore au public l'année d'après :

Ambrosii ad Origenem epistola de novis bibliis polyglottis. Utrajecti. 1685, 14 pages in-8.

C'est encore ici lui-même qui se fait faire cette réponse

(1) *Journal des savants,* Nov. 1746, note des mss, orig. de Rouen.

pour avoir occasion de dire qu'à cette édition d'une nouvelle polyglotte, il faudrait, pour que le dessin fût complet, ajouter un nouveau dictionnaire et une nouvelle méthode hébraïque, dont il dresse le plan et la manière dont il lui paraît qu'il conviendrait que ces deux ouvrages fussent exécutés. Mais je pense qu'ils sont restés tous deux dans les idées de leur auteur.

M. Smith, anglais, avait voulu infirmer l'autorité de Gabriel de Philadelphie. M. Simon, qui en avait donné l'édition en 1671 (et c'est comme nous l'avons fait observer, son premier ouvrage) se crut intéressé personnellement à défendre cet auteur grec, et le fit dans son Histoire critique de la science et des coutumes des nations du Levant, (1) dont nous avons aussi déjà parlé. L'anglais répliqua par cinq dissertations, dont deux regardaient directement notre auteur, qui ne les laissa point sans réponse. Il écrivit donc, non plus sous un nom emprunté, mais imprimant à Paris avec privilège :

La créance de l'église orientale sur la transubstantiation avec une réponse aux nouvelles objections de M. Smith, où l'on fait voir que Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, qu'il honore du titre de saint martyr, a été un imposteur. Paris, chez Moette, 1687, in-12 de 303 pages.

Son nom est à la fin de l'épître dédicatoire à M. de Médavy archevêque de Rouen, à qui il dit qu'il a composé cet ouvrage dans son diocèse, apparemment à Dieppe.

Il réfute M. Smith par des autorités de gens non suspects, puisqu'ils ont été des plus grands ennemis de l'Eglise romaine, tels que le patriarche Gennadius et les autres qu'il a tirés la plupart de la bibliothèque du roi. Il fait à la fin un catalogue de ses auteurs, et a soin de marquer les anciennes éditions qui en ont été faites.

1) Dupin, 17e siècle, p. 232.

Peu de temps après, il joignit un petit supplément au livre pour répondre aux journalistes d'Amsterdam, qui-en avaient donné une analyse infidèle. (1).

M. Dupin avait cru devoir le contredire, dans une dissertation à la tête de sa *Bibliothèque* de l'édition de 1686, touchant son opinion sur le Pentateuque (2). Mais Simon, qui n'était rien moins qu'endurant, ne resta point sans réplique, et non content de l'avoir assez malmené dans sa lettre à M. Pyrot en 1686, que j'ai déjà rapportée.

En 1688 il donna au public une

Dissertation critique sur la nouvelle Bibliothèque ecclésiastique de M. Dupin, dans laquelle il se donna le faux nom du fameux Jean Reuchlin.

En 1689 parut un autre petit ouvrage intitulé :

Apologie pour l'auteur de l'Histoire critique du Vieux Testament contre les faussetés d'un libelle publié par Michel Le Vassor, prêtre de l'Oratoire. 1689, in-16.

C'est sous le nom de son neveu que Simon a fait passer le petit livre dans le public, tant parce qu'il s'y loue, que parce qu'il y médit d'autrui. Mais si son neveu tenait la plume, il est à croire que l'oncle dictait, et il ne se défend pas même trop d'en avoir été le promoteur et le réviseur. On trouvera ci-après, sous l'article de Le Vassor, en quoi celui-ci l'avait agacé, et il aurait bien pu s'en passer, car Simon lui donna assez bien son reste. Il est surtout à remarquer qu'il y prédit le changement de religion du sieur Le Vassor sept ou huit ans avant qu'il soit arrivé; ce qui est assez singulier (3). Car voilà donc Saül entre les prophètes.

Il prétend que le Père Sainte-Marthe a trouvé cette levée de bouclier de Le Vassor contre lui si désagréable, qu'il

(1) *Journal litt. de la Haye*, 1714.

(2) Dupin, *17e siècle* p. 242.

(3) *Journal littér. de la Haye*, année 1714.

l'a désavouée par une lettre particulière écrite à M. Simon(1). Cependant le nom de ce général se trouve à la tête de ce prétendu libelle, dans la permission qu'il a donnée à son confrère de l'imprimer, et si cette lettre était si favorable à Simon, je doute que, du caractère dont il est, il n'en eût pas du moins inséré quelques phrases dans cette apologie. Il veut qu'on lui tienne compte de la modération qu'il garde depuis dix ans à l'égard de la congrégation, quoiqu'il eût de grandes raisons de s'en plaindre, et que plusieurs de ce corps aient eu part à la suppression de son livre (2).

Le Vassor lui reprochait qu'il ne serait pas devenu un si habile homme, si on n'avait eu la charité dans l'Oratoire de l'y recevoir, dans l'espérance qu'il emploierait ses talents à servir l'Eglise. Il repousse rudement ce reproche en disant : 1° Qu'il est plutôt entré dans l'Oratoire à titre de maitre qu'en qualité de disciple, attendu qu'il savait déjà le grec et l'hébreu ; 2° qu'à la vérité on l'a reçu sans payer pension; mais que les pensions que l'on exige de la plupart de ceux qui entrent dans la congrégation, n'y apportent que du désordre, établissant une espèce de sujets indépendants, qui ne veulent faire que ce qui leur plait, tandis que les autres sont chargés de tout ce qu'il y a de pénible, et courent le risque de se voir reléguer pour le reste de leurs jours dans la province, avec le regret de voir messieurs les pensionnaires se camper dans les maisons de Paris, ou telles autres qui sont à leur bienséance (3). Il était lui-même la preuve du contraire, puisque sans pension, il n'avait pourtant presque point eu d'autres maisons en 16 ans qu'il est demeuré chez nous, que celle de Saint-Honoré. Mais en même temps il avait défié Le Vassor de lui marquer un seul homme de l'Ora-

(1) Simon, *Apolog.* p. 3.
(2) Idem, *ibid.* p. 6.
(3) Idem, *ibid.* p, 11, 17,

toire, de qui il ait appris quelque chose, pendant tout le temps qu'il y a été; fanfaronnade aussi fausse.que ridicule parce que, sur ce pied-là, nul savant n'aurait jamais aucune sorte d'obligation au corps, dont il est, de la science qu'il a puisée dans les divers secours qu'il y a trouvés.

Il dit qu'on lui reprochait dans l'Oratoire d'être jésuite, mais que tout son jésuitisme consistait à être ami du Père Verjus, de l'Oratoire, maintenant évêque de Grasse et frère du jésuite du même nom; et que, comme il nous venait tous les jours dans ce temps-là des reproches du côté de la cour, reproches que nous nous attirions par notre peu de conduite, ne sachant à qui nous en prendre et qui accuser d'être le donneur d'avis, nous nous en prenions à un homme qui ne songeait qu'à ses livres... S'il a vu le Père de la Chaise, c'était dans le temps qu'on n'oubliait rien pour l'accabler au sujet de son livre, parce que cette affaire était en quelque sorte de son ressort. J'ai rapporté ci-devant quelques autres traits de cette apologie.

Avis important à M. Arnauld sur le nouveau projet d'une bibliothèque d'auteurs jansénistes. 1691, in-8 de 36 pages.

L'auteur de cette lettre ou brochure signe : de Sainte-Foy, et date de Paris le 21 septembre 1691. Elle est écrite à l'occasion d'une lettte interceptée de M. Arnauld du 11 mars 1686, à qui il proposait de se charger de l'impression d'un recueil de 2 ou 6 volumes in-folio des plus beaux ouvrages qui avaient paru touchant les questions de la grâce et de la morale. D'où l'auteur prend sujet de rallier M. Arnauld, de lui faire entendre que son parti est fort tombé dans Paris ; qu'il s'en élève un autre qui croit devoir s'en tenir à la tradition des Pères grecs sur la grâce.

Ce docteur fut avec raison vivement blessé de cette satire, non tant par rapport à ce qu'il y disait de lui, que pour la manière indigne dont il attaquait sa famille. Il en écrit ainsi(1) à son ami, du Vaucel : « *Je viens de recevoir un libelle*

(1) Idem, *ibid.* p. 20, 49.

de M. Simon l'hypercritique, où il parle de Saint Augustin avec le dernier mépris, et de l'hérésie semi-pélagienne comme d'une chimère. Il y parle aussi de notre famille sur la foi d'une lettre d'un de nos parents, qui était huguenot, lorsqu'il l'a écrite, comme si mon père et tous ses frères étaient nés et morts huguenots. Ce qui n'est vrai que de deux, de bons qu'ils étaient, et très faux de mon père, qui est né et a toujours été catholique. (1)»

M. Arnauld croit que M. de Pomponne, pour peu qu'il voulût se remuer pour cela, pourrait et devrait faire brûler ce libelle par la main du bourreau.

Simon désavoua nettement qu'il en fût l'auteur, car voici comment il s'en explique dans une lettre qu'il écrivit de Dieppe au Père Bordes, du 10 mars 1692.

« *J'ai appris avec chagrin de M. l'abbé de Longuerue qu'on m'impute un libelle qui court depuis peu dans Paris, contre M. Arnauld. Mais, quoi qu'on vous en puisse dire, je vous prie de croire que je n'y ai aucune part. Quoique ce docteur et ses amis aient plutôt écrit contre moi des libelles que de véritables réponses, je n'ai jamais songé à leur rendre injure pour injure, et vous savez même que je vous l'ai promis en sortant de Paris. Ce n'est point d'aujourd'hui que ces Messieurs m'ont attribué de semblables pièces. Il y a plus de vingt ans qu'ils me firent auteur de ne je sais quel ouvrage qu'on avait écrit contre eux et contre Saint-Augustin à leur sujet. Le Père Pineau, qui était assistant, m'en écrivit par ordre du Conseil à Dieppe, où j'étais alors. On sut avec le temps que je n'avais aucune part à cela, et que l'auteur était un des disciples de M. de Launay.* »

M. Arnauld n'en persista pas moins à écrire avec fondement, ainsi que le public, que ce dernier ouvrage venait de lui. « *Il le désavoue*, mandait-il (2) encore du 8 août 1692 ; *mais c'est un fait attesté par un libraire de Rouen à qui il*

(1) ARNAULD, *Lettres* T. VI, Lettre 19ᵉ. Avril 1692.
(2) IDEM, *ibid.*, *Lettre à Du Vaucel.*

l'avait donné à imprimer, et qui le refusa après en avoir pris conseil. On sait de plus très certainement que la prétendue lettre du marquis d'Hencourt est une lettre qu'il a fabriquée par une noire malice. On en a un désaveu de ce marquis, quoique, n'ayant pas voulu se convertir, il soit présentement en Angleterre... Ce critique passe dans Paris pour très suspect d'être socinien : mais on ne lui ose rien dire, parce qu'il s'est mis sous la protection des jésuites et qu'il leur est entièrement dévoué. »

Il mandait encore l'année suivante à M. Bossuet(1) :

« *J'ai appris avec bien de la joie, ce que l'on nous écrit, que vous vous sentez porté par un mouvement de l'esprit de Dieu, à écrire pour la défense de la grâce chrétienne et de l'autorité de Saint Augustin contre la prétention téméraire du faux critique* (2). *Je crois, Monseigneur, que vous avez remarqué que, dans le jugement qu'il porte des commentateurs du Nouveau Testament, il regarde comme un défaut dans ceux mêmes qui sont les plus estimés, de s'être attachés à la doctrine des Saints Pères, et principalement de Saint Augustin, touchant la grâce et la prédestination. C'est ce que l'on peut voir dans ce qu'il dit de Salsbout, d'Estius et de Jansénius d'Ypres. Ainsi, selon ce critique, on ne doit suivre que les règles de la grammaire, et non pas la théorie et la tradition pour bien expliquer le Nouveau Testament. Si l'on fait autrement, ce n'est pas le sens de Saint Paul que l'on donne, mais celui que l'on s'est formé sur ses propres préjugés.* »

Je ne sache pas que M. de Meaux ait exécuté ce projet ; mais M. Arnauld, en revanche, entreprit rudement Simon dans ses *Difficultés à M. Steyaert,* 6e partie, sur l'inspiration des Livres sacrés.

En 1692, Simon composa une *Lettre,* qui devait être suivie de plusieurs autres, en réponse à ces difficultés de

(1) Lettre de juillet 1693.

(2) Il veut parler ici de M. Simon.

M. Arnauld dans ses Steyardes. Mais cette lettre fut supprimée par l'auteur même (1).

Je trouve seulement qu'il s'est défendu d'un reproche que lui faisait ce docteur, dans sa difficulté 74me, au sujet de Mahomet, dont il l'accusait d'avoir parlé trop favorablement dans l'Histoire critique de la créance des nations du Levant. Il lui écrivit une *Lettre* en 1696, qu'il a eu soin d'insérer au Tome 3e de ses Lettres choisies (2), et dont voici le précis.

M. Arnauld l'accusait d'avoir fardé le mahométisme ; de n'en avoir montré que ce qu'il avait de plausible ; d'avoir dissimulé ce qui en devait donner de l'horreur et excusé ce qu'il n'avait pu cacher comme étant trop connu, telle que l'infâmie de son Paradis, disant qu'apparemment c'était un langage parabolique.

Simond répond qu'il s'était assez expliqué contre Mahomet en déclarant, dès l'entrée, qu'il le tenait pour un imposteur, qui a feint d'être le Paraclet promis dans l'Evangile, et que, pour donner une idée juste de la religion mahométane, il a dû l'exposer telle qu'elle est enseignée par ses docteurs, non selon l'idée qu'il plait à nos auteurs de s'en faire ; et que c'est de cette manière qu'il s'y est pris.

Il n'y a pas jusqu'aux miracles, continue M. Arnauld, dont M. Simon n'ait parlé d'une manière à faire croire que Mahomet en a fait, contre la commune opinion que sa religion s'est établie sans aucun miracle.

Simon convient qu'il en a rapporté quelques-uns de cet imposteur ; mais qu'il l'a fait sur le témoignage des livres des docteurs musulmans, et que d'autres écrivains chrétiens l'ont fait de même avant lui, sans qu'il doive s'en suivre de là que ni eux, ni lui aient voulu favoriser le mahométisme ; qu'il ne s'agit pas de savoir si ces miracles sont vrais ou

(1) *Journal littéraire de la Haye*, année 1714.

(2) *Lettre 32*.

faux ; mais si les mahométans font profession de croire que leur prophète en ait fait ; et c'est de quoi il était à propos d'instruire ceux qui vont prêcher la foi dans ces pays-là, afin qu'il sussent contre quels points ils avaient à combattre.

Mais on rapporte ces miracles sans les contredire ; et que peuvent juger ceux qui liront cela, sinon que cette marque d'une bonne religion n'a pas manqué à celle de Mahomet, ce qui peut être très dangereux pour beaucoup de jeunes gens, qui voyagent dans le Levant.

Réponse. — Je ne fais Mahomet auteur d'aucun miracle. Je dis seulement qu'il y a des Mahométans qui lui en ont attribué ; et ceux que je rapporte après eux, sont si ridicules et si extravagants, qu'ils se détruisent d'eux-mêmes, sans qu'il soit besoin de les réfuter. — Il dit vrai selon les exemples qu'il en rapporte.

Enfin on lui fait encore le procès sur ce qu'il n'a pas assez expressément parlé contre la fausseté de cette religion, et Simon continue de se défendre par cette maxime que le peu qu'il en a dit, suffit pour un historien, comme il était, dans son Histoire critique, son but et sa fonction n'étant que d'exposer simplement des faits et la créance des peuple du Levant, non de les combattre.

En 1697, il n'épargna pas plus le *Nouveau Testament* du Père Bouhours qu'il a fait celui de Mons, et le petit ouvrage suivant passe pour être de lui (1):

Difficultés proposés au Père Bouhours sur la nouvelle traduction des quatre Evangélistes, par le sieur de Romainville, en 4 lettres in-12. Amsterdam, c'est-à-dire Rouen. Sous les noms empruntés de Romain et d'Eugène, il en attaque divers endroits (2).

(1) Dupin, page 259.
(2) Lelong, *Bibl. sacrée*, T. 2.

Lettres critiques où l'on voit les sentiments de M. Simon sur plusieurs ouvrages nouveaux, publiées par un gentilhomme allemand. Sur l'imprimé à Bâle, chez Wackermann, 1699, in-12 de 346 pages.

Ces lettres ne roulent que sur le Saint-Jérôme des Bénédictins, dont il attaque l'édition à sa manière, c'est-à-dire assez brutalement ; et quoiqu'il y ait dans ce recueil quelques lettres sous le nom d'un de ses neveux, on voit bien que celui-ci n'a fait que prêter son nom et l'éditeur, ou plutôt l'auteur même pouvait se passer d'avertir qu'on y reconnaîtra l'esprit et les sentiments de l'oncle.

Lettres choisies de M. Simon, où l'on trouve un grand nombre de faits et anecdotes de littérature. Amsterdam, chez Louis de Lorme, 1700, in-12, Tome I. — A Amsterdam, 1704, Tome 2. — Là même, 1705, Tome 3, avec un supplément de huit lettres. En tout, trois volumes in-12.

Ces lettres sont véritablement curieuses, et se font lire. Il y parle assez souvent de lui-même et des aventures de ses ouvrages. J'en ai inséré ici beaucoup de morceaux, en parlant de plusieurs d'entre eux ; ce qui me dispense d'en rien dire davantage.

Comme il y parle mal des Pères Thomassin, Morin et Bordes, dont il conte l'aventure de la lettre interceptée ; celui-ci, blessé comme on peut penser, lui envoya demander une grande quantité de livres, qu'il lui avait prêtés de la bibliothèque de Saint-Magloire. Simon, sentant alors le tort qu'il avait, lui écrivit une lettre d'excuses, s'offrant dans une nouvelle édition de ces Lettres de réformer ce qui lui déplairait. Le Père Bordes lui répliqua que le mal était sans remède ; que ce qui l'avait le plus offensé dans ces Lettres, était la manière dont il maltraitait la congrégation, à laquelle il appliquait, dans une de ses Lettres, par rapport au nombre des gens de mérite le : *apparent rari nantes in gurgite vasto* de Virgile, explication qui le fait souvenir qu'il avait faite autrefois, lui Simon, à la

Société ; et il lui reproche de se tourner maintenant du côté de ces Pères, parce qu'il a accès à leur bibliothèque du collège, qui est mieux fournie que celle de Saint-Magloire (1).

Du reste, plusieurs personnes de la connaissance de M. Simon assurent que ses *Lettres choisies* n'ont jamais été adressées aux personnes, de qui elles portent le nom et l'adresse, et qu'elles contiennent même divers faits, qu'ils n'avait appris que depuis la date de ces lettres ; en sorte qu'en guise de lettres, il y fait part au public de ce qu'il a envie de lui faire savoir.

Outre les *Remarques critiques de M. Simon sur le Dictionnaire universel, publié par M. Basnage de Bauval et par M. Hüet, ministre,* lesquelles ont été imprimées dans les *Mémoires de Trévoux*, M. Simon donna en 1701 de *Nouvelles remarques* pour répondre à une lettre de M. de Bauval, insérée dans le *Journal des Savants*, et à une lettre de M. Hüet, ministre réformé, insérée dans les *Mémoires de Trévoux* imprimés à Amsterdam.

Le Nouveau Testament de N. S. J. C., traduit sur l'ancienne édition latine avec des remarques littérales et critiques sur les principales difficultés. Sur l'imprimé à Trévoux, de l'imprimerie de son Altesse Sérénissime, par les soins d'Etienne Ganneau, 1703, 4 vol. in-8.

C'est ici une seconde édition faite à Rouen sur celle de Trévoux, qui parut dès 1702, avec approbation et dédiée à M. le duc du Maine.

Le Père Lelong (2) cite le *Journal de Leipsick* de l'année 1704, qui fait grand cas de cette version, surtout des notes que l'auteur a mises au bas des pages, et que ces journalistes assurent être un précis de ce qu'il y a de plus exquis en fait de critique sur le Nouveau Testament.

(1) *Lettres mss. de* Simon et de Bordes.

(2) *Journal de la Haye*,. 1714.

(3) *Bibl. sacrée*, in-f°, T. II, p. 342.

Il est assez surprenant qu'après avoir impitoyablement critiqué tant de donneurs de versions, il ait bien osé en donner lui-même une autre de sa façon, puisqu'il devait s'attendre qu'on ne manquerait pas de l'éplucher avec soin. On acheta d'abord celle-ci avec bien de l'empressement sur la réputation de l'auteur. Les suffrages se partagèrent ensuite sur le jugement qu'il convenait d'en porter. Quelques-uns en firent de grands éloges, d'autres la taxèrent d'erreurs. M. le cardinal de Noailles fut de ceux-ci dans son ordonnance du 15 septembre 1702, par laquelle il en défend la lecture à ses diocésains pour plusieurs raisons rapportées assez au long dans M. Dupin (1).

Simon fit paraître en son nom une remontrance à son Eminence du 12 octobre 1702 (2) qui fut imprimée sans privilège.

Remontrance à Mgr le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, sur son ordonnance portant condamnation de la traduction du Nouveau Testament, imprimée à Trévoux.

Elle commence ainsi :

« *Monseigneur,*

« *Ayant l'honneur d'être connu de Votre Eminence depuis plus de 30 années* (2). *Elle ne doit pas trouver étrange, que je m'adresse à Elle-même pour me plaindre du peu de justice qui m'a été rendu dans la procédure de son ordonnance. Je n'appris pas plus tôt, Monseigneur, que vous aviez résolu de condamner ma traduction, que je vous suppliai très humblement de ne pas condamner l'auteur avant de l'avoir entendu. N'ayant point eu de réponse à ma lettre, je pris la liberté d'en écrire une seconde à Votre Eminence, et enfin j'employa*

(1) Dupin, *Bibl. 17ᵉ siècle*, p. 259.

(2) *Le Journal lit. de la Haye*, année 1714, dit : en 1703. C'est une faute.

(3) Il dit plus bas qu'il a appris à M. le Cardinal les premiers commencements de la langue hébraïque, apparemment lorqu'il demeurait aux Vertus.

un de mes amis, pour obtenir d'Elle une audience, où je puisse lui représenter de ne pas me condamner sans m'entendre. »

En effet, Simon avait écrit au Père de la Tour, du 29 octobre 1702.

« *Je vous aurais une obligation infinie, si, par votre moyen, M. le cardinal de Noailles pouvait revenir des fausses impressions qu'on lui a données de moi. On l'a voulu persuader que j'avais copié les livres des Sociniens. Mais je suis prêt de faire voir que ce qu'on prétend être tiré des Sociniens, se trouve dans Tortat, dans Maldonat, dans Tolet, dans Luc de Bruges, dans Estius, dans Ribert et autres commentateurs savants et très orthodoxes. Peu de jours avant que je sortisse de Paris, il me vint voir deux Jésuites, sous prétexte de me consoler disaient-ils, dans la persécution que je souffrais ; et comme il y a pour le moins cinq ans que je ne vois aucun d'eux, ils me parurent fort suspects. Ils me dirent d'abord qu'ils savaient que vous aviez grande part à ce qui se faisait contre moi. Je leur fis réponse que j'étais persuadé du contraire ; mais que, pour leur parler franchement, je savais de bon endroit que la Société, qui n'aimait pas les gens de lettres, me desservait par des voies sourdes et indiscrètes. Je leur marquai même en particulier une personne, qui agissait pour eux contre moi ; ce qui les surprit.* »

Et encore du 10 novembre :

« *On m'a mandé qu'il courait dans Paris une* Remontrance *sous mon nom. Je ne sais comment elle a été imprimée. Je l'avais faite pour la présenter manuscrite à M. le cardinal de Noailles. Mais, n'ayant pu avoir d'audience, j'en fis une copie que j'envoyai à M. le Chancelier, le suppliant de ne la communiquer à personne. Je l'ai envoyée depuis à M. Tilladet, ami du sieur Léonard, à qui il l'aura prêtée avant de me la remettre. J'en avais refusé une copie à celui-ci qui l'aura transcrite, et fait imprimer vraisemblablement.* »

En entrant en détail, Simon se justifie, dans sa *Remontrance,* d'avoir fait imprimer sans la permission de

l'ordinaire, en faisant entendre que cette règle n'est plus d'usage, et ajoutant qu'ayant traité avec un libraire pour son manuscrit et ceux de quelques autres de ses ouvrages, il avait mis pour condition qu'il ne se mêlerait, et ne serait tenu d'aucun soin pour faciliter la dite édition du livre.

On disait de lui dans *l'Ordonnance* : « *Il se lève avec une présomption insupportable au-dessus de tous ceux qui ont traduit de nos jours le Nouveau Testament. Il ne craint pas même de se donner cet air de supériorité sur les saints Pères, St Chrysostome, St Jérôme, et sur tous les interprètes anciens et nouveaux, disant nettement qu'il n'a lu aucun traducteur qui ait exprimé parfaitement le sens du verset 3*me*, chapitre IX de l'Epitre aux Romains. En quoi il viole, de son propre aveu, le décret du concile de Trente, qui défend d'interpréter l'Ecriture contre le sentiment unanime des saints, et fait connaître par sa vanité, qu'il n'a pas été conduit par l'esprit, qui a dicté le livre, dont il a entrepris la traduction.* »

C'est qu'il a traduit ainsi le verset : « *Optabam ego ipse anathema esse a Christo pro fratribus meis.* » *Car moi-même je souhaiterais d'être anathème à cause de Jésus-Christ pour mes frères.* Et dit que ce décret du concile étant restreint aux matières qui regardent la foi et les mœurs, *in rebus fidei et morum*, il a pu s'en écarter dans l'explication d'un endroit qui concerne un fait de pure grammaire.

Monsieur le cardinal disait : « *Ce nouveau traducteur, voulant corriger tous les autres et oubliant la religion avec laquelle il devait traiter une matière aussi importante, aussi bien que la fidélité qu'il devait au texte, plus hardi en cela que les protestants mêmes, ose mettre : C'est là mon corps ; c'est là mon sang. Outre la nouveauté toujours condamnable dans les expressions consacrées par l'usage, et qui regardent les mystères, il est constant que cette traduction n'exprime pas la foi de l'Eglise contre les luthériens aussi nettement que celle-ci : Ceci est mon corps ; ceci est mon sang* »

Simon répond qu'il a cru traduire plus à la lettre le : *hoc est corpus meum*... etc., de la manière qu'il s'y est pris ; que le Père Manduit, dont l'ouvrage est approuvé de cinq docteurs de Sorbonne, non seulement a traduit comme lui : *C'est ici mon corps ; c'est ici mon sang* ; mais a même fait une savante dissertation pour justifier sa traduction, et faire voir qu'on ne doit point traduire par : *Ceci est mon corps*.

Monsieur le Cardinal formait contre lui bien d'autres accusations plus graves, comme d'altérer par ses notes nos principaux dogmes sur la prédestination, la grâce, le péché originel, la divinité de Jésus-Christ et de favoriser les explications que les hérétiques donnent à divers textes sur lesquels ces dogmes sont appuyés ; et Simon se défend en niant d'avoir eu pareille intention, ni d'avoir donné occasion aux reproches qui lui sont faits.

Mais un plus grand détail sur cela nous mènerait trop loin.

Monsieur Bonnet fit de sa traduction une plus ample censure (1), d'abord dans son ordonnance du 29 septembre 1702, où il défend de la lire sous peine d'excommunication encourue par le seul fait ; puis dans deux instructions pastorales de 1702 et 1703, où il réfute tout ce qu'il avait allégué pour sa justification, et insiste fortement sur le soupçon de socinianisme, auquel M. de Meaux prétend que notre auteur a donné lieu dans la manière dont il a traduit divers endroits de son texte et par les notes qu'il y a jointes.

Simon veut nous faire entendre que, quand il apprit que ce prélat s'était si fort déchaîné contre la version de Trévoux il ne pouvait d'abord le croire, parce qu'il ne savait comment concilier ces bruits avec une lettre d'un ami de M. Bourret, approbateur de son livre, et en même temps de M. de Meaux, lettre où il est dit expressément que ce prélat

(1) Dupin, *17e siècle*, page 266.

(2) Simon, *Lettres choisies*, *Suppl.* 3e tome, Lettre 4,

est bien content d'avoir trouvé dans son ouvrage plusieurs endroits qui ne lui ont donné que des impressions favorables ; mais qu'il en trouva quelques autres, où il souhaite que l'auteur fasse quelques changements ; que dans cette vue, il a dressé 4 ou 5 cahiers de remarques pour être communiquées à l'auteur et à M. Bourret ; et qu'il suppose que M. Simon voudra bien seconder les désirs du prélat qui sont que d'avoir de sa façon une traduction, non seulement du Nouveau Testament, mais de l'ancien, qui ait les perfections nécessaires pour rendre ses talents utiles à l'Eglise. Qu'outre cette lettre, il y avait un mémoire particulier de M. de Meaux, où il s'expliquait encore plus expressément sur le désir qu'il aurait que M. Simon entreprît une traduction entière de l'Ecriture, et qu'il fît une révision de ses Histoires critiques ; que, quant au fond, il se promettait de convenir avec lui, et quant aux manières, de lui indiquer les endroits qui auraient besoin d'explications ou de changements ; et ce même mémoire lui fut envoyé par M. l'abbé Bertin, à qui il était adressé.

Or, M. de Meaux parle ainsi dans son *Ordonnance* : « *Une traduction du Nouveau Testament, donnée par un tel auteur, fit craindre aux gens de bien ce qu'on voit en effet dans cet ouvrage* ; *et par la diposition de la divine Providence le livre nous fut mis en mains, du consentement de l'auteur, pour être revu dans un examen charitable. Sans en attendre l'effet, l'ouvrage a paru ; et nous nous trouvons obligés, tant par le devoir de notre charge et pour le salut du troupeau qu nous est commis, que pour des raisons particulières, d'en expliquer notre sentiment.* »

La première *Instruction* de M. de Meaux parut en 1702. L'auteur y fait voir le penchant que M. Simon, dont les sentiments étaient depuis longtemps équivoques, avait toujours eu pour les interprètes les plus suspects, et il entre dans l'examen des passages qui lui paraissent mériter d'être censurés. Il y fait voir que le sieur Simon, après avoir relevé en plusieurs endroits les erreurs de Grotius

s'y est cependant laissé aller dans la suite, et en a répandu des semences dans tout son ouvrage.

La seconde *Instruction* de M. de Meaux contre le Nouveau Testament de Trévoux parut imprimée au commencement de 1703. Il continue d'y discuter l'examen des autres passages dont la traduction lui a paru suspecte (1).

M. Simon emploie les lettres 5e et 6e de son *Supplément aux Lettres choisies* à se laver des imputations de socinianisme, que M. Bossuet lui avait faites, et il justifie l'explication socinienne, qu'on l'accusait d'avoir donnée de plusieurs versets, par l'exemple de divers interprètes catholiques qui se sont expliqués de même.

Moyens de réunir les protestants à l'Eglise romaine publiés par P. Camus, évêque de Belley, sous le titre de l'avoisinement des protestants vers l'Eglise romaine. Nouvelle édition avec des remarques par Richard Simon. Paris 1703 in-12, (2). — Il y en a eu une seconde édition.

On crut dans le public qu'il n'avait donné la connaissance de cet ouvrage déterré, que pour se venger de M. Bossuet, en faisant entendre par là que M. de Belley avait conçu et exécuté avant lui le dessein de l'exposition de la foi catholique, livre qui a fait tant d'honneur à M. de Meaux.

Bibliothèque critique, ou recueil de diverses pièces critiques, dont la plupart ne sont point imprimées, ou ne se trouvent que difficilement, publiée par M. de Sainjore, qui y a ajouté quelques notes. A Bâle, pour Christian Wackerman, 1709, 4 vol. in-12. On y en a ajouté depuis un cinquième (3).

Sous quelque nom que notre auteur mette ses ouvrages,

(1) *Journal des savants,* Décembre 1743, page 711, in-4°

(2) *Journal de la Haye*, année 1714.

(3) *Le Journal de la Haye* dit que les deux premiers tomes ont paru en 1708, et les troisième et quatrième en 1710.

et sous quelque forme qu'il se travestisse, il est toujours si reconnaissable, qu'on ne s'y peut guère tromper. Mais il est plus visible encore dans ce recueil, où il vide son portefeuille et le fond du sac en faveur du public, à qui il fait part de plusieurs pièces rares et curieuses, qu'il a tirées de diverses bibliothèques, où, dans le cours de sa longue vie, il a eu accès. On peut bien penser qu'il y parle souvent de lui, et qu'il n'en dit point de mal. Ainsi plus de la moitié de son 4e tome est employée à justifier sa traduction du Nouveau Testament. Au chapitre 31 du deuxième volume il se justifie le mieux qu'il peut de l'accusation, intentée par M. Thoinard et confirmée par les journalistes de Trévoux, d'avoir volé et de s'être approprié, au 2e tome de ses *Lettres choisies*, une dissertation de M. l'abbé de Longuerue touchant les antiquités des Chaldéens et des Egyptiens.

Ce livre fut supprimé par un arrêt du Conseil (1). M. Simon ne convenait point qu'il fût de lui.

Il y a en effet plusieurs pièces qui certainement n'en sont pas. On croit que M. Barat, de l'Académie des Belles-Lettres, a travaillé de concert avec lui à ce recueil.

Nouvelle Bibliothèque choisie, où l'on fait connaître les bons livres en divers genres de littérature et l'usage qu'on en doit faire.

C'est une suite de la *Bibliothèque critique*, dont on a changé le titre à cause de l'arrêt qui supprimait celle-ci. Il y en a deux volumes in-12 imprimés en apparence à Amsterdam, mais réellement à Paris 1714. On y reconnaît le genre de M. Simon, son style, son rabbinage, son attachement à certains livres singuliers, qui n'ont souvent d'autre prix que celui de la rareté. L'auteur ne s'est pas oublié au chapitre XI du second volume. Il s'y donne de l'encens à pleines mains ; et si on ne le reconnaissait à sa manière d'écrire, on donnerait volontiers cet article à M.

(1) *Journal de la Haye.*

Barat, à qui l'auteur de la préface attribue la plus grande partie de cet ouvrage.

En effet l'auteur mourut à Dieppe le 11 du mois d'avril 1712, après avoir reçu les sacrements d'une manière chrétienne et édifiante. Il est enterré dans le chœur de la paroisse de St-Jacques de Dieppe ; et on lit sur son tombeau une épitaphe latine composée par son médecin (1).

Le Père Lelong lui attribue une *Traduction française du Pentateuque de Moïse*, dont il dit que le manuscrit a été entre les mains de Frédéric Léonard, libraire à Paris.

On achève actuellement (1729) d'imprimer en 4 volumes in-folio des *Notes et observations critiques* de lui, *sur les prolégomènes et la bibliothèque ecclésiastique de M. Dupin*, chez Etienne Ganeau avec privilège. Je le sais du libraire même. L'ouvrage paraîtra vers la Pentecôte. Voyez-en, du reste, la preuve dans le *Journal des savants* d'avril 1731. Il y a une lettre du Père Souciet, éditeur de cet ouvrage, aux journalistes de Paris. Les 4 volumes ont paru en 1730 en 4 volumes in-4°.

J'oubliais de dire que, selon Bayle, la *Lettre des rabbins es deux synagogues d'Amsterdam à M. Jurieu* est de M. Simon (2).

Il vient de paraître, cette année 1730, une deuxième édition des *Lettres choisies*, imprimées à Amsterdam en 4 volumes in-12, où est à la tête sa *Vie*, donnée par l'éditeur des Lettres, le sieur Bruzen-la-Martinière. Quoique cet historien se donne pour un homme qui a eu de grandes relations avec notre rabbin, et qui peut parler de lui plus savamment que bien d'autres, je ne vois pas qu'il rapporte d'autres faits considérables de sa vie que ceux qui se tirent de ses ouvrages et surtout de ses lettres, où il parle sans cesse de lui-même. Encore n'a-t-il pas tout recueilli, tels que certains faits qui sont répandus en d'autres ouvrages, com-

(1) Lelong, *Bibl. sacrée* in-f° p. 322,

(2) Bayle, *Réponses aux questions d'un provincial*, T, II, p. 308.

me ce qu'en dit l'abbé Renaudot dans la *Suite de la Perpétuité*. Il y a même donné dans quelques erreurs pour s'être attaché trop littéralement à M. Simon, qui ne parle jamais de lui-même qu'à son avantage. Il se trompe (1) sur le compte du Père Fournier, curé de St-Jacques de Dieppe, qu'il ne regarde plus comme étant alors de l'Oratoire. Il relève trop (2), sur la foi de Simon dans son *Apologie*, le prétendu examen juridique par lequel le Père Senault se transporta à l'Institution pour savoir si on lui permettrait d'étudier l'hébreu; sa résolution de se faire jésuite (3) ; sa dispute avec le grand vicaire de Meaux (4). Il relève mal le Père Niceron sur ce qu'il le fait ordonner prêtre à Paris(5), car ce dernier a raison. L'historien amplifie encore la dispute avec Port-Royal comme la cause anecdote de la disgrâce de son livre, quoique la vraie cause de la suppression en soit autre que les propositions hardies, qu'il ne voulut pas retrancher. Les préventions contre la doctrine de Saint Augustin venaient bien plutôt des études théologiques de sa jeunesse et des maîtres sous qui il les avait faites (6), que de la lecture des Pères grecs; et l'éloignement qu'il prétend qu'on avait pour lui dans l'Oratoire, venait plutôt de son esprit acariâtre, contredisant et bizarre, que de la jalousie qu'on eut de ses talents ou de l'aversion de son molinisme, puisque le Père de Sainte-Marthe, qui ne passait pas pour être fort tolérant sur cet article, le lui passait sans peine, et l'eût volontiers conservé dans l'Oratoire, s'il avait voulu s'exécuter de bonne grâce sur les articles de son livre, dont le blâme retombait sur nous. Enfin l'historien le fait sortir de chez nous de son pur mouvement ;

(1) Page 4.
(2) Page 7.
(3) Page 9.
(4) Page 12.
(5) Page 15.
(6) Logique et morale sous les Jésuites de Rouen, trois ans de Sorbonn sous les Grandin et les Chamillard.

et j'ai donné de bonnes preuves comme il y fut poussé. Voici néanmoins ce qu'il m'a appris de nouveau sur les derniers jours de M. Simon (1).

M. Simon s'était retiré à Dieppe, et avait avec lui des amas considérables d'observations sur l'histoire sainte, qui faisaient ses plus grandes richesses. Les jésuites le rendirent suspect à l'intendant. Celui-ci, l'ayant fait appeler, le questionna sur les ouvrages auxquels il s'appliquait et lui lâcha quelques paroles qui firent craindre à M. Simon qu'on ne se saisit de ses papiers sous prétexte de les examiner. Il comprit bien qu'ils seraient remis aux jésuites ; que ceux-ci les garderaient longtemps ; et qu'après sa mort, on en ferait un usage contraire à ses vues. Dans le trouble où sa crainte le jeta, il remplit plusieurs gros tonneaux de ses papiers, et les ayant fait rouler jusque dans une prairie, durant la nuit, par dessus les murs de la ville qui sont forts bas en cet endroit, il les mit en cendres, sans en rien dire à ses amis. Le regret d'une perte si considérable et l'agitation où un parti si extrême l'avait jeté, lui donnèrent la fièvre, et il en mourut.

Il était petit, d'une physionomie peu prévenante, plein de feu, d'un esprit vif, et malgré cela, capable d'une très forte attention. Il avait une mémoire prodigieuse. Un grand fonds de gaieté naturelle servait de contre-poids à l'humeur sombre et sérieuse, qui semble être attachée au genre d'études qu'il avait embrassé. Il était bon ami et assidu à entretenir une correspondance réglée avec les gens de lettres, qui l'honoraient de leur estime. Passionné pour la religion catholique, il mettait de la différence entre les écrits et les personnes des protestants ; et quoiqu'il combattit vivement leurs opinions, il ne laissait pas d'avoir parmi eux d'illustres amis, avec qui il s'entretenait par lettres ou de vive voix avec une cordialité très estimable.

(1) Page 98.

Il dépensait beaucoup en ports de lettres ; et quoiqu'il eût peu de biens, une extrême frugalité était cause qu'il pouvait suffire à cette dépense.

Il étudiait ordinairement couché sur un tapis fort épais avec quelques coussins. Il avait par terre auprès de lui un écritoire, du papier et les livres qu'il voulait consulter. Il mangeait rarement le soir, et vivait avec une si grande sobriété qu'il prenait à peine assez d'aliments pour se soutenir.

XXII. — Le Père Jacques Thorentier,

Entré en 1651, mort en 1713.

Jacques Thorentier, parisien, fils de Léonard Thorentier, marchand épicier, et de Charlotte Héron, était âgé de 25 ans, quand il se présenta pour être reçu à l'Institution de Paris, le 17 septembre 1651 (1).

Après un an passé dans les exercices de piété, il se mit à reprendre ses études que l'application au commerce lu avait fait quitter de bonne heure (2).

Ce fut à la Maison de Paris, où nous avions alors une double école pour nos confrères (3). Il y fit sa philosophie sous le Père Néercassel, depuis évêque de Castorie, et y étudia ensuite en théologie sous le Père Jacques Fournenc.

Il y soutint même des thèses célèbres (4), en présence du clergé de France alors assemblé, à qui elles étaient dédiées. Ce fut le 13 juin 1656, quatre ou cinq mois après la censure de la proposition de M. Arnauld par la Sorbonne; et non seulement il y soutint, avec un applaudissement universel du clergé la grâce efficace par elle-même ; mais il disait encore dans sa thèse : « *Bono sensu sine gratiâ efficaci non haberi proximam potestatem ;... unde absente hâc gratiâ efficaci, Petrus non potuit Christum confiteri.* »

Ensuite il enseigna deux cours de philosophie, l'un au Mans en 1657, l'autre à Nantes en 1659, au bout desquels il

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) Erreur de l'abbé Goujet (*Suppl. de Moréri, T. 2*) qui le dit Docteur de Sorbonne, lorsqu'il entra dans l'Oratoire.

(3) *Registre du conseil.*

(4) Le feu Révérend Père de la Tour m'en a assuré.

fut jugé digne de venir faire une leçon de théologie au séminaire de St-Magloire (1).

Il fut aussi supérieur de quelques-unes de ces maisons, comme de celle des Vertus en 1666, de Tours en 1669, de St-Magloire en 1672.

Mais il ne fut en celle-ci que trois ans , au bout desquels il vint résider à St-Honoré pour le reste de ses jours.

Avec du mérite et de l'esprit, il ne laissa pas que de s'y rendre extrêmement odieux par ses préventions ouvertes contre le Jansénisme et les jansénistes. On le verra en plus grand détail dans l'histoire générale, en parlant de l'assemblée de 1678, du formulaire oratorien qui y fut dressé et de ses suites fâcheuses qui mirent tout en combustion parmi nous, et nous firent perdre plusieurs bons sujets. Il en fut le principal promoteur, et il s'en faisait même gloire, croyant avoir rendu par là un grand service à la Congrégation, et l'avoir préservée de sa ruine entière (2). Il s'était mis avant dans l'esprit que la liberté de dogmatiser, qui s'était élevée dans l'Oratoire, sous le règne du Père Sainte-Marthe, et qui nous attirait tous les jours de tristes affaires de bien des côtés, avait besoin d'être réprimée et renfermée dans de justes bornes. Le remède que le Père Général, de l'avis des Pères Quesnel et du Juannet (3), avait

(1) *Registre du Conseil* d'octobre 1656 et du 19 août 1660.

(2) Thorentier. *Lettres aux PP, de Flandre*, Juin 1691.

(3) Il eut des prises particulières avec le Père du Juannet, au sujet d'un cours de conférences, que celui-ci avait faites sur la Liberté, durant ses visites. Elles lui furent envoyées à Langres ; et il se crut obligé de les réfuter dans une longue lettre datée de Langres, où il était visiteur, du 21 mai 1680, dont on conserve une copie au Secrétariat. Je n'en rapporterai que la fin, qui est telle : « *Au reste, je vous supplie de garder le secret à cette lettre, comme je le promets aux conférences, car je prends la liberté de vous dire qu'il est de l'intérêt de l'auteur et de celui de toute la Congrégation, que les conférences ne deviennent pas publiques, et qu'il est très dangereux que l'on sache qu'elles ont été prononcées dans des visites où il fallait réprimer cette doctrine, bien loin de la répandre et de la persuader, puisque c'est la pure doctrine de Jansénius. S'il n'y a pas de justesse et de beauté d'ex-*

prétendu appliquer au mal, lui parut pire que le mal même. Ils dressèrent, pour nos maisons d'étude et nos collèges, une espèce de formulaire doctrinal, dont ils voulaient que nos professeurs ne s'écartassent jamais, et cette formule, aux yeux du Père Thorentier, était pleine de Jansénisme et de mauvaise foi. C'est dans ces propres termes qu'il s'en explique. Comme malheureusement nous étions alors extrêmement divisés, et qu'il n'était pas le seul à penser ainsi, l'archevêque de Paris, Mgr de Harlay, à qui ceux-ci, selon le maudit usage de ce temps-là, avaient été faire leur confidence, se servit des uns pour brider les autres et par là nous subjuguer tous, et dominer despotiquement sur le corps.

Pour soutenir son ouvrage, le Père Thorentier fut fait visiteur en cette assemblée de 1678. Parcourant nos maisons, il avait trouvé quelques soulèvements de divers particuliers et bien des murmures contre le nouveau joug que nous nous étions imposé, et contre lui-même qui s'en avouait l'auteur. A l'assemblée suivante, qui se tint en 1681, le Roi commença de nous donner un député de sa part; et le nouveau député, qui était le Père Dubois, ayant exigé que les visiteurs déclarassent devant Dieu et en leur conscience les oppositions et contraventions que, dans le cours de leurs visites, ils avaient rencontrées dans nos maisons à l'exécution de notre nouveau formulaire ; et notre Révérend Père Général et son conseil, quelle justice ils en avaient faite, le Père Thorentier, avec qui, vraisemblablement, M. de Harlay avait concerté cette proposition du député du

pression dans ce discours, j'espère qu'il y paraîtra assez de solidité pour contenter ceux qui ne sont pas trop préoccupés de leur opinion, et pour justifier les Théologiens de notre Assemblée, qui ont déclaré que l'essence de la liberté du libre arbitre consiste dans l'indifférence.

J'attends de votre bonté que vous conserverez cette lettre, et que vous me ferez la grâce de me la remettre entre les mains lorsque je vous rendrai, à Paris, les Conférences. « Cette lettre est dogmatique sur l'essence de la Liberté, et d'une vingtaine de pages.

Roi, charmé de se voir comme contraint de parler, chargea bien plus rudement que ses deux autres collègues, les Pères Chancelier et de la Mirande ceux d'entre les nôtres, qui lui avaient paru opposés au nouveau formulaire que l'assemblée renouvela et s'engagea derechef de faire observer.

Les visiteurs eurent même un ordre secret d'y tenir la main et de s'assurer, autant qu'ils pourraient, que les particuliers, et surtout les professeurs, s'y conformeraient, afin d'en pouvoir rendre témoignage au Roi à la prochaine assemblée, et par là s'épargner un ordre précis du Roi de le faire signer à tous ; ce que néanmoins ils ne purent esquiver. Cet ordre fut signifié en l'assemblée de 1684, qui promit d'y tenir la main. Les promoteurs secrets, tant du dedans que du dehors, qui avaient mis cette formule en avant, n'en n'auraient pas tiré sans cela le profit qu'ils s'en promettaient, qui était d'assujettir les esprits à leurs opinions ou de les pousser à bout, s'ils s'y opposaient. Il fut donc conclu, à la réquisition du Père Dubois, que le nouveau formulaire serait inscrit par les visiteurs sur le registre de chaque maison, et qu'ils y feraient souscrire chaque particulier ; et l'ordre d'exclusion qui ne fut pas prononcé contre les contrevenants, n'en fut pas moins réel par l'évènement; du moins leur sortie fut l'unique parti qui restât à ceux qui le refusèrent. Le Père Quesnel, qui fut de ce nombre, prétend que le Père Thorentier, faisant sa visite à Grenoble, fit confidence à quelqu'un du dessein qu'il avait de le pousser à bout par ce moyen là, et que M. le Camus lui fit l'honneur de lui en donner avis, afin qu'il se défiât de ce Père, à quoi il ne réussit que trop (1).

En l'assemblée de 1690, où le Père de Sainte-Marthe fut exilé, Mgr de Harlay fit nommer le Père Thorentier assistant de la Congrégation (2). Son zèle pour le formulaire

(1) Quesnel, *Lettre à l'Evêque de Beauvais*, p. 8.
(2) Bordes, *Lettre Apologétique à Ste-Marthe.*

n'avait garde de se ralentir dans cette place. Il trouva matière à s'exercer dans l'opposition de nos Pères de Flandre, qui, depuis le statut de l'assemblée de 1684, non seulement n'avaient pas voulu s'y soumettre, mais même avaient reçu une partie de ceux de ces pays-ci,qui avaient été se réfugier chez eux, et avaient opposé des raisons et des remontrances également respectueuses et fortes aux instances réitérées de notre conseil. Mais le Roi s'étant rendu maître de Mons en 1691, le Père Thorentier revint à la charge, et leur écrivit le 25 juin une longue lettre, où, pour leur rendre raison des motifs qu'on avait eus d'introduire ce formulaire, il raconte divers traits de vivacité de quelques-uns de nos Pères, et met, pour ainsi dire, la Congrégation en chemise sans prévoir ce qui en arriva, à savoir, que sa lettre, communiquée par nos Pères de Flandre au Père Quesnel, se trouva, lors de son enlèvement de Bruxelles, dans la cassette, et fut insérée par les jésuites dans le *Causa Quesnellianà*, ou son procès imprimé, d'où je l'ai tirée et mise tout entière sous notre Histoire générale. Au reste, ce n'est pas tant son éloquence, ni ses raisons,que celles d'Etat et la nécessité de se soumettre à leur nouveau maître, le Roi Louis XIV, qui réduisit nos Pères de Mons.

En 1693, Mgr de Paris le nomma à la grande Pénitencerie de son église. Il l'accepta sans vouloir renoncer à sa qualité de prêtre de l'Oratoire. Il fit demander pour cela au Révérend Père de Sainte-Marthe, alors en exil, son agrément qui lui fut accordé par lui et ses assistants, même avec dispense de l'observation des statuts prescrits à nos bénéficiers, suivant le pouvoir à lui accordé par nos assemblées générales (1). C'est ainsi que la grâce est énoncée dans nos registres, et peut-être qu'on se servait de cette forme insolite, et dont je n'ai pas encore vu d'autre exemple en pareil cas, pour prévenir les chicanes qu'il prévoyait que

(1) *Registre du Conseil* du 23 Mai 1693.

le chapitre de Notre-Dame pouvait lui faire. Car soit qu'un sujet, mis de la main de M. de Harlay et sa créature, ne plût pas à tous ces messieurs ; soit que le personnage odieux qu'il avait fait dans l'Oratoire, à l'occasion de son formulaire, le leur eût rendu suspect, quelques-uns s'accrochèrent à sa qualité de Père de l'Oratoire, qu'il prétendait conserver avec celle de Pénitencier, comme à un moyen d'exclusion, soutenant qu'il ne pouvait en même temps appartenir à deux corps, ni servir deux maîtres ; qu'il fallait qu'il renonçât à l'un ou à l'autre ; que les devoirs de son premier état et sa soumission à un supérieur lui rendaient incompatibles les fonctions de l'autre ; et ils dressèrent pour défendre leurs prétentions un mémoire imprimé in-4°, dont je fais l'analyse sous notre histoire générale où cet évènement a plus de rapport, comme concernant notre état. M. de Harlay, que de part et d'autre on était convenu de prendre pour juge du différent, ne voulant point se brouiller avec une partie de son chapitre, éluda la difficulté ; et, pour n'être pas obligé de prononcer, fit permuter au Père Thorentier sa Pénitencerie pour un bénéfice simple, et la chose en demeura là.

« *Je ne suis plus Pénitencier, mais prieur de Berteal, Monsieur. J'avais refusé de permuter avec ce bénéfice dès le mois de novembre. Mais, connaissant par mille expériences que j'étais un sujet d'embarras à Mgr l'archevêque en lui demandant un jugement qu'il ne voulait pas me donner, par ce qu'il ne le pouvait faire sans condamner son chapitre ; et enfin que, quelque protestation que le prélat fit du contraire, il souhaitait cette permutation, j'ai traité enfin au mois de mars avec le grand Maître du Collège des Quatre Nations.... Ainsi Mgr l'archevêque après m'avoir fait de l'honneur, m'a procuré du bien, qui consiste en deux mille livres de rentes, toutes charges faites* » (1).

(1) Thorentier, *Lettre au Père Joseph Morel* du 13 juin 1694.

On ne peut nier que ce Père n'eût du mérite, et n'eût fait de bonnes études. Il fut envoyé à la Rochelle, en 1685, pour les Missions des convertis et y travailla avec un heureux succès pendant près d'un an. Le Père de Launay mandait, du 1er janvier 1686 :

« *La Congrégation n'a jamais eu plus d'approbation en cette ville, et n'y a jamais rendu plus de service qu'elle fait à présent. Chacun dit du Père Thorentier* : nunquam sic locutus est homo ; *et surtout les nouveaux convertis, qui le suivent en foule, ont beaucoup de confiance en nous, et fréquentent fort nos paroisses.* »

Et le Père Bahier, qui n'était pas suspect sur le compte de ce Père, confirme la chose dans un mémoire, et ajoute que les principaux d'entre les nouveaux réunis lui offrirent deux mille livres de pension, s'il voulait s'engager à demeurer toujours parmi eux, en qualité de leur prédicateur, disant que, puisqu'il leur en coûtait ci-devant quatre mille livres pour l'entretien de leurs quatre ministres, le Père Thorentier en valait bien deux.

Je trouve, en effet, qu'il avait rempli avec honneur les meilleures chaires de Paris et des provinces (1). Il prêcha, par exemple, en 1668, l'Avent et le Carême à la Cathédrale d'Orléans, et encore dix ans après ; l'Avent à N. D. de Rouen en 1670 ; et dans d'autres stations pareilles.

Le Père Lelong (2) cite de lui la

Harangue funèbre de Louis-Henri de Gondrin, archevèque de Sens, prononcée dans l'Eglise de Sens, le 19 octobre 1674, par Jacques Thorentier, prêtre de l'Oratoire. Toulouse, 1675, in 4°.

Je n'ai encore pu parvenir à la déterrer (3); mais j'ai vu de lui les ouvrages suivants :

(1) Cloyseault, *Ménologe.*

(2) Lelong, *Bibliot. hist. n° 4090.*

(3) Elle est manuscrite parmi ses papiers. Au style près, qui ne m'en paraît pas assez noble, il y a, pour le fond, d'assez bonnes choses.

Défense des sentiments de Lactance sur le sujet de l'usure contre la censure d'un ministre de la Religion prétendue réformée. Paris, chez Le Petit et Michallet 1671, in-12 de 320 pages. Il se propose d'y réfuter Servatius Gallœus, ministre de Zireczée en Zélande, lequel, dans l'édition qu'il donna de Lactance en 1660, y fit des notes pour autoriser l'usure. Il attaque aussi par occasion quelques autres calvinistes, partisans de l'usure, tels que Saumaise, qui prétendent que, de soi, l'usure n'est pas contraire à l'équité naturelle. Il fait voir que Lactance, en l'interdisant aux chrétiens, a parlé le langage commun aux Pères de l'Eglise, qui sont venus après lui. Il emploie aussi l'autorité des auteurs profanes pour faire honte à des gens qui se disent chrétiens, d'avoir une morale moins pure que celle du paganisme. Il s'attache surtout à montrer que le défense faite aux juifs dans l'Exode n'est pas une de ces lois abrogées de la synagogue, mais une des lois morales, qui regardent aussi les chrétiens.

Quoique ce livre soit anonyme, je l'attribue au Père Thorentier, sur l'autorité du Père Lelong qui, dans son *Catalogue de la bibliothèque de Saint-Honoré*, l'en faisait auteur. Je dois pourtant observer que, dans un petit écrit de la main du Père, contenant un précis de réponse au sieur de Mariolles, il déclare qu'il n'avait point vu le livre intitulé la *Défense de Lactance*, lorsqu'il a réfuté la lettre du sieur de Mariolles; et qu'ainsi ce théologien l'accuse à tort d'avoir pris dans ce livre les autorités avec lesquelles il l'a combattu. Ce qui suppose manifestement que le Père Thorentier ne se reconnaissait point auteur de ce livre-là.

L'usure expliquée et condamnée par les Ecritures saintes et par la tradition universelle de l'Eglise, où est principalement réfutée la lettre d'un théologien qui permet l'usure au regard des riches, et qui prétend qu'elle n'est défendue qu'au regard des pauvres, par M. du Tertre, prêtre. Paris, chez Jean du Bray, 1673, in-12, de 292 pages.

Le Père Thorentier est ici aux prises, non plus avec un calviniste, mais avec un catholique; et, qui pis est, avec un de ses propres confrères, le Père Blaise Chaduc, dont j'ai ci-devant rapporté l'ouvrage sous son titre (1). Celui-ci était auvergnat, pays fertile en usuriers, ce qui pouvait avoir influé, par un effet naturel de l'éducation, à le rendre protecteur de ce vice jusqu'à un certain point; et le Père Thorentier, au contraire, qui n'était entré chez nous qu'à 25 ans, après avoir exercé un temps le commerce, était de son côté plus en état de sentir l'abus et les conséquences des prêts usuraires.

Le Père Chaduc répliqua par un petit in-16, intitulé : *Traité de la nature de l'usure, où est réfuté le livre du sieur du Tertre, prêtre, intitulé : Usure expliquée et condamnée, etc., par le sieur de Mariolles, docteur en théologie.* A Avignon, 1675.

Le Père Thorentier fit une seconde édition de son livre, qu'il fit imprimer, cette seconde fois, sous son nom. Le *Journal des Savants* de 1689 le cite ainsi :

L'usure expliquée et condamnée par les Ecritures saintes et par la tradition universelle de l'Eglise où est principalement réfutée la lettre d'un théologien qui permet l'usure au regard des riches et qui prétend qu'elle n'est défendue qu'au regard des pauvres, par le R. Père Thorentier, de l'Oratoire. Paris, chez Villette, 1689, in-12.

On dit qu'il avait préparé un grand ouvrage sur cette matière, qu'il l'avait même envoyé à Lyon pour être imprimé; que, s'étant égaré, il était tombé entre les mains d'un homme de la douane, qui l'avait remis au feu Père Jacques Gautier, dans les papiers duquel il ne s'est plus retrouvé après sa mort (2).

Il y combat, dit le journaliste, ces deux principes de son adversaire que : 1° Dieu ne défendant aux Juifs, dans l'Exo-

(1) Voir le Tome III de la présente édition de ces Mémoires du Père Batterel, page 455.

(2) Bougerel.

de l'usure qu'à l'égard des pauvres, ce n'est aussi qu'à leur égard qu'il est censé nous l'avoir interdite ; — 2° que, ne l'étant que comme un vice contraire à la charité, cette vertu n'est pas blessée, quand on prête à usure aux riches et aux financiers, qui savent bien tirer leur profit de l'argent qu'on leur a prêté.

Je ne sais s'il prit à tâche de répliquer au second ouvrage du Père Chaduc ; peut-être qu'il ne daigna pas le faire, celui-ci ne lui ayant rien opposé de nouveau, et qu'il n'eût déjà avancé dans sa première lettre.

Les bienfaits de Dieu dans l'Eucharistie et de la reconnaissance de l'homme, expliqués en huit discours prononcés durant l'Octave du Saint-Sacrement dans l'église de Saint-Séverin, par le Père Jacques Thorentier, prêtre de l'Oratoire. Paris, Angot, 1682, in-8 de 274 pages (1).

Voici ce qu'il traite dans ces huit discours :

1° Le bienfait de la présence de J.-C. dans l'Eucharistie, et les hommages des fidèles ; 2° Jésus-Christ est notre prêtre et notre victime, et notre reconnaissance consiste à être ses prêtres et ses victimes ; 3° Le Père Eternel nous donne son Fils, et nous devons le lui offrir en reconnaissance ; 4° Les préparatifs que Dieu a faits pour nous donner l'Eucharistie et la préparation que nous devons y apporter ; 5° La magnificence du don que Dieu nous a fait dans l'Eucharistie, et nos actions de grâce ; 6° Les effets admirables de ce sacrement, et notre fidélité à y coopérer ; 7° Les fruits de l'Eucharistie, et le soin que nous devons avoir de les recueillir ; 8° La grandeur de notre ingratitude et la rigueur du châtiment qu'elle mérite. Tous ces sermons sont pleins de verités solides et lumineuses. La diction en est pure et nette. Ils font très bien concevoir comment l'auteur avait la réputation d'un de nos meilleurs prédicateurs de son temps.

(1) La Bibliothèque de M. Boissier, n° 1599, cite une édition de Paris, in-8° de l'année 1684.

Je dis de son temps, parce qu'on voit bien, par ces desseins, qu'on a aujourd'hui un autre goût pour la chaire. Il brilla fort, entre autres endroits, devant le Parlement d'Aix (1). Il est plein de l'Ecriture et des Saints Pères, et il s'énonce sur les dogmes avec précision et justesse, qualité qui n'est pas des plus communes chez nos auteurs modernes.

Il entreprit, en 1687, de l'agrément du Conseil, de faire imprimer séparément les *Œuvres de Controverses* de Mgr le cardinal de Bérulle, après les avoir mises dans un ordre et dans un langage à les rendre plus utiles à l'instruction des nouveaux convertis.

Dans le même temps il jugea nécessaire pour de bonnes raisons, et à l'insistance du R. Père Général, de faire continuer l'impression du *Recueil des statuts de nos assemblées*, dressé et rangé par le Père Carmagnole, laquelle on avait jugé à propos de faire cesser jusqu'à ce qu'on en eût fait un plus ample examen (2).

La main qui conduit au Ciel, du cardinal Bona. Nouvelle traduction. Paris, Couterot et Guérin, 1690, in-12 de 274 pages.

Entre plusieurs traductions qui se sont faites de l'excellent livre de ce pieux cardinal, c'est ici celle que fit le Père Thorentier, qu'il crut devoir donner au public en 1690, les éditions des autres étant épuisées.

Consolations contre les frayeurs de la mort avec un exercice pour s'y préparer et les prières de l'Eglise pour les agonisants. Paris, Boudot, 1695, in-12, 346 pages.

L'auteur, considérant que ces années 1692 et 1693 des

(1) Bougerel.

(2) *Registre du Conseil* du 17 mai 1687. Voir à la page 429 du Tome III de ces *Mémoires*, dans la notice consacrée au Père Carmagnole, une note sur l'édition de ce *Recueil des Statuts*.

maladies populaires et dangereuses faisaient mourir une partie du monde et menaçaient l'autre d'une mort prochaine, voulut calmer la crainte que la nature inspire de la mort, en la faisant envisager aux fidèles d'un œil chrétien.

Il emploie pour cela diverses considérations qu'il distingue en remèdes et en consolations.

Il appelle remèdes contre la frayeur de la mort : 1° de s'en occuper souvent ; 2° de détacher son cœur du monde ; 3° de travailler à se sanctifier ; 3° de se reposer beaucoup sur la Providence.

Les consolations qu'il propose, sont : 1° de regarder Dieu comme un Père tendre et compatissant ; 2° de méditer assidûment la Passion de N. S. J.-C., sa résurrection et son ascension ; 3° de recevoir l'Eucharistie comme Viatique ; 4° de regarder la mort comme une exemption des misères de cette vie ; 5° comme un passage à une vie plus excellente ; 6° comme la délivrance du règne du péché ; 7° comme l'entrée à la gloire et à la félicité éternelle. Et sur tout cela il dit de fort bonnes choses et en fort bons termes. Il écrit d'un style pur et aisé, mais un peu diffus et pas aussi nourri de bonnes vérités que s'il s'était donné la peine de méditer davantage sur son sujet, comme on le sent dans le *Bonheur de la mort chrétienne*, ouvrage de son antagoniste (1), qui sera toujours plus couru que le sien.

Dissertation sur la pauvreté religieuse, où l'on fait voir que les petites rentes ou pensions et l'argent mis en dépôt ne peuvent s'accorder avec le vœu que l'on fait en s'engageant dans la religion, par le Père Thorentier, prêtre de l'Oratoire. Paris, Babuty, 1726, in-16 de 142 pages.

Cette dissertation contient trois parties. Dans la première, on montre en quoi consiste la pauvreté religieuse,

(1) Le Père Quesnel.

et sur quels fondements elle est établie. Dans la deuxième, on tire les conséquences de ce qu'on a dit, et l'on en conclut que les petites rentes et l'argent mis en dépôt en faveur de Religieux ou Religieuses sont probablement illicites. Dans la troisième, on répond aux objections (1). Le journaliste reprend ces trois parties et les annonce en plus grand détail d'une manière à faire entrevoir qu'il juge l'ouvrage solide et fondé sur la discipline de l'Eglise. On trouve à la fin la résolution de deux cas sur le même sujet, décidés par des Docteurs de Sorbonne,dont au moins le second, qui est très récent, doit avoir été ajouté par l'éditeur en confirmation de la doctrine du Père Thorentier. Une petite addition à l'ouvrage, intitulée : *Principes de la vie monastique,* termine ce petit volume. Ces principes sont très courts, puisqu'ils n'occupent que dix pages ; mais ils sont si instructifs, qu'ils valent un grand livre.

Au reste, c'est ici un ouvrage posthume du Père Thorentier. Il était mort à la maison de Paris, dès le 22 mai 1713, âgé de 86 ans (2), et se croyait redevable d'une si longue et si belle vieillesse au séjour de Montmorency, où il avait une chambre et avait soin d'aller passer tous les ans la belle saison.

Il prêcha Avent et Carême dans l'église métropolitaine de Sens durant la vacance du siège et apparemment en 1675, après la mort de Mgr de Gondrin, dont il fit l'oraison funèbre. Or, l'on fit courir dans la ville des *Réflexions,* où l'on attaquait huit ou dix traits de la doctrine et de la morale de ses sermons. Il y fit une solide *Réponse,* que j'ai trouvée manuscrite parmi ses papiers. Il y attribue les *Réflexions* au Père Denyse, jésuite, régent de philosophie à Sens, qui s'était assez ouvertement expliqué contre le prédicateur en plusieurs maisons de la ville. Le jésuite se dé-

(1) *Journal des Savants* de Novembre 1726.
(2) *Nécrologe.*

fendit d'en être l'auteur par un petit écrit, que j'ai aussi vu. Mais, outre qu'il le fait assez mollement, il en adopte les sentiments et les accusations presque en tout. Ce qui donna lieu à une *Réplique* du Père Thorentier, où il tombe assez rudement sur ce Père, et n'épargne pas davantage la Société, lui remettant devant les yeux quelques-uns des plus mordants reproches des Provinciales sur leur esprit d'envie et de calomnie. Il est vrai qu'il a la précaution de tourner son écrit comme s'il était non son ouvrage, mais celui d'un de ses amis. Le jésuite lui faisait un crime d'avoir avancé qu'un prêtre ne peut pas donner l'absolution d'un péché public et scandaleux, sans imposer une pénitence publique ; et il lui fait voir que c'est la pure doctrine du Concile de Trente. Il justifie encore très bien cette autre proposition avancée que *tout ce qui ne se fait pas par pur amour est péché*, en distinguant le mouvement d'un amour chaste, qui a Dieu pour fin, de l'état dominant de ce même amour, quand il est parfait, et qu'il remplit tout le cœur ; et faisant voir que la doctrine constante de l'Ecriture, qu'il développe très bien par Saint Augustin, établit partout la nécessité de l'amour dans le premier sens pour faire des bonnes œuvres. Il s'étend aussi sur la nécessité de cet amour, du moins imparfait, si l'on veut ne pas faire un sacrilège en approchant du sacrement de pénitence ; proposition qui avait étrangement scandalisé le jésuite ; mais qu'il lui fait voir, en bon théologien, qui avait lu Saint-Thomas et Saint-Augustin dans les sources, être non seulement fort exacte, mais la seule assurée et certaine dans la pratique, de l'aveu de son confrère Suarez, qu'il avait encore cité en chaire.

XXIII. — Le Père Jean Cappé,

Curé de Saint-Jean, à Troyes,

Entré en 1679, mort en 1712.

Le Père Cappé était de Vitry en Champagne (1), prêtre de la Doctrine chrétienne, un des trois de cette congrégation à qui Mgr Félix Vialart, évêque de Châlons-sur-Marne, avait d'abord confié la conduite de son séminaire, et que ce Prélat nous proposa comme trois bons sujets pour être des nôtres, lorsqu'il jugea à propos, en 1679, de mettre ce séminaire entre nos mains. C'étaient les Pères Gardey, Bronod et Cappé.

Cette maison ne sortit point pour cela des mains de ces trois Pères, qui restèrent tous les trois dans les mêmes fonctions qu'ils y avaient exercées jusque-là. Celle du Père Cappé était une leçon de théologie. J'ai rapporté ailleurs son altercation avec les Jésuites devant M. l'Intendant au sujet de certaines propositions de doctrine, dont il nous faisait comptables et qu'il défendit fort pertinemment; les traverses et les dégoûts qu'il eût à essuyer avec ses confrères pour nous maintenir dans ce nouvel établissement, les avanies qu'on mit en œuvre pour nous en faire sortir, et ce qu'il devint, quand par des ordres supérieurs nous fûmes contraints de quitter Châlons. Il serait superflu de le répéter ici.

En 1685, le Père Cappé fut fait supérieur du séminaire de Chalon-sur-Saône, à la place du Père de Rymon. C'est alors qu'il fut chargé du discours suivant :

Oraison funèbre de Madame Charlotte de Varennes-Nagu,

abbesse de l'Abbaye de Notre-Dame de L'Ancharre de Châlon-sur-Saône, prononcée dans la dite abbaye le 12 février 1685, au service solennel célébré par Monseigneur l'évêque et comte de Chalon. Lyon, Certe, 1685, in-4.

L'auteur a mis de l'ordre et de la justesse dans ce discours. Il respire un air de candeur et de sincérité chrétienne dans les éloges qu'il donne à sa Dame. Rien d'emphatique, ni rien d'outré. J'y voudrais un style plus coulant, plus net, et plus vif. Mais c'est un théologien de profession qui écrit,et qui compense le peu d'ornement et la sécheresse de son langage par la solidité de son jugement et les faits édifiants qu'il rapporte.

Il resta peu dans ce pays-là. Je le trouve en 1686 supérieur du séminaire de Vienne, et fort employé par l'archevêque, Mgr de Villars, aux missions des nouveaux catholiques de son diocèse. Il fut envoyé à Annonay avec trois autres de nos Pères. Les habitants, quoique très obstinés dans leur religion, les goûtèrent fort, les écoutèrent avec plaisir, les pressèrent même d'accepter le collège de leur ville, qu'ils se faisaient forts d'ôter d'entre les mains des Cordeliers, et auquel ils comptaient encore de faire unir une des cures de la ville pour en rendre le revenu plus considérable. Le Père Cappé nous a conservé ces faits dans une relation manuscrite, qu'il a faite de cette mission, où il n'oublie pas la bévue du Recteur des Jésuites de ce pays-là, qui décriait dans toute la ville, comme l'ouvrage de nos Pères, et ouvrage par conséquent Janséniste, les *Petites Prières* de M. Pélisson *pendant la Messe*, que nos Pères avaient fait imprimer à Vienne, et distribuaient à pleines mains dans Annonay, et qu'il était sur le point de déférer à Mgr l'archevêque de Paris.

Nous avons aussi de lui une relation fort ample de tout ce qui nous est arrivé au séminaire de Châlons-sur-Marne, depuis que M. Vialart songea à nous le donner jusqu'au moment que nous fûmes contraints d'en sortir.

Il mourut curé de Saint-Jean, à Troyes, le 15 novembre 1712 (1). Cette paroisse est de la nomination de l'abbesse de Notre-Dame, qui, étant affectionnée à l'Oratoire, y nommait volontiers des nôtres. Le Père Cappé la gouvernait depuis 20 ans, en ayant pris possession au mois de juillet 1692 (2). Il en avait déjà été pourvu une autre fois dès 1681, par la résignation du Père de la Mirande (3), que cette abbesse y avait nommé ; et à qui sa qualité de visiteur ne permit pas d'en continuer les fonctions.

Il avait du talent pour la parole. Ses prônes valaient les meilleurs sermons. Il maniait fort bien l'Ecriture-Sainte ; mais il se reposait trop du reste de ses fonctions sur ses vicaires, et se tenait trop renfermé dans son cabinet, collé sur ses livres ; ce qui faisait que n'étant pas assez communicatif, ses paroissiens n'avaient point en lui toute la confiance qu'il méritait.

Il était désintéressé et charitable ; mais ses aumônes qu'il faisait faire par des mains tierces, n'étaient pas assez connues du public, et lui dérobaient la réputation d'être aumônier, si nécessaire à un bon pasteur ; comme les violences d'un domestique, à qui il s'en rapportait uniquement du soin d'exiger ses droits curiaux, lui faisaient quelquefois à son insu et contre ses intentions le mauvais renom d'une dureté qu'on mettait avec moins de vérité que de fondement sur son compte (4).

Il avait fait un poème latin, où il faisait l'histoire de sa vie, qu'il avait intitulé *Vita peccatoris*. Mais elle s'est égarée parmi ses papiers.

(1) *Nécrologe.*

(2) *Registre de la paroisse de St-Jean.*

(3) On dit que c'est le Père Lombard, curé de St-Jean en 1681, qui lui résigna, et que le Père Cappé n'a point quitté Troyes depuis qu'il en fut curé. J'ai de la peine à me persuader le dernier point, si on l'entend de la première résignation en 1681, car il a été depuis supérieur à Chalon et à Vienne. (Grozelier. *Mém. mss.*)

(4) Grozelier, *Mém. mss.*

XXIV. — Le Père Laurens Daniel,

Entré en 1663, sorti en 1681, mort en 1713.

Laurens Daniel naquit vers 1645, à Toulon, d'une honnête famille. Il y fit ses études, au sortir desquelles il entra dans l'Oratoire dans la maison d'Aix (1), âgé de 17 ans, le 7 juillet 1663.

Il professa ensuite les humanités à Marseille et à Pézenas, où il fit la rhétorique (2) avec distinction. Au sortir de ses études théologiques, qu'il fit à Arles (3), il fut destiné en 1677, à faire un cours de philosophie à Salins (4)

Le Père d'Urfé l'ayant connu dans le cours de ses visites pour un homme de mérite, et qui avait beaucoup d'esprit et de talent pour les belles-lettres et les hautes sciences (5), en rendit un témoignage très avantageux à nos Pères, sur lequel le Père de Sainte-Marthe voulut l'envoyer au séminaire de Lectoure (6), où l'évêque, M. de Bar, venait de nous appeler avec beaucoup de sentiment d'estime et de distinction pour la Congrégation.

Le Père Daniel, qui était alors préfet du collège de Toulon, se préparait de bonne foi à partir, lorsque tout à coup sa chère patrie, par une délibération du conseil de ville

(1) *Catalogue universel.*
(2) *Registre du Conseil* du 28 août 1673, sept. 1674.
(3) *Ibid.* août 1675.
(4) *Ibid.* avril 1677.
(5) Lettre de janvier 1680.
(6) *Registre du Conseil* de septembre 1681.

conclut, sans qu'il y eût part, qu'il le fallait arrêter dans ce pays-là, et par la plume des 3 consuls de Toulon écrivit, du mois de septembre 1681, au Père de Sainte-Marthe que le Père Daniel leur était très nécessaire pour composer l'histoire de leur ville, sur laquelle il avait déjà commencé à travailler depuis quelque temps; qu'il leur avait déjà débrouillé des anciens manuscrits, dont il n'y avait que lui qui eût connaissance; qu'ils étaient si contents de ce qu'il avait déjà fait, que l'échantillon, qu'il leur en avait montré, avait mis tous les citoyens dans un merveilleux empressement qu'il y mît la dernière main. Et leur lettre est si pressante, si vive, si pleine d'honnêtetés envers la maison de Toulon et la personne du Révérend Père général, que je m'étonne qu'il put se résoudre, comme il fit, à leur répondre qu'il ne pouvait se passer du Père Daniel. Mais ces Messieurs ne se rebutèrent pas. Ils revinrent une seconde fois à la charge pour faire entendre au Père de Sainte-Marthe qu'ils ne pouvaient lâcher prise sur un sujet qui les touchait de si près, et où toute la ville s'intéressait, recommençant à lui faire de grands éloges du Père Daniel, et ne s'y prenant comme la première fois que par la voie des civilités et des instantes prières.

Ils le gardèrent donc à Toulon ; mais ils lui firent perdre sa vocation ; le Père de Sainte-Marthe, qui ne pouvait s'ôter de l'esprit qu'il avait influé dans tous ces mouvements, n'ayant plus voulu entendre parler de lui. Ils n'y gagnèrent rien pour leur ville, dont l'histoire ne se fit point. Il en a seulement laissé quelques matériaux informes.

Il parut, il y a 3 ou 4 ans, en 172..., un *Mémoire ou projet sur l'histoire de Toulon* dans les *Mémoires de Trévoux*, qui, selon toutes les apparences, est, du moins quant au fond, de la façon de M. Daniel, puisqu'il a été communiqué aux journalistes par l'abbé Le Blanc, son neveu et héritier de ses papiers.

Sur la fin de 1693, le 4 novembre, M. Daniel fut reçu dans le chapitre de l'église cathédrale en qualité de bénéficier. Pour faire un saint usage de son temps, il consacra à l'étude de l'Ecriture-Sainte celui qu'il avait de reste après les offices de son église, ce qui a valu au public les ouvrages suivants :

Analyse des Proverbes et de l'Ecclésiaste de Salomon. Paris, Pralard, 1702, in-12 de 380 pages. Dans le privilège il est appelé Daniel Louvrier. Daniel, c'était son nom de famille, dont il s'est fait un nom de baptême dans le Chapitre. Et Louvrier était le nom du titre de son bénéfice dans le chapitre. Le Père Lelong lui a fait l'honneur d'attribuer cet ouvrage au Père Quesnel (1), trompé peut-être sur le nom de l'imprimeur, qui l'était ordinairement des productions de ce Père. Car au style, quoique l'auteur n'écrive pas mal, on ne saurait s'y méprendre. Il convient de bonne foi que son entreprise était hardie, et combien il est difficile de pouvoir toujours bien unir ensemble des sentences telles que sont les Proverbes, qui semblent n'avoir pas été faits les uns pour les autres, et pour être rapportés avec unité de dessein. Il convient encore qu'il parait quelquefois faire violence au texte et prêter à Salomon des pensées qu'il n'avait peut-être pas ; mais il n'en a usé ainsi qu'à l'égard de celles sur lesquelles les interprêtes ne sont guère d'accord entre eux. Son intention principale est d'établir une doctrine suivie sur plusieurs sujets de morale, et d'y faire venir les paroles du Sage, dans lesquelles il s'est efforcé de trouver l'ordre qu'il s'était prescrit (2).

Analyse du livre de Job. Lyon, Marcellin-Duplain, 1710, in-12. Ce livre étant plus susceptible d'analyse que le pré-

(1) *Bibliothèque sacrée* T. II.
(2) BOURRET, *Approbation des Docteurs.*

cédent, il s'en tire un peu mieux ; mais en approchant toujours un peu trop du goût et du style de la paraphrase.

On a encore de lui une *Analyse d'Isaïe* et des *Entretiens sur l'Ecriture-Sainte*, que ses héritiers ont remis à nos Pères du collège de Toulon, et que sa mort, arrivée le 8 octobre 1714, à l'âge de 70 ans, après quelque atteinte d'apoplexie, ne lui a pas permis de donner au public.

C'était un homme de bonnes mœurs, qui avait beaucoup de feu, de vivacité et d'esprit ; un homme de bon commerce, d'une humeur gaie et enjouée, amusant et agréable en conversation, où il brillait aisément, sans chercher à se faire valoir.

XXV. — Le Père Jean-Marie de la Marque De Tilladet,

De l'Académie des Belles-Lettres,

Entré en 1677.—Sorti en 1692.— Mort en 1715.

Le Père de Tilladet, fils de François de la Marque, gentilhomme de la Chambre, et d'Angélique Rivières (1), naquit, selon les Mémoires imprimés de l'Académie des Belles-Lettres (2),au château de Tilladet,en Armagnac,ou plutôt, selon sa propre déclaration qu'il en donna en entrant ici, à Gondrin, diocèse d'Auch, vers l'an 1650 ou 1651 (3). On ne sait, et il disait ne savoir pas lui-même plus précisément la date de sa naissance, parce que les registres de sa paroisse avaient été brûlés pendant les troubles ; qu'il avait d'ailleurs perdu de très bonne heure son père et sa mère ; et qu'enfin il était sorti de son pays dans un âge, où sa chronologie ne l'embarrassait guère (4).

La maison de La Marque, dont il était, est la même que celle de Marca, l'une des meilleures du Béarn, qui avait 6 branches. Il était donc parent du fameux M. de Marca, archevêque de Paris. Ceux de sa branche n'avaient changé la terminaison de leur nom qu'afin de le franciser. La maison de Rivières, dont était sa mère, ne diffère pas non plus de Ribeyra, dont il y a une branche considérable établie en Espagne.

Il fit ses humanités et un cours de philosophie à Auch,

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) De Boze, *Hist. de l'Acad. royale des Inscriptions,* T. III, p. 44.

(3) *Registre de l'Institution de Paris.*

(4) De Boze, ibid.

selon les Mémoires cités ci-dessus ; mais nos Mémoires domestiques semblent en ceci d'autant plus croyables que c'est lui-même qui nous dictait en ayant le souvenir encore récent, qu'il avait fait ses études d'humanités à Condom et sa philosophie aux Jacobins d'Agen (1).

De là il passa à l'académie de Toulouse et de l'académie à l'armée, où il fit deux campagnes : l'une, dans l'arrière-ban ; l'autre, à la tête d'une compagnie de cavalerie (2).

La paix de Nimègue suspendit l'ardeur du jeune guerrier, continue l'Histoire de l'Académie ; mais, ne lui déplaise, cela n'est pas juste et exact. Ce ne fut pas la paix de Nimègue qui fit mettre bas les armes à M. de Tilladet et prendre le parti de se retirer parmi nous, puisqu'il est sûr, par nos livres, qu'il se présenta et fut reçu à l'Institution de Paris, se disant alors âgé de 25 ans, le 21 juillet 1677, un an entier avant cette paix qui, selon le Père Daniel (3), n'est que du 10 août 1678. Mais je ne contesterai point à M. de Boze ce qu'il ajoute que le dérangement où il trouva ses affaires domestiques à son retour dans la province, ébranla fort sa première vocation aux armes. Division de famille, dettes, procès, réparations, tout vint l'accabler, dit-il, et sembla concourir à le dégoûter non seulement du genre de vie qu'il avait embrassé, mais encore du monde.

Il vendit la terre de Tilladet, qui faisait presque tout son bien. Une partie du prix servit à dégager l'autre, qu'il mit à fonds perdu pour se faire un fonds plus fort et plus indépendant, n'ayant d'ailleurs personne autre de la branche de sa famille à qui, selon la nature et les lois, il dût le laisser. Il vint à Paris, où, étant à portée de choisir la retraite la plus convenable, il entra dans l'Oratoire, et y prit les

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) De Boze.

(3) Daniel, *Hist. de France*, T. VII.

ordres. Ce ne fut toutefois qu'avec peine qu'il parvint à la prêtrise. Car, dans l'impossibilité de produire son extrait de naissance, il fallut y suppléer par des enquêtes juridiques qui, sans déterminer précisément son âge, établirent au moins qu'il avait bien celui que l'Eglise a prescrit pour le sacerdoce.

Il l'avait sans doute beaucoup au-delà, puisque, se croyant déjà âgé de 25 ans quand il entra parmi nous en 1677, il ne fut ordonné prêtre au plus tôt que 15 ans après, attendu encore qu'au mois d'août 1692, je vois sur nos registres que, n'étant que diacre, il est destiné à recevoir la prêtrise à l'ordination prochaine, c'est-à-dire au mois de septembre suivant (1).

Dans ces 15 années qu'il passa dans l'Oratoire, il se remit sérieusement à l'étude, et il en fit de bonnes et de sérieuses à Saint-Magloire et à Saumur, où il fut envoyé successivement après son année d'Institution (2).

Il fit tant de progrès dans celle de la philosophie et de la théologie qu'il fut bientôt en état de les enseigner (3). Car, pour les basses classes et les belles-lettres, il était trop avancé en âge pour le faire passer par là, quoiqu'il fût en état de les professer avec distinction, ayant l'esprit cultivé par une érudition choisie. Je ne crois pas pourtant qu'il ait été fort employé à enseigner ces autres sciences plus sérieuses et plus de son goût, quoique son historien ne lui donne d'autre occupation parmi nous tout le temps qu'il y a été; jusqu'à nous faire entendre qu'il ne fut obligé de les quitter et en même temps l'Oratoire, que parce qu'il ne pouvait plus continuer un si fatigant exercice.

L'attrait du séjour de Paris et la liaison particulière qu'il forma dans la Congrégation avec M. l'abbé Bignon, devenu son confrère et le nôtre en 1684, ne lui permirent point de

(1) *Registre du Conseil d'août 1692.*

(2) *Ibidem*, septembre 1678 et septembre 1679.

(3) *Histoire de l'Académie.*

se prêter à un emploi, qu'il ne pouvait exercer que dans les provinces. Je vois qu'en 1687, ses supérieurs se plaignaient qu'il se produisait trop dans le monde, et qu'il courait trop (1); qu'en 1689, le Père de Sainte-Marthe pour arrêter le cours de cette dissipation, qu'on lui reprochait, voulait l'envoyer en province (2); que le président de Maniban et l'abbé Pybrac voulurent parer le coup en demandant grâce pour lui. Il parait, par leurs lettres d'intercession, qu'ils le regardaient comme un homme d'esprit et de mérite, et qu'ils en faisaient grand cas. Mais je ne sais s'ils y réussirent, le trouvant destiné au mois de juillet 1689 à faire la philosophie à Riom (3). Je le vois encore à Langres en 1692 (4) et puis il ne parait plus.

Quand il nous eut quittés, il se retira au séminaire des Bons-Enfants (5). La prédication y devint pour lui l'objet d'un délassement chrétien, non seulement par le zèle et le talent qu'il se sentait pour l'instruction des fidèles, mais plus encore par l'habitude qu'il avait contractée à débiter les réflexions les plus sublimes sur les matières qui sont le moins soumises à nos sens.

Les lettres eurent aussi une bonne partie de son loisir. Il fut reçu en 1701 associé de l'Académie des Belles-lettres, lors de son renouvellement. En 1705, il eut la place de pensionnaire de M. Pavillon ; et, peu après, il obtint une autre pension sur le sceau, comme examinateur de livres.

Il était généralement chéri et estimé de ses confrères pour la douceur et la facilité de ses mœurs, pour son exactitude à remplir ses devoirs, pour l'extrême modestie avec laquelle il parlait des choses qu'il savait le mieux, la circonspection et les ménagements qu'il observait en donnant les conseils

(1) *Lettre du Conseil au Confrère de la Marque* de juillet 1687.

(2) *Lettre de Sainte-Marthe* de Mars 1689.

(3) *Registre du Conseil* de juillet 1689.

(4) *Ibid.* août 1692.

(5) *Histoire de l'Académie.*

les plus utiles, la sincère docilité avec laquelle il recevait jusqu'aux avis les plus indifférents. Il était si peu amoureux de ses productions qu'il n'a jamais voulu souffrir qu'on imprimât rien sous son nom, sinon un

Recueil de diverses dissertations de M. Huet en 2 volumes in-12, qu'il a orné d'une grande préface de sa façon, parce qu'il fallut qu'il les adoptât en quelque manière pour faire consentir ce savant prélat à les vouloir donner au public.

Ce n'est pas que l'abbé de Tilladet ne fût en état de fournir assez abondamment de son cru. Entre les différentes pièces, qui ont servi à payer son tribut à l'Académie, on conserve particulièrement les suivantes dans ses registres :

Une *Dissertation sur le culte de Jupiter tonnant.* Elle est imprimée au 3me tome des Mémoires de son Académie, page 10.

Un *Traité de l'éducation de la jeunesse à Sparte.*

Des *Réflexions sur l'ambassade de Philon, juif, à Caligula.*

D'autres *Réflexions sur le caractère de quelques historiens.*

Un *Discours sur la majesté du Sénat Romain.*

Un autre *Discours sur les conditions requises par les lois pour obtenir les honneurs du triomphe dans la République.*

Un autre *Discours sur les allocutions ou harangues militaires des Empereurs.* Il est au Tome I des Mémoires de la dite Académie page 240.

Des *Recherches sur la véritable signification du mot Beneficium dans les titres de la 1re et de la seconde race de nos rois.*

D'autres *Réflexions sur les esclaves français.*

D'autres *Réflexions sur les devoirs des Ambassadeurs et des mandataires.*

Il est assez surprenant que M. de Boze ait oublié dans cette énumération cette dissertation qu'il rapporte (1) lui-même tout entière de M. l'abbé de Tilladet :

Dissertation au sujet de quelques endroits de Tacite et de

(1) *Histoire de l'Académie*, tome 2.

Velleius Paterculus, où ces deux auteurs paraissent entièrement opposés sur les mêmes faits. Elle tient depuis la page 352 jusqu'à la page 366, et roule sur le portrait différent que ces deux historiens ont fait de Tibère.

Tous ces sujets, il semblait les avoir tous choisis pour y allier plus aisément l'érudition aux traits d'une morale et d'une métaphysique spécieuse, qu'il ne perdait jamais de vue, et qu'il plaçait souvent jusque dans sa conversation la plus ordinaire, quelque peu métaphysiciens que fussent ses auditeurs. Quelquefois il s'y laissait intérieurement entraîner au point d'oublier tout ce qui était autour de lui et de tomber dans des distractions singulières, dont il ne se disculpait qu'en les avouant encore plus facilement qu'on ne pouvait les lui reprocher.

Rien n'égalait la simplicité de ses manières, sa droiture, sa bonté, son dévouement pour ses amis. C'est peu de dire qu'il était officieux, très bienfaisant ; il faut ajouter qu'au mépris de toute politique, il l'était à l'excès ; que sur la première recommandation, on le voyait en mouvement ; qu'il ne craignait point de quitter ses affaires pour rendre le moindre service, ni d'user son crédit auprès des personnes les plus respectables en l'employant pour quiconque lui témoignait en avoir besoin.

On prétend que, par trop d'application aux sciences abstraites, il a abrégé ses jours. Le livre de *L'action de Dieu sur les créatures* faisait grand bruit dans le monde, les premières années qu'il parut. M. de Tilladet voulut en peu de temps l'approfondir, en faire l'analyse et y joindre ses réflexions. Ce travail précipité le jeta dans un épuisement, dont il ne put revenir ; et divers autres accidents s'y étant mêlés, il mourut enfin à Versailles le 15 juillet 1715, âgé d'environ 65 ans.

XXVI. --- Le Père Nicolas Malebranche,

Entré en 1660, mort en 1715.

Le Père André, jésuite, zélé disciple du Père Malebranche a fait sa vie avec une histoire et une analyse exacte de ses œuvres. Elle était entre les mains du Père Lelong lorsqu'il composait sa *Bibliothèque* et il en avait fourni les mémoires. (1) On trouvait beau de voir louer un des nôtres par un homme de cette robe ; et c'eût été sans doute pour le public un phénomène aussi singulier que curieux. Mais les supérieurs de la Société nous ont dérobé ce plaisir et, en transplantant ce Père au fond de quelque province, ont fait évanouir l'espérance de voir jamais sortir son œuvre de l'obscurité où ils ont enseveli son auteur en punition d'une entreprise indiscrète et si peu digne des exemples domestiques de prudence qu'il aurait dû sucer dans son corps. Dépourvu de ce secours sur lequel j'ai compté longtemps, je suis réduit à ne remplir cet article que de ce que j'ai pu ramasser en parcourant les œuvres du Père Malebranche et en puisant dans les sources communes des *Journaux des Savants* et des *Eloges historiques* de l'Académie des Sciences.

Nicolas Malebranche naquit à Paris le 6 août 1638, de Nicolas Malebranche, conseiller, secrétaire du roi, tréso-

(1) Lelong, *Bibliothèque historique*, N° 4679.

(2) Cette *Vie de Malebranche par le Père André*, a été publiée par le R.P. Ingold en 1886 chez Poussielgue à Paris. Elle forme le tome VIII de la *Bibliothèque Oratorienne*.

(3) Fontenelle, *Éloges historiques de l'Académie des sciences*, tome 2.

rier des 5 grosses fermes sous le ministère du Cardinal de Richelieu, et de Catherine de Lauzon, qui eut un frère Vice-roi du Canada, intendant de Bordeaux et enfin conseiller d'Etat. Il fut le dernier de dix enfants. Un de ses aînés mourut en 1703, conseiller de la Grande Chambre et fort estimé dans le Parlement. Un autre, nommé Charles, entra dans l'Oratoire la même année que lui, mais cinq mois après, quoique âgé de 2 ans de plus, attiré peut-être par l'exemple de son cadet. Il est marqué sur nos livres (1): *sorti et rentré depuis*. C'est de lui que parle le Docteur Faydeau dans des *Mémoires* manuscrits de ses aventures lorsqu'il dit, sous l'année 1675, qu'étant curé de Vitry au diocèse de Châlons-sur-Marne, M. Malebranche, depuis prêtre de l'Oratoire et frère du conseiller, vint à Vitry pour demeurer avec lui, qu'il y loua une maison voisine pour 3 ans, mais qu'au bout de cinq ou six mois les bruits dont la ville était alors troublée au sujet des disputes du Jansénisme et les fatigues de la vie pastorale lui paraissant insupportables, il s'en alla sans dire mot à personne (2). Mais le même esprit d'inconstance qui le fit décamper de là, le suivit encore dans l'Oratoire, où je ne vois point qu'il soit mort.

La conduite de son frère Nicolas fut toujours égale. Cadet d'une si nombreuse famille, il fut fort difficile à élever à cause de la faiblesse de sa complexion et de ses infirmités continuelles. Il avait même une conformation particulière. Cela ne paraissait pas au dehors, et il n'en était pas bossu. L'épine du dos était tortueuse et le sternum extrêmement enfoncé (3). Il lui fallut une éducation domestique, et il ne sortit de la maison paternelle que pour faire sa philosophie au collège de La Marche et sa théologie

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) Faydeau, *Mémoires mss.*
(3) Fontenelle

en Sorbonne. (1) Il les fit en homme d'esprit, mais non en génie supérieur. Il s'était toujours destiné à l'état ecclésiastique où la nature et la grâce semblaient également l'appeler. Il entra pour cela dans l'Oratoire à l'âge de 21 ans, se présenta à l'Institution de Paris le 18 janvier 1660, et y fut reçu à faire ses exercices le 27 du même mois (2).

Après son année d'Institution, il voulut se mettre dans quelque étude convenable à sa profession et à ses talents; et, par le conseil du Père Le Cointe, il s'appliqua à l'histoire ecclésiastique dans la maison de St-Honoré qui fut toujours, jusqu'à sa mort, celle de sa résidence (3). Il commença par lire en grec Eusèbe, Socrate, Sozomène Théodoret ; mais les faits ne se liant point dans sa tête les uns aux autres, ils ne faisaient que s'effacer mutuellement, et ce travail inutile produisit bientôt le dégoût. Le célèbre Richard Simon qui était alors à l'Oratoire et demeurait à la maison de Paris, voulut l'attirer à lui ; c'est-à-dire à l'hébreu et à la critique de l'Ecriture Sainte. Le Père Malebranche entra sous sa conduite dans cette nouvelle carrière, peu différente de l'autre, parce qu'il n'y faisait pas encore grands progrès. Seulement en retira-t-il le fruit d'apprendre assez d'hébreu pour lire l'Ecriture Sainte dans la langue originale (4). Mais son génie le guidait, sans le savoir, vers une autre sorte d'étude qui ne se montra à lui que par occasion.

Un jour, comme il passait par la rue Saint-Jacques, un libraire lui présenta le *Traité de l'homme* de M. Descartes qui venait de paraître. Il avait alors 26 ans, et ne connaissait Descartes que de nom et par quelques objections de ses cahiers de philosophie. Il se mit à feuilleter le livre et fut

(1) Je ne sais pourquoi notre *Registre de l'Institution*, d'ailleurs assez exact sur cet article, ne fait mention que de la philosophie.

(2) *Registre de l'Institution de Paris.*

(3) Dans le *Registre du Conseil* du 27 mai 1669 il est dit que le Père Malebranche des Periers ira aux Ardilliers résider. Mais je doute que cet ordre ait eu son exécution.

(4) Niceron, *Vie des hommes illustres.*

frappé comme d'une lumière qui en sortit, toute nouvelle à ses yeux. Il entrevit une science dont il n'avait point encore d'idée et sentit qu'elle lui convenait. Il acheta le livre, le lut avec empressement ; et, ce qu'on aura peut-être de la peine à croire, avec un tel transport qu'il lui en prenait des battements de cœur qui l'obligeaient quelquefois à interrompre sa lecture (1). Il abandonna donc absolument toute autre étude pour la philosophie de Descartes. Et quand ses confrères et ses amis, les critiques ou les historiens, à qui tout cela paraissait bien creux, lui en faisaient des reproches, il leur demandait si Adam n'avait pas eu la science parfaite. Et, comme ils en convenaient selon l'opinion commune, il leur disait que la science parfaite n'était donc pas la critique ou l'histoire, puisqu'elles ne subsistaient pas encore du temps de notre premier père, et qu'il ne voulait savoir que ce qu'Adam avait su.

Il en apprit en peu d'années du moins autant que Descartes lui-même en savait ; et il devint si rapidement philosophe à force de penser et de méditer qu'au bout de dix ans de cartésianisme, il avait composé son livre de la *Recherche de la vérité*, livre qui fut en même temps son coup d'essai et son coup de maître.

Le Père Malebranche était alors en quelque liaison d'estime et de sentiment avec M. Arnauld et ses disciples ; et comme en 1661 et 1664 il avait signé avec toute la maison Saint-Honoré tant le Formulaire de l'assemblée du Clergé de France que celui d'Alexandre VII (2), il se fit scrupule dans la suite d'avoir attesté le fait de Jansénius sans s'être assuré par ses propres yeux, et rétracta cette signature par l'acte suivant qui fait honneur à sa droiture et à la délicatesse de son âme pour la vérité (3) :

« *Après avoir reconnu devant Dieu la faute que j'ai faite en signant deux ou trois fois en différents temps le formulaire*

(1) Fontenelle.
(2) *Registre de la maison de Paris.*
(3) *Relation du Monastère de Port-Royal*, page 35.

contre M. Jansénius, évêque d'Ypres, contre ma conscience, sans connaissance, et ce me semble, avec une croyance contraire à l'action que je faisais ; et, après avoir été depuis ma dernière signature assez souvent dans le trouble et dans l'inquiétude par cette action ; quoique j'aie été délivré en partie de mes peines par les personnes auxquelles je me suis ouvert là-dessus, à cause que la paix ayant été rendue à l'Eglise, ils ont cru que je n'étais pas obligé de me dédire publiquement ; cependant j'ai cru que je devais faire ce désaveu, ne sachant pas si les choses ne changeraient point de face et souhaitant de tout mon cœur de ne point contribuer à la condamnation de M. Jansénius.

Je rétracte donc par cet écrit le témoignage que j'ai rendu par mes signatures contre ce Prélat en le confessant auteur des cinq propositions, défenseur des hérésies qu'elles renferment et corrupteur de la doctrine de St-Augustin, et je confesse que j'ai signé contre lui des faits dont je ne suis point persuadé et qui me paraissent au moins fort douteux et fort incertains. Je proteste donc que je n'ai souscrit aux formulaires simplement et sans restriction, principalement la dernière fois, qu'avec une extrême répugnance, par une obéissance aveugle à mes supérieurs, par imitation, et pour d'autres considérations humaines qui ont vaincu mes répugnances; qu'ainsi j'ai signé par faiblesse la nouvelle formule comme on a voulu, sans excepter les faits qu'elle atteste contre cet auteur, bien que je ne fusse pas persuadé qu'ils fussent vrais.

Si je ne puis faire passer cet acte par devant notaire à cause des déclarations du roi, j'entends qu'il soit considéré comme la principale et la plus importante partie de ma dernière volonté ; et, pour cet effet, je l'écris et le signe de ma main propre, afin que ceux qui le verront ne puissent prendre mes souscriptions, qui sont au bas des formulaires, pour un témoignage de ma créance quant aux faits énoncés contre M. Jansénius; mais qu'ils regardent cet écrit comme une réparation de l'injure que j'ai faite à la mémoire d'un grand évêque en lui attri-

buant des erreurs en la foi, lesquelles je ne pense pas qu'il ait enseignées, quoique je n'eusse rien vu de son livre intitulé Augustinus. Je prie ceux entre les mains de qui cet écrit tombera, par ce qu'il y a de plus saint dans la religion, je leur commande selon le pouvoir que j'ai sur eux en cette rencontre ; enfin, je les conjure en toutes les manières possibles, s'il est nécessaire pour la défense de la vérité et de l'honneur de M. Jansénius, de faire que ce témoignage ait tout l'effet que je souhaite.

Fait à Paris, rue du Louvre, le samedi 15 juillet 1673.

Signé : *Nicolas Malebranche, prêtre de l'Oratoire.* »

Or cette rétractation qui fut déposée dans les archives de Port-Royal, a été rendue publique, il y a quelques années, assez longtemps après la mort de l'auteur, dans les relations imprimées de diverses pièces, qui concernent ce monastère ; et la preuve qu'elle est bien de lui, c'est que, quand il eut tourné casaque à M. Arnauld sur les questions de la grâce, le Père Quesnel voulant engager ce docteur à lui opposer cet écrit, comme pour le faire tomber en contradiction avec lui-même, M. Arnauld répondit (1) du 15 janvier 1684, « *J'ai bien songé au papier qu'il a donné, il y a 10 ou 12 ans. Mais j'aimerais mieux qu'on m'eût coupé la main que de lui en faire aucun reproche. Rien ne serait plus malhonnête que d'abuser de cette confiance. Mais cependant, lui sachant cela, comment ose-t-il dire dans son livre imprimé qu'il n'a jamais été dans nos sentiments touchant la grâce* ? »

C'est dans le temps qu'il venait de faire cette rétractation du formulaire que, pour sonder le goût du public, le Père Malebranche laissa courir manuscrit le premier volume de :

La Recherche de la vérité. M. l'abbé de Saint-Jacques, homme d'une rare vertu, et qui disposait de la librairie sous M.

(1) Arnauld, *Lettres*, Tome IV Lettre 252.

le Chancelier d'Aligre, son père, le lut, et aussitôt en fit expédier le privilège gratis en 1674.

Il se propose d'y faire voir que tout ce que l'âme reçoit par le corps ou en conséquence de quelques mouvements qui se font dans le corps, la séduit et la dérègle ; et qu'il n'y a que Dieu qui puisse l'éclairer, la régler et lui donner toute la perfection dont elle est capable (1).

Ce livre fit beaucoup de bruit dans le monde, dès qu'il parut; et, quoique fondé sur des principes déjà connus, il passa pour original. L'auteur était Cartésien; mais comme Descartes lui-même, il s'était rencontré avec lui sans paraître l'avoir suivi. Il règne dans cet ouvrage un grand art de mettre les idées abstraites dans tout leur jour, de les lier ensemble, de les fortifier par leur liaison. Il s'y trouve même un mélange adroit de quantité de choses moins abstraites qui, étant facilement entendues, encouragent le lecteur à s'appliquer aux autres, le flattent de pouvoir tout entendre, et peut-être lui persuadent qu'il entend tout à peu près. La diction, outre qu'elle est pure et châtiée, a toute la dignité que les matières demandent et toute la grâce qu'elles peuvent souffrir. Ce n'est pas qu'il eût apporté aucun soin à cultiver les talents de l'imagination ; au contraire, il a toujours pris à tâche de les décrier. Mais il en avait naturellement une fort noble et fort vive, qui travaillait pour un ingrat, malgré lui-même, et qui ornait la raison en se cachant d'elle (2).

Ce premier volume de *La Recherche de la vérité* eut trop de succès pour n'être pas critiqué. Il le fut par M. Foucher, chanoine de Dijon, à qui le Père Malebranche répondit dans la préface du second volume qu'il donna l'année suivante :

De la recherche de la vérité, seconde édition augmentée. Paris, Pralard, 1675, 2 vol. in-12.

(1) *Journal des savants*, année 1678.
(2) Fontenelle.

L'ouvrage enleva un grand nombre d'illustres suffrages, entre autres celui de M. Arnauld, fort considérable en lui-même et plus remarquable encore par ses suites, depuis que ces deux amis se furent brouillés.

Notre assemblée générale, qui se tenait cette année-là, lui adressa un de ses députés pour lui faire des remercîments en son nom de l'honneur qu'il faisait au corps par son livre, qui avait l'estime de tout le monde (1).

Il avait même déjà fait une impression vive sur quelques esprits. L'auteur qui avait songé sincèrement à instruire, ne goûtait pas les applaudissements du public sans cette persuasion intérieure, parce qu'ils ne tournaient qu'à sa gloire, au lieu que la persuasion tournait à la vérité. Aussi a-t-il eu la consolation de voir peu à peu que son système, quoique si intellectuel et si délié, s'est répandu avec le temps et a jeté d'heureuses semences de lumière et de religion dans l'esprit humain. En effet, son livre est tout plein de Dieu. Dieu, selon lui, est le seul agent, et cela dans le sens le plus étroit : toute vertu d'agir, toute action lui appartient immédiatement ; les causes secondes ne sont point des causes, ce ne sont que des occasions qui déterminent l'action de Dieu. Ce sont des causes occasionnelles. D'ailleurs, quelques points de la religion chrétienne, comme le péché originel, sont prouvés et expliqués dans son livre d'une manière qui répand du jour jusqu'à un certain point sur le plus impénétrable de nos mystères (2).

Le goût du public donna lieu à en multiplier les éditions coup sur coup. Outre celles dont j'ai déjà fait mention en 1674 et 1675, il reparut deux ans après sous ce titre :

De la Recherche de la Vérité, où l'on traite de la nature de l'esprit de l'homme et de l'usage qu'il doit en faire pour éviter l'erreur dans les sciences. Troisième édition corrigée. Paris, Pralard, 1677, 2 vol. in-12

Strasbourg, ou plutôt Lyon, 1677.

(1) *Actes de l'Assemblée de 1675*, session 12e.

(2) FONTENELLE.

Troisième édition, revue et augmentée d'un volume des éclaircissements. Paris, Pralard, 1678, 3 vol. in-12.

Quatrième édition, avec les éclaircissements, Paris, Pralard, 1678, in-4°, — Amsterdam, chez Desbordes, 1678, 2 volumes in-8.

De inquirendâ veritate, libri sex, latine versi, a Jacobo l'Enfant, Genevœ, Dufour, 1685, in-4°.

Autre édition d'Amsterdam, chez Desbordes, faite sur la quatrième, en 1688, 2 volumes in-8.

Cinquième édition revue et augmentée d'un éclaircissement sur la lumière, d'un traité des lois du mouvement et d'une réponse à M. Régis. Paris, David, 1700, 3 vol. in-12.

Sixième édition revue et augmentée de plusieurs additions dans le corps de l'ouvrage et de deux éclaircissements à la fin. Paris, David, 1712, 2 vol. in-4° et 4 vol. in-12.

Il y a eu, outre cela, deux versions anglaises de cet ouvrage dont la dernière, imprimée en 1712, est de M. Taylor, sans parler de tant d'autres impressions contrefaites à Lyon et ailleurs. (1)

Cependant le Père Malebranche n'avait pas encore exposé son système entier par rapport à la religion, ou plutôt la manière dont il accordait la religion avec son système philosophique. Il le fit, à la sollicitation de M. le Duc de Chevreuse, dans l'ouvrage qu'il intitula :

Conversations chrétiennes dans lesquelles on justifie la vérité de la religion et de la morale de J. C. Nouvelle édition corrigée et augmentée. Bruxelles, Henri Fricx, 1677, in-12.

Item, Mons, Migeot, 1677. — Roterdam, Leers, 1685. — Les mêmes retouchées, Lyon, 1689, in-12. — Nouvelle édi-

(1) Basnage, *Histoire ouvrages savants*, février 1695, article X, parle d'une édition anglaise à laquelle Le Vassor a ajouté, dit-on, une *Vie du Père Malebranche*, son ami, avec un récit des disputes qu'il a eues avec M. Arnauld et M. Régis.

tion augmentée, Cologne 1693.— Nouvelle édition augmentée d'une forte objection contre la religion avec sa réponse Rouen, Behours, 1693. — Nouvelle édition revue et augmentée. Paris, Anisson, 1702, un volume in-12.

Dans ce livre il introduit trois personnages : Théodore qui est lui-même ; Aristarque, homme du monde, qui a beaucoup lu et n'en sait que moins penser ; et Eraste, jeune homme, qui n'est gâté ni par le monde, ni par la science, et qui saisit par une attention exacte et docile ce qui échappe à l'imagination tumultueuse d'Aristarque. Le dialogue en est bien entendu ; les caractères finement observés ; et Aristarque y est, comme il doit être, philosophiquement comique.

On a prétendu que le jeune Eraste était trop savant pour son âge ; mais on devait prendre garde que l'auteur suppose qu'Eraste n'est prévenu d'aucun préjugé, et que cette supposition était nécessaire, puisque les deux autres interlocuteurs l'ont choisi pour juge de leurs différends, et qu'après tout, il ne fait que répéter bien des choses qu'il a déjà lues dans la *Recherche de la vérité* (1). Pour Théodore, il sait, encore mieux que le Socrate de Platon, faire accoucher ses auditeurs des vérités qui étaient cachées en eux ; il leur prouve, ou leur fait découvrir par eux-mêmes, l'existence de Dieu, la corruption de la nature humaine par le péché d'origine, la nécessité d'un réparateur ou médiateur, et celle de la grâce pour faire le bien. Le fruit de ces entretiens est la conversion d'Aristarque et l'entrée d'Eraste dans un monastère (2).

Le P. Malebranche ajoute, à la fin de son livre, des *Méditations sur l'humilité et la pénitence* toutes fondées sur ses principes, comme pour en montrer la pratique et l'usage qu'il souhaite qu'on en fît, ou pour répondre à quelques-uns qui lui reprochaient que sa manière d'expo-

(1) *Conversatians chrétiennes, avis de l'imprimeur.*

(2) Fontenelle.

ser les vérités de la religion en philosophe, abstraite et par conséquent sèche, ne pouvait produire des mouvements de piété assez affectueux et assez tendres. Elles ont été depuis imprimées dans un volume à part, Paris, Roulland, 1677, 1 vol. in-24. Item, Paris, David, 1715, et encore chez Boudot en 1701, avec une addition ; mais en la même forme, sous ce titre :

Méditations pour se disposer à l'humilité et à la pénitence avec quelques considérations de piété, pour tous les jours de la semaine par le Père Malebranche, Prêtre de l'Oratoire. Paris, Boudot, 1701 in-24.

Il ne perdait jamais de vue le dessein qu'il avait de lier la religion à la philosophie, qui a toujours été celui des grands hommes du Christianisme. C'est l'usage unique qu'il a voulu faire de celle de Descartes, qu'il possédait si parfaitement. Il n'a pas seulement accordé cette philosophie avec la religion ; il a fait voir qu'elle produisait plusieurs vérités importantes pour la religion ; la preuve de la spiritualité de l'âme apportée par M. Descartes l'a conduit à croire que les pensées de l'âme ne peuvent être causes physiques des mouvements du corps, ni les mouvements du corps, causes physiques des pensées de l'âme ; que seulement ils en sont réciproquement les causes occasionnelles, et que Dieu seul est la cause réelle et physique, déterminée à agir par ces causes occasionnelles. Dieu est donc le seul qui agisse soit sur le corps, soit sur les esprits, et de là s'en suit que lui seul, et absolument parlant, il peut nous rendre heureux ou malheureux ; principe très fécond de toute la morale chrétienne. Puisque Dieu agit sur les corps par des lois générales, il doit agir de même sur les esprits. Des lois générales règnent donc partout, c'est-à-dire des volontés générales de Dieu ; et c'est par elles qu'il entre, tant dans l'ordre de la nature que dans celui de la grâce, des défauts que Dieu n'aurait pu empêcher que par des volontés particulières peu dignes de lui. Cela répond aux plus grandes

difficultés qni se fassent contre la Providence, et c'est en même temps le fond du système du Père Malebranche (1) ; mais représenté dans un raccourci qui ne lui est pas fort avantageux. Car, plus on le voit à nu et développé, dit M. de Fontenelle, plus la chaîne des idées qui le composent en paraît longue et serrée ; jamais philosophe n'ayant si bien su l'art d'en former une pareille.

Elle l'avait conduit, ajoute-t-il (2), à des vues particulières sur la grâce, non à l'égard du dogme ; mais de la manière de l'expliquer. En ce point, il ne s'accordait nullement avec le fameux Père Quesnel, qui était encore de l'Oratoire et qui avait embrassé les sentiments de M. Arnauld (3). Le Père Quesnel, pour savoir mieux à quoi s'en tenir, souhaita que son maître eût connaissance des pensées du Père Malebranche et lia une partie entr'eux chez un ami commun. Le fond du système, dont il s'agissait, est que l'âme sainte de J. C. est la cause occasionnelle de la distribution de la grâce, par le choix qu'elle fait de certaines personnes pour demander à Dieu qu'il la leur envoie ; et que, comme cette âme, toute parfaite qu'elle est, est finie, il ne se peut que l'ordre de la grâce n'ait ses défectuosités aussi bien que celui de la nature. Ces idées étaient trop éloignées de celles de M. Arnauld pour qu'il pût jamais y entrer. A peine le Père Malebranche eût-il commencé de les exposer que l'on disputa et que, sans convenir de rien, on se sépara avec assez de mécontentement réciproque. Le seul fruit de la conférence fut que le Père Malebranche promit de mettre ses sentiments par écrit, et M. Arnauld d'y répondre (4). Malgré la grande réputation de

(1) Fontenelle

(2) page 354.

(3) Ou plutôt de StAugustin.

(4) Tome VIII, des *Lettres de M. Arnauld*, on peut voir les lettres 26-29 à M. le Marquis de Roussy sur le dessein qu'il avait en 1681 et 1682 d'écrire contre le Père Malebranche, et la manière honnête dont il se proposait de le faire.

M. Arnauld et son extrême vivacité sur les matières de la grâce, le Père Malebranche osa tenir sa parole et composa son

Traité de la nature et de la grâce. Il en fit faire une copie pour M. Arnauld ; mais ce Docteur se retira de France dans ce temps-là, qui était l'année 1679. On la lui envoya en Hollande, et le Père Malebranche fut plus d'un an sans en entendre parler. Ses amis alors le pressèrent de faire imprimer son ouvrage ; et il consentit qu'il le fût, hors du royaume, par Elzévir en 1680, en un vol. in-12. C'est la première édition.

Il y en a une seconde édition, augmentée d'un éclaircissement à Strasbourg, ou plutôt Lyon 1681 et Bruxelles 1681. Une troisième, augmentée de deux éclaircissements, à Cologne ou plutôt Rouen en 1684. Une quatrième édition, augmentée dans le corps de l'ouvrage d'un premier et d'un second discours, de quelques additions, et à la fin d'un éclaircissement sur les miracles de l'ancienne Loi et de la défense au sieur de Laville. A Roterdam chez Leers, 1684, 1703 et 1712. Elle est sous ce titre :

Traité de la nature et de la grâce par le Père Malebranche, Prêtre de l'Oratoire. Dernière édition corrigée et augmentée. Roterdam, Leers, 1712. 1 volume in-12 de 408 pages.

Le Père Malebranche nous en explique ainsi le dessein dans son *Avertissement.* Cet ouvrage, dit-il, est divisé en trois discours. Dans le premier, je représente Dieu comme faisant à ses créatures tout le bien que la sagesse peut lui permettre. Dans le second, j'expose comment le Fils de Dieu, comme sagesse incarnée et comme chef de l'Eglise, répand dans ses membres les grâces qu'il ne pouvait leur accorder comme sagesse éternelle ; il y tâche ainsi de faire comprendre les obligations et les rapports que nous avons avec J.-C. Enfin, dans la troisième, j'explique ce que c'est que la liberté, et comment la grâce agit en nous sans la

blesser. Il ajoute : Comme il y a des personnes peu équitables qui tirent des conséquences fâcheuses des principes même les plus avantageux à la religion, je prie qu'on ne me condamne point sur leur parole, et qu'avant que de me juger, on me fasse la justice de m'entendre. Manque d'égard à une demande si raisonnable, un auteur, sous le nom du sieur de Laville (1), s'avisa de lui faire un crime, en 1682, de ce qu'il mettait l'essence de la matière dans l'étendue, prétendant que cette opinion combattait la foi de l'Eglise sur la transubstantiation, et cette attaque obligea notre auteur à donner la

Défense de l'auteur de la Recherche de la vérité contre l'accusation de M. de Laville. Imprimée à la fin de cette édition du Traité de la nature et de la grâce.

M. Arnauld, qui était en Hollande tandis qu'on travaillait à la première édition de ce dernier traité, fit tout ce qu'il put pour en arrêter l'impression, soit qu'il agit en cela par zèle pour ses sentiments sur cette matière, soit qu'il n'eût en vue que l'honneur même de son ami (2). Mais, ne pouvant en venir à bout, il ne songea plus qu'à répondre ; et, en attendant les premiers actes d'hostilité, le Père Malebranche eut le loisir de donner le nouvel ouvrage suivant, qui parut pour la première fois à Cologne chez Egmond en 1683, en un seul vol. in-12. Il le donna depuis augmenté et en deux volumes sous ce titre :

Méditations chrétiennes et métaphysiques par le Père Malebranche, Prêtre de l'Oratoire. Nouvelle édition corrigée et augmentée. Lyon, Plaignard, 1699, 2 volumes in-12. Item en 1707.

Ce livre est un dialogue entre le Verbe et l'auteur. Il était

(1) C'était, selon le Père Hardouin, un de ses confrères, nommé le Père Louis de Valois, lequel dédia son ouvrage aux Prêtres de l'Eglise Gallicane apparemment pour leur dénoncer notre auteur.

(2) Fontenelle, page 356.

persuadé que le Verbe est la raison universelle ; que tout ce que voient les esprits créés, ils le voient dans cette substance increée, même les idées des corps ; que le Verbe est donc la seule lumière qui nous éclaire, et le seul maître qui nous instruit ; et sur ce fondement, il l'introduit, parlant à lui comme à son disciple et lui découvrant les plus sublimes vérités de la métaphysique et de la religion. Il avertit cependant, dans sa préface, qu'il ne donne pas pour vrais discours du Verbe tous ceux qu'il lui fait tenir ; qu'à la vérité, ce sont les réponses qu'il croit en avoir reçues, lorsqu'il l'a interrogé ; mais qu'il peut ou l'avoir mal interrogé, ou avoir mal entendu ses réponses ; et qu'enfin tout ce qu'il veut dire en introduisant ainsi le Verbe de Dieu parlant sur la scène, c'est qu'il ne faut s'adresser tous qu'à ce Maître commun et unique ; ainsi, dit-il, les vérités répandues dans cet ouvrage sont de lui, les erreurs sont de moi. Car je ne doute nullement que mon imagination ne m'ait séduit, quelque effort que j'aie fait pour l'obliger à se taire et pour rejeter ses réponses. Au reste, ce dialogue a une noblesse digne de la majesté d'un interlocuteur tel que la Sagesse éternelle ; et l'auteur y a su répandre un certain sombre auguste et majestueux, qui est fort propre à retenir les sens et l'imagination dans le silence et la raison dans l'attention et dans le respect convenable aux sujets qu'il traite (1).

Traité de morale. Cologne, chez Balthazar d'Egmond, 1683, fausse date pour 1684, qui est l'année de la première édition de ce livre, imprimé à Rouen et non à Cologne.

« *La Morale du Père Malebranche est achevée d'imprimer. Je l'ai lue avec beaucoup de plaisir. Elle n'est point diffuse, et dit des choses bien singulières et d'autres qui sont communes, mais tournées d'un air d'original* (2). »

(1) Fontenelle.
(2) Bayle, *Lettres*. Tome I. Lettre du 8 août 1684.

Le Père Malebranche l'a divisé en deux parties. Dans la première, il prouve que la vertu consiste dans l'amour habituel et dominant de l'ordre immuable, et n'oublie rien de ce qu'il faut savoir en général pour devenir parfaitement homme de bien. Dans la deuxième, il entre dans le détail des devoirs. Il les tire tous des principes qui lui sont particuliers, ce qui en fait voir tout à la fois la fécondité et la solidité. Et on est surpris de se voir conduit par la seule philosophie aux plus rigoureuses obligations du christianisme (1).

Il en donna quelques années après une nouvelle édition augmentée dans le corps de l'ouvrage et imprimée à Lyon, chez Plaignard, en 1697, en 2 volumes, in-12, et à Paris, chez David, 1707, aussi en 2 volumes parce qu'on a ajouté, à la fin du second tome, son *Traité de l'amour de Dieu*, dont nous ferons mention, après que nous aurons parlé de sa dispute avec M. Arnauld.

Elle commença en 1683 ; et ce docteur ouvrit l'attaque, non par le livre *De la nature et de la grâce*, mais en combattant d'abord l'opinion que l'on voit toutes choses en Dieu, exposée par le Père Malebranche dans *la Recherche de la Vérité*, et que M. Arnauld avait, dit-on, vantée lui-même autrefois. Il intitula son ouvrage :

Des vraies et des fausses idées contre ce qu'enseigne l'auteur de la Recherche de la Vérité, par M. Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, à Cologne, chez Schouten, 1683, in-12. Il prenait ce chemin, qui n'était pas le plus court, au lieu d'entrer d'abord en matière sur les questions de la grâce pour apprendre, disait-il, au Père Malebranche à se défier de ses plus chères spéculations métaphysiques et le préparer par là à se laisser plus facilement désabuser sur la grâce. Le Père Malebranche se plaignait, de son côté, de ce que M. Arnauld avait été choisir tout exprès, ce sem-

(1) Fontenelle.

ble, le sujet de dispute le plus métaphysique et par conséquent le plus susceptible de ridicule aux yeux de la plupart du monde.

Il y eut plusieurs écrits de part et d'autre. Au livre des *Vraies et des fausses idées*, le Père Malebranche opposa une

Réponse du Père Malebranche au livre de M. Arnauld Des vraies et des fausses idées. A Roterdam, chez Leers 1684, in-12. — Seconde édition chez Leers en 1685. — Troisième édition dans le *Recueil de ses réponses à M. Arnauld*, T. 1, où elle tient 321 pages.

Comme M. Arnauld répliqua, il fit paraître en 1685 trois

Lettres touchant la défense de M. Arnauld contre la réponse au livre des vraies et des fausses idées, et encore la même année, une

Réponse à la dissertation de M. Arnauld contre un éclaircissement du traité de la nature et de la grâce; le tout imprimé à Roterdam, chez Regnier Leers.

Comme tous ces écrits étaient en forme de lettres à un ami commun, d'abord les deux adversaires, en lui parlant l'un de l'autre, disaient souvent : « Notre ami. » Mais cette expression vient à disparaître dans la suite ; et il lui succède des reproches amers, assaisonnés cependant de tout ce que la charité chrétienne y pouvait mettre de restrictions et de détours, sans désavouer le fond des accusations. M. Arnauld en intenta de fort graves, insoutenables en elles-mêmes, et qu'un aussi bon prêtre que le Père Malebranche ne pouvait et ne devait pas supporter, à savoir : qu'il mettait en Dieu une étendue matérielle, et qu'il voulait artificieusement insinuer des dogmes propres à corrompre la pureté de la religion. C'est sur quoi il fait bon l'entendre se récrier avec des traits d'une vivacité et d'une éloquence admirable : « *Verbe Eternel! retenez ma plume et les mouvements de mon cœur* ! » Et, quoiqu'il se défende avec bien du feu, et qu'il lui soit aussi échappé quelques traits mordants contre son agresseur, on sent que son génie était naturel-

lement pacifique (1). Il fait connaître, en divers endroits, qu'il était bien las de donner au monde, par ces diverses contestations, un spectacle aussi dangereux, selon lui, que ceux contre lesquels on déclame le plus en chaire. D'ailleurs, M. Arnauld avait, dit M. de Fontenelle, un parti nombreux qui chantait victoire pour son chef, dès qu'il paraissait dans la lice. Le Père Malebranche, au contraire, était, à ce qu'il prétendait, sans considération et même une personne *méprisable*. Mais cela même bien pris était un avantage qu'il ne manque pas aussi de faire valoir. Quant au fond de la question, si l'on voit tous les corps en Dieu, on peut penser avec quelle subtilité et quelle force elle fut traitée. A peine l'Europe eut-elle fourni encore deux pareils athlètes. Mais où prendre des juges pour décider qui avait raison (2) ? Il n'y avait qu'un petit nombre de personnes qui pussent être seulement spectateurs du combat ; et parmi ce petit nombre presque tous étaient de l'un ou de l'autre parti. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que M. Arnauld fut vainqueur parmi ses disciples, et le Père Malebranche au dire des siens.

Toute la dispute sur les idées n'avait été qu'un prélude. M. Arnauld avait prétendu par là n'attaquer encore que les dehors ; enfin il vint au corps de la place, et publia, en 1685, ses *Réflexions philosophiques et théologiques sur le nouveau système de la nature et de la grâce*, en trois gros volumes in-12, Cologne, Schouten, 1685.

Le Père Malebranche ne demeura pas sans réponse, persuadé que ce système n'était ni nouveau ni sien, parce que, disait-il, il n'avait pas eu l'esprit de l'inventer, louange très forte qu'il lui donnait, s'il fallait pour cela en avoir beaucoup plus que lui. Il croyait, en effet, que sa philosophie appartenait à Descartes, et sa théologie à saint Augustin (1); que s'il ne s'était pas appuyé de l'autorité de ce

(1) Fontenelle, Ibid. page 361.

(2) Malebranche, A la tête du *Traité de la Nature et de la grâce* 2e *édition*.

Père en ne le citant pas, non plus qu'aucun autre, c'était pour être plus clair et plus court, et parce que l'autorité de l'Ecriture lui suffisait pour combattre les préjugés de ceux qu'il avait en vue. Mais si Descartes et Saint Augustin avaient posé les fondements de cet édifice, c'est lui qui l'avait élevé et porté si haut qu'eux-mêmes peut-être en eussent été surpris (1). Il peut souffrir des difficultés; mais tout système en est susceptible ; à plus forte raison un système qui est tout à la fois philosophique et théologique. Celui-ci ressemble à l'univers, tel qu'il est conçu par le Père Malebranche même : ses défectuosités sont réparées par la grandeur, la noblesse, l'ordre et l'universalité des vues. On a imprimé depuis (2) en un corps à part tout ce qu'il a écrit pour éclairer sa dispute avec M. Arnauld sous le titre de :

Recueil de toutes les réponses du Père Malebranche, prêtre de l'Oratoire, à M. Arnauld, docteur de Sorbonne. Paris, Michel David, 1709, 4 volumes in-12.

On ne peut nier raisonnablement qu'ils n'aient écrit l'un contre l'autre avec beaucoup d'amertume. M. Arnauld prétend que le Père Malebranche dans sa réponse au livre *Des Vraies et fausses idées,* l'a accusé d'avoir débité des dogmes nouveaux, frappés d'anathème par le Concile de Trente, sur le sujet de la grâce. Et comme il n'était pas endurant, il se proposait, dans sa défense, de lui revaloir celui-là (3). » En vain, le Père Quesnel, ami commun, s'était-il mis à la traverse pour tâcher de parer les coups. M. Arnauld lui répond : « *Permettez-moi de vous dire qu'on est obligé d'humilier cet auteur ; car jamais homme ne fut si fier, ni si plein de lui-même. Ainsi le plus grand service qu'on*

(1) Fontenelle.

(2) « Le Père Malebranche a le chagrin que ses livres ne peuvent plus entrer en France, et qu'à cause de cela, personne ne veut imprimer dans ce pays-ci. L'inquisition est devenue effroyable en France contre les bons livres. » Bayle, *lettre de Roterdam* du 21 juin 1686.

(3) Bayle, *Rép. des lettres,* sept. 1684, art. 2.

puisse lui rendre est de travailler à le guérir de cette enflure. Vous en jugeriez ainsi si vous aviez vu son dernier livre. Il ne se peut rien imaginer de plus insolent. Mais on se tient assuré qu'il rabattra la moitié de sa fierté, quand il aura vu ce qu'on lui prépare (1).» Et encore au même, du mois d'avril 1684:

« *La fierté de ce bon Père est inconcevable. Il se vante comme d'une belle chose d'avoir dit autrefois à ses amis que tout ce que MM. de Port-Royal ont écrit de la grâce, était un galimatias, auquel on ne peut rien comprendre ; qu'il me plaint si je suis si fort vendu à l'amitié de certaines gens, ou tellement esclave du rang que je tiens dans l'esprit de mes disciples, que je sacrifie la vérité à ces considérations ; que je ferais un plus grand service à l'Eglise en quittant mes vieilles erreurs pour entrer dans ses pensées, que si j'avais abattu M. Claude et tout son parti. Tout le reste du livre est du même air, toujours fier, toujours fanfaron, toujours impertinent.* »

A la défense de M. Arnauld du livre *Des vraies et fausses idées*, le Père Malebranche opposa trois lettres imprimées à Roterdam, chez Leers, en 1685, en un volume in-12, et qui sont dans le premier tome de ce Recueil.

Il nous y apprend comment il est entré dans son opinion sur les idées. Trouvant des contradictions manifestes dans toutes les manières dont on avait supposé jusqu'alors que nous voyons les objets, il se souvint de ce qu'il avait lu dans Saint-Augustin, que nous n'avons pas d'autre maître intérieur que la sagesse éternelle qui éclaire immédiatement tous les esprits sans l'entremise d'aucune créature (2); et, quoique Saint Augustin ne parle que des vérités intellectuelles et des lois éternelles, le Père Malebranche crut pouvoir assurer, en suivant ses principes, qu'on voyait ou qu'on connaissait en Dieu les objets même matériels, c'est-à-dire

(1) Arnauld, *Lettres*, T. IV, lettre du 15 fév. 1684.

(2) « Insinuavit nobis Christus animam humanam et mentem rationalem non vegetari, non beatificari, non illuminari nisi ab ipsa substantia Dei » Augustin, Tractatus 23 in Joannem.

que l'on voyait en Dieu même l'essence des corps ou cette étendue intelligible qui est l'objet de la science des géomètres, car pour la corporelle, voici comme il s'en explique : « *Je prends à témoin de mon innocence Celui qui pénètre au fond des cœurs, s'il n'est pas vrai que je n'ai jamais cru, ni eu le dessin de persuader aux hommes que Dieu fût répandu dans le monde à la manière des corps* (1) ».

Dans le second volume du Recueil sont d'abord:

Quatre lettres du Père Malebranche, en réponse à celles de M. Arnauld, qui sont au nombre de neuf, et parurent selon leur date, depuis le 14 août 1685, jusqu'au 12 novembre de la même année. Ces quatres lettres font la moitié du volume ; le reste est rempli par une:

Réponse à une dissertation de M. Arnauld contre un éclaircissement du Traité de la nature et de la grâce dans laquelle on établit les principes nécessaires à l'intelligence de ce traité, par le Père Malebranche, Prêtre de l'Oratoire. Il y prie d'abord ses lecteurs qu'ils ne cherchent point ses sentiments dans les livres de M. Arnauld, où il ne peut lui-même les rencontrer. Car, par exemple, il a déclaré en plusieurs endroits que Dieu agit par des volontés particulières toutes les fois que l'ordre le permet ou le demande; et M. Arnauld ne laisse pas de supposer comme un principe constant, en disputant contre lui, qu'il ne fait jamais agir Dieu par des volontés particulières (2). « *Quand j'y pense*, dit-il vers la fin, *je sens quelque peine à m'empêcher de désirer que la vérité soit du côté de M. Arnauld, à cause du plaisir que j'aurais à me rendre et de sacrifier à la vérité et à la charité une vaine réputation qu'assurément je n'estime guère* ». Il avait fait le même aveu au commencement : « *Si je ne me trompe*, disait-il, *il me semble que j'aurais autant de joie de me voir vaincu par la force de la vérité que de triompher avec elle des opinions que j'ai combattues. Mais, je l'avoue, je ne me rends*

(1) Bayle, *Rép. des lettres*, mai 1685, article 3.
(2) Bayle, *Rép. Lettres* Juillet 1685, article 8.

entièrement qu'à l'évidence, quand la foi me laisse ma liberté Ce n'est qu'à l'autorité de l'Eglise que je fais gloire de me soumettre aveuglément et sans réserve, parce que je sais qu'alors j'obéis certainement à Jésus-Christ qui nous instruit par son Eglise plus sûrement que par l'évidence. »

Le troisième volume du recueil contient d'abord :

Trois lettres du Père Malebranche à un de ses amis dans lesquelles il répond aux Réflexions philosophiques et théologiques de M. Arnauld, sur le Traité de la nature et de la grâce. A Roterdam, chez Régnier Leers 1685. In-12.

Le même volume contient encore:

Deux lettres du Père Malebranche touchant le 2me et le 3me volume des Reflexions philosophiques et théologiques de M. Arnauld. A Roterdam, Leers, 1687, in-12, adressées à M. Arnauld même et dont la première est fort longue.

Dans ces trois premières, le Père Malebranche a à se plaindre de M. Arnauld (1). « *Je n'ai pas*, dit-il, *à me defendre de son cœur.......; mais de ses calomnies et de ses artifices en qualité d'auteur ; malheureuse qualité pour lui et pour moi.* » Et parce que M. Arnauld avait pris Dieu à témoin de la sincérité de ses intentions (2): « *Qu'il me soit permis aussi*, ajoute le Père Malebranche, *de protester à mon tour et devant Dieu et devant les hommes comme je fais maintenant, qu'il ne me souvient pas qu'il y ait aucun chapitre, ni dans la Dissertation de M. Arnauld, ni dans le premier tome de ses Réflexions philosophiques et théologiques où il ne prenne mes sentiments de travers* ». Et, continuant sur le même ton, dans les deux autres lettres qu'il a adressées à M. Arnauld lui-même, il persiste, à accuser son adversaire, nonobstant ses serments d'écrire sans passion, prétendant que ses livres portent un caractère si sensible de chagrin, qu'il est plus sûr de juger de son intérieur par ses actions que par ses protestations contraires. Il désavoue ensuite hautement

(1) Bayle, *Ibid.* avril 1686 art. 3.
(2) Basnage, *Hist. ouv. savants* septembre 1687.

les deux propositions que M. Arnauld lui avait attribuées, savoir : 1° Que les désirs de l'âme de J.-C. ne lui sont point inspirés par la Sagesse éternelle et qu'ils sont tous humains sans être formés ni déterminés par le Verbe auquel elle est personnellement unie. 2° Que cette même âme est si peu éclairée qu'elle ne connait pas les secrets des cœurs, quelque besoin qu'elle en ait, afin d'agir sagement dans la distribution de ses grâces.

M. Arnauld, de son côté, loin de croire qu'il eût mérité de pareils reproches, persistait à faire les mêmes accusations, et ne cessait de mander à un de ses amis, résidant à Rome, qui le voulait engager à abandonner ces disputes, au nom des autres amis qu'il avait dans ce pays-là (1) : « *Ceux qui disent qu'il serait à souhaiter que je m'appliquasse à quelque chose de plus important, se sont laissés prévenir de cette fausse opinion qu'il ne s'agissait presque, entre le Père Malebranche et moi, que de disputes philosophiques. Mais il s'agit maintenant entre lui et moi, de matières importantes de la foi, de la Providence de Dieu, contre un homme qui la détruit ; de l'ordre de la grâce, où l'on combat de grandes impiétés contre la personne de J.-C. Croyez-moi, mon cher ami, je ne sais pas à quoi Dieu voudra que je m'applique, quand cela sera fait ; mais je suis persuadé que je n'ai guère fait de chose où j'ai eu plus de sujet de croire que Dieu m'avait appelé, et qu'il voulait que je rendisse ce service à son Eglise.* » Il lui dit encore dans une autre lettre (2), que par ses écrits il a fait perdre au Père Malebranche la réputation de grand philosophe, et qu'ils ont été cause qu'il n'a plus été estimé de M. le Prince, de M. de Chevreuse et d'autres personnes de très bon esprit, qui avaient témoigné jusque-là faire beaucoup de cas de lui. De quoi je doute que les disciples du Père Malebranche voulussent convenir.

(1) Arnauld, *Lettres*. T. IV. Lettre 209, du 20 octobre 1685.

(2) Lettre 302 du 13 décembre 1685.

Mais ce qui est sûr, c'est que, par un décret de Rome du 19 mai 1694, tant le Traité de la nature et de la grâce que tout ce que nous avons rapporté d'écrits pour la défense du livre en réponse à M. Arnauld, furent mis à l'index ; tandis que ceux du docteur contre le Père Malebranche, qui furent en même temps examinés à l'instance des Jésuites et d'autres personnes puissantes, n'y reçurent aucune flétrissure, quelques mouvements que bien des gens se donnassent (1) pour les faire traiter de même manière.

Après que le Père Malebranche eut satisfait aux difficultés de M. Arnauld, ou que, du moins, il se fut satisfait lui-même de bonne foi, il résolut d'abandonner la dispute, qui avait duré jusqu'en 1687, tant parce qu'il en était naturellement ennemi, que parce qu'elle n'aboutissait à rien de solide, et que les lecteurs, longtemps promenés çà et là dans le vaste pays du *Pour* et du *Contre*, ne savaient plus à la fin où ils en étaient. Mais, ne quittant pas pour cela le dessein de continuer à établir et à développer son système, il ramassa toutes les matières contestées dans un nouvel ouvrage, tourné de manière qu'il n'avait aucun air de contestation. Il l'intitula :

Entretiens sur la Métaphysique et la Religion, par le Père Malebranche, prêtre de l'Oratoire, à Roterdam, chez Régnier Leers, 1688, un volume in-12.— Seconde édition chez le même, en 1690. — Troisième édition augmentée de plusieurs entretiens sur la mort. Paris, Nully, 1696, 2 volumes in-12. — La même à Paris chez David 1703-1711.

Dans la préface de ces deux dernières éditions, il emploie quelques pages à réfuter ce que lui imputait faussement l'abbé Faydit, dans ses *Eclaircissements sur la doctrine et l'histoire ecclésiastique des trois premiers siècles*, à savoir, qu'il croyait la matière éternelle, lui qui combat formellement cette erreur ; qu'il tenait que J.-C. était beau de visage, lui

(1) Quesnel, *Hist. abrégée de M. Arnauld*, page 155.

qui n'a jamais parlé de cette question ; et autres semblables imputations aussi peu fondées. Après quoi il dit de Faydit sans le nommer : « *Il y a des ouvrages qu'on peut mépriser, et des auteurs qu'on doit plaindre. Mais, en général, l'auteur des Eclaircissements confond étrangement les faits qu'il rapporte. Il déguise les sentiments des hérétiques, mais en leur faveur. Il corrompt les miens, dans quel dessein, Dieu le sait. Il ne craint point de mettre en italique, comme mes propres paroles, ce que je n'ai jamais dit. En un mot, s'il est de bonne foi, ce qu'il faut s'efforcer de croire, il n'entend ni mes sentiments, ni ceux des anciens hérétiques. Si ce n'est peut-être qu'il sait mieux que moi ce que je pense, et ce que pensaient les anciens hérétiques, que les Pères, qui les ont condamnés.* »

Ce livre n'est, comme l'auteur en convenait, que les livres précédents, et tous ensemble ne sont encore que la *Recherche de la Vérité* (1). Mais il y présente les choses dans un nouveau jour ; il les appuye de nouvelles preuves ; il en tire des conséquences nouvelles ; et cela fait voir combien son système est un système fixe et arrêté, facile à prouver et fertile en conséquences.

Basnage le loue de ce qu'il fait aboutir toute la philosophie à affermir la connaissance de Dieu et de ses attributs, surtout dans ses *Entretiens*, où il s'est fort élevé et parle d'une manière sublime (2). Aussi nous n'avons point touché, ajoute Basnage, à bien des choses abstraites qui rehaussent la beauté de ces dialogues, parce que nous n'avons pas eu la force de marcher d'un pas ferme dans ce que l'auteur appelle *le pays des méditatifs*, où l'on se nourrit de la substance de la vérité. L'imagination y est trop effrayée d'abord, et l'on a besoin d'être préparé et rassuré par de longs efforts, contre les fantômes et les illusions qui en empêchent l'entrée, pour parler le propre langage de notre auteur.

(1) Fontenelle.

(2) Basnage, *Hist. ouv. savants*, mai 1688. art. II.

M. Régis avait attaqué dans sa *Physique*, l'explication que le Père Malebranche avait donnée dans sa *Recherche de la vérité* de ce que la lune parait plus grande à l'horizon qu'au méridien, et il en voulait encore à deux points de sa philosophie. Celui-ci se défendit (1) par cette

Réponse du Père Malebranche à M. Régis, sur la grandeur apparente de la lune à l'horizon, sur les idées et les plaisirs des sens. Paris, Pralard, 1693, un volume in-12. — Deuxième édition, Lyon 1694. Nouvelle édition imprimée dans la *Recherche de la vérité* des années 1700 et 1712.

Il y établit ces trois points, sur quoi roulaient tous leurs démêlés : 1° pourquoi la lune nous parait plus grande dans l'horizon que dans son méridien ; 2° que nous voyons tout et même les corps, en Dieu ; 3° que le sentiment du plaisir nous rend actuellement heureux en quelque manière (2).

M. Régis ne resta pas en arrière, et il fit paraître d'abord une première *Réplique à la réponse du Père Malebranche touchant la raison physique des diverses apparences de grandeur du soleil et de la lune.* Paris, chez Cusson, 1694, in-4°, (3) et ensuite une *seconde Réplique de, etc., touchant la manière dont nous voyons les objets qui nous environnent.* — Paris, Cusson, 1694, in-4°.

La semaine d'après cette seconde réplique, le Père Malebranche fit insérer dans le *Journal des savants* (4), une *Lettre* où il avertit les lecteurs d'être fort en garde contre ce que son adversaire avance, surtout lorsqu'il le fait parler ; et il en donne, entre autres preuves, ce que M. Régis ose nier que, quand il a dit dans sa *Recherche de la vérité*: que le sentiment actuel du plaisir nous rendait heureux, il ait

(1) *Journal des savants*, année 1684.

(2) *Ibid.* journal 7.

(3) *Ibid.* journal 8.

(4) *Ibid.* journal 9.

ajouté *en quelque manière.* Ce qui n'a besoin que des yeux pour être réfuté. Il se lave aussi de quelques autres reproches personnels que M. Régis lui faisait.

Quant à la question de physique, comme après l'avoir éclaircie suffisamment, les écrits se multipliaient sans fin et sans fruit, il se crut en droit de terminer la question par la voie de l'autorité, (1) mais d'une autorité telle,qu'on la pouvait employer en matière de science. Il prit donc une attestation de quatres géomètres des plus fameux : M. Le Marquis de L'Hopital, M. l'Abbé Catalan, M. Sauveur et M. Varignon, qui étaient de l'Académie des sciences. Chacun de ces Messieurs y disait : « *J'ai lu la réponse du Père Malebranche à M. Régis* ; *et j'ai trouvé que les preuves qu'il rapporte de son sentiment touchant les diverses apparences de grandeur du soleil et de la lune dans l'horizon et le méridien étaient démonstrativement et clairement déduites des principes de la physique* ; et il se contenta pour toute réplique à M. Régis de faire insérer cette attestion dans le dixième *Journal des savants* de 1694.

M. Arnauld, se croyant attaqué dans la réponse du Père Malebranche à M. Régis, revint encore à la charge après neuf ans de silence, et composa contre lui quatre nouvelles *Lettres*, dont deux, datées du 30 avril et du 4 mai 1694, furent insérées dans les journaux de cette année. Il l'entreprenait sur la manière de voir les corps en Dieu, ne faisant que répéter ce qu'il avait déjà écrit sur cette matière et prétendant seulement que le Père Malebranche n'avait pas satisfait à ses objections, et ne pouvait se flatter raisonnablement d'avoir Saint Augustin pour lui.

Le Père Malebranche répondit par deux autres *Lettres* insérées dans les 27 et 28 journaux. Elles sont du 1er et du 7 juillet 1694, et font partie du 4me tome du Recueil de la dispute avec M. Arnauld.

(1) Fontenelle.

Il commence ainsi la première (1) : « *De quoi vous avisez-vous, Monsieur, de réveiller les esprits sur les contestations que nous avons eues ensemble, il y a dix ans? Est-ce que vous espérez encore de me tourner en ridicule sur le sentiment que j'ai des idées, et de me rendre odieux sur celui que j'ai des plaisirs? Assurément vous vous trompez ; le temps en est passé. Ce sentiment, tout bizarre qu'il vous a paru, trouve créance dans les esprits attentifs, et on commence à avoir une secrète horreur de cette opinion, que vous soutenez, que les idées ne sont que des modalités de l'âme ; parce que les vérités n'étant que les rapports des idées, il n'y aura plus de vérités et de lois éternelles, immuables et nécessaires ; conséquence qui renverse la Religion, la morale, et toutes les sciences. Du moins on le croit ainsi, et il y a bien des gens qui se croient indispensablement obligés de soutenir, par principe de Religion et autant qu'il leur est possible, que les idées sont éternelles, immuables et nécessaires ; et qu'ainsi on voit en Dieu toutes choses* ».

Dans la seconde il fait, en assez peu de paroles, une histoire exacte de toutes ses disputes axec M. Arnauld ; comme M. Arnauld, de son côté, dans sa quatrième lettre (2), en date du 25 juillet 1694, fait une espèce de récapitulation des divers griefs respectifs, tant doctrinaux que personnels, qu'ils ont eus dans cette dispute, et renvoie aux divers endroits de ses ouvrages, où il croit avoir pleinement répondu à son adversaire. A la fin de cette seconde lettre, le Père Malebranche prie M. Arnauld de le laisser en repos, afin qu'ils puissent désormais s'occuper, l'un et l'autre, à quelque chose de meilleur que des contestations qui scandalisent les gens de bien ; et il semble que M. Arnauld, indépendamment de la mort qui l'enleva quelques mois après, était entré de lui-même dans ces dispositions de silence et de paix, puisqu'après avoir rapporté, à la fin de sa troi-

(1) Tome IV, page 183.

(2) C'est la 683e du 7e Tome des *Lettres* imprimées de ce docteur.

sième lettre, un passage de Saint-Augustin qui dit que, s'il est échappé dans la composition quelques termes injurieux, on doit croire que ce n'a pas été pour offenser, mais dans la nécessité de défendre son sentiment. Il ajoute : « *Entrons l'un et l'autre, mon Père, dans des sentiments si chrétiens, et laissons au public à juger qui de nous deux se trompe, croyant ne pas se tromper. C'est dans cette disposition que je finis cette nouvelle dispute, en priant Dieu qu'il la fasse servir à l'éclair cissement de la vérité. Ce 22 mai 1694* ».

Au reste, comme dans cette troisième lettre, M. Arnauld avait combattu non seulement le sentiment des idées, mais encore celui que le plaisir rend heureux actuellement, le Père Malebranche y fit sa réplique, mais un peu tard, son écrit étant daté du 19 mars 1699. Il rend raison de ce délai, en disant, dès le premier mot, qu'il n'a vu cette troisième lettre de M. Arnauld et la quatrième qu'environ cinq ans après sa mort, lorsqu'elles ont été imprimées, comme des ouvrages posthumes ; qu'il savait bien qu'elles existaient, mais que, comme il ne craignait pas qu'on laissât périr les précieux restes d'un si grand homme, il ne perdait pas l'espérance de les voir un jour. Cet écrit est de 220 pages. Il est à la tête du 4me Tome du Recueil de ses réponses sous ce titre :

« *Réponse du Père Malebranche, prêtre de l'Oratoire, à la troisième lettre de M. Arnauld, touchant les idées et les plaisirs* ».

On prétend qu'il y prouve en bien des façons, et souvent d'une manière nouvelle, que les idées sont distinguées, et subsistent indépendamment des perceptions ; qu'elles son éternelles et immuables et les archétypes de tous les êtres créés et possibles ; et qu'il semble y avoir traité la question d'une manière plus précise et beaucoup plus à fond que dans ses ouvrages. Il ne fit point de réponse à la quatrième lettre de M. Arnauld, parce qu'elle ne disait rien de nouveau; mais il fit un dernier écrit contre lui, sous ce titre :

Écrit contre la prévention. Il est de près de 200 pages, et fait la fin du IVme tome du *Recueil de ses réponses.* Le dessin en est assez singulier. Il y prétend prouver démonstrativement, selon des suppositions reçues et recevables par tous ceux qui ont quelque estime pour la mémoire de M. Arnauld, que les ouvrages que ce docteur a passé dans le monde pour avoir faits contre notre auteur, n'étaient pas de lui. Il n'a besoin pour cela que d'une seule supposition, qui est que M. Arnauld a dit vrai, lorsqu'il a protesté devant Dieu, qu'il avait toujours eu un désir sincère de bien prendre les sentiments de ceux qu'il combattait, : qu'il avait été toujours fort éloigné d'employer des artifices pour donner de fausses idées de ces auteurs et de leurs livres. Supposé ce fait, qui lui sera aisément accordé par tous les partisans de M. Arnauld, le Père Malebranche démontre, selon la méthode des géomètres, par divers passages de ses livres tronqués dans les citations de ce docteur par des sens mal rendus, avec un dessein visible et des artifices trop marqués pour être involontaires, que celui qui a fait serment, n'a pas fait le livre, et n'est pas le même qui a écrit contre lui (1).

On entrevoit les raisons que le Père Malebranche a eues de donner à son écrit ce tour d'absurdité et de ridicule, par la manière dont il le commence : « *Persuadé,* dit-il, *comme je l'ai toujours été, que M. Arnauld, nonobstant ses manœuvres victorieuses, n'avait pas compris mes sentiments, ni par conséquent les preuves que j'en ai données ; je l'ai dit souvent, et souvent écrit dans mes réponses : Qui les comprendra donc ? a-t-on répondu. De l'aveu du Père Malebranche, ses livres sont absolument inutiles puisqu'ils sont si obscurs qu'ils sont incompréhensibles à un aussi grand génie que M. Arnauld. Ce savant docteur a même protesté devant Dieu qu'il a toujours eu un vrai désir de bien prendre les sentiments des auteurs dont il a combattu les ouvrages et qu'il s'est toujours senti très éloigné*

(1) Fontenelle.

des adresses et des artifices, qui pussent tromper le monde et lui donner de fausses idées de ses adversaires et de leurs livres. Après cela pourrait-on le soupçonner de mauvaise foi ?

Puisqu'il ne paraît donc pas possible à bien des gens que M. Arnauld ait lu mes livres, sans les entendre, et que d'ailleurs ils seraient absolument inutiles à cause de leur obscurité impénétrable, si un aussi bon esprit, appliqué à les critiquer, n'y avait rien compris, je suis réduit, en conséquence de la protestation solennelle qu'il a faite devant Dieu, à demeurer convaincu de mes folies, ou du moins à reconnaître de bonne foi que j'ai bien mal employé mon temps.

Voici cependant une ressource qui m'est venue dans l'esprit : Quoi ! me disais-je à moi-même, soutiendra-t-on que M. Arnauld est assez habile homme pour réfuter solidement un ouvrage sans l'avoir lu ; ou, ce qui reviendrait au même, soutiendra-t-on que je doive me soumettre aveuglément à des décisions qu'il n'a point faites, à cause qu'elles se trouvent dans des livres qui portent son nom, mais dont il n'est point l'auteur ? Non, sans doute. Cependant je puis démontrer invinciblement, en plusieurs manières, ce paradoxe, qu'il a composé tant et de si gros volumes contre les miens, sans se donner la peine de les lire, par de faux mémoires et des extraits malicieusement tronqués ; ou bien qu'il n'est pas véritablement l'auteur des livres qui portent son nom, et que le public lui attribue depuis vingt ans. Ce moyen de me justifier et de guérir bien des gens de leur prévention, m'a donc paru sûr et même facile à exécuter, en supposant néanmoins que M. Arnauld avait de l'équité, de la bonne foi, de l'esprit, toutes les bonnes qualités que lui donnent ceux qui me condamnent sur son rapport. Je vais donc faire voir que, selon la supposition, les livres attribués à M. Arnauld ne peuvent être de lui. Je commence par le premier, qui a pour titre : Des vraies et des fausses idées, etc., etc. »

La mort de M. Arnauld ne fut pas le terme de toutes les contestations que le Père Malebranche eut à essuyer, quelque ennemi qu'il en fût par son caractère. Il était assez na-

turel que, non seulement la nouveauté et la singularité de ses vues, mais que sa réputation seule lui attirât des contradictions. On pouvait même l'attaquer pour la seule gloire d'entrer en lice avec lui (1). Mais il lui survint une nouvelle guerre par une voie toute différente.

Le Père Dom François Lamy, Bénédictin de Saint-Maur, dans son livre de *La Connaissance de soi-même,* voulut appuyer de l'autorité du Père Malebranche l'idée qu'il s'était faite de l'amour désintéressé qu'on doit avoir pour Dieu. Ces deux Pères étaient amis, et même le Père Lamy passait pour disciple du Père Malebranche. Celui-ci trouva mauvais d'avoir été cité pour garant d'un sentiment qu'il prétendait n'être nullement le sien, et il faut remarquer que cette matière était alors plus délicate que jamais, parce qu'elle avait rapport au quiétisme, dont on faisait beaucoup de bruit, et que l'amour désintéressé en paraissait être une branche. Le Père Malebranche, pour donner une déclaration publique de ce qu'il pensait, donna l'ouvrage suivant :

Traité de l'amour de Dieu. En quel sens il doit être désintéressé ; et trois lettres au R. Père Lamy, religieux bénédictin, par le Père Malebranche, prêtre de l'Oratoire, imprimé à Lyon, chez Plaignard, en 1697, à la fin du *Traité de morale* du même auteur; et chez le même Plaignard, en 1699, à la fin des *Méditations chrétiennes*, ainsi que les trois lettres.

Là, sans attaquer personne et sans nommer seulement le Père Lamy, il expose, selon ses principes, quel doit être cet amour, et comment il est toujours intéressé. Le Père Lamy soutint qu'il avait bien pris la pensée du Père Malebranche; mais que celui-ci en changeait. Le Père Malebranche nia fortement l'un et l'autre, dans ses trois lettres, se plaignant qu'après que M. Régis l'avait accusé de favoriser le sentiment d'Epicure sur les plaisirs, le Père Lamy

(1) Fontenelle.

l'accusait d'une morale si pure qu'elle excluait tout plaisir de l'amour de Dieu ; le tout faute de l'entendre ; malheur qui lui arrivait souvent, parce que, dit M. de Fontenelle, ses idées métaphysiques étant des espèces de points invisibles, si on ne les attrapait pas tout à fait juste, on les manquait tout à fait (1).

Quand cet ouvrage parut, le cardinal de Bouillon lui fit écrire par l'abbé Raguenet la lettre suivante (2) :

« *De Rome, le 12 août 1698.*

« *Mon Révérend Père, M. le Cardinal de Bouillon m'ordonne de vous écrire pour vous témoigner la satisfaction qu'il a eue de votre* Traité de l'amour de Dieu. *Il y a longtemps que S. A. E. connaissait votre mérite, qui est hors de comparaison par vos autres ouvrages et particulièrement par ceux que vous avez faits dans la dispute que vous avez eue avec feu M. Arnauld, dans laquelle vous avez eu un si grand avantage, au jugement de tous ceux qui n'étaient pas trop prévenus en faveur de ce célèbre docteur, pour qui il semble que la raison même autorisait et justifiait la prévention. S. A. E. n'eut point alors d'occasion de vous témoigner l'estime singulière qu'elle faisait de vos ouvrages, et il serait trop tard de commencer à présent à le faire. Mais il est vrai qu'elle dit plusieurs fois qu'elle était persuadé que M. Arnauld était bien fâché de trouver en son chemin un homme tel que vous, qui venait si mal à propos pour lui faire douter de son infaillibilité, dont il semble que l'opinion était établie dans l'esprit de tout le monde.*

Pour revenir au Traité de l'amour de Dieu, *M. le Cardinal de Bouillon y a non seulement admiré la justesse de vos raisonnements fondés sur des principes si solides, si naturels et si évidemment vrais; mais encore l'extrême modestie avec laquelle vous parlez sur une matière que les autres décident*

(1) Fontenelle.
(2) Conservée mss. à la Bibliothèque de St-Honoré.

avec tant de confiance, quoique bien éloignés de l'avoir approfondie avec autant de lumière que vous. S. A. E. a même dit, en bonne compagnie, qu'elle ne connaissait personne plus capable que vous de bien juger. Si c'était ici une lettre que je me donnasse l'honneur de vous écrire de moi-même, je vous manderais, par un long détail, l'estime infinie que les habiles gens font ici de vos ouvrages, et les façons de parler toutes singulières avec lesquelles ils s'en expriment. Mais je me contente de m'acquitter simplement de la commission que S. A. E. m'a fait l'honneur de me donner. Je suis avec un très profond respect, etc. »

Vers ce même temps, le Père Malebranche reçut une autre sorte d'honneur auquel il fut encore plus sensible. Comme il était aussi grand géomètre et grand physicien que profond métaphysicien, son savoir, en ces matières, répandu avec éclat dans ses principaux ouvrages, lui fit donner une place d'académicien honoraire dans l'Académie royale des sciences, lorsque le renouvellement s'en fit en 1699 (1). Il justifia ce choix par le morceau de physique qu'il fit paraître sous le titre de :

Traité de la communication des lois du mouvement. Paris. Pralard, 1699, in-12. Il l'a depuis fait entrer dans la *Recherche de la vérité*, aux éditions de 1700 et 1712 ; mais fort retouché, parce qu'il avait médité longtemps sur cette matière, et beaucoup rectifié ses premières pensées dont il avait reconnu l'erreur (2). Il ajouta de plus à cette dernière édition un grand morceau de physique tout neuf qui était le système général de l'univers, qui est, au fond, celui de Descartes, mais réformé et fort différent. Il apprit cependant par M. l'Evêque de Rosalie (3) que sa philosophie contredite et décriée par plusieurs personnes en France, pénétrait jusqu'à la Chine, et qu'elle y était goûtée. Un mis-

(1) Fontenelle.
(2) Fontenelle
(3) L'abbé de Lionne.

sionnaire jésuite écrivit même à ceux de France qu'ils n'envoyassent à la Chine que des gens qui sussent les mathématiques et les ouvrages du Père Malebranche. M. de Rosalie prit occasion de ces heureuses dispositions des Chinois de presser fort notre auteur d'écrire pour eux, et il le fit en vue de pouvoir contribuer à les amener à la foi, en donnant le dialogue suivant :

Entretien d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois, sur l'existence et la nature de Dieu. Par l'auteur de la Recherche de la vérité; Paris, David, 1708. Brochure in-16, de 73 pages.

Les Jésuites se formalisèrent de cet écrit, et en firent, dans leurs *Mémoires de Trévoux*, une critique qui commence ainsi : « *L'auteur de la* Recherche de la vérité et de cet entretien *met sans façon l'athéisme sur le compte d'un philosophe chinois ; et lui, sous le nom d'un philosophe chrétien, entreprend de le convaincre par ses raisonnements particuliers. Peut-être que tout philosophe chinois et tout philosophe chrétien ne conviendraient pas de ce qui se dit ici de part et d'autre. Cela même est certain de l'Empereur de la Chine, autant éloigné de l'athéisme, qu'il est savant dans la philosophie de sa nation.* »

Le Père Malebranche, qu'ils insinuent même, dans la suite, de favoriser par son système le spinosisme, ne pouvait se taire sur de pareils griefs, et donna ensemble au public leur critique et sa réponse sous ce titre :

Avis touchant l'entretien d'un philosophe chrétien et d'un philosophe chinois composé par le Père Malebranche, prêtre de l'Oratoire, pour servir de réponse à la Critique de cet entretien, *inséré dans les* Mémoires de Trévoux *de juillet 1708.* Paris, chez David, 1708, in-16 de 40 pages.

C'est visiblement le ressentiment de la Société contre cet ouvrage et le précédent, qui a fait mettre au Père Hardouin le Père Malebranche parmi les *Athei detecti* où i

tient une si grande place que dans l'édition in-folio d'Amsterdam de 1733, les extraits des ouvrages de ce Père, qui, selon le Père Hardouin, en sont la preuve complète, vont à près de 60 pages. Il les commence par ces vers qu'il lui applique :

Lui, qui voit tout en Dieu, n'y voit pas qu'il est fou.

Et il finit par exhorter ses lecteurs à se joindre à lui pour prier Dieu tous ensemble que cet homme, qui est athée, comme il paraît manifestement dans tant d'écrits qu'il publie depuis trente ans, ne meure pas dans son athéisme. La preuve qu'il en donne, est la même que j'en ai déjà rapportée sur les articles des Pères Martin et Thomassin. Il a, outre cela, l'impudence de lui imputer l'erreur des Sociniens, que J.-C. n'a opéré l'ouvrage de notre Rédemption que par sa doctrine et par ses exemples.

Là, des deux querelles que les journalistes lui font, l'une d'avoir supposé que les Chinois donnent dans l'athéisme, ou sont au plus spinosistes, il écarte cette question de fait en la renvoyant à ceux qui lui ont fait connaître pour tels les Chinois, tels que M. l'évêque de Rosalie ; et ne laisse pas cependant de rapporter à la fin le témoignage de huit Jésuites anciens et modernes qui en conviennent de bonne foi, tandis que ceux de Trévoux crient à la calomnie et au meurtre pour cette imputation d'athéisme. Mais il s'attache à confirmer les preuves qu'il avait données de l'existence de Dieu, que les Jésuites avaient tâché d'infirmer et d'insinuer qu'on serait à plaindre, si l'on en avait pas de plus fortes. Sa manière de se défendre est un vrai modèle, tant elle est douce, modérée et judicieuse.

En 1713 parut le livre de l'*Action de Dieu sur les créatures ou Traité de la prémotion physique.....* ,

L'auteur, comme on sait, y adopte quelques parties du système du Père Malebranche telle que la manière de voir les objets en Dieu et ses lois générales jusqu'à un certain point; mais il le rejette aussi en bien d'autres. Le Père Malebranche également choqué de ce que ce livre paraissait s'appu-

yer sur lui en quelques endroits, et de ce qu'il l'abandonnait en bien d'autres, ne voulut point qu'il fût dit ni qu'il suivait cet auteur où il avait dessein de le mener, ni convenir qu'il s'égarait, lorsqu'ils n'allaient pas ensemble. Il jeta donc à la hâte quelques réflexions sur le papier pour le réfuter, qu'il consentit de laisser imprimer, quoiqu'elles ne fussent point assez digérées pour être rendues publiques. Elles ont pour titre :

Réflexions sur la prémotion physique par le Père Malebranche, prêtre de l'Oratoire. Paris, Michel David, 1715, in-12 de 351 pages.

Il en veut fort au fond du système établi dans l'action de Dieu comme étant opposé au sien ; et pour rendre la prémotion physique odieuse, il la représente dans la comparaison suivante :

Un ouvrier a fait une statue dont la tête, qui se peut mouvoir par une charnière, s'incline respectueusement devant lui pourvu qu'il tire un cordon. Toutes les fois qu'il le tire, il est fort content des hommages de la statue ; mais un jour qu'il ne le tire point, elle ne le salue point, et il la brise de dépit.

Il finit son livre par prier qu'on ne le juge pas sans avoir pris la peine de le lire et de l'entendre ; et cette prière, renouvelée dans un ouvrage, le dernier de ceux qu'il a faits, marque combien cette faveur est difficile à obtenir des lecteurs, et combien il l'avait à cœur.

Il avait joui, jusque-là, quoique d'une mauvaise constitution, d'une santé assez égale, non seulement par le régime que la piété et son état lui prescrivaient, mais par des attentions particulières auxquelles il s'était obligé en étudiant son tempérament. Son principal remède, dès qu'il sentait quelque incommodité, était une grande quantité d'eau, et il se lavait abondamment le dedans du corps, persuadé que « *quand l'hydraulique était chez nous en bon état, tout allait bien.* » Avec ce régime si simple, il poussa jusqu'à l'âge de 77 ans. Mais enfin il tomba malade en 1715. C'était une défaillance universelle, sans fièvre, sans fluxion, sans obstruction, mais avec de vives douleurs. Son mal

dura quatre mois, pendant lesquels il allait s'affaiblissant de jour en jour et se desséchant jusqu'à n'être qu'un vrai squelette ; mais l'esprit accoutumé à la supériorité, demeura toujours en lui sain et entier. Il n'en faisait usage que pour s'exciter à des sentiments de religion et quelquefois, par délassement, pour philosopher sur le dépérissement de la machine. Il fut spectateur tranquille de sa longue mort, l'acceptant avec soumission et l'unissant au sacrifice de J.-C.

Le dernier moment du sien arriva enfin le 13 octobre, et fut tel que l'on crut qu'il reposait.

Dans son testament qui est de 1711, il dit : « *Je donne à cette Maison où je demeure depuis environ 50 ans, tous mes livres pour la bibliothèque, mes meubles et mon argent comptant, s'il s'en trouve qui m'appartienne, pour faire prier Dieu pour moi par nos Révérends Pères et pour payer les restes de la pension que je dois et que je pourrai peut-être devoir dans la suite, ayant payé 100 livres de moins depuis que l'Hôpital général ne m'a pas payé entièrement, c'est-à-dire depuis 1693* ». C'est que, depuis ce temps-là, la pension qu'il avait payée jusqu'alors de 500 livres, n'avait plus été que de 400.

Si mort lui épargna le chagrin d'entrer dans une contestation qui venait encore le chercher et troubler son repos. Un nouvel ennemi s'était élevé contre lui, le Père Du Tertre, jésuite, qui publia cette année une ample réfutation de tout son système. Il avait, à son grand regret, passé la plus grande partie de sa vie, les armes à la main, toujours à la vérité sur la défensive ; mais dans une situation pour lui des plus violentes, surtout par les contestations domestiques, n'ayant nulle part fait moins de disciples que dans l'Oratoire, dont la théologie dominante ne saurait quadrer avec la sienne.

Depuis que la lecture de Descartes l'eut mis sur les bonnes voies, il n'avait étudié que pour s'éclairer l'esprit. Il avait donc assez peu lu et cependant beaucoup appris. Il retran-

chait de ses lectures celles qui ne sont que de pure érudition. Ainsi la considération d'un insecte le touchait plus que toute l'histoire grecque ou romaine. Il méprisait aussi cette espèce de philosophie qui ne consiste qu'à apprendre les sentiments des différents philosophes. Après cela on ne sera pas surpris qu'il n'eût jamais pu lire dix vers de suite sans dégoût. Il méditait fort assidûment et même avec de certaines précautions, comme de fermer ses fenêtres. Il avait si bien acquis la pénible habitude de l'attention que, quand on lui proposait quelque chose de difficile, on voyait dans l'instant son esprit se pointer vers l'objet et le pénétrer. Ses délassements étaient des divertissements d'enfant et pris avec les enfants mêmes, tels que ceux de la sacristie de Saint-Honoré avec lesquels on l'a surpris plus d'une fois s'amusant. C'était par une raison très digne d'un philosophe qu'il recherchait cette puérilité, honteuse en apparence. Il ne voulait point qu'ils laissassent aucune trace dans son âme.

Dès qu'ils étaient passés, il ne lui en restait rien que de n'être pas toujours appliqué. Il était extrêmement ménager de toutes les forces de son esprit et soigneux de les conserver à la philosophie (1).

Cette simplicité, noble et douce, que les grands hommes osent presque seuls se permettre, et dont le contraste relève tout ce qu'ils ont de rare, était parfaite en lui. Accessible, humain, ne se faisant valoir par aucun endroit, on était surpris au premier abord de le trouver toujours tel, aussi simple et aussi modeste qu'un homme du commun. Me trouvant un jour dans la sacristie de Saint-Honoré, où tous les Pères étaient assemblés en attendant vêpres, je priai quelqu'un de me le montrer. Le Père Malebranche, qui était derrière moi, l'entendit, et en me tournant pour le regarder: « *Oui, le voilà, ce grand nigaud,* » me dit-il. Il était en effet,

(1) Fontenelle.

d'une taille haute, maigre et sec ; en un mot, tout tel qu'on croit l'entendre parler dans le portrait qu'on conserve de lui dans la bibliothèque de la maison de Paris.

Une piété fort éclairée, fort attentive et fort sévère, perfectionnait des mœurs que la nature seule semblait avoir mis en état de n'en avoir pas beaucoup de besoin. Il n'avait pas cru au-dessous de son grand génie de se charger de faire la fonction de maître des cérémonies dans notre église, et se tirait de tout le petit détail où cet emploi l'engageait, avec autant de présence d'esprit, de dignité que s'il n'en eût point eu d'autres, ou que la philosophie et les mathématiques ne rendaient pas naturellement abstrait. Sa conversation roulait sur les mêmes matières que ses livres. Seulement il tâchait de la rendre un peu moins chrétienne pour ne pas effaroucher la plupart des gens ; mais il ne relâchait rien du philosophique. Elle était fort recherchée, quoique si sage et si instructive. Il y affectait autant de se dépouiller d'une supériorité qui lui appartenait, que les autres affectent d'en prendre une qui ne leur appartient pas. Il voulait être utile à la vérité, et il savait que ce n'est guère qu'avec un air humble et soumis qu'elle peut se glisser chez les hommes.

Il ne venait presque point d'étrangers savants, à Paris, qui ne lui rendissent leurs hommages. On dit que des princes allemands y sont venus exprès pour lui, et je sais, dit M. de Fontenelle (1), que dans la guerre du roi Guillaume, un officier anglais se consolait de venir ici, parce qu'aussi bien il avait toujours eu envie de voir le roi Louis XIV et M. Malebranche. Il a eu l'honneur de recevoir la visite de Jacques II, roi d'Angleterre. Milord Quadrington, qui est mort vice-roi de la Jamaïque, pendant plus de deux ans de séjour qu'il fit à Paris, venait passer avec lui deux ou trois heures presque tous les matins. On a déja parlé de deux traductions anglaises de la *Recherche de la Vérité*, et ce n'est

(1) Page 390.

pas la moindre partie de son éloge que l'estime d'une nation si éclairée et si peu disposée à estimer légèrement les hommes de notre nation. Les compatriotes du Père Malebranche sentaient aussi ce qu'il valait, et un assez grand nombre de gens de mérite se rassemblaient autour de lui. Ils étaient la plupart ses disciples et ses amis en même temps. On ne pouvait être l'un sans l'autre. Il eût été difficile d'être en liaison particulière avec un homme toujours plein d'un système qu'on eût rejeté ; et si l'on recevait le système, il n'était pas possible qu'on ne goûtât infiniment le caractère de l'auteur, qui n'était pour ainsi dire que le système vivant. Aussi, jamais philosophe n'a-t-il eu des sectateurs plus persuadés, et l'on peut soupçonner que, pour produire cette persuasion, les qualités personnelles du Père Malebranche aidaient à ses raisonnements.

Enfin, ce qui éternisera sa mémoire, c'est qu'il a rapporté toutes ses lumières et ses études à faire connaître Dieu et J.-C., à établir la vérité et la sainteté de la religion, à en inspirer l'amour, à en donner une noble idée. Un saint prêtre pouvait-il faire un plus digne usage de son esprit et de ses talents ? C'était le témoignage que lui rendait Bayle (1), auteur non suspect d'être trop flatteur sur ce point, en parlant de son *Traité de morale*. « *On n'a jamais vu*, dit-il, *aucun livre de philosophie qui montra si fortement l'union de tous les esprits avec la Divinité et l'obligation où ils sont d'aimer et de craindre cet Etre infini. Cela ne peut faire qu'un très bon effet, parce qu'il y a de très malhonnêtes gens au monde et de faux savants qui tâchent de faire accroire au peuple que les philosophes de grande pénétration ne croient pas les vérités importantes, qui sont le fondement de la piété. On voit le contraire dans cet ouvrage, c'est-à-dire le premier philosophe de ce siècle raisonner perpétuellement sur des principes qui supposent de toute nécessité un Dieu sage, tout-puissant, la source unique de tout bien, la cause immédiate de tous nos*

(1) Bayle. *Rép. des lettres*, août 1684, article 3.

plaisirs et de toutes nos idées. C'est un préjugé plus puissant en faveur de la bonne cause que cent mille volumes de dévotion composés par des auteurs de petit esprit. »

Il courut après sa mort un éloge imprimé de lui en une quarantaine de vers yambes. L'auteur signe : A.F. Deslandes et était peut-être quelque professeur de l'Université. Il y dit, entre autre choses, en adressant la parole à Uranie :

Tuus ille alumnus, naris emunctœ senex,
Frequens Deorum cultor ac vitæ integer,
Natura cauto verba cui nunquam dedit,
Mihi ille charus, et mei arbiter ingeni.
Oh ! luctuosa morte consumptus jacet.
Quam grata pietas ! quœ vium solertia,
Quis diligentem candor et quœ comitas ;
Quœ fraudis et doli inscium ornabat fides !
Huic sœcla nullum postera inveniunt parem.
Vale Cleanthes, Cyniceque, et loquax Plato,
Tuque, o Stagyræ fabulator credule,
Valete cuncti quos Lycœum aut porticus
Fovere quondam venditantes nœnias.
Potiora noster dogmata excudit sophus,
Miraque verum nudat elegantia.
Euclydis ille fretus arte nobilis,
Recti tenacem consulens cartisium,
Sophiam indecora solvit arctam compede.
Audax vetusta viserat mendacia,
Nihilque formœ aut nomini authorum dabat,
Opinione alterius et nunquam sua,
Prudens solebat ponderare dogmata,
Sed veritatis candidæ studio inclytus,
Feliciter nobis sibique profuit.

Notre nécrologie a dit de lui, en deux mots :

« *Il a été un des plus grands philosophes de son siècle, et il a su allier l'étude des sciences les plus abstraites avec une solide piété.* » On en a eu d'assez bonnes preuves.

XXVII. — Le Père Bernard Lamy,

Entré en 1658, mort en 1715.

Le Père Lamy était du Mans, fils d'Alain Lamy, bourgeois de cette ville, et de Marie Masnier (1). Il fit ses études dans notre collège, où il eut pour professeur de rhétorique le Père Mascaron, qui le regarda dès lors comme un jeune homme de grande espérance.

Il entra ensuite dans l'Oratoire à l'Institution de Paris, sous la direction du Père Berthad, le 17 octobre 1658. Il avait alors un peu plus de 18 ans, étant né sur la fin de juin de l'an 1640 (2).

Après son Institution, comme il n'avait point encore étudié en philosophie, il fut envoyé pour faire son cours à Saumur sous le Père Charles de La Fontenelle, un des plus saints prêtres que nous ayons eus ; et il se ressentit toute sa vie des bons exemples de ces deux derniers maîtres. Ensuite il professa six ans les humanités, trois ans à Vendôme, trois ans à Juilly; puis il fut fait prêtre en 1667; et, après sa théologie qu'il fit aux Ardilliers de Saumur en 1670 et 1671, sous les Pères André Martin et Jean Le Porcq, il enseigna un cours de philosophie dans le collège de cette ville avec distinction, ayant l'esprit juste et net et se le perfectionnant tous les jours par l'étude de la philosophie de Descartes qu'il goûtait fort. Il en fit un deuxième cours à Angers en 1674 et 1675. Cette Université n'était pas un théâtre fort favorable pour son système; le Père Saumaise, un des assistants, allarmé des suites fâcheuses que ses sentiments pour-

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) Desmolets, *Vita autoris.*

raient produire sur des esprits aussi prévenus, écrivait du 25 janvier 1675 au Père Coquery, supérieur d'Angers : « *Le Père Lamy nous a envoyé des thèses contenant le pur cartésianisme; et, comme nous lui avons écrit pour le prier de ne point enseigner cette doctrine et beaucoup moins de l'insérer dans ses thèses, au lieu de suivre notre avis, il a fait une réponse qui nous fait paraître que son opiniâtreté dans ses sentiments, disant qu'il est prêt à les soutenir. Nous voyons par là que son entêtement le porte à toutes les extrémités; et que, contre la soumission qu'il doit à nos assemblées, au Révérend Père Général et à son conseil, il en veut faire à sa tête. S'il n'y allait que de son honneur et de son repos on pourrait prendre patience. Mais, comme il s'agit de la Congrégation, que nous devons conserver de tout notre pouvoir, afin d'y travailler de la bonne sorte, nous vous supplions de ne point souffrir qu'il enseigne les opinions de Descartes, quelqu'explication qu'il prétende y donner, ni de souffrir jamais qu'il fasse imprimer des thèses qui ne soient pas approuvées du Révérend Père Général et de son conseil. Nous aimons mieux voir sa classe tout à fait abandonnée et du maître et des écoliers que de souffrir que la Congrégation soit humiliée dans toute la France par l'opiniâtreté et la rébellion d'un particulier. Vous savez la peine qu'il a déjà faite au Révérend Père Général, à Saumur, et les protestations qu'il lui fit de ne plus enseigner Descartes. A présent, il croit qu'il suffit d'appeler ces mêmes opinions aristotéliciennes pour pouvoir les débiter comme auparavant, et que par là il se jouera du règlement de nos assemblées et de l'autorité du Révérend Père Général. C'est ce que nous ne devons pas souffrir, et nous vous prions, nous trois qui composons le Conseil, d'y tenir la main et de l'empêcher.* »

Le roi, peu de jours après, plus efficacement que le bon Père Saumaise, vint à l'appui de la Boule par des ordres du 30 janvier 1675, adressés au recteur de l'Université, d'empêcher et faire défense de sa part aux professeurs de continuer d'y débiter les opinions de Descartes, qu'il avait, disait-il, été informé qu'on y enseignait.

Il l'avait été par les docteurs mêmes, soit que, prévenus en faveur de la philosophie péripatéticienne, ils se fissent un monstre de la nouvelle; soit qu'ils s'en servissent simplement comme d'un prétexte pour nous inquiéter. En conséquence donc de cet ordre sollicité, ils statuèrent par une délibération du 14 février que nos professeurs seraient désormais obligés d'exhiber leurs thèses et leurs cahiers pour être examinés par des commissaires nommés. Nos Pères en appelèrent au Parlement de Paris comme d'une règle insolite et au-delà de ce que portait la lettre de cachet de Sa Majesté. Ils en obtinrent un arrêt, portant défense d'exécuter la conclusion qui soumettait à l'examen les écrits et les thèses. A la faveur de cet arrêt, le Père Lamy soutint autant de fois qu'il voulut et ce qu'il voulut, jusqu'à ce qu'enfin intervint un autre arrêt du Conseil d'Etat du 2 août qui, cassant celui du Parlement, ordonnait que nous serions soumis à la conclusion du 11 et du 14 février, et contraints de plier sous le nouveau joug.

Les cahiers du Père Lamy, à qui ces Messieurs en voulaient principalement, furent aussitôt mis entre les mains des sieurs Voisin, recteur, de la Barre, Maugran et du Pére Videgrain ; et au bout d'un mois, ces quatre commissaires rendirent un jugement doctrinal, par lequel ils déclaraient y avoir trouvé plusieurs propositions impies contre le roi et les magistrats. J'ai rapporté assez au long (1) dans notre histoire générale, les divers chefs de cette censure, parce qu'on y voit la mauvaise foi de ceux qui la firent et le dessin formé de nous nuire. Aussi le Père Lamy disait-il qu'on en voulait moins à sa personne qu'à son collet. Cependant l'un et l'autre s'en ressentirent.

La premiére proposition censurée était celle-ci : « *Reges nascuntur aut eliguntur; nihil tam videtur rationi adversari quam regimen demandari puero.* » Or il était constant que

(1) Lamy, *Relation mss. de sa censure.*

c'était là non une maxime du Père Lamy dans sa morale mais une objection qu'il se faisait, et qu'il réfutait ensuite fort solidement et au long, prouvant que les royaumes héréditaires appartiennent aux jeunes princes, comme les terres d'un père appartiennent après sa mort à ses enfants, quoique mineurs.

Il lui fut aisé de faire sentir au sieur recteur sa bévue, celui-ci en convint; mais déclara qu'ayant déjà envoyé les propositions à la Cour, il ne pouvait pas en avoir le démenti et faire entendre que les commissaires s'étaient trompés dans leur examen. On prit donc un tempérament pour mettre son honneur à couvert. Le Père Lamy donna un écrit où il l'excusait d'avoir pris l'objection pour la réponse, sur ce que dans la copie de ses écrits qui avait été examinée, on avait oublié de mettre le point d'interrogation, qui est la marque de l'objection. Il y faisait aussi, pour avoir la paix, certains aveux auxquels il n'en fut jamais venu sans l'espérance de voir ce différent terminé amiablement. Et cet écrit, tourné de manière que, pour en venir à un accommodement, il abandonnait en quelque façon son bon droit, et mettait bas les armes pour faire la paix, fut dans la suite la pièce qui fit plus de préjudiee à sa cause, parce que le sieur Voisin l'envoya à la Cour, comme la preuve complète de l'aveu du Père Lamy des griefs dont on le chargeait, et ne voulut plus tenir le projet d'accommodement.

Autre proposition censurée : « *Hœc controversia agitatur : an melior sit populorum conditio in statu aristocratico quam in monarchia ? Suos defensores utraque opinio habet, qui validis rationibus se tutantur.* » Et ses censeurs n'avaient eu garde d'ajouter qu'il traitait ce point en très peu de mots, et moins encore de dire qu'une ligne après la proposition censurée, le professeur disait : « *Nulla ratio ita preponderare videtur ut formæ imperiorum debeant mutari, et, eversâ monarchiâ, aristocraticum imperium constituendum sit.* »

En voici deux autres sur la morale : « *In statu corrup-*

tionis nulla affectio caret culpa. — Cum quolibet voluntatis nostræ motu vel ad beatitudinem vel ad miseriarum sedem feramur... quolibet, ut dictum est, opere libero, meremur vel æternam felicitatem vel æterna supplicia. »

Un second chef d'accusation contre le Père Lamy était d'avoir fait consister l'essence des corps dans l'étendue actuelle, tenant *mordicus* pour ce sentiment jusqu'à dire, au rapport de ses censeurs, qu'il s'en fallait tenir là, « *quidquid fides catholica seu Ecclesia aliter senserit.* »

Ce reproche était trop grave pour qu'il négligeât de s'en laver. Il le fit dans deux écrits que j'ai vus, l'un manuscrit, l'autre imprimé in-4°, en 14 pages, sous ce titre :

Extraits des écrits d'un professeur de l'Oratoire dictés vers le commencement de l'an 1674 dans le collège d'Angers pour lui servir de justification contre les calomnies que l'on a répandues contre lui, qu'il avait enseigné dans ces mêmes écrits une proposition impie.

Il y cite ces paroles de ses cahiers : « *Theologorum est demonstrare christianam fidem rationi non adversari, et mysteria, quæ credenda proponit, nullo ratiocinio aut experimento falsa esse posse demonstrari. Philosophi vero solam rationem sequuntur, et illius solo lumine rerum naturam scrutantur. Quapropter, et si res aliter se habere religio ipsa edoceret, non inde sequeretur eorum placita esse reprobanda.* » Et il fait voir que c'est ces dernières paroles qu'on a malicieusement changées en celles-ci : « *Quidquid fides catholica seu Ecclesia aliter senserit* », qu'il n'a jamais avancées. Or, outre que la différence des deux propositions est palpable, il ajoutait aussitôt après, ce qu'on avait eu garde de rapporter : « *Verum, ne illa verba quæ nunc profero, in pessimum sensum rapiantur, sententiam meam exemplo apertiorem reddam. Supra statuimus essentiam corporum esse extensionem localem ; quæ assertio erroris argui non potest; et si fides christiana aliquod corpus, puta corpus Christi in Eucharistia, nullam extensionem localem habere doceat....*

hoc enim asserentes, non negamus de corporibus ea posse facere Deum quæ illi placuerit facere. Nam de natura corporum, quatenus ratione naturali manifesta est, loquimur. »

Et développant encore sa pensée, il ajoute : « *Je ne vois pas qu'il soit impossible à Dieu de faire que cette chose, dans laquelle je vois maintenant de l'étendue et trois dimensions, subsiste sans être étendue, quoique je n'aperçoive pas de quelle manière cela se peut faire. Ce sont là mes sentiments sur lesquels je me suis assez expliqué. J'établis partout que toutes les contradictions, qui paraissent dans nos mystères, ne sont qu'apparentes. Ce n'est pas douter d'un mystère que d'en avouer les contradictions. Saint Augustin n'avait jamais pu, ni par ses prières, ni par ses études, trouver le moyen d'allier la création des âmes, dans l'instant qu'elles sont mises dans le corps, avec le péché originel ; mais il n'a nié ni l'un ni l'autre. Il n'y a rien de si utile que d'accoutumer son esprit à croire sans raisonnement les vérités révélées, et rien de si dangereux que d'en vouloir chercher des raisons peu satisfaisantes. J'ai autant d'horreur pour les nouveautés dans la théologie que d'ardeur pour les nouvelles découvertes de physique. Je fais donc voir que, selon la manière ordinaire de concevoir les corps, cette extension, par laquelle ils occupent un certain lieu, ne leur est pas essentielle ; et que Dieu peut par sa sagesse et par sa puissance subtiliser tellement un corps, qu'il puisse être contenu et renfermé sous les bornes étroites d'un petit espace. Ce n'est pas là une pensée nouvelle. Elle est de saint Augustin* : « Christus potest, ad quamlibet velit subtilitatem, corpus suum redigere. » *Voilà la doctrine que j'ai enseignée à deux cents écoliers, entre les mains desquels sont mes écrits. Ils portent partout des marques de ma soumission à l'Eglise. Je puis dire que jamais personne n'a inspiré ces sentiments à ses disciples avec plus de soin. Je prie Dieu de les confirmer dans leurs cœurs et dans le mien et de me faire porter avec patience les persécutions présentes. Ce ne sont pas les premières. L'on sait que l'on m'a chargé de plusieurs autres*

calomnies grossières. Dieu dissipera, quand il lui plaira, les unes et les autres. » Ainsi finit un de ses écrits justificatifs.

Comme, plus on parle raison pour faire sentir aux malveillants l'iniquité de leur procédé, plus on les irrite, le fruide ces *Eclaircissements* fut defaire faire aux docteurs d'Angers de nouveaux efforts à la Cour pour y faire maltraiter le Père Lamy. M. de Chateauneuf, à qui les sieur Voisin et de la Barre avaient envoyé les extraits des écrits du Père, les fit censurer aisément ainsi tronqués et mutilés par quelques docteurs de Sorbonne, à qui il les présenta par ordre du roi; et en suite de ce jugement, Sa Majesté rendit un arrêt du Conseil d'Etat, tenu à Saint-Germain, le 4 décembre 1675, portant condamnation des dits écrits, ordre au Père Lamy de sortir d'Angers, et inhibition de prêcher et d'enseigner dans toute l'étendue du royaume. Alors il eut ordre de notre Conseil du 4 décembre, de se rendre à St-Martin-de-Miséré, pour y résider, sans qu'il pût être employé ni à la prédication, ni à la régence, et défense à lui très expresse de passer, en y allant, par Paris, sous quelque prétexte que ce pût être.

Il obéit promptement. Mais, avant que de quitter Angers il crut se devoir à lui-même de passer un acte du 7 décembre par devant Louis de Boislève, lieutenant-général au présidial, par lequel, pour se décharger des fausses imputations qu'on lui avait faites, d'avoir débité à ses écoliers des propositions injurieuses aux souverains, il déclare que, bien loin d'avoir jamais ni enseigné, ni prétendu enseigner rien de semblable, il a toujours tenu et enseigné les propositions suivantes : 1° Que la royauté et les puissances qui lui sont subalternes, sont établies de Dieu pour le meilleur et le plus légitime gouvernement des peuples ; 2° que la royauté et les puissances qui lui sont subalternes, est une émanation et une image de celle de Dieu, que les sujets doivent révérer ; 3° que les sujets doivent obéir aux souverains comme à Dieu même ; et que ceux qui y résistent, résistent à Dieu et à l'ordre qu'il a établi ; 4° que la monarchie

établie par succession et par un droit héréditaire, et non électif, comme la monarchie française, est la meilleure de toutes ; 5° Et qu'enfin il souhaite de tout son cœur, comme il l'a fortement insinué à ses écoliers, que la dite monarchie subsiste jusqu'à la fin des siècles comme la plus naturelle et la plus légitime. Et il requiert le dit lieutenant-général de lui donner acte de sa déclaration pour lui servir en temps et lieu ce que de raison, ainsi que la protestation par lui faite de se pourvoir contre les auteurs de la calomnie : ce qui lui est accordé.

Le Père de Sainte-Marthe ne manqua pas de présenter cette déclaration aux trois ministres, et il fit savoir au Père Lamy par le Père de la Mirande, alors supérieur de Grenoble, qu'elle en avait été fort bien reçue ; qu'il avait parlé pour lui à ces Messieurs ; mais qu'il n'était pas encore temps de travailler à son rétablissement ; qu'il ne s'y épargnerait pas dès qu'il en trouverait l'occasion (1). Il ajoutait : « *Je vous prie de le consoler. M. de Grenoble m'a mandé qu'il était content de lui.* » (2)

Ce rétablissement ne tarda pas à venir par les attentions de nos Pères et les bons témoignages que rendit de lui à la Cour M. le Camus. Son ordre du Conseil, pour passer de St-Martin à Grenoble et y travailler dans le Séminaire, est du 14 août de la même année, c'est-à-dire après un peu plus de huit mois d'interdit

Charmé d'être le coopérateur d'un si saint prélat, et soutenu de si grands exemples, il se livra à lui pleinement ; il le suivit dans les visites de son diocèse ; il y prêcha et y catéchisa avec bien du zèle ; et, de retour dans le séminaire, s'appliqua de tous ses soins à former les ecclésiastiques,

(1) Sainte-Marthe, *Lettre à la Mirande*, du 5 février 1676.

(2) « *Le Père Lamy est un trésor. C'est un homme sage, réglé, exact et très capable pour les Séminaires. Il ne faut pas le laisser inutile. Tout le monde en est édifié en ces quartiers. Quand vous voudrez, j'en écrirai à M. Le Tellier.* » [*Lettre du Cardinal le Camus, édition Ingold*, page 246, lettre du 5 mars 1676 au Père de Sainte-Marthe.]

auxquels il faisait une leçon de théologie. Il s'attacha surtout à les mettre sur les voies des bonnes études, à leur inspirer l'amour et l'étude de l'Ecriture Sainte et à leur en faciliter l'intelligence, durant l'espace de 11 ans, qu'il passa dans ce pays-là. C'est ce désir de se rendre utile qui donna naissance aux divers ouvrages dont il nous faut maintenant rendre compte dans le même ordre que chacun d'eux a paru. On y verra le goût qu'il avait pour toutes les sciences. Le premier parut dès la première année de son séjour. Le voici :

De l'art de parler, suivant la copie imprimée à Paris chez André Pralard, 1676, in-16 de 336 pages. —*Idem, 1re édition* Paris, chez Pralard, en 1670. *Idem*. Paris, 1688 (1).

Le titre d'une édition de Hollande, que j'ai de ce livre ferait juger que la première édition de Paris n'est que de 1676. Elle est cependant de 1670. C'est l'auteur même qui nous l'apprend. Il s'en est fait cinq éditions toutes augmentées considérablement, surtout l'avant-dernière qui est sous ce titre :

La Rhétorique ou l'art de parler; par le Père Bernard Lamy, prêtre de l'Oratoire. Quatrième édition revue et augmentée, Paris, Pépie, 1701, in-12, de 440 pages. — Item in-12, Paris, 1715.

Il dit, à la fin du livre, qu'il y a plus de 30 ans qu'ayant communiqué à ses amis les premiers essais de cet ouvrage, le Père Mascaron, nommé alors évêque de Tulle, et dont il avait eu l'honneur d'être le disciple, lui fit faire des reproches de ce qu'il ne lui avait pas communiqué cet essai. L'auteur le fit, et encouragé de l'approbation de ce grand homme, il fit imprimer pour la première fois son livre en

(1) Le *Catalogue de la bibliothèque du roi* dit que l'édition de 1688 est la troisième.

1670. Le Père Mascaron lui mandait dans sa lettre :

« *Il y a trop longtemps que je connais le caractère de votre esprit et de votre cœur, mon Révérend Père, pour pouvoir douter de la beauté de l'un et de la bonté de l'autre. J'ai toujours cru que vous feriez un progrès si considérable dans toutes les sciences auxquelles vous vous appliqueriez, que vous vous trouveriez en état de vous mettre à la tête de ceux que vous auriez suivis quelque temps. Ce temps est venu aussi vite que je le souhaitais; et par ce que le Père Malebranche m'a fait voir de votre part, je suis tout convaincu que vous êtes arrivé où les autres ne se trouvent d'ordinaire qu'à la fin de leur vie. Vous m'avez fait connaître la théorie de cent choses dont je ne savais que la pratique, et ce que je ne croyais que de la juridiction de mes oreilles, vous l'avez porté jusqu'au tribunal de ma raison... Nous n'allons que par les sentiers où l'instinct d'une éloquence naturelle nous fait marcher ; vous allez, mon Père, jusqu'à la source de cet instinct.... Tout de bon, on ne peut pas démêler avec plus de pénétration et de netteté les causes physiques de l'art de bien dire; et je crois n'en avoir lu que la moindre partie, qui est l'élocution... Votre style est très net, très poli, très exact ; et il me semble que pour le style dogmatique on n'en saurait choisir un qui soit plus propre. Vos comparaisons sont belles et justes ; je ne les voudrais pas tout à fait si longues que celle du parterre et d'autres. Tout ce que j'aurais pu remarquer sur cet écrit que j'ai renvoyé au Père Malebranche est si peu de chose que je le regarde comme de petites taches qu'une petite application de votre esprit dissipera avec autant de facilité que le soleil dissipe celles qui le couvrent. Cependant ne vous abandonnez pas tellement à la spéculation que vous en ruiniez votre santé.* »

Que n'eût pas dit le Père Mascaron de ce livre qu'il estimait tant manuscrit et encore informe, s'il l'eût vu augmenté d'un tiers et bien autrement retouché dans la troisième édition qui en parut en 1688 ? M. Dupin ne feint pas de dire que cet *Art de parler* est aussi bon en son genre que

l'*Art de penser* dans le sien (1). Baillet en parle aussi avec effusion de cœur (2).

Il dit qu'au jugement de quelques personnes, il approche assez de la force et de la réputation de la *Grammaire raisonnée* de M. Arnauld ; que cet ouvrage peut être d'autant plus utile que l'auteur y traite toutes choses dans un ordre naturel ; qu'il conduit l'esprit des lecteurs à la connaissance de l'art qu'il enseigne, par une suite de raisonnements faciles : ce que les maîtres ne font pas avec assez de soin ; qu'il n'y propose pas une foule de préceptes qui ne font que charger la mémoire et embarrasser l'esprit, comme dans la plupart des autres livres de grammaire et de rhétorique ; mais qu'il se contente de bien faire connaître le fond et les principes naturels de l'art dont il traite, lesquels, bien compris, font qu'on passe aisément de là à la multitude des règles

Bayle loue la netteté avec laquelle le Père Lamy traite sa matière, et cet esprit juste et philosophique par lequel il nous fait connaître comment les paroles agissent sur l'âme ; quel est le rapport du langage aux opérations de l'esprit ; quelle est la nature et l'origine des figures, la différence des termes, et tout ce qui constitue la véritable éloquence (3).

Enfin le Père Malebranche, qui n'était pas un louangeur excessif des livres de Belles-Lettres, ne tarissait point sur le mérite de celui-ci, et écrivait à un de ses amis que, s'il ne l'avait point dans sa bibliothèque, il lui manquait un excellent livre, un livre accompli, et que sa bibliothèque était imparfaite.

Dans la quatrième édition (4), le Père Lamy a refondu

(1) Dupin, *Bibliothèque 17e siècle*, T. v. p. 346.

(2) Baillet, *Jugements ouvrages savants*. T. ii, p. 522.

(3) Bayle, *République des lettres*, 1684.

(4) Voir l'éloge de cette 4e édition dans les *Journaux de Trévoux* de novembre 1701.

son ouvrage, l'ayant retouché et augmenté partout jusqu'à changer l'ordre des matières qui y sont ainsi disposées. Il explique dans le premier livre comment se forme en nous la parole; et supposant deux hommes qui viennent de naître dans un nouveau monde, il examine quel langage ils se feraient pour se communiquer leurs pensées, et découvre dans les divers moyens, dont il suppose avec beaucoup de vraissemblance qu'ils useraient, les fondements de toutes les langues et règles primordiales de toutes les grammaires connues. Dans le deuxième livre, il parle des tropes ou expressions métaphoriques nécessaires dans toutes les langues, quelque fécondes qu'on les suppose, à cause de la multitude et de la variété innombrable des différentes idées que l'homme peut exprimer et auxquelles il n'y a point de langue assez riche qui puisse suffire par autant de termes propres. Il parle aussi des figures, et toujours en homme qui remonte à la source et aux principes naturels de son art. Il traite dans le troisième des sons et de la formation des syllabes, de la mesure; et à cette occasion, de la poésie. Dans le quatrième des différents styles et des ornements qui les accompagnent. Enfin dans le cinquième livre, de l'art de persuader. Aux règles des meilleurs maîtres sur l'éloquence qu'on trouve ici développées avec choix, comme dans bien d'autres livres, il a joint ce qui lui est propre, et qu'on ne verrait point autre part, les premiers principes de l'éloquence naturelle, étalés de main de maître, qui traite de la rhétorique en vrai philosophe.

Au 7e Tome de la *Bibliothèque* de Leclerc, il est dit que *l'Art de parler* a été traduit en Anglais; et dans les nouvelles littéraires du 5me Tome de la *Bibliothèque germanique*, qu'il l'allait être en allemand.

Nouvelles réflexions sur l'art poètique, dans lesquelles en expliquant quelles sont les causes du plaisir que donne la poésie et quels sont les fondements de toutes les règles de cet

art, on fait connaître en même temps le danger qu'il y a dans la lecture des poëtes, Paris Pralard, 1678, un volume in-16 de 245 pages.

C'est une faute d'impression dans la date d'avoir mis LXVIII ; c'est un X oublié.

Le caractère d'homme judicieux et chrétien qui distingue le Père Lamy dans tous ses ouvrages, se fait, ce me semble, sentir dans celui-ci d'une manière toute particulière. On y voit un homme attentif à faire servir la raison à la religion, et qui s'attache si fort à prendre tout ce qu'il dit dans le vrai, qu'on ne peut s'empêcher de le suivre dans toutes les conséquences qu'il tire. Les règles de la poésie sont fondées uniquement, selon lui, sur les observations que les poètes ont faites sur ce qui pouvait plaire aux hommes dans l'état de corruption où ils naissent. C'est pour cela qu'ils s'étudient à faire des peintures vives et magnifiques de tous les objets sensibles de la nature, dont nous sommes naturellement épris et des diverses passions dont nous nous laissons volontairement remuer. C'est ce que l'auteur fait voir en un grand détail. Or c'est là une tentation très dangereuse pour l'homme, parce que c'est l'entretenir dans la malheureuse pente qu'il n'a déjà que trop vive à oublier Dieu, son vrai, son unique bien, et à s'occuper de tous les objets créés. Il répond fort bien aux vues prétendues qu'ont la tragédie et la comédie de réformer les mœurs en rendant le vice, l'une ridicule, l'autre odieux ; et fait voir que le remède vient toujours trop tard et après que le mal est fait ; qu'il y a des passions qui ne se corrigent pas par ces sortes de voies ; que dans les pièces de théâtre les plus morales, il règne toujours un fond d'amusement, d'inutilités, qui ne tend qu'à remplir notre esprit de bagatelles ; et il pousse la sévérité de sa morale jusqu'à interdire à tout esprit raisonnable et chrétien, non seulement tout ce qui porte le nom de romans, mais ceux encore que chacun se forge quelquefois dans l'esprit par cette multitude d'imaginations, de projets, de

fantômes, et, pour trancher le mot, de châteaux en Espagne, dont nous aimons à nous repaître.

Le Père de Sainte-Marthe, ayant su qu'il travaillait sur cette matière, lui fit dire, par le Père de La Mirande, son supérieur, qu'il serait bien aise de voir ce qu'il en avait écrit ; mais qu'il lui conseillait désormais de s'appliquer entièrement à des études purement ecclésiastiques, comme celles de l'Ecriture, des Pères et des Conciles, ses talents et l'extrême facilité de son esprit lui faisant juger qu'il y ferait des progrès notables. Le Père Lamy profita de l'avis de son supérieur, en s'adonnant tout entier à la science de la religion et de l'Ecriture, mais après seulement qu'il eût donné les trois ou quatre ouvrages suivants sur les sciences naturelles, parce que, les traitant toutes en philosophe chrétien, il trouvait le secret de les rapporter uniquement à la connaissance de Dieu et de la religion, et de les y faire servir de préparation, comme l'on va voir.

Traité de mécanique, de l'équilibre des solides et des liqueurs, où l'on découvre les effets de toutes les machines, dont on mesure les forces d'une manière particulière. On y en propose aussi quelques nouvelles. Par le Père Lamy, prêtre de l'Oratoire. Paris, Pralard, 1679, in-12 de 163 pages.

Le journaliste de Paris dit (1) qu'on lui aurait plus d'obligations, s'il n'avait pas donné des bornes si étroites à son ouvrage, preuve de la satisfaction du public sur ce qu'il lui avait présenté. Et c'est pour répondre à cette invitation obligeante qu'il fit paraître en 1687, une nouvelle édition augmentée d'une *Nouvelle manière de démontrer les principaux phénomènes de cette science*, y proposant une manière plus simple et plus naturelle d'expliquer la cause des effets surprenants des machines.

Basnage voulut faire entendre au public (2) que le Père

(1) *Journal des savants* de 1688, 10e journal.
(2) Basnage, *Histoire des ouvrages savants*, 1688, 26e journal.

Lamy devait à M. Varignon la découverte de ces nouveaux principes de mécanique. Là-dessus, le Père Lamy fit insérer dans le 26me *Journal des savants* de 1688 une lettre assez courte, où d'une manière simple et modeste, il donnait preuve du fait qu'il n'avait pas lu l'ouvrage de M. Varignon, lorsque le sien avait paru ; et Basnage eut la bonne foi de lui rendre depuis justice et de parler avantageusement de son livre (1).

Traité de la grandeur en général, qui comprend l'arithmétique, l'algèbre, l'analyse et les principes de toutes les sciences, qui ont la grandeur pour objet ; par le Révérend Père Bernard Lamy, prêtre de l'Oratoire. Paris, Pralard, 1680, un vol. in-12, de 413 pages.

Dans la préface de cette première édition, le Père Lamy fait voir que l'étude des mathématiques est utile non seulement pour donner de l'ouverture à l'esprit, mais encore pour régler les mœurs, en détachant le cœur de l'homme de ce furieux penchant qu'il a pour les objets sensibles, et l'appliquant avec plaisir à des vérités purement intellectuelles qu'on ne conçoit et qu'on ne sait qu'autant qu'on fait taire l'imagination et les sens. Il soutient que les épines qui dégoûtent de cette science, viennent de la faute des maîtres qui n'ont pas soin de conduire leurs disciples par les bonnes voies et qui manquent de méthode. Pour lui, il est convaincu qu'avec une mesure raisonnable d'esprit et d'attention, on est capable d'être initié dans les mystères mathématiques qu'il se propose de développer dans son livre. C'est ce qu'il exécuta d'une manière plus claire dans une deuxième édition, qu'il donna sous ce titre en 1691 :

Eléments de mathématiques, ou traité de la grandeur en général, qui comprend l'arithmétique, etc. (Le reste du titre est le même que dans la première). Paris, Pralard, 2me

(1) *Histoire des ouvrages savants*, 1688, décembre, art. 4.

édition revue et augmentée, 1691. — 3me édition augmentée, Paris, 1704, in-12. — Item, Paris, 1715, in-12. — 4e édition, Amsterdam, 1720, in-12.

Il y a trouvé le secret heureux de rendre également ces éléments courts et faciles; en sorte que, d'une science aussi abstraite que l'algèbre, il en a fait une science aisée dont les principes sont simples, les termes clairs. L'ouvrage, quoique court, comprend tout ce qu'il y a d'utile et de nécessaire. Ce que le Père Lamy ne dit pas, n'est presque d'aucun usage que pour fatiguer l'esprit; autant que ce qu'il dit, est d'usage presque pour toutes les sciences. Il réduit tout ce qu'il propose à une si grande simplicité, qu'il ne faut, pour ainsi dire, qu'avoir les yeux ouverts pour apercevoir tout ce qui se peut apprendre de cette science. Les règles qu'il propose, ne sont que des règles de bon sens, qui sautent aux yeux; en sorte que cette science, qui avait paru si épineuse, n'a rien, par les soins de l'auteur, qui puisse rebuter ceux qui sont capables de quelque attention (1).

Ce qu'il y a de singulier par rapport à cet ouvrage, c'est qu'on prétend qu'il l'a composé en faisant à pied le voyage de Grenoble à Paris (2). Il s'y est donné beaucoup de peine afin que ses lecteurs en eussent moins ; et je ne crois pas, ajoute le journaliste de Paris, dont j'ai rapporté jusqu'ici le suffrage, que cet ouvrage soit plus difficile à entendre qu'une logique. Grand éloge pour un livre sur un sujet si abstrait, et qui y fit courir les lecteurs avec tant d'avidité, que le Père Lamy fut obligé d'en donner, à ce qu'il nous apprend lui-même, une troisième édition en 1704, et que ce pourrait bien en être une 4e que les :

Eléments des sciences par le Père Lamy. Paris, chez Léonard, 1706, in-12, que je vois cité dans le *Catalogue de la bibliothèque de* N.-D. des Vertus.

(1) *Journal des savants*, 1691, 11e journal.
(2) Desmolets.

Entretiens sur les Sciences, dans lesquels, outre la méthode d'étudier, on apprend comme on doit se servir des sciences, pour se faire l'esprit juste et le cœur droit, et pour se rendre utile à l'Eglise. On y donne des avis importants à ceux qui vivent dans des maisons ecclésiastiques. Grenoble, A. Frémon, 1683, quoique le libraire ait omis de marquer l'année, in-12 de 404 pages. — Item, Paris (1), Lambert Roulland, 1683. — Item, Lyon, Certe, 1684. — Item, Bruxelles (2), chez Fricx, 1684.

Il paraît, par l'épître dédicatoire à Mgr de Grenoble du 10 février 1683, par la préface et par divers autres endroits, que le Père Lamy avait en vue l'utilité de nos jeunes régents en faisant son livre ; quoiqu'il puisse être également utile à tous les ecclésiastiques destinés par état à l'étude pour les former aux éléments des sciences nécessaires à la religion, leur apprendre à regarder Dieu comme le but de leurs connaissances et à les rapporter toutes à ce but là (3).

Et Bayle observe, en homme d'esprit, que les réflexions de l'auteur, quoique parfois superficielles, sont une marque de son jugement, n'étant pas à propos qu'un livre, qui doit servir à tous ceux qui étudient, et qui ne font encore que de commencer à le faire, soit rempli d'abstractions et de profondeur ; qu'il est surtout très louable de ne perdre jamais de vue la fin principale d'un homme qui écrit, de rapporter tout à Dieu, de quoi tout le monde et les gens de lettres, plus que les autres, ont grand besoin, dit-il, d'être avertis (4).

Le débit de ce livre, qui fut fort goûté du public, engagea l'auteur à le lui redonner avec des augmentations considérables, et même avec quelques changements dans le titre. Voici en quoi ils consistent :

Entretiens sur les Sciences dans lesquels on apprend com-

(1) *Journal des savants*, 1684.
(2) Bayle, *République des lettres*, 1684.
(3) Baillet, *Jugements savants*, Tome 2, page 177.
(4) Bayle, *Rép. lettres*, décembre 1684, art. 3.

me on doit se servir des sciences pour se faire l'esprit juste et le cœur droit, avec la méthode d'étudier. 2me édition augmentée d'un tiers. Lyon, Certe 1694, in-12 de 400 pages.

Enfin il y en a eu une troisième édition aussi augmentée et sous ce titre :

Entretiens sur les sciences, dans lesquels on apprend comme on doit étudier les sciences et s'en servir pour se faire l'esprit juste et le cœur droit. 3me édition revue et augmentée. Lyon, Certe, 1706, in-12 de 438 pages.

Or, dans ces dialogues ou entretiens, dans lesquels les règles de l'art sont finement observées, les faits heureusement amenés, et où il règne une agréable variété, il fait voir dans le premier, qu'il n'y a aucune science qui ne puisse servir, quand on l'apprend bien, à l'avantage de la religion et de l'Etat; mais qu'il la faut étudier avec méthode. Il établit cette méthode dans le deuxième, et montre la vanité de toutes les sciences, quand on ne les rapporte pas à la gloire de Dieu, à sa propre sanctification, ou au service du prochain. Après avoir donné ces avis généraux pour régler le cœur, et fait un précis ou exposé de logique pour apprendre à raisonner juste, il entre dans le troisième entretien ou matière, parle de l'étude des langues, de l'histoire et de la géographie, donnant une méthode pour étudier ces deux-ci. Le quatrième est employé à traiter encore des langues et de l'éloquence, sous laquelle il comprend encore la poésie ; à la queue duquel on a ajouté dans les deux dernières éditions la lettre de M. Duguet sur l'étude des humanités. Le cinquième, qui ne devrait jamais sortir de nos mains, puisqu'il y fait une peinture admirable de notre état, des maximes dont nous faisons profession, et des règles selon lesquelles tant les particuliers que le corps devraient se conduire, soit avec les gens du dehors, soit les uns à l'égard des autres ; c'est l'idée la mieux conçue et la plus parfaite d'une communauté accomplie ; et, comme après tout il n'a formé cette idée que d'après nos règles et l'esprit de notre institut, jamais peut-être monument écrit ne

nous a fait plus d'honneur dans le monde que ce morceau là, parce que, outre que le public sait assez que ce sont là nos règles et nos maximes, il suppose pieusement, par les bons exemples d'un certain nombre qui les observent, que tous ou du moins le gros les suit. Les deux derniers entretiens roulent sur la philosophie, la théologie, la prédication, dont on y donne une première teinture et une notice des meilleurs livres par rapport à ces études, comme les commentateurs sur l'Ecriture les plus estimés, les éditions des Pères les plus exactes.

Supposant ensuite qu'un des interlocuteurs, touché de tout ce qu'il a vu et entendu d'édifiant et d'aimable dans la maison de l'Oratoire où s'est passé le cinquième entretien, est résolu d'y entrer, quatre lettres, par où l'ouvrage finit, sont destinées : la première à lui inspirer un grand amour de l'ordre afin d'affermir son prosélyte dans la fidélité de sa vocation ; la deuxième à l'entretenir de la nécessité de mener une vie dure et laborieuse et dévouée au service et à la charité du prochain ; la troisième à lui faire craindre les périls qu'il y a à se produire dans le monde et à prendre part à ses joies, surtout pour un jeune régent encore peu fortifié dans l'exercice de la piété et de la vie ecclésiastique; et la quatrième à lui perfectionner le goût pour les sciences, qu'il n'avait fait que lui inspirer et lui former jusque-là.

Il dit, parlant de lui, dans le premier entretien (1) : « *Pour moi, je me souviens qu'étant jeune, je n'aimais pas les lettres. Je ne trouvais point de goût dans de certaines règles latines qu'on me forçait d'apprendre par mémoire. Je tombai, après quelques années, entre les mains d'un maître, qui n'était pas fort habile homme; mais qui s'appliqua à m'apprendre l'histoire romaine et un peu de géographie. Je concevais ce qu'il me disait; je commençai donc d'aimer l'étude, qui m'était aupara-*

(1) Page 25.

vant très désagréable; » ce qu'il dit au sujet d'un certain assaisonnement qu'il faut mettre dans les études, si on les veut faire aimer. Et il confirme aussitôt son dire par cet exemple du Père Malebranche : « *Un de mes amis qui passe pour un des plus beaux esprits de ce siècle, avait été extraordinairement rebuté de l'étude, jusqu'à ce que par hazard le* Traité de l'homme *par Descartes, qui est fort court, lui tombât entre les mains. L'esprit et la clarté de cet auteur lui donnèrent de la curiosité. Cette lecture fut pour lui un sel qui lui fit trouver du goût dans l'étude que depuis ce temps-là il a cultivée, et où il a fait de si grands progrès.* »

Il dit au sujet des supérieurs (1): « *On se plaint tous les jours qu'il n'y a rien de plus rare qu'un homme capable de gouverner. Un bon supérieur, c'est la raison incarnée, si je puis parler ainsi. C'est-à-dire que ce doit être un homme qui ne dise à ceux qui sont sous sa conduite, que ce que la raison leur dit intérieurement sans qu'ils y fassent attention; dont les actions soient une expression fidèle de tout ce qu'elle veut qu'on fasse, en sorte que sa vie, aussi bien que ses paroles, puissent tenir lieu de la raison. Je veux dire qu'en écoutant ce qu'il dit, ce soit écouter la raison, et qu'en suivant ses exemples, on exécute ce qu'elle prescrit.* »

Si j'entamais le cinquième entretien, je serais tenté de le rapporter tout entier et en peine de me déterminer sur le choix de quelques extraits, tant il me paraît lumineux, solide et utile pour nous, qui en faisons cependant moins d'usage que qui que ce soit ; et c'est ce qu'insinue, ce me semble, le Père Lamy dans sa préface, prévoyant assez le goût des siens : « *Je n'aurais point*, dit-il, *pensé à rendre cet ouvrage public par l'impression, si j'avais pu le faire tomber entre les mains de ceux, dont je désirais qu'il fût lu. J'ai même cru qu'en le communiquant au public, cela pourrait contribuer à le leur faire lire avec plus de soin, les piquant d'ému-*

(1) 3ᵉ édition, pages 23-24.

lation pour ne pas souffrir que ceux qui n'ont aucun droit sur cet ouvrage, en retirent plus d'avantages. »

En 1685 parut la première édition de ses

Eléments de géométrie ou de la mesure des corps, etc..., Paris, Pralard, 1685, in-8°. — Deuxième édition revue et augmentée. Paris, 1695, in-12. Mais comme, à l'ordinaire de ses autres ouvrages, il y fit des augmentations considérables dans les suivantes, je ne rendrai compte que de la quatrième, qui est la dernière et la plus complète.

Les Eléments de géométrie ou de la mesure de l'étendue, qui comprennent les éléments d'Euclide, les plus belles propositions d'Archimède touchant le cercle, la sphère, le cylindre et le cône, avec une idée de l'analyse et une introduction aux sections coniques, par le Père Bernard Lamy, prêtre de l'Oratoire. 4e édition revue et augmentée. Paris, Mariette, 1710, 1 vol. in-12 de 461 pages.

Il dit dans la préface qu'il avait voulu faire voir l'usage qu'on peut faire de l'imagination en l'appliquant aux figures que tracent les géomètres, comme à un moyen de fixer l'esprit et de soutenir l'attention dans cette partie des mathématiques. Il loue les Éléments de géométrie de M. Arnauld, et il loue cet ordre naturel qui manque dans ceux d'Euclide. Aussi, si ce docteur avait traité des solides, le Père Lamy n'aurait peut-être jamais pensé à composer sur cette matière. Il a pris à tâche d'expliquer tout Euclide, sauf les 7e, 8e et 9e livres qui ne traitent que des nombres. Enfin il se propose d'élever et de conduire l'esprit à Dieu, en l'accoutumant aux idées immatérielles. Et on s'aperçoit toujours que c'était le véritable but où tendaient toutes les recherches de ce saint prêtre. Le journaliste de Paris fait, au sujet de ce livre, une réflexion fort avantageuse à notre auteur. Il dit (1) qu'en lisant les Éléments ordinaires de géométrie, les commençants le plus souvent ne savent où

(1) *Journal des savants*, 19 janvier 1688.

on les mène, au lieu qu'en lisant ceux-ci, on voit de soi-même le but où l'on tend, les vérités y étant disposées de telle sorte que les premières y conduisent infailliblement aux dernières par celles du milieu; tant le Père Lamy avait l'esprit clair, méthodique, aisé. Il se jouait presque de ces matières abstraites; et, ce qui tient un peu du prodige, l'auteur de sa Vie assure qu'il composa ces *Éléments de mathémati-* dont on a parlé ci-devant, dans un voyage qu'il fit de Grenoble à Paris à pied (1).

Dieu chargea le Père Lamy en 1684 d'une œuvre importante, dont il s'acquitta avec tout le succès qu'on pouvait attendre (2). Il lui adressa le ministre Vignes qui, pendant plus de 20 ans, avait prêché les prétendues réformés de Grenoble(3). Ce ministre s'était trouvé à Paris au fort des disputes entre M. Arnauld et M. Claude sur la créance de l'Eglise orientale au sujet de l'Eucharistie. Il savait que ceux de son parti avaient mendié dans l'Orient des attestations qu'ils espéraient d'opposer à celles du livre *De la Perpétuité de la Foi*; mais que les paquets qu'ils attendaient de ces pays-là, ouverts par ces Messieurs en secret. ils n'y avaient rien trouvé de favorable à produire, et avaient pris le parti de n'en sonner mot. Cela avait ébranlé M. Vignes et de retour à Grenoble, tant par ses propres lectures que par les conversations savantes qu'il eut avec le Père Lamy (4), il vint tout à coup se jeter dans notre séminaire de Grenoble pour achever de se faire instruire et se mettre en voie de retourner au sein de l'Eglise. Ce fut le Père Lamy qui fut chargé de ce soin ; et, le jour pris pour l'abjuration, il se rendit à la cathédrale ayant toujours à ses côtés le Père Lamy ; et là, au milieu de la nef, ils se placèrent vis-à-vis de la chaire, en présence du Parlement, de la Chambre des

(1) Desmolets.
(2) Lalouette, *Vie de le Camus*.
(3) Lebrun, *Explicat. litt. messe*, tome 2, page 467.
(4) Lalouette, page 55.

comptes, de toute la ville présente à une cérémonie si consolante. M. Le Camus reçut l'abjuration et prêcha. Ce fut un vrai triomphe pour son Eglise que l'acquisition de ce néophyte, et un grand crève-cœur pour les protestants qui se voyaient abandonnés de leur chef qu'ils avaient regardé jusque-là comme un sujet de premier mérite, sans qu'ils pussent lui reprocher avec le moindre fondement aucun motif humain de sa conversion.

Le Père Lamy travailla encore le mois de septembre et d'octobre 1686 avec quelques autres de nos Pères aux missions des nouveaux réunis de ce diocèse; après quoi, il vint résider au séminaire de Saint-Magloire, au grand regret de M. Le Camus de perdre un si bon ouvrier, aussi grand que l'avait été celui de M. l'Evêque d'Angers, Henri Arnauld, lorsqu'il avait été contraint de laisser partir le Père Lamy de son diocèse par la nécessité d'obéir aux ordres du Roi. Et il l'avait alors assez témoigné par cette lettre obligeante qu'il écrivit à Mgr de Grenoble (1).

« *Je trouve, Mgr, le Père Lamy très heureux de ce que la tempête l'a jeté dans votre diocèse et proche de vous, et cela me console dans la douleur que j'ai de l'avoir perdu. Son mérite extraordinaire est le fondement de l'estime et de l'amitié que j'ai pour lui, et vous avouerez, je vous assure, Mgr, qu'il ne fallait pas une moindre vertu que la sienne pour porter avec autant de soumission qu'il a fait, les effets d'une des plus injustes persécutions qui se soient guère vues. Mais il n'est plus guère à plaindre, puisqu'il trouve en vous un père et un protecteur; et en mon particulier, j'en tire cet avantage de vous pouvoir renouveler les assurances de mes respects et de la véritable passion avec laquelle je suis, etc...* »

Mgr de Grenoble, aussi sensible de son côté, ne se consola de cette séparation du Père Lamy, que parce qu'elle devait tourner au bien de l'Eglise ; les ouvrages que ce Père préparait alors sur l'Ecriture demandant, pour être mieux digé-

(1) Arnauld, *Lettre mss, à Le Camus*, du 18 janvier 1676.

rés, qu'il s'approchât de Paris, le centre des lumières pour les savants de tous les ordres.

En quittant Grenoble, il dressa, pour l'instruction des ecclésiastiques et leur faciliter l'intelligence de l'Ecriture, une vingtaine de cartes, ou tables, qui contiennent en abrégé et d'une manière fort méthodique tant le fond de ce qui est contenu dans la Bible, que les principes, règles et observations nécessaires pour en entendre le sens et le texte. Elles furent imprimées d'abord en ce pays-là, en 1687, sous ce titre :

Apparatus ad Biblia sacra, Gratianopoli, Ant. Frémon, 1687, in-folio.

Telle fut l'origine de son excellent livre de l'Introduction à l'Ecriture sainte, le plus souvent imprimé de ses ouvrages et le plus universellement goûté. Je dis l'origine, car l'utilité de ces tables, qui était palpable, les fit d'abord traduire en français par l'abbé Boyer, chanoine de Montbrison, qui avait connu le Père Lamy à Grenoble, en 1686, dans la mission qu'ils avaient faite ensemble aux nouveaux catholiques du diocèse. Pour une plus grande commodité des lecteurs elles furent imprimées en la forme d'un in-12, à Lyon, chez Certe, 1689, par ordre et en vertu du privilège de Mgr l'Evêque de Chalon-sur-Saône, qui adopta ainsi cet ouvrage pour l'usage de son clergé (1).

Il s'est fait plusieurs éditions in-12 de la première traduction des *Tables* latines, qui ont été imprimées à Grenoble et à Vannes en Bretagne. Une des traductions de ces Tables a été imprimée à Paris (2).

Le grand débit qui s'en fit en très peu de temps, fit concevoir au Père Lamy de rendre ces *Tables* plus utiles en donnant les preuves de ce qu'il a avancé. C'est ce qu'il exécuta 7 ans après, sous ce titre :

(1) *Requête de Certe, libraire, contre Pralard.*

(2) Lamy, *Lettre à du Chesne*, page 39.

Apparatus biblicus, sive manuductio ad Sacram Scripturam, tum clarius, tum facilius intelligendam. Auctore P. Bern. Lamy, congregationis Oratorii presbytero. Nova editio aucta et locupletata omnibus quœ in Apparatu biblico desiderari possunt. Jussu Illustrissimi principis Ecclesiæ Cabillonensis typis mandata. Lugduni, apud Joannem Certe, 1696, in-8° de 586 pages.

C'est constamment ici l'ouvrage, de tous ceux que le Père Lamy a donnés depuis sur l'Ecriture, le plus travaillé et le mieux digéré. Il y a refondu ce qu'on trouve de meilleur en un grand nombre d'auteurs juifs et chrétiens, qu'il cite dans la préface, et en se les rendant propres, en sorte qu'il peut tenir lieu de dictionnaire et de commentaire sur les livres saints, dont il éclaircit les principales difficultés. Il le divise en trois parties ; traite dans la première du peuple juif, de son histoire, de ses rits, de ses lois, de ses sacrifices, de son gouvernement et de ses usages ; dans la deuxième, des divers livres de l'Ecriture, de leur canonicité, de leurs versions, de leur autorité, et rejette dans la troisième l'explication de diverses questions en apparence étrangères à son sujet, mais qui, au fond, y donnent beaucoup de jour, tels que les animaux, les plantes, les pierres précieuses, les maladies et autres choses, dont il est souvent fait mention dans l'Ecriture.

Les étrangers goûtèrent fort cet ouvrage (1). Il fut imprimé à Iéna en 1708 (2), à Amsterdam en 1709, et Certe l'a réimprimé pour eux in-4° et fort augmenté en 1724, dédié à l'archevêque de Lyon.

A peine parut-il que l'abbé de Bellegarde le traduisit assez à la hâte en français, et fit imprimer sa traduction à Paris, chez Pralard, 1697, in-8°, sans faire au Père Lamy l'honnêteté d'en conférer avec lui. Ce fut la matière d'un

(1) Lelong, *Bibliot. sacrée*, — *Journal des savants*, de juillet 1724. — Lamy, *Lettre à Boyer*.

(2) *Le Catalogue de la Bibliothèqne du Roi* dit en 1709.

procès entre le libraire de Paris et celui de Lyon, qui prétendait avoir seul droit à ce travail en vertu de son privilège ; mais Certe fut assez vengé de Pralard par la négligence qui régnait dans la traduction de l'abbé de Bellegarde, qui fut désavouée par le Père Lamy, et suffisamment dédommagé par l'exacte et élégante traduction qu'en fit de nouveau l'abbé Boyer de l'aveu de l'auteur, laquelle est aujourd'hui la seule recherchée. Elle est in-4°. Elle parut pour la première fois en 1699. Mais la meilleure édition est de 1709, que le Père Lamy dit avoir tellement changée en divers endroits qu'il pourrait assurer que son ouvrage est refondu et presque tout nouveau (1), et elle est aussi notablement augmentée de plusieurs recherches qu'il a puisées dans les livres rares et nouveaux qu'il a vus sur l'Ecriture dans l'espace de 10 ans écoulés depuis une édition jusqu'à l'autre. Or voilà le titre de cette dernière :

Introduction à l'Ecriture sainte, où l'on traite tout ce qui concerne les juifs, leur origine, toute la suite de leur histoire, selon l'ordre des temps, la forme de leur république, leurs lois, leurs coutumes, leurs années, la Terre-Sainte, Jérusalem, le temple, le tabernacle, les fêtes, leurs sacrifices, leurs poids, leurs mesures, leurs monnaies, les fausses divinités, les animaux, les plantes, les pierreries, les maladies dont il est parlé dans l'Ecriture; *avec l'histoire du texte original, des versions, des polyglottes et des paraphrases, enrichie de plusieurs figures, traduite du latin du R. Père Lamy, prêtre de l'Oratoire. Nouvelle édition revue et augmentée.* Lyon, Certe, 1709, de 508 pages sans les tables et les figures qui tiennent près de 100 autres pages.

Cette *Introduction* a été aussi mise à la tête du grand dictionnaire de la Bible, imprimé à Lyon en 1703, in-folio.

En 1715, le Père Lamy comptait de faire imprimer son Introduction latine avec toutes les augmentations de cette édition française. Mais la mort ne le lui ayant pas permis, un

(1) Lamy, *Préface de l'édition de 1709.*

de ses amis se chargea de ce soin ; et c'est apparemment l'édition de 1724, dont j'ai déjà parlé (1).

Démonstration de la vérité et de la sainteté de la morale chrétienne, par le Père Lamy, prêtre de l'Oratoire. Paris, Pralard, 1688, in-12.

C'est ici la première édition de ce livre qu'il dédia à Mgr de Harlay, archevêque de Paris, parce qu'il était encore dans le séminaire de Saint-Magloire. Il ne le donne que comme une partie d'un plus grand dessein qu'il méditait; et, en effet, de cinq entretiens ou dialogues dont il devait être composé, il n'en donna alors que deux, où il se propose de faire voir : 1° que Dieu seul peut rendre l'homme heureux sur la terre, n'y ayant point d'autre félicité solide et satisfaisante que l'espérance certaine de le posséder un jour; 2° que personne ne peut raisonnablement se flatter de cette espérance que celui qui se propose sincèrement de connaître et d'aimer à faire la volonté de Dieu (2).

Il ne reprit son dessein que plusieurs années après; et alors il refondit et amplifia son ouvrage, qui parut en cinq volumes in-12, sous ce nouveau titre :

Démonstration ou preuves évidentes de la vérité et de la sainteté de la morale chrétienne; ouvrage qui comprend en 5 entretiens toute la morale, par le Père Lamy, prêtre de l'Oratoire. Rouen, Nicolas Boucher et François Vaultier, 1706, 5 volumes in-12.

Il ne donna d'abord que les deux premiers entretiens en deux volumes, les troisième et quatrième volumes parurent en 1709, à Paris, chez Mariette. Dans la préface du troisième l'auteur avoue qu'on a trouvé les deux premiers entretiens trop longs, et que cependant ceux-ci le seraient encore da-

(1) Desmolets, *Vie de Lamy.*

(2) Basnage, (*His. ouv. savants.* juillet 1688, art. 2) ne paraît pas content de la force des preuves du Père Lamy ; mais en revanche Bayle (*Répub. des lettres, Ibid,* art. 5) en parle assez avantageusement, et le jugement de celui-ci vaut bien celui de Basnage.

vantage. Il s'excuse sur la nécessité où il s'est vu de les faire tels, ayant à développer les principales règles de la morale et tout ce que Dieu exige de devoirs de l'homme, selon les différents rapports qu'il a avec tous les êtres de cet univers. Il découvre dans le quatrième le fonds de corruption et de misère que l'homme apporte en naissant, d'où il tire la preuve du péché originel, et qu'étant malheureux dès sa naissance, c'est une conséquence sous un Dieu juste, qu'il soit coupable.

Enfin le cinquième tome et entretien qu'il publia seulement en 1711, roule sur la nécessité que l'homme avait d'un réparateur qui n'est autre que J.-C. L'ouvrage peut passer pour un juste abrégé des controverses contre les mécréants de toutes les sortes, anciens et modernes. Car il y combat les stoïciens, les épicuriens, les spinosistes, les sociniens, Montagne, St-Evremont et Hobbes. Il ne dissimule aucune des difficultés les plus plausibles que ces Messieurs aient faites; y répond, ce me semble, aussi solidement qu'il se puisse, toujours en bon métaphysicien qui se suit et qui met fort bien en œuvre les principes du Père Malebranche, qu'il abandonne cependant sur le système de la prédestination et de la grâce; et il raisonne partout en philosophe vraiment chrétien, qui fait servir toutes les connaissances naturelles et plusieurs morceaux assez curieux de physique à faire admirer la puissance et la sagesse de Dieu. On y sent un homme pénétré du désir de le faire aimer et servir; et il me semble qu'un esprit droit et juste, qui donnerait une application sérieuse à le suivre dans l'enchaînement de ses preuves, ne pourrait s'empêcher de se laisser entraîner à leur force et à leur justesse. J'aurais cependant voulu qu'il se fût serré plus qu'il ne fait. Il revient trop souvent à ce qu'il a dit déjà; c'est pour l'inculquer davantage; mais cela fait perdre de vue l'objet principal, et ne laisse pas assez promptement apercevoir la liaison et la solidité des réponses. Aussi se proposait-il de donner plus de force à son ouvrage en le resserrant et le réduisant à trois volumes

au lieu de cinq (1). Mais la mort ne lui permit pas de l'exécuter. Le défaut général qui règne dans tout ce qu'il nous a donné, est de n'avoir pas été assez longtemps digéré avant de le rendre public. De là vient que ses ouvrages sont si différents dans ses éditions postérieures de ce qu'ils étaient dans les premières. Il est vrai qu'il les change, et les augmente toujours en mieux; mais, en les méditant d'abord plus longtemps, il eût épargné à ses lecteurs et la dépense et la peine d'acheter et de lire chacun de ses livres plus d'une fois.

Harmonia sive concordia IV. Evangelistarum, in qua vera series actuum et sermonum Domini N. J. C., hoc est vera vitæ ejus historia restituitur; adjecta suis locis novi ordinis ratione. Auctore Bern. Lamy, congregationis Oratorii presbytero. Paris, Pralard, 1689, 1 vol. in-12 de 440 pages sans les tables.

Ce livre fit beaucoup de bruit parmi les savants, lui en attira un grand nombre à dos, l'exerça pendant plus de 10 ans par de longues contestations; et qui pis est, l'obligea de quitter Paris et d'aller résider à Rouen. Oser donner au public une concorde des Evangiles, après celle de M. Arnauld, et différente de celle de ce docteur, était en soi un dessein un peu indiscret, et qu'il pouvait bien prévoir qu'il ne serait pas goûté des amis et des disciples de ce docteur. Mais il s'avisa encore d'y soutenir trois opinions singulières : 1° Sur la dernière pâque légale qu'il prétend que J.-C. ne fit pas avec ses apôtres la veille de sa passion, parce qu'elle ne devait se faire et ne se fit en effet, selon le père Lamy, par les juifs que le vendredi, jour de la mort de N.-S. (2) 2° sur les deux emprisonnements qu'il suppose avoir été faits de Saint-Jean : le premier, par ordre du Sanhédrin; le deuxième par ordre d'Hérode, quoique l'Evangile ne parle que d'un seul; 3° en ne faisant qu'une seule et même personne

(1) Desmolets, *Vie de Lamy.*
(2) Desmolets, *Vie de l'auteur.* — Dupin, *Bibliot. 17ᵉ siècle*, tome 5.

de Marie-Madeleine, de Marie sœur de Lazare et de la femme pècheresse de l'Evangile (1).

Simon assure qu'à raison de son sentiment sur la Pâque, l'ouvrage courut grand risque d'être censuré par M. de Harlay, comme introduisant dans l'Eglise des nouveautés dangereuses; qu'un docteur de Sorbonne représenta au prélat qu'il l'avait déjà été à Rome, comme nous ôtant contre les Grecs la preuve la plus claire de notre usage sur les azimes; mais que le prélat qui n'allait pas vite en fait de censures, en conféra avec d'autres docteurs qui lui ayant remontré qu'il ne s'agissait là que de quelques points de critique,cela l'arrêta. Et en effet, cette opinion a ses défenseurs et on prétend que le célèbre Bossuet en était (2).

Il fallut néanmoins que le Père Lamy quittât Saint-Magloire et le séjour de Paris quoiqu'il lui fût devenu comme nécessaire dans ses études par la facilité du commerce des livres et des savants. Son ordre pour Rouen, une des villes les plus proches qu'on lui pouvait assigner pour le consoler, est du 17 juin 1689. Il fut très mortifié de cet espèce d'exil. Je vois par une de ses lettres, écrites dans ce temps-là au Père de Sainte-Marthe, qu'il s'en prenait plus à lui qu'à l'archevêque de Paris, à qui il s'était persuadé que le Père général avait été le premier à demander sa sortie, quoiqu'il convint que le prélat avait aussi témoigné n'être pas bien aise qu'il restât dans son séminaire. Mais il était convaincu que sans les préventions de quelques-uns de nos Pères qui donnaient le ton sous ce règne, il aurait pu trouver une place dans la maison de Paris pour continuer plus aisément ses ouvrages, au lieu d'être relégué dans la province.

Le premier ouvrage qu'il y produisit, fut une apologie de sa concorde sur les trois points qui avaient blessé les esprits, et il la tourna en forme de lettre à notre Père Fourré, alors assistant :

(1) Simon, *Lettres choisies*, tome 3, lettre 25.

(2) Desmolets.

Lettre du Père Lamy au R. Père Fourré, prêtre de l'Oratoire, dans laquelle il éclaircit quelques points de sa nouvelle harmonie ou concorde des quatre Evangélistes. Paris, 1690, in-12.

Loin que cet écrit fermât la bouche à ses adversaires, ce fut comme un signal pour leur faire prendre à l'envi la plume, et il se vit contraint presque tout à coup de faire face de bien des côtés. M. Bulteau, docteur de Sorbonne, qui avait approuvé son Harmonie, crut devoir déclarer publiquement qu'il n'était pas de l'avis de l'auteur sur les deux prisons de Saint-Jean. M. Piednud, professeur du collège d'Harcourt et puis du collège Royal, fit aussi deux dissertations, l'une contre ce sentiment, l'autre contre celui de la Pâque.

M. de Tillemont les attaqua aussi tous deux dans ses notes sur le premier tome de ses *Mémoires pour servir à l'Histoire ecclésiastique.*

Pour répondre à tous à la fois et d'une manière à n'y pouvoir plus revenir, le Père Lamy donna, trois ans après, le livre suivant :

Traité historique de l'ancienne Pâque des Juifs, où l'on examine à fond la question célèbre, si J.-C. N.-S. fit cette dernière Pâque la veille de sa mort, et ce que l'on en a cru ; avec des nouvelles preuves des deux prisons de saint Jean-Baptiste, par le Père Lamy, prêtre de l'Oratoire. Paris, Pralard, 1692, in-12.

M. de Tillemont, non-seulement ne se rendit pas, mais essaya de convaincre le Père Lamy, par une lettre qui est imprimée à la fin du deuxième volume de ses *Mémoires*, et le Père Lamy répliqua par une autre lettre imprimée, Paris, Pralard, 1694, in-12. « *La dispute finit ainsi; et il m'a honoré de son amitié jusqu'à la mort,* » dit le Père Lamy (1).

Cependant de nouveaux antagonistes parurent sur la scène : le Père Hardouin, jésuite, dans sa *Dissertation sur la dernière Pâque de N.-S.*, imprimée à Paris, en 1693, agresseur peu redoutable par l'opinion encore plus singu-

(1) Lamy, *Lettre à Duchesne*, p. 58.

lière et nullement fondée qu'il avait mise en avant, à savoir que les juifs du temps de N.-S. prenaient deux jours de suite, à cause de leur multitude prodigieuse, pour faire la Pâque, et qu'il leur était également libre de la faire un de ces jours-là, et que J.-C. l'avait faite le premier jour auquel tombait le quatorzième de la lune, avec une partie des juifs, et le reste de la nation juive, le lendemain. Le Père Lamy lui opposa la réponse suivante :

Suite du Traité historique de l'ancienne Pâque des juifs. Réflexions sur le nouveau système du Père Hardouin, jésuite, touchant la dernière Pâque de N.-S. Paris, Pralard, 1693, in-12.

Et comme le Père Hardouin fit entrer, dans un dialogue français entre Irénée et Eusèbe, ses réponses à la réfutation du Père Lamy, celui-ci lui répliqua par une *Lettre* qu'il fit insérer dans le quarantième *Journal des Savants* de l'an 1693.

Le Père Mauduit, dans ses *Dissertations sur l'analyse des Evangiles*, qui parut en 1693, avait encore moins épargné son propre confrère que n'avait fait le Père Hardouin. Le Père Lamy lui répondit assez modestement et en même temps à un anonyme (1) par une deuxième :

Suite du Traité historique de l'ancienne Pâque des Juifs. Réflexions sur quelques dissertations de l'auteur de l'analyse de l'Evangile et sur un livre intitulé : Apologie de M. Arnauld et du R. Père Bonhours. Paris, Pralard, 1694, in-12 de 91 pages.

Il s'y fait honneur d'avoir pour son sentiment le savant Thoinard, qui le lui avait déclaré en passant par Orléans et le Père de Tournemine, jésuite, dont il rapporte une lettre, dans laquelle ce Père lui déclare qu'il a soutenu son sentiment sur la Pâque dans deux thèses de théologie au collège de Clermont, le 17 décembre 1691 et le 15 juillet 1692, ou plutôt celui des Pères voisins du temps des Apôtres.

Les jésuites se trouvèrent partagés à son sujet, puisqu'en

(1) Le Père Rivière, jésuite.

même temps le Père Daniel fit imprimer un ouvrage latin de Louis de Léon, augustin réformé, qu'il traduisit en français avec des notes de sa façon, où il attaquait le Père I amy; et le Père Lamy, qui ne demeurait jamais sans réplique, en prit occasion de donner une quatrième suite de son Traité historique de la Pâque, sous le titre de :

Réflexions sur le système de Louis de Léon proposé par le Père Daniel avec les preuves des deux prisons de St J.-B., mises en ordre géométrique. Paris, Pralard, 1695, in-12.

Dom Paul Pezron ajouta à son *Histoire Evangélique* une dissertation pour prouver que les juifs avaient deux manières de compter les nouvelles lunes, et par conséquent deux jours différents pour faire leur Pâque le quatorzième de celle de Mars, en l'un desquels J.-C. avait fait la sienne. M. Witasse, professeur de Sorbonne, en donnant dans ses cahiers la question de la Pâque, attaqua aussi le Père Lamy, et la réponse du Père Lamy à l'un et à l'autre fit une cinquième suite de son traité historique de la Pâque des juifs, sous le titre de :

Réflexions sur la lettre d'un docteur de Sorbonne à un docteur de la même maison, et sur l'Histoire évangélique du R. Père Pezron, de l'ordre de Citeaux. Rouen, 1696, in-12.

M. Witasse répliqua par une *Lettre* qu'il fit insérer dans les *Journaux des savants* de 1696, et le Père Lamy le fit de son côté, par la même voie, dans deux autres lettres. M. Witasse revint à la charge par une deuxième *Lettre* qu'il fit mettre dans le *Journal* de 1697, et le Père Lamy lui répondit par la même voie et presque aussitôt. Il s'agissait entr'eux dans ces deux *Lettres* de l'hérétique Marcion, qui soutenait que J.-C., dans la dernière Cène, avait fait semblant de manger l'agneau pascal; mais qu'il ne l'avait point mangé, et qu'il avait fait illusion à ses Apôtres sur cet article.

Enfin comme si les savants de tous les ordres avaient de concert armé contre le seul Père Lamy, le Père Gabriel Bessin, bénédictin de St-Maur, se mit aussi deux fois sur les rangs en l'attaquant tant dans les *Journaux* que par des

Réflexions sur le nouveau système du Père Lamy, imprimées à Rouen en 1697. « *Il est faux*, dit le Père Lamy (1), *que je n'aie point répondu aux Réflexions de Dom Bessin. Ma réponse fut imprimée chez Pralard en 1698.* » Le Père Lamy, toujours sur la défensive, avait en effet, inséré deux *Lettres* dans le 40 et le 41e numéro du *Journal des Savants* de 1697, qu'il fit imprimer ensuite sous le titre de :

Sixième suite du traité historique de la Pàque.

Sorti vainqueur, à ce qu'il croyait, de tant de disputes, du moins non sans avoir bien disputé la victoire et bien ménagé le terrain, loin de se tenir en repos comme un homme las du combat, il se mit tout de nouveau en bataille par une nouvelle édition qu'il donna de son *Harmonie*, origine de la querelle ; et bien éloigné d'y changer aucune des opinions contestées, il les appuya d'un Commentaire et d'un Apparat sur les Evangiles, dont il accompagna sa concorde. L'ouvrage, qui est en 2 volumes in-4°, a pour titre :

Commentarius in harmoniam sive concordiam IV Evangelistarum, et Apparatus chronologicus et geographicus cum prœfatione in qua demonstratur veritas Evangelii ; duobus tomis, auctore R. P. B. Lamy. Oratorii D. J. Presbytero. Paris, Anisson, 1699, in-4°. Le premier tome a 631 pages sans les tables, et le second, 326 pages.

Il justifie dans la préface l'usage fréquent qu'il fait des rabbins dans son commentaire par l'exemple d'Origène et des anciens Pères, qui, au rapport de saint Jérôme, ne croyaient pas pouvoir puiser dans une meilleure source ; s'entend pour l'explication des coutumes et usages propres aux Juifs, dont il est fait mention dans l'Ecriture.

Dans son *Apparat*, qui fait le deuxième volume de l'ouvrage, il entre en un grand détail sur la chronologie pour fixer l'ordre, le temps des actions de Notre-Seigneur, les dates précises de sa naissance, de son baptême, de sa mort,

(1) Lamy, *Lettre à Duchesne*, page 58.

le nombre de ses Pâques, les deux prisons de saint Jean-Baptiste et leur temps, celui de la mort du vieil Hérode. Comme dans le premier volume, il insiste sur son opinion touchant la dernière pâque de Notre-Seigneur, et il fait une dissertation particulière à la fin pour établir de nouveau son système sur l'unité des trois Maries.

Cette dernière question le mit aux prises avec un nouvel adversaire, M. Anquetin, curé de Lyons, en Normandie, qui prétendait que c'étaient trois personnes bien différentes (1). Le Père Lamy lui opposa cet écrit :

Défense de l'ancien sentiment de l'Eglise latine touchant l'office de sainte Madeleine, ou suite de la dissertation latine sur le même sujet, imprimée dans le Commentaire sur l'Evangile, par le Père Bernard Lamy, prêtre de l'Oratoire. Paris, Anisson, 1699, in-12 de 143 pages.

La dispute se passa entr'eux d'une manière assez honnête, sans dégénérer en récriminations personnelles, bien entendu que chacun, selon l'ordinaire de ces disputes, persista dans son sentiment.

Celle qu'il eut sur le même sujet, l'année suivante, avec le sieur Duchesne, prêtre, demeurant à Rouen, se passa avec plus d'aigreur. Celui-ci l'avait agacé, et le traitait assez mal dans son ouvrage intitulé : *Réflexions sur la nouvelle interprétation que le Père Lamy, prêtre de l'Oratoire, donne au mot de pécheresse contre la tradition universelle de l'Eglise.* Le Père répondit par la

Réponse à la lettre de M. Duchesne, par le Père Lamy, prêtre de l'Oratoire, à Rouen, et se vend à Paris chez Anisson, 1700, in-18 de 66 pages.

Le Père Lamy met à la tête de sa réponse un endroit de l'élévation de Mgr le cardinal de Bérulle sur sainte Made-

(1) La production de M. Anquetin a pour titre : *Dissertation sur sainte Marie Madeleine*, Paris, 1699, in-12. Un pieux et savant ecclésiastique, M. D..., en faisait grande estime.

leine, où il soutient que le mot de *peccatrix* ne doit pas s'expliquer d'une femme publique, mais peut s'entendre naturellement d'une personne de condition, qui, peu fidèle à la loi, vit dans la galanterie et le luxe. Or, c'est ainsi que l'entend le Père Lamy. Il ne veut pas dire que la pécheresse ne fût coupable que de peccadilles, comme seraient les transgressions de diverses minuties de la loi cérémonielle ou des traditions rabbiniques ; mais il prétend que, sans attacher à l'idée de pécheresse celle de crimes grossiers, on peut la regarder simplement comme une femme de mauvais exemple dans la ville, en ce qu'elle était capable de prévarications mortelles contre la loi du Décalogue.

Craignant d'avoir montré trop de vivacité en se défendant des traits encore plus vifs de M. Duchesne, qui fait avec lui la mauvaise guerre, l'accusant d'orgueil, de singularité, de contradictions, il dit (1): « *Ceux qui me connaissent, verront bien que j'ai été forcé de sortir de mon caractère; ils en jugeront par la manière dont j'ai répondu à M. de Tillemont; à M. Piednud, professeur royal de la langue grecque; aux RR. PP. Hardouin, Daniel, Rivière, de la Compagnie de Jésus; au R. P. Mauduit, prêtre de l'Oratoire ; au R. P. Pezron, abbé de la Charmoys; à M. Witasse, docteur et professeur de Sorbonne; au R. Père Bessin, bénédictin; et tout récemment à M. Anquetin. Tous ces Messieurs m'ont attaqué, mais de part et d'autre, tout s'est passé avec honneur, et nos disputes ont été édifiantes et utiles.* »

Le sieur Duchesne lui opposait le jugement de nos Pères, qu'il assurait être pour la plupart contraires au sentiment du Père Lamy. Il répond à ce préjugé (2) qu'il est, à la vérité, bien fâcheux pour lui de se voir condamné par ses propres confrères, c'est-à-dire par ceux-mêmes qui lui doivent une charité plus particulière et une justice plus exacte; mais qu'après tout, pour parer à ce préjugé, il a fait voir,

(1) Lamy, *Lettre à Duchesne*, page 63.
(2) Page 64.

dans ce qu'il a rapporté d'abord de l'explication que M. de Bérulle donnait au mot de pécheresse, que le chef est tout pour lui ; qu'au reste les hommes sont accoutumés à juger par prévention ; qu'ils attachent d'ordinaire la vérité à certaines gens, après quoi ceux qui aiment et estiment aveuglément ces gens-là, s'appellent les amis et les défenseurs de la vérité, au lieu que ceux qui s'avisent de trouver quelque méprise dans ces personnes, dont on s'est fait une idole, et qui la font remarquer aux autres, deviennent suspects, *ipso facto,* quelques soins qu'ils aient pris d'ailleurs pour étudier et connaitre la vérité ; et fissent-ils les ouvrages les plus utiles, trouvent partout des yeux fermés et des oreilles bouchées à tout ce qu'ils peuvent produire de bon. C'est ainsi, continue-t-il, que sont traités ceux qui, renonçant aux faveurs des hommes, ne s'attachent qu'à Dieu seul, et croient qu'il n'y a que lui qu'on doive croire sans réserve et l'Eglise par l'organe de laquelle il nous parle.

Le Père Lamy veut par là non seulement insinuer que quelques-uns de ses confrères ne le décriaient que par ce qu'il avait oser s'élever contre Messieurs Arnauld et Tillemont, ne faisant pas profession d'une déférence aveugle et entière pour toutes leurs opinions; mais encore donner un coup de dent à ceux qu'il suppose donner dans l'excès dont il se défend et jurer, comme on dit, *in verba magistri* : effet déplorable mais naturel des préventions réciproques. Car constamment pour le dogme et pour la morale le Père Lamy était pur Augustinien ; et il y a tout lieu de croire que ceux à qui il en voulait, n'étaient rien de plus.

Le sieur Duchesne fit paraître une *Réplique à la réponse du Père Lamy sur la nouvelle interprétation du mot pécheresse avec une dissertation en forme de lettre qui fait voir qu'il était physiquement impossible que l'immolation des agneaux de Pâques se fît dans le temple de Jérusalem.* A Rouen, Antoine Maurry, 1700, in-12 de 163 pages.

Je n'y trouve que du verbiage, beaucoup de redites et bien des accusations personnelles et étrangères au fond de

la cause. Aussi le Père Lamy ne s'attacha-t-il qu'à répondre à la nouvelle difficulté que cet auteur lui faisait sur la question de la Pâque ; et il le fit par le petit ouvrage suivant :

Démonstration par laquelle on prouve la possibilité de l'immolation de l'agneau pascal. Rouen, 1700, in-12.

Traité de perspective où sont contenus les fondements de la peinture, par le Père Lamy, prêtre de l'Oratoire, Paris Anisson, 1701, in-8°, de 227 pages.

Comme on pourrait s'étonner qu'après s'être donné tout entier aux sciences ecclésiastiques, le Père Lamy revienne, sur ses vieux jours, aux profanes, il rend d'abord raison de cette conduite et dit à la tête de cet ouvrage : « *J'aurais bien souhaité donner un cours entier de mathématiques ; mais je n'avais ni le loisir, ni tous les moyens de le faire ; et quand je l'aurais pu, je ne l'aurais pas dû, occupé à d'autres études qui étaient de mon état. Ce n'est pas que je crusse que cela me fût défendu, puisque cela a été l'emploi des prêtres dans tous les siècles et dans toute religion d'instruire la jeunesse et de lui apprendre les mystères et les sciences. On ne pourra donc pas condamner un prêtre, qui, après s'être acquitté de ce qu'il doit au ministère des autels et à la charité du prochain, emploierait une partie de son temps à éclaircir les mathématiques.*

Mais, ajoute-t-il, *je me suis senti un attrait extraordinaire pour travailler sur l'Ecriture sainte et contribuer à la rendre claire, facile, afin qu'on ne soit pas rebuté de ses difficultés ; belle, pour attirer ceux qui en ont du goût. Or, je n'ai pas interrompu mes travaux sur ce livre divin, en travaillant sur la perspective ; au contraire, c'est pour les continuer avec plus de succès, que j'ai repris ce travail que j'avais fait, il y a plus de 30 ans ; et je l'ai repris à l'occasion des dessins que je faisais faire du grand ouvrage que je projette de la description du temple de Jérusalem* ».

A ce sujet il raconte que la Providence l'ayant conduit à Rouen, lui avait fait trouver un jeune homme que Dieu

lui avait formé tout exprès pour marquer sur le papier, avec une main heureuse et adroite, les idées qu'il avait en vain tâché de faire exprimer par plusieurs personnes, d'ailleurs habiles ; qu'outre la docilité et l'ouverture que Dieu avait mises en lui, il l'avait prévenu de sa crainte et de son amour ; que, pour cultiver ces bonnes dispositions et se le rendre utile dans son projet de description du temple, il lui enseigna la géométrie et l'art de la perspective, afin qu'il pût, en dessinant, mettre sous ses yeux les figures qu'il lui eût été impossible, sans cela, de faire entendre à ses lecteurs, des diverses proportions de chacune des parties qui composaient ce vaste édifice.

Telle a été l'origine de ce traité, qu'il a refait jusqu'à deux fois, et donné à examiner à ses amis avant que de le rendre public. Il y montre que tout tableau est à proprement parler une perspective, et donne des règles et des principes certains à l'art de la peinture, en démontrant la nécessité d'une manière géométrique.

Il dit en finissant : « *Cela a toujours été ma vue de faire servir les sciences et les arts à la religion. Je l'ai fait connaître dans* l'Introduction à l'Ecriture Sainte. *Ce livre a plusieurs planches très instructives, qui sont un échantillon de ce que je pourrai faire, si j'en ai les moyens. J'en ai un très grand nombre pour mon ouvrage du temple, dont la plupart ne sont encore que des ébauches. Mes premières productions sortent informes de mon esprit. Ce n'est qu'en ajoutant, qu'en retranchant et changeant que je les mets dans l'état où elles me paraissent moins imparfaites... Je supporte avec patience et même avec plaisir toute sorte de peines, pourvu que ce ne soit pas inutilement ; que mon travail soit utile à ceux qui aiment l'Ecriture Sainte, et puisse contribuer à l'honneur de l'Eglise. Je consacre tout ce qui dépend de moi à ce travail ; je ne demande à Dieu de vie et de repos que pour finir cet ouvrage et les autres que j'ai commencés, et qui n'ont pas eu la dernière main ; et ce n'a été que par rapport à celui-là que j'ai entrepris et que je donne au public celui-ci.* »

C'eût été en effet pour lui la plus douce consolation qu'il pouvait goûter en cette vie, s'il avait pu voir paraître de son vivant cette description du temple de Jérusalem, à laquelle il travaillait sans relâche depuis plus de 30 ans ; mais cet ouvrage n'a vu le jour qu'après la mort de son père, dont un autre enfant spirituel abrégea les jours.

Je parle de ce même jeune homme, son néophyte, sur le le chapitre duquel nous venons de l'entendre s'expliquer avec effusion de cœur, qu'il avait engendré à J.-C. à et son Eglise avec bien du zèle et par bien des soins, et qu'il aimait aussi tendrement que s'il avait été son propre fils. Il eut la douleur de voir qu'au bout de un an ou deux,ce jeune homme reprit les erreurs de sa secte, et se pervertit tout à fait. Il ne cessa de pleurer la perte de son âme. Il ne mena plus qu'une vie languissante et triste ; et l'amertume de sa douleur agit si puissamment sur son corps, qu'elle le conduisit insensiblement au tombeau, le 29 janvier 1715, âgé de 74 ans.

Il avait joui jusque-là d'une santé forte et égale, quoique extrêmement laborieux, continuellement appliqué à l'étude et homme très dur à lui-même, qui, par esprit de pénitence et de pauvreté, se refusait tout ce qu'il n'était pas étroitement obligé d'accorder de soulagement à son corps. C'est ainsi qu'il faisait presque tous ses voyages à pied, et voyages souvent fort longs ; qu'il couchait sur une simple paillasse et tout vêtu, donnant raison de cette pratique à un ami, qui l'avait une fois surpris ainsi couché avec ses habits, et avait voulu la lui faire discontinuer, que la modestie et la pudeur y trouvaient leur compte ; que son sommeil, moins profond, plus entrecoupé, lui donnait la liberté de penser quelquefois à Dieu au milieu des nuits ; et qu'enfin il mettait à profit pour la prière et l'étude tout le temps qu'il lui eût fallu donner à prendre et à quitter ses habits. Aussi dans le cours de sa maladie, il fallut toute l'autorité de son supérieur pour souffrir qu'on le couchât sur des matelas et entre deux draps.

Son amour pour la modestie, la simplicité et la pauvreté était admirable. Il aurait pu se faire un pécule et amasser bien de l'argent en mettant à prix ses ouvrages, selon qu'il est d'usage parmi les auteurs, mais il avait en horreur ce qu'il appelait mettre sa science à l'enchère et de ne pas donner gratis le fruit des talents que Dieu nous avait donnés gratuitement. Tout ce qu'il tirait de ses libraires, c'étaient quelques livres pour se faire une bibliothèque choisie, mais uniquement parce qu'il ne pouvait s'en passer pour continuer avec succès ses études ; et à sa mort, il les partagea par son testament entre les trois maisons de Paris, de Rouen et du Mans, sa chère patrie.

Quoiqu'il ne fût rien moins qu'opulent, sa charité ingénieuse lui faisait trouver divers moyens pour subvenir aux nécessités des pauvres. Il les aimait, il les cherchait, il les consolait avec un cœur plein de charité.

Notre église de Rouen lui est redevable de sa principale décoration. C'est un tabernacle de marbre avec des peintures dans le sanctuaire, de la main du célèbre M. De La Fosse; et son zèle pour la gloire de la maison du Seigneur, son industrie, son crédit auprès de divers amis ont procuré tous ces ornements à cette maison, sans qu'il lui en coutât rien.

Cet homme qui a tant écrit, et qui aimait l'étude, trouvait tous les jours, outre les heures destinées à la récitation de l'office et à la célébration du saint Sacrifice, qu'il offrait régulièrement, un temps qu'il consacrait particulièrement à la méditation des Livres Saints et à l'oraison mentale, outre celui que les exercices de la Congrégation y ont destiné. C'est sans doute là qu'il puisait ce fond de candeur, d'ingénuité, de modération, de douceur et d'humilité que la multitude et la profondeur de ses connaissances relevaient infiniment, et qui faisaient en lui un heureux contraste, qui ne se trouve guère dans les savants de profession comme lui. Car, comme il avait eu dès sa jeunesse une grande disposition pour les sciences, il les avait toutes em-

brassées. Il sut accorder les amusements des Belles-Lettres avec l'étude des langues savantes, les méditations profondes des mathématique avec les épines de la critique, la philosophie naturelle avec la morale chrétienne, les arts libéraux avec l'étude de l'Ecriture Sainte, des rabbins et de la théologie. En un mot, ce fut un savant modeste, judicieux, raisonnable, habile dans les langues, dans les arts, dans les sciences naturelles, dans l'intelligence de l'Ecriture, qui avait l'esprit aisé et l'élocution facile, qui écrivait bien en latin et en français, qui savait parfaitement le grec et l'hébreu, et qui savait pousser les raisonnements et les conjectures jusqu'où ils pouvaient aller. C'est le jugement qu'en porte M. Dupin (1).

C'est au dessein de travailler sur le temple de Jérusalem, qu'il avait dirigé toutes les connaissances qu'il avait acquises. C'est pour cela qu'il avait étudié les mathématiques, l'architecture, la perspective ; qu'il avait conféré avec tous les savants de tous les ordres; qu'il avait feuilleté pendant plus de trente ans tant de livres ; qu'il n'épargnait ni soins, ni dépenses, pour donner à son travail toute la perfection, dont il pouvait être susceptible. Il a copié de sa propre main jusqu'à trois ou quatre fois son ouvrage, qui est un volume in-folio de 1360 et tant de colonnes, dans le désir d'en faire un traité plus exact que tout ce que nous avons eu jusqu'ici en ce genre. Aussi, quoique celui du jésuite Villapandus ait son mérite, le Père Lamy ne laisse pas de le relever en bien des endroits et de pousser plus loin ses recherches par le soin qu'il a eu de se mettre au fait de tous les arts, qui étaient entrés dans la structure de ce superbe édifice et d'examiner tout, pour ainsi parler, par ses propres yeux ; au lieu qu'il est ordinaire aux commentateurs de se copier l'un l'autre et de s'en rapporter sur bien des chefs à la bonne foi d'autrui. L'opinion qu'avait le public de cette

(1) Dupin, *Bibl. 17e siècle*, T. V, page 346.

exactitude du Père Lamy, lui a fait désirer que son ouvrage parût, et il fut donné par le Père Desmolets, 5 ans après la mort de l'auteur, sous ce titre :

De tabernaculo fœderis, de sancta civitate Jerusalem et de templo ejus libri septem. Auctore B. Lamy, Congregationis Oratorii Presbytero. Paris, Mariette, 1720, 1 volume in-folio.

Les deux premiers livres sont comme les Prolégomènes et une espèce d'Apparat pour entendre mieux les suivants· Il y traite à fond, et avec d'exactes recherches, des poids et des mesures des ancieux Hébreux, Egyptiens, Grecs et Romains. Le troisième traite du tabernacle ; le quatrième roule sur la ville de Jérusalem et ses édifices ; le cinquième et le sixième sont uniquement sur le temple, l'objet principal de ses veilles ; et le septième traite des vases et de tout ce qui avait rapport au culte qui se rendait à Dieu dans le temple.

On a trouvé deux manuscrits considérables parmi les papiers du Père Lamy : 1· une *Histoire de la théologie scholastique*, où il examine quand ont pris naissance les diverses opinions de l'Ecole, et à qui elles doivent leur origine. Il y voulait joindre une bibliothèque scholastique, ou un catalogue par ordre chronologique de tous les théologiens scholastiques. Le manuscrit est indiqué sous ce titre :

Historica disquisitio de theologorum scholaticorum opinionibus. In-4°. Il est bruit qu'il y traite assez mal les scholastiques ; et ce bruit est fort vraisemblable, vu les mauvaises affaires que le jargon de l'Ecole lui suscita à Angers, et le goût de la théologie positive qu'il avait succé.

Le deuxième traité est ainsi cité :

De Jesu Christo homine Deo, in-4°. *Liber manuscriptus forsan imperfectus.*

Le Père Lamy était un des juges de l'assemblée des Palinods de Rouen, qui tiennent leur séance chez les grands Carmes, et donnent tous les ans un prix à celui qui a le

mieux réussi à une pièce de vers à l'honneur de la Sainte Vierge (1).

Je ne puis mieux finir son éloge que par celui qu'en a fait notre Nécrologe, puisqu'il est l'abrégé de ce que nous avons dit de lui jusqu'ici : « *Les livres en grand nombre dont il a enrichi le public, sont des preuves de son érudition en tous genres ; et l'autel de notre église de Rouen, un monument de son amour pour la beauté de la maison du Seigneur, aux yeux duquel il s'est rendu encore plus recommandable par son esprit de pénitence, de pauvreté et de charité.* »

(1) BONARDY, *Mém. mss.*

XXVIII. — Le Père Michel Le Vassor,

Entré en 1667, sorti en 1690, mort en 1718.

Si l'amour de la vérité ne devait l'emporter dans un historien sur toutes les considérations personnelles, je supprimerais volontiers dans ces Mémoires le nom d'un homme qui, traître à son Dieu et à sa patrie, s'est rendu si justement odieux dans le monde.

Michel Le Vassor naquit à Orléans, au commencement de 1648 (1), de Michel Le Vassor, conseiller au Présidial et de Catherine Paris. Il fit ses études ordinaires aux Jésuites d'Orléans, et étudia même un peu de droit civil dans l'Université de cette ville. Puis il entra chez les Cordeliers d'où, étant chassé, à ce qu'on prétend (2), il passa chez les Chanoines réguliers de Sainte Geneviève, chez qui il eut le même sort. Enfin il se présenta chez nous, étant âgé de près de 20 ans et clerc tonsuré, et fut reçu à l'Institution de

(1) Le Vassor, *Déclaration de son état donnée par lui-même en juillet 1673.* Il dit alors qu'il a 25 ans et 6 mois.

(2) La Bizardière (*Caractère des auteurs*, 2e édition, page 241) fait parler ainsi un cordelier : « *Cet homme est Michel Le Vassor qui fut autrefois des nôtres. Mais nos Pères furent obligés de le chasser à cause de son libertinage. Il passa chez les Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, où il eut le même sort et peut-être quelque correction dont il n'eut garde de se vanter. Les prêtres de l'Oratoire, parmi lesquels il se retira, s'aperçurent bientôt qu'ils n'avaient pas fait une grande conquête. La charité qu'ils eurent pour ce pauvre malheureux, aurait mis à bout la patience des Capucins. L'Oratoire n'employa que la raison et la douceur : mais ce remède devint inutile. On était sur le point de retrancher un membre, capable par la corruption de gâter tout un corps. On proposa à Le Vassor de vivre dans la règle. Cette proposition l'irrita, et il abandonna des gens qu'il prévoyait ne devoir pas le garder longtemps.* »

Paris, le 1er mai 1667 (1) sous la direction du Père Bouchard, un des plus saints prêtres que l'Oratoire ait produits. Dès lors on craignit les suites de son génie hautain et impétueux. Je trouve sur nos registres, dans les examens que le Révérend Père Senault fit ici de lui ainsi que des autres Confrères en 1667, ces mots : « *Il donne quelque espérance, s'il se corrige de ses défauts.* » Et dans un autre examen de mars 1688 il est dit : « *Il sera encore observé* », comme ne pouvant point encore compter sur ce caractère.

Son âge ne permit pas de le tenir longtemps à enseigner les humanités. Il ne le fit qu'environ deux ans, et ne passa pas la Quatrième. Puis il fut étudier la théologie à Saumur en 1671 et 1672, et y soutint le 22 août de cette dernière année sous le fameux Père André Martin (2) des thèses sur la grâce dédiées au Révérend Père Senault qui venait de mourir. De là il fut faire un cours de philosophie à Riom, puis une leçon de théologie à Notre-Dame-des-Vertus en 1675, ensuite à Nantes en 1676, d'où enfin le Père de Sainte-Marthe l'attira à Paris, le grand objet de ses vœux. Il le tint d'abord à la maison de Saint-Honoré, puis à Saint-Magloire en qualité d'un des professeurs.

En 1680, le Père Duguet s'étant excusé de faire la leçon de Saint-Magloire seulement pour cette année-là, le Père Le Vassor fut chargé d'y suppléer. Mais ses leçons firent du bruit dans Paris. Il revint au Conseil que, non seulement il invectivait fort contre la doctrine de Jansénius, s'attachant à faire voir qu'elle était contraire à celle de Saint-Augustin ; mais qu'il enseignait tout le système du Père Malebranche sur le *Traité de la nature et de la grâce*, qui n'était pas encore imprimé ; de quoi bien des gens s'en scandalisaient et faisaient des plaintes.

Le Père de Sainte-Marthe lui en parla, commençant par

(1) Le Vassor, *Déclaration de son état*

(2) [Voir dans le Tome III de ces *Mémoires*, page 522.]

lui dire que lui et le Conseil, loin de trouver mauvais qu'il attaquât Jansénius, l'exhortaient à continuer ; mais, quant à l'article du Malebranchisme, comme c'était une doctrine nouvelle, et à ce titre suspecte et qui donnait lieu à de fâcheux discours contre la Congrégation, il souhaitait qu'il suspendît ses leçons jusqu'à ce qu'il eût fait examiner ses cahiers, qu'il le priait pour cette raison de lui communiquer. Le Père Le Vassor rejeta d'abord cette proposition avec des paroles dures et peu respectueuses. Ses écrits étant ensuite tombés entre les mains du Père Gaume qui commençait à les examiner, le Père Malebranche intervint, et voulut qu'ils ne passassent que par l'examen du Père Duguet, lequel ne voulut pas se charger de la discussion. Mais, comme le Conseil pressait toujours le Père Le Vassor de suspendre ses leçons, il alla se mettre sous la coulevrine de Monsieur l'Archevêque, lui faire conjointement avec le Père Malebranche des plaintes de cette défense, qu'il tourna à sa manière et d'une façon odieuse au Révérend Père Général. Les Pères du Conseil furent voir le Prélat pour tâcher de le désabuser et lui persuader qu'ils étaient en règle, n'ayant voulu qu'éviter l'éclat d'une doctrine nouvelle. Le Père de Sainte-Marthe en obtint aussi une audience, où il parla dans ce même sens. Mais M. de Harlay dit qu'il se chargeait de faire examiner les écrits, et le Père Général fut en conséquence obligé de s'en tenir là et de faire dire aux intéressés que, par respect pour le prélat, il ne pousserait pas la chose plus loin (1). Il fit même dire à Le Vassor le 10 octobre 1681 par le Père d'Urfé que lui et son Conseil désiraient pour de bonnes raisons qu'il continuât de faire à Saint-Magloire les leçons ordinaires de positive et qu'il y réfutât Jansénius.

On fut cependant obligé de le retirer de Saint-Magloire pour ses sentiments et sa conduite, et il revint à la rue

(1) *Registre du Conseil* des 5, 9, 11, 13, 16 décembre 1680 et 18 janvier 1681.

Saint-Honoré. Il aimait le jeu et la bonne chère, et se produisait volontiers dans les compagnies pour satisfaire ces deux passions. Ce fut là la source de ses écarts. Le Père de Sainte-Marthe, qui ne respirait que zèle pour la régularité, l'en reprit charitablement, et il lui plut d'attribuer les avis de son supérieur à ses préventions contre lui de ce qu'il lui avait tourné casaque, et faisait profession ouverte des sentiments doctrinaux contraires aux siens.

Il ne laissait pas de donner un temps à l'étude. Les ouvrages suivants en furent le fruit :

De la véritable religion. Paris, chez Barbin, 1688, in-4° de 710 pages.

Dans son Epître dédicatoire à l'archevêque de Paris, François de Harlay, où il signe : prêtre de l'Oratoire, il dit qu'il se propose de faire voir combien la Religion est raisonnable dans son culte, sage dans ses dogmes, autorisée dans ses écritures, sainte dans sa morale, divine dans son Médiateur. Et il ajoute peu après : « *Heureux ! si mes essais la défendent ; mais, malheureux ! si mes mœurs la combattent. A quoi sert-il de la connaître, de la persuader même aux autres, si on ne la pratique pas soi-même ? Ainsi, recueillant toute ma crainte sur moi seul,* je prononce un anathème contre moi, si la Religion n'est que dans mon esprit, et si les vérités de mon livre sont les arrêts de ma condamnation. »

Son ouvrage est un traité complet de la vérité de la Religion (1). Il traite dans le premier livre de l'existence de Dieu, établit dans le second la mission et les miracles de Moïse, fait voir dans le troisième la certitude et l'accomplissement des prophéties. Le quatrième roule sur J.-C., sur sa personne, ses mystères et sa morale. Il ne ménage guère M. Le Clerc, ni M. Simon.

(1) Dupin, *Bibl. 17e siècle.* T. 6, page 357.

Dans sa *Préface* il traite de satire contre l'Oratoire et contre le Père Morin la *Vie* latine de ce Père ; et l'auteur, qu'il croit, comme tout le monde, être Simon, d'homme ingrat et de mauvais cœur qui ne devrait pas avoir oublié les obligations qu'il a à l'Oratoire d'avoir eu la charité de le recevoir et de l'élever dans son sein. Et il s'attache, outre cela, dans l'ouvrage même, à renverser le système du dit Simon sur l'inspiration des livres sacrés.

Celui-ci ne resta pas sans réplique. Il maltraita à son tour son adversaire dans son *Apologie pour l'auteur de l'histoire critique du Vieux Testament* (1), où il le donne pour un ignorant qui se mêle de raisonner sur l'Ecriture Sainte sans savoir ni grec, ni hébreu ; pour un homme qui semble avoir composé exprès pour appuyer les sentiments des libertins et des déistes en rapportant leurs objections dans toute leur force et en n'y répondant que faiblement ; pour un homme enfin, qui s'est gâté l'esprit par la lecture des protestants modernes, et qui ne fait que répéter tout ce qu'ils ont dit contre le livre de M. Simon.

Il nous le donne encore pour un homme qui joue sans peine différents rôles ; qui passe aisément du blanc au noir ; et il en donne pour preuve qu'ayant été choisi dans sa communauté par le parti de ceux qui se disent augustiniens, pour faire des leçons à Saint-Magloire, lorsqu'il n'était encore qu'un écolier, il joua tout d'un coup un autre rôle, parce qu'il vit bien que M. l'Archevêque de Paris n'était pas d'humeur de souffrir, dans son Séminaire, des gens attachés à ce parti ; et dans la première leçon qu'il fit, il avança que Jansénius avait lu Saint Augustin avec les lunettes de Calvin (2).

Simon n'était pas le seul à lui faire ces reproches, comme on va le voir par la lettre suivante, qui est sans adresse,

(1) Page 133.
(2) Page 131.

mais que je conjecture qu'il écrivait à M. Nicole. Il y dit : « *Quelques-uns de mes amis ont cru devoir m'avertir que M. Ducharmel disait que vous ne lui aviez pas conseillé de lire ce livre, que j'ai fait, de la véritable Religion, parce qu'il y trouverait des objections plus fortes que les réponses. Comme ce gentilhomme publie dans le monde que le livre de M. Abadie l'a fait rentrer en lui-même, il est de la dernière importance pour moi que l'on ne puisse pas me reprocher d'avoir fait un livre capable de donner des doutes sur la religion, lorsqu'un protestant en a publié un capable de lever ceux de M. Ducharmel ; et qu'un homme aussi sage et aussi éclairé que vous n'a pas cru en pouvoir conseiller la lecture à un gentilhomme déjà confirmé dans la foi et dans l'amour des vérités chrétiennes. Mon livre a été approuvé par deux docteurs de Sorbonne, dont vous estimez l'habileté. Je trouve leurs noms à la tête de vos ouvrages et de ceux de M. l'abbé de Sacy. Ils ne m'ont point averti que mes réponses fussent plus faibles que les objections ; mais cela ne me tire point d'inquiétude. Je suis persuadé depuis longtemps que l'on ne peut avoir plus de justesse et plus de pénétration d'esprit que vous en avez, et que l'on ne peut aimer plus sincèrement la vérité que vous l'aimez.* » Il insiste en conséquence à le conjurer « *pour l'intérêt de la bonne cause de lui dire son sentiment et de lui donner ses avis, lui promettant la plus parfaite docilité.* » Enfin il ajoute : « *Monsieur Ducharmel dit encore que M. Racine est de votre avis. Quoique le jugement de cet illustre auteur ne soit pas d'un aussi grand poids que le vôtre sur ces matières, je tâcherais de l'obliger à me faire savoir ses remarques. C'est un homme qui a de la piété et une grande réputation dans le monde, je serais bien fâché que mon livre l'eût scandalisé. J'espère, Monsieur....., etc. A Paris, ce 29 nov. 1688.* »

Basnage ne parle pas trop avantageusement de ce livre de Le Vassor (4). L'auteur, dit-il, a souvent imité le plan

(1) *Hist. des ouvrages des savants*, avril 1689, article 1.

de M. Abadie; d'autres jugeront s'il en a la profondeur. Il poursuit ses adversaires avec beaucoup de chaleur ; et sa colère, qui mérite le nom de zèle, lui fait quelquefois négliger le soin de ses raisons.

Bayle lui est bien plus favorable dans le jugement qu'il en porte. L'auteur, dit-il, (1) ne peut assez s'étonner que des gens, qui font profession d'avoir de la religion, emploient tout ce qu'ils ont d'esprit et d'étude à fortifier les faibles arguments de Spinoza et des libertins. Il accuse M. Simon d'avoir donné une grande atteinte au fond de la religion en prétendant relever la tradition au préjudice de l'Ecriture par l'opinion qu'il a que le Pentateuque et les autres livres de l'Ecriture ne sont que des recueils tirés de ce qui était dans les archives des Juifs, qu'un certain collège de prophètes ou d'écrivains publics a revus et corrigés en divers temps. Aussi fronde-t-il ce système et son auteur avec toute l'indignation et la véhémence possible. Il attaque aussi fort souvent, non seulement Spinoza et Le Clerc, qu'il traite de vrais sociniens, mais encore Hobbes, Spencer, le chevalier Marsham, comme ayant des opinions favorables aux mécréants. C'est la multitude de ceux-ci qui a excité son zèle à écrire sur ce sujet. Il reconnaît que les protestants ont pris soin de s'opposer par quantité de bons livres au libertinage d'esprit si commun aujourd'hui sur la Religion. Mais il prétend néanmoins qu'étant un effet des principes dont ils font profession par la liberté qu'ils donnent de juger de la Religion par son propre esprit, ils sont plus étroitement obligés de remédier à un mal qu'ils ont causé. Il ne donne son ouvrage que comme un essai d'un plus grand et plus vaste dessein ; et du caractère et de l'érudition, dont est ce qu'il donne, on ose avancer, continue Bayle, qu'il sera difficile qu'il ne gagne assez l'approbation du public pour engager l'auteur à donner la suite.

(1) *Républ. des lettres*, février 1689, art. 5.

Il la donna en effet par les trois ouvrages suivants :

Paraphrase sur l'Evangile de Saint Mathieu. Paris, 1689, in-12.

Il s'étend ici sur la sainteté de la morale chrétienne ; ce qu'il n'avait pas eu le loisir de faire dans le *Traité de la véritable religion.*

Mais, pour se venger de la manière outrageante dont Simon l'avait traité en récriminant dans son *Apologie,* il inséra dans sa *Préface* des réflexions fort malignes contre l'*Histoire critique du Nouveau Testament.* Il fut pourtant obligé de les retrancher par déférence pour une personne qui avait tout pouvoir sur son esprit. Ce ne fut pas sans peine qu'on put l'obtenir de lui : le titre en est encore resté par l'inadvertance de l'imprimeur au deuxième paragraphe de cette *Préface,* où on lit encore ces paroles : *Réflexions sur un nouveau livre de M. Simon.*

Le Père de Sainte-Marthe avait fort à cœur qu'il ne fît pas cette levée de bouclier ; mais, n'ayant aucun ascendant sur son esprit, parce que le Père Le Vassor le regardait comme son ennemi personnel, il employa auprès de lui le crédit du Père Bordes pour lui faire entendre raison, et Le Vassor fit la réponse suivante au Père Bordes :

« *J'attaquerai le sieur Simon tant que je le trouverai en mon chemin, et ne ferai jamais de livre exprès pour cela. Voilà ma résolution. Je l'attaque sur Saint Mathieu et sur quelques autres questions, qui appartiennent au Nouveau Testament. Au reste, je vous suis fort obligé de ce que vous avez dit, ou fait dire au Révérend Père Général. C'est là ma disposition. Je lui rendrai tous les devoirs qu'un bon Père de l'Oratoire est obligé de lui rendre, et ce sera avec plaisir; mais je le prie très humblement que ce qui est passé, soit oublié une bonne fois; et que l'on ne parle plus des vieilles affaires, ni de conjurations chimériques. C'est une grande chose que de demander qu'il oublie, et qu'il ne reproche plus tant à mes amis qu'ils sont liés avec un ennemi de la Con-*

grégation. Je prétends l'aimer autant et aussi sincèrement que lui, et je puis me vanter de ne lui avoir point fait de mal. En peut-il dire autant de son côté ? Mais laissons tout cela, et oublions tout nous-même. Au reste, s'il n'y a point de paix qu'à condition de supprimer la Préface et de ne plus écrire contre Simon, il est inutile de négocier. Je ne me relâcherai jamais là-dessus, parce que mon honneur est trop engagé. Il serait ridicule de se servir du Journal pour réfuter son dernier livre sur le Nouveau Testament. Je ne sais comment vous pouvez me faire cette proposition. C'est à celui-là que j'en veux maintenant. Cherchez donc un autre tempérament. Je n'en sais point de meilleur que celui que je propose. Vous demeureriez d'accord qu'il est raisonnable, si vous étiez moins timide, et si vous n'aviez point pris parti pour le Révérend Père Général.»

Il y a grande apparence que, forcé par une autorité supérieure, de faire dans sa *Préface* le retranchement qu'on lui proposait, il eut recours à l'expédient qu'il traite de ridicule dans cette lettre de faire mettre son écrit dans le *Journal des Savants*. On le trouve en effet dans le onzième de 1689. Le journaliste dit qu'en ayant recouvré une copie par hasard, il en fait part au public. Il ajoute que l'auteur n'y désapprouve pas le sentiment des Jésuites de Louvain sur l'inspiration des livres sacrés, et qu'il croit que l'Université de cette ville prit mal le sens de ces Pères.

Paraphrase sur l'Evangile de Saint Jean. Paris, 1689, in-12.

Dans la *Préface* de cet ouvrage il réfute l'interprétation que les Sociniens donnent au premier chapitre de Saint Jean, et s'emporte fort contre les Arminiens, qui les tolèrent et croient qu'on peut se sauver avec leur erreur. Le 35me journal de 1689 parle assez avantageusement de ce livre

Paraphrase sur l'Epître de Saint Paul aux Romains, sur l'Epître aux Galates et sur l'Epître catholique de Saint Jacques. Paris, chez Hortemels et Cellier, 1689, in-12.

Ce titre relève deux fautes de M. Dupin, la première sur le nombre de ces Epîtres paraphrasées par Le Vassor, faisant entendre qu'il a travaillé sur toutes, au lieu qu'il ne l'a fait que sur trois. — La seconde sur l'année où parut ce livre qu'il place en 1690.

Le 41me *Journal des Savants* de 1689 dit que l'auteur, qu'il appelle toujours le Père Le Vassor, (puisqu'aussi bien la permission d'imprimer du Père de Sainte-Marthe fait voir qu'il était encore des nôtres) fait fort bien voir contre les hérétiques que Saint Jacques, dans son Epître, n'est point en contradiction avec Saint Paul, ni dans son Epître aux Romains, ni dans l'Epitre aux Galates sur la justification acquise par la foi sans les œuvres de la Loi. Et M. Coquelin, son approbateur, lui rend ce même témoignage qu'il résout fort solidement toutes les vaines difficultés que les protestants se sont faites pour rejeter l'Epître de Saint Jacques.

Simon, toujours prévenu contre lui, écrivait quelque temps après, dans ses *Avis importants à M. Arnauld : « D'où pensez-vous que le Père Le Vassor a tiré une bonne partie des ouvrages qu'il a donnés au public? La lecture des Arminiens et des Sociniens lui a servi merveilleusement, surtout dans sa* Paraphrase de l'Epître aux Romains. *Il avait mis à la tête de cette paraphrase une longue préface contre le* Traité *du Père Quesnel* de la tradition de l'Eglise Romaine sur la prédestination des Saints et sur la grâce efficace. *Ceux qui ont lu cette préface, disent qu'elle est forte. Mais, quelque instance qu'il ait faite, il n'a pu en obtenir l'approbation de M. Coquelin, qui craignait qu'on ne l'attaquât personnellement. Il en court des exemplaires en manuscrit dans Paris ; et, comme il a quitté depuis peu l'Oratoire, afin d'être plus libre, il fait sa cour fort assidûment au Père de la Chaize, qui lui donne de grandes espérances. »*

Simon parlait ainsi en 1691, et Le Vassor nous avait quittés sur la fin de l'année précédente.

Il était déjà sorti une fois, puisque, dans le *Registre du Conseil* de mars 1687, il est dit qu'il s'est retiré de Saint-Magloire pour prendre une condition. Mais on le ramena, et le Père de Sainte-Marthe le reçut à Saint-Honoré.

Je dis sur la fin de l'année, car, outre que sur la liste des députations de l'Assemblée de 1690, il est marqué parmi les nôtres sur la maison de Paris, il parait par une de ses lettres écrite le 13 octobre de Bétebat près d'Orléans, qu'il se regardait, et qu'on le tenait même pour tel. Il mande à son ami le Père Bordes : « *Un député m'a dit que l'on me proposait dans la lettre* (interceptée du Père Bordes à M. de Paris) *pour être le* missus dominicus (1) ; *mais que l'on m'en excluait comme un homme trop emporté. Le Père Coquery m'a assuré que l'on y disait seulement que j'étais absent, et cela me parait plus vraisemblable et plus conforme à la bonté que vous avez pour moi.* » Il parle ensuite de l'exil de son Supérieur Général en homme qui en est aise, disant qu'il n'a que ce qu'il méritait, et que ce qu'il s'est attiré par son imprudence.

Il prit peut-être ce temps pour sortir de l'Oratoire, tant pour faire sa cour aux Jésuites, en se séparant d'un corps infecté, selon lui, dans ses sentiments ; que parce qu'il espérait, à la faveur de l'éloignement du Père de Sainte-Marthe, qui était considéré de plusieurs évêques, d'obtenir plus aisément une pension du clergé, n'ayant plus sur les lieux celui qu'il regardait toujours comme son ennemi personnel, et croyant avoir assez bien mérité pour cela de l'Eglise de France par les ouvrages déjà rapportés, où il faut avouer, dit M. Dupin, qu'il montre assez de zèle pour la religion catholique, et qu'il ne ménage point du tout les protestants.

Pendant les cinq ans qu'il passa encore en France et hors de chez nous, n'ayant plus de surveillant qui éclairât

(1) Le député du roi.

sa conduite, il s'abandonna plus impétueusement qu'il n'avait fait jusque-là à ses passions ordinaires, la bonne chère et le jeu. Puis, voyant que les idées de fortune, dont il s'était flatté, étaient vaines, et bourrelé par sa conscience qui lui reprochait de mener une vie contraire à ses lumières et à la sainteté de son caractère, pour s'étourdir et tâcher d'en étouffer les remords, il se retira en 1695 en Hollande, où, n'ayant pas été bien reçu, selon quelques auteurs, et selon d'autres, ne s'étant pas lui-même accommodé de la religion du pays, il passa en Angleterre et se fit de la communion anglicane (1).

Pour avoir de quoi subsister, le docteur Burnet, évêque de Salisbury, lui fit avoir une pension et une place de précepteur auprès d'un jeune seigneur, fils de Milord comte de Portland, et s'aidant aussi de son côté, il se mit à faire des livres.

Traité de la manière d'examiner les différends de religion. Dédié au roi de la Grande-Bretagne, par Michel Le Vassor. Amsterdam, chez Pierre Brunet, 1697, in-12 de 605 pages.

Son dessein dans ce livre est, à ce qu'il dit, de montrer les raisons qui l'ont persuadé que la voie de l'examen de l'Ecriture Sainte est celle que Dieu a choisie pour nous instruire des vérités du salut. Il fait ensuite la discussion de ce que deux auteurs de grande réputation, M. Bossuet et M. Nicole disent de l'infaillibilité de l'Eglise, de l'autorité des Conciles et de l'article du symbole touchant l'Eglise. La question du schisme vient après. Il y fait, autant qu'il peut, l'apologie de la réformation anglicane, et rend raison de ce qu'il prétend qui lui a fait reconnaître les illusions qu'on a voulu faire au monde sur ce chapitre. Mais, quoiqu'il y parle avec la hardiesse et la pétulance de l'homme le plus affermi dans sa secte, il ne fait pas là illusion à aucun de

(1) Bordelon, *Dialog. des vivants*, p. 177. — Dupin, page 366.

ceux qui l'avaient connu ; et il n'était rien moins que convaincu qu'il avait bien fait de quitter l'Eglise.

Lettres et mémoires de François de Vargas, de Pierre de Malvenda et autres touchant le Concile de Trente, traduits de l'espagnol avec des remarques, par Michel Le Vassor. Amsterdam, 1699, in-12.

Ces lettres de Vargas, ambassadeur de Charles-Quint au Concile, dit M. Dupin, et celles de Malvenda, théologien espagnol, pourraient être utiles au public, si Le Vassor n'y avait pas joint des remarques très envenimées contre le Concile de Trente et contre l'Eglise romaine. On lui attribue encore :

Entretiens sur la religion contre les athées, les déistes et autres ennemis de la foi catholique, par M. Michel Le Vassor. Paris, in-12 (1).

Histoire du règne de Louis XIII, roi de France et de Navarre. Tome I, contenant les choses les plus remarquables arrivées en France et en Europe durant la minorité de ce prince, par M. Michel Le Vassor. Troisième édition revue et corrigée. Amsterdam, chez Pierre Brunet, 1701, in-12.

Il y a 19 volumes imprimés de 1700 à 1711.

Cette histoire, selon M. Langlet du Fresnoy, n'est pas assez considérable pour faire le bruit qu'elle a fait. Quoiqu'elle soit très passionnée et fort aigre, le style en est languissant, trop diffus et point assez châtié. Ce n'est qu'un recueil ou extrait des gazettes, du Mercure français, de celui de Vittorio Siri et autres écrivains connus de tout le monde. Il n'y a aucune recherche curieuse, aucune anecdote, rien de rare (2).

Son but principal, à ce qu'il dit lui-même, est de représenter la manière dont, après la mort d'Henri IV, on

(1) Catalogue de Guérin, libraire.
(2) Lelong, *Bibl. hist.* N° 9109.

a travaillé à ruiner le peu de liberté qui restait en France ; à opprimer le clergé, la noblesse et le peuple ; enfin à jeter les fondements de cette puissance énorme qui a fait peur en nos jours à toute l'Europe. Il prévoit qu'on lui pourra reprocher la malignité de Tacite, que quelques-uns accusent d'avoir donné un mauvais tour à toutes les actions dont il parle, et de ne trouver presque nulle part ni probité, ni vertu. Et il craint si peu le reproche qu'on fait ordinairement aux Français d'estimer trop leur nation, qu'il ne sait s'il ne doit point se justifier, auprès de ses compatriotes, sur la manière peu avantageuse dont il parle de la France et de son gouvernement. Il devrait dire : la manière indigne ; jamais historien n'ayant dit plus de mal de notre nation que lui dans cette histoire séditieuse, où il déchire toute la terre.

Il n'a pas épargné le cardinal de Bérulle, qu'il traite de mystique outré, de dévôt superstitieux (1) et de méchant politique, qui faillit faire manquer l'affaire de la dispense d'Henriette de France pour avoir inspiré au Pape d'y mettre des conditions, qui n'étaient pas dans ses instructions (2). En quoi il dit faux ; mais devient en même temps d'autant plus croyable dans le témoignage suivant, que la vérité lui a arraché au sujet de l'Oratoire (3) :

« *La Congrégation que M. de Bérulle avait instituée en 1611, rend son nom immortel et glorieux. Elle a donné, et elle donne encore de fort savants hommes, des évêques d'un mérite distingué et de fort grands prédicateurs à la communion de Rome en France. Oserai-je me faire honneur d'y avoir été formé moi-même? Outre que j'en ai été un particulier fort médiocre, mon nom est si odieux à Paris et ailleurs que je dois craindre de faire tort à Messieurs de l'Oratoire, en voulant*

(1) Livre IX, page 644.
(2) Livre XXI, pages 24 et 124.
(3) Livre IX, page 645.

leur témoigner l'obligation que je leur ai de mon éducation. Peut-être que je préviendrai ce malheur en déclarant, avec la même sincérité, que je n'ai point appris d'eux les principes de la Religion protestante que j'ai embrassée, ni les maximes de politique répandues dans cette histoire. Leurs ennemis ont souvent tâché de les rendre suspects de sentiments peu orthodoxes dans l'Eglise de Rome et contraires au service de leur roi. Ce sont d'indignes faussetés. Je les ai toujours reconnus de fort bons sujets; et, pour ce qui regarde la religion qu'ils professent, bien loin de les y trouver peu attachés, j'étais surpris que des ecclésiastiques si raisonnables et si éclairés donnassent dans les pratiques les plus superstitieuses de la communion romaine. »

Il mourut en Angleterre, en 1718, chanoine.

La Bizardière nous fait un assez vilain portrait de sa figure :

« *Voyez*, dit-il, *ce gros homme qui a l'encolure d'un buffle, le teint livide, de petits yeux assez semblables à ceux d'un pourceau, la mâchoire pesante et un gros menton, où les poils de la barbe sont si clairsemés, que souvent on l'a pris pour un eunuque.* » (1)

(1) *Caractère des auteurs*, page 241.

XXIX. — Le Père Pasquier Quesnel,

Entré en 1657, sorti en 1685, mort en 1719.

Je ne me propose point de traiter à fond cet article : il est trop vaste et me mènerait trop loin. Je me retranche donc à ne le suivre bien en détail que durant le temps que le Père Quesnel a demeuré parmi nous et à ne rapporter qu'en gros le reste de ses aventures en la manière qu'il nous en a appris lui-même les principales en divers morceaux de ses ouvrages, comme c'est aussi d'après lui que je vais conter ce que je sais de sa vie jusqu'en 1673.

Le Père Pasquier Quesnel était fils de Jacques Quesnel, marchand libraire, et de Geneviève Baulery (1) et petit-fils de François Quesnel, gentilhomme Ecossais, premier peintre du roi Henri III. (2)

Il naquit à Paris dans la rue Saint-Jacques le 14 juillet 1634, et fut baptisé dans la paroisse de Saint-Benoît. Avant que d'entrer dans l'Oratoire, il étudia 7 ans les Humanités aux Jésuites du collège de Clermont, ensuite 2 ans en philosophie sous M. Despériers et 3 ans en Sorbonne.

Il entra dans la Congrégation le 17 novembre 1657, et fut vêtu le 29 du même mois, veille de Saint-André (3), n'ayant encore alors que la tonsure, quoique âgé de 23 ans (4) Il fut reçu dans la nouvelle maison de l'Institution de Paris

(1) Quesnel, *Déclaration de son état donnée par lui-même, le 16 janvier 1673.*
(2) Clément, *Catalogue de la bibliothèque du roi.*
(3) Quesnel, *Déclaration.*
(4) Erreur de M. Dupin, qui ne lui donne alors que 18 ans.

environ 3 semaines après qu'on eut commencé de l'habiter, et le lendemain de la signature qui y fut faite, ainsi que dans toutes les maisons de l'Oratoire, d'un Formulaire dressé par le Père Bourgoing pour faire souscrire toute la Congrégation aux Bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII au sujet des cinq Propositions et prévenir peut-être par là ce qu'on prévoyait que les prélats de France ne manqueraient pas d'exiger.

Son titre clérical lui fut assigné sur une maison de la rue Bétisy au coin de la rue de la Monnoye ; et, comme il était à son aise, il s'engagea par pure générosité, et sans qu'il eût rien promis en entrant, de payer 300 livres de pension dans les maisons qu'il habiterait, de fournir à son entretien et de payer ses voyages.

Il se mit sous la direction du Père Berthad, qui était aussi son supérieur, homme pour la piété et la science du premier mérite, et dont il faisait un cas infini, comme il paraît par les grands éloges qu'il lui a donnés, en faisant mention de sa mort, sur le registre mortuaire de cette maison. Par déférence pour les lumières de ce saint prêtre, il prit les saints ordres, et fut ordonné prêtre dans la salle de l'archevêché de Paris, le 20 septembre 1659 par Mgr Nicolas Sévin, ancien évêque de Sarlat, alors coadjuteur de Cahors, sous l'autorité et par permission des vicaires généraux du Cardinal de Retz, archevêque de Paris.

La gravité de ses mœurs, de ses maximes, de sa conduite, et le caractère d'homme régulier et extrêmement zélé pour la discipline, le fit arrêter pour cette maison dans laquelle il passa, outre son année d'Institution, huit ans de suite, c'est-à-dire jusqu'au mois d'octobre 1666. Il y eut après le Père Berthad, les Pères Gérard Etienne et Jean-Louis de la Mirande pour supérieurs ; et fut employé pendant ce temps-là, auprès des Confrères, à leur enseigner les cérémonies, mais non le plain-chant, qu'il avoue qu'il ne savait pas, n'y ayant pas la voix propre ; et à avoir soin

de la bibliothèque de la maison et de la conduite des Frères, ainsi que je le trouve sur nos registres.

Il fut aussi, un peu plus d'un an, directeur des Confrères. Au mois de janvier 1665, le Père Berthad étant mort supérieur de l'Institution, la maison, par délibération commune, en attendant que le Conseil y eût pourvu autrement, chargea le Père de La Mirande de la supériorité, et le Père Quesnel, de la direction des Confrères, qui fut donnée en 1666 au Père Hugues Bouchard, quoique le Père Quesnel passât encore cette année à l'Institution.

Durant le séjour qu'il fit dans cette maison, Messieurs Descontes et de Hodenq, grands vicaires du cardinal de Retz, furent obligés de publier leur second mandement du dernier octobre 1661 en sujet des Bulles d'Innocent X et d'Alexandre VII pour en exiger la souscription, et celle du Formulaire dressé par l'Assemblée du Clergé de France et pour rétracter en même temps leur première ordonnance du 8e juin de la même année.

Or ce second mandement ayant été apporté à cette maison, tous nos Pères et Confrères, et le Père Quesnel lui-même, le souscrivirent deux fois : l'une, au bas dudit mandement, qui fut rapporté à l'archevêché ; l'autre, dans la copie dudit mandement, qu'ils insérèrent sur un Registre des délibérations de la maison, qui subsiste encore, et dont je tire ceci.

Le dernier juin 1662, les nouveaux grands vicaires du Chapitre de Paris, administrateurs de l'Archevêché, le siège vacant, ordonnèrent la même chose dans toutes les Communautés de Paris et leur mandement est encore transcrit tout du long sur notre registre, de la propre main du Père Quesnel. Cependant, il ne l'a pas souscrit, non plus que les autres Pères de la maison, qui avaient signé le précédent comme lui ; mais seulement les nouveaux Confrères de cette année qui n'avaient pas souscrit l'autre ; et nos Pères déclarent dans l'acte, par la plume du Père Quesnel, que c'est uniquement pour user de la liberté que laissait sur cela le nou-

veau mandement, qui en effet n'exige la signature que de ceux qui ne l'avaient pas encore donnée, ou qui ne l'auraient pas fait sincèrement et de cœur, simplement et sans restriction ou addition ; de quoi l'acte dit qu'ils sont bien éloignés.

Il signe encore pour la troisième fois avec toute la maison le mandement de Mgr Hardouin de Péréfixe, nouvel archevêque de Paris, du 7e juin 1664, pour ordonner la signature du Formulaire du Clergé, au sujet du livre de Jansénius, quoiqu'il l'eût déjà fait, il n'y avait que trois ans ; et c'est encore lui qui, en qualité de Secrétaire de la maison, parce qu'il peignait fort bien, a copié l'acte sur le registre.

Il signe enfin pour une quatrième fois un second mandement de M. de Péréfixe du 13e mai 1665, pour ordonner à tout le clergé de son diocèse la signature du nouveau Formulaire d'Alexandre VII sur les deux propositions ; et il le souscrit avec toute la communauté sur le registre pour rendre à l'Eglise par cette signature toute la soumission et tout le respect qu'elle exige de ses enfants. Ce sont les paroles du préambule de l'acte qui est inscrit sur le même registre.

Il donna, la même année, au public un recueil, que le Père d'Arcy avait fait des principaux canons des conciles et textes des Pères, qui concernent la vie des clercs. C'est le premier ouvrage auquel je sache qu'il ait eu part. Son but était de le rendre commun, afin de le pouvoir mettre entre les mains de nos Confrères, chez qui en effet on introduisit l'usage d'en faire apprendre par cœur un certain nombre d'articles, qu'ils rapportaient à la proposition du matin. Il y fit une préface, et le livre parut sous ce titre :

Règles de la discipline ecclésiastique recueillis des conciles, des Synodes de France et des S. S. Pères de l'Eglise, touchant l'état et les mœurs du Clergé. Paris chez Josset 1665, un volume in-12.

L'empressement du public pour l'avoir, le lui fit augmenter dans les éditions postérieures, comme celle de 1670, de quelques nouveaux chapitres : l'un, de la nécessité de la

vocation à l'Etat ecclésiastique ; l'autre, de la pluralité des bénéfices ; un troisème, des pensions injustes qui se prennent sur les biens de l'Eglise.

Sur la fin de l'année suivante, 1666, comme on le trouvait un peu trop raide pour la conduite de nos confrères, on le fit passer au Séminaire de Saint Magloire. Il y fut trois ans second directeur, sous la supériorité du Père du Juannet (1), avec lequel il lui fut aisé de former une liaison intime par la conformité de leurs sentiments : ce Père était un augustinien très-zélé. Je ne sais même si ce n'est point là que le Père Quesnel commença à s'attacher à M. Arnauld, qui se tenait alors caché dans le Séminaire, où il composa ses premiers écrits contre le docteur Mallet et ne se montra qu'à la paix de Clément IX.

J'ai un *Mémoire* manuscrit du Père Quesnel, où il expose au long ses pensées *sur la réforme de Saint-Magloire*, pour en faire une maison vraiment ecclésiastique. Il est de onze grandes pages, tout écrit de sa propre main, et respirant grandement ce zèle de la maison de Dieu, dont il a toujours été dévoré. Il y parle sans ombre de respect humain pour qui que ce soit. Je ne le crois pas pourtant composé du temps qu'il y était directeur ; mais lorsqu'il résidait à la maison de Paris, dont il était habitant dès le mois de novembre 1669 ; et fait vraisemblablement pour le Père de Ste-Marthe qui lui avait demandé son conseil pour travailler à cette réforme. Il en veut fort au prix des pensions, qui étaient plus hautes que partout ailleurs ; à l'empressement de remplir le Séminaire de personnes de condition ; au trop de liberté qu'on leur laissait ; aux mauvais exemples qu'il prétend que leur donnaient ceux de nos Pères, qui logeaient dans la maison, et n'y avaient point d'emploi. Il dit dans un endroit : « *Une des grandes fautes que l'on ait faites à l'égard du Séminaire, c'est d'avoir donné occasion à la division,*

(1) Quesnel, *Déclaration.*

par les contestations de doctrine, et d'avoir fait, de cette maison, le théâtre d'un nouveau plan sur des questions qui partagent aujourd'hui les esprits... Dieu le pardonne à ceux qui ayant plus d'obligation de l'empêcher, ont été néanmoins les promoteurs de cette entreprise, et qui ont exposé le séminaire à une totale ruine en y faisant naître la division, et en bannissant la paix qui y régnait. Ce que l'on doit faire, au moins à l'avenir, c'est de ne permettre jamais que l'on y enseigne rien qui puisse être soupçonné de nouveauté, quelque beau prétexte qu'on puisse avoir; et, puisque l'on y doit enseigner St Thomas, se contenter de l'expliquer selon le langage des meilleurs Thomistes, comme on avait fait jusqu'à l'an 1667 (1), *sans s'arrêter aux fausses gloses de quelques auteurs modernes. En un mot, il y faut parler comme on parle dans les plus fameuses Ecoles de St Thomas, qui sont aujourd'hui dans l'Eglise sans prétendre en faire une nouvelle contre laquelle tout le monde s'élève. Il n'y a rien de plus capable de décrier le Séminaire que cette conduite; et il faut que l'on ait été bien amoureux de la faute pour avoir voulu la rendre publique et la répandre partout par des livres imprimés qui portent le nom du Séminaire.* »

En quoi il fait visiblement allusion aux Mémoires du Père Thomassin sur la grâce, dont le titre porte qu'ils ont été dictés à St Magloire. Comme c'est encore de lui et du Père Bordes qu'il veut parler dans ce qu'il ajoute que « *quelques particuliers ne se contentent pas de vouloir toujours demeurer dans cette maison ; mais qu'ils remuent encore ciel et terre pour y conserver ceux qui sont liés à eux d'intérêts et de desseins; et qu'il semble qu'on leur coupe bras et jambes, quand on pense à tirer quelqu'un de ceux-là pour leur donner de l'emploi en d'autres maisons.* »

Il donna ensuite, en 1673, une traduction de notre office de Jésus, sous ce titre :

L'Office de Jésus pour le jour et l'Octave de sa fête, qui se

(1) C'est l'époque de l'impression des Mémoires du Père Thomassin sur la grâce.

célèbre dans la Congrégation de l'Oratoire de Jésus le 28 janvier, où la foi et la piété de l'Eglise envers Jésus-Christ Notre-Seigneur se trouvent expliquées par l'Ecriture et les saints Pères. Le tout dressé par l'Eminentissime cardinal Pierre de Bérulle, instituteur et premier supérieur général de la dite Congrégation, et traduit en français avec des réflexions de piété. Paris, chez Pralard, 1673, un volume in-8.

Il y a joint à la fin nos trois sortes de litanies avec les prières qui nous sont propres, telles que celles de l'Avent et du 25e du mois, traduites et accompagnées de réflexions de piété.

La *Préface*, qui est un chef-d'œuvre, tant pour expliquer l'objet et le but de cette fête, que pour porter à la piété envers J.-C., a été imprimée depuis à part, jusqu'à cinq fois, à ma connaissance, avec quelques augmentations qui font en tout un petit in-18.

Il travaillait en même temps à l'édition des Œuvres de St-Léon, qu'il donna deux ans après, augmentées de vingt-huit nouvelles lettres, qui n'avaient point encore paru. Il les tira d'un manuscrit de ces lettres ancien de 900 ans, que nous conservons à la bibliothèque de l'Institution. Il nous vient du Père de Berziau. Celui-ci l'avait eu de M. son père, président aux enquêtes du Parlement de Paris. André Hurault, son beau-frère, l'avait acheté à Venise, pendant qu'il y était ambassadeur pour le roi, et il avait appartenu au cardinal Dominique Griovani.

Sancti Leonis Magni, papæ primi, opera omnia, nunc primum epistolis XXX, tribusque de gratia Christi opusculis auctiora; secundum exactam annorum seriem ordinata; a suppositis textis, interpolationibus, innumerisque mendis expurgata; appendicibus, dissertationibus, notis, observationibusque illustrata. Accedunt sancti Hilarii, arelatensis episcopi, opuscula, vita et apologia. Una prodit e tenebris genuinus codex canonum et constitutionum sedis apostolicæ. Lutetiæ Parisiorum, Coignard, 1675, 2 volumes in-4°.

Il s'en est fait depuis une édition à Lyon, imprimée in-folio en 1700.

Le second tome ne contient que le code des canons de l'Eglise romaine, seize dissertations sur la vie et les ouvrages de saint Léon et diverses observations sur les différentes leçons du texte de ce Père, car tout ce que nous avons de ses œuvres et de St-Hilaire d'Arles est dans le premier tome.

Dans les actes originaux de notre assemblée de 1675 (1), on nomme quelques-uns de nos Pères qui sont chargés de témoigner au Père Quesnel la satisfaction qu'avait l'Assemblée des ouvrages qu'il avait donnés au public, tels que l'édition nouvelle de St-Léon, la morale tirée de l'Evangile(2), ce qu'il a fait sur notre office de Jésus, et pour le recueil auquel il travaillait alors des opuscules du Père Morin, dont il présenta en effet à cette Assemblée un prodrome imprimé en une feuille in-4°, mais qu'il ne donna jamais. J'ai dit dans les actes originaux, car dans les imprimés on ne trouve rien de semblable ; peut-être à cause du bruit déjà répandu qu'on songeait à Rome à mettre à l'index le St-Léon, en raison des dissertations, où le Père Quesnel parle en homme qui n'est rien moins qu'ultramontain.

Le Père de Ste-Marthe se donna bien des mouvements pour lui parer, s'il pouvait, le coup. Il écrivit au cardinal François Barberin, et celui-ci répondit fort obligeamment :

« *Quicumque Gallicani Oratorii Congregationem obsequio ac veneratione persequuntur, vel genio ducuntur proprio, vel ejus meritis utrumque se debere ingenue profitentur. Verum ego, ut paternitati vestræ omnia quæ possum existimationis argumenta exhibeam, non his tantum causis moveor; sed memor etiam quantum Congregationem vestram, magnœ et gloriosissimœ memoriœ Urbanus Patruus ac meus dilectissimus frater cardinalis Antonius, me tamen non cedente, dilexerint;*

(1) Session 12.

(2) C'est un *Nouveau Testament*, dont je me réserve de parler plus bas.

officio deficerem, nisi totus incumberem iis præstandis quæ sunt e re vestræ congregationis. Quamobrem quidquid hactenus pro Patre Paschasio Quesnel egi, si quæ recensui, expendantur, aut parum esse aut nihil prorsus reperietur. Quod quum ita se habeat, grates quas mihi paternitas vestra reddere dignata est, benignitati suæ non operæ tribuantur, quæ si nondum, quod optabatur, obtinuit. Cuncta nihilominus pro viribus, quamvis hæ tenues exilesque sint, experiri non destitit, nec desistet. »

Il date du 1er août 1677. Le reste de la lettre ne regarde point le Père Quesnel.

On prétend (1) que ce cardinal lui écrivit à lui-même : « *Ne vous fâchez point, mon Père; la censure de Rome ne gâte point votre livre.* »

Je n'ai rien trouvé d'approchant, et ne reconnaît pas là le style éminentissime.

M. Baillet (2) dit du St-Léon :

« *C'est un des plus beaux fruits de la critique de nos jours. Cette édition nous présente plusieurs pièces nouvelles qui n'avaient pas encore paru en public; et, outre les corrections importantes que ce Père a faites dans les pièces anciennes de ce grand pape, on y trouve encore 16 dissertations fort curieuses et fort savantes qui font le second volume. Il se voit assez peu d'ouvrages de plus grande force et de plus grand mérite que ces dissertations, qui sont sur divers points de l'histoire et de l'antiquité ecclésiastique, surtout pour ce qui regarde l'autorité du saint Siège et les usages de l'Eglise Gallicane. Cet auteur a la critique fine et délicate, le jugement solide, l'esprit pénétrant. Ses conjectures sont heureuses et fort approchantes de la démonstration et de la conviction. Il a plu néanmoins au Père Joseph Sabbatini de Ravenne de traiter* (3) *ces dissertations de rapsodies sous prétexte qu'elles ne sont pas tout à fait au goût de ces messieurs de delà les monts; que les appel-*

(1) Vigneul-Marville, *Mélanges de litt. et d'histoire*. Tome I, page 80.

(2) *Jugements sav. édition La Monnoye*. Tome 2, page 492.

(3) In vita Christiani Lupi.

lations au saint Siège y sont traitées d'une manière conforme aux libertés de l'Eglise gallicane, c'est-à-dire aux canons de l'Eglise; que Saint-Hilaire d'Arles y est justifié; et que la conduite de Saint-Léon à son égard y est examinée avec un peu d'exactitude. »

M. Dupin loue beaucoup cette édition de St-Léon dans le cinquième siècle de sa *Bibliothèque ecclésiastique* (1). Il dit qu'aucune de celles qui ont paru jusque-là, n'approche de la perfection de celle-ci ; qu'outre les augmentations, il a revu les ouvrages du saint, qui avaient déjà paru, sur un très grand nombre de manuscrits, dont il a tiré des corrections très considérables, et que l'industrie de l'imprimeur pour la beauté du caractère et la correction de l'édition répond à l'érudition de celui qui en a pris soin.

Le Père Quesnel avait composé une *Apologie contre la prohibition de son livre.* M. Arnauld, à qui il l'avait envoyée manuscrite pour en savoir son avis, n'approuva pas qu'il la fît paraître pour lors, et je crois qu'elle a toujours été supprimée. Il lui écrivait : (2)

« *Elle est belle et bien éloquente*; *mais voulez-vous bien que je vous dise ma pensée ? Vous faites trop d'honneur à la Congrégation de l'Index en vous défendant avec tant d'émotion de ce qu'ils ont fait contre vous. De plus, quoique vous ne parliez pas de la déclaration des évêques* (3), *vous insinuez assez que ce qu'ils ont fait, vous est favorable; et ainsi, prenant leur parti, vous vous brouillez irréconciliablement avec Rome; ce que je ne crois pas qu'il soit à propos de faire. Ce n'est pas le temps de donner cet éclaircissement qu'il vaut mieux réserver pour une autre occasion.* »

Il y avait dès lors une liaison très étroite entre ce docteur, quoique absent, et le Père Quesnel. Leurs amis communs s'étaient adressés à celui-ci pour obtenir de M. Arnauld qu'il

(1) Page 389.
(2) Lettre du 18 octobre 1682.
(3) Sur les 4 articles du Clergé.

n'écrivit pas avec autant de vivacité et d'amertume qu'il avait fait jusque-là, dans la nouvelle réponse qu'il préparait contre le docteur Mallet au sujet de la traduction de Mons. Le Père Quesnel s'acquitta de la commission. M. Arnauld, dans sa réponse, essaye (1) de lui prouver démonstrativement et à la manière des géomètres, qu'il doit nécessairement traiter son adversaire avec dureté, remerciant cependant son ami de ses bons avis, et il lui dit : « *Nous pouvons dire réciproquement que nous sommes chacun dans le cœur de l'autre, ad commoriendum et convivendum.* »

Le Père Quesnel attribue à Saint-Léon, dans son édition, les livres de la Vocation des Gentils, les Capitules sur la grâce, l'épître à Démétriade. M. Antelmy prétendit que c'étaient là des ouvrages de St-Prosper, et pour le prouver, donna l'ouvrage suivant :

De veris operibus, S. S. P. P. Leonis Magni et Prosperi Aquitani dissertationes, quibus capitula de gratia et epistolam ad Demetriadem, necnon duos de vocatione omnium gentium libros Leoni nuper adscriptos, adjudicat et Prospero postliminio restituit Josephus Antelmy, presbyter et canonicus Ecclesiæ Forojuliensis. Paris, Dezallier, 1689, in 4°.

Les *Journaux des Savants* (2) de l'an 1689 parlent assez avantageusement de cet ouvrage. On peut aussi consulter le 30e et le 31e de la même année, où est une :

Lettre du Père Quesnel à un de ses amis en réponse au sieur Antelmy, où ce Père le traite un peu sèchement, et persiste à faire Saint Léon auteur de tout ce qu'il lui a attribué d'ouvrages, sur l'hypothèse que Saint Prosper, dont on y reconnaît le style, servait de secrétaire à ce pape. Son adversaire ne resta pas sans réplique, et l'on trouvera deux autres lettres de lui dans le 16e *Journal* de 1690 pour appuyer ce qu'il avait déjà avancé.

(1) *Lettres*, T, III, lettre 194 de 1682.
(2) N· 16, 17, 18.

Conduite chrétienne tirée de l'Ecriture Sainte et des Pères de l'Eglise touchant la Confession et la Communion, dédiée à Madame la Chancelière. 1 volume in-18, à Paris. — Deuxième édition augmentée en 1679. — Troisième édition en 1684. — Quatrième édition 1692. — Cinquième en 1699, augmentée des *Exercices de l'âme pénitente*

Elévation à Jésus-Christ Notre-Seigneur sur sa passion et sa mort, contenant des réflexions de piété pour servir de sujets de méditation durant le carême et les vendredis de l'année. Par un prêtre de l'Oratoire de Jésus. Paris, Coignard, 1677, in-16, seconde édition. La première est de 1676.

J'attribue cet ouvrage au Père Quesnel, quoique le fond, non plus que celui du suivant, ne soient pas de lui. Mais il les a si fort retouchés l'un et l'autre, soit pour le style, soit pour les augmentations considérables qu'il y a f .ites que, si le Père Desmaretz, auteur de celui-ci, revenait au monde, il ne s'y reconnaîtrait plus, tant il se trouverait embelli. J'en dis de même du Père de Condren, par rapport à celui-ci :

L'idée du Sacerdoce et du sacrifice de J.-C., donnée par le R. Père de Condren, second supérieur général de l'Oratoire de Jésus, avec quelques éclaircissements et une explication des prières de la messe, par un prêtre de l'Oratoire. Paris, Coignard, 1677, un volume in-12 de 465 pages.

Des 4 parties, dont cet ouvrage est composé, les deux dernières, qui font plus des deux tiers du livre, sont constamment du Père Quesnel. Il l'a dédié à M. le Camus, évêque de Grenoble, depuis cardinal, comme un monument de la vénération qu'il a toujours eue pour son mérite, avant même qu'il fût évêque, et de la reconnaissance de la Congrégation,(1) à qui il avait donné depuis peu son sémi-

(1) Ce prélat lui avait proposé, l'année d'auparavant, par sa lettre du 10 août 1676 la qualité de son grand vicaire et de supérieur de son séminaire. [*Lettre du cardinal Le Camus*, édition Ingold, Paris, Picard, 1892, page 270].

naire, comme une marque précieuse de sa confiance. Il le lui dédia encore en 1697 par une nouvelle Epître, où il dit que, dans cette 4e édition du livre, il a tâché de le mettre en meilleur état, en le revoyant avec soin, et en éclaircissant les endroits qui en avaient besoin ; ce qui rend celle-ci plus exacte que les trois premières.

Il dit dans la 1re Epître à ce prélat que son amitié pour nous est une des plus sensibles consolations que nous ayons parmi les traverses et les calomnies dont Dieu permet que nous soyons exercés par les hommes. Nous l'étions en effet beaucoup en cette année 1677, qu'il parlait ainsi. L'on nous faisait des procès et des avanies de tous côtés sur l'article de la doctrine. Dans l'embarras où se trouvait le Père de Sainte-Marthe de tirer la Congrégation de ces mauvais pas, le Père Quesnel, qui, ainsi que le Père du Juannet, était son bras droit et l'âme de son conseil, lui fit écrire diverses lettres à plusieurs prélats du royaume les plus éclairés et d'entre ceux sur qui nous comptions le plus, pour leur exposer cette triste situation, leur faire un abrégé en latin, composé par ces deux Pères, de la doctrine que nous faisions communément profession d'enseigner, leur demander si ce n'était pas là celle qu'ils croyaient la mieux fondée, et les prier de nous appuyer si on continuait de nous attaquer en n'ayant pas d'autres sentiments que les leurs. Mais j'ai déjà observé ailleurs que la plupart de ces prélats ne jugèrent pas à propos de répondre.

Alors les Pères Quesnel et du Juannet se rabatirent sur un autre expédient, qui fut de faire envoyer par le Père de Sainte-Marthe et son Conseil dans toutes les maisons d'études une espèce de Formulaire ou de Directoire, qu'ils avaient eux-mêmes dressé, et qui contenait les principaux articles de doctrine sur les matières théologiques et philosophiques que nos Pères devaient enseigner ou éviter. Il est daté du 13 mars 1678. Il était fait de l'avis de plusieurs de nos Pères et anciens professeurs, qui avaient été consul-

tés sur ce point ; mais il avait été rédigé par les deux Pères déjà nommés.

On y disait que, selon les statuts de nos Assemblées, surtout la dernière de 1675, « *il ne serait pas permis d'abandonner la doctrine de Saint Augustin et de Saint Thomas* » ; qu'au contraire « *on serait obligé de la suivre et de l'enseigner* » ; que, sur les matières de la Grâce, il suffirait d'enseigner la nécessité de la grâce actuelle, efficace par elle-même pour toute bonne œuvre, et l'efficacité de cette grâce *par l'invincible douceur qu'elle répand dans les cœurs*, et qui fait ressentir ses effets *inspiratione charitatis qua cognita sancto amore faciamus, quæ proprie gratia Christi dicitur.* — De même, la Prédestination gratuite, comme Saint Augustin et Saint Thomas l'enseignent. — De même, qu'il y a des grâces suffisantes et efficaces dans les pécheurs et dans les justes. La grâce efficace est celle qui, étant forte et parfaite, n'est jamais privée d'aucun des effets pour lesquels elle a été donnée. La suffisante est faible et imparfaite, et n'est jamais privée de son effet prochain, qui est d'émouvoir et d'exciter le cœur et d'opérer dans la volonté des désirs et des commencements du bien. Mais elle est souvent privée de l'effet dernier, pour lequel Dieu l'a donnée, et auquel elle se rapporte.

Cet exposé ne plut point à ceux de nos Pères qui, par politique ou par prévention, croyaient qu'on devait laisser une liberté entière aux sujets de la Congrégation d'enseigner toute doctrine non absolument défendue, et même le Molinisme ; et par là, il donna naissance à un formulaire bien différent que, par le crédit de M. de Harlay qui nous gouvernait, ils firent dresser dans notre Assemblée qui se tint au mois de septembre de cette même année 1678, et autoriser du roi, à qui il fut présenté comme le seul précis de doctrine auquel nos professeurs s'en tiendraient. Ce nouveau joug excita parmi nous bien des troubles et des murmures. Ceux qui nous l'avaient imposé, n'en furent que plus âpres à l'aggraver, et ils parvinrent en l'Assem-

blée de 1684 à faire faire une loi pour tout le monde de s'y soumettre et de le signer.

Le Père Quesnel n'avait pas été des derniers à traiter cette servitude de vexation. Il s'en était plaint hautement, et l'archevêque de Paris, le regardant comme le principal obstacle à ses vues, l'avait fait sortir de Saint-Honoré dès 1681, au grand regret du Père de Sainte-Marthe de se voir privé de son confident. C'était lui qui lui avait composé deux mémoires très forts pour être présentés, l'un au chancelier Le Tellier, l'autre au roi, au sujet des mauvaises affaires qu'on nous avait suscitées à Angers en la personne du Père Lamy et puis du Père Pellaut. Il les fit en 1677 et 1678. Ils sont bien faits et pressants : je les ai rapportés ailleurs. C'est encore de lui qu'il s'était servi en 1679 pour aller passer avec M. de Châlons-sur-Marne, Félix Vialart, son ami, un second contrat pour nous donner son séminaire à des conditions un peu plus gracieuses pour l'Oratoire que ne l'avait été le premier, et il pouvait en attendre encore bien d'autres offices, s'il était toujours resté près de lui. Mais il fut obligé de se retirer à Orléans et d'Orléans en Flandres en 1685 pour éviter de signer comme les autres le nouveau formulaire ou d'être exclus dans les formes sur son refus, suivant la nouvelle loi qu'on s'était prescrite. M. Le Camus voulut le persuader par lettre qu'il pouvait signer en conscience ; mais il ne put en venir à bout et, dans le *Causa Quesnelliana* (1), sont plusieurs extraits d'une réponse de 20 pages in-folio, où le Père Quesnel rend compte à M. de Grenoble des raisons qu'il a de ne pas se rendre. Dans la page 8 du même livre sont des fragments d'une autre lettre latine qu'il écrivit en 1687 au Père Henri Noris, depuis cardinal, sur le même sujet.

Ses ennemis ont voulu depuis empoisonner sa retraite et le rendre odieux par là, comme s'il avait été chassé de

(1) Page 12.

l'Oratoire, et qu'il se fût, de dépit, réfugié en Hollande, brouillant les faits et les dates. Mais c'est ce qu'il démêle fort bien dans sa *Lettre Apologétique à M. l'Evêque et Comte de Beauvais,* qui va nous développer tout ceci.

« *Il y a bien près de 40 ans, dites-vous en parlant de moi, qu'il s'est éloigné non seulement du corps de sa patrie, mais encore de la société des fidèles. Ceux qui vous ont fourni des mémoires, sont fort mal informés. Quarante ans avant la date de votre ordonnance, j'étais au milieu de Paris, dans la maison de l'Oratoire de la rue du Louvre, sous les yeux de mes supérieurs, qui n'ont jamais fait de plaintes contre mes sentiments ou contre ma conduite. Et pour vous rendre compte de ce qui m'occupait, j'y faisais actuellement imprimer mon édition des œuvres du grand pape Saint-Léon, laquelle fut favorablement reçue du public. J'eus l'honneur de la présenter à mon archevêque, feu M. de Harlay, à M. l'archevêque de Reims, à M. Bossuet, évêque de Meaux, à M. Le Camus, évêque de Grenoble, à M. l'évêque de Castorie, à M. de Rancé, abbé de la Trappe; et ils témoignèrent tous être contents de mon travail et de mes sentiments, quoique, sur la matière de la grâce et du libre arbitre, je m'y suis expliqué dans l'occasion conformément à la doctrine des propositions de la Bulle, qui concernent ces questions-là.*

Après cette édition, mes supérieurs m'employèrent avec d'autres à des conférences sur le dogme, sur la morale et sur la discipline de l'Eglise. Ce troisième lot m'était échu; et ce que j'avais commencé à jeter sur le papier pour me servir de mémoire, en parcourant les actes des apôtres et les premiers canons du code de l'Eglise universelle, a été imprimé à Lyon, contre mon intention et sans ma participation en deux volumes in-4°, dont j'ai désavoué publiquement l'impression comme de mémoires très imparfaits, et que je n'avais point revus ».

Voici le titre de cet ouvrage :

La Discipline de l'Eglise tirée du Nouveau Testament et de

quelques anciens conciles. Tome 1er contenant la discipline de l'Eglise naissante recueillie des Actes et de quelques Epitres des apôtres.

Tome second contenant le progrès de la discipline de l'Eglise recueillie des Canons du Concile de Nicée et de celui d'Ancyre avec un discours préliminaire de l'origine des saints Canons et des Codes de l'Eglise. Lyon, Certes, 1689, 2 volumes in-4°.

Le désaveu, dont il parle, est dans une de ses lettres à M. Basnage (1) : « *J'ai été surpris de voir, dans votre mois de mai, que j'étais l'auteur de deux in-4° intitulés la* Discipline naissante, etc. *Je n'ai pas assez mauvaise opinion du goût du public pour croire cet ouvrage digne de lui être présenté.... Il n'a pas tenu à moi qu'il ait été étouffé dans sa naissance. Ce sont des mémoires informes et jetés sur le papier assez précipitamment.... Je ne sais pas qui a attrapé ces mémoires ; mais j'ai été produit malgré moi, et je n'ai aucune part à la publication d'un ouvrage qui n'était nullement préparé pour cela* ».

Je reprends maintenant sa lettre à M. de Beauvais :

« *M. de Harlay, qui croyait que j'aurais dû lui dédier mon édition de Saint-Léon, me fit proposer en ce temps-là successivement de travailler à deux ouvrages de contestations, qui n'étaient pas de mon goût. Je voyais bien à quoi il butait, et je n'avais nulle dévotion à chanter ses louanges dans une Epitre dédicatoire. Sur ce que je refusais honnêtement et pour de bonnes raisons de m'y engager, il me prit en dégoût, et résolut en 1681 de me faire quitter Paris; et il le fit en obligeant mes supérieurs, de la part du roi, disait-il à son ordinaire, de m'envoyer ailleurs. J'eus sur cela une audience de ce prélat, où je le mis, pour ainsi dire, à la question pour savoir de lui par quelle faute j'avais eu le malheur de mériter ce changement. Mais je n'en pus jamais rien tirer. Il me renvoyait à moi-même, et néanmoins il m'insinuait que je pourrais demeurer à certaines conditions que j'entendais de reste, sans*

(1) *Histoire des ouvrages des savants*, août 1690, article 17.

qu'il s'expliquât plus clairement. Je n'étais nullement disposé à lui crier miséricorde, ne comptant pas pour une grande disgrâce de n'être plus à Paris. On me laissa le choix d'une maison ; je choisis celle d'Orléans, où feu de M. de Coislin, évêque de ce diocèse, et qui depuis fut cardinal et grand aumônier de France, me reçut avec toutes les marques de bonté que je pouvais désirer, et qu'il m'a toujours continuées depuis. Il me donna de son propre mouvement, et sans que je les demandasse, tous les pouvoirs pour exercer toutes les fonctions ecclésiastiques dans son diocèse ; et dans le temps de trois ans et quelques mois que j'y demeurai, M. Desmahis, qui était ministre protestant dans son diocèse, ayant fait à Paris entre ses mains abjuration du calvinisme, ce sage prélat voulut bien me donner cette marque de confiance de m'adresser ce pieux prosélyte pour avoir soin de sa conscience. Ce dépôt fut pour moi un grand sujet de consolation et d'édification par la connaissance que j'eus du fond de son cœur et de la sincérité de sa conduite dans le changement qu'il avait fait avec grande connaissance de cause et après un sérieux examen, longtemps avant la révocation de l'édit de Nantes. Il continua après ma retraite d'avoir commerce avec moi, et c'est par ce moyen que j'ai eu lieu de faire connaître quelques-unes de ses saintes dispositions et d'en rendre témoignage dans le discours qui est à la tête de son ouvrage : de la vérité de la religon catholique.

Je demeurai dans la maison d'Orléans jusqu'au mois de février 1685. Les bontés avec lesquelles M. d'Orléans me traitait, ne s'accordaient pas avec les intentions de M. de Paris. J'essuyai de sa part plusieurs chicaneries. Et voyant qu'il ne cessait de fatiguer à mon occasion les supérieurs majeurs de l'Oratoire par des plaintes sans fondement, étant de plus suffisamment averti qu'il me pousserait à bout, je crus devoir chercher ailleurs mon repos et le procurer à mes supérieurs en me retirant pour quelque temps dans un pays où il n'eut aucun crédit. Ma pensée était de demeurer dans la maison de l'Oratoire de Mons, où le Père supérieur et d'autres amis que j'y avais, m'invitaient avec affection. Mais j'eus des raisons

pour ne pas prendre ce parti, peut-être pour ne pas donner prétexte de faire dire que j'éloignais de la signature de notre formulaire, les Pères de Flandre, qui étaient déjà aussi opposés que moi ; et je pris le parti d'aller demeurer avec M. Arnauld à Bruxelles, où j'ai été près de 19 ans de suite, c'est-à-dire jusqu'au mois d'octobre 1702. J'avais cru que ce ne serait qu'un voyage et une absence de quelques années. Il n'y avait ni loi, ni ordre du roi, qui m'otât la liberté. La trêve qui s'était faite l'année 1684, ne permettait pas qu'on me reprochât de m'être retiré en pays ennemi. On vous a donc visiblement trompé, Monseigneur, sur le temps de ma retraite hors de ma patrie et de mon séjour dans le pays protestant.

C'est ainsi que je me suis trouvé contraint de demeurer de corps hors des maisons de l'Oratoire, sans cesser un moment d'y demeurer en esprit et de cœur. Dieu m'y a appelé, et la fidélité que je dois à ses ordres, m'y ferait rentrer avec joie, si je n'en étais pas empêché par de bonnes raisons soit de ma part, soit du côté des supérieurs, Quand un prêtre de l'Oratoire est dans cette disposition, il ne cesse pas d'être membre de cette compagnie ecclésiastique ; et nous avons connu des prêtres de l'Oratoire être chanoines d'églises cathédrales, théologaux, pénitenciers, curés, directeurs d'hôpitaux, etc., sans cessser d'être censés du corps de la Congrégation, quoiqu'ils demeurassent dans aucune de ses maisons. Il est vrai qu'ils en avaient permission des supérieurs ; et moi j'y ai été forcé par la nécessité, qui est supérieure à toute permission.

Quoi qu'il en soit, je vous supplie, Monseigneur, de croire comme une vérité certaine qu'on vous a indignement trompé quand on vous a dit que j'ai été exclu comme un membre corrompu de la Congrégation des prêtres de l'Oratoire. C'est un fait absolument faux. Il est vrai, au contraire, que l'on a fait tout ce que l'on a pu pour m'y retenir. J'y étais aimé et considéré plus que je ne méritais. J'y avais vécu, grâce à Dieu, d'une manière qui ne me donnait pas lieu d'appréhender un ordre d'expulsion, tant que les supérieurs auraient de liberté. Mais on sait qu'ils n'en eurent jamais sous la domination de

M. de Harlay, archevêque de Paris. Ce prélat, pour se rendre maître de la Congrégation, lui avait voulu donner un général après la mort du Père Senault. Quoiqu'il eût fait donner l'exclusion à plusieurs des meilleurs sujets, et entre les autres au Père du Brueil, que l'on pouvait appeler les délices de la Congrégation, *afin d'en faire élire un autre qui était tout à lui, homme fort honnête, mais peu propre pour cette charge* (1), *il ne put en venir à bout. Le Père de Sainte-Marthe ayant été député au roi par l'assemblée générale, eut une audience très favorable de Sa Majesté, obtint d'elle une entière liberté pour l'élection, et le Père de Sainte-Marthe fut élu lui-même malgré lui. Le dépit qu'eut le prélat de voir ce Père dans une place qu'il destinait à un autre, fit qu'il ne lui pardonna jamais. On sait qu'il le persécuta jusqu'à sa mort et avec lui tous ceux qui avaient part à son amitié et à sa confiance. J'avais l'honneur d'être de ce nombre, et je l'avais franchement déclaré à M. l'archevêque dans une audience qu'il voulut me donner en particulier dans sa chambre. Après cette déclaration, il me congédia avec un signe de tête qui me fit comprendre que mes affaires étaient faites avec lui, et que j'allais éprouver les effets de son mécontement et être poussé à bout.*

En effet, après avoir fait faire dans l'assemblée de 1678 le fameux et honteux décret touchant les opinions qu'on devait suivre ou ne pas suivre dans les écoles même philosophiques de l'Oratoire, ce prélat fit en sorte, après l'assemblé de 1684, qu'on voulût obliger les particuliers de souscrire à ce décret. Le visiteur étant venu à Orléans, sut par moi-même que je n'étais pas disposé à plier sous ce nouveau joug, et on pressentit que je prendrais plutôt le parti de me retirer. Les jésuites, qui pillèrent à Bruxelles tous les papiers que j'avais, quand ils m'y firent leur prisonnier en 1703, ont publié des morceaux tronqués d'une lettre qui me fut écrite dans ce temps-là par le secrétaire de la Congrégation et de l'ordre du révérend Père général et de son conseil, où l'on trouve des marques bien

(1) Le Père de Saillant.

contraires au dessein de m'exclure de la Congrégation comme un membre pourri ».

En effet voici cette lettre, dont j'ai trouvé la minute au Secrétariat, de la main du Père Bahier, qui la composa :

A Paris, le 8 février 1685.

Mon Révérend Père,

La grâce de... etc.

J'ai ordre de notre Révérend Père Général et de son Conseil de vous écrire et de vous dire de leur part que M. l'Archevêque les ayant fait appeler hier à l'archevêché avec les deux assistants du Conseil précédent, eut la bonté de leur communiquer la lettre que vous vous êtes donné l'honneur de lui écrire, et celle que vous avez pareillement écrite au Père Dubois. L'on a lu et relu vos deux lettres en présence de Sa Grandeur qui a marqué encore en cette occasion une bonté toute particulière et pour la Congrégation et pour vous, avec des sentiments d'estime à votre égard qui doivent vous persuader, mon Révérend Père, que ce grand prélat ne désire pas moins que notre Révérend Père Général et son Conseil, de vous donner des marques de distinction et de ménagement, que l'on ne donnerait pas à d'autres sujets de la Congrégation, s'il s'en trouvait quelqu'un qui eût fait les mêmes difficultés que vous avez cru devoir faire de vous soumettre, comme tous les autres, aux ordres du Roi et aux statuts de notre dernière assemblée générale.

L'on ne prétend point vous faire un reproche, ni vous blâmer de ce que vous avez jugé à propos de vous adresser à M. l'Archevêque comme à votre prélat, pour lui proposer vos peines sur l'affaire dont il s'agit. Nos Pères veulent seulement vous faire connaître par cette lettre sa bonne volonté et la leur, pour lever vos difficultés, si elles leur étaient mieux connues; mais ils n'ont pu comprendre quel en pouvait être le sujet véritable.

Vous protestez dans vos lettres que vous êtes soumis aux

constitutions de Nos Saints Pères les Papes, et que vous tenez la doctrine de Saint Thomas sur la Grâce. *M. l'Archevêque est content de vous sur ces deux chefs. Nos Révérends Pères le sont aussi. Que vous reste-t-il donc qui puisse vous faire de la peine sur les autres articles? La Congrégation ne demande aujourd'hui sur ces articles, de ses sujets, que leur soumission pour ne les pas enseigner, par les mêmes raisons que vous savez que l'on a eues dans nos trois dernières assemblées générales pour l'exiger d'eux, et de laquelle Sa Majesté veut que nous donnions tous des preuves sincères par une signature qui, après les deux articles essentiels dont vous convenez, ne concerne que des points de discipline domestique, d'où dépend la paix et le bien commun de notre Congrégation.*

L'on vous conjure, mon Révérend Père, par l'amour que vous avez pour elle, de ne lui en pas refuser cette marque en cette occasion et de ne pas donner à nos Pères, qui vous aiment et vous considèrent, la douleur de voir que vous fussiez le seul qui eût refusé de se soumettre. Ils vous prient de faire attention au préjudice que vous vous feriez à vous-même, et à un corps dont vous êtes un des membres pour qui l'on a une considération particulière. *Vous savez que Sa Majesté, bien informée par les bons offices de M. l'Archevêque, de la pureté de nos sentiments et de la droiture de nos intentions sur la doctrine que l'on fait profession de suivre dans la Congrégation, avait déjà commencé de reprendre pour elle les mêmes sentiments de bonté et de l'assurer de la même protection, dont elle nous a honorés auparavant. Elle en avait donné des assurances au Révérend Père Général et à ses assistants, lorsqu'ils eurent l'honneur de lui rendre la dernière fois leurs devoirs à Versailles. Voudriez-vous nous mettre en danger de perdre ces espérances et ces avantages par un refus, que vous feriez si fort à contre-temps, de contribuer avec tous les autres prêtres de l'Oratoire à faire connaître à Sa Majesté et à tout le monde que la Congrégation est*

entièrement exempte des soupçons que l'on a formés contre elle par le passé? Vous l'aimez trop, mon très cher Père, pour vouloir donner à ceux qui ne l'aiment pas un nouveau prétexte pour répéter ce qu'ils ont dit ci-devant, et qui nous a été si préjudiciable.

Considérez aussi le tort que vous vous feriez aussi à vous-même, si vous ne donniez des preuves d'une prompte soumission aux volontés du roi, laquelle on attend de vous, et que nos Révérends Pères vous conjurent de ne différer pas. »

Vous ne pouvez point ne pas prévoir les suites du refus que vous en feriez. Au nom de Dieu, mon très Cher Père, ne donnez pas ce sujet d'affliction et de douleur à notre Révérend Père Général, à son Conseil et à tous vos amis.

Ils attendent tous de votre prudence et de votre amour pour la Congrégation qu'au premier ordinaire, ils apprendront que vous avez fait ce que l'on désire de vous.

Voilà ce que j'ai eu ordre de vous écrire de la part de tout le Conseil de notre Révérend Père Général. Le billet ci-joint, qu'il vous écrit, vous assurera que cette lettre contient leurs vrais sentiments, et je vous supplie en mon particulier d'être persuadé que l'on ne peut être plus véritablement que je suis, etc...

Bahier, prêtre de l'Oratoire. »

Le Père Quesnel fit la réponse suivante :

Ce 13 février 1685.

Mon Révérend Père,

La grâce... etc.

Notre Révérend Père Supérieur vous aura sans doute fait connaître ou à nos Révérends Pères du Conseil que lui ayant parlé plusieurs fois du dessein d'aller faire retraite quelque part pour prier avec plus de liberté et de dégagement la bonté divine, et attirer sur moi par ce moyen sa lumière et sa grâce dans la conjoncture présente, je lui demandai jeudi dernier

la permission d'exécuter mon dessein. C'est dans le lieu de ma retraite que j'ai reçu la lettre que votre Révérend Père Général et les Révérends Pères de son Conseil m'ont fait l'honneur de m'écrire par votre plume, dans laquelle j'ai vu avec tous les sentiments de respect et de reconnaissance que je leur dois, la sollicitude paternelle et la tendresse avec laquelle ils regardent mes intérêts dans l'affaire présente. J'y ai aussi connu les nouvelles marques que Monseigneur l'Archevêque leur a bien voulu donner de sa bonté envers moi en me donnant encore du temps pour penser à une affaire que je prévois très bien devoir avoir pour moi des suites peu agréables, si je ne me conforme aux autres. Quand donc je n'aurais pas autant d'intérêt que j'en ai à éviter une disgrâce dont on me fait prévoir de si près le péril; ce que je dois de respect, de reconnaissance et de correspondance à la bonté de Monseigneur l'Archevêque et aux soins charitables de mes Supérieurs dans la Congrégation m'oblige à faire une attention toute nouvelle à ce que vous me dites de leur part et à employer le reste de ma retraite à demander à Dieu avec toute l'instance, dont je suis capable, qu'il me fasse connaître ce qu'il demande de moi en cette occasion, et me fasse faire toutes les réflexions nécessaires pour me mettre en état de contenter, s'il se peut, tout le monde, sans soulever ma conscience contre moi. C'est à quoi je travaillerai de bonne foi, sans prévention, sans préoccupation, sans engagement, n'étant point entré dans la disposition que marquent mes lettres, par la sollicitation de qui que ce soit, comme je proteste que je n'ai moi-même sollicité personne d'entrer dans mes sentiments, *abandonnant les autres à leur propre conscience, comme je souhaite moi-même d'avoir la liberté de suivre la mienne. Voilà ce qui va remplir les jours de retraite qui me restent, où je vous avoue que les sentiments de Monseigneur pour moi et ceux de nos Révérends Pères m'auraient donné beaucoup de joie, si je n'avais appris que Sa Grandeur avait pris quelques paroles de la lettre écrite au Père Dubois dans un sens si contraire à ma pensée et à mon dessein, que j'aurais peine à le croire, si cela*

ne m'était revenu de plus d'un endroit. Ce qui m'a surpris, est que pas un de nos Révérends Pères n'ait eu l'instinct de considérer plus attentivement mes paroles pour y faire remarquer à Monseigneur l'Archevêque un dessein visiblement contraire à celui d'une menace, qui aurait été une puérilité et tout ensemble une audace dont, par la grâce de Dieu, je ne suis pas capable... Car enfin, il faudrait que je fusse fou pour employer des menaces en une occasion où je demande avec toute l'instance possible une grâce et de les employer envers un prélat d'un poids et d'une élévation si grande. Je vous avoue que cet endroit m'a mortifié, et que j'ai eu de la honte d'avoir été si malheureux dans le choix de mes paroles que, dans l'endroit même où je ne désirais que de plaire à mon archevêque, j'ai eu le malheur d'en choisir qui aient été les seuls qui lui aient déplu. Je ne puis écrire présentement au Père Dubois; mais je vous supplie, mon Révérend Père, de lui communiquer cette lettre, en lui faisant mes civilités et de le prier de ma part de vouloir me justifier sur cet article auprès de M. l'Archevêque. En attendant aussi que je puisse avoir l'honneur d'écrire au Révérend Père Général et à son Conseil, pour les remercier des témoignages de leur bonté, je vous prie de leur en faire connaître par avance ma reconnaissance. Vous me ferez, s'il vous plaît, aussi la justice d'être persuadé que je suis avec toute l'estime et le respect que je dois, en N.-S., mon Révérend Père, etc...

P. Quesnel, prêtre de l'Oratoire. »

Sa retraite finie, il prit la route de Flandres avant la fin du mois de février. Nous sommes redevables au séjour qu'il y fit près de M. Arnauld de quantité d'ouvrages qu'il composa, soit moraux, soit polémiques, dont je vais tâcher de rendre compte en détail.

L'année avant de quitter Paris, en 1680, parut la première édition de son

Jésus-Christ pénitent, ou exercice de piété pour le temps du Carême et pour une retraite de dix jours, avec des réflexions

sur les sept psaumes de la pénitence et la journée chrétienne. Par un prêtre de l'Oratoire de Jésus. Quatrième édition. Paris, chez Robustel, 1719, in-12 de 338 pages.

Il dit, dans sa préface à Madame la maréchale duchesse de Grammont :

« *Si je prétendais excuser les défauts de ce livre en disant que c'est un mémoire dressé assez simplement par une personne particulière, je ne dirais rien qui ne soit vrai ; et cependant on ne manquerait pas de me dire que c'est le style ordinaire de la plupart des préfaces. Vous savez néanmoins, Madame, de quelle manière vous m'avez fait l'honneur de m'y engager, et que ç'a été sans aucun dessein de votre part ni de la mienne d'en faire un livre qui vint entre les mains de tout le monde.* »

Cette édition est plus ample que la première. Elle est augmentée des règles d'une journée chrétienne.

Le premier fruit de la retraite de Bruxelles fut d'y composer ses prières chrétiennes, dont voici, je crois, la première édition :

Prières et pratiques de piété pour les fêtes de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et de plusieurs Saints, et pour les dimanches de l'Avent et du Carême. Bruxelles, chez Eugène Henri Fricx, 1687, un volume in-16, sans avertissement ni préface, avec un Imprimatur du Censeur ordinaire, J. de Cuyper, au bas de chaques prières.

Elles s'imprimèrent à Paris avec privilège la même année ou la suivante, comme il paraît par les approbations des Docteurs. Depuis, l'auteur y a fait tant d'augmentations, à diverses reprises, selon qu'on l'a prié de travailler sur la fête de divers Saints, que l'ouvrage est à présent en deux volumes in-12, et les éditions se sont extrêmement multipliées, même avec quelques changements dans le titre, qui est à présent :

Prières chrétiennes en forme de méditations sur tous les

mystères de N.-S., ae la Sainte Vierge et sur les Dimanches et Fêtes de l'année. Nouvelle édition revue, corrigée et augmentée par l'auteur. Paris, Josset et Robustel, 1715, deux volumes.

Jusqu'en 1718, à la veille de sa mort (1), il y a fait une nouvelle *Prière à J.-C., au nom des jeunes gens et de ceux qui désirent de lire la parole de Dieu et surtout l'Evangile, avec des pratiques et des maximes tirées de l'Ecriture Sainte et des Saints Pères.* Paris, chez Jacques Etienne, 1718, in-12, brochure de 71 pages.

Le Bonheur de la mort chrétienne, retraite de 8 jours. Paris, Josset, 1688, un volume in-12.

Cet ouvrage a eu le sort des précédents, d'être extrêmement goûté du public, et d'obliger par là le Père Quesnel à l'étendre dans les éditions postérieures. M. Arnauld en faisait grand cas (2). Il écrit à l'abbé du Vaucel du 23 novembre 1693 :

« *Les infirmités, quoique peu considérables, font toujours*
« *penser à la mort. Cela a été cause que je lis tous les jours*
« *depuis quelque temps quelque chose* du Bonheur de la mort
« chrétienne. *Il me paraît si beau que, si vous pouvez le*
« *faire traduire en italien et imprimer à Rome, ce serait un*
« *grand service que vous rendriez à l'Eglise !* »

Et encore, écrivant (3) à Madame de Fontpertuys au sujet de la mort du chevalier de Pomponne :

« *Je ne crois pas que rien soit plus capable de modérer*
« *l'affliction de votre ami et de le consoler chrétiennement*
« *que la lecture d'un livre fait par le compagnon de mon*
« *exil, qui a pour titre* : Le Bonheur de la mort chrétienne.
« *L'état d'infirmité, où vous m'avez vu, m'a porté à le relire ;*

(1) Je doute que ce soit lui.
(2) ARNAULD, *Lettres*, T. 7.
(3) Novembre 1693.

« je vous avoue que j'en ai été charmé; tant il est plein de « vérités que l'on ne considère pas assez ! »

Les trois consécrations, ou exercices de piété pour se renouveler dans l'esprit du baptême, de la profession religieuse et du sacerdoce, et qui peuvent aider toutes sortes de personnes à faire réflexion sur leurs devoirs et servir de sujets de méditation dans les retraites annuelles. A Liège et se vend à Bruxelles, chez Fricx, 1693, un volume in-12 de 140 pages.

Le même, nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur, Paris, Robustel, 1699, in-18 de 366 pages.

On peut ajouter ces deux autres ouvrages que M. l'Abbé Fouilloux a insérés dans un catalogue manuscrit qu'il a donné, et qui m'a été communiqué :

Lettre d'un Ecclésiastique aux Religieuses qui ont soin de l'éducation des filles.

Catéchisme du nouvel Adam ou explication du symbole, qui fait partie du nouvel Adam du Père de Saint-Pé.

Le mérite de tous ces ouvrages moraux est assez connu. Nous n'avons jamais eu de plume dans l'Oratoire qui ait parlé de Dieu d'une manière si noble, si élevée, si lumineuse; j'ajoute si pure et si élégante. Nourri de la lecture des œuvres de M. de Bérulle et de nos premiers Pères, il y a puisé cette spiritualité et ces idées si sublimes sur nos mystères; mais en se les appropriant tellement qu'elles ont dans ses écrits une beauté et une onction admirables.

Je passe à ses ouvrages polémiques jusqu'à sa prison :

Tradition de l'Eglise Romaine sur la prédestination des Saints et sur la grâce efficace. Tome I contenant : 1° l'analyse de l'Epître de Saint Paul aux Romains ; 2° la doctrine de l'Eglise jusqu'à Saint Augustin ; 3° la tradition jusqu'au concile de Trente. Par M. Germain, docteur en théologie. A Cologne, chez Nicolas Schouten, 1687, in-12 de 528 pages.

Le second tome contient la suite de cette tradition dans la doctrine des principales Ecoles et Communautés de

l'Eglise, principalement dans les fameuses disputes entre les Jacobins et les Jésuites dans les Congrégations *de auxiliis*.

*Tome 3*e*, contenant, outre de nouveaux éclaircissements, la réfutation de la Tradition du Père Deschamps, Jésuite, convaincu d'ignorances, de faussetés et de calomnies, par M. Germain, Docteur en Thélogie*. Cologne, Schouten, 1690.

*Défense de l'Eglise Romaine et des Souverains Pontifes contre Melchior Leydecker, théologien d'Utrecht, avec un écrit de M. Arnauld et un recueil de plusieurs autres écrits curieux et importants pour l'histoire et la paix de l'Eglise sur les questions du temps. Qui peut servir de 4*e *tome à la* Tradition de l'Eglise Romaine sur la grâce. *Par M. Germain, docteur en théologie. Seconde édition revue et augmentée de plusieurs pièces*. A Liège, chez Henri Hoyoux, 1697, un volume in-12 de 619 pages.

L'*Histoire des ouvrages des Savants* (1) trouve le style de cet ouvrage si fleuri, les raisonnements si beaux qu'il croit qu'il y a de l'apparence que l'on a voulu faire honneur à M. Germain, qui n'est qu'un nom emprunté; et que, s'il osait tirer le rideau, il trouverait sans doute dessous celui de M. Arnauld. — Il ne se trompait pas de beaucoup, puisque c'était un autre lui-même.

Apologie historique des deux censures de Louvain et de Douai sur la matière de la grâce. Par M. Géry, bachelier en théologie. A l'occasion du livre intitulé : Défense des nouveaux chrétiens..... etc. *A M. Courcier, docteur de Sorbonne et théologal de Paris, approbateur de ce nouveau livre*. Cologne, chez Nicolas Schouten, 1688, un volume in-12 de 479 pages.

Le Père Tellier, auteur de cette Défense des nouveaux Chrétiens de la Chine, et sa Société sont ici assez mal-

(1) Septembre 1687, article 13.

traités. Après cela, il n'y a pas de quoi être fort étonné que le feu Confesseur du roi en voulût personnellement au Père Quesnel. Mais tout ce qu'il y avance est prouvé par des faits bien articulés (1). Le livre est divisé en trois parties pour répondre aux trois chefs d'accusation du Père Tellier : 1° que la censure de Louvain, dont celle de Douai n'est qu'une suite, a été faite par les ennemis déclarés de la Société, et par un esprit d'animosité et de vengeance ; 2° qu'elles ont été proscrites et supprimées dès leur naissance par l'autorité du Saint-Siège ; 3° Il raconte la députation faite au Pape en 1677 par la Faculté pour faire condamner plusieurs propositions de morale des Jésuites, et lui faire confirmer leur ancien décret sur la doctrine de Lessius.

Lettre du Prince de Conty, ou l'accord du libre arbitre avec la grâce de Jésus-Christ, enseigné par S. A. S. le prince de Conty au Père Deschamps, jésuite ci-devant, avec plusieurs autres pièces sur la même matière. Cologne, Schouten, 16 9, in-12.

Le Père Quesnel, que M. Dupin fait auteur de ce Recueil, a grand soin de nous assurer qu'on a les originaux de ces Lettres (2), précaution nécessaire quand il s'agit de faire parler un homme mort 23 années auparavant. Il raconte, dans la Préface, l'histoire de la conversion du prince de Conty, de ses résistances à la grâce et du triomphe de celle-ci, qui tient presque du miracle.

Remontrance justificative des Prêtres de l'Oratoire de Jésus à Messeigneurs du très illustre et très noble chapitre de l'Eglise cathédrale de Liège, ce 29 mars 1690. Brochure in-4° de 46 pages.

Elle a été aussi imprimée in-12. J'en parle ailleurs assez amplement, et j'en fais d'assez longs extraits ; il serait

(1) Basnage, *Hist. ouv. sav.* juillet 1688.
(2) Basnage, *Hist. ouv. sav.* Avril 1684, article 4.

superflu d'en rien dire ici, sinon que le Jésuite (1), auteur de la *Bibliothèque Janséniste*, dit que cet ouvrage du Père Quesnel fut brûlé à Mons par la main du bourreau, le 27 avril 1690, comme rempli de mensonges, calomnies, faussetés et diffamations publiques et privées, quoique ce soit le plus parfait modèle que j'aie vu de la modération sage et respectueuse, avec laquelle des prêtres puissent se défendre des impostures les plus odieuses et les moins fondées. J'ai douté longtemps s'il était du Père Quesnel, dont le style est bien autrement vif et animé dans ce qui est constamment de lui ; et il n'y a peut-être eu d'autre part que d'avoir retouché l'ouvrage du Père Picquery, à qui je l'ai vu attribué dans un écrit.

L'*Histoire de la Fourberie de Douai* est encore un recueil de pièces en 3 volumes in-12, qu'on attribue au Père Quesnel, parce que, quoique les trois Lettres du 1er volume, sous le titre de *Plainte de M. Arnauld*, 1° à l'évêque d'Arras ; 2° aux Jésuites ; 3° à l'évêque de Liège, soient vraisemblablement de ce docteur, dont elles portent le nom, le Père Quesnel prit sa défense dans cette querelle; et parce qu'il passe pour être l'auteur de la

Justification de la 3e plainte de M. Arnauld contre le Père Payen, Recteur du Collège de Liège. Item des *Avis importants au Père Recteur du Collège des Jésuites de Paris*, qui sont dans le 1er volume de ce Recueil ; ainsi que de presque toutes les pièces qui en font le second volume, comme la *Correction faite au Père Payen, recteur des Jésuites de Liège ;* — les *Remarques sur la Lettre du R. Père de Waudripont, recteur du noviciat des Jésuites de Tournay, touchant l'affaire de Douai* et enfin le *Vain triomphe des Jésuites.*

Le 3e volume ne contient que les écrits de ces Pères pour justifier leur conduite par rapport à cette imposture,

(1) Colonia, *Biblioth. janséniste*, page 191.

ou pour faire diversion en récriminant et se jetant sur M. Arnauld et les jansénistes. Toutes les pièces de ces trois volumes sont des années 1691 et 1692.

Question curieuse : Si M. Arnauld, docteur de Sorbonne, est hérétique. A Monsieur... conseiller de Son Altesse l'évêque et prince de Liège. Cologne, Schouten, 1691, un volume in-12.

Ce petit ouvrage, qui est exquis en son genre, est sûrement du Père Quesnel ainsi que le suivant :

Histoire abrégée de la vie et des ouvrages de M. Arnauld. Cologne, 1695, in-12 de 296 pages. Mais celui-ci n'est autre chose que le précédent pour le fond, un peu amplifié en quelques endroits et conduit jusqu'à la mort de ce docteur en 1694.

Les lettres imprimées de M. Arnaud nous font connaître quelques autres écrits, où le zèle du Père Quesnel l'engage dans le même temps. Ce docteur écrivait (1) : « *C'est dommage que M. Dupin se soit engagé dans ce tiers parti* (2), *M. du Fresne* (3) *lui a écrit sur cela de fort belles lettres. Mais il n'y a rien pu gagner.* »

Le même, du 23 juillet 1693, écrit à M. Dodart : « *Ce*
« *n'est pas moi qui ai porté M...* (4) *à écrire un peu fortement*
« *à M...* [Nicole] *sur son système de la grâce générale. Il est*
« *vrai que Dieu lui en ayant donné la pensée, je ne m'y suis pas*
« *opposé, et je ne puis aussi vous dissimuler que je suis dans*
« *le même sentiment que lui, et peut-être plus que lui, tou-*
« *chant le mal que le nouveau système peut faire à l'Eglise*
« *et à la vérité.* »

Au 7e Tome de ces Lettres (5), est un écrit *sur un mariage proposé pour le marquis de Pomponne avec Mademoiselle*

(1) Arnault. *Lettres*, T. VI, lettre du 15 août 1692.

(2) Le parti de M. de Launay sur la grâce, qui croyait que les deux systèmes opposés n'avaient jamais été condamnés dans l'Eglise.

(3) C'était un des noms de guerre du Père Quesnel.

(4) Le Père Quesnel.

(5) Page 235.

Hébert, sa cousine germaine, composé au mois d'octobre 1693 par le Père Quesnel. Il est de 27 pages in-12. Il y condamne fort ce mariage, faisant voir que ce n'est pas le cas d'une légitime dispense, qui ne doit, aux termes du Concile de Trente, être accordée au second degré, *nisi inter magnos principes et ob publicam causam*. Il est fort solidement écrit et peut servir, par les principes qu'il pose, à décider plusieurs espèces de cas semblables.

Il fit encore, selon M. Arnauld (1), en 1694, un fort beau *Mémoire au sujet des Missions étrangères troublées par les Jésuites*, que Madame de Fontpertuys devait présenter à deux ministres de France, de ses amis.

On lui attribuait dans Paris une *Lettre* fort bien écrite, mais très vive, *à l'abbé de la Trappe* au sujet de ce qu'il avait écrit à l'abbé Nicaise *touchant la mort de M. Arnauld*. Cette lettre commence ainsi : « *C'est le respect et l'attache-* « *ment inviolable que je me sens pour votre personne, qui* « *m'oblige à me plaindre à vous-même de vous-même*... etc. » Et elle lui faisait grand tort dans le monde à cause de la manière sèche dont le sieur abbé y était traité. Or, comme il n'en était pas l'auteur, il écrivit en 1695 deux Lettres à un ami, dans lesquelles il la désavoue formellement, ajoutant qu'il avait écrit son sentiment à cet abbé, mais en particulier et sans communiquer sa lettre à personne ; et qu'il l'avait fait en gardant le respect et la modération qui convient, quand on est obligé de faire quelque reproche à un saint. Il y fait un grand éloge de cet abbé, dont il se dit toujours bon ami.

Il se trouva cette même année enfermé à Bruxelles, lorsque nous le bombardâmes ; et il écrivait du 16 août 1695 : « *C'est une désolation terrible. La ville est ruinée, quoiqu'il* « *y aient des quartiers qui n'aient pas souffert. Louez Dieu de* « *ce qui lui a plu de nous préserver de tout mal et de nous*

(1) Lettre à du Vaucel du 29 janvier 1694.

« *mettre dans un quartier, d'où il n'a point approché que*
« *d'assez loin* (1). »

Causa Arnaldina, seu Antonius Arnaldus, doctor et socius Sorbonicus, a censura anno 1656 sub nomine Facultatis theologiæ parisiensis vulgata vindicatus, suis ipsius aliorumque scriptis, nunc primum in unum volumen collectis, quibus sancti Augustini et sancti Thomæ doctrina de gratia efficaci et sufficiente dilucide explanatur. Leodici Eburonum, apud Joanem Hoyoux, 1699, un volume in-8 de 660 pages.

M. Fouilloux ne lui attribue que la préface.

Autre ouvrage que le Père Le Long lui attribue (2) avec tout le public.

La paix de Clément IX, ou démonstration des deux faussetés capitales avancées dans l'Histoire des cinq Propositions *contre la foi des disciples de saint Augustin et la sincérité des quatre évêques, avec l'histoire de leur accommodement et plusieurs pièces justificatives et historiques.* Chambéry, chez Giraux, 1700, 2 volumes in-12.

Autour de la dernière estampe qu'on a gravée du portrait du Père Quesnel, on a mis tous les ouvrages dont on le croit auteur. On y a oublié la

Remontrance justificative des Pères de l'Oratoire de Mons au Chapitre de Liège, dont j'ai parlé ci-devant, et l'on a inséré au numéro 50, le *Nouvel Adam*, qui est très sûrement du Père de Saint-Pé. A cela près, le catalogue paraît exact, et j'en vais extraire les titres des ouvrages faits jusqu'à sa prison, qui ne me sont pas encore tombés sous la main, excepté le premier, et dont je n'ai point encore fait mention :

Le Roman séditieux du Nestorianisme renaissant convaincu de calomnie et d'extravagance, 1693, in-4°.

Ce sont deux brochures sous ce titre : l'une de 8, l'autre

(1) Quesnel, *Lettres spirituelles*, Tome 2.
(2) *Biblioth. hist.* N° 1663.

de 32 pages, où il réfute, avec sa vivacité et sa solidité ordinaire, cette vision jésuitique de vouloir trouver le Nestorianisme dans quelques écrits des auteurs de Port-Royal ou de leurs adhérents ; et il y relève fort bien le Père Daniel sur un jugement qu'il avait porté de M. Arnauld où il s'imaginait l'avoir beaucoup ménagé.

Remontrances à Mgr l'archevêque de Malines sur son décret contre le livre de la Fréquente Communion, 1695.

Mémorial touchant les accusations de Jansénisme, de rigorisme et de nouveauté, 1696.

Défense des deux Brefs de N. S. P. le Pape Innocent XII, 1697.

Lettre à M. Steyaert, pour servir de supplément à la défense des deux Brefs, 1697.

Différents écrits *sur l'intrusion des Jésuites dans le séminaire de Liège, 1698.*

Solution de divers problèmes et la suite, 1699.

La foi et l'innocence du clergé de Hollande, 1700.

Le Père Bouhours convaincu de calomnies, 1700.

Au commencement de ce siècle, le Père Quesnel, à la faveur de la paix, vint faire *incognito* un tour à Paris et sonder le Gué s'il s'y pourrait arrêter avec sûreté. Il écrivait du 21 août 1700, à la marquise de Dampierre (1) :

« *J'accepte les offres que vous me faites de venir dans la*
« *grande ville, je vous y attendrai donc encore huit ou dix*
« *jours environ en bonne dévotion ; car j'ai bien envie de vous*
« *voir !* »

En 1702, plein de vénération pour la mémoire de M. Arnauld, il crut devoir rendre complète l'apologie de ce docteur en donnant encore au public diverses pièces françaises,

(1) *Lettres spirituelles,* Tome 2.

qui, avec le recueil des latines, dont est composé le *Causa Arnaldina*, mettent cet ouvrage à sa perfection. Il l'intitula:

Justification de M. Antoine Arnauld, docteur de Sorbonne, contre la censure d'une partie de la Faculté de théologie de Paris, ou recueil des écrits français sur ce sujet. Le tout en trois tomes. A Liège, chez Jean Hoyoux, 1702, trois volumes in-12.

M. Fouilloux lui attribue, dans ce recueil de pièces, le discours préliminaire qui en fait le commencement,

Le premier volume contient un discours apologétique et historique, divisé en deux parties, un abrégé de la vie de de M. Arnauld et la défense de sa proposition, et en second lieu la réfutation des faussetés avancées à cet égard dans l'histoire des cinq propositions de M. Dumas.

Le second tome est un recueil des ouvrages composés par M. Arnauld pour la justification de sa proposition.

Dans le troisième, outre quelques autres ouvrages de ce docteur, on en trouve de quelques théologiens de ses amis, sur la même matière. En sorte que le premier est tout entier de la composition du Père Quesnel, au lieu qu'il n'est que compilateur à l'égard des deux derniers.

En 1703 l'Eglise de France et celle des Pays-Bas étaient en feu sur l'article du formulaire au sujet du *Cas de conscience* que le Pape et le cardinal de Noailles venaient de condamner. Le Père Quesnel se mêla dans cette querelle (1), et le bruit commun est que, dans ce dessein, il composa un ouvrage qui a pour titre :

Lettre d'un évêque à un évêque, ou Consultation sur le fameux cas de conscience, résolu par quarante docteurs de la Faculté de théologie de Paris.

Il y justifie, dit M. Fouilloux, la résolution que ces docteurs avaient faite de ce cas-là, d'une manière invincible, et fait voir qu'ils ont suivi, en la donnant, les décisions des

(1) Fouilloux, *Hist. du cas de conscience*, T. I, page 320.

plus illustres évêques de France, et il met, parmi les prélats approbateurs du silence respectueux, M. le cardinal de Noailles et M. l'évêque de Meaux, Bossuet.

On ne sait si les jésuites furent avertis qu'il était auteur de cet écrit, ou s'ils ne firent que s'en douter sur la réputation qu'il s'était déjà faite en Flandre sur cet article. Mais à peine parut-il imprimé, que ces Pères, qui guettaient depuis longtemps le Père Quesnel, ayant découvert le lieu de sa retraite, surprirent du roi d'Espagne un ordre pour le faire arrêter. L'archevêque de Malines, qui leur était tout dévoué, se chargea de l'exécution ; et M. Van Susteren, un de ses officiers, alla, en conséquence, le 30 mars 1703, à la tête de quelques archers, au logis de ce Père à Bruxelles. Il y arrêta d'abord un jeune homme de Lille, nommé M. Brigode, qui demeurait avec lui. Le Père Quesnel, qui était sorti de la maison, aurait échappé aux recherches de ses ennemis, si, par un éblouissement qui ne se comprend pas, il n'était revenu quelques heures après se jeter lui-même entre les mains de l'official de M. de Malines, qui était encore dans la maison, occupé à examiner tout ce qu'il y avait trouvé de papiers.

Il fut donc arrêté et conduit dans les prisons de l'archevêque de Malines à Bruxelles. On enleva en même temps toutes ses lettres et tous ses papiers parmi lesquels étaient un grand nombre d'écrits de M. Arnauld et un grand recueil de pièces concernant les disputes du dernier siècle, que le Père Quesnel avait dessein de donner au public en plusieurs volumes in-folio. Quelques personnes furent aussi arrêtées à son occasion; d'autres exilées ou disgrâciées, interrogées et rendues suspectes par le commerce de lettres que la cassette enlevée faisait voir qu'ils avaient eu avec lui.

Dès que la nouvelle en vint à Paris, un de ses frères se transporta en Flandre, et fit inutilement plusieurs tentatives auprès de l'archevêque de Malines pour obtenir qu'il examinât, et qu'il jugeât la cause du prisonnier selon les

formes ordinaires de la justice, et que cependant il lui permît de le voir et de lui parler. Il présenta à même fin plusieurs requêtes au Conseil souverain du Brabant et aux Etats de la province. Il fit signifier à M. de Malines deux actes de suspectation le 6 juillet et le 9 août. Cependant il ne put rien obtenir, parce que le crédit de ses ennemis avait prévenu toutes les puissances et avait fermé les voies au cours ordinaire de la justice. Il eut donc la douleur de s'en revenir en France après trois mois de séjour à Bruxelles sans avoir pu avoir la consolation de voir un moment le Père Quesnel dans sa prison et de l'embrasser devant des témoins.

Ce cher frère était Guillaume Quesnel, prêtre de l'Oratoire et supérieur d'Orléans. Il y était entré à l'âge de 22 ans le 14 août 1663, après avoir étudié comme son aîné trois années en Sorbonne (1). En 1669 il fut à la Trappe (2), et, après dix mois de séjour dans cette sainte maison, il en sortit sur la fin d'octobre 1670, n'en pouvant plus soutenir les austérités. Rentré dans la Congrégation, il fut envoyé à Langres et ensuite à Lyon (3), y faire successivement dans ces deux séminaires une leçon de théologie, puis fut supérieur de celui de Grenoble sous M. Le Camus ; et il l'était à Orléans, lorsqu'il quitta pour le sujet que je viens de dire.

Le lieu où l'on avait enfermé le Père Quesnel, était très malsain. Voici la description qu'il nous en fait lui-même dans un de ses ouvrages (4) : « *Le soleil n'y entre jamais ; et, comme il est très humide, et qu'il n'y a point de cheminée pour pouvoir le sécher un peu, un homme de 70 ans n'y eût pu demeurer un hiver sans devenir paralytique ou même d'y finir ses jours. Le principal mur fait partie d'une ancienne muraille de la ville, et il est si pourri qu'il y croît une espèce de petits champignons fort vilains. L'honnêteté m'empêche de marquer une autre source de l'infection du lieu. Il y a au*

(1) *Registre de l'Institution.*
(2) *Registre du Conseil.*
(3) *Registre du Conseil, de 1673.*
(4) QUESNEL, *Motifs de droit..* page 79

nord une fenêtre bien barrée, où j'aurais pu respirer un meilleur air; mais elle fut condamnée par le sieur Van Susteren qui, pour ces sortes de choses, ne cède en vigilance ni aux géoliers des prisons, ni aux comités des galères ».

En effet il était gardé si étroitement, qu'il n'était pas possible d'approcher de sa prison. Des chiens (1), qu'on mettait toutes les nuits coucher sous sa chambre, réveillaient toute la maison au moindre bruit qu'ils entendaient dans la rue, et causaient une insomnie au prisonnier, dont il se plaint comme de la plus grande peine qu'il ait soufferte. A ces duretés on ajoutait celle de lui refuser d'entendre la messe, le traitant comme un excommunié dénoncé : cette consolation lui fut même refusée le jour de l'Assomption de la Vierge, quoiqu'il l'eût fait instamment demander au sieur Van Susteren. Ces duretés firent naître la pensée à ses amis d'essayer de le tirer d'entre ses mains et de la prison. On trouva même le moyen d'en donner avis au prisonnier. Il répondit : « *Je ne saurais entrer dans un tel dessein ; il en naîtrait des affaires fâcheuses, des procès criminels contre ceux qui contribueraient à l'exécuter. Dieu a d'autres moyens pour me délivrer, s'il le veut, des mains de mes adversaires. Ces voies déshonoreraient la vérité, et feraient tort à la bonne cause, pour laquelle je suis captif* ». L'on n'en concerta pas moins l'entreprise. Ceux qui se chargèrent de l'exécution étaient un vieil officier, qui se faisait nommer le marquis d'Aremberg et se donnait pour être de cette illustre maison de Flandre, et un espagnol nommé Dom Livio, qui, sous le nom de comte de Salazar, vint se loger dans un cabaret de de Bruxelles attenant la prison de l'archevêché. La reconnaissance y engageait le premier. Il avait été fort soulagé dans la misère par le père Guillaume Quesnel, qui l'avait trouvé, en allant voir d'autres pauvres, logé dans un gale-

(1) Aussi la Providence voulut bien qu'on les tirât de là, lorsqu'on prit la résolution de percer le mur de la prison pour enlever le prisonnier (Fouilloux, Tome 4.)

tas du fourbourg Saint-Antoine avec une femme, un garçon et une fille presque nus, n'ayant qu'une paillasse et manquant de tout. Le motif de la récompense n'agit pas moins efficacement sur les deux. Avec un virebrequin fait exprès ils percèrent le mur, qui était très épais et très dur, en cinq endroits pendant la nuit du mardi au mercredi 12 septembre ; et n'ayant pu parvenir à faire ouverture suffisante avant le jour, dont ils craignaient d'être surpris, ils remirent d'autant plus volontiers la partie à la nuit suivante que le prisonnier les assura par un de ces trous qu'ils répondaient à la ruelle de son lit et étaient cachés naturellement par une espèce de rideau qu'il s'était fait avec son manteau. Nos ouvriers se remirent à l'ouvrage la nuit du mercredi au jeudi 13 septembre 1703 ; et ils eurent achevé à une heure après minuit. Pendant leur travail le Père Quesnel se jeta à genoux pour faire à Dieu un nouveau sacrifice de sa liberté, et il ne cessa point de le prier que, si cette entreprise n'était pas conforme à sa volonté, il ne permît point qu'elle réussît. Il fut obligé, pour faciliter son passage par cette ouverture, de se mettre en chemise et en caleçon ; puis il fit passer par le trou qu'on venait de faire d'abord ses habits, son bréviaire, son crucifix, une partie du missel de Paris latin-français, puis passa lui-même la tête et les épaules, mais avec tant de peine qu'il fallut que ses libérateurs le tirassent par les épaules, et qu'à cause de la difficulté qu'il y avait à descendre de l'endroit où l'on avait été obigé de percer le mur, Dom Livio le portât sur ses épaules jusqu'au bas de l'écurie du cabaret.

Le premier mot que le Père Quesnel dit, quand il eut passé par le trou, fut : « *Dieu soit béni* ». Ensuite, on leva les serrures, et on enfonça la grande porte de la maison avec les mêmes outils qui avaient ouvert la muraille, ayant eu auparavant la précaution d'enfermer à clef dans leurs chambres l'hôtel et l'hôtesse à cause que celle-ci, ayant entendu quelque bruit, en était sortie pour prêter l'oreille. On mena d'abord le Père Quesnel dans un lieu voisin, où

quelques amis l'attendaient; de là, chez le curé de Sainte-Catherine de Bruxelles qui était absent de chez lui ; et il fut ainsi obligé de passer successivement en trois ou quatre différents gîtes, non sans grand danger d'être reconnu.

On ne s'aperçut à l'archevêché de son évasion que le lendemain à deux heures après midi, lorsqu'on vint lui apporter à dîner. On obtint sur le champ un ordre du gouverneur pour faire fermer les portes de la ville, ce qui dura deux ou trois jours. A cette nouvelle de l'évasion, l'archevêque de Malines, qui était alors à Bruxelles, tomba dans un silence morne et dans une syncope, qui dura près d'une heure, et n'ouvrit la bouche que pour proférer ces paroles : « *Eh ! que dira le roi très chrétien ?* » Parce que, en effet, il était sur le point d'obtenir une permission du roi d'Espagne pour livrer ce prisonnier à la Cour de France. Après bien des perquisitions, on arrêta un ouvrier qui avait aidé à percer le mur, le cabaretier et quelques autres personnes. Le sieur d'Aremberg et Dom Livio prirent la route de Paris, où le premier, pour s'être imprudemment ouvert à Douai de son expédition au sieur Delcourt, principal du collège, fut pris et mis à la Bastille, d'où il ne sortit qu'après la mort de Louis XIV.

Pour le Père Quesnel, quoiqu'il n'y eût pas moins d'inconvénients à sortir de Bruxelles qu'à y demeurer toujours caché, il en partit enfin le 2 octobre dans une voiture particulière qui le conduisit jusqu'à Naumur. Il ne fit pas cette route sans que le cœur lui palpitât plus d'une fois. Ce furent bien d'autres transes après s'y être embarqué. Un officier, qui vint visiter la barque, ne voulut point tenir son passeport pour suffisant. Il fut conduit par deux mousquetaires avec un ami, son compagnon de voyage, chez le gouverneneur de la place. Celui-ci avait reçu ce jour-là même des ordres du roi de France de ne laisser passer personne qui n'eût une permission expresse du gouverneur des Pays-Bas espagnols. Toute la grâce qu'il put leur faire, fut de leur laisser la liberté de sortir de la ville, sans leur permettre

d'y coucher. Ce qui les obligea d'aller chercher assez loin, de leur pied, un fort mauvais gîte, où ils ne trouvèrent pour coucher que de la paille.

Le lendemain ils arrivèrent heureusement à Huy dans un petit bateau. Mais, comme le commandant de la ville d'Huy était alors Hollandais, on ne trouva pas que leurs passeports leur donnassent droit d'y entrer, et on les arrêta tous deux comme prisonniers de guerre pendant neuf ou dix jours, leur permettant néanmoins, sous la garde d'une sentinelle, d'aller les dimanches et fêtes dans les églises entendre la messe. Pendant cet intervalle, ses amis négocièrent pour lui à La Haye auprès des hautes puissances, et elles firent écrire au commandant de relâcher son prisonnier, à qui elles envoyèrent un passeport sans limitation ; ce qui l'établit dans une parfaite liberté de sa personne et de sa demeure dans un pays où il était hors d'atteinte à ses ennemis.

Ne pouvant plus sévir sur sa personne, il se retranchèrent à flétrir, s'ils pouvaient, sa réputation. Et pour cela, ils envoyèrent, avec de grandes précautions, à Paris une caisse pleine des papiers qu'ils lui avaient enlevés. Cette caisse fut portée chez M. d'Argenson, lieutenant de police, et ouverte en présence de son secrétaire, à qui il fit faire le serment de fidélité et de secret, et devant quatre jésuites. Ces papiers passèrent depuis entre les mains du Père de la Chaise, qui les exposait dans sa chambre d'audience, et ne manquait pas de dire à tous venants en leur montrant la cassette où ils étaient renfermés : « *Voilà tous les mystères d'iniquité du Père Quesnel* ».

C'est ce que ce Père ne manqua pas de relever, peu de temps après, dans un *Lettre* fort vive et fort éloquente adressée *au Père confesseur*, où il le cite au tribunal de Dieu. Elle parut imprimée, et ne devrait pas avoir été omise dans le catalogue de ses ouvrages, qui est autour de son estampe.

Cependant on lui faisait son procès par coutumace à

Malines. Lui, de son côté, se défendit par la plume, et il fit paraître en 1704, outre l'acte de récusation dans les formes qu'il fit signifier à l'archevêque le 10 mars, un écrit (1) qu'il intitula :

Motif de droit du Père Quesnel, prêtre de l'Oratoire, et qui contient deux choses : 1° les raisons qu'il avait de suspecter et de récuser la personne et le tribunal de l'archevêque de Malines ; 2° une réponse extra-judiciaire aux fait calomnieux avancés par le Procureur fiscal contre lui dans le procès qu'on lui faisait.

Les principaux de ces faits, dont le 1er fait 29 articles, sont qu'il était sorti de l'Oratoire pour éviter de signer le Formulaire, et s'était retiré dans les Pays-Bas, où il avait excité des troubles ; qu'il y avait renouvelé la doctrine de Baïus, enseigné celle de Jansénius, s'élevant contre les décrets des Papes qui avaient condamné ces deux auteurs et ordonné la signature du Formulaire ; qu'il était chef d'une faction dangereuse, répandue en France, en Flandre et en Hollande, qui avait ses officiers, ses finances et un gouvernement particulier, dont on cachait les intrigues sous des chiffres et des noms empruntés; qu'il avait écrit et reçu de ses amis des lettres injurieuses aux rois de France et d'Espagne, à leurs principaux ministres, aux papes mêmes et à plusieurs cardinaux et évêques; qu'au mépris des censures de l'Eglise il avait fait imprimer et distribuer dans les Pays-Bas plusieurs écrits prohibés par le Saint-Siège ; enfin qu'il avait administré les sacrements à M. Arnauld, et s'était érigé de son autorité privée un oratoire dans sa maison. Et sur tous ces griefs intervint la sentence d'excommunication de l'archevêque de Malines du 10 novembre 1704. Pour la justifier aux yeux du public, le sieur Van Susteren crut devoir produire aussi les pièces de ce procès. C'est ce qu'il fit, au

(1) Brûlé par arrêt du conseil souverain du Brabant du 18 juillet 1704.

commencement de 1705, par l'impression du *Causa Quesnelliana*, qui est in-4°.

Le Père Quesnel, qui avait en Hollande toute liberté d'imprimer, ne resta pas sans réponse ; et, outre

Trois *Lettres* qui parurent de lui en 1704, l'une au roi contre les calomnies des Jésuites, l'autre à M. le Chancelier, et la troisième à un archevêque, il réfuta le *Causa Quesnelliana* d'abord par une petite

Lettre à un de ses amis du 18 février 1705, où il promettait un écrit plus ample.

Il parut en effet le 5 mars 1705 sous le titre de :

Idée générale du libelle publié en latin sous ce titre : Motif de droit... *etc., où sont exposés les artifices et les calomnies de ce libelle et les nullités de la sentence de M. l'archevêque de Malines.*

Et encore, quelques mois après, il donna au public cet autre de sa façon :

Anatomie de la sentence de M. l'archevêque de Malines contre le Père Quesnel. Des extraits de ces pièces, quelque courts qu'ils fussent, nous méneraient un peu trop loin. On présume aisément que le Père Quesnel sait bien s'y défendre de tous les griefs dont on le chargeait.

Il ne s'en tint pas à sa propre justification : il entreprit celle de quelques personnes enveloppées dans la même cause et principalement de M. de Sébaste, que Rome avait dépouillé de sa qualité de vicaire apostolique, pour avoir refusé la signature du Formulaire. Voici les titres de la plupart de ces pièces :

Avis sincères aux catholiques des Provinces Unies sur le décret de l'Inquisition contre M. l'archevêque de Sébaste, 1704.

Trois mémoires sur l'introduction du Formulaire dans les Pays-Bas, 1707.

Lettre à M. Decker contre son nouveau système de Jansénisme, 1707.

Divers abus et nullités du décret de Rome du 4 octobre 1707 contre M. l'archevêque de Sébaste, 1708.

Défense de la justice, de la souveraineté du roi, de la sentence du Conseil souverain de Brabant et du droit des ecclésiastiques dans la cause de M. Guillaume Vandenesse, pasteur de Ste Catherine de Bruxelles, contre M. l'archevêque de Malines, où l'on trouve une ample réponse à la déduction sommaire de ce prélat ; une nouvelle réfutation de son monitoire ; l'examen du décret de l'Inquisition du 29 mars 1708 ; l'apologie de la protection royale et du recours des ecclésiastiques au roi et à ses conseils contre les voies de fait et contre les excommunications injustes et abusives. 1708, in-4° de 372 pages, sans les pièces qui tiennent près de 100 pages.

Ce pasteur, ami intime du Père Quesnel, avait appelé comme d'abus de la sentence de M. de Malines. Le Conseil de Brabant lui avait rendu justice, et le prélat n'ayant pas voulu reconnaître cette juridiction, le Père Quesnel s'attache dans cet ouvrage à établir les droits et l'autorité de ce Conseil sur cette matière.

J'ai omis trois ou quatre pièces qu'on regarde aussi comme de lui, comme ses

Lettres à M. de Cambrai, etc. ; mais on en trouvera le catalogue autour de l'estampe.

En France, ses ennemis ne se trouvant plus en état de rien entreprendre sur sa personne, prirent le parti de s'en dédommager sur ses biens en les lui faisant confisquer à à titre de relégué et de fugitif. Et, en conséquence d'un arrêt du Conseil d'Etat du mois de janvier 1705, ils lui furent en effet saisis au mois de mai de l'année suivante (1). Ce qui fut sensible au Père Quesnel, c'est que son frère le

(1) Fouilloux, *Hist. du cas de conscience*, page 180.

Père Guillaume Quesnel fût compris dans la même peine. Il n'était pas sorti du royaume; mais caché à Lyon dans une communauté (1), sur les avis certains qu'il avait eus, depuis son voyage à Bruxelles, qu'on songeait à l'enfermer à la Bastille. En effet, ayant été découvert depuis, il fut mis à Pierre-Encise dans Lyon, et n'en sortit qu'après la mort de Louis XIV et après avoir reçu la Constitution, ainsi qu'il l'avoue, et qu'il tâche de montrer qu'il a très bien fait dans une longue lettre qu'il écrivit au Révérend Père de La Tour pour le prier de lui donner une place dans nos maisons.

Cette injustice fit écrire *deux Lettres* par le Père Quesnel : l'une à un seigneur de la Cour, l'autre à M. de Chamillard, alors contrôleur général des finances. Dans la première du 29 décembre 1706, il dit : « *C'est moins pour mes propres intérêts que je romps le silence, qu'en faveur d'un frère plus que septuagénaire, prêtre de l'Oratoire aussi bien que moi, qui depuis trois ans et plus, est réduit à se tenir si caché que je n'ai aucun commerce avec lui, ignorant même le lieu de sa retraite... puisqu'il ne souffre qu'à mon occasion, et parce qu'il a fait pour moi ce que tout autre frère devrait faire dans une semblable rencontre. Je dois à mon tour le secourir autant par reconnaissance que par le sentiment de la nature et de la charité; et, ne pouvant rien de plus, je dois du moins rendre témoignage à son innocence.* »

Sur quoi il prie ce seigneur d'être persuadé de deux choses : 1° que son frère ne s'est jamais mêlé de près, ni de loin, des affaires qui ont attiré tant d'ennemis à lui son aîné ; et qu'à l'égard des lettres qu'on prétend avoir trouvées dans les papiers de celui-ci, écrites de sa propre main et fort contraires au témoignage qu'il vient de lui rendre, il faut que ce soit une pure calomnie, et que ces lettres soient fausses ou lui soient faussement imputées.

(1) Je pense que c'était chez les Mathurins, sous le nom de M. l'abbé Duprat.

J'ai, en effet, une lettre du Père Guillaume Quesnel au Père Bordes pour lui en adresser deux autres : l'une pour le Père de la Mirande, l'autre pour Madame la duchesse de Lesdiguières, où il se justifie sur cette accusation et dit : « *Les Jésuites ne me connaissaient pas, quand ils ont dit que* « *j'étais plus méchant que le Père Quesnel, dans le sens qu'ils* « *l'entendent. Ai-je jamais écrit contre leur doctrine ou pour* « *le Jansénisme? Ai-je jamais eu de querelle avec eux? Et,* « *pour ce qui est des lettres, comme je ne me suis jamais mêlé* « *de rien, je les défie d'en produire de véritables, qui soient* « *de moi et dont ils puissent se servir contre moi.*

« *Parce qu'on m'a écrit de votre part sur cela, il paraît plus* « *clair que le jour qu'ils confondent des lettres étrangères* « *avec les miennes, et qu'ils voudraient me les attribuer. Car* « *effectivement, il y a eu trois ou quatre petits Jansénistes,* « *qui entreprirent le Père Quesnel sur la signature qu'il con-* « *seilla à un bénéficier, de ses amis, et l'accusèrent même* « *d'avoir falsifié un écrit de M. Arnauld dans cette occasion.* « *Je ne me suis jamais mêlé de cette affaire que pour railler* « *peut-être mon frère sur ce changement en faveur d'un ami;* « *encore, je n'en ai pas de souvenir. Ils ne sont pas croyables* « *sur cela. La chose mérite bien d'être examinée par un* « *homme d'autorité et désintéressé comme Monseigneur le* « *cardinal de Noailles; et puisqu'ils en sont réduits là, il faut* « *qu'à mon égard, ils se sentent bien faibles sur le point de* « *l'évasion* (1). »

La lettre est du mois de janvier 1704.

La Duchesse de Lesdiguières parla vainement pour lui au Père de la Chaise. Il fut arrêté et renfermé comme coupable, ou comme frère de celui qui leur avait échappé.

Le Père Quesnel demande encore à ce seigneur de la Cour d'être persuadé : 2° que son frère n'est nullement dans le cas des Edits, n'étant ni relégué, ni sorti de France. Après quoi il dit : « *Sa Majesté serait sans doute touchée, si*

(1) De son frère, évasion dont ils voulaient le faire coupable.

elle daignait être informée que les petits revenus qu'on nous a saisis, sont pour la plus grande partie ce qui nous reste de bien après ce que nous en avons donné à l'Hôpital général de Paris, à condition d'une pension viagère de 800 livres, dont nous avons même remis volontairement le quart, il y a déjà longtemps, en faveur des pauvres, nous étant contentés de toucher chacun 600 livres. » Et il fait observer ensuite fort judicieusement que c'est vouloir tarir la source des charités des fidèles à l'égard des hôpitaux de Paris, si les rentes que l'on a constituées à vie sur ces maisons, ne sont pas des fonds hors d'atteinte.

Ils ne le furent pas cependant ; et, quoi qu'il pût représenter, tout lui fut saisi.

Mais ce n'est pas là ce qu'il éprouva de plus sensible, eu égard à ce qui lui arriva peu de temps après la condamnation de son livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, dont j'ai réservé jusqu'ici de parler, comme de la dernière épreuve par laquelle il a plû à Dieu de le faire passer ; comme c'est aussi la plus douloureuse pour un bon prêtre, et en même temps la plus méritoire, d'être attaqué dans sa foi et d'être persécuté à titre d'hérétique, de séducteur et d'impie. C'est ce qu'il nous faut reprendre d'un peu plus haut, et que je vaisrapporter sur les mémoires qu'il nous en a lui-même laissés.

Il dit donc dans

L'Explication Apologétique de ses Réflexions par rapport à l'Ordonnance des Evêques de Luçon et de la Rochelle du 15 juillet 1710, imprimée en 1712, en un volume in-12, (1):

Un des meilleurs moyens dont on se serve dans l'Oratoire pour élever dans une piété solide et vraiment évangélique les jeunes gens qui y viennent pour servir Dieu, c'est de leur faire beaucoup lire et méditer le Nouveau Testament. On avait même coutume, pour les occuper, de leur faire faire à chacun pour leur propre usage un petit

(1) Page 20.

recueil des paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui les avaient le plus touchés, et il me souvient que le Père Jacques Perrin,directeur à l'Institution d'Aix, était fort attentif à nous faire entrer dans cette pratique et à nous faire montrer de temps en temps nos recueils. Dans la suite, on jugea plus à propos de faire imprimer ces paroles divines du Sauveur dans un livret séparé, et le Père Nicolas Jourdain, qui était un homme de Dieu, et fut le premier supérieur de la maison de l'Institution de Paris, lorsqu'elle était encore placée vis-à-vis les Chartreux, crut devoir y joindre quelques réflexions fort courtes, qui étaient en latin comme le texte, insérées entre les versets, et dont la brièveté n'empêchait pas qu'elles ne jetassent parfois beaucoup de lumière dans l'esprit. C'est le petit livre qui a pour titre : *Verba Verbi Incarnati J.-C. D.-N.....* etc., dont on a déjà fait mention sous le titre du Père Jourdain.

Feu M. de Loménie, comte de Brienne, ministre et secrétaire d'Etat, ayant quitté la Cour et le monde, et étant entré dans l'Oratoire en 1664, eut la pensée de faire imprimer en français ce recueil des paroles de Notre-Seigneur; il m'engagea à traduire ces courtes réflexions; j'y en ajoutais même quelques-unes. Je mis à la tête une petite préface, et le tout fut imprimé sous ce titre :

Les paroles de la Parole Incarnée Jésus-Christ Notre-Seigneur, tirées du Nouveau Testament. Seconde édition corrigée et augmentée d'un grand nombre de paroles omises dans toutes les précédentes; de celles de la Très Sainte Vierge, et de plusieurs réflexions qui en découvrent l'esprit. Paris, Savreux, 1669, in-18 de 392 pages. — La première édition est de 1668.

Comme ce petit livre est devenu rare, et qu'il est l'origine et à proprement parler la première édition de celui des Réflexions morales, j'en mets ici trois ou quatre de suite pour en donner idée, en avertissant qu'elles sont dans le livre au-dessus des versets du Nouveau Testament, au lieu que je ne les copie ici qu'après ces versets.

Evangile Saint Jean chapitre 6 verset 36 :

« *Mais je vous l'ai déjà dit : vous m'avez vu, et vous ne croyez point.* »

Réflexion : « *Ni la prédication de J.-C., ni ses miracles, ni sa présence ne suffisent pas pour croire en lui.* »

Verset 37 : « *Tous ceux que mon Père me donne, viendront à moi, et je ne mettrai point dehors celui qui vient à moi.* »

Réflexion : « *Jésus sauve tous ceux que son Père lui a donnés.* »

Verset 38 : « *Car je suis descendu du Ciel, non pour faire ma volonté, mais pour faire la volonté de celui qui m'a envoyé.* »

Réflexion : « *Ne chercher que la volonté de Dieu, à l'exemple de Jésus-Christ.* »

Verset 39 : « *Or la volonté de mon Père, qui m'a envoyé, c'est que je ne perde aucun de tous ceux qu'il m'a donnés, mais que je les ressuscite au dernier jour.* »

Réflexion : « *Tous ceux que Dieu veut sauver par Jésus-Christ le sont infailliblement.* »

M. le Marquis de Laigue, qui s'était retiré à l'Institution, et y occupait un corps de logis qui est au-dehors, voyant ce petit livre, (continue le Père Quesnel, qui demeurait encore alors dans cette maison), le goûta et dit dans une conversation où j'étais, qu'il serait bon de faire la même chose sur le texte entier des quatre Evangélistes. Il m'invita à y travailler, il m'en pressa. Je m'y rendis ; et, comme les réflexions sur les seules paroles du Sauveur étaient placées entre les versets, je conservai cette même disposition dans la première édition.

M. de Laigue, qui avait été comme promoteur de ce livre, ayant rendu visite à feu M. Félix Vialard, évêque de Châlons-sur-Marne, que je n'avais pas encore l'honneur de connaître, lui en parla par manière d'entretien ; et ce grand évêque, qui embrassait volontiers tout ce qui pouvait contribuer à l'instruction et à la sanctification de son peuple, eut la pensée de le donner à son diocèse en cas, qu'après

l'avoir examiné, il le jugeât propre à édifier les fidèles confiés à ses soins. Il en emporta un exemplaire à Châlons, le lut lui-même, le fit lire et examiner par d'autres personnes éclairées et même par un religieux fort pieux et très capable d'en juger; et aucun d'entre eux n'ayant rien trouvé à redire, M. de Châlons envoya à Monsieur de Laigue son mandement pour mettre à la tête du livre, et voulut bien qu'il fût imprimé sous le privilège qu'il avait pour faire imprimer les instructions et autres livres à l'usage de son diocèse.

Mais, comme ce grand évêque était d'une sagesse et d'une circonspection admirable, il ne voulut point que ce livre fût imprimé à Paris sans l'agrément de M. l'archevêque, qui était alors M. de Harlay. M. de Laigue se chargea d'en parler à ce prélat, qui reçut la proposition avec beaucoup de bonté, et donna de fort bonne grâce son agrément, priant ce marquis de témoigner à M. de Châlons qu'il serait toujours le maître dans le diocèse de Paris, tant qu'il y aurait autorité. Voilà comment s'est formée la prétendue cabale pour publier le plus pernicieux livre que l'hérésie ait enfanté. En vérité, un complot où entrait M. de Harlay, n'était-pas bien propre à rétablir le Jansénisme et à mettre en vogue les cinq propositions? Cette première édition parut d'abord en 1672 sous ce titre (1) :

Abrégé de la morale de l'Evangile, ou Considérations chrétiennes sur le texte des quatre Evangélistes. Paris, Pralard, 1672, in-12. Car il n'y avait alors que les quatre Evangiles de la version de Mons, excepté dans les endroits où elle s'était servie du grec au lieu de la Vulgate.

Le mandement de M. Vialart, qui est à la tête en date du 9 novembre 1671, dit à ses curés : « *Nous avons crut en pouvoir mieux vous engager à la lecture des Livres Saints, qu'en vous faisant part de cet excellent ouvrage que la Providence de Dieu nous a mis entre les mains, et que nous avons*

(1) Lelong, *Bibl, sacr.*, T. I. p. 341.

examiné avec beaucoup d'application et de soin. Il faut que l'auteur ait cette charité lumineuse dont parle Saint Augustin, et qu'il ait été longtemps disciple dans l'école du Saint-Esprit qui a dicté ce divin livre, pour avoir pénétré avec tant de clarté et d'onction dans l'intelligence des mystères et des enseignements du Verbe Incarné. Cette lecture ne vous sera pas seulement utile pour votre propre édification, mais aussi pour faciliter les instructions chrétiennes que vous devez à vos peuples. Mais il faut, pour y trouver tous ces avantages, que vous apportiez à cette lecture une grande pureté intérieure, sans laquelle, dit un Père, l'homme ne rencontre que des ténèbres et des précipices dans cette source de lumière et de vie. Il sera bon même que vous conseilliez à ceux qui sont sous votre charge, une lecture si utile, à proportion de leur capacité et de la disposition où ils se trouveront d'en profiter. »

L'ouvrage fut enlevé avec tant d'empressement, dès qu'il parut, que deux ans après, il s'en fit une seconde édition chez Pralard en 1674 et une troisième chez le même, mais un peu augmentée, quoique toujours en un seul volume, en 1679.

« *Je pense quelquefois qu'il serait peut-être mieux de donner bonnement ce que le bon Dieu nous donne, en la manière que nous pouvons le donner. J'en usai ainsi sur les Evangiles, par des réflexions que je ne croyais pas devoir être regardées. Je fis en très peu de temps et sans beaucoup de façon, la première édition. Dieu y a donné bénédiction, j'appréhende que je ne prenne trop de soin de cette* [seconde] *partie* [les Epîtres], *et que Dieu ne s'en moque. D'un autre côté la dignité de la parole de Dieu et des vérités divines, la difficulté de Saint Paul, le bien de toute sorte de personnes qui peuvent s'en servir, semblent ne pas permettre que l'on néglige le secours* [des lumières] *des autres. Je me souviens que, quand je revis la première partie pour une seconde édition, on me disait fort de prendre garde à ne pas sortir de la brièveté; qu'en étendant ces réflexions, on les énervait, et qu'on leur*

ôtait leur grâce en partie. Je vois bien que je n'ai pas été aussi concis dans la seconde ; mais je n'ai pu et je n'ai pas même cru que cela me fût aussi possible que dans la première. Il y a sur cela pour et contre. »

Le reste du Nouveau Testament, c'est-à-dire les Actes et les Epîtres avec de pareilles considérations parut ensuite en 2 volumes in-12 chez Pralard en 1687.

Enfin le goût universel du public obligea l'auteur d'y faire encore des augmentations considérables, qui mirent le livre dans la forme et l'état où nous l'avons aujourd'hui. Voici comme il nous en parle lui-même avec ingénuité. J'attribue à la bénédiction de feu M. de Châlons et à l'amour qu'on a en France pour la parole de Dieu le succès qu'eut ce petit ouvrage. Il est vrai que les réflexions ont été beaucoup augmentées depuis. Car plusieurs personnes de considération, et même des plus éclairées, me pressèrent de faire sur le reste du Nouveau Testament ce que j'avais fait sur les quatre évangélistes. Et ayant fait des réflexions beaucoup plus amples, il fallut aussi beaucoup augmenter celles des Evangiles. Tout cela se passa sous les yeux et de l'aveu de M. l'archevêque François de Harlay. Tout Paris en est témoin. L'auteur des quatre lettres en rend témoignage, et nous l'apprenons aussi de l'écrit (1) de feu M. de Meaux, Jacques Bénigne Bossuet, en faveur du livre des Réflexions. Feu M. l'Archevêque d'heureuse mémoire, dit-il, loin de s'opposer au débit d'un livre dont le fruit se multipliait à ses yeux, en a souvent reçu les présents avec un agrément déclaré, en sorte que l'on pouvait attribuer à cet heureux événement ce qui est écrit dans les Actes : que la parole de Dieu allait croissant, et que le nombre de ses zélés lecteurs s'augmentait tous les jours. Ainsi, durant tout le temps que M. de Harlay a été archevêque de Paris, c'est-à-dire durant 24 ans, il laisse débiter et lire dans son diocèse ce livre où le Jansénisme est à chaque page et où les cinq propositions sont clairement enseignées.

(1) Bossuet, *Justification du livre des Réflexions morales*, p. 4.

Avant que de le rendre public le Père Quesnel voulut le faire examiner par M. Nicole. Il ne pouvait prendre un reviseur ni plus éclairé, ni moins suspect, sur l'article du Jansénisme. M. Nicole lui répondit (1) : « *Je voudrais bien que vous me fassiez la grâce de prendre au pied de la lettre tout ce que j'ai à vous répondre sur celle qu'il vous a plu de m'écrire, non pour en conclure la vérité de ce que je dirai, mais pour vous assurer simplement que je ne vous marquerai que mes sentiments effectifs, car je n'ai dessein de rien exagérer. Je suis si persuadé de la bonté de l'ouvrage total sur le Nouveau Testament, que je n'en trouve point de plus digne d'un prêtre, de plus utile à l'Eglise, de plus propre à tout le monde ; et, si j'avais à choisir un livre avec le Nouveau Testament à l'exclusion de tout autre, je vous avoue que ce serait celui-là. Tout m'y paraît non seulement solide, mais ravissant. Les lumières y sont vives et profondes et dans une abondance prodigieuse. Enfin, c'est un livre à l'égard duquel je ne me saurais épuiser. Il remplit et passe infiniment toutes mes idées ; et, quand il n'y aurait que ce seul lien, je me croirais obligé d'avoir une reconnaissance continuelle pour celui qui en est l'auteur et de lui être inviolablement attaché.* »

Il se défend ensuite de se charger du soin de veiller à l'édition à cause de la faiblesse de sa vue qui le met dans l'impossibilité de lire son manuscrit, sans s'exposer à la perdre. « *Cependant*, ajoute-t-il, *ce que j'en ai vu, suffit, ce me semble, pour pouvoir dire que cet ouvrage n'a point du tout besoin d'être revu. Il est d'une exactitude prodigieuse ; il n'y a pas la moindre inutilité. Je ne sais si l'on y pourra ajouter : mais je sais bien qu'il n'y a rien à ôter... Enfin ma pensée est que sans penser à des révisions, additions, retranchements, transcriptions, on songeât au plus tôt à faire jouir l'Eglise de cet ouvrage en l'état où il est ; car tout le reste est peu important.* »

(1) Nicole, *Nouv. lettres* 40 page 163.

La lettre est du mois d'octobre 1689.

Cependant, cette édition augmentée, en quatre volumes in-8°, sous le titre de Réflexions morales, etc., ne parut chez Pralard qu'en 1692, n'ayant alors que la traduction française sans le texte latin à côté sur les marges.

La même édition avec le texte latin, dont on comprit l'utilité et l'agrément, fut donnée en quatre volumes in-8° par Pralard l'année suivante, 1693, et une autre encore en 1696.

M. le Cardinal de Noailles, étant encore évêque de Châlons, accompagna cette édition de 1696 d'un mandement à son Clergé séculier pour en recommander la lecture. Il est daté du 23 juin 1695, et il y disait : « *Notre prédécesseur crut nous faire un grand présent de ce livre en vous le donnant dans le temps qu'il n'était encore qu'imparfait. Quel fruit donc n'en devons-nous pas espérer pour vous présentement que l'auteur l'a augmenté et enrichi de plusieurs saintes et savantes réflexions? qu'il a ramassé ce que les Saints Pères ont écrit de plus beau et de plus touchant sur le Nouveau Testament, et en a fait un extrait plein d'onction et de lumière? Les difficultés y sont expliquées avec netteté, et les plus sublimes vérités de la religion traitées avec cette force et cette douceur du Saint-Esprit qui les fait goûter aux cœurs les plus durs. Vous y trouverez de quoi vous instruire et vous édifier. Vous y apprendrez à enseigner les peuples que vous avez à conduire. Vous y verrez le pain de la parole, dont vous avez à les nourrir, tout rompu et tout prêt à leur être distribué, et tellement proportionné à leurs dispositions qu'il ne sera pas moins le lait des âmes faibles qu'un aliment solide pour les plus forts. Ainsi ce livre vous tiendra lieu d'une bibliothèque entière : il vous remplira de l'éminente science de Jésus-Christ pour laquelle Saint Paul considérait tout comme une peste et il vous mettra en état de la communiquer aux autres, pourvu que vous portiez à cette sainte étude une humilité sincère, un cœur pur, une conscience droite, une foi non feinte.* »

Les Jésuites et leurs adhérents étaient les seuls alors qui ne souscrivissent pas de grand cœur à ces témoignages si favorables. Leur doctrine, leur morale, leurs maximes et leur conduite sont trop nettement proscrites dans le livre des *Réflexions morales*, pour attendre d'eux autre chose. Ils répandirent dans le public quelques libelles pour le fronder, outre le fameux *Problème ecclésiastique contre M. le Cardinal de Noailles* en 1698, qu'on leur attribua, non sans fondement, et qui fut brûlé par arrêt du Parlement de Paris. Le pieux cardinal, qui n'a jamais respiré que l'amour de la paix, fit revoir le livre par M. Bossuet, la grande lumière de l'Eglise de France ; et, après l'examen le plus sérieux et le plus exact, le fit paraître dans une nouvelle édition, donnée en 1699, et qu'on a suivie dans toutes celles qui se sont faites depuis, avec quelques légères corrections données par pure condescendance, pour développer ou modifier quelques expressions, dont il prévoyait que les esprits mal intentionnés pourraient abuser.

Ainsi, par exemple, au lieu que la Réflexion sur le Chapitre 15 de Saint Jean, verset 5, portait dans les éditions précédentes : « *La grâce de J.-C., principe efficace de toute sorte de bien, est nécessaire pour toute bonne action. Sans elle, non seulement on ne fait rien, mais on ne peut rien faire;* » dans l'édition de 1699, et dans les suivantes on a retranché le mot *efficace*.

Au lieu qu'il disait sur Saint Luc, chapitre 5, verset 13 : « *Quand Dieu veut sauver une âme et qu'il la touche de la main intérieure de sa grâce, nulle volonté humaine ne lui résiste* »; on faisait dire à l'auteur dans les éditions postérieures : « *Quand Dieu veut sauver une âme, et qu'il la touche puissamment de la main..., etc.* »

Et encore, dans Saint-Jean, chapitre 6, verset 40 : « *Ceux que Dieu veut sauver, par Jésus-Christ, le sont infailliblement.* »

En explication de quoi l'on mit dans cette édition corri-

gée : « *Ceux que Dieu veut sauver par Jésus-Christ d'une volonté absolue et efficace, le sont infailliblement.* »

Or, à la faveur de ces corrections, au nombre de 10 ou 12, dont j'ai rapporté les plus fortes, le bon cardinal se flattait que l'ouvrage serait hors d'atteinte à la calomnie. Le public ne l'en recherchait pas moins, et le libraire ne pouvait suffire à l'empressement et à la multitude prodigieuse des acheteurs.

L'édition de 1699 fut suivie de près d'une autre, de forme in-12, en 8 volumes, qui fut imprimée à Liège, chez Broncart en 1702 (1). Pralard en donna deux en 1705 presque en même temps, l'une in-12 en caractères plus menus, mais plus commode pour être portée ; l'autre in-8°, selon la forme ordinaire. Comme c'est l'unique que j'ai, j'en vais rapporter le titre :

Le Nouveau-Testament en français avec des réflexions morales sur chaque verset pour en rendre la lecture plus utile et la méditation plus aisée, imprimé par l'ordre de Monseigneur l'évêque et comte de Châlons, pair de France, et approuvé par son Eminence Monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Nouvelle édition. Paris, Pralard, 1705, 4 volumes in-8°.

Outre celles-là, il s'en est fait une quantité d'éditions contrefaites à Toulouse, à Lyon, à Bruxelles; et il a été traduit, à ce qu'on dit, dans des dialogues faits pour la défense de ce livre, en anglais et en polonais. Enfin il vient encore d'en paraître une édition toute récente en 8 volumes in-12, mais avec des augmentations considérables, qui ne sont, à ce qu'on prétend, dans aucunes des éditions précédentes, et qui ont été trouvées dans les papiers de l'auteur après sa mort. Elles sont fort bien imprimées à Amsterdam, chez Nicolay, en 1727, sur un exemplaire de l'ancienne édition corrigée et amplifiée de la main de l'auteur. Pour la commodité de plusieurs lecteurs et pour

(1) Lelong.

s'accommoder à leur bourse, on en fit aussi divers abrégés. En voici deux qui sont venus à ma connaissance :

Le jour évangélique, ou trois cent soixante-six visites tirées du Nouveau Testament, pour servir de sujets de méditation chaque jour de l'année, recueillis par J.-B., abbé régulier de Rolduc, de l'ordre de Saint Augustin. Paris, Osmont, 1700, in-12 de 367 pages.

Au bout de chaque réflexion tirée mot à mot du Père Quesnel, le compilateur a toujours joint une petite élévation à Dieu, qui en est le fruit; mais je dois avertir que l'élévation n'est pas toujours de l'auteur, quand il n'en a point fait dans son livre.

Instructions chrétiennes ou Elévations à Dieu sur la Passion, avec les Octaves de Pâques, de la Pentecôte, du Saint-Sacrement et de Noël, tirées des Réflexions morales sur le N. T. par le Père Quesnel, prêtre de l'Oratoire, composées par l'ordre de Monseigneur et comte de Châlons, pair de France, et approuvées par son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles, archevêque de Paris. Paris, Pralard, 1702, in-12, de 562 pages.

Cet abrégé qui est fait avec plus de choix que le précédent, paraît avoir été dressé par le Père Quesnel lui-même. On trouve dans tous les deux quelques-unes des propositions censurées depuis dans le livre des Réflexions morales; mais aussi, qui pouvait prévoir que de pareilles propositions le seraient un jour ?

Ses ennemis avaient déjà eu, à la vérité, le crédit de faire proscrire le livre par M. Foresta de Colongue, évêque d'Apt, par une ordonnance du 15 octobre 1703. Mais personne n'avait tenu compte de cette censure (1). Il paraissait, jusque dans le titre, que cet évêque n'avait pas même vu le livre qu'il censurait ; car il le désignait ainsi : *Le Nouveau Testament en français... imprimé à Trévoux ou à Lyon et se vendant à Paris chez André Pralard.* Cette ordonnance fut

(1) *Préface des Hexaples*, in-4° page 19.

si méprisée du corps des évêques, que plusieurs voulaient que M. le cardinal de Noailles en portât les plaintes à l'Assemblée du clergé de 1705. Feu M. Félix, évêque de Chalon-sur-Saône, lui fit même proposer d'y faire censurer le mandement d'Apt. Il ne demandait à son Eminence que de ne s'y pas opposer, et se faisait fort de faire réussir son dessein et d'engager en même temps l'Assemblée à faire travailler à une nouvelle édition du livre qui avait paru sous son autorité. Mais le bon cardinal, suivant toujours le penchant de sa douceur naturelle et de son caractère pacifique ne put se résoudre à entrer dans cette proposition, espérant qu'à force d'user de ménagements, il ferait tomber les armes des mains à ceux qui ne cherchaient qu'à engager la dispute.

Mais ils se retournèrent alors du côté de Rome, et obtinrent de Clément XI le bref du 13 juillet 1708 condamnant le livre des Réflexions morales ; et quoique, dans l'espérance qu'ils avaient donnée d'avoir assez de crédit pour le faire recevoir, ils eussent eu l'attention de n'y point faire insérer les clauses ordinaires aux décrets émanés de Rome et contraires à nos maximes, il fut rejeté. C'est à l'occasion de ce bref que le Père Quesnel fit paraître un petit ouvrage intitulé :

Entretien sur le décret de Rome du 13 juillet 1708, contre le livre des Réflexions morales.

Cette voie manquée, ses ennemis revinrent à la charge par un autre endroit. Le Père Tellier se servit des évêques de Luçon et de la Rochelle, prélats dévoués à la Société, pour leur faire publier une ordonnance et instruction pastorale, en date du 15 juillet 1710, contre le livre, qu'ils disent plein de dogmes impies et d'un poison qui porte la mort dans le cœur.

Le Père Ardouin, dans son extravagant ouvrage intitulé *Athei detecti* imprimé en Hollande in-folio parmi ses *Opera varia*, l'a mis au nombre de ces athées dans la compagnie non seulement des Pères Malebranche, André Martin et

Louis Thomassin, mais encore de Jansénius et MM. Arnauld, Pascal et Nicole; car tous ces gens-là, selon lui, ont enseigné manifestement l'athéisme. Il emploie près de 60 pages in-folio pour le prouver en particulier du Père Quesnel par une grande quantité de textes, d'extraits de son Nouveau Testament Il y trouve un corps de système très bien lié, où tout coule du principe de l'athéisme, encore que Dieu y soit nommé partout, et que tout paraisse y porter à lui avec onction et un certain esprit de piété, qui semble y respirer partout. En quoi cet ouvrage est le plus dangereux qui soit sorti de cette secte. Le fondement de ces atroces imputations est que l'auteur, parlant de Dieu et de son fils, l'appelle partout la Vérité éternelle, la Raison et la Lumière universelle, la Sagesse incréée et incarnée, la Lumière des anges et des hommes. Car, par toutes ces expressions, en apparence si magnifiques, c'est ne reconnaître Dieu que de nom et le renier en effet; cette lumière qui éclaire tous les hommes étant quelque chose de créé de Dieu et nullement Dieu même. Ensuite, de ce que le Père Quesnel emploie souvent la comparaison de l'Eucharistie avec la parole de Dieu, il en conclut qu'il ne croyait pas plus réellement à la vérité du corps de Jésus-Christ dans l'une que dans l'autre (1).

Il lui attribue aussi des erreurs, non seulement sur la grâce, cela va sans dire dans un Jésuite, mais encore sur le culte des saints et de la Vierge, sur l'autorité et la primauté du Pape, sur la résurrection des morts, lui faisant soutenir que les justes ne reçoivent leur récompense qu'après le jugement dernier; que les damnés ne souffriraient pas la peine du sens, et autres extravagances que ce forcené enfante dans son cerveau, et croit ensuite trouver dans ce livre, et, qui pis est, croit l'y trouver, comme une suite du système de l'athéisme, qu'il en tire par corollaire. Ce n'est pas, dit-il à la fin, qu'on ne trouve quelquefois des expres-

(1) Voyez la page 133.

sions semblables dans des auteurs vraiment catholiques. Mais il paraît que ceux-ci croient vraiment en Dieu, au lieu que Quesnel, ainsi que tous les Jansénistes, dont il est aussi le chef et le patriarche, n'y croit point, quoiqu'ils fassent semblant d'y croire, et qu'ils soutiennent hautement qu'ils sont dans la communion de l'Eglise, et qu'ils ne veulent pas s'en séparer jamais : ce qui est encore le comble de la duplicité, et a donné lieu au public de dire comme en proverbe qu'un Janséniste n'est autre chose qu'un athée qui dit ou qui entend la messe.

Non seulement l'ordonnance des évêques de Luçon et de la Rochelle fut répandue dans tout Paris, mais affichée même à dessein aux portes de l'archevêché. Cette insulte obligea M. le cardinal de Noailles d'en publier une à son tour, par laquelle il défendait sous les peines de droit aux fidèles de son diocèse de lire ou de garder celle-là. Les deux prélats s'en plaignirent au roi comme d'un attentat commis contre leur caractère. Le Père Tellier mendia des lettres de plusieurs prélats du royaume pour appuyer auprès du roi la querelle de leurs confrères, et en prit occasion d'engager ce prince à prier le Pape de prononcer de nouveau, mais d'une manière plus claire qu'il n'avait fait la première fois au sujet du livre dont il lui avait déjà fait demander expressément la censure par quelques évêques qu'il avait à sa dévotion, sous la parole royale qu'il lui avait fait donner que son décret serait reçu, s'il avait soin de déclarer en particulier ce qu'il trouvait censurable. Tirons un rideau sur les tristes suites de ce décret qui a mis en combustion l'Eglise de France, et dont nous n'espérons point de voir la fin de l'embrasement, quoiqu'il dure depuis 17 ans. Il me suffit d'observer quelques ouvrages qu'il donna au Père Quesnel l'occasion de produire jusqu'à sa mort, tels que ses

Lettres au Pape Clément XI au sujet de la Bulle qu'il se proposait de donner ;

Sa *Lettre au cardinal de Rohan* ;

Pareille *Lettre à un évêque de l'Assemblée* de 1713 et 1714 ;

Sa *Lettre apologétique à M. l'évêque de Beauvais* ;

Sa *Lettre apologétique à M. l'évêque de Poitiers* ;

Son *Explication apologétique du livre des Réflexions morales* en 2 volumes in-12, publiée en 1712 ;

Les vains efforts des Jésuites contre la justification des Réflexions sur le N. T. composée par M. Bossuet, un volume in-12, 1713 ; et augmenté depuis dans une nouvelle édition de 1717 ;

Deux *Actes d'appel de la constitution Unigenitus,* 1717 ;

Plainte et protestation du Père Quesnel contre la condamnation des cent une propositions, avec un ample exposé de ses vrais sentiments opposés aux sens erronés qui lui sont faussement imputés dans l'Instruction pastorale des XL évêques. Seconde édition revue par l'auteur. 1712, un volume in-12, de 481 pages.

Je serais tenté de copier une bonne partie de ce livre, si je commençais une fois à en extraire quelques endroits. Il est composé de trois parties. La première est une prière, une élévation à Dieu, où il rend compte des intentions qu'il a eues et de la conduite qu'il a tenue en composant son livre des Réflexions.

La deuxième est une exposition des sens erronés que les quarante prélats lui ont attribués dans leur Instruction pastorale. Or, il désavoue tous ces mauvais sens en particulier dans les mêmes termes, et en preuve que c'est bien lui, et non quelque disciple officieux qui lui prête cette déclaration, il en a signé tous les exemplaires imprimés, de sa propre main, de cette manière : *Pasquier Quesnel, prêtre de l'Eglise de Paris,* à la fin de cet exposé.

La troisième partie est un autre exposé plus ample où il fait voir qu'on n'a pu, sans mauvaise foi et sans injustice, lui imputer de pareilles erreurs si éloignées de ses sentiments et des expressions de son livre ; en sorte que, si cette fameuse querelle, où nous en sommes encore à vider

la question de droit, est jamais réduite à la simple question de fait, je ne comprends pas comment aucun esprit raisonnable pourra se persuader après un monument comme celui-ci si clair, si palpable, que ce bon prêtre ait voulu enseigner des erreurs désavouées si nettement.

Son corps, qui s'était soutenu si longtemps contre le poids des années (1), succomba enfin sous de si violentes secousses, et il mourut à Amsterdam, où il s'était retiré depuis 1704, le 2 décembre 1719 (2), âgé de 85 ans 4 mois et 18 jours, après une maladie de huit ou dix jours.

Le 28 novembre il demanda lui-même les sacrements, qu'il reçut de la main de son curé avec tous les sentiments de foi et de piété les plus vifs et les plus tendres. On commença par l'Extrême-Onction, qu'il voulut recevoir à terre sur une natte, sur laquelle il était couché, et il répondit à toutes les prières. Après les saintes huiles, il reçut le saint Viatique à genoux, fondant en larmes, et demeura dans cette situation pendant toute la cérémonie qui fut assez longue.

Ce même jour, après avoir reçu le saint Sacrement, il jugea à propos, pour prévenir les calomnies qu'on pourrait répandre après sa mort, de faire sa profession de foi en présence de deux protonotaires apostoliques et de témoins, et il signa de sa main. Elle était conçue en ces termes :

« *Je soussigné, Pasquier Quesnel, natif de Paris, prêtre de l'Oratoire de France, me trouvant au lit dangereusement malade, et devant peut-être bientôt rendre compte de toutes les actions de ma vie, déclare ce qui suit :*

Je crois toutes les vérités que J.-C. a enseignées à son Eglise, dans le sein de laquelle je veux mourir et avec laquelle je condamne toutes les erreurs qu'elle condamne et qu'elle condamnera.

(1) *Relation abrégée de sa mort*, imprimée en 1712, un vol. in-12.

(2) Erreur de M. de La Monnoye qui, dans ses notes sur le jugement des savants de Baillet, Tome 2, page 492, le fait mourir le 19 décembre.

Je reconnais le souverain Pontife pour le premier vicaire de J.-C. et le Siège apostolique pour le centre de l'unité.

Je déclare que je n'ai jamais prétendu rien dire, ni écrire, ni penser de contraire à ce que la sainte Eglise catholique croit et enseigne, ni au respect que tout humble enfant de l'Eglise doit à ses décisions.

Qu'à l'égard de mon livre des Réflexions morales sur le Nouveau Testament, je déclare qu'en le composant, je n'ai jamais eu la moindre pensée d'y rien mettre qui soit opposé aux sentiments de l'Eglise, ni qui ait quelque rapport aux erreurs pernicieuses, ni aux intentions malignes qu'on m'a imputées à Rome et en France, et que je déteste de tout mon cœur ; mais que la seule intention que j'ai eue en le composant, a été de rendre quelque petit service à l'Eglise en instruisant les fidèles.

Que je persiste à croire que je n'ai rien enseigné dans mon livre des Réflexions morales, ni dans mes autres écrits, qui ne soit très conforme à la croyance de l'Eglise ; mais en cas qu'il me soit échappé contre mes intentions quelque chose qui y fût contraire, je le rétracte et le déteste, me soumettant par avance à tout ce que l'Eglise décidera, touchant mes écrits et ma personne.

Que je renouvelle les plaintes et protestations que j'ai faites contre l'injustice manifeste de ceux qui m'ont condamné sans m'entendre, ou après avoir lu mes écrits justificatifs.

Que je persiste dans l'appel que j'ai interjeté au futur concile général de la Constitution de N. T. S. P. le Pape, qui commence par ces mots : Unigenitus Dei Filius, *et de tous les griefs de plainte dont j'ai demandé justice à l'Eglise.*

Que je déteste enfin tout esprit de schisme et de division. Ce sont les sentiments dans lesquels je veux mourir dans la communion et l'unité de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.»

Le 1er décembre il eut un nouvel accès plus violent que les précédents ; et, dès ce moment, il ne douta plus qu'il fût proche de sa fin, et il ne s'occupa plus que du bonheur et

du désir de la mort. « *Cupio dissolvi,* disait-il, *et esse cum Christo, multo magis melius.* » On lui lut le psaume 24, qu'il répéta lui-même jusqu'à la fin avec la personne qui le lui lisait. Il répondit aussi avec la présence d'esprit la plus grande et la plus parfaite aux prières de l'agonie, qu'il suivit toujours.

Ensuite il dit à une personne qui était près de lui : « *J'ai achevé un écrit qui est la suite de l'inscription de faux contre les calomnies de Louvain et le prétendu Pinçon* (ouvrier qui se disait de ses parents). *Prenez garde avant de le faire imprimer qu'il n'y ait point de termes contre Messieurs les évêques d'Angers et de Bourges* (qui, du moins le premier, avaient reçu et publié les fausses dépositions de cet homme) *car il faut ménager leur caractère.* »

Comme on lui lisait quelques endroits des Pères les plus propres à son état présent et les plus touchants, il interrompit la personne qui les lui lisait et lui dit : « *Ça toujours été pour moi un grand fardeau que les louanges excessives dont on n'a cessé de m'accabler depuis longtemps. On s'imagine que je suis quelque chose de grand, parce que j'ai fait quelque bruit dans le monde contre mon intention et mon caractère qui n'aime point le bruit ; mais devant Dieu je crains fort que toutes ces louanges soient mon jugement, les paroles de J.-C. sont terribles* : « Multi dicent in illa die : Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus ?... et tunc confitebor illis quia numquam novi vos. » *C'est une parole terrible,* ajouta-t-il, *et qui paraît encore plus terrible à un homme qui est dans l'état où je suis.* »

Il dit encore à la même personne : « *Je dois vous dire, avant que de mourir, un secret que je n'ai dit à qui que ce soit pendant ma vie. C'est au sujet des calomnies de Louvain, où je suis accusé de corruption ; je dois donc vous dire que, dès l'âge de 18 ans, je fis vœu de chasteté perpétuelle ; et que, depuis ce temps-là, par la miséricorde de Dieu, non seulement je n'ai rien fait, non plus qu'auparavant, contre mon vœu,*

mais même que Dieu, par sa miséricorde, m'a préservé des moindres attaques du vice contraire. »

On continua jusqu'après-midi à lui réciter des psaumes, qu'il récitait aussi tout haut. On y joignait quelques endroits de l'Ecriture qui convenaient à son état. Le médecin entra ensuite, et se retira peu de temps après. Le malade demanda ce qu'avait dit le médecin. On lui répondit qu'il avait dit qu'il pourrait mourir à tout moment et vivre au plus jusqu'au soir. Ce qu'ayant entendu, il leva les mains et les yeux au ciel et s'écria : « *Benedic, Domine, sacrificium tuo sancto nomini preparatum.* » Une heure allait sonner. Il était en pleine connaissance, priant sans cesse et récitant le psaume 68, lorsque l'oppression augmenta tout à coup; et après deux soupirs fort légers, sans aucun mouvement extraordinaire, il rendit son âme à Dieu, comme on lui disait ces paroles : « *Veni, Domine Jesu.* »

La relation imprimée dont j'ai tiré ceci, porte que son corps devait être transporté à Warmont, petit village à six ou sept lieues d'Amsterdam, pour y être enterré dans l'Eglise de ce lieu, où il n'y a que des catholiques d'enterrés et où reposent le corps de M. l'archevêque de Sébaste et plusieurs autres personnes célèbres de l'Eglise catholique de Hollande.

On se hâta de donner au public d'abord après sa mort tout ce qu'on put trouver de lettres de piété de lui, et on en composa un recueil de trois volumes in-12, sous ce titre :

Recueil de lettres spirituelles sur divers sujets de morale et de piété, chez François Barois, 1721. Tome I, de 484 pages ; Tome II de 508 pages et Tome III de 388 pages.

Le premier tome tout entier et une partie du second est une suite de lettres à M. l'abbé d'Héricourt, doyen de l'église cathédrale de Soissons, un des plus vertueux ecclésiastiques et des plus consommés en piété qui soient dans l'Eglise ; en un mot un saint à canoniser, que le Père Quesnel a toujours conduit, depuis la tonsure, par une voie droite et sûre ; mais qui en même temps ne respire que douceur,

modération et condescendance, n'ayant rien du zèle outré et de la dureté indiscrète que les ennemis des Jansénistes ne cessent de leur reprocher. Et cette même sagesse dans les maximes et la décision des cas règne dans tout ce recueil. On en peut tirer quelques faits qui le concernent. On voit, dans la quarante huitième lettre, ses sentiments d'humilité au sujet du caractère du sacerdoce, dont il était revêtu; dans la cinquante-sixième, sa tranquilité et sa reconnaissance envers Dieu dans les diverses agitations de sa vie; dans la quatre-vingt-cinquième, en date du 15 juillet 1693, il dit que c'est le jour de son baptême, et qu'il entre dans sa soixantième année; dans la quatre-vingt dixième, que c'est un vrai régal pour lui d'apprendre que Dieu donne de bons sujets à la Congrégation qui est toujours dans son cœur, comme il est toujours lui-même dans son sein.

Les lettres du second tome sont toutes, sauf deux, à la marquise de Dampierre, et font un cours complet d'instruction pour une veuve chrétienne, qui a des enfants à élever et à établir. Dans la lettre cinquante-huitième, au sujet du présent qu'il avait fait à cette dame d'un de ses ouvrages, que je crois être ses Réflexions morales, il lui dit : « *Je prie celui qui donne la force de nourrir au pain ordinaire, de donner à celui-là pour vous une bénédiction particulière..... Mais ayez soin, de votre côté, de prier pour moi. Il a bien voulu, pour l'amour des âmes qui sont à lui, changer en pain les pierres qui étaient entre mes mains; j'ai sujet de craindre que ce pain ne se change de nouveau en pierre à mon égard, ce qui arriverait, si je ne m'en nourris pas le premier.* » Dans la quatre-vingt treizième, en date du 18 mai 1719, il dit que la faiblesse de sa vue lui interdit tout commerce de lettres qui n'est pas, au reste, fort nécessaire à un homme qui, dans deux mois, aura quatre-vint cinq ans accomplis.

Dans le troisième et dernier volume, dont une partie est à l'abbesse ou prieure de Gif, il dit, dans la trente-sixième lettre du 12 septembre 1701, qu'on est mal informé de croire qu'il ait fait un ouvrage sur l'Ecriture Sainte; que les

remarques ou explications que l'on a imprimées en Flandre sur la Bible ne sont pas du tout de lui.

Dans la quatre-vingt troisième, à une demoiselle nouvelle catholique, il écrit du 9 novembre 1713. « *La Constitution est venue. J'attendrai le jugement que nos prélats en porteront. Ce sont nos juges, c'est à eux à régler notre croyance et nos sentiments, quand ils règlent eux-mêmes les leurs sur la parole de Dieu et sur la tradition des SS. Pères, comme on doit présumer qu'ils font quand ils enseignent... C'est uniquement à l'Eglise que Dieu a promis que les portes de l'enfer ne prévaudraient point contre elle. Les particuliers, en quelque degré d'autorité qu'ils soient, sont hommes et sujets à se tromper.* » Et à la même, dans la lettre suivante du 16 janvier 1716, il dit sur son rappel à Paris, dont il était quelque bruit alors, qu'il y pense médiocrement, tant parce qu'à l'âge où il est, ce n'est pas la peine de déménager, étant là aussi près du ciel qu'à Paris; que, parce qu'à voir le train des affaires et les allures de nos maîtres, ils paraissent trouver des difficultés à son retour et vouloir peut-être le lui faire acheter; ce qu'ils pourraient mettre à si haut prix qu'ils lui en feraient perdre l'envie.

Enfin voici quelques autres écrits du Père Quesnel tirés d'une liste de ses ouvrages, écrite de la main de M. Fouilloux durant son séjour en Hollande :

Histoire abrégée de la Congrégation de Auxiliis.

Mémoire pour M. Huyghen.

Récrimination des Jésuites contenue dans leur rétractation de l'hérésie du péché philosophique convaincue de calomnie.

L'écrit : Coram.

Le même en français sous ce titre : *Nouvelle déclaration des disciples de St-Augustin contenant l'exposition sincère de leur doctrine sur la matière des cinq propositions.*

Discours pour répondre à la nouvelle accusation des Jésuites.

Avertissement pour le recueil du faux Arnauld.

Libelle diffamatoire du faux Arnauld en deux colonnes.

La bonne foi de M. Arnauld.

Avis important au P. Recteur des Jésuites de Paris.

Récapitulation des faits de la fourberie de Douai.

Inscription en faux.

Réponse au libelle de Louis Benoit contre les Pères de l'Oratoire.

Motifs de droit pour M. Van Lesbecke.

Réponse au motif de droit publié contre M. Van Lesbecke.

Mémoire pour l'Université de Louvain au sujet du séminaire de Liège.

Mémoire au sujet des raisons pour lesquelles il est important de ne pas retirer le séminaire de Liège des mains des théologiens séculiers.

Motif de droit ou défense du Séminaire de Liège et des droits de MM. les Proviseurs.

Calomnie du Père Sabran, jésuite.

Justification de la doctrine de M. Henry Denys.

Mémoires importants pour servir à l'histoire de la Faculté de théologie de Douai.

Suite des mémoires importants.

Premier avis à la Faculté de Douai.

Deuxième avis.

Troisième avis.

Réponse à la lettre de M. Delcourt, à l'auteur de l'avis.

Deuxième réponse à la même lettre.

Lettre à la Faculté de Douai au sujet de l'affaire de M. Delcourt.

Mémoires pour les Pères de l'Oratoire, 4 pages, in-4°.

Réfutation d'un libelle calomnieux intitulé Ancienne hérésie.

Lettre d'un abbé à un prélat de la cour de Rome sur le décret des 31 propositions.

Justification des religieuses de Port-Royal contre d'anciennes et de nouvelles calomnies.

Lettre à M. Steyaert contre sa déclaration joyeuse.

Philosophisme de Marseille.

Philosophitœ, in-12 de 103 pages.

Lettre à M. Van Susterem.

Lettre d'un particulier à un ami touchant celle qui court sous le nom du roi d'Espagne.

Confession juridique de M. de Malines avec le problème proposé à M. Malo.

Anatomie de la sentence de M. de Malines.

La foi et l'innocence du clergé de Hollande.

Avis sincères aux catholiques de Hollande.

Réflexions sur un écrit touchant la signature du Formulaire in-12 de 142 pages.

Premier mémoire sur l'Introduction du Formulaire dans les Pays-Bas, in-4° de 8 pages.

Deuxième mémoire de 32 pages.

Troisième mémoire de 72 pages.

Préface pour la relation de la paix avec Clément IX, de 190 pages.

Addition à ladite relation depuis la page 341 du tome II.

Entretien sur le décret de Rome contre les Réflexions morales sur le Nouveau Testament, in-12 de 392 pages.

XXX. — Le Père Michel Martin,

Entré en 1658, sorti en....., mort en.....

Michel Martin, né à Saumur, fils de Michel Martin et de Marie Foety, fut reçu à l'Institution de Paris le 24 février 1658, âgé de 22 ans, ayant fait ses études de philosophie et étant déjà acolyte (1).

C'était un sujet de mérite, qui avait l'esprit fort bon et une piété solide. Il se lia fort dans l'Oratoire au Père Pasquier Quesnel, avec qui il fit son Institution et de qui j'apprends le peu que j'ai à en dire.

L'état de ses affaires domestiques nous le fit perdre. Comme il n'avait point de bien de famille, il se vit, à son grand regret et au nôtre, contraint de quitter la Congrégation de l'agrément de ses supérieurs, pour être en état d'assister sa mère qui avait besoin de lui. (2)

Ensuite le Père de Sainte-Marthe, qui connaissait son mérite, le donna à M. Colbert, qui le prit un temps sous sa direction pour précepteur de ses enfants, et M. Martin, qui avait fait de bonnes études, s'acquitta fort bien de cet emploi et au contentement de ce ministre.

M. Colbert, voulant le récompenser, lui fit donner 2000 livres de pension sur l'évêché d'Auxerre, auquel, après la mort de son propre frère, il avait fait nommer un de ses parents du nom de Colbert. Mais M. Martin ne la voulut point accepter, disant que, n'ayant jamais rendu service à ce diocèse et n'étant ni en état ni dans la disposition de lui en rendre aucun, il ne croyait pas pouvoir en cons-

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) Quesnel, Note sur la 200e Lettre de M. Arnauld, au Tome 3.

cience jouir de cette pension. M. Colbert ne goûta pas trop cette excuse; mais ne l'en estima pas moins. Il se contenta de lui dire qu'il se gardât bien d'imprimer de telles maximes à ses enfants, et il lui donna cependant des rentes sur l'Hôtel de Ville ; ce que le Père Quesnel dit avoir su de M. Martin même, dont il était fort ami. Il ajoute que M. Baluze ne fut pas si scrupuleux, puisqu'il accepta la moitié de cette pension refusée que le ministre lui fit avoir ; et que c'est à cette occasion que, pour faire passer sa pension à Rome, dont M. Baluze avait besoin pour cela, il laissa le dessein qu'il avait pris de faire imprimer les Actes du Concile de Bâle fort amples, dessein pour lequel il avait entrepris sa nouvelle collection des Conciles, dont on n'a que le premier volume. Ceci se passait au mois de février 1684, comme il paraît par la date d'une lettre de M. Arnauld de ce même temps.

Ce docteur comptait fort sur M. Martin, et écrivait ainsi à la Mère Angélique, du 22 avril 1680, sur ce qu'elle craignait que M. Colbert ne voulût faire recevoir une de ses sœurs abbesse dans un couvent malgré les religieuses : « *Il me semble qu'il serait bon de parler à M. Martin qui a été précepteur de ses enfants. On le peut faire très sûrement ; car c'est un des plus honnêtes hommes du monde et des plus zélés pour la vérité. On pourrait savoir ce qu'il y aurait à espérer en parlant à M. Colbert, et si lui-même ne lui pourrait point parler. Il est fort ami de M. le Curé de Saint-Jacques du Haut-Pas.* » C'était M. Leroy, abbé de Haute-Fontaine, qui avait plus d'un bénéfice, et étant fort sollicité par ses amis de Port-Royal de se mettre en règle sur cet article, pensait à se démettre d'un en faveur de M. Martin. M. Arnauld, pour l'exciter à tenir sa résolution, lui écrit du 3 août 1681, et faisant allusion au renoncement généreux que celui qu'il avait en vue, avait fait aux offres de M. Colbert, il lui mande : « *L'action qu'a faite celui sur qui vous avez jeté les yeux* (pour lui résigner un de vos bénéfices),

est si édifiante, et peut-être d'un si grand exemple à la postérité, qu'il est bon que l'on sache qu'un homme de bien en a été touché, et qu'il a voulu qu'un si grand désintéressement ne fût pas sans récompense, même en cette vie. »

XXXI. — Le Père Pierre Chalons,

Entré en 1659, sorti en 1677, mort en.....

Pierre Chalons, fils de Vincent Chalons et d'Anne Disy, naquit à Lyon au mois de juin 1642. Il y fit partie de ses études d'Humanités et celles de Philosophie sous les Jésuites. Aussitôt après il entra dans l'Oratoire, ayant alors 17 ans, et fut reçu à l'Institution de Lyon au mois de novembre 1659 sous la direction du Père Mitouart.

Au sortir de cette maison, il fut employé à enseigner les Humanités qu'il professa dix ans de suite. Il en fit d'abord trois ans à Notre-Dame de Grâces en Forez, puis la seconde à Pézenas, puis deux autres années à Beaune et une quatrième année de seconde à Angers, enfin trois ans de rhétorique, savoir un à Troyes, où il fut ordonné prêtre en 1668 par l'évêque de cette ville et deux au Mans.

De là il fut envoyé étudier en théologie à Saumur, où il eut pour maîtres les Pères André Martin et Jean Le Porcq en 1671 et 1672. Après quoi il résida en différentes maisons pour cultiver les heureuses dispositions qu'il avait pour la chaire, comme à Clermont, à Riom, à Notre-Dame de Grâces en Forez jusqu'en 1677. Au mois de juillet de cette année je trouve sur nos Registres que, étant venu à Paris prendre un bénéfice sans permission, il s'est par là déclaré exclu de la Congrégation. Un autre frère, qu'il avait aussi de l'Oratoire, prit le même parti à peu près dans le même temps; et comme leur mère, en nous les donnant, avait passé avec notre maison de Lyon un contrat par lequel

(1) *Déclaration de son état donnée par lui-même en 1673.*

elle s'était constituée une rente viagère de 50 écus pour elle et ses deux enfants sur la somme de 3,000 livres qu'elle nous avait cédée, il fut résolu, du 22 mars 1679, que nos Pères de Lyon consentiraient à la cassation du contrat, afin de n'avoir plus rien à discuter avec eux.

On m'a dit que le bénéfice que Pierre Chalons avait accepté sans l'agrément de nos Pères, était un Canonicat du Mans, et que son frère en prit un à Vannes. Si cela est, l'aîné ne garda pas longtemps le sien, ayant mieux aimé vivre au milieu de Paris.

Comme il avait des lettres et de bonnes mœurs, M. de Harlay, Procureur-Général du Parlement de Paris, et depuis premier Président se l'attacha, et le mit auprès de son fils, qui est mort conseiller d'Etat, à titre de précepteur (1). Il le le fut encore depuis de M. le comte de Pontchartrain, ci-devant secrétaire d'Etat de la marine, fils unique de feu M. le chancelier de Pontchartrain, de qui je le tiens.

M. de Harlay, destinant son fils aux premiers emplois de la magistrature, souhaita sur toutes choses de M. de Chalons qu'il lui apprit notre histoire; et, n'étant pas content de la plupart de celles que nous avons, voulut qu'il lui en formât un plan abrégé, tiré de nos auteurs originaux, selon lequel, laissant à quartier une infinité de faits, dont la connaissance est peu utile à un magistrat, il s'attachât principalement aux événements importants et aux remarques qui intéressent, comme les commencements de nos usages, de nos coutumes, l'origine des dignités du royaume, l'établissement des Parlements, des Universités, des ordres Religieux et Militaires, sans oublier les grandes révolutions de la couronne et celles des pays voisins. Le point surtout, sur lequel il insista le plus, fut de lui faire observer les faits qui sont les fondements et les preuves des libertés de

(1) Chalons, *Histoire de France. Préface.*

l'Eglise Gallicane, et les divers monuments par lesquels elles ont été attaquées ou défendues.

Sous la direction de cet habile magistrat M. Chalons travailla, et entra parfaitement dans ses vues avec toute la docilité et la lumière nécessaire pour réussir.

Son manuscrit qui, de la Bibliothèque de M. Harlay, avait passé dans celle de M. le Président Chauvelin, aujourd'hui Garde des Sceaux, fut jugé digne d'être donné au public, et parut après la mort de l'auteur sous ce titre : (1)

Histoire de France. Paris, Jean Mariette, 1720, 3 volumes in-12. Il n'est pas auteur de la petite Préface qui est à la tête, où l'on avertit que M. Chalons, n'ayant écrit que très peu de choses de la première race de nos Rois, on y a fait suppléer par un homme habile ; et, qu'à cela près, on a suivi exactement l'original, qui va jusqu'à la fin du règne de Louis XIII.

---

(1) Voir la notice suivante.

XXXII. — Le Père Vincent Chalons.

L'article précédent me paraît devoir être réformé en quelques chefs. Les deux Pères Chalons, frères, ayant été presque aussi longtemps dans l'Oratoire, on m'avait assuré que l'auteur de l'Histoire de France en trois volumes in-12, était de Pierre; et, sur ce fondement, j'avais dirigé toutes mes recherches vers celui-là. Cependant, mieux informé, j'apprends que c'était Vincent, lequel entra à l'Institution de Lyon en 1660, et après avoir prêché même dans Paris avec succès, nous quitta vers 1677 pour se charger de l'éducation du fils de M. de Harlay. Il composa alors son *Histoire de France*, et accepta ensuite un canonicat de la cathédrale du Mans, dont il prit possession le 26 août 1690, et il y mourut le 24 juillet 1694.

Pour Pierre, son frère, il fut aussi précepteur du comte de Pontchartrain, fils du feu chancelier, lequel étant alors premier président du Parlement de Bretagne, l'emmena à Vannes où le dit Parlement était alors, et lui fit avoir aussi un canonicat de la cathédrale de cette ville, où je pense qu'il fut aussi grand vicaire et mourut.

Les deux frères étaient prédicateurs dans l'Oratoire et gens de mérite. On prétend que le Père de Sainte-Marthe les poussa à bout par son zèle pour la régularité et pour la doctrine, et qu'étant bien venus auprès de M. de Harlay, archevêque de Paris, ils lui étaient devenus suspects; ce qui les détermina à prendre le parti de se retirer.

XXXIII. — Le Père Jean Doublet.

Entré en 1659, sorti en 168. ., mort en...

Jean-Baptiste Doublet, fils de Claude Doublet et de Marie Poitevin, natif de Paris, entra dans l'Oratoire étant déjà prêtre et âgé de 35 ans (1). Il fut reçu à l'Institution de Paris le 19 juillet 1659.

Il avait étudié deux ans en Sorbonne. C'était un homme de bien, fort zélé, d'un caractère d'esprit droit et simple, qui n'avait pas de grands talents naturels, mais une piété tendre et fervente, qui le portait à faire volontiers la fonction de prédicateur missionnaire.

Il passa près de 30 ans dans la Congrégation dans ces sortes de travaux ou à s'y préparer. Je le trouve sur la maison de Rouen dans nos listes de députations depuis 1663 jusqu'en 1672, en 1675 sur celle de Saint-Honoré; et c'est alors qu'il jugea à propos de donner au public l'ouvrage suivant :

La guerre aux vices, qui fait voir les laideurs, les malignités et les coupables de chaque vice particulier, avec les moyens de s'en défendre. Très nécessaire à considérer et à prêcher, par J.-B. de Bonzèle, prêtre missionnaire. Paris, chez George Josse, 1675, un volume in-12.

Bonzèle est un nom emprunté sous lequel il a caché son vrai nom. Le style du livre répond assez bien à ce titre un peu capucin. Il ne s'est pas assez étendu sur la matière de chaque vice qu'il traite. Ce qu'il en dit, est superficiel. Sur chacun il en fait voir : 1° la laideur; 2° les différentes espèces ou circonstances; 3° les moyens de s'en guérir. Tout

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

cela pourrait être exécuté, non avec plus de zèle, mais avec plus de solidité, d'une manière plus pressante, plus noble, plus lumineuse. Si le public goûte cet essai, l'auteur lui promet une seconde partie, où il traitera des vertus opposées aux vices qu'il attaque.

Peut-être que, sans attendre son goût, il le donna ; car on m'assure avoir vu une troisième édition de *la Guerre aux vices*, imprimée à Lyon, chez Certe, in-8° ; et que le Père Houdry, jésuite, dans son troisième Tome de sa *Bibliothèque des prédicateurs*, renvoie aussi à la *Guerre aux vices* comme à un bon livre. On m'assure également que ce Père a fait encore quelques autres petits ouvrages de piété que je ne connais pas.

Il fut supérieur de la maison basse de Salins en 1678. Je le trouve en 1681 et 1684 sur celle de Clermont pour se préparer aux Missions. Au mois de novembre 1685, il travailla, dans le diocèse de Périgueux, à celles que nous fîmes aux Nouveaux Catholiques. Le Père Le Boux, qui en était évêque, mandait de lui au Père de Sainte-Marthe : « *Le bon Père Doublet n'est guère capable de prêcher et de parler en public. Il n'a d'ailleurs que d'anciens sermons qui ne conviennent guère aux gens à qui il a à parler.* » Il fut encore, je pense, en quelque autre endroit ; je ne me rappelle point où.

Il alla ensuite demeurer à la maison des Vertus, où, se voyant plus que sexagénaire, il eut la dévotion d'aller consacrer ses vieux jours au service des pauvres en se retirant à Paris chez les Frères de la Charité, et il y mourut dans l'exercice des bonnes œuvres.

XXXIV. — Le Père Pierre Billard,

Entré en 1671, sorti en 1677, mort en 1726.

Pierre Billard né à Mayenne, dans le diocèse du Mans, fils d'Ambroise Billard, Président au grenier à sel de cette ville, et de Marguerite de Troisvarletz, entra, après ses études de rhétorique, dans l'Oratoire et fut reçu à l'Institution de Paris le 24 février 1671, âgé de 18 ans (1). Il était frère du Père Gilles Billard, homme d'esprit et de beaucoup de mérite, habile théologien, qui professa longtemps cette science au Mans avec éclat, et y mourut visiteur au commencement de ce siècle. La netteté de son esprit et son intelligence dans les affaires nous le firent fort regretter. Nous le perdimes le 19 septembre 1705.

Pierre, son cadet, ne le valait pas. Il nous quitta après 6 ans de congrégation ; mais il conserva l'esprit de régularité et le zèle du salut des âmes, dont il avait vu de grands exemples dans l'Oratoire. Plein de ce zèle, à peine eut-il dit sa première messe au commencement de 1681 que, du conseil du Père de Sainte-Marthe, avec qui il avait conservé des relations particulières depuis sa retraite, et pour venir au secours du pieux M. Piquet, évêque de Cæsarople, qui en sollicitait par ses lettres au dit Père de Sainte-Marthe, il s'embarqua à Marseille et alla rejoindre ce prélat à Alep. De là, ils partirent pour les missions de Perse. Ils ne se furent pas longtemps tâtés sur leur route sans se trouver l'un trop rigide et l'autre trop relâché. Ils virent bientôt qu'ils n'étaient pas faits pour quadrer

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

ensemble, et qu'ils feraient bien de se séparer. Véritablement, à s'en rapporter à une relation que M. Billard a faite de son voyage dans une lettre assez curieuse, le prélat avait avancé quelques maximes qui n'étaient pas tolérables ; ce qui serait d'autant moins surprenant qu'il avait été longtemps laïque et consul de la France à Alep ; et le zèle de M. Billard dans ses décisions n'avait rien d'outré. Il se retira donc de Dierbeques, où se fit la séparation, à la ville de Babylone. Pendant plus de six mois qu'il y séjourna chez les Capucins, il éprouva les mêmes difficultés tant de la part de ces Pères que de celle des Jésuites, qui y sont aussi établis. S'y voyant donc hors d'état d'y faire aucun bien solide, et y ayant été dangereusement malade, il prit le parti de s'en revenir en France après avoir auparavant visité par dévotion les Saints Lieux de Jérusalem, et d'aller offrir ses services à M. Le Camus, le saint évêque de Grenoble, qui manquait de bons ouvriers. Il desservit une cure du diocèse avec un zèle et un désintéressement parfaits, mais seulement 15 ou 16 mois, trouvant M. de Grenoble trop indulgent à tolérer les usuriers de sa paroisse, contre lesquels il ne cessait de fronder. De retour à Paris, il refusa la cure d'Ernée, lieu de sa naissance, au diocèse du Mans, qui valait 4000 livres. Mais, pour n'être pas oisif, il fit la fonction de prêtre habitué dans la paroisse de St-Etienne-du-Mont, disant la messe, confessant, livré à tous les exercices d'un saint prêtre, mais toujours gratuitement et ne voulant jamais recevoir une obole de ses fonctions, distribuant au contraire tous les jours l'aumône à tous les pauvres qu'il rencontrait sur son passage, au sortir de dire la messe, et se renfermant le reste de la journée pour prier, étudier, lire l'Ecriture Sainte et la Tradition et pour composer divers ouvrages de religion.

Les Jésuites étaient sa bête ; et, s'échauffant la tête à force de parler d'eux et de n'étudier que ce qui s'est fait contre eux, il s'imagina rendre service à l'Eglise en augmentant le nombre prodigieux des écrits faits contre la

Société. Pour prouver donc que les erreurs, les relâchements qu'on lui reproche, coulent du Molinisme comme de leur source, il fit l'ouvrage suivant :

Bête à 7 têtes, ou bête jésuitique. Conférences entre Théophile et Dorothée, dans lesquelles on fait voir quelle est la politique ou l'esprit des Jésuites et l'union inséparable qu'il y a entre les maximes de morale qu'ils ont soutenues et leur grâce suffisante donnée à tout le monde sans exception, qui est le principe d'erreur dont ils les font naître. — Pour rendre cette union sensible et capable en même temps d'en donner une juste horreur, on compare l'erreur de la grâce suffisante au corps d'un dragon monstrueux, d'où sortent 7 têtes de serpent, dont on se sert comme des figures pour représenter 7 capitales erreurs de morale que les Jésuites ont enseignées. Tome I. A Cologne, 1693, un volume in-12 de 466 pages.

L'ouvrage devait être en trois volumes. Le second était prêt d'être fini, quand il fut arrêté à Tours, où il en corrigeait les épreuves. Il ne voulut jamais répondre devant l'Intendant, parce qu'il s'agissait, disait-il, d'une affaire ecclésiastique.

Tel est l'énorme titre de ce livre qui fait seul suffisamment juger du dessein bizarre, du style diffus et de l'imagination emportée de son auteur. Ses preuves n'ont rien de nouveau, et qui ne se trouve déjà dans la *Morale pratique*, à laquelle il renvoie souvent. L'application qu'il prétend faire à la Société de la vision de l'Apocalypse de la Bête à 7 têtes, est tournée avec si peu d'art et de justesse, et sent si fort son visionnaire, qu'après l'avoir lue de sang-froid, on conçoit plus de pitié pour lui que d'indignation contre cette Société, quoiqu'il ait amassé bien des faits et des dits qui ne font pas honneur à ce corps et ne sont pas sans fondement pour la plupart.

Quelqu'un m'a assuré que le second volume de cet ouvrage avait aussi paru et qu'il l'avait tenu entre ses mains. C'était bien assez du premier pour faire à l'auteur les affaires les plus sérieuses.

Il était au Collège des Grassins, pendant qu'il composait cet ouvrage, et, comme d'une des fenêtres de sa chambre, il voyait jusqu'à la Bastille, il a avoué, depuis sa prison, que la vue de cet objet l'avait troublé plus d'une fois dans la composition de son livre par un secret pressentiment de ce qui lui arriva ; mais que, se croyant suscité de Dieu pour faire ce qu'il faisait, il avait toujours passé par dessus ses craintes.

On découvrit qu'il avait fait imprimer son livre à Tours. Par les perquisitions qu'on y fit, on parvint jusqu'à lui ; il fut arrêté et mis à la Bastille, d'où il ne sortit qu'au bout de deux ans et vraisemblablement non sans abjurer tout ce qu'il avait écrit.

Au mois d'octobre 1696, il avait été transféré à Saint-Lazare où il eut moins de liberté, parce qu'on lui refusa la permission, qu'il avait à la Bastille, de dire la messe et de se promener. Au bout d'un an et demi, il lui fut permis de se retirer à Saint-Victor, retraite beaucoup plus douce que M. le Cardinal de Noailles lui procura sur une requête des paroissiens de Saint-Etienne-du-Mont qui sollicitaient cette grâce par reconnaissance des services qu'il avait rendus à cette paroisse. Il eut enfin liberté entière au mois d'octobre 1699, par l'entremise d'un jeune homme qu'il avait élevé.

Voici par quelle aventure il en fut quitte à si bon marché. Etant aux Grassins, il s'était attaché par charité à élever un jeune homme qui, par ses talents naturels, lui avait paru de grande espérance. Celui-ci, devenu grand, se poussa, par son habileté à dessiner et à peindre, auprès de M. de Châteauneuf, le Secrétaire d'Etat. Ce ministre fut si content du travail et de la personne du jeune homme, qu'il lui promit de faire sa fortune ; et celui-ci eut la générosité de dire à M. de Châteauneuf que, pour toute récompense, il lui demandait la liberté de celui, à qui il était redevable de tout ce qu'il avait de bon, par la bonne éducation qu'il en avait reçue. Il voulait parler du Père Billard. Il conta ses malheurs, la larme à l'œil, au ministre;

et celui-ci, touché de son récit et de l'intérêt qu'il y prenait, s'employa efficacement pour faire sortir le Père Billard de prison.

Parmi ses papiers, qu'on enleva au moment de son arrestation, fut trouvée une lettre qu'on crut être de M. Arnauld, et dont ce docteur parle ainsi à Madame de Fontpertuys (1) : « *Voici ce qu'on mande. Un prêtre, nommé Billard, qui faisait imprimer à Tours un libelle contre les Jésuites, a été arrêté ; et, parce que M. Pyrot et M. le Curé de Saint-Jacques avaient ouï parler de ce libelle, ils avaient été trouver M. l'archevêque pour se disculper, et M. l'archevêque leur dit ce qui suit, à savoir que M. de Châteauneuf, faisant le rapport de cette affaire au roi en sa présence, lui avait dit qu'on avait trouvé parmi les papiers du sieur Billard une lettre de M. Arnauld ; que le roi se l'était fait lire ; et que lui, archevêque s'étant pris à rire pendant la lecture de cette lettre, le roi, qui s'en était aperçu, lui avait demandé de quoi il riait. A quoi le prélat avait répondu qu'il riait de ce que c'était la première fois de sa vie qu'il avait vu de la modération dans M. Arnauld, quoique, à vrai dire, ce n'était pas tant la matière du livre qu'il y condamnait, que les excès de l'auteur. Car cette lettre de M. Arnauld,* ajoute-t-il lui-même, *contenait qu'il n'était pas d'avis qu'on fît imprimer ce livre, parce que la manière dont il est écrit, était outrée. Et cependant, il est bien certain,* continue-t-il, *que je n'ai rien écrit à ce M. Billard, ne sachant pas seulement s'il était au monde.* »

L'avis pouvait venir de quelque autre qui avait emprunté le nom de M. Arnauld, ou qui n'avait peut-être pas signé ; et il en résulte toujours que le jugement que j'ai porté de ce livre s'accorde avec celui des zélés anti-molinistes.

Le sieur Billard se retira ensuite à Chaillot, où il avait une maison de campagne, jusqu'en 1720, ayant près de lui Messire Guy-Michel Billard de Laurière, son neveu à la mode de Bretagne, qui lui a été très attaché jusqu'à sa

(1) Arnauld, *Lettre à Fontpertuys du 22 mars 1694.*

mort, arrivée en 1726 à Charenton, dans la terre de son dit neveu, d'une rétention d'urine. Le peuple le regarda comme un saint à cause de ses charités abondantes.

Il passa le reste de sa vie à Chaillot en vrai solitaire. M. de Laurière, conseiller au grand Conseil, a hérité de tous ses papiers, parmi lesquels il assure qu'il y a divers ouvrages manuscrits, tels que celui qu'il a intitulé :

Les Grandeurs de l'Eglise, et un autre qui a pour titre :

La Perpétuité de la religion qu'il ne put faire approuver du censeur royal à cause de quelques traits, qu'il y avait mêlés, sur les disputes du temps.

Il fit imprimer en 1701, hors de France, le

Philosophe chrétien, qu'il avait composé à la Bastille. Mais l'édition fut arrêtée aux portes de Paris en y entrant (1).

(1) Tout ceci est extrait de la *Vie* manuscrite de *Pierre Billard* par son neveu, M. de Laurière.

XXXV. — Le Père Jean Passavant,

Entré en 1668, mort en 1713.

XXXVI. — Le Père Jean Le Porcq,

Entré en 1654, mort en 1722.

Je ne veux point séparer ici ceux, qu'en dépit de la nature, la grâce avait si bien unis sur la terre, et qu'il y a tout lieu de croire qu'une même gloire couronnera dans l'éternité. L'Oratoire n'a peut-être jamais vu deux caractères plus disparates et plus semblables en tant de choses. C'étaient constamment deux saints prêtres, également recommandables par leur savoir, par une piété exemplaire, une régularité qui ne s'est jamais démentie, un zèle sincère pour toutes les bonnes œuvres de leur état, un travail non interrompu jusqu'à l'extrémité d'une longue vie, une charité et un désintéressement admirables ; deux saints en un mot qui prenaient le chemin du Ciel, mais qui y allaient par diverses voies. Le premier dur, grave, sérieux, se refusant tout à lui-même ; le second gai, caressant, humain, usant sobrement des indulgences permises ; tous deux habiles théologiens, l'ornement de notre école de Saumur durant un très grand nombre d'années. Celui-là franc et pur thomiste ; celui-ci frisant la corde du molinisme ; l'un clair et net dans ses idées, mais sec et tout d'une pièce ; l'autre, insinuant et orné, mais confus et enveloppé ; l'un plat, et l'autre élégant en son style, et jusqu'à l'affectation l'un et l'autre ; tous deux auteurs : le premier d'une petite histoire écrite naturellement et sans art ; le second d'un livre théologique tout plein de tours et de manières insidieuses ; se soutenant chacun dans ce caractère dans les

devoirs de la société, où l'un était la rondeur, la franchise même, sans façon et un peu grossier ; et l'autre, adroit et poli, allait toujours à ses fins par mille petits détours innocents. Enfin, tout, jusqu'à leur figure extérieure, achevait de former extr'eux un parfait contraste : celui-là étant un colosse ; celui-ci un nain ; chacun avec une exacte proportion de ses membres et de tous ses traits à sa taille ; et ce qu'il y avait de plus singulier, c'est que ces deux hommes, si différents en tout genre et si peu faits l'un pour l'autre, à en juger par les apparences, vivaient entr'eux avec une union, une déférence, une cordialité vraiment fraternelle, et n'étaient par religion qu'un cœur et qu'une âme ; modèle parfait du support que nous devons à notre prochain dans les incompatibilités d'humeur et de caractère. Leur vie uniforme ne nous fournira pas grand'chose. Voyons, cependant, ce qui leur est arrivé de particulier. Je commence par le Père Passavant, quoique le plus jeune, parce qu'il est mort le premier.

Le Père Passavant

Jean Passavant, parisien, fils d'un maréchal des logis du roi et de Marguerite Le Tourneur, était prêtre et âgé d'un peu plus de 25 ans, quand il entra à l'Institution de Paris, le 23 septembre 1668, ayant fait ses études de théologie en Sorbonne et demeuré quatre ans au Séminaire de Saint-Magloire (1).

Au sortir de l'Institution, il fut passer un an à Langres pour y enseigner (2); de là, il fut faire en 1671 un cours de philosophie à Salins (3) et puis une année de physique à Marseille en 1673 (4), après laquelle il eut ordre pour la théologie d'Arles (5), où il fut professeur jusqu'en 1677, et

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Registre du Conseil* du 15 octobre 1669.

(3) *Ibid.* décembre 1670.

(4) *Ibid.*, juillet 1672.

(5) *Ibid.*, septembre 1673.

de là à Saumur (1). Il resta 36 ans dans la même fonction, sans interruption (2), jusqu'à sa mort arrivée le 15 janvier 1713.

Nous avons de lui, en date du 19 juin 1683, une *Déclaration de ses sentiments*, où il dit que, quoique par la grâce de Dieu, depuis 10 ans qu'on l'emploie à enseigner la théologie, il n'ait jamais été accusé de jansénisme ou d'aucune nouveauté, et qu'il ait toujours tâché de se tenir dans les bornes qu'il a cru être celles de l'Eglise Romaine et Gallicane ; néanmoins, parce qu'on l'a exhorté à n'enseigner le thomisme dans nos écoles qu'avec des modifications qui puissent l'adoucir, et qu'on ne lui a pas marqué ces adoucissements qu'on attend de lui, il croit devoir faire un exposé de ses sentiments afin de pouvoir être averti et redressé en cas qu'on juge qu'il manque en quelque chose. Or, il dit au quatrième article, que l'efficacité de la grâce consiste, non en un seul secours physiquement prédéterminant, mais dans la multitude, congruité et combinaison de plusieurs secours, soit intérieurs, soit extérieurs que Dieu donne, ou tout d'un coup, ou successivement. La volonté peut résister et résiste souvent à ces grâces actuelles, prises chacune séparément ; mais leur multitude gagne le cœur infailliblement et surmonte sa dureté. Néanmoins, dans des cas extraordinaires, Dieu peut, par un coup de sa toute puissance, emporter le consentement de la volonté en un instant. La grâce efficace n'est donc pas la seule actuelle délectation victorieuse. Il est vrai que Dieu donne quelquefois de ces goûts célestes ; mais ils seraient souvent inutiles, si nous n'étions aidés d'ailleurs, par exemple, si la crainte de l'enfer ne nous effrayait ; si Dieu n'éloignait les occasions difficiles ; s'il n'écartait les objets qui aigriraient la concupiscence. Toutes ces choses sont, ajoute-t-

(1) *Ibid.*, 5 novembre 1677.

(2) *Nécrologe.*

il, l'efficacité de la grâce. Système qu'il abandonna absolument dans la suite, et qu'il laissa à son collègue. Mais il n'a jamais changé sur ce qu'il dit à l'article 6. Quant au jansénisme, il dit qu'il a toujours tenu pour hérétiques les cinq propositions ; et, pour la question de fait, qu'il a cru devoir tout simplement signer, comme l'Eglise l'a exigé.

Il étudiait continuellement et toujours debout, devant un pupitre, qui régnait le long de sa chambre, garni de livres, à la portée de sa vue, qu'il avait fort courte, comme son petit collègue. Il savait fort bien les trois langues savantes, l'hébreu, le grec, le latin ; et quoiqu'il parlât fort mal celle-ci, il relisait régulièrement tous les ans les œuvres de Cicéron. Il avait traduit en français sur le grec, la Genèse, les Psaumes et le Nouveau Testament, qui sont restés manuscrits. Il avait aussi fait quelque dissertation sur l'anquité des points massorètes, et quelques écrits en faveur de la signature du Formulaire, dont il m'avait donné communication.

Une de ses pénitences était de coucher tout vêtu et de ne se chauffer jamais, n'importe quel temps qu'il fît ; de quoi j'ai été témoin occulaire durant le rude hiver de 1709.

Il avait une tendresse de père pour les religieuses de la Fidélité de Saumur, couvent de Bénédictines qu'il dirigeait, prêt à toute heure à leur donner ses soins et son temps dont il était si grand ménager pour l'étude La charité toute pure l'avait attaché à cette maison, où il voyait Dieu servi avec une grande fidélité. Car, de tempérament, jamais homme n'eut moins de goût pour s'amuser à une grille ; à la différence de son collègue, qui semblait né pour y vivre. C'est aussi uniquement dans la vue de contribuer à l'édification de ces bonnes filles, en les rappelant à l'exemple de la sainte réformatrice de leur maison, qu'il put se résoudre à se faire auteur et à donner au public :

La vie de la Révérende Mère Madeleine Gautron, prieure du monastère de la Fidélité de Saumur, ordre de St-Benoît,

morte en odeur de Sainteté, après 42 ans de supériorité; dédiée à Madame la marquise de Laval. Saumur, chez François Emon, 1689, in-12.

Mgr Arnauld, évêque d'Angers, dans l'approbation du livre dit qu'il a chargé du soin de l'écrire un vertueux et savant ecclésiastique, qui, après avoir vérifié les mémoires de cette vie par les perquisitions et les recherches les plus exactes, l'a composée d'une manière conforme à la connaissance que lui, évêque, avait déjà par lui-même de la sainteté de cette humble servante de J.-C. Voilà pour le fond du livre ; et, quant au style, en vérité il n'est pas mauvais.

Il narre aisément, assemblant avec soin et même avec assez de goût les circonstances qui peuvent relever son sujet.

Le Père Le Porcq et lui furent fort employés, comme on peut penser, en 1686 aux missions des nouveaux catholiques, d'abord à Saumur même, où ils firent des conférences publiques, où ils réussirent très bien, ensuite dans le diocèse de Luçon, sous le saint prélat Henri de Barillon ; et là, avec une très grande bénédiction de Dieu en deux endroits des trois auxquels ils furent destinés, avouant avec candeur que, dans le troisième de ces endroits, qui était la principauté de Talmont, on n'avait pas même voulu les entendre.

Le Père Passavant se fit plus goûter par sa franchise et la bonté de son caractère que ses autres confrères. Car ils étaients quatre ouvriers. Je trouve une lettre de lui, du 20 mars 1686, au Père de Sainte-Marthe, où, avec sa candeur et sa simplicité ordinaire, il lui donne avis qu'au retour de sa mission, qui dura trois mois, Mgr de Luçon a fait tous ses efforts pour l'arrêter lui seul et le renvoyer sur les lieux des deux missions qui avaient si bien réussi ; que le prélat lui avait montré des lettres des curés de ces endroits-là, qui, au nom de leurs paroissiens, lui demandaient le Père Passavant ; qu'en effet ces curés lui avaient fait sur les lieux la même proposition à lui-même ; mais qu'il leur avait ré-

pondu ainsi qu'à Mgr l'évêque qu'il s'en retournait de ce pays-là tout comme il y était allé, c'est-à-dire par pure obéissance à l'ordre de ses supérieurs; qu'il avait actuellement une classe à faire; et que, par ces deux endroits, il n'était pas le maître de disposer de son temps et de sa personne; qu'alors Mgr de Luçon l'avait conjuré de lui promettre au moins le temps des vacances; et qu'il avait répondu ce qu'il avait l'honneur d'assurer au Révérend Père général dans cette lettre, à savoir que, s'il lui ordonnait de s'y transporter pendant les vacances, il partirait sur le champ, n'ayant sur cela autre règle de ses désirs que la volonté de ses supérieurs. Ceux qui l'ont connu, savent combien cette déclaration était sincère.

Venons en maintenant au Père Le Porcq.

Le Père Le Porcq.

Jean Le Porcq, fils de Hugues le Porcq, avocat, et de Lucrèce Heuze, naquit à Boulogne, le 28 octobre 1636. Après y avoir fait ses humanités, et au Mans sa philosophie, il fut reçu dans l'Oratoire à l'Institution de Paris, sous la direction du Père Berthad (1), le 1er février 1654, et fait prêtre par son évêque le 2 avril 1661. Il nous apprend qu'ayant été admis par grâce dans la Congrégation, sans avoir préalablement demandé l'agrément à M. son père, dont il craignait les oppositions à son dessein, il s'était engagé par reconnaissance à payer une pension annuelle de 200 livres dans les maisons où il résiderait, après le décès de son dit père, mais que depuis le Révérend Père Senault, alors général, lui avait permis de convertir cet argent en livres, pourvu qu'ils demeurassent à la maison où arriverait son décès, et c'est à quoi il n'a pas manqué.

Après son Institution il fut envoyé étudier en théologie à Saumur, et y passa quatre ans et demi, sous les Pères de Sainte-Marthe, de Roncherolles et Fournenc, ses supé-

(1) *Déclaration de son état donnée par lui-même, jusqu'en 1673.*

rieurs et professeurs. De Saumur il alla demeurer dix ans de suite à Vendôme, où il fit quatre ans les humanités et trois cours de philosophie, au bout desquels il fut choisi pour professer la théologie à Saumur. Il le fit depuis 1670 (1) jusqu'en 1673, quatre ans de suite, ayant pour collègue le fameux Père André Martin ; mais, comme le Père Le Porcq était connu, dès ce temps, pour penser diversement de ce Père sur les questions de la grâce, le Révérend Père de Sainte-Marthe, qui n'entendait pas raillerie sur cet article, tira le Père Le Porcq de Saumur, alors l'école de nos Confrères, et l'envoya faire ses leçons à Riom (2), où il fut jusqu'après l'assemblée de 1675, à laquelle il avait été député. Alors il le mit au Mans (3), et pendant sept années qu'il y professa, jusqu'en 1682, il se fit une grande réputation de savoir et d'une éminente piété, surtout dans l'esprit de l'évêque du Mans, Mgr de Montenard de Tressan.

C'est là qu'il composa son fameux livre sur la grâce. Sur les premières nouvelles que le Père de Sainte-Marthe en reçut, allarmé et craignant les suites de cet ouvrage, il fit conclure dans son conseil du 2 août 1679, qu'on lui écrirait au Mans pour lui demander raison du bruit qui courait d'un ouvrage qu'il allait faire imprimer sur les questions de la grâce, et pour exiger de lui qu'il le soumît auparavant à l'examen du Révérend Père général et de son conseil suivant nos derniers statuts. Le Père répondit du 6 août 1679, que si nos Révérends Pères tenaient registre des lettres que les particuliers de la Congrégation leur écrivent, ils verraient que, depuis seize ans qu'il enseignait la philosophie et la théologie, sans parler des humanités, il n'avait jamais demandé ni maison ni emploi ; qu'il espérait se maintenir dans son usage, étant toujours dans la même résolution de défendre de leur conduite, comme il avait fait jusque-là. Quant au fait particulier, dont il s'agissait entre le conseil

(1) *Registre du Conseil du 3 octobre 1669.*
(2) *Registre du Conseil 21 août 1673*
(3) *Ibid, septembre 1675.*

et lui, qu'il pouvait avoir donné quelque lieu au bruit qui courait, par une application plus grande qu'on lui avait vue depuis deux ans à l'étude, et par quelque peu de correspondance et de relation qu'il avait avec Mgr l'évêque du Mans. Puis il continue ainsi : « *Je vous dirai donc que, sans aucun dessein d'imprimer et pour ma propre satisfaction, je me suis appliqué à prouver qu'il ne se pouvait rien de plus éloigné des sentiments de Saint Augustin que ce que Jansénius a prétendu établir, qu'il n'y avait pas de grâce dans l'état présent qui ne fût infailliblement efficace, et qui n'eût toujours tout l'effet pour lequel elle est donnée, et qu'elle peut effectivement avoir; comme aussi qu'il n'y a rien de contraire à la pensée du saint docteur et à toute la sainte Ecriture que la conséquence que Jansénius reconnait s'en suivre de sa doctrine, à savoir que Dieu abandonne le juste, et lui refuse les grâces dont il a besoin pour se conserver avant que de l'avoir offensé, depuis sa justification.* » Il ajoute qu'un de nos Pères de ses amis, à qui il n'a pu refuser la lecture de son ouvrage, en parla sans sa participation à Mgr du Mans; qu'il en témoigna du déplaisir à cet ami, quand celui-ci lui raconta ce qu'il avait fait; que cependant le prélat voulut voir son livre ; qu'il eut la patience d'en lire les preuves et les objections qu'il en écrivit ensuite au Père de La Chaize en termes avantageux, sans que lui, le Père Le Porcq, en eût connaissance ; que, quand il l'eut su, il prit la liberté d'en faire ses plaintes à Mgr du Mans, prévoyant bien que cet éclat ne ferait pas plaisir à nos Pères ; mais que, sans égard à ses plaintes, Mgr du Mans avait encore écrit depuis à l'archevêque de Paris sur son livre ; et que celui-ci, prévenu de quelque estime pour cet ouvrage, à cause des récits avantageux qui lui en ont été faits par Mgr du Mans, a voulu absolument l'avoir, et qu'on le lui envoyât; ce qui a été pour moi, continue-t-il, une nouvelle très mortifiante, sachant la peine qu'il y aurait pour le retirer ensuite d'entre ses mains. Néanmoins Mgr du Mans l'a fait partir pour Paris d'une de ses maisons de campagne, où il l'avait pour le lire

une seconde fois. «*Depuis ce temps je n'en ai aucune nouvelle; et tout ce que je sais, c'est que je n'ai nullement envie de me faire imprimer; mais une très grande de vivre dans une parfaite dépendance de vos ordres*(1).» Dans une lettre suivante, il dit qu'ayant été voir Mgr du Mans pour le conjurer de retirer l'ouvrage des mains de Mgr de Paris, le prélat n'a rien voulu lui promettre jusqu'à ce qu'il en ait conféré avec Mgr l'archevêque qu'il allait joindre incessamment à Paris, et le résultat de ces conférences fut de presser l'impression du livre, d'y faire donner bon gré mal gré la permission d'imprimer par le Père de Sainte-Marthe, et, en récompense de ce travail, une des chaires de théologie des Ardilliers à l'auteur, au lieu de celle du Mans, afin de mettre notre jeunesse en de bonnes mains; ce que le Père Général ne pouvait honnêtement refuser dans la servitude où les volontés de Mgr de Paris l'avaient mis lui et sa congrégation, et cela fut effectivement accordé trois ans après, en 1682, l'année que le livre parut sous ce titre :

Les Sentiments de St. Augustin sur la grâce opposés à ceux de Jansénius, par le Père Jean Le Porcq, prêtre de l'Oratoire de Jésus. Paris, Muguet, 1682, in-4° de 788 pages, sans la préface et les tables.

Je ne fais pas grand fond sur une lettre anonyme, qui est à la fin de l'*Esprit de M. Arnauld,* où l'on raconte en détail les rebuffades que l'on prétend que le Père Le Porcq essuya chez divers libraires, à qui il présentait son manuscrit à imprimer ; les cent pistoles qu'il fut obligé d'offrir à Muguet et de se charger de cent exemplaires pour l'engager

(1) Plus tard le petit Père se plaignait aigrement au Conseil que le Père Général lui faisait attendre sa permission d'imprimer. Le Père Général, alors à St-Paul-aux-Bois, se défendait sur ce reproche sur ce qu'ayant mis le manuscrit entre les mains des PP. Aveillon, Fourré et Moret pour lui en dire leur sentiment ; et ces Pères n'ayant pu encore le faire, parce que l'auteur ne leur avait pas encore tout remis, ni même corrigé tout ce que M. Pirot lui avait prescrit de changer, il avait visiblement tort de se plaindre, et les Pères du Conseil le tancèrent de cette vivacité le 18 juillet 1681.

à couvrir les frais des quatre cents autres qui furent tirés, et la manière sèche et dure dont il fut accueilli du duc de Montausier, quand il fut en présenter un exemplaire à Monseigneur le Dauphin. La source où ces faits se lisent, me les rend aussi justement suspects que le sont, de l'aveu de tous les honnêtes gens, tous les autres dont Jurieu, auteur de cet ouvrage, l'a rempli contre M. Arnauld. Quant à la plaisanterie qu'il raconte au sujet de Michel le Vassor, habitant alors de Saint-Magloire, à savoir, qu'ayant entrepris de faire débiter dans le séminaire divers exemplaires de ce livre pour faire plaisir au Père Le Porcq, alors son ami, les ecclésiastiques lui firent la malice de mettre sur la porte de sa chambre : « *Céans on vend du porc frais, à l'enseigne du Veau gras* », faisant allusion à la grosseur de sa taille, cela n'est pas sans vraisemblance, et notre tradition nous a conservé ce bon mot.

C'en est aussi une parmi nous que le Père Soanen, aujourd'hui évêque de Senez, est l'auteur, et non le Père Le Porcq, de l'épître dédicatoire au roi, qui est à la tête de cet ouvrage. Elle fit beaucoup crier en son temps, à cause de l'application qu'on y fait de ce mot de Vincent de Lérins dit au sujet de Saint Cyprien et des Donatistes : « *Absolvuntur Magistri, condemnantur discipuli* », à l'affaire de Jansénius et des Jansénistes. C'est de là que M. Arnauld a pris occasion, dans son *Fantôme du Jansénisme* (1), de se ruer sur ce livre, comme si le Père Le Porcq avait prétendu réaliser cette hérésie et faire voir par son livre qu'il y a des gens qui soutiennent l'erreur des cinq propositions, de quoi il se défend fort dans la préface de sa deuxième édition, soutenant que ce n'est pas là son dessein, et qu'il n'en veut qu'au livre de Jansénius.

Il dit encore dans cette épître : « *Comme j'ai le bonheur d'être d'une Congrégation qui a toujours eu un très grand respect pour la doctrine de St Augustin, quoiqu'elle fasse pro-*

(1) Chapitre 9.

fession de ne s'attacher à aucune doctrine en particulier et d'estimer toutes celles que l'Eglise approuve, j'y ai appris à donner le véritable sens à ce que ce grand docteur a enseigné et à rejeter tout ce que l'Eglise rejette et condamne ; heureux si je puis en convaincre ceux qui en ont douté jusqu'à présent!»

Il n'est pas aisé d'exposer son système sur ces matières. Il nous dit lui-même que ce n'est pas un traité entier de la grâce qu'il prétend donner, mais se renfermer dans la preuve des deux propositions opposées à deux autres fondamentales de Jansénius ; et faire voir pour renverser tout son livre : 1° Que saint Augustin ne crut jamais toutes les grâces infailliblement efficaces; qu'au contraire, il a toujours cru qu'il y en avait une infinité de frustrées de l'effet pour lequel elles sont données, et qu'elles pourraient avoir.

2° Que ce saint n'en a même reconnu aucune en particulier, infailliblement efficace au sens de Jansénius, c'est-à-dire aucune qui impose à la volonté une nécessité absolue d'y donner son consentement. Et c'est à quoi il a employé seize preuves qui font la première partie du livre; et la deuxième, à résoudre les objections qu'on pourrait lui faire.

Dès qu'il parut, M. Arnauld en écrivit en ces termes au Père Quesnel (1) :

« *J'ai lu une grande partie du Père Le Porcq. C'est un livre très mal fait. L'auteur est un vrai déclamateur et un misérable sophiste. Il n'a nuls principes de théologie ; les vérités qu'il a retenues, ruinent les faussetés qu'il avance; il calomnie M. d'Ypres d'une manière tout à fait honteuse, et rien n'est plus facile que de le convaincre qu'il fournit des armes aux Calvinistes pour soutenir invinciblement, ces fausses maximes étant accordées, l'une de leur plus grandes hérésies qui est que tous les justifiés seront certainement sauvés.* »

M. Nicole n'en porta pas un jugement plus favorable, écrivant dans le même temps au même Père Quesnel :

(1) Arnauld, *Lettres*, T. VIII lettre 58, du 17 janvier 1682.

« *J'ai déjà parcouru le livre du Père Le Porcq... Que ce bon homme m'a fait naître de pensées! et qu'il serait aisé à réfuter selon mes principes! Il m'a mis en colère presque partout. Je veux croire qu'il n'a pas le cœur malin; mais le travers de son esprit lui fait répandre bien de la malignité sur son livre. Il est fier et dur, et s'applaudit à lui-même, lorsqu'il ne sait ce qu'il dit. Il est cependant fort distingué des autres ennemis de Jansénius, car il a beaucoup plus lu Saint-Augustin.* »

M. Nicole montre ensuite qu'on le pourrait aisément réfuter en faisant voir que personne n'a prétendu, mettant à part la personne de Jansénius, pour ne pas réveiller les questions assoupies, ni que toute grâce fût efficace en la manière que le Père Le Porcq l'impute à cet auteur ; ni que la grâce nécessite ; que son système est aussi capable d'effrayer le monde que ceux qu'il tâche de rendre odieux; que la grâce suffisante, telle qu'il l'admet, n'est point de foi ; qu'elle est même actuellement rejetée par la plus grande partie de l'Eglise; qu'elle est contraire au sentiment de St-Augustin ; et qu'ainsi, sans aucune utilité pour l'Eglise, sans aucun soulagement réel pour les consciences, il vient troubler l'Eglise par de nouvelles fantaisies.

Malgré ce décri, le Père Le Porcq se poussa à une deuxième édition :

Les sentiments de Saint Augustin sur la grâce, opposés..., etc. Seconde édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur en différents endroits marqués à la fin de la préface et en particulier d'une dix-septième preuve, où l'on fait voir l'opposition des sentiments de Jansénius avec l'esprit de piété, par les ouvrages de piété des auteurs de ce temps de la plus grande réputation. Lyon, Comba, 1700, in-4° de 712 pages.

« *J'ai bien de la joie*, mandait M. Mascaron au Père Bordes (1), *que le livre du cher Père Le Porcq s'imprime de nou-*

(1) Lettre du 2 Nov. 1698.

veau de la manière dont vous me le marquez. Les tempéraments que le Père Général (de La Tour) *y a ajoutés, sont dignes de sa sagesse. Je ne doute point que le petit Père ne les eût pris par lui-même.* »

Je ne sais ce que c'est que ces correctifs, l'auteur ne rendant compte que de ses additions dans sa nouvelle préface. Il y a un endroit dont ce prélat fut choqué. Il mandait au même Père Bordes (1), lorsque l'ouvrage eut paru : « *J'ai reçu le livre du Père Le Porcq. J'ai lu la préface, et je ne suis pas content, non plus que vous, de ce qu'il dit de notre illustre maître et le sien* (2). *C'est une petite vanité qu'on ne pardonnerait pas même à un gascon. Je lui en sais très mauvais gré.*» C'est qu'il dit, en parlant de certaines preuves nouvelles qui ne sont que dans cette seconde édition :

« *Je les avais toutes prêtes, et je les aurais données plus tôt, si le Père Thomassin qui devait traiter la même matière selon les mêmes idées, dans ses mémoires sur la grâce, ne m'eût témoigné souhaiter que je ne le prévinsse pas. Je n'ai pas lu celles de ce Père ; mais, comme nous les avons prises dans les mêmes sources, je veux dire dans Saint Augustin, je ne doute point qu'il ne se rencontre une parfaite conformité entre les unes et les autres.* »

Cependant son livre, au bout de quatre ans qu'il y avait depuis cette deuxième édition, ne se vendait point ; ce qu, inquiétait le bon Père. Il écrivit sur cela au Père Bordes (3). « *Comba, mon imprimeur de Lyon, me manda, il y a quelque temps, que le parti faisait tout ce qu'il pouvait pour en empêcher le débit par la manière méprisable dont il en parlait ; et que cela l'empêchait d'en vendre autant qu'il l'aurait espéré. Le Père Doucin* (4) *me dit à Tours, lorsque nous*

(1) Lettre du 12 août 1700.

(2) Le Père Thomassin.

(3) Lettre du 17 novembre 1703.

(4) Jésuite. — C'est que, par honneur, il fut destiné à y aller faire l'ouverture des conférences de positive fondées dans notre maison.

y étions, sans que je l'en priasse, qu'il s'emploierait fortement à en procurer le débit. Ne pourriez-vous point, ou par vous-même, si vous en aviez l'occasion, ou par quelqu'un de vos amis et des siens de la même Société, l'en faire souvenir ? »
Il est vrai que toute l'ambition du bon Père était de faire des prosélytes ; à quoi il ne put jamais réussir en 46 ans qu'il professa la théologie, et la plupart dans notre école de Saumur. On la lui fit quitter en 1717, à cause de sa caducité, et qu'il bredouillait un peu sur la fin. Il y mourut le 5 avril 1722, âgé de 86 ans, en sa 69e année de congrégation, et la 62e année de son sacerdoce, ayant conservé son bon esprit, sa piété et sa régularité jusqu'à son dernier moment (1).

(1) *Nécrologe.*

XXXVII. — Le Confrère Claude Mallement de Messanges,

Entré en 1674, sorti en 1678, mort en 172....

Claude Mallement était de Beaune, fils d'Etienne Mallement, qui y avait été président du grenier à sel, et d'Antoinette Régnier. Après ses études d'humanités, qu'il fit dans notre collége, un frère aîné, qui avait été de l'Oratoire, et qui mourut chanoine de Sainte-Opportune, l'attira à Paris pour ses études de philosophie qu'il lui fit faire au collége de Beauvais, et le présenta ensuite à l'Institution de Paris, où il fut reçu à l'âge de 19 ans, le 14 janvier 1674 (1).

Il avait l'esprit vif et aisé, promettant beaucoup, s'il eût persévéré dans l'amour de l'étude et de la retraite; mais il nous quitta au bout de quatre ou cinq ans, et signala son entrée dans le monde, par cet essai qu'il donna :

L'ouvrage de la création, traité de physique du monde, nouveau système. Raisonnements différents de ceux des anciens et des nouveaux philosophes, par M. Mallement de Messanges. Paris, chez Thiboust et Esclassan, 1679, un volume in-12 de 260 pages.

C'est une explication physique du premier chapitre de la Genèse, la seule, à ce qu'il prétend, qui soit conforme à la pensée de Moïse, où il n'adopte cependant ni l'hypothèse de Descartes, ni celle de Copernic. La sienne roule sur ces trois points principaux, qui dérangent et heurtent un peu les idées accoutumées : 1° que le soleil tourne sur le centre

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

commun du grand tourbillon ; 2° qu'il met un peu plus de temps à faire son tour que la terre n'en met à faire la moitié du sien ; 3° que le cercle, qu'il décrit, décline de l'équateur de la terre autant que le demande le mouvement de trépidation jusqu'ici inexplicable. (1).

Dans la préface et en plusieurs endroits du livre, il promet un second volume pour faire voir d'une manière plus claire et plus étendue les raisons astronomiques et les expériences incontestables tant anciennes que modernes sur lesquelles son système est appuyé. Je ne sache pas qu'il ait jamais donné ce second volume, peut-être par désespoir de faire goûter au public ses idées nouvelles et un système qui ne levait quelques-unes des difficultés ordinaires que pour nous replonger dans d'autres plus grandes.

L'ouvrage est écrit d'une manière aisée et naturelle. Il n'avait que faire de nous avertir qu'il l'a composé fort jeune et presque au sortir du collége. On le sent assez, tant à l'air de confiance qu'il prend, qu'au fond des choses où il est superficiel.

Je pense qu'il était alors chez le duc d'Uzès, gendre de M. de Montausier. Il y entra comme gouverneur après qu'il fut sorti de chez nous. Cette maison et ses qualités naturelles lui donnèrent entrée chez toutes les personnes de qualité, où il était bien reçu à titre de bel esprit. Son érudition le mit aussi en relation avec les savants et les gens de lettres.

C'est ainsi qu'il se mêla de prendre la défense du Dictionnaire de l'Académie française, et que Furetière, ou tel autre, l'ayant attaqué par cette brochure :

L'Apothéose du Dictionnaire de l'Académie et son expulsion de la région céleste, ouvrage contenant 50 remarques critiques sur ce dictionnaire, auxquelles on en a joint 50 autres sur divers auteurs célèbres. La Haye, Leers, 1696, in-12 de

(1) Mallement, page 243.

181 pages, il parut aussitôt une réponse de notre auteur sous ce titre :

Réponse à une critique satyrique intitulée : l'Apothéose du dictionnaire de l'Académie française, par M. Mallement de Messanges. Première partie. Paris, chez Ballard, 1696, in-12 de 168 pages.

C'est moins ici une défense du dictionnaire, excepté quelques remarques critiques sur l'épître et sur la préface, qu'une invective contre l'auteur de l'apothéose qui y est déchiré par des injures grossières. Celui-ci ne resta pas sans réplique, et il donna l'année suivante :

L'enterrement du dictionnaire de l'Académie, ouvrage contenant la réfutation de la réponse de M. M. de M. et 215 remarques critiques tant sur l'épître et la préface que sur les trois premières lettres du dictionnaire, A. B. C. 1697, in-12 de plus de300 pages.

M. de Messanges y est assez maltraité ; et le pis pour lui, c'est qu'on y lance contre lui bien des traits mordants et badins, au lieu qu'il l'avait pris dans sa défense sur un aussi grand sérieux que s'il se fût agi des points les plus importants; ce qui aurait bien pu lui faire tomber la plume des mains et l'empêcher de donner la seconde partie qu'il promettait, et que je n'ai pas vue.

Le défi des Muses, ou trente sonnets moraux remplis en trois jours sur les mêmes bouts rimés donnés par Madame la duchesse du Maine. Paris, chez Jean Moreau, 1702, brochure in-12, de 44 pages.

Cet ouvrage est sûrement de lui. Je le tiens d'un de ses frères, chanoine de Sainte-Opportune, qui n'est pas celui qui avait été de l'Oratoire, mais Jean Mallement qui a donné l'*Histoire sacrée depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ*, en six volumes in-12, et quelques autres ouvrages sur l'Ecriture.

Il a aussi fait un ouvrage sur :

(1) GROZELIER, *Mém. mss.*

Le Commencement du siècle pour discuter si c'est de l'année 1700 ou de 1701 qu'il le faut compter.

L'abbé Goujet (1) dit qu'il était prêtre, que, sur la fin de ses jours, il se retira dans la maison de Saint-François de Sales à Paris, où il mourut le 17 avril 1723, âgé de 77 ans. Il se trompe souvent pour l'âge, s'il n'a pas confondu Claude avec Etienne, son aîné. Car le nôtre, étant entré en 1674, âgé de 19 ans, n'en avait que 69 à sa mort, qu'on met en 1723. D'ailleurs, son frère cadet, Jean, chanoine de Sainte-Opportune, m'a assuré que Claude avait été marié.

Autre erreur de lui attribuer, comme fait l'abbé Goujet, les ouvrages suivants :

Machine pour faire toutes sortes de cadrans solaires.

Nouveau système de l'aimant, chez Cusset et dans le *Journal des Savants* de 1674. Cette année 1674 est précisément celle de son entrée dans l'Oratoire, presque au sortir du collége, temps peu propre à le faire auteur de ces ouvrages de physique, qu'il est bien plus naturel d'attribuer à son frère aîné, le même apparemment qui aura été 34 ans professeur de philosophie au collége Duplessis, et qui aura donné des leçons de cette science à Madame de Bourgogne, ce que M. Goujet avance de Claude faussement, à ce que je vois, et en confondant les deux frères.

« Je crois que la *Lettre du philosophe extravagant*, qui faisait, il y a 5 ou 6 ans, un dieu de l'étendue, était d'un nommé Mallement, frère d'un docteur qui était avec M. l'abbé de Gesvres. On le fit sortir de l'Oratoire, où il était entré ; et ce n'est que depuis qu'il en fut sorti, qu'il fit cette lettre (2). »

(1) *Suppl. de Moréri.* T. II.

(2) Quesnel, *Lettre mss. à Nicole* en 1683.

XXXVIII. — Le Confrère Henri Lelevel,

Entré en 1677, sorti en 1680.

Henri Lelevel, natif d'Alençon (1), au diocèse de Séez, fils d'un brodeur, entra dans l'Oratoire à l'Institution de Paris, âgé de 22 ans, le 22 octobre 1677.

Il fut envoyé régenter au collège de Salins. Il s'y dissipa; et vainement averti de ne pas tant fréquenter au dehors, on le pria en 1680 de se retirer. Il écrivit diverses lettres, où il faisait l'aveu de sa faute, se proposait de la réparer, et demandait avec instances qu'on lui fit grâce. Le Père de Sainte-Marthe était ébranlé et sur le point de se laisser fléchir, quand un incident gâta tout. Une dame l'accusa d'avoir mal parlé de l'Oratoire et d'avoir donné le décri qu'il en faisait pour le motif qui l'avait poussé à nous quitter, comme s'il l'eût fait de lui-même et par un mouvement de conscience. Ce trait blessait trop vivement; il eut beau vouloir l'effacer en écrivant à la dame qu'il serait toujours le premier à justifier la doctrine de la Congrégation ; qu'il était plein de vénération et de reconnaissance pour elle; qu'il n'y avait rien appris que de très bon et de très saint; et que, s'il avait été si malheureux que d'en avoir dit quelque chose mal à propos, de quoi il ne se souvenait pourtant pas, il le désavouait et le rétractait sans façon; — le remède venait trop tard et il n'y eut plus de retour.

Alors il vint à Paris, s'évertua pour y subsister, s'appliqua sérieusement à l'étude, se produisit dans les compa-

(1) Clément, dans son *Catalogue de la Bibliothèque du roi* le fait natif du Mans.

gnies des savants et des gens d'esprit, dont il ne manquait pas lui-même, et parvint à être précepteur ou gouverneur du duc de Saint-Simon(1). Il étudia l'histoire et la philosophie, surtout celle du Père Malebranche, dont il devint un zélé disciple, en fit des leçons particulières chez lui, à certains jours de la semaine, à ceux qui voulaient l'entendre, et donna divers ouvrages de métaphysique, dont il nous faut rendre compte.

Entretiens sur l'histoire de l'Univers. Première partie, depuis la création du monde jusqu'à la naissance de J.-C.

Deuxième partie, jusqu'à l'empire de Charlemagne. Paris, Couterot, 1690, deux volumes in-12.

Entretiens sur ce qui forme l'honnête homme et le vrai savant. Paris, 1690, un volume in-12.

La vraie et la fausse métaphysique, où l'on réfute les sentiments de M. Régis et de ses adversaires sur cette matière. Par M. Lelevel. Avec plusieurs dissertations physiques et métaphysiques et toutes les pièces justificatives des sentiments du Père Malebranche par rapport à M. Régis. Rotterdam, chez Reinier Leers, 1694, in-12 de 298 pages pour le corps de l'ouvrage et 302 pages pour les dissertations et autres pièces.

Quoique l'auteur ait principalement en vue de combattre dans cet ouvrage les principes de métaphysique et de morale de M. Régis, il ne manque pas l'occasion de donner quelques coups de dent à M. Huet, à M. Duhamel et autres adversaires du Père Malebranche, son grand héros, quand il les trouve sur son chemin.

C'est l'édition contrefaite de Rotterdam et imprimée à Lyon que j'ai citée, parce qu'elle est augmentée de ces dissertations et d'autres pièces qui concernent cette dispute. Elle a été donnée par notre Père Jean de Guigue, autre zélé

(1) Clément, *ibid.*

Malebranchiste, l'année avant qu'il entrât chez nous. Il y a inséré un petit traité de sa façon sous le titre de :

Défense de la Recherche de la Vérité contre ce qu'en dit M. Régis dans son système de philosophie, par M. D. G., et un autre petit traité de M Lelevel, qui n'est pas dans la vraie édition de Rotterdam. Il l'a intitulé

Réfutation des répliques de M. Régis au Père Malebranche par M. Lelevel.

Il paraît qu'il se souvenait toujours des maximes qu'il avait sucées dans l'Oratoire, puisque, quand le Père Caffaro s'avisa de donner l'écrit où il justifiait les spectacles, le sieur Lelevel se mit sur les rangs des auteurs graves, qui s'élevèrent contre cet ouvrage, et qu'il donna le suivant :

Réponse à la lettre du théologien, défenseur de la comédie. Paris, Girard, 1694, in-12.

Le discernement de la vraie et de la fausse morale où on fait voir le faux des Offices de Cicéron. Paris, Delaulne, 1695, un volume in-12.

Comme je n'ai pas vu cet ouvrage, que je ne lui attribue que sur la foi du *Catalogue de la Bibliothèque du roi,* je ne sais s'il faut entendre de celui-ci ce que Faydit lui reproche (1) d'avoir dit dans un *Traité* qu'il a fait *du vrai et du faux sublime*, qu'hormis le « *fiat lux* » de Moïse, tous les exemples allégués par Longin, tirés d'Homère et imités par Virgile, n'ont aucun vrai sublime et sont remplis de puérilités et de faussetés, parce qu'il ne reconnait de vrai que ce qui est écrit dans le livre de la Sagesse universelle qui est Dieu, ou dans ceux du Père Malebranche qui est, selon lui, le seul philosophe qui connaisse la vérité.

Autre ouvrage cité dans le même catalogue :

(1) *Remarques sur Virgile*, 1[e] partie page 563.

La philosophie moderne par demandes et par réponses, et un traité de l'art de persuader. Toulouse, chez Colomiez, 1698, deux volumes in-12.

Conférences sur l'ordre naturel et sur l'histoire universelle tenues chaque semaine dans une assemblée célèbre. Par M. Lelevel, professeur en philosophie et en histoire. Paris, chez Musier, 1698, un volume in-12.

Dans l'épître au maréchal de Noailles, qu'il avait, je pense, suivi en Languedoc, lorsque ce seigneur y commandait et chez qui même il demeurait, il dit qu'il lui a déjà dédié sa philosophie. Il dit dans la Préface qu'il n'a ouvert ses conférence qu'avec la permission de M. l'Archevêque, le feu cardinal de Noailles, et dans le dessein de se perfectionner l'esprit avec ses amis; qu'il les continuera tous les mercredis, et qu'il en donnera chaque mois quatre imprimées; que ceux qui voudront lui faire des objections, n'auront qu'à les donner à son libraire, et qu'il y répondra dans le même mois, selon les règles que la vérité et la charité prescrivent.

Ces conférences sont au nombre de huit. Il n'y en a point sur l'histoire, et je ne sache pas qu'il ait continué d'en faire imprimer d'autres. La première explique comment l'homme est raisonnable, et fait voir qu'il ne l'est qu'en consultant la raison souveraine, la lumière des intelligences, dans laquelle seule nous pouvons voir ce que nous voyons et nous accorder ainsi les uns les autres dans les jugements vrais et évidents que nous portons de diverses choses. La deuxième roule sur la différence qu'il y a entre connaître et sentir. Il explique, dans la troisième, ce que c'est que l'âme et son union avec le corps. Il parle, dans la quatrième, de l'état présent de l'âme; dans la cinquième, de l'amour dont elle est capable; dans la sixième, de la philosophie de Platon; dans la septième, des sentiments de Lucrèce sur l'âme; et dans la huitième, de l'ordre de la création.

Les sources de la vraie et de la fausse dévotion, où l'on découvre le fond de la nouvelle spiritualité et son opposition à celle de Saint François de Sales. 1698, un volume in-12.

Le Père Lelong attribue cet ouvrage au sieur Lelevel, dans le *Catalogue de la bibliothèque de la rue Saint-Honoré.* Il est sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, à cause sans doute de la matière sur laquelle il écrivait, se proposant de combattre le quiétisme dans sa naissance, mais assez superficiellement, ce me semble.

Il a divisé son traité en trois parties. Dans la première, il compare l'éducation que la plupart des chrétiens reçoivent selon l'usage ordinaire, avec celle qu'ils devraient recevoir selon leur état et les engagements de la religion si pure et si sainte, dont ils ont fait profession. Dans la deuxième, il examine la direction des âmes, qui est une autre espèce d'éducation bien autrement importante que la première. Il en recherche les abus et les illusions, il leur oppose ce que l'Eglise nous a toujours appris de règles sur cet article. Dans la troisième partie, il repré sente la doctrine commune des chrétiens : il fait voir que quelques saints docteurs n'ont rien dit d'approchant de certaines pensées qu'on a voulu leur attribuer;et il s'attache en particulier à défendre Saint François de Sales des mauvais sens très opposés à sa pensée, qu'on voudrait tirer de ce qu'il dit sur la soumission à la volonté de Dieu.

Le Père Lelong lui avait aussi attribué, dans le même catalogue, des

Traités de métaphysique démontrée selon la méthode des géomètres. Paris, Pralard, 1693, un volume in-12. Mais, sur le titre de l'exemplaire, il a écrit de sa main que M. de la Coudrets en était l'auteur.

XXXIX. — Le confrère François Gacon,

Entré en 1686, sorti en 1691, mort en 1725.

François Gacon, fils d'un marchand de Lyon, où il naquit en 1667, et d'Anne Chrétien (1), après ses études d'humanités faites à Nantua, sous les Messieurs de la Congrégation de St-Joseph, et celles de philosophie à Paris à la maison St-Charles(2), fut reçu parmi nous à l'Institution de Paris, âgé de près de 20 ans, le 4 octobre 1686. Mais il n'y fit pas grand séjour. Car, obligé de recommencer sa philosophie, qu'il fit au Mans en 1688 et 1689, et envoyé de là étudier en théologie à notre collège de Nantes, son esprit ardent et léger, qui s'occupait à tout autre chose qu'à son devoir, lui fit bientôt prendre le parti de nous quitter, et il sortit en 1691.

Il ne faut pas le confondre avec Pierre Gacon, son cousin (3), qui nous quitta aussi, mais un peu plus tard, en 1696, de Riom, où il faisait depuis deux ou trois ans les humanités.

François, devenu son maître, se livra à son penchant pour la poésie satyrique. La facilité de sa muse le rendait souvent négligé et peu correct. Son style caustique lui fit bien des ennemis. On prétend qu'il lui valut un temps la prison (4). On a de lui :

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) Préface de la nouvelle édition du *Dictionnaire de Richelet.*

(3) Les deux Gacon étaient frères. L'aîné qui est le poète, a quitté l'Oratoire dès l'Institution. Le cadet, Pierre, a régenté plusieurs années les humanités.

(4) La Bizardière, *Caract. des auteurs*, 2e édition, page 188.

Le poète sans fard, ou discours satyriques en vers. Cologne, 1696, un volume in-12. Réimprimés avec quelques changements en 1698 à Libreville, nom emprunté. Corrigés encore et augmentés en 1701.

Les Odes d'Anacréon et de Sapho, traduites en vers français mêlées de prose. Par le poète sans fard. Rotterdam, 1712, un volume in-12.

L'Anti-Rousseau, 1712, un volume in-12.

Homère vengé, ou réponse à M. de la Motte sur l'Iliade, par le sieur Bourguignon. Paris, 1715, un volume in-12.

Emblèmes ou devises chrétiennes. Lyon, 1714 et 1718 en diverses brochures.

On le fait aussi auteur(1) des petits vers ou *quatrains* qui sont sous la plupart des portraits gravés par des Rochers, et de plusieurs des *Brevets du régiment de la calotte,* qui ont couru dans le public, ces dernières années.

Il a composé deux brochures de sa façon, qui ont parut sous le titre de

Secrétaire du Parnasse in-8°, en 1723 et 1724. Ce n'est point un journal où l'on débite des nouvelles littéraires. C'est un recueil de lettres mêlées de rondeaux, d'épigrammes, de fables, où le poète attaque La Motte, l'abbé de Pons, le Mercure galant, et où il fait son apologie (2).

On assure encore qu'il a remporté une fois le prix de l'Académie française, sans doute celui de la poésie, et qu'il avait entrepris de mettre en vers latins les fables de La Fontaine, travail difficile, s'il se proposait d'en rendre les grâces.

Ses mœurs étaient d'un poète de profession, qui n'a que du vent dans la tête et du fiel au bout de la plume. Ayant fait sa cour, ces dernières années, au sieur Law, il y avait

(1) Bonardy. *Mém. mss.*
(2) Moreri, *suppl.* T. I.

gagné des actions ; mais ne s'en étant pas défait à propos, il eut le sort de bien d'autres, de se voir bientôt déchu de ses projets de fortune. Et, moins à son aise qu'auparavant, il s'avisa alors de faire revivre son titre de clerc tonsuré, qu'il avait déjà, quand il entra parmi nous. A la faveur de ce titre, il acquit le petit prieuré de Baillon près Luzarche, quoique ni son habit, ni sa vie, ni ses maximes n'annonçassent rien moins qu'un clerc. Il y mourut âgé de 58 ans, le 13 novembre 1725 (1).

Les fables de La Motte en vers français, voulant faire entendre par le titre de cet ouvrage que celles qui portent le nom de ce poète, ne sont que de la prose rimée.

(1) Préface *du Dictionnaire de Richelet.*

XL. — Le Père Louis de Bizance.

Entré en 1677, mort en 1722.

Ce Père, né à Constantinople (1), et du lieu de sa naissance surnommé Bizance, était juif et non pas turc d'origine, comme je trouve sur nos registres (2). Venu en France par une providence particulière, il fut baptisé à Saint-Germain en Laye le 6 janvier 1674 et quatre ans après reçu parmi nous.

Il se nommait Raphaël Lévi, fils d'un juif orfèvre de Constantinople. Il était brun et fort laid, ayant plutôt l'air d'un africain que d'un européen et quelque chose de rude et de barbare dans la figure, mais démenti par ses inclinations et ses mœurs qu'il avait droites, honnêtes et tournées au bien. Il avait grand goût pour les lettres et pour l'étude des langues, des mœurs et des religions étrangères. Ce goût le porta à fréquenter tout ce qu'il y avait d'étrangers à Galata et à Péra. Il aima particulièrement les Français ; il apprit notre langue en fort peu de temps ; il s'était rendu l'espagnole comme naturelle, savait fort bien l'hébraïque, et par l'usage avait assez appris de la turque et de l'arabesque pour les bien parler. Il allait quelquefois chez les Capucins et chez les Jésuites, et leur faisait diverses questions pour se mettre au fait de notre religion, sans néanmoins s'ouvrir du dessein qu'il avait de quitter la sienne. Il se mit à lire le Nouveau Testament en français et quelque chose de nos commentateurs latins sur l'Ancien, dont il confrontait les passages qu'il trouvait cités sur les

(1) Laurens d'Arvieux, *Mém. mss.* T. II, page 462 et suiv.
(2) *Registre de l'Institution de Paris.*

marges du Nouveau et par là se désabusait peu à peu des préjugés du judaïsme.

Il le fit voir bien ouvertement lorsque parut à Constantinople un faux Messie, appelé Sabbataï Sevi, après lequel les Juifs de ce pays-là coururent un temps avec leur manie ordinaire. Le Père de Raphaël en fut très infatué : il abandonnait tout pour le suivre, au lieu que Raphaël s'en moquait, le décriait autant qu'il pouvait et le traitait d'imposteur. Aussi eut-il la consolation de voir que cet imposteur, que ses rabbins avaient tant prôné, et dont ils avaient publié divers prétendus miracles, se fit mahométan quelque temps après ; ce qui acheva de le désabuser de l'autorité de ces docteurs juifs, dont il connaissait, par un exemple si palpable, la sotte crédulité.

Lorsqu'il était si bien en voie de renoncer au judaïsme et de se faire chrétien, une triste aventure le fit pour un temps musulman, presque malgré lui.

Il y avait alors à Constantinople un gentilhomme de Paris, nommé M. du Monceaux, qui voyageait pour son plaisir, faisait des relations et dessinait tout ce qu'il voyait de curieux. Celui-ci, voulant passer à la Morée, prit Raphaël pour son truchement. Il le mena et le garda avec lui durant son séjour dans cette province. Il le fit même passer pour un janissaire, ce qui n'était pas mal aisé, attendu que notre juif parlait turc fort correctement, était circoncis, et qu'à l'air du visage on le prenait pour un mahométan. M. du Monceaux le fit donc habiller en janissaire, lui fit arborer le turban blanc et appeler Ahmed Bacha. Raphaël parcourut la Morée sous cet équipage et trompa plusieurs gouverneurs de places, qui crurent que ce prétendu Ahmed Bacha était un vrai janissaire, que les officiers de la Porte avaient donné au gentilhomme français, par honneur, pour le conduire partout et lui servir d'interprète.

De retour de leur voyage, M. du Monceaux se loua fort de la fidélité et des bons offices de Raphaël, ce qui l'attacha encore plus à tous nos Français de Constantinople. Il fré-

quenta fort assiduement le palais de France. M. Laisné et quelques autres messieurs, qui voyageaient par ordre du roi, étaient ravis de l'avoir chez eux. Il eut aussi divers entretiens sur la religion et sur les langues orientales avec M. Laurens d'Arvieux, qui nous a laissé l'histoire des aventures de notre juif dans ses *Mémoires* manuscrits, que je ne fais que copier. Enfin M. de Nointel, alors notre ambassadeur à la Porte, à qui Raphaël apportait de temps en temps les beaux manuscrits qu'il pouvait trouver au Bezistan, était si charmé de lui, qu'il lui promit un office de truchement au palais de France, et lui permit, en attendant, d'en porter les marques, c'est-à-dire le calpas rond, qui est un bonnet de drap entouré, autour de la tête, d'une peau de martre zibeline. Obligé de partir avec toute sa maison et ses trois drogmans ordinaires pour aller à Andrinople, où était alors la Cour ottomane, il laissa dans son palais Raphaël avec M. de Blois, son premier secrétaire, pour lui servir de truchement dans le courant des affaires ; de quoi notre juif s'acquitta avec beaucoup d'intelligence et de discrétion.

Mais il arriva par malheur que, dans ce temps-là, le pacha de la Morée, passant par Constantinople pour aller au rendez-vous de l'année vers Andrinople, quelques-uns de ses gens reconnurent, non à l'habit, mais à l'air, Raphaël qu'ils trouvèrent dans les rues revenant de chez le caïmacan. Ils eurent beau l'appeler à diverses fois : « *Ahmed Bacha* », Raphaël ne répondit jamais à ce nom. Ils coururent donc après lui, ils l'atteignirent, ils reconnurent que ce juif était véritablement le même qui s'était fait passer pour être turc à la Morée et le croyant apostat, ils lui dirent : « *Quoi? Ahmed Bacha ; tu t'es fait chifour* (1)? *On ne se moque pas ainsi de notre sainte loi !* » En lui tenant ce discours, ils se saisirent de lui, l'amenèrent à leur pacha

(1) Terme de mépris dont les musulmans appellent les Juifs.

qui, après lui avoir fait les mêmes reproches, le renvoya au caïmacan pour en faire justice.

On fut deux jours fort en peine de lui au palais de France. Mais, outre que M. de Nointel était encore à Andrinople, (on n'eût peut-être pas eu grands égards à sa recommandation, quand il se serait mis en devoir de le revendiquer !) Raphaël avait beau dire qu'il n'avait jamais fait profession de mahométisme, et qu'il était juif, le caïmacan lui répliquait pourquoi donc il avait porté le turban dans la Morée, n'ignorant pas que c'était la marque du musulman ; et il n'offrit de lui faire grâce de la vie qu'à la condition qu'il se ferait turc. Raphaël résista longtemps, résolu de plutôt mourir. Puis, touché des larmes de son père et de sa mère, qui furent le voir dans sa prison, et lui conseillèrent d'embrasser le mahométisme pour sauver sa vie, il fit cette réflexion qu'ayant résolu de mourir chrétien et ne pouvant l'être que par le baptême, qu'il n'avait pas encore reçu, s'il perdait la vie en cette occasion, il ne pourrait être qu'un martyr juif, sans mérite et sans récompense de son martyre ; au lieu qu'étant déjà circoncis, à la faveur de quelques paroles et de quelques pratiques, par lesquelles il ferait semblant d'embrasser le mahométisme, il se mettrait en liberté d'exécuter son premier dessein de se faire chrétien. Il fit donc ce qu'on exigea de lui. On lui mit un turban de la forme de ceux que portent les gens de lettres parmi les turcs. On lui donna des précepteurs pour apprendre la grammaire arabe et pour lui expliquer l'alcoran. On lui donna le nom de *Mahomed*, on y joignit la qualité d'*Effendy* qu'on donne toujours aux savants, parce que en effet ses maîtres avouaient que ce nouveau prosélyte en savait presque autant qu'eux, et il leur paraissait faire de si heureux progrès dans leur religion, qu'ils ne doutaient point qu'il ne devînt bientôt un de leurs grands savants.

Lui, cependant, pour exécuter son dessein, voulut de nouveau s'introduire au palais de l'ambassadeur ; mais personne ne voulut le voir, et on le rebuta comme un traî-

tre. Il ne se découragea point, et s'adressant à M. d'Arvieux, il s'ouvrit à lui de la résolution, où il était, de s'enfuir au palais à la première occasion et de passer ensuite en France pour y recevoir le baptême; et comme on l'accusait aussi d'avoir été cause qu'un jeune homme de la maison de M. de Nointel, nommé Desmartins, s'était fait turc le soir de la réjouissance qu'on fit au palais de France pour la naissance du duc d'Anjou, il ne voulut pas s'enfuir qu'il n'emmenât avec lui de chez le caïmacan ce jeune homme qui y était depuis lors, et il épia si bien l'occasion favorable qu'il la trouva quelque temps après. Il revint avec ce jeune garçon au palais, et il se justifia auprès de M. de Nointel.

Notre ambassadeur, persuadé de sa bonne foi, donna une chambre de son hôtel à ces deux transfuges pour y demeurer cachés jusqu'à ce qu'il se présentât quelque occasion de les faire passer en France. Ils furent six mois enfermés dans cette prison volontaire sans qu'il s'offrit aucun navire pour les y mettre. M. de Nointel fut obligé d'aller à Andrinople, et craignant qu'en son absence il ne leur fût fait quelque violence, il les emmena avec lui comme des gens de sa suite en les habillant à la française. Les janissaires de la garde de l'ambassadeur les connaissaient bien; mais ils n'en dirent mot, y ayant parmi eux cette fidélité de ne jamais trahir les gens dont ils mangent, disent-ils, le pain et le sel. Au retour d'Andrinople, M. de Nointel prit le parti de les envoyer par terre jusqu'aux Dardanelles, où il y avait un vaisseau français, mais avec la précaution de les faire habiller à la turque et escorter par deux de ses janissaires de la garde qui les mirent d'abord sur un bateau qui allait par la rivière jusqu'à l'embouchure du canal, recommandèrent au batelier Raphaël qu'ils nommaient Mehemed Cheleby, comme si c'eût été un de leurs camarades qui eût été porter des ordres du Grand Seigneur au vaisseau français, et firent passer le jeune homme pour son valet. Il arriva heureusement au navire, lequel fit d'abord voile pour Smyrne; et de là, le conduisit en bon port à Mar-

seille. Ensuite il prit la route de Lyon où il courut risque de voir avorter tous ses bons desseins. Il y avait été adressé à un M. Tronchin, qui devait lui faire toucher de quoi continuer sa route jusqu'à Paris. Celui-ci, qui était zélé calviniste, et n'ignorait pas le dessein que notre homme avait de se faire chrétien, lui fit des caresses et bien des avances pour le mettre entre les mains de ceux de sa secte. Mais Raphaël persista à vouloir se rendre à Paris, où il vint descendre chez M. d'Arvieux de retour depuis quelque temps de Constantinople.

A la faveur des lettres de recommandation qu'il avait apportées de ce pays-là pour Messieurs Caze et Tronchin, directeurs de la Compagnie du Levant, il était aisé de le produire en plusieurs bonnes maisons. Ces Messieurs jugèrent plus à propos de le présenter à Madame de Bellinzany (1). Cette dame était pieuse et charitable, ne demandant pas mieux que de seconder les bonnes intentions de notre prosélyte, et puissante dans la maison de M. Colbert, où elle était gouvernante des enfants de ce ministre. Elle fit habiller Raphaël, lui donna une pension pour sa subsistance, et le mit entre les mains de notre Père Richard Simon qui, sachant si bien les langues orientales, était l'homme qui lui fallait pour l'instruire.

Les progrès de Raphaël sous notre rabbin, la facilité d'esprit qu'il montrait, la sagesse de sa conduite à l'âge de 26 ou 27 ans et surtout la droiture, la bonne foi avec laquelle il paraissait qu'il voulait être chrétien, firent que Mme de Bellinzany s'affectionna fort à ses intérêts. Lorsqu'il fut suffisamment disposé, elle le fit présenter au roi et à la reine qui voulurent bien lui faire l'honneur de lui servir de parrain et de marraine. Il fut donc tenu sur les fonts au nom de leurs Majestés par M. le duc de Mazarin et par Mme Colbert et baptisé à Saint-Germain-en-Laye, le jour

(1) Mère de Madame de Vauvré, aujourd'hui veuve de M. de Vauvré, intendant de Toulon.

des rois de l'an 1674 (1). On lui donna le nom de Louis et le surnom de Bizance.

On le mit ensuite pour quelque temps aux Nouveaux Convertis, où il donna des marques de sa piété et de son savoir. De là il fut envoyé à une pension pour y apprendre la langue latine : il y mena une vie régulière et édifiante. Il était fort sobre dans l'usage de tous les plaisirs, fort attentif à tous ses devoirs envers Dieu, aimant la prière et l'étude, sage et réservé dans ses entretiens. Il eut même la dévotion de se faire Carme déchaussé. Mais Madame de Bellinzany, à qui il expliqua son dessein, arrêta son zèle, craignant qu'il ne soutînt pas l'austérité de cette vie, et exigea de lui qu'il s'éprouvât quelque temps. Elle lui obtint cent écus de pension (2) du Clergé de France par le crédit de M. Colbert, sans ce qu'elle faisait pour sa subsistance. Et comme il continuait à la solliciter de consentir à ses projets de retraite, ou de lui faciliter du moins l'entrée dans quelque sainte Communauté, cette vertueuse dame, qui aimait fort l'Oratoire, le mit entre les mains du Père de Sainte-Marthe, dont elle était pénitente, comme elle le fut depuis du Révérend Père de la Tour, le lui recommandant comme son enfant, et comptant bien que, quand il aurait été quelque temps parmi nous, il n'en voudrait plus sortir.

En effet, après qu'il eut fait quelque séjour à Provins et Juilly pour se perfectionner dans les études ordinaires des collèges, il demanda à être des nôtres, et fut reçu à l'Institution de Paris, le 9 août 1677 ; il était alors âgé de 30 ans, et savait si parfaitement, dit M. d'Arvieux, l'hébreu, le latin, le turc, le persan, l'arabe, l'espagnol, l'italien et le

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) Je vois ailleurs, par une lettre d'un des évêques de l'Assemblée du Clergé de 1695, que cette pension était de 400, et que par la faveur d'une princesse qui s'intéressait à ce qu'elle fût conservée au Père Bizance, elle le fut dans un temps où on les retranchait même aux évêques.

français, qu'on aurait dit que ces langues lui étaient comme naturelles.

Sincèrement converti et goûtant le prix inestimable du don de la foi, la charité de J.-C. le pressait de le communiquer à ses frères et de désabuser ceux des infidèles que la Providence conduisait dans ces pays-ci. Je trouve sur les registres de notre maison de Rouen qu'au mois de juin 1687, le Confrère Bizance s'y était transporté exprès de la maison de Paris qui était sa résidence ordinaire pour travailler à la conversion d'une femme turque que M. du Héron avait fait prisonnière, l'année d'auparavant, au siège de Bude ; que Dieu bénit son travail et qu'après l'avoir bien instruite, il lui fit recevoir le baptême.

Ce ne fut pas là sa seule conquête. Il s'appliquait dans Paris, autant que Dieu lui en faisait naître les occasions, à ces sortes de bonnes œuvres ; et afin qu'il le fît avec plus d'autorité et de bénédiction, ses supérieurs lui firent prendre le caractère de la prêtrise qu'il reçut vers 1690. Dans les entretiens qu'il avait sur les matières de religion, il avait toujours l'avantage de confondre ceux avec qui il entrait en dispute, s'il n'avait pas toujours la consolation de les amener à la foi. Il avait cette réputation parmi ceux de sa nation qui venaient en France et jusqu'à Paris ; ce qui les irritait furieusement contre lui. Un d'eux vint un jour jusque dans sa chambre lui faire d'amers reproches, le menaçant de lui couper la gorge et de l'étrangler comme un renégat, qui leur débauchait tout ce qu'il pouvait de bons musulmans, et il l'eût fait sur le champ dans le mouvement de rage dont il était transporté, si le Père de Bizance ne se fût mis sur la défensive à la faveur de son ancien sabre qu'il avait toujours conservé et qu'il gardait pendu à la ruelle de son lit. Mais cette aventure, où il venait de l'échapper belle, fit sur son cerveau une impression si profonde, que sa tête s'en affaiblit. Depuis lors, il s'imagina avoir sans cesse à ses trousses des gens venus et dispersés dans Paris pour le ramener à Constantinople ou le

tuer. L'inquiétude continuelle qui lui en resta, lui avait enfin tout à fait renversé le sens. Ce nous fut bien force, devant les extravagances et les emportements qui lui échappaient, de le faire enfermer à Charenton, en y payant sa pension. Ce fut après 1702, et il y vécut près de 20 ans, sans que les remèdes pussent rien opérer sur sa tête, n'y étant mort qu'en 1722.

J'ai vu un mémoire d'une quinzaine de pages pleines d'extraits de sa façon les plus violents. Sa folie consistait dans une mélancolie presque farouche. Il frappait rudement dans les accès de sa phrénésie, sans ménagements pour personne. Il s'imagina longtemps que nos Pères le voulaient empoisonner parce qu'ils enviaient sa chambre ; et cette manie qui le porta longtemps à aimer mieux se laisser mourir de faim que d'aller à table, avait été précédée de celle que le Grand Seigneur avait posté des gens dans Paris pour l'assassiner ; ce qui le tint aussi longtemps renfermé. Il avoua dans un bon moment qu'il avait été une fois sur le point.....(1)

Au 6e tome de la *Bibliothèque critique* de M. Simon, ou du moins qui passe pour être de lui, quoiqu'on l'attribue à M. Barat, il est dit qu'un ministre de Hambourg, qui en 1694 donna la première édition arabe de l'alcoran, et qui se nommait M. Hinkelman, avait eu d'abord dessein d'y joindre une version latine ; mais que, ne se sentant pas assez habile pour le faire lui-même, il avait eu recours au Père Bizance pour l'engager à ce travail ; que néanmoins celui-ci ne satisfit point à la demande du ministre de Hambourg, lequel, en conséquence, fut obligé de donner son édition arabe de l'alcoran sans version latine.

Quoique M. Simon ne dise pas la raison pourquoi le Père Bizance ne la fit pas, il le connaissait assez, l'ayant élevé, lorsqu'il était nouveau débarqué du Levant, pour

(1) Phrase restée inachevée dans le manuscrit.
(2) Simon. *Bibl. crit*, T. VI, chap. 12.

qu'on puisse s'en rapporter sur cela à son témoignage plutôt qu'à une tradition vague qui s'est conservée parmi nous, que le Père Bizance a fait cette version. Et on pourrait peut-être concilier ces deux opinions contraires, en supposant qu'il avait commencé de l'entreprendre, et en avait déjà fait quelque chose, et que sa santé ou les difficultés du travail ne lui auraient pas permis de continuer.

Le Père Ambroise Lalouette,

Entré en 1681, sorti en 1687, mort en 1724.

Le Père Lalouette, parisien, fils d'un tailleur de Paris, était prêtre depuis le mois de décembre 1679 et âgé de 25 ans, lorsqu'il fut reçu parmi nous dans cette maison de l'Institution le 12 octobre 1681 (1).

Il avait fait ses études d'humanités aux colléges de Lisieux et du Plessis, sa philosophie aux Grassins et trois ans de théologie en Sorbonne, dont il était bachelier.

Il fut employé en quelques-uns de nos séminaires (2), comme à Rieux, où il fut envoyé dès le mois de janvier 1682, à Montpellier au mois d'avril 1683, à Grenoble au mois de septemhre de la même année. Je le trouve ensuite résidant successivement à Marines, à Montmorency, à Orléans jusqu'en 1686 qu'il y prêcha les dominicales. Mais il nous quitta peu après, et donna alors au public les ouvrages suivants :

Discours sur la présence réelle et sur la communion sous une seule espèce. Dédié aux nouveaux catholiques de France. Paris, Chevillon, 1687, un volume in-16 de 66 pages.

Dans l'épître dédicatoire, il signe : *A. Lalouette, prêtre, bachelier en théologie de la Faculté de Paris*, sans se dire prêtre de l'Oratoire ; ce qui m'a fait fixer sa sortie à cette année, puisqu'il était encore à Orléans au milieu de 1686.

Ce sont ici deux sermons qu'il dit avoir prêchés plus d'une fois avec fruit dans les missions faites, lorsqu'il était parmi nous, par ordre du Roi, aux nouveaux convertis, et

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) *Registre du Conseil.*

qu'il a fait imprimer afin que tous en puissent profiter. On y trouve sur ces deux points les preuves et les réponses ordinaires aux objections des protestants, assez clairement et brièvement exposées.

Histoire des traductions françaises de l'Ecriture-Sainte, tant manuscrites qu'imprimées soit par les catholiques, soit par les protestants, avec les changements que les protestants y ont faits en différents temps, dont on donne la preuve en marquant les bibliothèques de Paris où elles se trouvent.

Elle finit par des *Avis aux nouveaux catholiques pour lire utilement l'Evangile.* Paris, Robustel, 1692, un volume in-16.

Ce titre est par proportion beaucoup plus long que l'ouvrage même qu'il annonce, et dont il est un précis exact. Son but est : 1° de faire voir que les protestants ont pris faussement pour prétexte de donner leurs traductions sur l'Ecriture, que le public n'en avait point d'autres, et il en cite deux ou trois d'auteurs catholiques que leur date montre avoir paru antérieurement à celles des protestants.

2° De faire remarquer les variations de ceux-ci, qui d'abord ne firent presque que copier dans leurs versions celle des docteurs de Louvain, en y changeant certains mots contraires à leurs erreurs en d'autres plus favorables comme celui de *prêtres* en celui d'*anciens*, celui d'*autel* en celui de *table*; comme ces mots « *je suis le pain vivant,* » en « *je suis le pain vivifiant* ; » etc... ce que fit Olivetan, le premier de leurs traducteurs ; — puis revinrent, comme Calvin, à la traduction ordinaire pour apaiser les esprits du peuple étrangement soulevés contre ces altérations si palpables;— enfin, s'en sont tenus aux derniers changements qu'a faits Samuel Desmarets dans la version de la Bible dont ils se servent aujourd'hui, maintenant que leur nombre et leur étendue les ont mis hors d'état de craindre les effets du qu'en dira-t on.

3° Combattre les prétextes dont ils ont voulu colorer ces altérations. Ce qu'il exécute assez bien.

Il avoue qu'il ne dit rien qui ne se trouve déjà dans *Genève plagiaire*, ouvrage du Père Cotton, dans ceux de M. Simon et dans quelques autres qu'il cite. Mais il n'avance rien dont il n'ait vu la preuve par ses yeux, ayant consulté les originaux que ces auteurs ont cités. Il s'est proposé l'utilité des Nouveaux Réunis, s'étant aperçu dans les missions qu'il leur a faites en diverses villes du royaume, surtout à Alais, qu'ils étaient frappés d'étonnement de voir, dans les versions de leurs propres Bibles comparées les unes aux autres, les preuves sensibles de la liberté que leurs maîtres s'étaient donnée d'altérer les passages controversés contre la vérité du texte, et selon qu'il convenait à leurs opinions.

En parlant des traductions catholiques, il ne dit mot ni de la Bible de Sacy, ni de la version de Mons; mais il cite le livre des *Réflexions morales*, en rapportant une partie de l'approbation de M. Félix Vialart.

Les *Avis pour lire utilement l'Evangile*, par où finit cet ouvrage, en sont le meilleur morceau. Aussi les fit-il imprimer de nouveau, peu de temps après, avec quelques augmentations sous ce titre :

Avis pour lire utilement l'Evangile avec de courtes réflexions pour tous les jours de l'année, sur les Evangiles choisis dans le nouveau Missel de Paris pour les dimanches, mercredis et vendredis. Paris, Robustel, 1695, un volume in-16.

L'auteur excelle à faire des ouvrages courts et à peu de frais En voici un, où mettant à profit ce qui faisait la fin du précédent, il fait de ces *Avis pour lire l'Evangile*, le tiers de ce nouveau livret. Le reste ne consiste qu'en quelques réflexions qui, pour la plupart, ne sont pas plus longues que les versets mêmes des Evangiles sur lesquels il les a faites. Cette brièveté qu'il affecte, le rend cependant presque partout superficiel, maigre et sec.

Contre le luxe et les chansons mondaines. Paris, chez de Hancy, brochure de 8 pages qui a ce nouveau titre à la première

Addition au livre intitulé : Histoire des traductions françaises de l'Ecriture Sainte et des avis et des réflexions pour la lire. Paroles dictées par le Saint-Esprit dans la sainte Bible et expliquées par les saints Pères sur le luxe et les chansons mondaines.

Je ne vois point qu'il ait pu avoir d'autre raison de vouloir mettre, à la queue de son Histoire des traductions, ses maximes contre le luxe, sinon que, faisant une si mince brochure à part, il a voulu, quoique d'un genre si disparat, faire passer l'un avec l'autre, sans se donner la peine de faire un ouvrage en forme et d'une juste étendue.

Les suivants sont encore plus dans ce même goût de brièveté sèche et stérile :

Abrégé de la vie de la Révérende Mère de Gondy, supérieure générale de la Congrégation du Calvaire. Paris, Etienne, 1717, brochure in-18 de 48 pages.

Encore passe pour la vie d'une religieuse, vie uniforme, où, après avoir décrit ses vertus, il pouvait n'y avoir pas grands événements à narrer ; mais le même génie règne dans la vie suivante, quoique si remplie de faits et de traits d'une extrême édification.

Abrégé de la vie du cardinal Le Camus, évêque et prince de Grenoble, avec l'extrait de ses ordonnances synodales, sa lettre aux curés pour l'instruction des Nouveaux Réunis et son mandement pour le Jubilé. Paris, Etienne, 1720, brochure in-18 de 68 pages.

Il ne se peut rien de plus abrégé que cet abrégé ; et dire que l'auteur y a encore trouvé de quoi s'y placer et nous apprendre qu'en 1684 il était à Grenoble, comme je l'ai déjà observé, travaillant dans le Séminaire sous les yeux du saint prélat à faire des instructions aux peuples les dimanches et les fêtes et le carême trois fois la semaine tous les matins après la sainte Messe ; à apprendre aux séminaristes à faire des prônes, qu'on leur faisait ensuite débiter

dans le réfectoire, et des extraits des ouvrages des Saints Pères, pour leur servir de matériaux dans les instructions qu'ils auraient dans la suite à faire à leurs peuples !

Or, ces extraits propres ou collections qu'il avait faites en lisant les Pères, il a cru aussi devoir en enrichir le public et lui faire un présent qui en valût la peine, en les faisant imprimer chez le même Etienne, sans y mettre rien de ses propres réflexions et rien du sien que de simples titres des matières qu'on traite ordinairement, auxquelles il a rapporté ces extraits. Ce qui s'appelle mettre ses recueils à profit et vendre son portefeuille, quand on est si heureux que de trouver un marchand pour l'acheter et des benêts pour s'amuser à les lire.

Le titre porte :

Extraits des Saints Pères. Paris, Etienne. En quatre parties :

La première partie, sur les mauvais livres, les représentations dangereuses, les spectacles, le luxe.

La deuxième, sur l'amour des richesses, les jeux, l'usure, la restitution, l'aumône.

La troisième, sur les évangiles des dimanches, des mercredis, des vendredis selon le nouveau Missel de Paris.

La quatrième renferme l'abrégé de la vie du Père Morin, prêtre de l'Oratoire, l'extrait de son ouvrage sur la Pénitence, des extraits des Pères sur la danse, le mensonge, le jurement, le parjure, l'ivrognerie, le mariage.

Histoire des ouvrages sur la comédie et l'opéra, dans le *Journal des Savants*, de 1698.

M. Lalouette fut un temps chanoine de Sainte-Opportune, puis prêtre habitué de Saint-Eustache, sa paroisse, où il est mort, après y avoir travaillé longtemps avec zèle et bénédiction, le 9 mai 1724.

XLII. — Le Père Vincent Pellaut,

Entré en 1665, mort en 1727.

Vincent Pellaut, né à Orléans, d'une condition médiocre et fils d'un simple artisan de cette ville (1), parvint par son mérite à être parmi nous un sujet respectable, tant par sa piété, que par ses lumières et les longs services qu'il a rendus à la Congrégation jusqu'à une extrême vieillesse.

Il y entra, dans la maison de l'Institution de Paris, âgé de 20 ans, le 1er novembre 1665, n'ayant encore étudié qu'en philosophie et étant acolythe.

Après son cours ordinaire d'humanités, qu'il professa à Troyes, au Mans, à Condom, il enseigna la philosophie (2).

Il venait d'en faire un cours à Angers, au mois de septembre 1677 et se préparait pour en aller faire un second à Marseille, lorsqu'il fut arrêté par la signification que lui fit le Père de Sainte-Marthe de la lettre suivante, qu'il venait de recevoir de M. de Châteauneuf, secrétaire d'Etat :

« *Monsieur,*

« *Le roi ayant été informé que le Père Pellaut, professeur de philosophie en votre collège d'Angers, y avait dicté des écrits fort scandaleux, aurait estimé à propos qu'on lui envoyât les dits cahiers et les aurait fait remettre entre les mains de M. l'Archevêque de Paris, lequel, avec nombre de docteurs de la maison et société de Sorbonne, la plupart professeurs, les ayant examinés avec beaucoup d'exactitude et trouvé treize propositions tirées de la doctrine de Baïus et très contraires à la di-*

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Registre du Conseil* de 1670, 1672, etc.

gnité royale, les aurait jugés dignes de leur censure ; laquelle Sa Majesté a confirmée par arrêt de son Conseil d'en haut, portant défense au Père Pellaut de s'immiscer dorénavant d'enseigner dans le royaume, et injonction à lui de sortir incessamment de ladite ville d'Angers pour se rendre à Brive-la-Gaillarde et y demeurer jusqu'à nouvel ordre ; de quoi Sa Majesté me commande de vous donner avis et de vous faire savoir de sa part qu'elle est mal satisfaite de la licence que prennent les Pères de votre Congrégation de soutenir des opinions dangereuses après les assurances que vous lui aviez données qu'ils ne retomberaient plus en de semblables fautes ; vous exhortant en mon particulier à prendre à l'avenir les précautions nécessaires pour prévenir de pareils inconvénients ; à quoi ne doutant pas que vous donniez vos soins et vos applications, je suis toujours véritablement, etc. »

Je rapporte ailleurs ces treize propositions avec leur censure qui est signée de MM. Morel, Grandin, Chamillard, de Lestocq, de la Brunetière.

La dixième est telle : « *Si, ut contendit sanctus Augustinus, etiam infidelium opera peccata sunt, cum non ex recto fine procedunt ; quanto magis illud idem de moralibus et liberis christianorum operibus in mente sancti Augustini dicendum est.* » Plusieurs vont à ne reconnaître d'autre vertu que la charité.

La quatrième proposition : « *Unde virtus unica esse, nimirum charitas, dicenda est, nullam dicimus esse virtutem nisi amorem virtutis.* »

La cinquième proposition : « *Cardinales non sunt aliud quam amoris ejusdem divini operationes diversæ diversique effectus.* »

La douzième : « *Fides et spes non sunt aliud nisi amor Dei. Voluntas credendi, quæ fides dicitur, est etiam charitas et Dei amor.* »

La onzième est conçue en ces termes : « *Iniquitas et peccatum est, si vel minima ex nostris actionibus, quœ ex deliberativa ratione procedunt, ad Deum non referatur.* »

La plus aisée à envenimer était celle-ci, qu'aussi bien les dénonciateurs avaient eu soin de mettre à la tête : « *In Gallia princeps suam a subditis potestatem accepit.* » J'ai vu un écrit du Père Pellaut, où il fait voir que, par les principes de ses cahiers, elle ne s'entend point du Prince régnant ; mais de celui avec qui a commencé la monarchie, laquelle étant une fois établie par la volonté d'une nation qui se donna à un prince et à une famille à perpétuité pour en être gouvernée, il prouve « *eam, quam exercet, potestatem non pendere a populo* ». Il ajoute que « *independenter a populo sancire legem potest et obligare subditos,* » et tout ce qu'il paraît qu'il a voulu dire, c'est que originairement « *populus in Principes transmisit jus omne dominii sui* ». Ce qu'il fait voir être la maxime des meilleurs jurisconsultes, comme Justinien, François Hotman, Dumoulin, Coquille et M. Le Bret.

Comme deux ans auparavant, on nous avait fait la même avanie à Angers au sujet du Père Lamy, le Père Quesnel fut chargé de dresser un mémoire pour tâcher d'obtenir justice, et il y dit au sujet du Père Pellaut : « *Le deuxième professeur, qu'ils viennent d'opprimer par le même artifice, prouvera devant tel tribunal qu'il plaira à Sa Majesté, que les propositions qu'il a avancées dans ses écrits, et que l'on a tronquées, déguisées et falsifiées pour les exposer à la censure, ne contiennent rien dans les termes et en la manière qu'il les a dictées, qui ne soit très avantageux au Roi et à l'Etat, très conforme à la doctrine enseignée par les écrivains les plus attachés à la monarchie, et à ce qu'ont même écrit des empereurs les plus absolus, des conseillers d'Etat, des avocats généraux et d'autres personnes célèbres, dont la lumière et la fidélité ne peuvent être suspectes. Il l'aurait déjà fait, s'il en avait eu la liberté. Mais ceux qui ont lié toutes ces parties contre l'Oratoire ont si bien pris leurs mesures pour les faire réussir, qu'ils leur ont fermé toutes les voies de se justifier ; et ils ont surpris avec tant d'artifice la bonté de tous ceux dont*

l'autorité leur était nécessaire, que, quand cette chaleur sera passée, on s'étonnera qu'étant question de condamner les plus fidèles sujets du Roi d'avoir enseigné des maximes contraires à son autorité suprême, on ait voulu omettre toutes les formalités qu'on observe toujours à l'égard des personnes les plus suspectes. Ce que l'Oratoire demande uniquement pour le présent, c'est d'être écouté par des juges non suspects et qui n'aient point de liaison particulière avec ses ennemis... Les plus éclairés, les plus sages, les plus entendus dans les intérêts du Roi et de l'Etat d'entre tous les magistrats sont ceux devant qui l'Oratoire paraîtra avec le plus de joie et de confiance ; et comme Monseigneur le Chancelier (1) *est celui qui possède dans le plus éminent degré toutes ces grandes qualités, il n'y a rien de plus naturel, ni qui soit plus selon les vœux de l'Oratoire que de voir la doctrine de ses professeurs exposée à la lumière et au jugement de ce grand magistrat ; et son expérience et sa piété lui feront juger qu'il n'est pas moins contraire à la justice et à la coutume des Français qu'à celle des Romains de condamner un homme et bien moins un corps entier, avant que l'accusé ait ses accusateurs présents devant lui, et qu'on lui ait donné la liberté de se justifier du crime dont on l'accuse.* »

Cependant il en fut ainsi à l'égard du Père Pellaut. Nos Pères du Conseil, en le faisant partir pour Brive, lui écrivirent une grande lettre de consolation, l'assurant qu'ils avaient écrit au Père Pérée, supérieur d'Angers, de fournir aux frais du voyage, qu'ils auraient soin qu'il n'y manquât de rien et de le recommander pour cela aux Pères de la Doctrine chrétienne qui sont à Brive, auxquels la maison de Saint-Honoré tiendrait compte de toutes les avances qu'ils auraient faites pour lui; que l'on était touché et édifié des sentiments si chrétiens qu'il leur avait marqués dans sa lettre ; que, si nos ennemis n'avaient pas poussé les choses si fortement et interprété si malicieusement ses

(1) Le Tellier.

paroles, l'on voit bien qu'il n'a pas eu l'intention de porter les peuples à la révolte, mais que néanmoins il ne devait pas traiter ces matières, et qu'on travaille actuellement à faire changer le lieu de son exil.

En effet, à peine fut-il rendu, qu'il y reçut une deuxième lettre de cachet, où le roi dit « *qu'informé de l'obéissance par lui rendue à l'ordre qui lui a été signifié du 27 septembre dernier, d'aller à Brive-la-Gaillarde ; et ayant appris depuis qu'il n'y avait point là de maison de l'Oratoire, ainsi* (dit le roi) *que nous l'avions cru, il lui ordonne*, du 8 novembre 1677, *de se transporter jusqu'à nouvel ordre à la maison de l'Oratoire de Limoges.* »

Deux ans après, par une nouvelle lettre de cachet du 21 juin 1679, il fut remis en pleine liberté. Voici cette lettre :

« *De par le roi.*

« *Cher et bien-aimé,*

« *Par notre lettre de cachet de 8 novembre 1677, nous vous avions ordonné de vous rendre de notre ville de Brive en la maison des Pères de l'Oratoire de Limoges et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre de notre part. Maintenant, ayant été informé de votre obéissance et eu bien agréable la supplication qui nous a été faite de vous rappeler, nous vous faisons cette lettre pour vous dire que nous trouvons bon que vous quittiez la dite maison de Limoges pour aller en telle autre que bon vous semblera, ou qui vous sera ordonnée par vos supérieurs ; vous exhortant de vous contenir de sorte qu'on soit satisfait de votre conduite.* »

Ses bonnes mœurs et son zèle le firent destiner à travailler dans nos séminaires ; et, dès qu'il fut libre, il fut envoyé dans celui de Rieux. Son ordre est du 13 juillet 1679.

De là, il fut à celui de Lectoure, dont l'évêque, Mgr Hugues de Bar, charmé d'avoir un ouvrier si intelligent et si laborieux, le fit son grand vicaire, qu'il était au plus tard en 1685. Il le prêta pour quelque temps à

Mgr d'Agen, Jules Mascaron, pour les missions des Nouveaux Convertis. Le Père Pellaut était le supérieur de celle que nous fîmes à Tonneins, ville de ce diocèse, au mois de janvier 1686, qui réussit au-delà de ses espérances.

Au Carême de cette même année, il retourna à Lectoure pour en commencer une pareille avec trois autres de nos Pères, et il fut encore plus content des bénédictions que Dieu y versa. Nous avons une de ses lettres du 25 avril, où il rend compte au Père de Sainte-Marthe. Il y dit : « *Il n'y avait en tout que 300 nouveaux convertis dans ce diocèse et douze familles dans Lectoure ; mais tous si opiniâtres et si habiles, que nous désespérions presque de les ramener jamais au point de docilité où Dieu les a mis. Depuis le mois d'août dernier, on n'a cessé de les instruire, tant en public qu'en particulier, à la ville et à la campagne. Monseigneur a fait pour cela trois fois le tour de son diocèse. J'ai toujours eu l'honneur de l'accompagner et de travailler sous ses ordres... Je continuais de faire des conférences sur l'Evangile, où je faisais venir les matières de controverse et les difficultés qu'on m'avait faites en particulier. Dieu y a visiblement répandu sa grâce. Tout le diocèse en parle de même, et les nouveaux convertis le publient plus haut que les autres. Eux qui étaient si opiniâtres, se sont présentés d'eux-mêmes au confessionnal, et ont tous fait leurs Pâques avec joie, avec liberté et avec plus de bonne foi que je n'en ai encore vu ailleurs, excepté deux que j'ai cru devoir remettre. La plupart se sont adressés à moi, comme à leur catéchiste ; et quelque affaire que j'aie d'ailleurs* (pour les soins du grand vicariat), *surtout depuis la maladie de Monseigneur, j'ai cru ne pouvoir me refuser à un fardeau pesant en soi, mais que leur zèle me rend bien doux. Enfin ils font honte par leur piété aux anciens catholiques, qui en sont très édifiés ; et, à l'instante prière de ceux-là, je continue mes conférences tous les dimanches, pour les disposer à recevoir les cérémonies du baptême et à la Confirmation à la Pentecôte prochaine.* »

Mais il ne put longtemps continuer ses fonctions dans ce

pays-là. Le bon Père avait un caractère d'esprit un peu rude, M. de Lectoure ne s'y faisait pas aisément, surtout depuis qu'il eut connu et goûté le Père Joseph Vitalis, un des ouvriers qui lui furent envoyés pour cette mission. Son esprit doux et insinuant lui revint, il souhaita l'avoir pour Supérieur de son Séminaire. Il le fit même son grand vicaire ; et le Père Pellaut, un peu mortifié de se voir ainsi supplanté, vint en 1687 à Mâcon prendre la conduite du Séminaire.

Il fut auparavant, au commencement de cette année, à Bergerac, à la mission des Huguenots. Un Récolet et un Cordelier voulurent lui faire des affaires, et la chose fut portée au Père de la Chaize ; mais l'Evêque de Périgueux, d'abord prévenu par les délations de ces moines, le justifia par une de ses lettres au Père de Sainte-Marthe, que je rapporte sous l'histoire générale de ces missions ; et le corps de ville, ainsi que les chefs de la justice de Bergerac, donnèrent aussi en sa faveur un certificat des plus honorables, qui se conserve dans les registres de délibération, du 14 février 1687.

En 1690, il passa à la supériorité de celui de Grenoble (1), où il conduisit la maison 6 ans avec beaucoup plus de satisfaction de la part de M. Le Camus que de la sienne, parce que l'air y était fort contraire à sa santé. Quand il eut quitté la maison, Mgr de Grenoble, qui n'était pas un grand louangeur, lui écrivit une lettre pleine d'éloges, qui font grand honneur au Père Pellaut de la part d'un Prélat si saint et si respectable. Il lui mandait (2) :

« *J'ai bien de la joie, mon Révérend Père, que votre santé soit entièrement rétablie. Comme vous l'aviez altérée par les grands travaux que vous aviez eus dans le gouvernement de mon Séminaire, j'avais un intérêt particulier à souhaiter que vous vous remissiez pour être en état de servir l'Eglise avec la*

(1) Pellaut, *Lettre de Septembre 1690.*

(2) Le Camus, *Lettre mss du 15 janvier 1696 au Père Pellaut à Lyon.*

ferveur et le zèle que vous avez toujours fait paraître. Votre mérite, si connu dans votre Congrégation, empêchera qu'on vous laisse longtemps en repos ; et les grands talents que Dieu vous a donnés, ne permettront pas qu'on vous laisse sans supériorité. Pour moi, je me ferai toujours un grand plaisir de vous témoigner l'estime et la distinction avec laquelle je suis, mon Révérend Père, entièrement à vous. Le cardinal Le Camus. »

Je ne sais si, étant à Grenoble, le Père Pellaut n'avait pas eu occasion d'être connu de M. l'Archevêque d'Embrun, Charles Brulart de Genlis ; mais, en quelque endroit que se fût faite la connaissance, il est sûr qu'elle avait produit une estime singulière dans l'esprit de ce prélat en faveur du Père Pellaut, et formé entr'eux une liaison étroite. M. d'Embrun, depuis 1670 qu'il était dans ce diocèse, ne respirant que zèle et bonne intention pour la réforme de son clergé, désirait passionnément de nous donner son Séminaire et de nous employer, autant qu'il le pourrait, dans son diocèse.

« *J'apprends avec une joie qui ne peut s'exprimer, la satisfaction que la Cour témoigne de votre illustre Congrégation. J'offre continuellement mes vœux, afin que les puissances de la terre en connaissent parfaitement le mérite, comme je soupire depuis longtemps après son établissement dans Embrun pour la conduite de mon Séminaire. J'ose vous supplier, mon Révérend Père, d'employer tout ce qui dépendra de vous pour me procurer cette consolation. J'attends là-dessus avec empressement un mot de réponse, vous assurant cependant que je serai toute ma vie avec une estime et une vénération particulière, etc.* (1) »

Lorsqu'on fit les missions aux Nouveaux Catholiques, il écrivit à M. l'archevêque de Paris (2) :

« *Vous me fîtes la grâce de m'offrir de la part du roi tels missionnaires que je voudrais... Je pris la liberté de vous*

(1) BRULART DE GENLIS, *Lettre mss à Ste-Marthe du 27 janvier 1687.*
(2) *Lettre du 28 juin 1686.*

demander des Pères de l'Oratoire. Les Pères Jésuites qui en ont été informés par un autre canal que le mien, ont fait un prodigieux éclat sur cette demande ; ils l'ont envisagée comme une injure atroce que je faisais à leur Société, et ont publié qu'ils avaient assez de crédit pour empêcher l'exécution d'une telle demande ; ils y ont assez bien réussi, puisqu'encore que ma lettre ait été rendue par un homme exprès à la porte de votre palais, je n'ai été honoré d'aucune réponse depuis près de 8 mois. » Et après un détail fort circonstancié de faits sur l'ignorance, les mauvaises maximes, les pratiques dangereuses et les hauteurs des Jésuites de son diocèse : « *Tant de faits*, continue-t-il, *m'ont obligé à vous demander les Pères de l'Oratoire pour vous demander une solide mission, surtout à Embrun. Je persiste à vous les demander, ou tels autres missionnaires qu'il vous plaira de choisir, autres que les Jésuites, pour les raisons ci-dessus...*

Je passe même plus avant, en usant d'une confiance pleine de respect. Je vous aurais la plus sensible des obligations si, dans cette favorable conjoncture, vous aviez la bonté d'obtenir pour moi de Sa Majesté la permission de confier mon Séminaire à des Pères de l'Oratoire. Je mourrais content, si vous pouviez m'obtenir cette grâce. C'est la très instante prière par laquelle je finis cette longue lettre, en vous protestant que personne, etc... »

C'était se confesser au renard que de s'adresser à M. de Harlay pour nous faire rendre service. Après sa mort, M. d'Embrun fit une nouvelle tentative auprès de son successeur, M. le Cardinal de Noailles, alors en grand crédit à la Cour. Ce prélat lui fit la réponse suivante :

« *A Conflans, ce 31 juillet 1697.*

« *Monseigneur,*

J'approuve fort le dessein que vous avez d'établir les Pères de l'Oratoire dans votre Séminaire. Ils sont en effet, très

propres à le bien gouverner, et à rendre vos jeunes ecclésiastiques capables de remplir leur ministère. Mais, comme leurs affaires ne sont pas encore assez avancées, je crois qu'il est à propos d'attendre que quelques prélats qui ont le même dessein que vous (1), *aient fait la planche. Après cela, vous réussirez plus aisément et plus sûrement. Pour moi, je vous promets, Monseigneur, de faire dans cette occasion et toutes celles que vous me ferez naître, tout ce qui dépendra de moi pour votre service.* »

M. d'Embrun fit part au Père Pellaut de cette réponse, et en la lui envoyant à Lyon, où il était supérieur du Séminaire, il l'accompagna de ce mot :

« *Je n'ai, mon Révérend Père, que le temps de vous envoyer cette copie. Le messager est dans ma chambre qui attend après ; je vous embrasse avec mes sentiments ordinaires d'estime et de vénération. Charles, archevêque d'Embrun.* »

L'année suivante, le prélat revint encore à la charge auprès de M. de Paris pour le faire souvenir de la promesse qu'il lui avait faite d'agir pour lui et pour nous. Sa lettre est du 16 août 1698 :

« *Monseigneur,*

« *L'année passée, je pris la liberté de vous demander l'honneur de votre protection en faveur des Pères de l'Oratoire pour la conduite du Séminaire et de vous représenter qu'étant dans ma 65e année, je devais profiter de tous les moments pour l'accomplissement d'une fondation considérable que je projette depuis ma première entrée dans ce diocèse, et à laquelle il est absolument nécessaire que je survive quelque temps pour rendre cet établissement fixe et immuable ; vous eûtes la bonté de m'honorer d'une réponse digne de vous et de me faire espérer dans l'occasion votre crédit pour une si louable entreprise. J'ose donc vous supplier, Monseigneur, de me faire savoir dans quelle situation se trouve à la Cour cette illustre Congrégation, si les prélats animés du même zèle y ont fait, pour elle, quelques démarches ; en un mot, si*

(1) Entre autres Le Tellier, archevêque de Reims.

je puis me promettre quelque succès. Vous attribuerez, je vous conjure, mes importunités à la confiance aussi sincère que respectueuse avec laquelle je fais profession d'être, Monseigneur, etc. »

M. d'Embrun la communiqua aussitôt au Père Pellaut, avec qui il était en grand commerce de lettres, et qu'il comptait d'avoir pour premier supérieur de son Séminaire. Il lui mandait du 24 septembre 1698 : « *Je soupire après le moment où j'aurai la consolation de vous posséder par une singulière miséricorde de Dieu sur ce pauvre diocèse.* »

Il fut aussi diligent à lui faire part de la réponse de M. l'archevêque de Paris, que voici :

« *Monseigneur,*

« *Je désire, autant que vous, l'établissement des Pères de l'Oratoire dans votre Séminaire; mais il ne paraît pas plus de facilité de l'obtenir que l'année passée. Ainsi je ne puis encore vous donner la consolation que je souhaiterais; j'espère néanmoins que dans quelque temps les dispositions seront plus favorables. Je ne manquerai pas de vous avertir, d'abord qu'elles le seront, et de vous faire connaître en toutes occasions le respect sincère avec lequel je suis... etc.* »

M. d'Embrun accompagna en même temps cette lettre d'une des siennes au Père Pellaut, alors à Paris, où il lui disait :

« *Je m'acquitte, mon Révérend Père, de ma parole. Je vous adresse la copie que je vous ai promise. Le prélat, comme vous voyez, aura la bonté de m'avertir de tout ce qui se passera, concernant ces sortes d'établissements. Je suis prêt d'en écrire au Souverain même. Néanmoins, comme je suis sûr de recevoir beaucoup d'opposition de la part des personnes déjà établies depuis plus d'un siècle, et qui veulent absolument dominer, il me semble qu'un autre devrait faire la planche. Je recommande toujours à vos saintes prières le succès de cette entreprise, et vous embrasse, mon Révérend Père, avec tous les sentiments d'une vénération parfaite avec*

laquelle, etc. Charles, archevêque d'Embrun, à Embrun, ce 28 décembre 1698. »

M. de Genlis fit de nouveaux efforts l'année suivante; mais aussi inutiles que les premiers; et le refus réitéré que Louis XIV fit à M. de Reims de consentir qu'il nous donnât son Séminaire, ayant déconcerté M. d'Embrun; dans le désespoir de mieux faire, il donna le sien aux Jésuites, voulant acheter à ce prix la paix avec eux.

Il fonda en même temps des missions considérables pour tous les ans dans son diocèse pour être faites par nos Pères, ou MM. de Saint-Joseph à notre défaut (1); ce que les successeurs ne nous ont pas encore permis d'exécuter, à l'instigation des Jésuites, afin de nous écarter d'un pays, où nous avons été si longtemps désirés.

Le Père Pellaut fut presque toujours depuis employé dans nos séminaires du diocèse de Paris, comme à Saint-Magloire, directeur; et aux Vertus, deux fois supérieur. Il l'était surtout en 1717, lors de l'appel de la Constitution *Unigenitus*, et il ne démentit point en cette occasion les sentiments de zèle dont il avait toujours fait profession en faveur de la bonne doctrine et des règles exactes de la morale; sentiments qui n'ont fait que croître en lui jusqu'au dernier soupir.

En 1710, Mgr Gaston, Jean-Baptiste de Noailles, évêque de Châlons-sur-Marne, lui proposa, de la part de certaines religieuses de son diocèse, s'il voulait se charger de les diriger et lui mandait : « *Je le rechercherais avec empressement, si je croyais que cet empressement ne fût point une demande incivile à vous faire. Je connais votre piété, votre mérite et les services que vous avez rendus à l'Eglise et à votre Congrégation dans les séminaires que vous avez conduits... D'un côté l'état de ces filles pour le spirituel et pour le temporel fait désirer un homme de votre poids et de votre expérience*

(1) *Gallia christiana*, édit. bened. T. 3.

pour les conduire.... Mais, de l'autre, votre âge et votre attachement à la congrégation fait craindre que vous ne veuillez point satisfaire l'empressement de ces filles qui vous demandent. »

Le Père Général eut besoin de lui et l'envoya vers ce temps-là, 1711, conduire quelque temps le séminaire de Dijon. Il revint de là aux Vertus, où il est mort dans une grande caducité et tombé sur la fin en enfance, en 1727, âgé de 82 ans.

Fin de ces Mémoires, 1730.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME

Cinquième époque, du Père de Sainte-Marthe (suite).

I. — Le Révérend Père Abel-Louis de Sainte-Marthe, cinquième Supérieur général. . . 1
II. — Le Père Maximilien François de Ste-Marthe. . 63
III. — Le Père Jean-Baptiste du Breuil 64
IV. — Le Père Gérard Dubois 114
V. — Le Père François-Ignace de Saillant, évêque de Poitiers. 120
VI. — Le Père Nicolas Guyet de Chevigny. . . . 130
VII. — Le Père Jacques Estienne. 155
VIII. — Le Père Joseph-Pierre Reynold 158
IX. — Le Père Louis Dorigny. 160
X. — Le Confrère Antoine Arcère. 162
XI. — Le Père César Le Blanc 164
XII. — Le Père Gabriel Marseille Le Blanc 168
XIII. — Le Père Honoré Le Blanc 171
XIV. — Le Père Joseph Morel. 172
XV. — Le Père Jean Bahier 180
XVI. — Le Père Nicolas-Joseph Poisson. 184
XVII. — Le Père Charles Bordes 204
XVIII. — Le Père Antoine Amat. 218
XIX. — Le Père François Verjus, évêque de Grasse. . 223
XX. — Le Père François Boyer 227
XXI. — Le Père Richard Simon 233
XXII. — Le Père Jacques Thorentier. 296
XXIII. — Le Père Jean Cappé 301
XXIV. — Le Père Laurens Daniel 313
XXV. — Le Père Jean-Marie de la Marque de Tilladet, de l'Académie des Belles Lettres . . . 317
XXVI. — Le Père Nicolas Malebranche, de l'Académie des Sciences. 323

XXVII. — Le Père Bernard Lamy. 365
XXVIII. — Le Père Michel Le Vassor 409
XXIX. — Le Père Pasquier Quesnel. 424
XXX. — Le Père Michel Martin. 494
XXXI. — Le Père Pierre Chalons 497
XXXII. — Le Père Vincent Chalons. 500
XXXIII. — Le Père Jean-Baptiste Doublet. 501
XXXIV. — Le Père Pierre Billard 503
XXXV. — Le Père Jean Passavant 509
XXXVI. — Le Père Jean Le Porcq. 527
XXXVII. — Le Confrère Claude Mallement de Messanges 523
XXXVIII. — Le Confrère Henri Lelevel 527
XXXIX. — Le Confrère François Gacon. 532
XL. — Le Père Louis de Bizance 535
XLI. — Le Père Ambroise Lalouette. 545
XLII. — Le Père Vincent Pellaut 550

